Jean Frederic Jumeau Gaut 1827

Mit 4 Portr. apl.

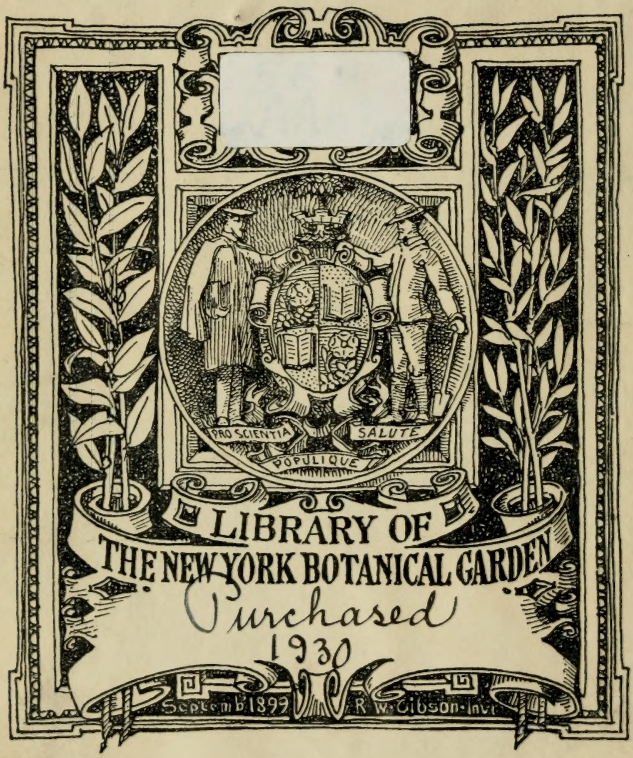

ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE,

OU

COMPLÉMENT ANNUEL

ET

CONTINUATION DE TOUTES LES BIOGRAPHIES,

OU DICTIONNAIRES HISTORIQUES;

CONTENANT la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes ou leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820. — ORNÉ DE PORTRAITS.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

PAR A. MAHUL.

ANNÉE 1825.

PARIS,

PONTHIEU ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS, N° 252 ET 253.

Décembre 1826.

ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE.

6e ANNÉE. 1825.

AVIS.

Les personnes qui auraient des renseignemens à donner pour l'*Annuaire Nécrologique de* 1826, sont priées de vouloir bien les adresser, FRANC DE PORT, *à l'Editeur de l'Annuaire Nécrologique (Bureau de la Revue encyclopédique), rue d'Enfer-Saint-Michel, n°* 18.

Première année de l'Annuaire Nécrologique, 1820, 4 portr.		5 francs.
II^e Année, 1821, 4 portraits.		7 fr. 50 c.
III^e Année, 1822, 4 portraits.		7 fr. 50 c.
IV^e Année, 1823, 4 portraits.		8 fr.
V^e Année, 1824, 4 portraits.		8 fr.
VI^e Année, 1825, 4 portraits.		8 fr.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, N° 9.

Revoil sc.

Louis David.

ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE,

OU

COMPLÉMENT ANNUEL

ET

CONTINUATION DE TOUTES LES BIOGRAPHIES,

OU DICTIONNAIRES HISTORIQUES;

CONTENANT la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes ou leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820. — ORNÉ DE PORTRAITS.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

PAR A. MAHUL.

ANNÉE 1825.

LIBRARY
NEW YORK
BOTANICAL
GARDEN.

PARIS,
PONTHIEU ET Cie, LIBRAIRES, PALAIS-ROYAL,
GALERIE DE BOIS, Nos 252 ET 253.

Décembre 1826.

XH
·N6368
1825

Parvenus au sixième volume de cette collection, nous publions pour la première fois, outre la table ordinaire du présent volume, une table générale de tous ceux dont elle se compose. Cette table devra désormais être reproduite chaque année, et augmentée des articles du nouveau volume avec lequel elle sera distribuée. Elle sera comme un instrument, à l'aide duquel les divers *Annuaires Nécrologiques* ne formeront qu'un dictionnaire unique; en sorte que, telle étendue que doive atteindre notre collection, il sera toujours aussi facile d'y retrouver un article, que si elle se composait d'un seul volume. Le P. Nicéron accompagnait d'une table telle que celle-ci, ses volumes des *Mémoires pour servir à l'histoire des Hommes illustres* (Paris, 1729-1745, 44 vol. in-12). L'abbé Goujet a fait de même pour sa *Bibliothèque Française* (Paris, 1700-1750, 18 vol. in-12). Nous avons été sollicités par plusieurs personnes érudites, d'imiter en ce point, nos devanciers; notamment par un de nos savans correspondans, M. C. N. Amanton, conseiller de préfecture à Dijon. M. Amanton a poussé la complaisance jusqu'à publier dans le *Journal de la Côte-d'Or*, un *specimen* du perfectionnement qu'il voulait bien nous indiquer. Nous le prions d'accepter l'expression de notre reconnaissance. Nous offrons pareillement nos actions de grâce à toutes les personnes qui ont secondé en quelque manière, une entreprise laborieuse, qui doit trouver sa récompense dans son utilité.

TABLE

DES

ARTICLES CONTENUS DANS L'ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE DE 1825.

PARTIE FRANÇAISE.

A.

Antignac.
Arbelles (André d').

B.

Baërt.
Baillot (Et. C.).
Balguerie-Stuttenberg.
Barbier (Ant.-Alex.)
Barbier du Bocage.
Baston.
Beaufort (J. B.).
Béclard.
Beffroy de Beauvoir.
Bexon (Sc. J.).
Bigot-Préameneu.
Bilon (1824).
Blondel (J. B.).
Bonnay (le marquis de).
Borghèse (la princesse Pauline Bonaparte).
Boulard.
Boulogne (E. Ant.).
Bourbon-Conti (St. L. de) , comtesse de Montcair-Zain.
Bourguignon (Fréd.).
Boutet (1822).
Bouvet de Lozier.
Brun (J. B.).
Bruslé de Valsuzenay.
Buache.
Burckhardt.

C.

Cochin.
Cazalet.
Chassiron.
Chompré (N. M.).
Clermont-Gallerande (le marquis de) (1823).
Cochon (comte de Lapparent).
Colson (J. B.)
Cormiliolle (1822).
Coster (S. Et.).
Courier (Paul Louis).
Couturier (J.).

D.

Dampmartin (le vicomte de).
Dandré (le baron).
David (Louis).
Debure Saint-Fauxbin.
Dejoux de la Chapelle.
Dellêtre-Demorcy (1823).
Delpech (Séraphin).
Denon.
Depère (le comte).
Descroizilles.
Desfontaines (G.Fr.F.Deshayes).
Desrenaudes.
Dufresnoy (Madame).
Dujardin (Ch. Ant.)
Dupaty (Charles).

E.

Emeric (L. D.).

APR 24 1930

F.

Fabre d'Olivet.
Ferrand (le comte).
Foy (le général).
Froment (Fr. M.)

G.

Gaveaux.
Girieux (Mme de).
Gautherot.
Girard (Fr. N.).
Girardet (1823).
Godard (J. B.).
Golberry (S. M. X.) (1822).
Gouin.
Gourdin (Fr. Ph.).
Grammont (le comte de).

H.

Hausmann (1824).
Hédouville.
Himbert de Fleigny.

J.

Jaubert (l'abbé).

L.

Labey.
Lacépède.
Lalanne (M.).
Lambesc (le prince de).
Lamouroux (J. V. F.).
Landolphe.
Laumond.
Lenoir-Laroche.
Lindet (Robert).
Lombard (C. P.) (1824).
Lucas (J. A. H.).

M.

Macquart.
Magallon de la Morlière.
Mallès de Beaulieu (Mme).
Mannoury Dectot (1822).
Manzon (Mme).
Mayet.
Millet-Mureau.
Molard (Et.).
Montgaillard (l'abbé de).
Morel (J. A.).
Mossé.

O.

Odier (P. A.).

P.

Paris de Boisrouvray.
Peltier (J. G.).
Percy.
Peyrard (1822).
Pièe (Aug.)
Puységur (A. M. G. Ch. de).
Pointe (Noël).

R.

Rabotteau.
Radet (le général).
Regnier (Edme).
Rivarol Saint-Etienne (le vicomte de).
Royer-Collard (le Dr A. A.).

S.

Saint-Simon (le comte H.).

T.

Thésigny.
Turkheim (le baron Jean de).
Turot.

V.

Vincens-Saint-Laurent.

PARTIE ÉTRANGÈRE.

(1824.)

A.

Albany (la comtesse d').
Arhendt.

B.

Bohm (Léopold de).
Bryckzinsky.
Buzzetti.

C.

Consalvi (le cardinal).

D.

Deani.
Devonshire (la duchesse de).

E.

Ertborn (Van) (1823).
Essen (le comte d').

F.

Feith.
Ferdinand III, Grand-Duc de Toscane.

H.

Haubold.

K.

Kemble (1823).
Kemper.
Kleist-Nollendorff (1823).
Krudner (Mme de).

L.

Los Rios (1820).

M.

Mare (l'abbé del).
Moscati.

R.

Reinhold (1823).
Reynier (Louis).
Rossi (Ignace de).

S.

Schuchhardt.
Shelley (1822).
Smith (John) (1823).
Solvyns.
Steibelt (1823).
Stone (1821).

T.

Tambroni (Jh.).
Tauentzien.
Tchérépanof (1823).
Thielmann (1823).

W.

Weigaud (1823).
Widmer (1821).

Z.

Zea (1822).

ANNUAIRE

NÉCROLOGIQUE

POUR 1826 (7e ANNÉE).

PROSPECTUS.

*Tableau des principaux articles de l'*Annuaire Nécrologique *pour* 1826.

Partie française. — SUCHET (le maréchal duc d'ALBUFÉRA); GUIBERT (Mme de); BELDERSBUCH (le comte de), ancien sénateur; MARCHANGY; BRILLAT-SAVARIN; ALQUIER, conventionnel, ambassadeur; PILLET (Claude-Marie); POULLAIN-GRANDPRÉ, conventionnel; LANTIER, auteur des *Voyages d'Anténor;* BELLAVÈNE (le général), commandant de l'école militaire de Saint-Cyr; LANDON, peintre; MONTMORENCY (Mathieu de); SAINT-JUST, auteur du *Calife de Bagdad*, etc.; LE BARBIER l'aîné, peintre; GRÉTRY, neveu; le pasteur OBERLIN; BANCAL, conventionnel; MOREAU (de la Sarthe), D. M.; CHASLES, conventionnel; LEMONTEY; BELLART, procureur-général; COLLIN DE SUSSY, ministre des manufactures et du commerce; DIGEON (le vicomte), pair de France; LAENNEC, D. M.; PINEL, D. M.; TALMA; BOISSY D'ANGLAS, pair de France; BENOIST (Mme Emilie); PETITOT; le marquis de VILLEVIEILLE, parent de Voltaire; MALTEBRUN, etc., etc.

Partie étrangère. — WERNER, auteur tragique et prédicateur allemand; RADCLIFFE (Anne), romancière anglaise; RICARDO, économiste anglais; lord ERSKINE; BELZONI, voyageur italien; BOWDICH, voyageur anglais; lord BYRON; VICTOR-EMMANUEL, roi de Sardaigne; VIOTTI, musicien;

la reine d'Etrurie ; le duc del Parque, grand d'Espagne; Stadion (le comte de), ministre des finances d'Autriche; Wolf, philologue allemand; Cartright (le major), patriote anglais; Iturbide, empereur du Mexique ; Pictet (Charles et Marc-Auguste) de Genève; Alexandre, empereur de Russie ; Ferdinand IV, roi de Naples, etc., etc.

ANNUAIRE
NÉCROLOGIQUE.

PARTIE FRANÇAISE.

(1825.)

A.

ANTIGNAC (A....), employé à la poste aux lettres, né à Paris, en 1770, mort dans la même ville, en 1825, a publié :

I. *Chansons et poésies diverses.* 1809, in-18.

II. *Cadet Roussel aux préparatifs de fête* (le mariage de Napoléon). 1810, in-8, de 4 pages.

Depuis la publication de son recueil, Antignac a composé beaucoup d'autres chansons, qu'on trouve soit dans la collection de *l'Épicurien*, soit dans le chansonnier intitulé *le Caveau moderne*. Le *Dictionnaire des Girouettes* cite une chanson d'Antignac, composée en 1814, en faveur de la Restauration ; et il rapporte que le même poète composa des couplets qui furent chantés le 30 mars 1815, à l'occasion du retour de Bonaparte, dans un banquet donné aux généraux Bertrand, Drouot, Cambrone, etc. ; nous rapportons cette indication comme simple renseignement bibliographique ; car si elle a pu paraître piquante autrefois, elle ne semblera plus extraordinaire depuis que nous avons été témoins de tant de palinodies bien autrement éclatantes.

ARBELLES (1) (ANDRÉ D'), né à Montluel, département de l'Ain, fut d'abord secrétaire de M. Stanislas de Clermont-Tonnerre. Il émigra en 1792, et servit comme simple cavalier, dans l'armée des Princes, où il fut connu sous le nom de *Montluel*. Revenu en France en 1798, il y travailla à la rédaction

(1) Le nom de famille de M. d'Arbelles était *André* ; mais nous avons dû placer son article au premier de ces deux noms, puisque c'est sous celui-là qu'il fut généralement connu et désigné dans le monde.

du journal *le Messager du soir*, et plus tard, sous l'Empire, il fut un des rédacteurs de l'*Argus*, journal anglais, imprimé à Paris. A cette même époque, il fut aussi employé au ministère des relations extérieures, reçut le titre d'historiographe de ce département, et en cette qualité, fut chargé de la publication de divers écrits apologétiques de la politique de Napoléon. André d'Arbelles reçut la croix de la Légion-d'Honneur en 1814; au mois d'avril 1815 il refusa de prêter serment à Bonaparte, ce qui l'obligea de renoncer à son emploi : au retour du Roi, il fut nommé préfet de la Mayenne, et ensuite maître des requêtes en service extraordinaire. Le ministère du 5 septembre l'avait retiré de l'activité; le ministère du côté droit, dont il professait les principes, lui donna la préfecture de la Sarthe. Il périt au Mans, d'un coup de pied de cheval, le 28 septembre 1825, comme il se rendait à une revue de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, qui passait par cette garnison. M. André, premier évêque de Quimper depuis le concordat de 1801, était frère d'André d'Arbelles.

Liste des ouvrages d'André d'Arbelles.

I. *L'Avertissement* (c'est-à-dire l'*Avant-propos* et le *Précis des causes et des événemens qui ont amené le démembrement de la Pologne*, en cent pages) mis en tête des *Mémoires sur la révolution de Pologne* (par le quartier-maître général de Pistor), *trouvés à Berlin*. Paris, Galland, 1806, *in*-8.

II. *Réponse au manifeste du roi de Prusse*. Paris, 15 novembre 1806, in-8.

III. *De la politique et des progrès de la puissance russe*. Paris, Giguet et Michaud, 1807; in-8, de 118 pages.

IV. *Que veut l'Autriche?* Paris, Galland (Imprimerie impériale), 1809, in-8, de 27 pages.

V. *Tableau historique de la politique de la cour de Rome, depuis l'origine de sa puissance temporelle jusqu'à nos jours*. Paris, Galland, 1810, in-8.

Cet ouvrage fut demandé par le gouvernement français, à l'époque de l'usurpation des états romains par Napoléon.

M. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*, 2e édit. n° 11236) attribue encore à M. André d'Arbelles : *Mémoire sur la conduite de la France et de l'Angleterre à l'égard des neutres*. Paris, A. Galland (Imp. impériale), 1810, in-8; mais M. Beuchot (*Bibliographie de la France*, vol. de 1825, page 808) déclare qu'il « diffère » d'opinion avec M. Barbier, et » qu'il croit que ce mémoire n'est » pas de M. André. »

Tous les ouvrages d'André d'Arbelles que nous venons d'indiquer, sont anonymes.

B.

BAERT (Alexandre-Balthazard-François de Paule, baron de) était originaire de la ville de St-Omer, en Artois ; il entreprit dans les années 1787 et 1788, un voyage en Angleterre, durant lequel il recueillit de nombreuses observations sur les mœurs et les institutions de ce pays. Cet ouvrage, publié en 1800 (1), a longtemps passé pour le plus exact et le plus complet qui existât dans notre langue, sur le même sujet. Des critiques anglais lui accordèrent de grands éloges, et déclarèrent que leurs compatriotes eux-mêmes, pourraient le lire avec profit. De l'Angleterre (2), M. de Baërt passa en Espagne, et il se trouvait à Gibraltar en 1789. Revenu dans sa patrie, il embrassa la cause de la Révolution, et fut élu, en 1791, député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative ; il y siégea au côté droit, parla le 21 octobre de la même année, en faveur de la liberté illimitée des cultes, et demanda, comme conséquence naturelle de ce principe, que les actes de naissance et de décès fussent dressés par des officiers civils. Le 20 avril 1792, Baërt fut un des sept membres de l'Assemblée législative qui s'opposèrent au décret de déclaration de guerre à l'Empereur. A cette même époque, il rédigeait un journal intitulé *l'Indicateur*, qui combattait les idées exagérées du moment. Baërt se trouva chez le Roi le 20 juin, et l'assura que l'Assemblée ne négligerait rien pour maintenir son autorité. — « Oui, lui répondit le monarque en lui montrant les brigands armés qui l'entouraient ; mais vous, qui avez beaucoup voyagé, que croyez-vous qu'on dira de nous chez l'étranger? » Après le 10 août, Baërt se retira de l'Assemblée, et retourna un moment dans son pays natal, d'où il passa aux Etats-Unis d'Amérique. Revenu en France depuis la Révolution, il fut nommé au mois d'août 1815, membre de la Chambre des Députés par le département du Loiret (1) ; il siégea et vota avec la minorité de cette législature, dont l'ordonnance du 5 septembre fit prévaloir le système. Baërt est

(1) *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde.* Paris, Jansen, an VIII (1800) ; 4 vol. in-8, avec cartes et figures.

(2) M. de Baërt a aussi publié l'*Extrait* d'un voyage entrepris, en 1784, dans la partie de la Russie qui avoisine le Caucase. On trouve ce morceau dans un volume anonyme intitulé : *Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne.* Paris, Jansen, 1799, in-4. — La *Bibliographie moderne de la France*, par J. M. Quérard, attribue encore à Baërt, *le Consommateur*, Paris, 1802, in-8° (anonyme).

(1) Baërt publia à cette occasion, une brochure in-8, d'une demi-feuille, qui porte ces mots pour inscription : *A MM. les électeurs du département du Loiret.*

mort à Paris, le 23 mars 1825 : c'était un citoyen honorable par son caractère et par ses lumières; il avait épousé Mlle de Montboissier, petite-fille de Malesherbes.

BAILLOT (Etienne-Catherine), né à Evry-sur-Aube, en Champagne, en 1758, mourut dans cette ville, le 15 avril 1825. Il exerçait la profession d'avocat au bailliage de Troyes, lorsqu'il fut élu député de sa province aux Etats-généraux de 1789. Il siégea au côté gauche de l'Assemblée constituante. Après la session, il entra au tribunal de cassation, lors de sa première institution. Depuis 1796, la littérature et les champs partagèrent ses loisirs. On lui doit : *Satires de Juvénal, traduites* (en prose) *en français, par B***, avec des notes.* Paris, 1823, in-8, de 30 feuilles trois huitièmes. Baillot a laissé en *manuscrit*, des *Recherches sur l'histoire de Champagne*, où il s'est occupé particulièrement, des généalogies des familles de ce pays.

BALGUERIE-STUTTENBERG (Pierre), négociant, naquit à Bordeaux, en 1779. Son père, ancien et estimable commerçant de cette ville, avait perdu la plus grande partie de sa fortune par les malheurs de la Révolution, et principalement par ceux dont l'île de St-Domingue fut le théâtre. Pierre Balguerie débuta jeune dans la carrière commerciale, et y conquit bientôt des richesses considérables, jointes à la plus honorable considération. Ses grandes spéculations, long-temps entravées par la guerre, trouvèrent enfin à se développer quand la paix générale rouvrit au commerce les routes des deux hémisphères. C'est de cette époque ardemment souhaitée par M. Balguerie, que datent ses entreprises vraiment grandes et nationales. Déjà, dès 1816, les bâtimens de sa maison parcouraient les mers les plus lointaines; les premiers ils firent reparaître, après une longue absence, le pavillon français dans les océans des Indes et de la Chine; les premiers, ils rétablirent avec les peuples de ces contrées, que nous ne visitions plus depuis long-temps, des rapports et des échanges utiles à la prospérité de notre pays. Deux ans après, lorsque déjà son nom était placé aux premiers rangs dont s'honore la France industrielle, Balguerie fit une démarche décisive pour importer à Bordeaux l'esprit d'association appliqué à l'industrie; cet esprit auquel l'Angleterre a dû son antique opulence et son immense crédit. Or, cette source intarissable de prospérité publique et privée était à peine entr'ouverte pour la France, lorsque M. Balguerie adopta l'idée d'appliquer la puissance de l'association des capitaux à l'achèvement des ponts de Bordeaux et de Libourne, que l'administration publique n'aurait pu terminer qu'à l'aide des impôts et après une longue suite d'années. Seul, à Paris, indécis encore sur la part que ses concitoyens oseraient prendre à cette glorieuse entreprise, il en courut tous les risques et s'engagea, lui et sa maison, si, dans les délais fixés, les conditions qu'il avait établies n'étaient pas ratifiées par ses compa-

triotes. La haute confiance qu'il inspirait servit le succès de l'emprunt des ponts de Bordeaux et de Libourne, bien plus que les avantages positifs, mais encore mal compris, de ce genre d'association. L'achèvement des ponts de Moissac, d'Agen, d'Aiguillon, de Coësmont et de Bergerac, la construction du magnifique entrepôt de Bordeaux : tels sont les principaux résultats de l'impulsion donnée par M. Balguerie; ces monumens font tout à la fois l'ornement et la prospérité du sol qui les supporte, en même temps qu'ils sont de vrais trophées élevés à la gloire de leurs fondateurs.

Le nom de M. Balguerie se retrouve dans toutes les entreprises de son temps qui furent utiles à la France; mais plus particulièrement dans toutes celles qui furent utiles à sa province. Convaincu que le commerce et l'agriculture y manquaient de capitaux, il mettait tous ses soins à les attirer vers sa ville natale. Dans cette vue, soutenu par la confiance des plus puissantes maisons de l'Europe, il provoquait et dirigeait des associations dont les fonds et les travaux, en jetant dans les départemens voisins des ponts sur les rivières, en y ouvrant des canaux, en y creusant des mines, tendent à faire de Bordeaux une métropole d'industrie, de manière à compenser ses pertes maritimes. C'est dans ce même but que M. Balguerie a puissamment contribué à établir près des faubourgs de cette ville, de grandes fonderies, d'où le fer coule sous toutes les formes et pour tous les besoins. La fondation de la Banque de Bordeaux, les établissemens des bateaux à vapeur, pour le trajet de Langon à Royan, les bains publics sur la Gironde, obtinrent aussi une part considérable dans la sollicitude et dans les trésors de M. Balguerie. Toutefois, les améliorations provoquées par son génie éclairé et bienfaisant ne purent être appréciés par ceux dont elles blessaient les intérêts isolés. C'est ainsi que les réparations précieuses que lui doivent les quais et les débarquadours de la ville de Bordeaux, excitèrent les murmures de la classe ouvrière, dont elles gênaient ou déplaçaient les habitudes. Cependant, cette classe intéressante de la population excita particulièrement la sollicitude de M. Balguerie. Il lui prépara souvent des institutions utiles, lui réserva des travaux nombreux, et lui prodigua enfin des largesses abondantes.

Les conseils et les corporations du commerce admirent naturellement dans leur sein, un négociant si recommandable. Il n'y apporta pas moins de zèle et de lumières que dans la gestion de ses affaires personnelles. Il fut successivement ou simultanément, président du conseil général de la Banque de Bordeaux, directeur de la caisse d'épargnes de cette ville, de la compagnie des Cinq-Ponts, de celle des Dunes, administrateur de la fonderie et des bains publics, etc. Membre du Conseil général du commerce, à Paris, il eut à lutter contre les prétentions de quelques manufacturiers et propriétaires d'usines, qui ne tendaient à rien moins qu'à sacrifier le commerce des ports de mer à des intérêts privés, en provoquant des prohibitions

avantageuses à quelques-uns, mais toujours nuisibles aux masses (1). Appelé à la présidence de la Chambre de commerce de Bordeaux, il rédigea en son nom et adressa au ministre de l'intérieur, un mémoire remarquable sur les divers moyens d'améliorer la navigation de la rivière de Bordeaux. En 1824, le ministère présenta aux Chambres des projets de loi inexécutables, concernant des droits à percevoir sur la navigation intérieure. Il suffit de quelques pages tracées par M. Balguerie, pour ouvrir les yeux aux chefs de l'administration et faire retirer les projets de loi. L'ouverture de communications intérieures entre Bordeaux et Rochefort, l'ensemencement des dunes du golfe de Gascogne; enfin, la canalisation des Landes, pour unir, à l'abri de la mer, Bordeaux avec Bayonne, tels furent les projets qui occupèrent les dernières pensées de celui qui fait le sujet de cet article. Une ordonnance royale l'avait spécialement chargé du dernier de ces objets. Il n'avait négligé ni soins ni dépenses pour en assurer le succès. Tous les travaux préparatoires se trouvaient terminés, ainsi que les plans et devis sur lesquels devait s'établir la concurrence publique, lorsqu'une maladie de langueur termina prématurément les jours de Balguerie-Stuttenberg, aux eaux de Bagnères, dans les Pyrénées, le 19 août 1825. Son corps fut transporté à Bordeaux, où, après des obsèques magnifiques et populaires, saluées par les canons d'un grand nombre des vaisseaux marchands de la rade, il fut déposé dans le champ mortuaire des reformés de cette ville ses co-religionnaires, que le défunt avait acquis pour eux, de ses propres deniers. La Chambre de commerce de Bordeaux a fait exécuter un buste de son honorable président, pour être placé dans la salle de ses séances. Des connaissances étendues et précises en matière d'économie politique, rendaient l'esprit de M. Balguerie très-propre aux grandes spéculations commerciales. L'exactitude de ces doctrines l'avait conduit aux idées politiques analogues, qui ont avec elles des relations intimes; néanmoins, l'amour excessif de l'état de paix, heureusement ramené parmi nous à la suite de la Restauration, la circonspection naturelle de son caractère, et quelques circonstances particulières, ne lui ont pas permis d'ajouter à l'honneur de son nom, la gloire de l'inscrire à côté de ces excellens citoyens qui prêtent avec énergie, à la cause de la justice et de la liberté l'appui de leur influence et de leurs richesses. Ces circonstances ont pu seules faire échouer la candidature législative de M. Balguerie, dont il obtint plusieurs fois les honneurs, grâce à la faveur d'une portion nombreuse et recommandable de ses concitoyens, qui auraient voulu le porter à la Chambre des députés,

(1) Voyez : *A S. Exc. Mgr. le duc de Richelieu, président du conseil des ministres.* Paris, 1821, imp. d'Everat, in-4, d'une feuille; et *Lettre de M. Balguerie-Stuttenberg, de Bordeaux, à MM. les membres du Conseil général du commerce.* Paris, 1821, imprimerie de Le Normant; in-8, de 3 feuilles.

où sa place semblait naturellement marquée. Il était membre du conseil municipal de Bordeaux et de la Légion-d'Honneur.

On a publié : *Eloge funèbre de Balguerie-Stuttenberg.* Bordeaux, imprimerie de Coudert, 1825; in-12, d'une demi-feuille.—Voy. aussi le *Moniteur* du 5 septembre 1825; le *Journal des Débats* du 25 août, et le *Journal du Commerce* du 31 août, même année.

On a un portrait de M. Balguerie-Stuttenberg, lithographié par G. de Galard, de Bordeaux (Paris, Engelman, 1825).

BARBIER (Antoine-Alexandre), savant bibliographe, naquit à Coulommiers, en Brie, le 11 janvier 1765. Après qu'il eut terminé avec succès, ses humanités au collége de Meaux, son père l'envoya à Paris, où, aidé d'un oncle qui prenait intérêt à lui, Barbier étudia en théologie et embrassa l'état ecclésiastique. Placé d'abord en qualité de vicaire, à Acy, puis à Dammartin, il fut nommé, en 1791, curé de la Ferté-sous-Jouarre. Au plus fort de la terreur, il se vit forcé de renoncer à son état, et se maria. Après le concordat de 1801, il sollicita et obtint du Pape une bulle qui le rendit à l'état séculier, et lui permit expressément de se marier en face de l'Eglise, ce qu'il s'empressa de faire. Au reste, les excellentes qualités de M. Barbier, la douceur et la pureté de ses mœurs, ses connaissances étendues, lui permirent de conserver à toutes les époques de sa vie, les relations les plus honorables, même parmi ses anciens collègues. Dès avant la Révolution, et pendant son premier séjour à Paris, M. Barbier avait contracté un goût très-vif pour les livres. En 1794, il avait été envoyé à Paris par le département de Seine-et-Marne, avec la qualité d'élève de l'Ecole normale. Vers cette époque, un des libraires les plus instruits de la capitale, M. Barrois l'aîné, le fit nommer membre de la commission temporaire des arts adjointe au Comité d'instruction publique, section de bibliographie. Ce fut un véritable service rendu aux lettres. C'était l'époque où les bibliothèques des couvens et autres établissemens publics supprimés, s'entassaient dans des dépôts formés à la hâte, exposés aux intempéries des localités, et ce qui est pis, aux ravages du vandalisme et de l'ignorance. M. Barbier protégea avec un zèle infatigable, les objets d'une affection qu'on pourrait sans trop d'exagération, appeler de la tendresse. En 1798, M. François (de Neufchâteau), alors ministre de l'intérieur, nomma M. Barbier conservateur du dépôt provisoire de la bibliothèque du Directoire exécutif, établie dans la rue du Regard, hôtel de Croy, composée d'environ trente mille volumes, choisis par M. Barbier dans les divers dépôts. Cette bibliothèque fut donnée au Conseil d'état sous le gouvernement consulaire, et en 1807, transférée au château de Fontainebleau. M. Barbier en forma une nouvelle, qu'il plaça en 1814, dans la galerie du Louvre. En 1807, il devint aussi l'administrateur des diverses bibliothèques particulières du souverain, qu'il avait lui-même for-

mées à Paris, à Rambouillet, à Trianon, à Compiègne et à Fontainebleau. Celle de Saint-Cloud fut mise par lui, dans un nouvel ordre. Ses fonctions le rapprochaient quelquefois, de la personne de Napoléon; c'est M. Barbier qui choisissait parmi les nouvelles publications, celles qui devaient être acquises pour l'usage particulier de l'Empereur. Quand il était absent, il les envoyait avec un rapport écrit, propre à intéresser Napoléon en faveur de l'ouvrage et quelquefois de l'auteur. M. Barbier s'acquitta de ces fonctions confidentielles, avec la plus exacte impartialité. Le 1er juillet 1815, la Chambre des Représentans avait autorisé M. Barbier à remettre entre les mains de Napoléon, les livres composant la bibliothèque de Trianon. Toutefois, aucun de ces livres ne fut déplacé. M. Barbier conserva ses titres et fonctions depuis la Restauration; mais ils n'avaient plus l'avantage de le rapprocher de la personne du souverain. En 1821, il reçut la croix de la Légion-d'Honneur, et néanmoins, l'année suivante, il fut mis à la retraite. Cette mesure, qui séparait M. Barbier des établissemens qu'il avait organisés et qu'il administrait avec un zèle et un ordre parfaits, et qui d'ailleurs diminuait considérablement ses ressources, dût le blesser profondément. Une maladie violente, suivie d'un dépérissement graduel, le conduisit au tombeau le 5 décembre 1825, dans sa soixante-unième année. Sa femme l'avait précédé de quelques mois. L'histoire littéraire et la bibliographie doivent beaucoup aux travaux de M. Barbier. Son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudomymes*, fruit de trente années de recherches et d'observations, est cité partout comme autorité : il était impossible de faire avec plus d'exactitude, un livre d'une plus difficile exécution. Personne ne fut plus sincèrement ami des lettres et des lettrés que le savant qui fait le sujet de cet article. L'étude faisait son unique délice; il ne chercha jamais ailleurs, ni délassement, ni récréation. Quiconque s'annonçait comme occupé de quelque travail littéraire, était certain de trouver à l'instant, dans le savant bibliographe, empressement, confiance et facilité. Sa mémoire était d'ailleurs, un répertoire non moins vaste et non moins bien ordonné que les nombreux établissemens confiés à sa garde. Aucun fait bibliographique des temps modernes n'y était égaré; la plupart du temps, il possédait ou il avait vu les manuscrits, les autographes, les exemplaires d'auteur, de tout ce qui fait question ou anecdote dans la science bibliographique. Sous ce rapport, son entretien était aussi curieux qu'instructif. Néanmoins, l'on s'aperçoit facilement dans ses ouvrages, que la bibliographie de l'école de Port-Royal, celle des controverses religieuses du 18e siècle, enfin, celle des philosophes de l'école encyclopédique lui étaient particulièrement familières. Tout ce bien que je me complais à dire de M. Barbier, ce n'est point sur le témoignage d'autrui que je le répète, c'est comme personnellement obligé de son savoir et de son amitié.

Plusieurs notices nécrologiques

sur M. Barbier, ont été publiées dans divers journaux. Nous nous bornerons à citer 1° celle qu'on lit dans le *Moniteur* du 3 janvier 1826. Elle est de M. Tourlet, qui en a fait tirer à part quelques exemplaires (in-8, de 7 pages); 2° celle qu'on trouve dans le quatrième volume de la 2e édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, par le fils aîné de l'auteur.

Il existe un portrait de M. Barbier, très-ressemblant, gravé dans le t. II, pag. 376, du Voyage bibliographique de Dibdin. Ses enfans en possèdent un fort bien exécuté, par M. Vien, fils du célèbre restaurateur de l'école française; enfin, un portrait de M. Barbier a été dessiné par Lagrenée, dans le précieux *album* de Mme la princesse Constance de Salm.

Liste des ouvrages d'Ant. Alexandre Barbier.

I. *Lettre sur l'Histoire de Marie Stuart, publiée par Mercier de Compiègne.* Paris, 1796, in-8 (Extrait du *Mercure.*).

M. Barbier dévoile dans cette lettre, la supercherie de Mercier de Compiègne, qui avait fait imprimer deux fois, sous le titre d'*Histoire de Marie Stuart*, et comme une pièce très-rare, un morceau tiré de *la Cour Sainte* du P. Caussin. — (V. le n° 7724 du *Dictionnaire des Anonymes.*).

II. *Recueil des Lettres de Madame de Sévigné, nouvelle édition, augmentée d'un Précis de la vie de cette femme célèbre, de réflexions sur ses lettres par J. B. de Vauxcelles, etc.* Paris, 1801 (article extrait du *Magasin Encyclopédique.*).

III. *Notice sur la vie et les ouvrages de David Durand.* Paris, 1802 (extrait du *Magasin Encyclopédique.*). — 2e *édition, revue, corrigée et augmentée* (extrait du T. IV de la 1re édition du *Dictionnaire des Anonymes.*). — réimprimée dans l'*Examen critique des Dictionnaires historiques*, article David Durand.

IV. *Catalogue des livres qui doivent composer la bibliothèque d'un Lycée* (rédigé à la demande de M. Fourcroy). *Paris, imp. de la République, an* XII, 1803; in-12, 45 pages. — 2e *édition, revue et augmentée* (1804), 44 pages.

V. *Préface et table des divisions du Catalogue des livres de la bibliothèque du Conseil d'Etat.* Paris, an XI (1803); in-8, de 54 pages.

VI. *Catalogue de la bibliothèque du Conseil d'Etat. Paris, imp. de la République, an* XI (1803); 2 tomes, un volume in-folio.

Il n'a été tiré que deux cents exemplaires de ce catalogue, dont quinze sur très-beau papier; il devait avoir une table qui n'a point été imprimée. Les livres qui s'y trouvent mentionnés, ont été transportés au château de Fontainebleau, en 1807.

VII. *Notice du Catalogue raisonné des livres de la bibliothèque de l'abbé Goujet.* 1803, in-8° (extrait du *Magasin Encyclopédique.*).

Ce curieux catalogue, formant 6 vol. in-folio MS., se trouve dans la bibliothèque de M. Barbier.

VIII. *Catalogues servant à indiquer les principaux livres qui peu-*

vent composer les différentes bibliothèques d'un homme d'état, d'un magistrat et d'un jurisconsulte, d'un militaire, d'un ministre des cultes. Paris, 1804, in-8° (se trouvent à la suite du *Dictionnaire bibliographique portatif*, par Desessarts).

IX. (Avec M. Ch. Pougens.) *Catalogue des livres de la bibliothèque de S. E. M. le comte de Boutourlin. Paris*, 1805, in-8°.

Cette bibliothèque a été consumée par les flammes, lors de l'incendie de Moscou, en 1812.

X. *Examen de plusieurs assertions hasardées par La Harpe, dans sa* Philosophie du 18e siècle (imprimé d'abord dans le *Magasin Encyclopédique*, année 1805, puis reproduit avec des augmentations, dans le *Nouveau Supplément au Cours de littérature de La Harpe*).

XI. *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits et publiés en français et en latin, avec les noms des auteurs, traducteurs et éditeurs, accompagnés de notes historiques et critiques. Paris*, 1806-1808, 4 vol. in-8°. — 2e *édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.* Paris, Barrois l'aîné, 1822-1826; 4 vol. in-8°.

La 1re édition contenait 12403 articles; la 2e en contient 25647.

XII. *Particularités sur feu M. Mouchet, premier employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.* Paris, 1807, in-8 (extr. du *Magasin Encyclopédique.*).

XIII. *Réponse à un article du Mercure de France, relatif au Dictionnaire des Anonymes.* Paris, 1807.

Cette pièce, tirée à part, se trouve à la suite du T. IV de la 1re édition du *Dictionnaire des Anonymes.*

XIV. *Sur le poëme de la Conversation du P. Janvier.* 1807 (extr. de la *Revue philosophique.*).

Ce morceau a été tiré à un très-petit nombre d'exemplaires.

XV. *Nouvelle Bibliothèque d'un Homme de goût, entièrement refondue, contenant les jugemens tirés des journaux les plus connus et des critiques les plus estimés, sur les meilleurs ouvrages qui ont paru dans tous les genres, tant en France que chez l'étranger.* Paris, 1808-1810, 5 vol. in-8.

Le nom de Desessarts n'a été mis sur le frontispice de cette édition que parce qu'il a partagé les frais d'impression avec M. Barbier. Du reste, toutes les augmentations sont de ce dernier.

XVI. *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ, suivie de Considérations sur l'auteur de l'Imitation* (par M. Gence). Paris, Lefèbvre, 1812; 1 vol. in-12, de xviij et 285 pages.

Ouvrage savant, curieux et très-estimé.

XVII. *Notice sur la vie et les ouvrages de L. T. H. Hérissant.* Paris, 1812, in-8 (Extrait du *Magasin encyclopédique.*).

XVIII. *Notice sur la vie et les ouvrages de Th. Guyot, traducteur français du seizième siècle.* Paris, 1813 (extrait du *Magasin Encyclopédique.*).

XIX. *Examen critique et Complément des dictionnaires historiques les plus répandus, depuis le Dictionnaire de Moréri jusqu'à la Biographie Universelle, inclusivement.* T. Ier (A.-J.). Paris, Rey

et Gravier, 1820, 1 vol. in-8.

L'auteur a laissé en manuscrit, la plus grande partie du second volume de cet ouvrage, qui sera probablement publié après l'achèvement de la *Biographie Universelle.*

XX. *Notice des principaux écrits relatifs à la personne et aux ouvrages de J. J. Rousseau. — Troisième édition, revue, corrigée et augmentée.* 1823, in-8, de 56 p.

Notice extraite du vingt-unième volume du Rousseau publié par Lequien; elle a d'abord été imprimée dans les *Annales Encylopédiques* (juillet 1818), puis reproduite dans les œuvres de Rousseau, publiées chez Lefèvre, en 1822. L'auteur a fait tirer à part, un petit nombre d'exemplaires de ces réimpressions.

XXI. *Notice des principales éditions des Fables et des Œuvres de Jean de La Fontaine.* Paris, 1825, in-8, d'une feuille, tirée à cent exemplaires. Extrait du T. II des *Fables inédites*, publiées par M. Robert. Paris 1825, 2 vol. in-8.

M. le marquis de Châteaugiron, possesseur de tous les opuscules de M. Barbier, a fait imprimer des faux titres et titres portant: *Opuscules de M. A. A. Barbier, ancien bibliothécaire du Roi, t. Ier* (et une table à la suite). Paris, H. Fournier, 1825, in-8. — Il n'a été tiré que dix exemplaires de cette demi-feuille.

Liste des éditions publiées par Ant.-Alex. Barbier.

I. *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer, et retour de Saint-Cloud à Paris par terre* (par Néel); *nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée d'une notice sur l'auteur.* Paris, 1797, 2 vol. in-18.

II. *Le Mariage des Fleurs, en vers latins, par D. de La Croix, avec la traduction française et des notes; quatrième édition.* Paris, 1798, 1 vol. in-12.

III. *Lettres Portugaises, nouvelle édition* (*avec une notice historique sur l'auteur de ces lettres, leur traducteur et leurs différentes éditions, par l'abbé de Saint-Léger*). Paris, Delance, 1806, 1 vol. in-12.

IV. *Les Écrivains de l'Histoire Auguste, traduits en français par de Moulines, nouvelle édition, revue et corrigée, avec une notice sur la vie du traducteur.* Paris, 1806, 3 v. in-12.

V. *Journal historique ou Mémoires critiques et littéraires sur les ouvrages dramatiques et sur les événemens les plus mémorables, depuis l'an 1748 jusqu'en 1772 inclusivement; par Charles Collé, avec une notice sur sa vie et ses écrits.* Paris, 1807, 3 vol. in-8.

Le manuscrit autographe de cet ouvrage se trouve dans la bibliothèque de M. Barbier. On y remarque plusieurs morceaux qui n'ont pas été imprimés.

VI. *Mémoires sur la librairie et sur la liberté de la presse, par de Lamoignon de Malesherbes.* Paris, 1809, 1 vol. in-8.

VII. *Supplément à la Correspondance littéraire de MM. Grimm et Diderot.* Paris, 1814, 1 vol. in-8.

VIII. *Voyage autour de ma chambre, suivi du Lépreux de la cité d'Aoste, par le comte Xavier de Maistre* (avec une préface et des notes, par le comte Joseph de Maistre, frère de l'auteur). Nouvelle édition. Paris, 1817, 1821, 1823, 1 vol. in-18.

IX. *Notice sur la vie et les travaux de M. A.-N. de Saint-Genis, audi-*

*teur des Comptes: par M. M***, avec des notes, par M. Barbier* (extrait des *Annales Encyclopédiques*.).

X. *Mémoire sur le comte de Bonneval, par le prince de Ligne. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée.* Paris, 1817, 1 v. in-8.

XI. *Nouveau Supplément au Cours de Littérature de La Harpe.* Paris, 1818, 1 vol. in-8.

XII. *Correspondance inédite de l'abbé Ferdinand Galiani avec M^me^ d'Epinay, etc.* Paris, Treuttel et Würtz, 1818, 2 vol. in-8.

XIII. *Considérations sur la France, par le comte Joseph de Maistre. Nouvelle édition, la seule revue et corrigée par l'auteur; suivies de l'Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.* Paris, Potey, 1821, 1 vol. in-8.

XIV. *Amaltheum poeticum, historicum et geographicum, cui præfatio Ant.-Alex. Barbier gallicè scripta præfixa est.* Parisiis, 1822, 1 vol. in-18.

XV. *Lettre de Volney à M. le baron de Grimm, suivie de la réponse de M. le baron de Grimm à M. de Volney, en date du 1^er^ janvier* 1792. Paris, 1823, in-8.

Ces lettres sont précédées de l'avis suivant : « Lorsque je publiai, en 1814, le *Supplément à la Correspondance du baron de Grimm*, je possédais la *Réponse*, imprimée sous son nom, *à la lettre de M. de Volney;* cette pièce est d'une extrême rareté : réunie aux opuscules du célèbre correspondant littéraire, elle eût sans doute donné au Supplément un intérêt tout particulier ; mais il répugnait à ma délicatesse d'affliger un savant aussi recommandable que M. de Volney. Aujourd'hui qu'il n'est plus, je crois pouvoir compléter les opuscules de Grimm. M. de Volney laisse assez de titres à l'estime publique pour le venger des sarcasmes d'un ancien ami, que les circonstances les plus extraordinaires avaient métamorphosé en implacable ennemi. Il m'a paru convenable de reproduire ici la lettre qui a occasioné l'énergique réponse. Plusieurs personnes pensent que cette *Réponse* est une pièce supposée, et elles ne sont pas éloignées de l'attribuer au comte de Rivarol. Je serais charmé que la présente réimpression contribuât à en faire connaître le véritable auteur.»

XVI. *Mémoire inédit remis par Louis XIV, à l'archevêque de Reims, Le Tellier, sur l'inconduite du marquis de Barbesieux, son neveu.* 1826, in-8 (extrait de la *Revue Encyclopédique*, T. XXVIII, pag. 1.).

M. Barbier a travaillé successivement, au *Mercure de France*, de 1795 à 1798, au *Magasin*, aux *Annales* et à la *Revue Encyclopédiques*.—Il a publié plusieurs volumes des *Œuvres complètes de Condorcet.* Paris, an XIII (1804), 21 vol. in-8. Les tomes 6 et 7 contiennent les avertissemens et les notes de Condorcet qui se trouvaient dans les Œuvres de Voltaire. Les notes tirées de cette collection ont été rangées par M. Barbier, dans l'ordre alphabétique.—Il a été un des collaborateurs de l'*Encyclopédie moderne* de M. Courtin, où il a donné, entre autres, dans le 6^e^ volume, l'article *Catalogue.* — Il a refait ou retouché les Notices des principales éditions et traductions dans la *Collection des Classiques latins* de M. Lemaire.—Enfin, il a revu,

pour la partie bibliographique, les deux premières livraisons du *Dictionnaire historique ou Biographie universelle classique, par M. le général Beauvais, et par une société de gens de lettres.* Paris, Gosselin, 1826, in-8. A partir de la troisième livraison, M. Louis Barbier, fils aîné, a été chargé de continuer la partie de cet ouvrage précédemment confiée à son père.

BARBIÉ DU BOCAGE (JEAN-DENIS), géographe, naquit à Paris, le 28 avril 1760. Élève du célèbre d'Anville, le jeune Barbié ne tarda pas à faire de grands progrès sous un tel maître. Attaché au ministère des affaires étrangères et à la Bibliothèque du Roi, c'est dans ce dernier établissement qu'il eut occasion de nouer des rapports intimes avec le célèbre abbé Barthelemy, qui lui confia la rédaction de l'atlas du *Voyage d'Anacharsis*, et l'associa ainsi à sa célébrité. « La réputation que valut » à M. Barbié du Bocage, dit » M. Letronne, l'atlas du *Voyage* » *du jeune Anacharsis* décida en » quelque sorte, de sa carrière » scientifique, et quoique d'excellens travaux aient attesté ses profondes connaissances dans les diverses branches de la géographie, » on peut dire que la géographie » de la Grèce était devenue son » étude principale et favorite : dans » plusieurs savans écrits, il déposa » les notions précieuses qu'il avait » recueillies; ses conseils firent entreprendre plus d'un voyage in- » téressant et contribuèrent à plus » d'une découverte utile dans cette » terre classique; son cabinet était » devenu comme une espèce de » centre, auquel venaient aboutir » tous les renseignemens nouveaux » sur cette contrée célèbre. » M. Barbié du Bocage fut un moment incarcéré avec plusieurs de ses confrères de la Bibliothèque nationale, au mois de septembre 1793. Rendu à la liberté peu de temps après, il reprit le cours de ses travaux habituels, et ne reçut désormais, des divers gouvernemens de son pays, que des encouragemens et des récompenses. En 1803, il fut nommé géographe du ministère des relations extérieures, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), en remplacement de M. Anquetil, le 7 novembre 1806; professeur à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, le 6 mai 1809; doyen de ladite faculté, le 16 novembre 1815. M. Barbié du Bocage était aussi membre de plusieurs autres sociétés savantes, nationales ou étrangères. Ce savant est mort à Paris, d'une attaque d'apoplexie, le 28 décembre 1825. Il a laissé plusieurs enfans; l'aîné est déjà avantageusement connu dans la carrière que son père a semée de tant de souvenirs honorables pour sa mémoire et précieux pour la science.

Liste des ouvrages de J.-D. Barbié du Bocage (1).

I. 1782. *Urbis Mytileni specimen*

(1) Extrait d'un écrit intitulé : *Discours prononcés aux funérailles de M. J. D. Barbié du Bocage, etc., suivis d'une Notice sur sa vie et ses ouvrages.* Paris, janvier 1826, in-4, orné d'un portrait très-ressemblant de M. Barbié du Bocage, lithographié par Pajou.

On a publié aussi : *Catalogue des*

vetus. — Urbis Halicarnassi specimen vetus. — Mileti vicinæ variis temporibus.

Ces cartes, ainsi que plusieurs notices historiques, se trouvent dans le 1^er^ vol. du *Voyage pittoresque de la Grèce*, de M. le comte de Choiseul-Gouffier.

II. 1786. *Corrections et augmentations à la Mappemonde de M. d'Anville*, avec un mémoire manuscrit remis à M. le baron de Breteuil, ministre de l'intérieur.

M. Barbié du Bocage enrichit alors la mappemonde de d'Anville des nouvelles découvertes faites jusqu'à cette époque, et il démontre (*Magasin Encyclopédique*, 1^re^ année) que les découvertes du *gelwink* ou *pinson jaune*, que l'on plaçait dans les parties orientales de la Nouvelle-Guinée, avaient été faites dans la partie occidentale de cette contrée, ce que vient de confirmer le voyage récent autour du monde, de M. Duperrey.

III. *Recueil de cartes géographiques, plans, vues et médailles de l'ancienne Grèce, pour le* Voyage du jeune Anacharsis, *précédé d'une Analyse critique des cartes.* Paris, 1789, Debure aîné, 1 vol. in-4, composé de 31 planches; 1^re^, 2^me^ et 3^me^ édition. — *Traductions anglaise, allemande* et beaucoup de *contrefaçons.* — *Nouvelle édition*, 1 vol. infolio, composé de 40 planches. Paris, Didot jeune, 1799.

Ce n'est pas sans étonnement que l'on a vu, dans une *nouvelle édition*, publiée en 1824, le nom *d'Amb. Tardieu* substitué à celui de M. Barbié du Bocage.

IV. 1788. *Cartes et notes sur la colonie du Sénégal*, une feuille.

V. 1789. *Cartes et Notes sur la colonie hollandaise du Cap de Bonne-Espérance.*

Ces deux cartes, qui ne sont pas encore terminées, ont été faites pour un ouvrage qui n'a pas vu le jour.

VI. 1793. *Cartes et notices pour le mémoire de M. de Sainte-Croix, sur le cours de l'Araxe et du Cyrus*, publiées seulement en 1797. — *Analyse de la Carte du cours de l'Araxe et du Cyrus* (*Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Caspienne et la mer Noire.* 1797.).

VII. 1794. *Notices sur les îles Canaries et sur les îles des Navigateurs*, imprimées dans la traduction du *Voyage de White à Botany-Bay*, par M. Ch. Pougens.

VIII. 1795. *Notice sur les antiquités d'Athènes, de Stuart.* — *Lettre aux rédacteurs du* Magasin Encyclopédique, *sur la Nouvelle-Guinée.* — *Lettre aux mêmes, sur la terre de Kerguelen.* — *Proposition d'une nouvelle méthode pour enseigner la géographie.* — *Remarques sur un monument géographique très-ancien, qui se trouve dans les fondations d'une maison de la ville d'Autun.* — *Recherches sur les attérissemens qui se sont formés à l'embouchure du Méandre.* — *Notice sur une géographie en grec vulgaire, intitulée :* Γεωγραφία νεωτερική, imprimée à Vienne, en Autriche, en 1790, 1 vol. in-8.

Ces divers écrits se trouvent dans le *Magasin Encyclopédique*, 1^re^ et 2^me^ année.

---

livres de la bibliothèque de feu M. Barbié du Bocage, précédé d'une Notice historique sur sa vie et ses ouvrages. Paris, Goujon (marchand de cartes géographiques), 1826, in-8, de neuf feuilles.

IX. 1796. *Essai sur la bataille de Cunaxa, et sur son emplacement, avec un plan.*

X. 1796. *Cartes et notes pour l'expédition des Grecs et la retraite des dix mille, de Xénophon* (*Mélanges de géographie, d'histoire et de chronologie ancienne, par M. le comte Fortia d'Urban.* 1805, in-8.).

Ces cartes offrent les résultats des notions acquises par les voyageurs modernes.

XI. 1797. *Notice sur le voyage de Chardin* (en Perse), avec une carte de sa route, depuis Constantinople jusqu'à Koniéh.

XII. 1799 *Carte de l'île de Crète, et Analyse de cette carte.*

Ce travail fait partie de l'ouvrage de Sainte-Croix, intitulé : *Des Anciens gouvernemens fédératifs, et de la Législation de Crète.*

XIII. 1799. *Traduction de l'anglais, des cartes du Voyage de Néarque.*

XIV. 1799. *Carte réduite de la mer des Indes, et d'une partie de celle du Sud, pour la Relation du voyage à la recherche de La Peyrouse*, par M. Labillardière (V. l'*Atlas*, in-fol., qui accompagne ce voyage.).

XV. 1800. *Carte de la Scythie, de l'Égypte et des peuples intermédiaires, avec des notes*, pour le traité d'Hippocrate, intitulé : *Des Airs, des Eaux et des Lieux*, traduit par le docteur Coray.

XVI. 1800. Quatre *Cartes et Notices de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande, de l'Inde*, et un *Plan de Gibraltar*, pour le *Tableau de la Grande-Bretagne*, de Baert.

XVII. 1801. *Notice abrégée des derniers travaux des Grecs modernes pour la géographie* (Magasin Encyclopédique.).

XVIII. 1802. *Notice sur la vie et les ouvrages de M. d'Anville.* 1 vol. in-8°.

M. Barbié du Bocage y indique les changemens qu'il a faits aux ouvrages de d'Anville, ainsi que l'époque de ces changemens.

XIX. 1802. *Notice sur Guillaume-Nicolas de La Haye, premier graveur du Roi.*

M. Barbié du Bocage avait épousé sa fille, en 1792.

XX. 1802. *Notice sur la ville d'Halicarnasse, avec un plan de cette ville et des plans de Tyr et de Palæ-Tyr*, pour l'*Histoire des expéditions d'Alexandre-le-Grand*, traduite d'Arrien, par P. Chaussard.

XXI. 1802. *Notice sur Tyr et ses environs, avec un plan et essai sur la Topographie de Thèbes, en Béotie*, pour la nouvelle édit. de l'*Examen des historiens d'Alexandre-le-Grand*, par M. de Sainte-Croix. 1804.

XXII. 1802. Paragraphe Ier. de la *Notice historique et analytique sur la construction des cartes géographiques* (*Mémorial topographique et militaire du Dépôt de la guerre.*).

XXIII. 1803. *Notice historique sur la vie et les ouvrages du major James Rennel.* — rédigée pour le *Mémorial topographique et militaire du Dépôt de la guerre*, non encore imprimée.

XXIV. 1803. *Notice sur la carte des États-Unis de l'Amérique septentrionale*, copiée et gravée sur celle d'Arrowsmith, par P. F.

Tardieu (*Magasin Encyclopédique.*).

XXV. 1805. *Carte semi-topographique de la Morée*, dressée et gravée au Dépôt général de la guerre, par ordre du ministre de la guerre, terminée en 1807; une grande feuille.

Long-temps cette carte resta sous le séquestre pour qu'elle ne pénétrât point chez l'étranger; aujourd'hui, elle sert à faire la guerre dans la contrée.

XXVI. 1804. *Carte de l'Europe*, dressée pour l'instruction publique, d'après les ordres du ministre de l'intérieur; une grande feuille.

XXVII. 1804. *Carte des marches d'Alexandre-le-Grand*, avec une *Analyse et des notes* (*Examen des historiens d'Alexandre-le-Grand*, de M. Sainte-Croix, nouvelle édition.).

Cette carte, comme celle de la retraite des dix mille, offre le résultat des notions acquises par les voyageurs modernes.

XXVIII. 1804. *Description et Histoire abrégée de l'Epire. — Plans de la plaine de Tripolitza, en Morée, et de celle de Janina, en Albanie*, dressés sur les mémoires des derniers voyageurs, et particulièrement sur ceux du Dr Pouqueville (*Voyage en Morée et en Albanie*, de Pouqueville. Paris, 1805.).

XXIX. 1805. *Route d'une caravane grecque à la Chine*, dressée sur le mémoire de M. Hager, pour son ouvrage intitulé: *Numismatique chinoise.* Paris, an XIII.

XXX. 1815. *Carte de la navigation intérieure d'une grande partie de la Russie européenne et de l'ancienne Pologne*, pour l'ouvrage de M. Anthoine, baron de Saint-Joseph, intitulé: *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire.* Paris, an XIII, in-8°.

Cette carte porte le tracé de tous les canaux qui existaient dans l'empire de Russie, à l'époque où elle a été dressée; on y a joint une carte représentant le tableau de l'Europe, où sont indiquées les deux routes que suit le commerce de la Russie par la mer Baltique et la mer Noire, et un plan de treize cataractes du Dniéper, avec les travaux qui y ont été faits.

XXXI. 1806. Traduction des *Voyages dans l'Asie mineure et en Grèce, du docteur Chandler*, avec notes et révision des cartes. 3 vol. in-8.

Cette traduction a été faite de concert avec M. l'abbé Servois, vicaire-général du diocèse de Cambray.

XXXII. 1806. *Carte de la principauté de Bénévent*, présentée à M. le prince de Talleyrand.

XXXIII. 1807. *Notice sur un manuscrit géographique de la bibliothèque de M. le prince de Talleyrand, lue en séance publique de l'Institut, le 3 juillet* 1807.

Dans ce mémoire, M. Barbié du Bocage démontre que la partie orientale de la Nouvelle-Hollande, dont les Anglais attribuent la découverte au capitaine Cook, avait été reconnue long-temps avant, en 1525, par les Portugais.

XXXIV. 1807. *Plan du canal de Constantinople ou Bosphore de Thrace, et Carte de la mer de Marmara*, avec notice historique. — une feuille.

Ce plan et cette carte offrent le

tableau de l'arrivée de la flotte anglaise, dans le mois de février 1807, devant Constantinople, et le retour de cette même flotte dans l'Archipel, après dix jours de présence inutile devant la ville.

XXXV. 1807. *Notice sur les ruines vues à Cérigo et près de Napoli de Malvoisie, par M. Castellan*, jointe au *Rapport* fait par M. Lebreton, secrétaire perpétuel de la quatrième classe de l'Institut, le 3 octobre 1807, sur les travaux de cette classe.

XXXVI. 1808. *Plans d'une partie de l'île de Cérigo, autrefois Cythère, et de la rade de Napoli de Malvoisie, avec les ruines d'Epidaurus-Limera* (*Lettres sur la Morée*, de M. de Castellan, 3 vol. in-8.).

XXXVII. 1809. *Notes sur la Géographie de Pinkerton* (Turquie d'Asie).

XXXVIII. 1809. Toute la géographie ancienne et une partie des noms modernes, sur les cartes du deuxième volume du *Voyage pittoresque de la Grèce* (par M. de Choiseul-Gouffier), avec le classement et les notes sur les médailles, ainsi que des notices très-étendues sur toute la partie historique.

XXXIX. 1809. *Historique des projections géographiques, dans lequel il est démontré que les projections sont nées l'une de l'autre* (*Mémorial topographique et militaire du Dépôt de la guerre*).

XL. 1809. *Plan de l'île de Tine*, dressé sur les mémoires de M. Zallony (*Voyage de Tine*, de M. Zallony. 1809, in-8.).

XLI. 1809. *Carte générale de la Grèce et d'une grande partie de ses colonies, tant en Europe qu'en Asie*, commencée en 1799 et terminée en 1809. Paris, 1810.

Cette carte forme le premier numéro qui manquait à la nouvelle édition du *Voyage du jeune Anacharsis*, imprimée par Didot jeune, en 1789.

XLII. 1810. *Carte et Notes pour le voyage et les aventures de Télémaque*. Edition de Tilliard frères, 2 vol. in-4.

XLIII. 1810. *Carte de l'empire de Priam*, d'après Homère; avec une analyse (*Voyage pittoresque de la Grèce*, par Choiseul-Gouffier, vol. publié en 1822.).

XLIV. 1810. *Carte comprenant l'Hellespont et l'île de Lesbos*, pour *Thucydide*, traduct. de M. Gail.

XLV. 1810. *Notice sur la Géographie de Pinkerton* (Turquie d'Asie).

XLVI. 1810. *Carte de la partie septentrionale de l'Inde*, et notes relatives à cette carte, pour *les Indiques d'Arrien*.

XLVII. 1810. *Plan des villages de Tchardak et Lampsaki*, et notes relatives à ce plan, pour le *Voyage en Grèce* de M. Castellan, 3 vol. in-8.

XLVIII. 1811. *Précis de Géographie ancienne*.

Ce *Précis* est imprimé à la suite de l'*Abrégé de la Géographie de Pinkerton et Walckenaër*, 1811, 2 vol. in-8.

XLIX. 1812. *Carte pour Salluste*, avec un *Dictionnaire géographique et explicatif*, à la suite du texte et de la traduction. Paris, 1813, in-8.

L. 1813-1818. *Cartes historiques de l'état de l'Inde*. — à la mort de l'empereur Akbar (an 1605). — à la mort de l'empe-

reur Aureng-Zeyb (an 1707). — et en 1812.

Ces trois cartes, très-importantes pour l'histoire, font partie de l'ouvrage intitulé : *Monumens de l'Hindoustan, décrits par M. Langlès.*

LI. 1815 et 1816. *Mémoires sur Œnoé et Phylé, bourg de l'Attique, et sur la ville d'Eleuthère, en Béotie.*

Ces trois ouvrages se trouvent dans l'ouvrage intitulé : *Topography illustrative of the batle of Platea*, publié à Londres, par M. Stanhope, en 1817.

LII. 1818. *Carte d'Espagne* avec des notes, pour les *Commentaires de César*, édition des *Classiques latins* de M. N. E. Lemaire.

LIII. 1819. *Plan topographique détaillé de la ville de Constantinople et de ses faubourgs, avec deux annexes*, représentant en particulier, l'une le plan du Sérail, l'autre celui du château des Sept-Tours. — *Plan topographique du Bosphore de Thrace et des lieux avoisinant ses rives*, y compris les îles des Princes. — *Plans itinéraires du Bosphore de Thrace et de la mer de Marmara*, avec le canal des Dardanelles, indiquant les points de vue des tableaux du *Voyage pittoresque de Constantinople.* — *Analyse des plans et mémoires sur la topographie de Constantinople, du Bosphore et de ses environs.*

Ces plans, qui tiennent au magnifique ouvrage de M. Melling, intitulé : *Voyage pittoresque de Constantinople et des rives du Bosphore*, dont le texte est de M. Lacretelle jeune, ont été dressés d'après les levées de M. Kauffer, ingénieur attaché à l'ambassade de M. le comte de Choiseul-Gouffier, à Constantinople. Plusieurs corrections ont été faites d'après les reconnaissances et les notes prises sur les lieux, par le fils de M. Barbié du Bocage et quelques autres voyageurs.

LIV. 1821. *Carte de la Grèce moderne et plan semi-topographique de Janina et de ses environs*, dans un rayon de six lieues, pour le *Voyage de M. Pouqueville.* 5 vol. in-8, 1821.

Ces plans et cartes sont dressés d'après les données recueillies et rapportées par MM. Pouqueville, le capitaine Gauttier et autres voyageurs au Levant. M. Barbié du Bocage s'occupait de la construction de ces cartes, depuis l'année 1817.

LV. 1821. *Dissertation sur une grotte et des antiquités découvertes dans le département de l'Oise, près Creil* (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.* T. III.).

LVI. 1824. Les deuxième et troisième parties du deuxième volume du *Voyage pittoresque de la Grèce*, de M. le comte de Choiseul-Gouffier.

M. Barbié du Bocage a terminé avec M. Letronne, cet ouvrage, pour lequel il a publié deux belles cartes de la Troade, le canal des Dardanelles et quelques plans particuliers, dont plusieurs sont le résultat des reconnaissances faites par MM. Dubois et Barbier du Bocage fils, dans leurs voyages à Constantinople.

LVII. 1825. *Notice sur la communication du Niger avec le Nil d'Egypte* (*Bulletin de la Société de Géographie*, N° XXVI.).

LVIII. 1825. Autre *Notice sur l'Afrique* (*Revue encyclopédique de* 1826.).

Nota. M. Barbié du Bocage laisse plusieurs *manuscrits* et *notes inédits* que sa famille se propose de publier.

BASTON (Guillaume-André-René), naquit à Rouen, le 29 novembre 1741. Il commença ses études à Pont-Audemer, où son père exerçait la profession de contrôleur du tarif; mais il revint en 1754, dans sa ville natale, dont le collége était alors confié aux Jésuites. Il y fit successivement sa seconde et sa rhétorique, et reçut la tonsure, après sa première année de philosophie, en 1756. A la rentrée des classes de la même année, il revint à Paris, dans la communauté des *Robertins*, établissement presque gratuit, dépendant du séminaire de Saint-Sulpice et dirigé par les mêmes maîtres. Après avoir reçu dans cette maison, les premiers ordres sacrés et les premiers degrés de la magistrature universitaire, Baston fut envoyé professer la philosophie à l'université d'Angers. C'est dans cette ville qu'il fut ordonné prêtre, le 24 mars 1766. Après les vacances de cette même année, l'abbé Baston revint à Saint-Sulpice, où l'attendait une place de maître des conférences au second séminaire. Le 7 février 1770, il fut le second de sa licence en Sorbonne. Ses collègues fixèrent leur choix sur lui pour le discours des *paranymphes*, qu'il prononça le 20 du même mois. Ce discours, qui avait pour objet le point délicat de la réforme des écoles, fit quelque bruit dans le temps. Un moine augustin, nommé le P. Griffon, le réfuta dans un long discours latin, où, entre autres épithètes, il appelait l'auteur *putidus scholarum reformator, nefarius Agrippæ reformator*. Mais les plus honorables suffrages dédommagèrent M. Baston de ces désagrémens. Le cardinal évêque de Beauvais voulut se l'attacher en qualité de grand-vicaire, tandis que M. l'abbé de Saint-Gervais, doyen du chapitre de Rouen, obtint pour lui, une chaire de théologie dans cette dernière ville, et en 1778, il devint membre du chapitre de la métropole de Normandie. M. Baston s'était fait connaître dès-lors, par quelques opuscules de polémique canonique, lorsque la Révolution vint détourner sa plume vers d'autres sujets. L'Assemblée nationale n'eut pas plus tôt décrété la constitution civile du clergé, qu'il s'en montra l'un des plus actifs adversaires. Plus de vingt brochures échappées en moins de quinze mois, à la fécondité de son zèle, attirèrent sur lui l'attention des persécuteurs. Frappé de la peine de la déportation pour n'avoir pas voulu prêter le serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics, Baston se réfugia en Angleterre, au mois de septembre 1792; mais ce séjour convenant peu à sa santé, il passa dans les Pays-Bas, en octobre 1793. Les succès des armes françaises ne l'y laissèrent pas long-temps paisible. Poussé successivement, à travers la Prusse et la Westphalie, il s'arrêta enfin à Coësfeld, où il passa le reste du temps de son exil. Le concordat de 1801 lui permit de rentrer dans une pa-

trie qui n'avait pas cessé de lui être chère ; l'abbé Baston revint en France, au mois de mai 1802. Le cardinal Cambacérès, nouvel archevêque de Rouen, le nomma successivement vicaire-général, chanoine et doyen de son chapitre. L'académie de Rouen l'admit pareillement, au nombre de ses membres, et il justifia ce choix par de nombreux travaux littéraires. L'abbé Baston profita des temps de calme qui suivirent, pour faire un voyage en Westphalie et revoir encore une fois, sous de plus heureux auspices, les amis de son exil. L'archevêque de Rouen, qui s'était fait accompagner de l'abbé Baston, lors de la cérémonie du sacre de Napoléon, l'amena encore avec lui, en qualité de théologien, au concile de 1811. Dans cette assemblée, M. le cardinal Cambacérès proposa une déclaration que tous les autres prélats s'empressèrent d'adopter comme parfaitement conforme aux vrais principes de l'Eglise gallicane, et de nature à lever les principaux obstacles qui s'opposaient à un rapprochement vivement désiré, entre la cour de Rome et le gouvernement français. Cette déclaration, qui servit de base aux articles arrêtés dans la congrégation générale du 5 août 1811 et qui furent acceptés par le Pape, était de l'abbé Baston. Ce succès fixa l'attention de ceux qui gouvernaient en France les affaires ecclésiastiques, et Baston fut nommé à l'évêché de Séez ; mais comme la démission du titulaire paraissait n'avoir pas été libre, il eut la sagesse de n'accepter ce siége qu'après la mort de celui qui le remplissait. Sa nomination est datée du 14 avril 1813. Plus tard, il fut nommé baron et membre de la Légion-d'Honneur. Le chapitre de Séez lui envoya des lettres de vicaire-général, au moyen desquelles il prit possession de l'administration du diocèse, en attendant l'institution canonique que le Pape refusait. Toutefois, même avec ces tempéramens, l'opinion des catholiques était divisée sur la légitimité de ce genre d'administration ; il dut résulter de là, des difficultés et des chagrins pour l'évêque nommé de Séez. L'esprit de coterie empruntant le masque du zèle, alla jusqu'à colporter un prétendu bref du Pape contre l'administrateur capitulaire de Séez, dont la suite a suffisamment prouvé la fausseté. Après la Restauration, le 11 juin 1814, le même Chapitre qui, quinze mois auparavant, avait donné, par acclamation, des lettres de vicaire-général à l'évêque élu, prit, à la majorité de cinq voix sur neuf, une délibération qui révoquait ses pouvoirs. Quelques jours après, l'abbé Baston quitta Séez et se retira au sein de sa famille. Quand le gouvernement royal eut nommé un nouveau titulaire à l'évêché de Séez, Baston, affranchi de toute incertitude, revint avec modestie, reprendre son rang parmi les chanoines honoraires de Rouen. Mais bientôt, M. de Bernis, successeur du cardinal Cambacérès, lui rendit les honneurs du titre de vicaire-général. Désormais, les loisirs de la vieillesse de l'abbé Baston furent consacrés à écrire. Justement alarmé des tentatives de quelques écrivains pour substituer dans l'enseignement, aux

principes gallicans les opinions ultramontaines touchant l'autorité du pontife romain, il ne balança pas à les repousser de toutes ses forces. Son zèle pour les libertés gallicanes, toujours réglé selon la science et inséparable du respect pour l'autorité légitime du Saint-Siége, lui acquit dans ces derniers temps, un rang très-honorable parmi les docteurs de notre église. L'abbé Baston mourut le 26 septembre 1825, des suites d'une strangurie, âgé de quatre-vingt-trois ans et dix mois.

On a publié : *Notice biographique sur M. G. A. R. Baston* (par M. Duputel), 1826; imprimée à cinquante exemplaires, dont deux sur papier de couleur, par F. Baudry, imprimeur du Roi, à Rouen, in-12, de 48 pages. C'est de cet opuscule que nous avons extrait les faits rapportés dans cet article, ainsi que la partie bibliographique qui suit.

Liste des ouvrages de M. G. A. R. Baston.

I. *Réponse au Mémoire et à la consultation de M. Linguet, touchant l'indissolubilité du mariage.* Paris, 1772, in-12.

II. *Lettre de M. Philétès, curé catholique dans le diocèse de R***, en Angleterre, à MM. les curés du diocèse de Lisieux, en France, protestant contre les mandement et instruction pastorale de leur évêque, des 20 décembre 1773 et 13 avril 1774, qui ordonnent des conférences et des retraites ecclésiastiques.* Londres, 1775, in-8. — anonyme.

III. *Confession de M. l'abbé D***, auteur des* Lettres de Philétès, *pour servir de supplément, de rétractation et d'antidote à son ouvrage, à MM. les curés protestans du diocèse de Lisieux.* Louvain, 1776, in-8.—anonyme.

Ces deux ouvrages, ainsi que le n° V ci-après, sont relatifs à des contestations entre les curés du diocèse de Lisieux et leur évêque; ce dernier avait recouru pour plaider sa cause, à la plume de l'abbé Baston.

IV. *Les Entrevues du pape Ganganelli, servant de suite aux Lettres du même auteur* (probablement Ganganelli); *nouvelle édition augmentée; ouvrage* (supposé) *traduit de l'italien, de monsignor S***.* Anvers, 1777, 1 vol. in-12.

V. *Confidences de deux curés protestans du diocèse de L**** (Lisieux), *au sujet d'une brochure intitulée :* Défense des droits du second ordre, etc. (Leyde), *données au public par M. Exomologèse, vicaire de ***, avec un Commentaire par le même.* Edimbourg, 1778, in-8.

VI. *Voltairimèros*, ou *Première Journée de M. de V**** (Voltaire) *dans l'autre monde.* Bruxelles, 1779, 2 vol. in-12.

On trouve à la fin du second volume de cet ouvrage, un très-long extrait du discours latin sur la réforme des écoles, prononcé par l'auteur, en 1770, en sortant de licence.

VII. *Narrations d'Omai, insulaire de la mer du Sud, ami et compagnon de voyage du capitaine Cook, ouvrage* (supposé) *traduit de l'otaïtien par M. K***, et publié par le capitaine L. A. B.* Rouen, Le Boucher, 1790; 4 vol. in-8.

VIII. *Doctrine catholique sur le mariage, par M. l'abbé B***** P.*

D. T. (professeur de théologie). Rouen, 1791, 1 vol. in-12.

IX. *Solution d'un cas de conscience proposé par quelques-uns de MM. les chapelains de l'église cathédrale de Rouen.* Rouen, 1791, in-8. — anonyme.

X. *Adresse de quelques catholiques de Rouen à tous les catholiques du département de la Seine-Inférieure* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XI. *Observations de quelques théologiens sur un écrit intitulé :* Adresse de la Société des Amis de la Constitution à Rouen, à tous les citoyens du département de la Seine-Inférieure, sur le serment que doivent prêter les ecclésiastiques fonctionnaires publics (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XII. *Réponse aux calomnies des clubistes de Rouen, consignées dans leur pétition à l'Assemblée nationale, sur la destruction des maisons religieuses.* (Rouen, 1791). in-8.

XIII. *Doutes proposés à M. V**** (Verdier), *Curé de C.-L.-R.* (Choisy-le-Roy), *sur sa promotion à l'épiscopat* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XIV. *Lettres d'un curé du diocèse de Rouen, à M. Charrier de La Roche, élu évêque du département de la Seine-Inférieure* (Paris, 1791). in-8. — anonyme.

XV. *Guillaume, prêtre dans le diocèse de Rouen, à M. Louis C. de La R.* (Charrier de la Roche), *évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure, salut et retour à l'unité* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XVI. *Remarques sur la Lettre circulaire de M. Charrier de La Roche, en date du 18 mai 1791* (Rouen, 1791). in-8.

XVII. *Éclaircissemens demandés à M. Charrier de La Roche, sur un écrit intitulé :* Lettre pastorale de M. l'évêque de Rouen aux fidèles de son diocèse (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XVIII. *Analyse critique et raisonnée de plusieurs écrits sur la Constitution civile du clergé, composés par M. Charrier de La Roche, député à l'Assemblée Nationale, élu évêque du département de la Seine-Inférieure, et métropolitain des Côtes de la Manche* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XIX. *Suite de l'Analyse des ouvrages de M. Charrier de La Roche, etc.* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XX. *Conclusion de l'Analyse des ouvrages de M. Charrier de La Roche, etc.* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XXI. *Au Solitaire auteur des* Réflexions tirées de l'Écriture sainte, sur l'état actuel du clergé de France, *paix et salut* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XXII. *Point de réplique au Solitaire* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XXIII. *Remontrances au peuple* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XXIV. *Aperçu d'un citoyen sur le serment demandé à tous les ecclésiastiques par la nouvelle Législature* (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XXV. *Apologétique pour les persécutés, au peuple de R***, des campagnes circonvoisines, et de tout le département de ***, salut et bénédiction en celui qui est la force des faibles et la consolation des af-*

fligés (Rouen, 1791). in-8. — anonyme.

XXVI. *Le Bon Pasteur, dédié à ses brebis* (en vers) (Rouen, 1792). in-8. — anonyme.

XXVII. *Psaume imité de Jérémie* (en vers) (Rouen, 1792). in-8. — anonyme.

XXVIII. *La Rareté* ou *les Inassermentés défendus et pleinement justifiés, par M. Gratien* (évêque métropolitain de la Seine-Inférieure) (Rouen, 1792). in-8. — anonyme.

XXIX. *M. Gratien invité à revoir ses assertions sur le mariage* (Rouen, in-8). 1792. — anonyme.

XXX. *Essai de morale, à l'usage de l'église gallicane non assermentée* (Rouen, 1792). in-8. — anonyme.

XXXI. *Supplément à* l'Essai de morale, etc. (Rouen, 1792). in-8. — anonyme.

XXXII. *De l'Absolution donnée à l'article de la mort, par un prêtre schismatique constitutionnel* (Munster, 1792). in-8.

XXXIII. *La Branche d'olivier présentée aux ecclésiastiqués du diocèse de Rouen* (Rouen, 1801). in-8.

XXXIV. *Le Docteur romain*, ou *Entretiens sur les démissions* (des évêques), *recueillis par le citoyen Frideusman, à **** (Rouen, 1802). in-8.

XXXV. *Exposition de la conduite que M. G. A. R. Baston, nommé à l'évêché de Séez, etc., a tenue dans ce diocèse, et de celle qu'on y a tenue à son égard* (Rouen, 1815). in-8. — supprimé par l'auteur.

XXXVI. (Avec l'abbé Tuvache.). *Lectiones Theologicæ ad usum diocœsis Rothomagensis. Rothomagi*, 1818, 10 vol. in-12.

La première édit. de la Théologie de Rouen est de 1779 à 1783. Les traités de la composition de Baston sont les suivans : 1° *De Deo et divinis attributis.* 2° *De Ecclesiâ.* 3° *De Gratiâ.* 4° *De S. S. Trinitate.* 5° *De Incarnatione.* 6° *De Matrimonio.* 7° *De Angelis.* 8° *De Sacramentis in genere.*

XXXVII. *Solution d'une question de droit canonique, par un docteur de Sorbonne.* Paris, Pichard, 1821, in-8.

La question résolue dans cet écrit est celle-ci : « En France, » les évêques nommés à un siége » épiscopal, par le pouvoir au- » quel appartient la nomination, » peuvent-ils, avant d'avoir ob- » tenu l'institution canonique, re- » cevoir du chapitre de l'église » vacante, des lettres de vicaire- » général, et l'usage qu'ils en fe- » ront sera-t-il valide et licite ? »

XXXVIII. *Réclamation pour l'Église de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. le comte de Maistre : intitulé :* Du Pape, *et contre la suite, intitulée :* De l'Église gallicane dans son rapport avec le Souverain Pontife. Paris, Pichard, 1821-1824, 2 vol. in-8.

La préface, signée E. N., est de M. l'abbé Aimé Guillon.

XXXIX. *Antidote contre les erreurs et la réputation de l'*Essai sur l'Indifférence en matière religieuse (de l'abbé de La Mennais). Paris et Besançon, 1823, in-8. — 2me *édition*, 1825.

XL. *Jean Bockelson* ou *le Roi de Munster, fragment historique.* Paris et Besançon, Gauthier frères, 1824, in-8.

XLI. *Concordance des lois ci-*

viles et des lois ecclésiastiques de France, touchant le mariage. Paris et Besançon, Gauthier frères, 1824, in-12.

XLII. *Précis sur l'usure attribuée aux prêts de commerce, par M. B.; suivi de l'opinion analogue de l'abbé Bergier, comparée avec celle que lui prête un éditeur de Toulouse.* Paris, A. André, Pichard, etc., 1825, in-8.

Ouvrages manuscrits de G. A. R. Baston.

1° *Le Banian*, ou *Défense des animaux contre l'homme*, 2 vol. in-8.—composé avant la Révolution.

2° *L'Oncle et le Neveu*, ou *l'Acquéreur et le Propriétaire.* —sorte de roman dans lequel l'auteur a fait entrer beaucoup d'anecdotes relatives à diverses circonstances de la Révolution : on a quelque raison de croire qu'il était sur le point de publier cet ouvrage, qui, au moment de sa mort, ne s'est pas trouvé parmi ses papiers.

3° *Mémoires* sur lui-même, 4 vol. in-4, commencés durant l'exil de l'auteur en Westphalie.

4° *Sermons, Panégyriques et Conférences,* dont le recueil pourrait former 2 vol. in-8.

5° Enfin, l'abbé Baston a enrichi les archives de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, dans l'intervalle des années 1804 à 1811, des opuscules suivans : *Apistius* ou *le Favori*, conte moral. — *Examen et Réflexions du lord Bolingbroke sur l'exil.* — *Réclamation relative aux voyages de Paul Lucas.* — *Dissertation sur un fragment de tablettes enduites de cire, dans le genre des Romains.* — *Remarques historiques et critiques sur l'église de Westminster.* — *Observations sur la prononciation du mot français qui signifie prendre ou donner de l'orgueil.* — *Dissertation sur des antiquités découvertes dans la plaine de Saint-André-sur-Cailly.* — *Examen du sentiment de Tatien, d'Arnobe, de saint Justin et de saint Irenée sur l'immortalité de l'âme, contre l'auteur de la* Philosophie de la Nature. — *Remarques sur le mot* Considération. — *Notice sur les serfs et la servitude, dans la principauté de Munster, en Westphalie.* — *Remarques sur la valeur et l'usage du mot* davantage.

BEAUFORT (Jean-Baptiste), lieutenant-général, naquit à Paris le 18 octobre 1761. Entré au service dès l'âge de quatorze ans, dans le régiment de Languedoc, il passa ensuite dans celui d'Orléans-Dragons, et obtint successivement, les grades inférieurs jusqu'à l'époque de la Révolution, que son avancement devint rapide. Enrôlé dans la 31e division de gendarmerie à pied, il en devint adjudant-major, et fit en cette qualité, la première campagne de l'armée du nord, sous Dumouriez. Il fut promu au grade de colonel après la bataille de Nerwinde, le 18 mars 1793. Sa bravoure en différentes affaires qui suivirent, notamment à la prise de Breda et au siége de Gertruidemberg, l'éleva au grade de général de division, le 13 frimaire an II (4 décembre 1793). De l'armée du nord, Beaufort passa à celle des côtes de Cherbourg, qu'il commanda en chef, par *interim*. C'est à lui parti-

culièrement, que fut attribuée la défaite des Vendéens sous Granville. Sa conduite en cette circonstance, lui valut un décret de la Convention portant qu'il avait bien mérité de la patrie. Il combattit aussi avec succès, les insurgés de la Bretagne, et fit prisonnier François Chouan, qui avait donné son nom à la *chouannerie*. On lui fait honneur d'avoir sauvé de l'incendie le château de Thorigny, dont il prit plus tard le nom, et dans lequel 600 royalistes étaient renfermés. A l'époque du 9 thermidor, le général Beaufort avait été rappelé à Paris; cette circonstance rattacha son nom à un grand événement historique, car il commanda la force armée de la Convention contre la Commune, et fit mettre à exécution le décret d'arrestation de Robespierre, de la Commune et des comités de gouvernement. Beaufort fut rappelé de nouveau, de l'armée à Paris, peu de jours avant le 1^er^ prairial, et contribua efficacement à la défaite des jacobins du faubourg Saint-Antoine. Au 13 vendémiaire (5 octobre 1795), il commandait la légion de police, et dissipa les habitans armés de la section Le Pelletier. Aux approches du 18 fructidor de l'an V (5 octobre 1795), le Directoire se ressouvint du général de ce qu'on appelait les *journées* de la Révolution; il le fit venir de l'armée du nord, où il était placé sous les ordres de Beurnonville, et se servit encore de lui, en cette circonstance. Le général Beaufort avait été constamment employé dans l'intérieur, sous la République; Bonaparte, devenu premier consul, s'empressa de le mettre à la réforme, dès le mois de juin 1800. Beaufort obtint plus tard, pour toute faveur, une place d'inspecteur des droits réunis au fond du département du Cantal : un pareil traitement lui laissa voir sans peine, la chute du gouvernement impérial. Revenu à Paris en 1814, pour solliciter un emploi plus convenable, le général Beaufort, à la nouvelle du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, s'inscrivit dans les rangs des volontaires royaux. Cette démonstration ne le rendit point à l'activité militaire. Il se retira à Corbeil, où il est mort, le 1^er^ février 1825. C'était d'ailleurs, un brave militaire : quatorze blessures restées empreintes sur son corps l'attestaient suffisamment. — On a publié : *Notice historique sur le lieutenant-général Beaufort de Thorigny*. Paris, impr. de Rougeron, 1819, in-8, de deux feuilles un quart (Extrait des *Fastes de la gloire*, tome II.).

BÉCLARD (Pierre-Augustin), médecin, naquit à Angers, le 12 octobre 1785, d'une famille de négocians. Après avoir fait ses humanités à l'école centrale de sa ville natale, il prit ses premières inscriptions à l'école secondaire de médecine du même lieu. Reçu bientôt, interne à l'hôpital, il se livra spécialement à l'anatomie. En 1808, il se rendit à Paris, où il fut nommé, au concours, élève de l'Ecole pratique et des hôpitaux. En 1809 et 1810, il obtint successivement, à l'Ecole de médecine et à l'Ecole pratique, les premiers prix d'anatomie, de physiologie, d'histoire naturelle médicale, de chimie et de phy-

sique. Déjà interne, il fut choisi par M. Roux, chirurgien en second de l'hôpital de la Charité, pour répétiteur de son cours. En 1811, il fut nommé, au concours, prosecteur à la Faculté, et bientôt après chef des travaux anatomiques. En 1813, il présenta pour sa thèse, une série de propositions sur la physiologie, la chirurgie et la thérapeutique, qui sont autant de découvertes. A trente ans, par un nouveau triomphe, il devint chirurgien en second de l'hôpital de la Pitié. En 1818, il obtint la chaire d'anatomie à la faculté de médecine. En 1819, il fut chargé de présider les jurys de médecine dans les départemens. Béclard portait au plus haut degré le talent d'enseigner. Ses leçons, comme ses écrits, étaient surtout remarquables par la profondeur de l'érudition et par la clarté. Il jouissait d'une grande estime auprès de ses collègues et d'une véritable popularité parmi les étudians. Ce savant médecin était gendre du célèbre chirurgien Dubois. Il est mort à Paris, d'une inflammation cérébrale, le 16 mars 1825, dans sa trente-neuvième année; il a été enseveli au cimetière du P. Lachaise, où l'on voit son tombeau. La Société médicale d'Angers lui a consacré un monument, dans une des salles de l'Hôtel-Dieu de cette ville. — Il existe trois portraits lithographiés (1824 et 1825) du docteur Béclard; par Moine, chez Ducarne. — par Maurin, chez Villain. — et chez Martinet.

On a publié : *Discours prononcé aux obsèques de M. Béclard par M. Roux, secrétaire particulier de la section de chirurgie* (de l'Académie de médecine). Paris, imprimerie de Rignoux, 1825; in-4, d'une demi-feuille.

Mes Regrets, Elégie sur la mort de M. le professeur Béclard. Paris, imprimerie de Pochard, 1825, in-8, d'une demi-feuille. — en vers, par le docteur *Henri Bouvier.*

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu P. A. Béclard. Paris, Béchet jeune, 1825; in-8, de 7 feuilles.

Liste des ouvrages de P. A. Béclard.

I. Mémoire sur l'Ostéose (dans le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc.*).

II. Mémoire sur l'Embryologie (publié sous le nom de *Phil. Béclard*, son frère).

III. Mémoire sur les blessures des artères (dans le Recueil de la Société médicale d'émulation; huitième année).

IV. (Avec J.G. Cloquet.) *Traité des Hernies, contenant la description anatomique et l'exposition des symptômes, de la marche et du traitement de ces maladies, par W. Lawrence, F. R. S., traduit de l'anglais, sur la 3e édition.* Paris, Méquignon-Marvis, 1818; in-8, de 37 feuilles et demie.

V. (Avec le même.) *Anatomie de l'Homme, ou Description et figures lithographiées de toutes les parties du corps humain, publiée par M. de Lasteyrie, éditeur.* Paris, 1822 et années suivantes (gr. in-fol., 240 planches et 120 feuilles de texte.).

VI. *Additions à l'Anatomie générale de Xavier Bichat, pour servir de complément aux éditions*

en 4 vol. Paris, Brosson et Chaudé, 1821 ; in-8, de 23 feuilles.

Cet ouvrage, dont le titre a paru beaucoup trop modeste, renferme les plus beaux titres de gloire de Béclard, et rapproche en effet, son nom de celui dont il s'est fait le continuateur. La *Bibliographie moderne* de M. Quérard dit que « Béclard est redevable au docteur H. Bouvier de la presque totalité des renseignemens dont il a eu besoin pour ses *Additions.* » (Tom. I, pag. 288.).

VII. *Elémens d'Anatomie générale, ou Description de tous les genres d'organes qui composent le corps humain.* Paris, Béchet jeune, 1823 ; in-8, de 46 feuilles et quart.

Béclard a fourni tous les articles d'anatomie du *Dictionnaire de Médecine* (Paris, Béchet, 1821 et suiv. 20 vol. in-8), jusqu'au vol. XI. — il a coopéré au *Nouveau Dictionnaire des termes de médecine, chirurgie,* etc. (Paris, 1821 et suiv.).—enfin, au *Nouveau Journal de médecine, de chirurgie,* etc. (1818 et suiv.).

On a publié :

1° *Supplément au Traité pratique des hernies... par Ant. Scarpa..., traduit de l'italien, par C.P. Ollivier* (d'Angers)..., *avec... une Observation de M. le professeur Béclard, sur deux épiplocèles diaphragmatiques.* Paris et Montpellier, Gabon, 1823; in-8, de 11 feuilles, plus un atlas in-fol., de 2 feuilles, et les planches.

2° *Traité de l'opération de la Taille... par Ant. Scarpa..., traduit de l'italien, par C. P. Ollivier* (d'Angers)..., *avec des additions et un mémoire du traducteur sur la taille bilatérale, contenant l'exposé des diverses recherches faites sur cette nouvelle méthode, les modifications que Béclard y avait apportées, et plusieurs dessins dans lesquels il avait fait représenter des détails anatomiques importans à connaître, dans l'exécution de ce procédé opératoire.* Paris et Montpellier, Gabon, 1825; in-8, de 18 feuilles et demie, plus 7 planches lithographiées.

3° *Dissertation sur les affections locales des nerfs, par P. J. Descot, D. M.; travail fait sous la direction de M. Béclard, orné d'un fac simile de son écriture, et enrichi de nombreuses observations fournies par MM. Béclard et Dupuytren, etc.* Paris, Mlle Delaunay, 1825; in-8, de 21 feuilles cinq huitièmes.

4° *Anatomie pathologique; dernier Cours de Xavier Bichat, d'après un manuscrit autographe de P. A. Béclard, avec une Notice sur la vie et les travaux de Bichat, par F. G. Boisseau.* Paris, Baillière, 1825; in-8, de 21 feuilles et demie, plus une planche et deux *fac simile.*

BEFFROY DE BEAUVOIR (Louis-Etienne), conventionnel, naquit à Laon, en 1754. Des écoles du génie militaire, il passa dans un régiment de cavalerie. Il fut à vingt-deux ans, capitaine-aide-major de la compagnie de cadets-gentilshommes que la France envoyait au roi de Pologne, sous les ordres du baron de Rullecourt. En 1789, il était de retour en France et officier aux grenadiers royaux de Champagne. Député par la ville de Laon, à la première assemblée bailliagère, Beffroy fut successivement, procureur de la commune,

membre du directoire du département de l'Aisne, suppléant à l'Assemblée législative, substitut du procureur-général-syndic du département, et enfin, député à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince, mais avec appel au peuple et sursis à l'exécution. Attaché aux comités de finances et d'agriculture, il développa des connaissances assez étendues sur ces matières, qu'il avait déjà traitées précédemment, dans quelques écrits (1). Il fit divers rapports sur les subsistances, le commerce des grains et la perception des impôts, et parla contre la loi désastreuse du *maximum*. Au mois de janvier 1794, Beffroy fut envoyé avec Poultier, à l'armée d'Italie. Dans cette mission, il se conduisit avec sagesse, et après le 9 thermidor, il fit rouvrir les églises, et comprima les jacobins. Cette conduite lui valut plus tard, l'accusation de réacteur, et particulièrement, lors des triomphes de l'armée d'Italie, celle d'avoir fait arrêter Napoléon Bonaparte comme terroriste. Il se défendit de cette inculpation, et son frère Beffroy de Reigny (celui qui jouit quelque temps, d'une certaine popularité comme écrivain, sous le pseudonyme de *Cousin Jacques*) l'a rejetée sur d'autres représentans, collègues de la mission de Beffroy de Beauvoir (Voyez *Dictionnaire néologique des hommes et des choses*. Paris, 1800, in-8.). Entré au Conseil des Cinq-cents, Beffroy, lié au parti du Directoire et contre le parti de Clichy, continua de s'occuper principalement d'économie politique et de finances; il vota contre l'emprunt forcé; — pour le rétablissement des impôts indirects, expressément pour celui de la loterie; — il proposa la perception en nature, de la contribution foncière de l'an IV; — fit une motion contre l'incarcération des prêtres assermentés; — lors de la discussion des délits de la presse (10 février 1797), proposa d'appliquer à la calomnie écrite les peines prononcées contre la calomnie verbale; — s'opposa à la suspension de la vente des domaines nationaux proposée par le parti clichien; — parla contre l'admission de Barrère, qui venait d'être élu par le département des Hautes-Pyrénées. Sorti du Conseil des Cinq-cents peu avant le 18 fructidor, Beffroy de Beauvoir fut d'abord employé comme capitaine de vétérans, et devint ensuite, administrateur de l'hospice militaire de Saint-Denis. Poursuivi en 1802, pour falsification de pièces de liquidation, non-seulement il fut acquitté, mais promu à l'emploi supérieur d'administrateur de l'hospice militaire de Bruxelles. Rentré en France après la séparation de la Belgique, la loi d'amnistie l'obligea à revenir dans ce pays, comme exilé, en 1816. Il est mort à Liége, au commencement de janvier 1825, âgé d'environ soixante-dix ans, après avoir reçu les sacremens de l'église, des mains

(1) I. *Etrennes à mes compatriotes, par un Laonnais*. Paris, 1789, in-8 (anonyme).

II. *Avantages du dessèchement des marais, et manière de profiter des terrains desséchés*. Paris, 1793, in-8.

Cet ouvrage avait concouru, en 1786, pour un prix proposé par la société d'agriculture de Laon.

du curé de Sainte-Marguerite sa paroisse.

BEXON (Scipion-Jérome), frère de l'abbé Bexon, naturaliste distingué de l'époque de Buffon, naquit à Remiremont, en Lorraine, vers 1753. Ayant pris le grade d'avocat, il fut nommé en 1784, officier du ministère public à Remiremont; en 1787, conseiller intime de la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon, abbesse du chapitre royal de Remiremont; en 1789, procureur de la commune et commissaire du Roi : il exerça ces dernières fonctions jusqu'en 1792. Durant les années 1793 et 1794, Bexon fut successivement accusateur militaire, accusateur public et président d'un comité de bienfaisance, à Caen. Il fut appelé en 1796, à la présidence du tribunal criminel de Paris, office qu'il remplit jusqu'au commencement de 1799, époque de son remplacement par M. Hémart. Bexon fut nommé en 1800, vice-président du tribunal de première instance de la Seine, et présida en cette qualité, la chambre de police correctionnelle qui ordonna la mise en liberté définitive des individus déjà acquittés par le tribunal criminel, de la participation directe aux faits de l'accusation portée contre le général Moreau. Il conserva ses fonctions de vice-président jusqu'au 24 mars 1808, qu'il fut révoqué par un décret qui ordonnait l'épuration des tribunaux. Bexon ne dut cette révocation qu'à l'esprit d'indépendance et à l'amour de la liberté, qui l'avait mis en opposition avec le gouvernement impérial. Il reprit aussitôt son ancienne place au barreau, et revint plaider avec honneur, devant ces mêmes bancs où il avait long-temps siégé : il s'occupa en même temps, de la composition d'ouvrages de jurisprudence, roulant particulièrement, sur la législation criminelle: ils annoncent une connaissance approfondie de la théorie des lois, des idées sages, un esprit méthodique et lucide. Scipion Bexon est mort à Chaillot, le 17 novembre 1825.

Liste des ouvrages de Sc. J. Bexon.

I. *Journal de la justice civile, criminelle, commerciale et militaire.* Paris, 1796.

II. *Mémoire adressé au gouvernement français sur la forme de la procédure par jurés, et sur l'utilité d'un tribunal de correction paternelle.* Paris, 1799.

III. *Parallèle du Code pénal d'Angleterre avec les lois pénales françaises, et Considérations sur les moyens de les rendre plus utiles.* Paris, Fauvelle et Sagnier, 1800, in-8.

IV. *Développement de la théorie des lois criminelles, par la comparaison de plusieurs législations anciennes et modernes, notamment de Rome, de l'Angleterre et de la France; suivi de l'application de cette théorie dans un projet de code criminel, correctionnel et de police.* Paris, Garnery, an X (1802), 2 vol. in-8.

Cet ouvrage valut à l'auteur, la grande médaille d'or de l'Académie de Berlin.

V. *Application de la théorie de la législation pénale, ou Code de la sûreté publique et particu-*

lière, fondé sur les règles de la morale universelle et sur le droit des gens ou primitif des sociétés, et sur leur droit particulier dans l'état actuel de la civilisation, rédigé en projet pour les états de S. M. le roi de Bavière. Paris, Courcier, 1807, in-folio.

Le ministre de la justice du royaume d'Italie écrivit à l'auteur à l'occasion de cet ouvrage, pour réclamer, comme on avait fait en Bavière, la communication de ses idées et de ses plans sur le même objet.

VI. *Du Pouvoir judiciaire en France et de son inamovibilité; Considérations sur la proposition du sénatus-consulte du 12 octobre 1807, perdues ce jour sur le grand escalier du Sénat, mais que la liberté de la presse ne pouvait pas permettre d'imprimer alors, trouvées par M. Bexon, ancien magistrat.* Paris, Delaunay et Pélicier, 1814; in-8, de 10 feuilles et demie.

VII. *De la Liberté de la presse et des moyens d'en prévenir et d'en réprimer les abus.* Paris, 1814, Mme Varenne; in-8, de 4 feuilles un quart.

Bexon a donné un *Cours de Jurisprudence* qui a été imprimé dans les *Annales de l'Académie de législation.*

Le Système de la fertilisation (1773, in-8), de l'abbé Bexon, frère de Scipion, porte le prénom de ce dernier; on sait cependant qu'il est resté étranger à la composition de cet ouvrage.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix-Julien-Jean), né en Bretagne, vers 1750, était avocat au parlement de Paris avant la Révolution. Il en embrassa les principes avec la modération qui lui était naturelle, et fut élu, en 1790, juge du quatrième arrondissement de Paris. Au mois de mars de l'année suivante, il fut envoyé à Usez, en qualité de commissaire du Roi, pour y apaiser les troubles occasionés par l'intolérance des opinions religieuses. Nommé député de Paris à l'Assemblée législative, en septembre de la même année, dès les premiers jours de la session il donna la preuve de l'impartialité et de la droiture de son esprit, en déclarant que Delâtre fils n'était pas, à son avis, complice nécessaire des projets dont son père était accusé, de cela seul qu'on avait trouvé sur lui, à l'instant où il émigrait, une lettre par laquelle son père le recommandait à M. de Calonne. — Le 7 janvier 1792, il prononça au milieu des huées des tribunes, un discours dans lequel il établissait que le Roi partage avec l'Assemblée législative la prérogative de représenter la nation, d'où il tirait la conséquence de la nécessité de la sanction royale pour les décrets relatifs à la composition de la haute cour nationale. — Il fit décréter la prompte organisation à Paris de l'institution des jurés et demanda que l'incompatibilité de leurs fonctions avec celles des législateurs fût prononcée par la loi. — Il improuva un arrêté du département de Paris contre les prêtres insermentés. — Il obtint (22 mars 1792) que la loi qui ordonnait le séquestre des biens des émigrés leur accordât un délai d'un mois pour rentrer dans leur patrie, en faveur de ceux d'entre eux qui auraient pu être entraînés

par la crainte ou égarés par le préjugé. M. de Préameneu se trouvait président de l'Assemblée législative le 19 avril 1792, et répondit en cette qualité, au discours par lequel Louis XVI vint annoncer qu'il déclarait la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Le 25 du même mois, il s'opposa à la loi proposée par Thuriot, contre les prêtres insermentés, circonstance qui plus tard, fit songer à lui pour le ministère des cultes. Après la journée du 20 juin, Bigot de Préameneu obtint un décret qui défendait aux pétitionnaires de se présenter en armes à la barre de l'assemblée. Le 10 août fit disparaître de la scène politique cet estimable citoyen ; mais il n'émigra point. Le 18 brumaire le rappela aux affaires. Nommé d'abord commissaire du Gouvernement près le Tribunal de cassation, il passa dès le mois d'avril 1800, au Conseil d'état, section de législation, qu'il présida depuis le mois de septembre suivant. En mai 1804, il fut élu candidat au Sénat par le collége électoral d'Ille-et-Vilaine. Il reçut plus tard, la croix de grand-officier de la Légion-d'honneur et le titre de comte. M. Bigot eut l'honneur, avec MM. Portalis, Tronchet et Malleville, de faire partie de la commission qui a rédigé le projet de notre Code civil. Il fit aussi, comme conseiller d'état, plusieurs rapports sur nos codes de procédure civile et criminelle, dont il vint défendre les dispositions devant le Corps législatif, en qualité d'orateur du Conseil d'état. Après la mort de M. Portalis, Napoléon confia à M. Bigot de Préameneu le ministère des cultes (5 janvier 1808). Ce poste ne tarda pas à devenir pénible et difficile. M. de Préameneu le garda jusqu'à la fin du gouvernement impérial ; et c'est un grand honneur pour lui que, chargé de l'exécution de mesures souvent fâcheuses, il ait eu l'habileté de ne point provoquer de récriminations, et même de se concilier assez généralement l'estime et la confiance des chefs du clergé de France. On lui sut gré d'un peu de bien qu'il fit; et tout le monde eut la conscience qu'il n'était point coupable du mal qu'il ne pouvait empêcher. C'est le témoignage que s'est plu à lui rendre un homme renommé par la sincérité de ses opinions religieuses, M. le duc Mathieu de Montmorency, parlant devant l'Académie française, le jour qu'il vint y occuper le fauteuil de M. de Préameneu (9 février 1826) (1). — Au mois de mars 1814, quelques jours avant l'occupation de Paris par les troupes étrangères, M. Bigot de Préameneu s'était retiré en Bretagne. Son absence donna lieu au Gouvernement provisoire de pourvoir à son remplacement. Les événemens du mois de mars 1815 lui rendirent ses anciennes fonctions, qu'il reprit avec le titre de directeur-général des cultes. Il fut aussi créé membre de la Chambre des Pairs des

(1) M. Bigot de Préameneu fut d'abord, simple correspondant de l'Institut. Il en fut élu membre (classe de la langue et de la littérature française), en 1800, à la place de Baudin (des Ardennes). C'est lui qui répondit, en qualité de président de l'Académie française, au discours de réception de M. l'évêque d'Hermopolis.

Cent-jours. Le 26 juin, il combattit dans cette assemblée, le projet de loi suspensif de la liberté individuelle, se fondant sur ce qu'il était suffisamment pourvu à la répression des délits et des crimes par les dispositions du Code pénal. La seconde Restauration écarta définitivement M. Bigot de l'activité des affaires. Il ne s'occupa plus désormais, que des lettres à l'Académie, de morale et de philanthropie dans le conseil d'administration des hospices de la capitale et au sein de la Société royale des prisons; enfin de botanique, dans son cabinet. En 1805, durant un voyage à Naples, il avait assisté à une éruption du Vésuve, dont il transmit les détails à l'Archichancelier, son collègue à l'Institut, par des lettres qui furent publiées dans les journaux. Le comte Bigot de Préameneu est mort à Paris, le 31 juillet 1825, âgé de plus de soixante-quinze ans. — M. le comte Daru a prononcé sur son tombeau, au nom de l'Institut, le discours des funérailles (*imprimerie de Firmin Didot*, in-4, d'une demi-feuille). — On a publié un *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le comte Bigot de Préameneu.* Paris, Méquignon-Junior, 1825; in-8, de 9 feuilles trois huitièmes. Il renferme 1,600 articles.

BILON (Hippolyte), naquit à Grenoble, en 1780, de parens livrés depuis plusieurs générations, à l'exercice de l'art de guérir. Destiné lui-même dès la plus tendre jeunesse, à suivre cette carrière, il commença ses études dans sa patrie, avec de brillans succès, et les termina à Paris, sous l'illustre Bichat, qui l'honora de son affection, et dont il fut en même temps, un des élèves les plus distingués. En 1803, il prit le grade de docteur en médecine, et la thèse qu'il soutint alors est encore un des bons ouvrages qui aient paru *sur la douleur*. De retour dans son pays, il y débuta par un cours de physiologie dans lequel il développa, avec un rare talent, les principes qu'il avait puisés dans la célèbre école d'où il était sorti. Peu après, désireux de cueillir toutes les palmes semées sur sa carrière, il soutint à Montpellier, une thèse brillante, intitulée : *Aperçu sur l'ensemble de la médecine*, qui lui valut le grade de docteur dans cette école. Choisi pour professer les sciences physiques à l'Académie de Grenoble, il y augmenta de plus en plus, par l'enseignement de la physique, la réputation qu'il s'était acquise dans celui de la physiologie. De nombreux auditeurs, attirés par ses leçons, venaient y admirer l'élégance de son élocution, et la clarté qu'il savait répandre sur les parties les plus abstraites de la science. Peu d'hommes ont possédé, comme Bilon, l'art de répandre la lumière et l'intérêt sur les questions les plus épineuses. S'exprimant avec une élégante précision, toujours les mots les plus propres à rendre sa pensée, se présentaient sans effort, dans l'exposé de ses doctrines. Ses succès comme médecin, ne furent pas moins éclatans. Attaché au service médical de l'hospice de Grenoble, il s'y faisait toujours remarquer par un jugement exquis, sur les maladies

soumises à son observation. C'est dans l'exercice de ces fonctions, et par une longue pratique, qu'il était parvenu à recueillir un grand nombre de faits intéressans, qui rendaient ses entretiens extrêmement instructifs. Enfin, la dextérité de sa main, perfectionnée par de nombreux travaux anatomiques; les études approfondies qu'il avait faites sous le savant Boyer, lui avaient mérité la réputation d'habile chirurgien. Bilon a fourni plusieurs *articles* excellens, au *Dictionnaire des Sciences médicales*. Parmi divers essais qu'il laisse inédits, il en est un intitulé : *De l'Influence des passions sur la production des maladies*, qui mériterait d'être tiré de l'oubli où son auteur l'avait abandonné. Bien que ce sujet d'une haute importance, ait été traité par des hommes d'un grand savoir, l'écrit du Dr Bilon peut encore être utile. Après quelques considérations physiologiques sur les fonctions de l'homme, où il distingue celles qui sont particulières à l'individu, à l'espèce et à la société, il expose d'une manière générale, l'origine et la classification des passions « qui ne sont, selon lui, que l'exagération de certains sentimens, qui vont retentir avec force et continuité, dans un organe particulier, susceptible de les alimenter par son action et de les modifier par son influence. » Il les décrit ensuite, chacune en particulier; parle de leurs effets sur l'organisme, des altérations qu'elles y apportent; des maladies nombreuses qui en résultent; et traite, en premier lieu, selon la division simple et lumineuse qu'il a adoptée, et qui découle naturellement du sujet, *des passions relatives à l'individu*, d'où la gourmandise, et ses ramifications; la colère, dont les effets sur l'organisation varient suivant qu'elle est expansive ou concentrée, lorsqu'elle dégénère en habitude, ou qu'elle n'a lieu que par accès; la peur; enfin, la paresse. En second lieu, de l'amour, qui est la seule *passion particulière à l'espèce*, et qu'il subdivise en amour du cœur, amour du cerveau, amour générateur. En troisième lieu, *des passions particulières à la société*, d'où, l'orgueil, l'ambition, l'avarice, le jeu, la jalousie, l'envie, la haine, la vengeance. Enfin, *des passions en général*, dont les effets se bornant à causer du plaisir ou de la douleur, peuvent, sous ce dernier rapport, se réduire à deux classes; les passions gaies, d'où l'excitation; et les passions tristes, d'où l'affaiblissement. Le style de cet ouvrage, comme tout ce qui est sorti de la plume de l'auteur, se distingue par la précision, l'élégance et la clarté; ses aperçus sont aussi ingénieux que profonds. Un second mémoire, pareillement inédit, ayant pour titre : *Essai physiologique sur l'Amour*, serait aussi digne d'être publié. C'est le tableau, un peu racourci à la vérité, de l'une des passions qui joue le rôle le plus important dans la scène de la vie; mais une peinture vive, brillante et pleine de vérité, parée de tous les charmes d'un style élégant et animé. L'auteur, après avoir analysé les diverses classes de fonctions qui se partagent la vie, termine cet exposé par le trait suivant, qui

peut faire aprécier sa manière de peindre : « Ainsi l'on peut se représenter l'existence humaine, comme un tableau que la vie développe, et où elle montre successivement, les fonctions du cœur, celles du cerveau, celles de la reproduction. Mais à son tour, la mort s'en empare; elle le roule, et efface dans un ordre inverse, les fonctions de la reproduction, puis celles du cerveau, enfin celles du cœur. » Un troisième essai, intitulé : *Quelques Idées sur le bonheur*, mériterait aussi d'être tiré de l'oubli. Enfin, la mort prématurée du docteur Bilon ne lui a pas permis de mettre la dernière main à de nombreux travaux entrepris pour l'avancement de la médecine et de la chirurgie (1).

Il avait épousé, en 1812, une femme non moins distinguée par ses charmes et ses vertus que par sa naissance, du moins pour un médecin, car elle était fille du célèbre docteur Marc-Antoine Petit, de Lyon. Cette alliance heureuse, une famille intéressante, l'amitié d'un grand nombre de ses compatriotes, l'estime de tous..... Il jouissait, encore jeune, de tout ce qui peut faire attacher quelque prix à l'existence, lorsqu'une affection au poumon, causée, à ce que l'on croit, par ses recherches physiologiques, se développa, et fit, vers les premiers jours d'octobre 1824, des progrès effrayans. Dès lors, il en prévit tous les phases, et prédit lui-même l'instant de sa fin prématurée. Il se prêta néanmoins, avec une inaltérable douceur, et en même temps une héroïque fermeté, à de douloureuses opérations tentées par ses collègues, pour détourner la cause du mal, bien qu'il eût l'intime conviction de l'inutilité de leurs efforts, et uniquement, pour éloigner, autant qu'il était en lui, de sa famille chérie, l'instant du désespoir que devait faire éclater la certitude affreuse de sa perte. Ayant conservé jusques au moment même où la mort vint le frapper (19 octobre 1824, à Grenoble), l'entier usage de ses facultés dans toute leur étendue, il en vit les approches avec courage, donnant à ses derniers instans, de nouvelles preuves de l'énergie et de l'élévation de son âme, douée de tant d'autres précieuses facultés. Indépendamment des emplois dont on vient de voir qu'il avait été pourvu (médecin et professeur de physiologie des hôpitaux civil et militaire, professeur de physique à la Faculté des sciences de Grenoble, secrétaire de la même Faculté), Bilon avait été agrégé à plusieurs sociétés savantes, telles que les sociétés des sciences et de médecine de Grenoble, l'académie de Turin, les sociétés de médecine de Paris, Lyon, Montpellier, Marseille, Louvain, Liége; et il avait été décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur (*Article communiqué.*).

BLONDEL (Jean-Baptiste), l'un des architectes de la ville de Paris, dernier rejeton d'une famille illustrée depuis deux siècles, par ses talens, est mort au

(1) La *Revue Encyclopédique* (T. XXX, pag. 585) dit qu'on doit encore à Bilon, un *Eloge historique de Bichat*, imprimé.

mois de février 1825. Ce fut lui qui, conjointement avec M. Delannoy, dirigea la restauration ou plutôt la reconstruction du Temple, tel qu'on le voit aujourd'hui ; et c'est à lui qu'on doit le *Nouveau marché Saint-Germain*, édifice si remarquable dans sa simplicité, par son élégance, les convenances de son style et sa parfaite appropriation.

BONNAY (Charles-François, marquis de), d'une ancienne famille du Nivernais, naquit le 22 juin 1750. Nommé page de Louis XV en 1765, il entra ensuite, sous-lieutenant au régiment du Roi dragons, et en 1774, du vivant encore de Louis XV, il fut reçu exempt des Gardes-du-corps, compagnie de Villeroi. M. de Bonnay devait aux agrémens de sa conversation et à quelques productions légères, la réputation d'homme d'esprit, lorsque la Révolution l'appela à un autre genre de célébrité. Député suppléant de la noblesse du Nivernais aux États-généraux de 1789, il remplaça, au mois d'août de la même année, le comte de Damas d'Anlezy, qui avait donné sa démission. Il vota à l'Assemblée constituante, avec les monarchistes constitutionnels. Son caractère et ses discours, empreints de beaucoup de mesure et de dignité, l'entourèrent d'assez de considération pour qu'il fût élevé deux fois, aux honneurs de la présidence. A ce titre, le 14 juillet 1790, il prononça le premier le serment civique, à la cérémonie de la fédération du Champ de Mars. Il répondit à Paoli, lors de sa présentation à l'assemblée ; il harangua Louis XVI, pour le remercier de la modération avec laquelle il avait fait évaluer les dépenses de sa Liste civile, à l'égard desquelles l'Assemblée avait voulu s'en remettre à la générosité et à la sagesse du Roi ; il évita de rappeler à l'ordre Cazalès, qui, disait-on, insultait la nation, au sujet du décret concernant l'aliénation des biens ecclésiastiques ; il excusa aussi son collègue Faucigny qui menaçait de sabrer le côté gauche de l'Assemblée, et s'opposa, tout en censurant un écrit très-violent de ce même député, à son envoi à l'Abbaye. M. de Bonnay, qui dès le commencement de la session, avait essayé d'éluder l'aliénation des biens du clergé, en reproduisant l'offre d'un emprunt de 400 millions faite précédemment par l'archevêque d'Arles, obtint encore, le 4 janvier 1791, d'interrompre l'appel nominal des prêtres membres de l'Assemblée, qu'on faisait monter à la tribune pour prêter ou refuser le serment à la constitution civile du clergé, ce qui exposait leur personne aux fureurs populaires, gênait la liberté des moins énergiques, et provoquait enfin, au sein de l'Assemblée, une scène trop vive et trop passionnée, où chacun croyait voir le scandale de l'apostasie ou l'apothéose du martyre. M. de Bonnay, qui s'était distingué par la chaleur avec laquelle il défendit les Gardes-du-corps, ses camarades, inculpés par Chabroud, à l'occasion des événemens des 5 et 6 octobre 1789, les défendit de nouveau, le 23 juin 1791, après le départ du Roi. Accusé au même instant, d'avoir eu connaissance du projet,

M. de Bonnay répondit : « Si le »Roi m'avait demandé mon avis, »je ne lui aurais pas conseillé ce »départ ; mais s'il m'avait choisi »pour le suivre, je répète que je »serais mort à ses côtés, et que je »me glorifierais d'une telle mort.»

Peu de jours après, le pouvoir constitutionnel du Roi ayant été suspendu par l'Assemblée, tandis qu'elle procédait sans son concours, à la rédaction définitive de la constitution, M. de Bonnay écrivit (5 juillet 1791) que ses principes lui ordonnaient de s'abstenir momentanément de prendre part aux délibérations. Cependant, il ne reparut plus : il est vrai que la session touchait dès lors, à sa fin. On s'accorde à dire que M. de Bonnay fut l'un des présidens de l'Assemblée constituante qui occupèrent cette position éminente avec le plus de calme, d'impartialité et même de talent. Il a l'honneur d'avoir fait décréter le principe de l'uniformité des poids et mesures, qui ne fut mis à exécution que plus tard, par la Convention.

Le 1^er^ novembre 1792, M. de Bonnay fut dénoncé à la Convention nationale comme l'un des chefs des émigrés. En effet, il était allé rejoindre les princes frères du Roi, et avait fait sous leurs ordres, la campagne de 1792. Le même jour, Roland, ministre de l'intérieur, écrivit à l'Assemblée que les commissaires chargés de se transporter *chez Bonnay, émigré*, lui avaient adressé des paquets sur lesquels étaient écrits ces mots : « Pour être brûlés »après ma mort, sans qu'il en »reste de vestiges ; je le demande »par le respect dû aux morts. » Merlin sollicita en vain que l'intention de M. de Bonnay fût respectée ; les paquets furent envoyés à l'examen du Comité de sûreté générale, et Manuel vint assurer la Convention que ces papiers n'étaient autre chose qu'un *portefeuille de l'amour*. Ce que la Convention fit ce jour-là en hésitant et sous la garantie de la publicité, presque toutes les polices du continent le font chaque jour, sans scrupule et dans les ténèbres du secret.

Quand Monsieur prit le titre de roi, M. de Bonnay fut appelé auprès de lui, à Vérone, avec M. le maréchal de Castries. Depuis lors, il ne cessa d'être employé par le monarque, tantôt au loin pour sa correspondance, tantôt auprès de sa personne, où il eut la direction de son cabinet pendant le séjour à Varsovie et à Mittau. Partant pour l'Angleterre en 1807, Louis XVIII le renvoya à Vienne, où déjà il avait été pendant six ans, employé à son service. Il y vivait dans une honorable pauvreté, lorsque la Restauration lui rendit la patrie et la fortune. Nommé ministre plénipotentiaire de France à Copenhague, il resta une année dans cette résidence, et fut élevé à pairie, le 17 août 1815. L'année suivante, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Prusse. Rappelé sur sa demande, à cause de son âge, en 1820, il fut nommé ministre d'état et membre du Conseil privé ; enfin, en 1821, il obtint le gouvernement du château royal de Fontainebleau. Dans la Chambre des Pairs, M. de Bonnay avait appuyé le ministère de M. Decazes contre la majorité, qui fut dissoute par l'in-

fluence de ce ministre, le 5 septembre 1815. Absent les années suivantes, il adhéra depuis, au second ministère de M. le duc de Richelieu, dont le système était parfaitement en harmonie avec ses idées et son caractère. Le marquis de Bonnay est mort le 25 mars 1825, âgé de près de soixante-quinze ans, après avoir reçu les sacremens de l'église catholique, dont il avait toujours honoré la croyance. — Son éloge a été prononcé dans la Chambre des Pairs, par M. le marquis de Mun, son collègue (Séance du 11 avril 1825. — *Moniteur* du 14 du même mois.).

On doit à M. de Bonnay :

I. *La prise des Annonciades, par M. le comte C.... S. de L...H* (Charles de Lameth), *seconde édition, non augmentée et très-peu corrigée.* Paris, 1789, in-8, de 20 pages. — anonyme.

II. *La prise des Annonciades.— Epître sur la Révolution. — Prospectus d'un journal en vaudevilles, nouvelle édition, enrichie de notes et de variantes.* Hambourg, juillet 1796, in-8. — anonyme.

Les Annonciades étaient une communauté de femmes, à Paris, où le comité des recherches de l'Assemblée constituante ordonna une perquisition, à l'occasion d'inculpations concernant M. de Barentin. Cette circonstance fournit à M. de Bonnay le sujet de quelques vers burlesques, qui eurent du succès dans le monde.

BORGHÈSE (Marie-Pauline Buonaparte, princesse), seconde sœur de Napoléon Buonaparte, naquit à Ajaccio, en Corse, le 20 octobre 1780. Réfugiée en France avec sa famille, lorsqu'en 1793, les Anglais s'emparèrent de son île natale, elle habita long-temps Marseille. On dit qu'elle dut épouser successivement, le conventionnel Fréron, et le général Duphot, celui qui fut assassiné à Rome, en 1795. Au commencement de 1801, elle fut mariée à Milan, de son choix, avec le général Leclerc, qui en 1795 et 1796, avait été chef d'état-major de la division à Marseille, où il l'avait connue. Pauline avait eu un fils de son premier mari, lorsque Napoléon rappela Leclerc de l'armée de Portugal, pour prendre le commandement en chef de l'expédition contre Saint-Domingue. Il exigea que sa sœur accompagnât son mari au delà des mers. Elle s'embarqua à Brest, à la fin de décembre 1801. On sait que la conquête de Saint-Domingue parut d'abord facile; mais le 10 septembre 1802, une insurrection éclata au Cap, où résidait le capitaine-général avec sa femme. La défection des noirs, sous les ordres de Christophe, Clairvaux et Dessalines, fut subitement hostile. A la pointe du jour, ils attaquèrent le Cap, au nombre de 4,000 hommes. Le général Leclerc se montra digne du choix que le Consul avait fait de lui : à la tête de quelques centaines de soldats, restes d'une armée superbe, moissonnée par la fièvre jaune, il parvint, après des efforts inouïs, et par la plus héroïque résistance, à sauver la ville. La résidence où il avait laissé sa femme et son fils, sous la garde d'un ami dévoué et de quelques artilleurs, était adossée

aux mornes, et pouvait être, à chaque instant, surprise par un parti des assiégeans. Le danger devenant pressant au haut du Cap, position qui dominait la ville, et où était tout l'effort du combat, le général en chef envoie l'ordre de transporter à bord sa femme et son fils : Pauline s'y refusa. Vainement sollicitée de la manière la plus pressante, par celui à qui sa sûreté avait été confiée, et par les supplications des dames de la ville, qui savaient à quels ennemis elles pouvaient être livrées, elle ne cessa de répondre que si son mari était tué, elle saurait mourir avec son fils. — « Vous devez pleurer, vous, disait-elle aux dames qui embrassaient ses genoux, vous n'êtes » pas, comme moi, sœur de Buonaparte. Je ne m'embarquerai » qu'avec mon mari, ou je mourrai. » Une heure après, le général en chef, instruit de la résistance de sa femme, et voyant la prise du Cap inévitable, envoya un aide-de-camp à la résidence, avec l'ordre de transporter de force, à bord, sa femme, son fils et les dames de la ville. Cet ordre fut exécuté, et on dut y employer la rigueur. Mme Leclerc fut placée dans un fauteuil que portèrent quatre soldats; un vieux grenadier portait son fils, qui jouait avec le panache..... Mais, dès qu'elle fut parvenue à la cale de l'embarquement, un aide-de-camp vint lui apporter la nouvelle de la déroute des noirs. — « Je savais bien, dit-elle froidement, que je ne m'embarquerais pas : retournons à la résidence » (*Biographie nouvelle des contemporains.* Tome III, page 280.).

Revenue veuve de Saint-Domingue, en 1802, Pauline fut mariée, par Napoléon, au prince Camille Borghèse, le 6 novembre 1803. Le fils qu'elle avait eu de son premier mari, mourut à Rome, peu de temps après. Cette nouvelle union ne parut point heureuse. Cependant, la princesse Borghèse, comblée de tous les dons de la nature, de l'esprit et de la fortune, réunissait facilement autour d'elle, tout ce qu'il y avait alors, de brillant et d'aimable dans le monde de Paris. Neuilly était sa résidence ordinaire, et Napoléon parut se plaire souvent, à venir s'y délasser des fatigues de la guerre et des soucis du pouvoir. Toujours brouillée et toujours raccommodée avec ce frère, dont elle était tendrement aimée (1), Pauline conservait à ses salons une couleur d'opposition de cour, où l'on savait réunir, au charme de fronder, les douceurs du crédit et la jouissance des faveurs. Une maladie cruelle, qu'on a longtemps considérée comme incurable, et dont l'art n'a triomphé que par des soins infinis, porta les premiers troubles dans cette vie de bonheur. Le mariage de

(1) « Pauline, la plus belle femme de son temps peut-être, a été et demeurera jusqu'à la fin, la meilleure créature vivante » (*Mémorial de Sainte-Hélène, par M. de Las Cases.* T. VII, pag. 100.). — « Pauline était trop prodigue : elle avait trop d'abandon; elle devait être immensément riche par tout ce que je lui ai donné; mais elle donnait tout à son tour, et sa mère la sermonnait souvent à cet égard, lui prédisant qu'elle pourrait mourir à l'hôpital » (*Ibid.*, T. III, pag. 366.).

Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, ayant changé quelques-unes de ses habitudes, Pauline en conçut du dépit. Revenant des eaux de Spa, en 1810, elle rencontra à Bruxelles, l'Empereur et l'Impératrice. Le souvenir de sa cour désertée au moment du mariage de son frère, avait laissé dans son âme un vif ressentiment contre celle qui avait été la cause involontaire de cette disgrâce. Elle se ménagea l'occasion d'un manquement public envers l'Impératrice, ce qui contraignit Napoléon à lui signifier le jour même, l'ordre de s'éloigner de la Cour. Bientôt, cependant, on lui fit entendre que tout pourrait s'arranger, moyennant quelques réparations; mais elle eut la fierté de préférer la disgrâce à l'humiliation. Cette disgrâce durait encore, quand en 1814, Napoléon fut renversé du trône. Lors de ce grand événement, Pauline se trouvait à Nice, avec Mme la comtesse de Cavour, piémontaise, sa dame d'honneur, M. le duc et Mme la duchesse de Clermont-Tonnerre, qui faisaient partie de sa maison. Dès ce moment, elle se montra toute dévouée à la fortune de son frère : elle le vit et l'entretint long-temps, à son passage par la Provence; elle renonça à ses palais de Rome, pour aller vivre près de lui, sur le rocher nu et brûlé de l'île d'Elbe : elle devint l'intermédiaire des nouvelles relations de Napoléon avec ceux de sa famille qui régnaient encore à Naples, et de sa réconciliation avec son frère Lucien. Elle attendit à l'île d'Elbe, le résultat de l'expédition de Napoléon sur les côtes de France, et ne partit de Porto-Ferrajo pour se rendre à Naples, que lorsqu'elle eut reçu la nouvelle du débarquement et des premiers succès de son frère. Avant la bataille de Waterloo, dont les résultats devaient séparer pour toujours le frère et la sœur, Pauline, inquiète d'une destinée qui lui était si chère, et généreusement reconnaissante de tous les biens qu'elle avait reçus de Napoléon, au temps de ses prospérités, lui envoya ses plus belles parures de diamans, dont le prix était considérable. Napoléon avait ces diamans dans sa voiture qui fut prise à la bataille de Waterloo : on ignore ce qu'ils sont devenus. Lorsque Joachim Murat fut chassé du trône de Naples, Pauline se rendit à Rome, et vint habiter un des palais du prince son époux, avec lequel elle vécut désormais en bonne harmonie. Pie VII, qui n'avait pas oublié les déférences qu'elle avait eu pour lui du temps qu'il était prisonnier en France, lui accorda hautement sa protection, et bientôt son palais retraça quelque ombre de cette cour brillante qu'elle avait autrefois réunie autour d'elle. Pauline Bonaparte est décédée à Florence, le 9 juin 1825. Son corps a été transporté à Rome, et inhumé à Sainte-Marie-Majeure, dans la chapelle de la maison Borghèse. Canova a exécuté une statue de cette princesse avec les attributs de Vénus victorieuse, qui compte parmi les plus gracieux de ses chefs-d'œuvre. Ce marbre était caché dans le palais de Turin, où résidait le prince Borghèse : il appartient aujourd'hui au roi d'Angleterre (V. *An-*

nuaire Nécrologique de 1823, article Canona, pag. 326.).

BOULARD (Antoine-Marie-Henri), naquit à Paris, le 5 septembre 1754, d'une famille depuis long temps honorable dans le notariat de la capitale. Lui-même il remplit les fonctions de cet office, durant toute la partie active de sa vie; et sans négliger les soins de son étude, il sut encore trouver du loisir pour écrire une foule de traductions de l'anglais et de l'allemand. Ces traductions, d'un style peu soutenu et surchargé parfois, de notes redondantes, portent du moins pour la plupart, sur des ouvrages d'un caractère utile et grave. En 1809, M. Boulard résigna sa charge en faveur de son fils, en conservant le titre d'honoraire. Il remplit successivement, les fonctions de maire du dixième arrondissement et de député au Corps législatif. Il était l'un des administrateurs de l'Ecole royale de dessin, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, et de plusieurs autres associations savantes. Il est mort à Paris, le 6 mai 1825, âgé de plus de soixante-dix ans. M. Boulard avait toujours vécu dans la société des gens de lettres, particulièrement de ceux qui s'occupent d'érudition et d'histoire littéraire. La Harpe le nomma son exécuteur testamentaire : c'est à ce titre et comme dépositaire de ses manuscrits, qu'il publia la dernière partie, encore imparfaite, du *Cours de Littérature*, qui roule sur la philosophie du dix-huitième siècle. C'est par les soins de M. Boulard que les pierres tumulaires de Boileau, de Descartes, de Montfaucon et de Mabillon furent tirées de l'oubli et placées dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, où on les voit aujourd'hui (V. ci-après, dans la liste de ses ouvrages, le n° XXXI). La passion de M. Boulard pour les livres ajouta aussi quelque chose à sa célébrité. Il est douteux qu'aucun particulier de son temps, ait possédé un plus grand nombre de volumes. Malheureusement, aucun choix ne dirigeait leur acquisition; aucun ordre ne présidait à leur classement : en sorte que la nombreuse bibliothèque de M. Boulard ne fut jamais comptée au nombre de celles qui méritaient l'attention des amateurs. Pour compléter le portrait de cet homme de lettres, il reste à dire qu'il unissait une foi vive et une piété sincère à une parfaite tolérance pratique et aux plus douces vertus privées.

Liste des ouvrages de A. M. H. Boulard.

I. *Morceaux choisis du* Rambler (ou Rodeur), *de Jonhson.* 1785, in-12.

II. *Entretiens socratiques sur la véracité, traduit de l'anglais, de Perceval.* 1786, in-12.

III. *Tableau des arts et des sciences depuis les temps les plus reculés jusqu'au siècle d'Alexandre le-Grand, traduit de l'anglais, de Jac. Banister.* 1786, in-12.

M. Boulard a donné, dans le *Magasin Encyclopédique* (première année, n° 7), *Remarques sur les connaissances physiques des anciens,* traduit de l'anglais, de Falconer.

IV. *Histoire littéraire du moyen*

âge, trad. de l'anglais, de M. Harris. 1786, in-8.

V. ci-après n° XXVII. M. Boulard a donné dans le *Magasin Encyclopédique* (première année, n° 5), *Notice sur les poètes latins du moyen âge*, tirée des notes du poëme anglais de Hayley, sur la poésie épique.

V. *Histoire d'Angleterre*, par le docteur Henry, traduite de l'anglais. T. I—III, 1788—1792; in-4. — Les trois derniers volumes ont été traduits par Cantwell.

VI. *Tableau des progrès de la civilisation en Europe*, traduit de l'anglais, de Gilb. Stuart. 1789, 2 vol in-8.

VII. *Angleterre ancienne*, ou *Tableau des mœurs, usages, armes, habillemens, etc., des anciens habitans d'Angleterre*; ouvrage traduit de l'anglais de Strutt. 1789, 2 vol. in-4.

Le traducteur a donné, dans le *Magasin Encyclopédique*, plusieurs fragmens qui font suite à cet ouvrage.

VIII. *Précis historique et chronologique sur le droit romain, avec des notes et des éclaircissemens*, traduit de l'anglais, de Schomberg. 1793, in-12. — 2e *édition*, 1808, in-12.

IX. *Vie de Jean Howard*, célèbre philanthrophe anglais, etc., traduite de l'anglais, d'Aikin. Paris, an V (1796), in-8.

X. *Considérations sur la première formation des langues et les différens génies des langues orientales et composées*, traduites de l'anglais, de Smith. Paris, an IV (1796), in-8. — anonyme.

XI. *Dissertation historique sur l'ancienne constitution des Germains, Saxons et habitans de la Grande-Bretagne, ouvrage contenant des recherches sur l'ancienneté des jurés et des délibérations des communes*, traduite de feu Gilb. Stuart. 1794, in-8.

XII. *Vie de Milton et Jugement sur ses écrits*, ouvrage traduit de S. Johnson. Paris, imprimerie-librairie chrétienne, an V (1797), in-12. — anonyme. (Voyez le n° XXI ci-après).

XIII (Avec Millin). *Vie de Pickler*, traduite de l'italien, de Rossi. 1798, in-8.

XIV. *Essai d'un nouveau cours de langue allemande*, ou *Choix des meilleurs poëmes de Zacharie, Kleist et Haller, avec deux traductions, dont une absolument littérale et destinée à faciliter l'étude de cette langue.* Paris, Koenig, an IV (1798), in-8.

XV. *Distiques de Caton, en vers latins, français et allemands, avec une traduction interlinéaire de ces derniers.* 1798, in-8. — *Les mêmes en vers latins, grecs et français, suivis des quatrains de Pibrac, traduits en prose grecque* (par Dumoulin); *le tout avec des traductions interlinéaires du grec.* Paris, Fuchs, an X-1802, in-8.

XVI. *Avis d'une mère à sa fille, par Mme de Lambert, en allemand et en français, avec une version interlinéaire de l'allemand.* 1800, in-8.

XVII. *Fables de Lessing, en allemand et en français, avec deux versions, dont une interlinéaire et propre à faciliter l'étude de l'allemand.* 1800, 2 vol. in-8.

XVIII. *Idylles et poëmes champêtres de Gessner, avec la traduction française interlinéaire.* 1800, 2 vol. in-8.

XIX. *Eloge de Tiraboschi*, tra-

duit de l'italien, de Lombardi. 1802, in-8.

XX. *Essai de traductions interlinéaires des six langues allemande, suédoise, danoise, anglaise, portuguaise et hébraïque, contenant la traduction d'Hermann et Dorothée* (poëme de Bitaubé) *en allemand, et celle du premier acte de Mérope, en suédois.* Paris, Fuchs, an X (1802), in-8.

XXI. *Vie de Milton et d'Addisson, auxquelles on a joint un jugement sur les ouvrages de Pope, le tout traduit de l'anglais, de S. Johnson, et suivi de divers morceaux de littérature.* Paris, Perlet, 1805; 2 vol. in-18. — anonyme.

XXII. *Bienfaits de la Religion chrétienne*, ou *Histoire des effets de la Religion sur le genre humain, chez les peuples anciens et modernes, barbares et civilisés. Ouvrage trad. de l'anglais, d'Edw. Ryan, vicaire de Donoughmore, troisième édit.* Paris, Desbausseaux, 1823; in-8, de viij et 450 pages.

La *première édit.* de cette traduction est datée de Paris, 1807; la *deuxième* de 1810 (1). L'ouvrage original est intitulé : *The History of the effects of Religion on mankind.* 1788; *première édit. anglaise.* — *Deuxième édit. anglaise*, 1802. — *Troisième édit. anglaise*, Edimbourg, 1806.

XXIII. *Esquisse historique et biographique des progrès de la botanique en Angleterre, trad. de l'anglais, de R. Pulteney.* 1809, 2 vol. in-8.

XXIV. *Horæ Biblicæ*, ou *Recherches littéraires sur la Bible, traduites de l'anglais, de Charles Butler.* 1810, in-8.

XXV. *Essai sur l'utilité de définir les termes synonymes, et particulièrement sur les synonymes latins de Hill (Magasin encyclopédique ;* mars, juin et août 1812.).

Différens morceaux des synonymes latins de Hill, trad. par M. Boulard, ont été insérés dans la quatrième édit. des *Synonymes latins* de Gardin-Dumesnil, publiés par Achaintre, en 1815.

XXVI. *Lettre adressée au rédacteur du Moniteur, sur M. de La Harpe et son poëme du* Triomphe de la Religion. Paris, Mme Agasse, 1814; in-8, de trois quarts de feuille. — extrait du *Moniteur*, n° 128 de 1814.

M. Boulard venait de se porter éditeur du poëme posthume de La Harpe. On lui devait déjà la seconde édition de la traduction de Suétone, par le même, 1805, 2 vol. in-8.

XXVII. *Histoire littéraire des huit premiers siècles de l'ère chrétienne, depuis Auguste jusqu'à Charlemagne, trad. de l'anglais de J. Berington.* Paris, Sajou (Desbausseaux), 1814; in-8, de quatorze feuilles. — (Livres I et II de l'ouvrage original.)

— *des IXe et Xe siècles de l'ère chrétienne. Ibid.*, 1816; in-8, de sept feuilles. — (Liv. III).

— *des XIe et XIIe siècles.* 1818, Maradan, in-8, de onze feuilles un quart (1).

(1) A la suite de quelques exemplaires de la traduction des *Bienfaits de la Religion chrétienne*, on trouve un *Eloge de Marie Gaëtane Agnesi*, traduit de l'italien, par M. Boulard.

(1) On trouve à la fin (pag. 166-179), *Les Vœux d'un ami des lettres sur les bibliothèques publiques et les acadé-*

— *idem, du XIII^e siècle. ibid.* 1821, in-8, de sept feuilles cinq huitièmes.

— *idem, du XIV^e siècle, et de la première moitié du XV^e.* Paris, Desbausseaux, 1822; in-8, de neuf feuilles.

— *idem, des Grecs, pendant le moyen âge. ibid.* 1822, in-8, de 11 feuilles.

— *idem, des Arabes ou des Sarrasins, pendant le moyen âge. ibid.* 1823, in-8, de sept feuilles.

Ces diverses publications forment la traduction complète de l'*Histoire littéraire du moyen âge*, de Berington, publiée en Angleterre, en 1814.

XXVIII. *Tableau des auteurs qui ont écrit sur les testacées, trad. de l'anglais.* 1816, in-8.

XXIX. *De la Crémation* ou *de l'usage de brûler les corps, trad. de l'anglais, de Jamieson.*

XXX. *Vie de Politien.*

XXXI. *Vie de Butler, auteur du poëme d'Hudibras, traduite de Samuel Johnson.* Paris, 1816, in-8, d'une feuille un quart. — extrait du *Mercure étranger*, n° XXI.

XXXII. *Réclamations de tombes et de mausolées, par les curés et administrateurs de l'église de Saint-Germain-des-Prés, de Paris; et Observations sur l'emplacement le plus convenable aux monumens funèbres.* Paris, L. G. Michaud, et G. Warée, 1817; in-8, de trois quarts de feuille.—anonyme.

XXXIII. *Notice sur la vie et les écrits de René Binet, ancien recteur de l'Université.* Paris, Warée, 1817; in-8, d'une demi-feuille.

XXXIV. *Vie d'Edmond Spencer, poëte anglais; trad. de l'anglais, d'Aikin.* in-8, de deux feuilles et demie. — extrait des *Annales Encyclopédiques*, septembre 1818.

XXXV. *Notice sur le président de Thou, et sur Jacques Harris, auteur de l'Hermès*, trad. de l'anglais. Paris, Maradan, 1818; in-8, d'une feuille un quart.

XXXVI. *Dissertation sur la césure, trad. de l'anglais.* Paris, Maradan, 1820; in-8, d'une feuille et demie.

XXXVII. *Dissertation sur les découvertes des anciens dans l'Asie, trad. de l'anglais, de Murray.* Paris, Maradan, 1820; in-8, de trois feuilles un quart. — extrait du *Journal des Voyages*, publié par M. Verneur.

XXXVIII. *Notice sur les descendans de Jean Racine, membre de l'Académie française.* in-8, d'un quart de feuille. — extrait du *Bulletin Universel des Sciences. — Sciences historiques*, etc. Juillet 1824, n° 79

XXXIX. *Lettre à M. le Président de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, sur* (contre) *le projet de réduire le nombre des académiciens.* Paris, Desbausseaux, 1824; in-8, de huit pages. — anonyme.

M. Boulard a revu les derniers volumes de la première traduction française de l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain, de Gibbon*, que la

---

mies, où je découvre que M. Boulard, que je n'avais pas l'avantage de connaître, me fait l'honneur de me proposer, parmi plusieurs autres beaucoup plus dignes de cette faveur, pour associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (*Voyez* ci-après n° XXXVIII.).

savante édition de M. Guizot a complétement fait oublier.—Indépendamment des recueils savans que nous avons déjà mentionnés, il a donné des fragmens de traductions dans les *Soirées littéraires*, de Coupé. — En 1824, il a publié la *troisième édit.* de la *Harengve faicte au nom de l'Vniuersité de Paris, deuant le roy Charles sixiesme et tout le conseil, en 1405, contenant les remonstrances touchant le gouuernement du roy et du royaume, par maistre Jehan Gerson, chancelier de l'Eglise de Paris.* Paris, Desbausseaux, in-8, de quatre feuilles. — La dernière édit. de ce précieux monument des libertés de l'église gallicane, remontait à 1560 ou 1561.

BOULOGNE (Etienne-Antoine), évêque de Troyes, naquit à Avignon, le 26 décembre 1747. Il fit ses études dans cette ville, et s'étant destiné de bonne heure, à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de St-Charles, dirigé par MM. de Saint-Sulpice. Dès ce temps, son goût le portait vers la prédication, et jeune séminariste, il composait des sermons et les débitait devant ses camarades. Ordonné prêtre par dispense, au commencement de 1771, dix mois avant l'âge requis, il prononça, le 1er avril de cette année, devant une congrégation d'hommes d'Avignon, un discours sur la religion chrétienne. Une circonstance fortuite vint fortifier son penchant pour l'art oratoire. En 1772, l'académie de Montauban avait proposé un prix sur cette question : « Il n'y a point » de meilleur garant de la probité » que la religion. » Le jeune abbé ayant rencontré le programme dans un journal, se mit à travailler pour le concours, et eut le bonheur de remporter la palme. Ce succès commença d'établir sa réputation, et il se montra avec avantage, dans les chaires d'Avignon, de Villeneuve et de Tarascon. Ambitionnant de paraître sur un plus grand théâtre, l'abbé Boulogne se rendit à Paris, au mois d'octobre 1774, et fut accueilli par l'abbé Poulle, son compatriote, alors sur la fin de sa carrière. Il s'attacha d'abord au clergé de Sainte-Marguerite, puis à celui de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il débuta dans les chaires de Paris au commencement de 1775. En 1777, il prêcha dans l'église des Récollets de Versailles, devant Mesdames, tantes du Roi. On a aussi de lui, des discours d'un genre particulier, qu'il prononça en Normandie. L'avocat Elie de Beaumont avait fondé dans sa terre de Canon, au diocèse de Lisieux, une fête qu'il appelait *la fête des bonnes gens*, et dans laquelle on couronnait un vieillard et une jeune fille : trois paroisses, Canon, Vieux-Fumé et Mesidon étaient appelées à concourir pour le prix. M. Boulogne, qui était lié avec Elie de Beaumont, fut invité, trois années de suite (1777, 1778, 1779), à prononcer des discours pour cette fête. Ce fut la dernière de ces années que l'archevêque de Paris (Christophe de Beaumont), prévenu, à ce qu'on assure, par de faux rapports sur les mœurs du jeune prédicateur, lança contre lui un interdit. Il se trouvait encore dans cette fâcheuse situation, lorsqu'une société d'amis de la religion et des

lettres, qui s'était donné l'archevêque de Paris pour président, proposa un prix de 1200 francs pour l'éloge du dauphin, fils de Louis XV. Le prix prorogé de 1779 à 1780 et doublé, fut remporté, de l'avis des juges du concours, par un discours de l'abbé Boulogne (1). Mais l'archevêque refusait de l'adjuger à un prêtre qui avait encouru sa disgrâce. Ce ne fut qu'après beaucoup d'instances que le prélat sévère se laissa fléchir. Il leva l'interdit, à condition que le lauréat irait faire une retraite de quelques mois, dans la communauté de Saint-Lazare, à quoi celui-ci se soumit. En 1782, l'abbé Boulogne prêcha le panégyrique de S. Louis, qui n'obtint qu'un succès contesté (2). La même année, M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne (aujourd'hui archevêque de Toulouse), nomma l'abbé Boulogne son grand-vicaire, et après son sacre, il l'amena avec lui à Châlons, où toutefois l'orateur resta peu, ramené dans la capitale par l'attrait de la prédication. Il prêcha pour la première fois, à la Cour, en 1783, et prononça devant le Roi, le jeudi saint de cette année, son discours sur l'excellence de la charité chrétienne. Ce début fut récompensé par une pension de 2000 francs sur l'archevêché d'Auch. L'année suivante, M. de Châlons le nomma archidiacre et chanoine de sa cathédrale. En 1785, l'abbé Boulogne prêcha le panégyrique de saint Augustin, devant l'assemblée du clergé. En 1786, il remplit la station du carême aux Quinze-Vingts, et l'année suivante, à Versailles. On remarqua dès lors, son sermon pour le dimanche des Rameaux, dans lequel il signalait avec force, les malheurs dont la religion et la société étaient menacées, par les progrès d'un faux esprit philosophique. Ce fut après la dernière station qu'il fut nommé à l'abbaye de Tonnay-Charente, au diocèse de Saintes. Il prononça, en 1788, le discours d'ouverture de l'assemblée provinciale de Champagne, et l'année suivante, il prêcha le sermon de la Cène, devant la Reine, à Versailles. La situation de l'abbé Boulogne était à cette époque, assez brillante. Toutes les chaires le réclamaient à l'envi, et il était désigné pour prêcher à la Cour, le carême de 1793; le monde le recherchait à cause de son esprit et de son talent; un riant avenir semblait s'ouvrir devant lui.

Mais déjà le vent de la Révolution annonçait ses orages. L'abbé Boulogne fut élu député ecclésiastique de la paroisse de St-Sulpice, à l'assemblée bailliagère de Paris, et commissaire pour la rédaction des cahiers. Au milieu de cette agitation politique, il composa son panégyrique de saint Vincent-de-Paul, qu'il devait prononcer dans l'église de Saint-Lazare, le jour même de la fête du saint, 19 juillet 1789; mais le pillage de cette maison, le 13 juil-

(1) *Eloge historique de Louis, dauphin de France, père du roi Louis XVI, etc.* 1781, in-8.

(2) *Panégyrique de saint Louis, roi de France, prononcé dans l'église de l'Oratoire, devant les deux académies des sciences et des belles-lettres.* 1782, in-8.

let, empêcha la célébration de la fête, et le panégyrique de Vincent ne fut prononcé que plusieurs années après (1). Bientôt l'abbé Boulogne fut dépouillé de ses titres et de ses bénéfices. Il ne quitta point la France durant les temps de persécution ; mais il chercha son salut dans la retraite. On l'arrêta trois fois; la première fois on le mit au séminaire de Saint-Sulpice, transformé en maison d'arrêt. Il parvint à se soustraire à ses gardiens. Arrêté de nouveau et conduit à sa section, il subit un interrogatoire et obtint sa liberté au bout de trois jours. Repris le 26 juillet 1794, dans une visite domiciliaire de nuit, il fut enfermé dans la prison des Carmes, fameuse par d'horribles massacres, et il y resta jusqu'au 7 novembre suivant, qu'un régime plus doux le rendit à la liberté. Il en profita pour publier divers écrits contre l'église constitutionnelle (2). Le succès qu'ils obtinrent le fit juger propre à la rédaction d'un journal ecclésiastique que venaient d'entreprendre depuis quelques mois, les abbés Sicard et Jauffret, et qui paraissait sous le titre d'*Annales religieuses*. L'abbé Boulogne y avait déjà donné quelques articles, lorsque, à partir du n° XIX, il devint seul rédacteur de ces annales, auxquelles il imposa le titre d'*Annales catholiques*. Au moyen de quelques concessions aux nécessités de l'époque, les *Annales catholiques* purent combattre à la fois, les constitutionnels, les théophilanthropes et les démocrates. Aussi furent-elles supprimées au 18 fructidor; l'auteur, condamné à la déportation, n'y échappa qu'en se tenant rigoureusement caché. Dans l'intervalle de paix qui avait précédé ce renouvellement de persécution, l'abbé Boulogne monta quelquefois en chaire, dans les églises ou oratoires qu'on avait pu rouvrir; il prononça, entre autres, dans l'église des Minimes, le 19 juillet 1797, en présence d'un grand concours d'auditeurs, son discours sur la Providence, auquel il avait joint un morceau remarquable sur saint Vincent de Paul. Le 18 brumaire ayant rendu au culte catholique la plénitude de sa liberté, le journal de l'abbé Boulogne reparut en janvier 1800, sous le titre d'*Annales philosophiques, morales et littéraires*, et fut continué, malgré quelques traverses et quelques interruptions, jusqu'à la fin de 1801. On était parfois obligé de changer le titre, et plusieurs cahiers sont intitulés : *Fragmens de littérature et de morale*. Enfin, il fut supprimé peu avant le Concordat, sous prétexte qu'il pouvait alimenter les partis. Le rétablissement du culte public permit du moins, à l'abbé Boulogne, de remonter dans la chaire; il avait perdu, durant la Révolution, quelques-uns de ses discours; il en composa de nouveaux, et il

(1) *Panégyrique de saint Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité*. Paris et Lyon, Rusand, 1822; in-8, de 7 feuilles.

(2) *Réflexions adressées aux soi-disant évêques signataires de la seconde Encyclique; suivies d'une Réponse au citoyen Lecoz, sur la rétractation de Panisset*. Paris, Le Clère, 1796; 66 pages in-8.

revit les anciens. Il donnait aussi, à cette même époque, des articles dans le *Journal des Débats*. Ces articles étaient signés X. Ils ont été reproduits dans le *Spectateur Français au XIX^e^ siècle*, ou *Variétés morales et littéraires, recueillies des meilleurs écrits périodiques*, par Fabry (1805-1812, 12 vol. in-8). On trouve à la table de ce recueil, à la fin du T. XII, l'indication des articles qui sont de l'abbé Boulogne; mais il en est quelques-uns qu'on lui attribue à tort ; par exemple, ceux du T. VIII, pag. 31, et du T. IX, pag. 8 : ces articles sont d'une autre main.

Après le Concordat, l'évêque de Versailles nomma l'abbé Boulogne chanoine de sa cathédrale et puis l'un de ses grands-vicaires. Sa résidence habituelle continua cependant, d'être fixée à Paris, où il essaya, en 1803, de rétablir son journal, interrompu depuis dix-huit mois. Il le fit paraître sous le titre d'*Annales littéraires et morales*, titre qu'on fut encore obligé de changer plusieurs fois (1). On s'aperçoit, dans les quatre volumes publiés à cette reprise, que l'allure ordinaire de l'écrivain était étroitement gênée par le despotisme que le gouvernement consulaire faisait peser sur la presse. Ses livraisons cessèrent de paraître de nouveau, au commencement de 1806; mais elles reprirent au mois de juillet de la même année, sous le titre de *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale, et de littérature*. Toutefois, l'abbé Boulogne travailla peu à cette suite. Désirant se livrer de nouveau à la chaire, il s'adjoignit un collaborateur pour son journal, et ne fournit guère aux *Mélanges* qu'une quinzaine d'articles (1) : il en abandonna totalement la collaboration en 1807. Affranchi de ce soin, il parut plus souvent dans la chaire. Le *Discours sur l'excellence de la morale chrétienne* fut entendu pour la première fois, à Versailles, le 25 mai 1806, et répété fréquemment dans la capitale (2). Dans le courant de cette même année, l'abbé Boulogne avait été nommé chapelain de la cour impériale. « Nous devons dire (c'est le rédacteur de *l'Ami de la Religion et du Roi* qui parle) qu'il eut peine à accepter ce titre. Il lui en coûtait de s'attacher à un homme dont il avait jugé la politique et qu'il était peu accoutumé à ménager dans ses entre-

(1) Le bureau du journal de l'abbé Boulogne était chez le libraire Adrien Le Clère. A cette occasion, le libraire communiqua le manuscrit du *Génie du Christianisme*, de M. de Châteaubriand, à M. Boulogne, pour avoir son avis. M. Boulogne dissuada M. Le Clère de se charger de la publication de l'ouvrage. Si ce fut par erreur de goût ou par scrupule religieux, nous l'ignorons; mais l'anecdote est certaine.

(1) On trouve l'indication de ces articles dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, n° 422. Dans le même recueil, rédigé par un ancien collaborateur du journal de l'abbé Boulogne, on trouve une *Notice* sur ce prélat (T. XLIV, pag. 369, et T. XLV, pag. 17), dont nous avons profité pour la rédaction de cet article.

(2) L'exorde de ce discours est imprimé dans les *Mélanges de philosophie, etc.*, T. II, pag. 38.

tiens ; mais un ami dont il respectait la sagesse et les lumières, l'entraîna par ses conseils et le mit en rapport avec le cardinal Fesch. Buonaparte, qui cherchait à s'entourer de toutes les grandes réputations, accueillit l'idée d'attacher à sa chapelle un orateur si distingué. » Au mois de mars 1807, un décret, daté du camp d'Osterode, nomma M. l'abbé Boulogne évêque d'Acqui et aumônier de l'Empereur. Il refusa le siége, par le motif qu'il ignorait la langue italienne. Ce refus ayant été agréé, il fut nommé, peu après, secrétaire du chapitre général des Sœurs Hospitalières, convoqué à Paris, et prononça le discours d'ouverture de cette assemblée, le 27 novembre 1807 (1). Cependant, le siége de Troyes étant venu à vaquer par le décès de M. de Latour-du-Pin-Montauban, Napoléon nomma l'abbé Boulogne pour lui succéder, le 8 mars 1808, et il fut préconisé à Rome, dans le consistoire du 11 juillet suivant. Déjà Rome était envahie et le Pape en butte à une persécution ouverte : le nouveau prélat fut le dernier évêque français dont l'institution ne souffrit pas de difficulté. Sur quoi on peut remarquer quelle était l'imprévoyance de la politique de Napoléon, dans le choix des fonctionnaires ecclésiastiques du premier rang, puisque même après la lutte engagée avec Rome, il élisait encore les membres de son épiscopat parmi les prêtres les plus dévoués aux intérêts qu'il prétendait dompter. Le nouvel évêque ne fut sacré que le 2 février 1809. La cérémonie eut lieu dans la chapelle des Tuileries, et fut faite par M. le cardinal Fesch, grand-aumônier, assisté de M. Charrier de la Roche, évêque de Versailles, et de M. Maurice de Broglie, évêque de Gand, tous deux attachés comme l'élu, à la chapelle impériale. Le premier acte épiscopal du nouveau prélat fut une lettre pastorale, datée du 20 mars, pour son entrée dans le diocèse. Cette lettre, qui a été imprimée, offre déjà un morceau remarquable sur l'indifférence religieuse de notre siècle. Le 29 du même mois, l'évêque de Troyes fut installé dans son église et prononça un discours, dont quelques extraits ont été imprimés (*Mélanges de philosophie, etc.*, T. VI, pag. 322). C'est de cette époque que sont datés quelques-uns de ses mandemens, offrant aussi bien que tant d'autres, de ces adulations officielles que presque tous les fonctionnaires publics, en France, sans en excepter ceux de l'ordre ecclésiastique, sont dans l'usage de prodiguer avec excès, au pouvoir qui est debout. « Puisse » le souverain maître des rois, » s'écriait l'évêque de Troyes, » dans l'un de ses mandemens, » daté de 1809, veiller d'une ma» nière particulière sur la nouvelle » dynastie qui se forme, sur la » race Napoléonienne, rendre le » trône sur lequel elle s'asseyera » immuable comme le soleil, et la » faire traverser d'âge en âge, tou» jours triomphante et toujours » couronnée par la vertu et par la » victoire. » Il faut remarquer

(1) Ce discours se trouve imprimé dans les *Mélanges de philosophie, etc.*, T. IV, pag. 115.

pourtant, que vers la même époque (1er juin 1809), le prélat qui, pour obéir à sa conscience, devait bientôt affronter la persécution avec tant de courage, savait déjà trouver dans ses inspirations intimes, un langage que le talent tout seul ne suffit pas à dicter. L'évêque de Troyes s'adressant à Dieu, s'exprimait en ces termes sur Napoléon : — « Dites-lui tout » ce que les hommes ne peuvent » pas lui dire; donnez-lui de » surmonter toutes les passions » comme il surmonte tous les dan» gers; faites-lui bien comprendre » que la sagesse vaut mieux que la » force, et que celui qui se dompte » lui-même vaut mieux que celui » qui prend des villes. » M. Boulogne retrouva des inspirations d'un genre analogue, dans le discours qu'il prononça le 3 décembre de la même année (1809), à Notre-Dame, pour l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz. La cérémonie fut très-brillante. Les rois et princes allemands qui se trouvaient alors à Paris, y furent invités; onze cardinaux y assistaient. L'Empereur s'y rendit lui-même, avec beaucoup de pompe. On avait érigé pour l'orateur, une chaire en face du trône. L'évêque de Troyes parla durant une demi-heure, et se montra à la hauteur de la dignité de son ministère. Napoléon n'en parut point mécontent, et même il témoigna sa satisfaction à l'orateur, immédiatement après le discours. Mais de retour au château, l'adulation sonna l'alarme : elle avait remarqué des allusions; l'orateur avait dit qu'il fallait obéir par nécessité : c'était l'expression même de saint Paul : *necessitate subditi estote* (*Epist. ad Rom.* XIII. 5.); avait-il entendu que s'il n'y avait pas nécessité on ne serait pas obligé d'obéir? Il avait parlé de l'unité de la foi : voulait-il forcer les protestans d'embrasser la religion catholique? Ces plaintes se grossissant, provoquèrent une lettre qu'on dit assez curieuse, signée du ministre des cultes, pour demander à l'orateur des explications.

M. de Barral, archevêque de Tours, dans ses *Fragmens relatifs à l'histoire ecclésiastique des premières années du dix-neuvième siècle* (1814, in-8.), nous apprend que l'évêque de Troyes fut chargé de tenir la plume, au nom des évêques français qui demandèrent au Pape un indult, afin d'être affranchis du recours à Rome, pour les dispenses de mariage. Ce système de discipline, favorable à l'harmonie de la législation civile et à la paix des familles, est vu défavorablement par les ultramontains : aussi ont-ils cherché à justifier M. Boulogne, en alléguant que s'il rédigea la lettre au Pape, il la soumit à ses collègues, qui y firent divers changemens. Au reste, l'évêque de Troyes n'était pas du nombre de ceux qui se dissimulaient les projets alarmans de Napoléon sur les affaires de l'Eglise, et il ne cachait pas entièrement ses inquiétudes sur ce sujet. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé à Paris, pour faire le discours d'ouverture du concile qui venait d'être convoqué. Ce discours, prononcé le 17 juin 1811, traitait de l'influence de la religion catholique sur l'ordre social et sur le bonheur des empires : il n'a pas été imprimé; mais il existe en manuscrit, et

l'on se propose de le publier. M. de Pradt, dans ses *Quatre Concordats*, en a porté un jugement sévère. Une majorité contraire aux vues de l'Empereur s'étant formée dès l'ouverture de la session, l'évêque de Troyes fut nommé l'un des secrétaires du Concile et membre de la congrégation (commission) chargée de répondre au message impérial. Il vit et retoucha en quelques endroits, le rapport que l'évêque de Tournay fit au Concile, dans la congrégation du 10 juillet. La commission fut d'avis que le Concile était incompétent pour prononcer sur l'institution des évêques, sans l'intervention du Pape. Napoléon, irrité d'une résistance à laquelle il n'était pas accoutumé, rendit un décret pour dissoudre le Concile. La nuit du 12 juillet 1811, les évêques de Troyes, de Gand et de Tournay furent arrêtés et conduits à Vincennes, où on les tint au secret le plus rigoureux. Séparés les uns des autres, privés de livres et de plumes, ils ne virent personne durant quatre mois. Vers la fin de novembre, on vint leur demander la démission de leurs siéges, qu'ils signèrent, et on leur fit souscrire en outre, une promesse de ne point se mêler des affaires de leurs diocèses. Alors, ils sortirent du donjon, et furent envoyés en différens exils. Le 13 décembre, l'évêque de Troyes fut conduit à Falaise, où il devait rester en surveillance. Dès le 23 novembre, le ministre des cultes avait écrit au chapitre de Troyes pour lui annoncer la démission de l'évêque, la vacance du siége, et l'inviter à prendre la juridiction et à nommer des grands-vicaires. On ne manqua pas d'objecter qu'un acte de cette nature, signé dans une prison d'état, paraissait invalide; qu'en tout cas, il devait être accepté par l'autorité compétente, qu'enfin, il était surprenant qu'on ne communiquât point l'original. Toutefois, on crut parer à tous les inconvéniens, en choisissant pour grands-vicaires, des chanoines qui l'étoient déjà de l'évêque. MM. Tresfort et Arvisenet furent nommés, et ces choix tranquillisèrent d'abord les consciences. On semblait gouverner au nom du Chapitre, tandis que c'était réellement, au nom de l'évêque. Tout marcha de la sorte, assez paisiblement, jusqu'au mois d'avril 1813, que l'Empereur nomma un ecclésiastique à l'évêché de Troyes, et fit intimer au Chapitre l'ordre de lui conférer des pouvoirs. Cette mesure devint une source de troubles. Le chapitre de Troyes hésita d'abord, et demanda des éclaircissemens au ministre; puis, sur une nouvelle lettre de ce dernier, on arrêta d'envoyer des pouvoirs à l'évêque nommé. Sur huit chanoines, cinq furent de cet avis. Cependant, l'inquiétude se répandit dans le diocèse. Un curé (l'abbé Henri) fit le voyage de Fontainebleau pour consulter le Pape et les cardinaux. La réponse des Romains fut ferme, selon leur usage en ces matières; ils déclarèrent que les droits de M. Boulogne étaient entiers, et que le Chapitre n'avait aucune juridiction. Un autre ecclésiastique du diocèse (l'abbé de Bourdeilles) alla pour le même objet, à Fontainebleau, et obtint la même réponse. Enfin, l'abbé Godot fut envoyé à Falaise pour

consulter l'évêque lui-même, lequel déclara « que, dans la situa»tion rigoureuse où il se trou»vait, il ne pouvait rien répondre »à la demande qui lui était adres»sée. » Cela était assez clair. Il paraît d'ailleurs que, pour faire connaître ses sentimens, l'évêque avait trouvé moyen d'entretenir quelque correspondance avec l'abbé de Latour, archiprêtre de la cathédrale et son grand-vicaire. Car, il jouissait à Falaise d'une assez grande liberté ; il présidait quelquefois à des cérémonies religieuses; au commencement de 1813, il conféra le baptême et la confirmation à un jeune Africain, et prononça un discours, à cette occasion.

Aussi, dès le 6 août 1813, M. l'abbé Arvisenet, chanoine et grand-vicaire capitulaire, avait publié sa rétractation et déclaré qu'il ne reconnaissait point les pouvoirs du Chapitre. Cette démarche d'un homme révéré pour sa piété et pour sa doctrine, fit une grande sensation dans le diocèse. Le chapitre de Troyes se trouvait alors partagé d'opinions : quatre chanoines croyaient pouvoir exercer la juridiction; quatre autres ne reconnaissaient que l'autorité de l'évêque. Les premiers publièrent des circulaires, le 4 octobre et le 10 novembre de cette année, pour soutenir leurs prétentions; mais la majorité du clergé et des fidèles du diocèse se déclara pour l'évêque. Le séminaire resta vide, les étudians n'ayant pas voulu se soumettre au Chapitre : l'abbé de Latour, grand-vicaire du prélat, gouvernait assez publiquement en son nom. Le Gouvernement crut faire cesser cette opposition en demandant à l'évêque de Troyes un nouvel acte de démission ; sur son refus, il fut arrêté de nouveau, le 27 novembre 1813, et reconduit de Falaise à Vincennes, deux ans après être sorti de ce donjon. Ce nouvel acte de violence ne ramena point du tout, comme on peut le penser, le calme dans le diocèse de Troyes. Napoléon, à la veille de sa chute, s'occupait encore à tourmenter cette église; passant à Troyes, le 23 février 1814, après un succès obtenu à Montereau, il demanda les chanoines, et obtint de quatre d'entre eux, de nouveaux pouvoirs pour l'évêque nommé. C'est dans cette occasion, s'il faut en croire *l'Ami de la Religion et du Roi*, que, sur l'objection qu'on lui fit que le siége n'était pas vacant tant que l'évêque vivait, il aurait reparti brusquement : « Eh bien! je le »ferai fusiller; le siége sera bien »vacant alors. » Le 6 février 1814 M. Boulogne fut tiré de Vincennes, et conduit à la Force; il s'y trouva avec le P. Fontana, Mgr. de Gregorio et quelques autres prélats ou ecclésiastiques. Le 1er avril vit rompre leurs chaînes, et un ordre de l'empereur Alexandre les rendit à la liberté.

M. l'évêque de Troyes reprit aussitôt le gouvernement de son diocèse. Il fut choisi pour prêcher devant Louis XVIII, le jour de la Pentecôte, et fut ainsi le premier qui parut dans la chaire de la Cour, depuis la Restauration. Dès le 29 avril, le Pape le chargea, par un bref, de faire des représentations au Roi, sur des points relatifs à l'état de la religion en France, dont le détail précis ne

nous est point connu. Le 4 août suivant, un nouveau bref le félicita de son zèle à remplir cette mission. On le nomma membre d'une première commission d'évêques et d'ecclésiastiques formée pour délibérer sur la situation de l'Eglise de France. Ces diverses fonctions retardèrent le retour du prélat dans son diocèse, qui n'eut lieu qu'au commencement de juillet 1814. Son entrée à Troyes présenta l'aspect d'un triomphe : il monta en chaire dans sa cathédrale, et invita à la soumission ceux qui avaient méconnu son autorité, dans le temps de sa persécution. Le 10 juillet, quatre chanoines signèrent une protestation contre tout ce qui avait été fait par l'autre fraction du Chapitre. Le 26 du même mois, l'évêque ayant fait assembler le Chapitre, se fit représenter les délibérations prises contre ses droits, et elles furent biffées en sa présence. Il parut plusieurs écrits sur ce sujet, et les traces de ces divisions ne s'effacèrent que quelques années après. Le prélat prépara même une ordonnance contre l'administration capitulaire ; elle était déjà rédigée et datée du 15 décembre 1814; mais il crut devoir en suspendre la publication, quoique les opposans du Chapitre persistassent à soutenir la légitimité de ce qu'ils avaient fait.

Le 21 janvier 1815, M. l'évêque de Troyes prononça l'oraison funèbre de Louis XVI, à Saint-Denis (1). Louis XVIII, qui ne devait point assister à la cérémonie, voulut entendre l'orateur dans son cabinet ; le prélat lut son discours au Roi, la surveille de la cérémonie. Durant les Cent-jours, l'évêque de Troyes crut devoir s'absenter de son diocèse. En avril 1816, il publia une *Instruction pastorale sur l'amour et la fidélité que nous devons au Roi, et sur le rétablissement de la religion catholique en France.* « Le séminaire de sa ville épiscopale était placé depuis le Concordat, dans un local étroit et insuffisant, tandis que les bâtimens de l'ancien séminaire servaient de caserne pour les troupes ; M. Boulogne faisait depuis long-temps, des démarches pour les recouvrer; enfin il s'adressa directement au Roi ; il écrivit à S. M. une lettre respectueuse, mais pressante et forte, pour réclamer un local nécessaire au diocèse. Louis XVIII ordonna sur-le-champ, au ministre de la guerre, de restituer les bâtimens occupés par les militaires... Depuis, M. Boulogne forma un petit séminaire à Troyes et un autre à Sens » (*L'Ami de la Religion et du Roi*). Le concordat de 1817 parut devoir enlever l'évêque de Troyes à son troupeau ; il fut nommé à l'archevêché de Vienne ; mais les circonstances rendirent cette translation sans effet. Dans son man-

(1) *Oraison funèbre de Louis XVI, prononcée dans l'église royale de Saint-Denis, le 21 janvier* 1814 (lisez 1815), *jour de l'anniversaire de la mort du Roi et du transport solennel de ses cendres, ainsi que de celles de la Reine, etc.* Paris, Adrien Le Clère, 1817 ; in-8, d'une feuille. — On a publié : *Lettre à Mgr. l'évêque de Troyes, au sujet de l'Oraison funèbre de Louis XVI.* Paris, imp. de Gueffier, 1817 ; in-8, d'une feuille, signée N. N.

dement pour le carême de 1818, et à une époque où il croyait encore quitter le diocèse de Troyes, il parla des divisions précédentes qu'il eut la satisfaction de voir effacer, par un triomphe complet. Un des chanoines opposans, M. Huilier, qui avait même écrit en faveur de l'administration capitulaire, se trouvant atteint d'une maladie grave, signa, le 4 juin 1818, une déclaration où il témoignait ses regrets du passé, et se soumettait à son évêque. Le prélat alla le visiter sur son lit de mort, et le félicita de sa démarche. Deux autres chanoines signèrent, avec M. Huilier, l'acte du 4 juin. On se rappelle que le concordat de 1817 fut suivi de longues négociations relatives à son exécution, réclamée par les évêques et entravée par divers obstacles; l'évêque de Troyes prit part aux délibérations de ses collègues sur ce sujet, et signa les lettres qu'ils écrivirent en commun, au Pape et au Roi, et la déclaration du 13 septembre 1819. Par ce dernier acte, le prélat adhérait à la suspension du rétablissement du siége de Vienne. La suppression définitive de ce siége fut consommée depuis, par la bulle *Paternæ caritatis* (6 octobre 1822); mais M. Boulogne fut autorisé, par un bref de Léon XII (25 février 1825), à porter le titre d'archevêque-évêque de Troyes, et il fut revêtu du *pallium*, marque distinctive de la dignité des métropolitains. Le Roi le nomma membre de la Chambre des Pairs, par ordonnance du 31 octobre 1823. M. l'évêque de Troyes vota dans cette chambre, pour toutes les mesures tendantes à rendre au clergé sa vieille influence politique; il appuya notamment, la loi pénale du sacrilége, par un discours qui censurait violemment l'ensemble de notre législation civile, discours dont la Chambre des pairs ne crut pas devoir ordonner l'impression, mais dont le feu roi accepta l'hommage des propres mains de son auteur (1). M. l'évêque de Troyes se proposait aussi, de parler sur le projet de loi relatif aux communautés religieuses de femmes, et on a un discours manuscrit qu'il devait prononcer dans la séance du 13 juillet 1824. Ce discours ne fut point lu à la tribune, et le projet de loi sur les communautés de femmes ne fut adopté que dans la session suivante.

Le prélat, malgré son grand âge, montait fréquemment en chaire : il prononça dans sa cathédrale, l'oraison funèbre du duc de Berri (2); il prêcha la Cène, à la Cour, en 1819 et 1823; il prononça à Saint-Denis, le discours pour la translation des reliques des saints martyrs; il prêcha pour

(1) *Opinion de M. le comte de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes, sur le projet de loi relatif aux délits qui se commettent dans les églises et les autres édifices consacrés au culte.* Paris, au bureau du *Mémorial catholique*, 1824; in-8, d'une feuille.

(2) *Oraison funèbre de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, prononcée dans l'église cathédrale de Troyes, le 19 avril 1820, à l'occasion d'une assemblée de charité et d'un service qu'y ont fait célébrer MM. les membres de l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis.* Paris, Adrien Le Clère, 1820; in-8, de 4 feuilles.

l'anniversaire de l'ouverture de Sainte-Geneviève, en 1823. On l'entendit aussi la même année, dans une assemblée de charité pour les missions, tenue à l'archevêché de Paris. Le 16 mars 1825, il porta la parole dans une réunion annuelle, en commémoration des victimes de la Révolution, et prononça une partie d'un discours dont les deux divisions sont tracées en ces termes : « La » France veut son Dieu : la France » veut son Roi. » Dans les derniers temps de sa vie, il s'occupait d'une édition de ses œuvres (1) ; il devait y joindre un discours sur la décadence de l'éloquence de la chaire, qu'il avait récemment terminé. Une instruction pastorale sur le Sacre, allait être livrée à l'impression, lorsque M. Boulogne fut frappé, au milieu de la nuit, d'une apoplexie cérébrale. On suppose qu'en voulant appeler du secours, il tomba au pied de son lit et ne put se relever. Son domestique, qui l'avait laissé la veille en pleine santé, ne l'entendant point remuer long-temps après l'heure ordinaire de son réveil, força la porte de sa chambre, à neuf heures du matin, et le trouva sans connaissance. On essaya vainement de dégager la tête, qui ne fit que s'embarrasser de plus en plus. Le prélat ne put recevoir que l'extrême-onction, et mourut le vendredi 13 mai 1825. Son corps a été déposé au cimetière du Mont-Valérien, dans la partie réservée aux ecclésiastiques. Son cœur et ses entrailles ont été transférés à Troyes, et reposent dans le caveau des évêques de cette ville.

M. l'évêque de Troyes a laissé dans l'Eglise, une assez grande réputation comme orateur. Cette réputation pourrait se justifier, si l'on se bornait à le comparer à quelques autres. Toutefois, en accordant à son style cette élégance qu'enseigne l'art des rhéteurs, et à ses pensées cette teinte d'élévation qu'on puise naturellement dans la lecture habituelle des livres sacrés, il serait difficile de signaler dans son langage ou dans ses compositions, aucun caractère d'originalité. Sa logique est trop souvent inexacte, son éloquence déclamatoire, sa chaleur factice. Son débit symétrique et compassé était loin d'inspirer la vie à des discours qui suffisaient sans doute aux délices de la foi et de la piété, mais qu'on s'est efforcé vainement de prôner comme chefs-d'œuvre littéraires. D'ailleurs, les préjugés d'état, de coterie, de position, le chagrin des persécutions passées, la sévérité naturelle du caractère de l'o-

(1) Les manuscrits de M. Boulogne ont été acquis par M. Adrien Le Clère, libraire à Paris, qui a promis l'édition des *Œuvres* de ce prélat. Les *Discours* formeront 4 vol. in-8 ; les *Mandemens* et *Instructions pastorales*, 1 vol. in-8 ; il y aura de plus, 3 vol. de *Pensées et Mélanges*. Le tout sera précédé d'une *Notice* sur la vie et les ouvrages de M. Boulogne, et accompagné de notes et d'éclaircissemens historiques, puisés dans les manuscrits mêmes de l'auteur. — On avait déjà publié du vivant du prélat : *The Pastoral Instructions, of his lordship Stephen-Anthony de Boulogne, bishop of Troyes, elected archbishop of Vienne, peer of France, translated by abbé Cummins.* Paris, Théophile Barrois jeune, 1823 ; in-8, de 31 feuilles un quart (seconde édition).

rateur, débordaient trop souvent, dans ses compositions sacrées, et les transformaient en discours politiques, imprégnés de toutes les passions comme de toutes les discordances de l'esprit de parti. Les mandemens, les instructions pastorales, les discours de tribune de M. l'évêque de Troyes portent le même cachet, et par suite, ont provoqué des récriminations que nous sommes loin d'approuver(1). Au reste, les hommes qui ont reçu du ciel l'énergie nécessaire pour braver par fidélité à leur conscience, les injustes exigences de la force, sont peut-être condamnés par la nature propre de leur caractère, à transporter dans les combats qu'ils livrent en faveur de ce qu'ils croient la justice et la vérité, la même ardeur de pensée, la même âpreté d'expression dans l'attaque, qu'ils ont déployée dans la défense. Confessons, s'il le faut, leurs erreurs; mais honorons au moins, admirons peut-être ces vigoureux caractères (1).

BOURBON-CONTI (Amélie-Gabrielle-Stéphanie-Louise de), se disait fille naturelle de Louis-François de Bourbon-Conti, père du dernier prince de Conti. Tout ce que nous allons rapporter touchant l'histoire de ce personnage équivoque, est tiré d'un ouvrage

(1) *Instruction pastorale de Mgr. l'Evêque de Troyes sur l'impression des mauvais livres et notamment sur les nouvelles OEuvres complètes de Voltaire et de Rousseau.* Lyon, Rusand, 1821; in-8, de 3 feuilles et demie. — Probablement qu'il existe une édition originale, sortie des presses de l'imprimeur ordinaire de l'évêché de Troyes: nous croyons celle-ci la première livrée au commerce.—*Toulouse, Colinet-Delrieu*, 1821; in-8, d'une feuille. — *Paris*, 1826, imp. de Gueffier, in-18, de 2 feuilles; distribué gratis, par l'Association pour la propagation générale des bons livres.

Cette instruction pastorale a donné lieu à la publication des écrits suivans:

Lettre de M. Touquet, éditeur de la Charte constitutionnelle, etc., etc., à S. G. Mgr. l'évêque de Troyes, archevêque élu de Vienne, etc., en réponse à son Instruction pastorale contre les OEuvres de Voltaire et de J. J. Rousseau. Paris, Touquet, 1821; in-8, de 3 feuilles.

Quelques Mandemens de Mgr. l'Evêque de Troyes, à l'occasion des victoires de Wagram, Eylau, Ratisbonne, Ekmülh, etc., et du baptême et de la naissance de S. M. le Roi de Rome, réimprimés pour faire suite à l'Instruction pastorale de S. E. (sic), *sur l'impression des mauvais livres, et notamment sur les nouvelles OEuvres complètes de Voltaire et de Rousseau.* Paris, 1821; in-8, d'une feuille un quart (publié par M. H. Wermane). — reproduit en 1825, après la mort du prélat, sous ce titre: *Aux mânes de E. A. de Boulogne, pair de France, Evêque de Troyes: Oraison funèbre dans un nouveau genre*, et augmenté seulement d'un *avant-propos*, de un quart de feuille.

(1) M. de Boulogne a donné une *Notice sur la vie et les écrits de M. de Beauvais, évêque de Senez*, dans l'édition des *Sermons, panégyriques et oraisons funèbres* de ce prélat, publiée par l'abbé Galard (Paris, Le Clère, 1807, 4 vol. in-12.).—Enfin, on a publié: *Processionale sanctæ ecclesiæ Trecensis, jussu et auctoritate ill. et RR. in Christo patris D. D. S. A. comitis de Boulogne, archiepiscopi episcopi Trecensis, paris Franciæ, typis mandatum: editio recentior, cui addita est missa prodiebus Rogationum.* Troyes, Mme Ve André et Anner, 1824; in-4, de 50 feuilles.

intitulé : *Mémoires historiques de Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti, écrits par elle-même.* Paris, floréal an VI; 2 vol. in-8, *chez l'auteur, rue Cassette*, n° 914 (1). Quelle que soit la véracité de ces mémoires, qui peut-être paraîtra douteuse, on verra qu'ils ne sont pas dépourvus de l'intérêt du roman. — Stéphanie-Louise vint au monde sur la fin de l'année 1762. Sa mère fut *la duchesse de* ***, qui réunissait à la plus grande beauté, un nom illustre et d'immenses richesses. Aussi, on ne l'appelait à la Cour, que la *belle duchesse*. L'enfant reçut, avec l'agrément du Roi, le titre de *comtesse de Mont-Cair-Zain*. « anagramme, disent les *Mémoires*, de la plus parfaite justesse, dans laquelle le Prince s'était plu à réunir le nom de celle qu'il adorait avec le sien (2). » Elle fut confiée par ses parens, à une femme qui se faisait appeler M^me^ *Delorme*, mais dont le vrai nom était *Grillet* femme *Martin*, et qui prit soin de ses premières années. Eux-mêmes cependant ne délaissaient point leur fille, et son berceau fut entouré de leurs plus tendres sollicitudes. J. J. Rousseau, pour plaire au prince de Conti, qui s'était toujours montré son protecteur, surveilla et dirigea l'éducation morale et physique de la jeune Stéphanie, ce que les historiens les plus minutieux du philosophe de Genève ont toutefois, complétement ignoré. Cependant, Stéphanie donne des détails nombreux et circonstanciés sur ses relations avec son instituteur : il copia, il composa de la musique pour elle; même, il avait rédigé à l'usage de son élève, des *Principes élémentaires de mathématiques*, au commencement desquels on lisait : « Dédié à S. » A. S. M^me^ la comtesse de Mont-» Cair-Zain, par J. J. Rousseau, » citoyen de Genève. » Stéphanie-Louise retint quelque chose de cette éducation. Elle le prouve même, par ses propres mémoires, qui ne sont pas dépourvus d'une certaine habileté de style, et où l'on trouve des fragmens d'italien et de latin, introduits avec assez d'intelligence. Le prince de Conti fit amener plusieurs fois, sa fille au Temple, où il résidait; la présenta à divers seigneurs de sa société, qui la visitèrent dans sa demeure; donna aux gens qu'il mit auprès d'elle la livrée de sa maison; lui donna à elle-même des cachets aux armes de Bourbon-Conti. Elle prétend qu'on lui dédia des livres élémentaires en langue italienne (elle n'en cite point les titres), avec cette formule : *All' illustrissima bambinella signora, signora nata comtessa di Francia, di Mont-Cair-Zain.* Son

(1) Ersch (*France littéraire*, t. IV, pag. 72) indique que ces *Mémoires* ont été traduits en allemand, dans le journal intitulé : *Frankreich*, 1798; — et en suédois, même année.

(2) L'anagramme de *Mont-Cair-Zain* donne *Conti-Mazarin*. Dans un passage de ses *Mémoires* (pag. 238, T. I) on écrit à Stéphanie-Louise qu'elle avait pour mère *une princesse italienne*. — Ailleurs (pag. 29, T. II) on lui fait dire : « Puisque les Bour-» bons m'abandonnent, Mont-Cair-» Zain trouvera peut-être des cœurs » sensibles dans le pays des M***. » Après cela, il ne peut guère rester de doute sur le nom de la personne que l'auteur des *Mémoires historiques* veut se donner pour mère.

père l'amena à Versailles, au mois de mai 1770, à l'occasion de l'arrivée de l'archiduchesse d'Autriche, qui venait épouser le Dauphin, depuis Louis XVI. Lors de ce voyage, la naissance de Stéphanie-Louise ne fut plus un mystère pour personne. Elle fut placée sur le passage de M. le Dauphin, de Mme la Dauphine, du Roi lui-même, qui lui firent beaucoup de caresses; enfin, le prince de Conti obtint et remit à la petite Stéphanie, alors âgée de neuf ans, une lettre confidentielle du Roi, dans laquelle Louis XV promettait de consentir prochainement, à la légitimation de sa petite nièce. Bientôt une maison fut montée avec luxe, rue de Cléry, pour Mlle la comtesse de Mont-Cair-Zain, alors âgée de dix ans. Enfin, son père lui apporta son acte de légitimation, signé de la main du Roi et scellé de ses armes; il était accompagné d'une lettre particulière de Louis XV, où ce monarque promettait à son père de garder le secret sur cette décision, jusqu'au jour qu'il jugerait convenable que la jeune princesse fût présentée à la Cour. Une circonstance qui doit paraître bien extraordinaire entre mille autres révélations non moins bizarres, c'est qu'un secret de cette importance et qui de sa nature exigeait tant de discrétion, ait été confié à un enfant de dix ans, qui ne devait pas manquer de le divulguer, comme elle avait déjà fait pour celui de sa naissance, à tous les subalternes dont elle était entourée. D'ailleurs, les deux pièces dont il vient d'être parlé, l'acte de légitimation et la lettre du Roi, ne sont point reproduits textuellement, dans les mémoires; seulement leur existence s'y trouve attestée par les témoignages authentiquement reçus, de quelques-uns des subalternes qui entouraient la comtesse de Mont-Cair-Zain.

Cependant la duchesse de ***, à qui Stéphanie-Louise devait le jour, ne voyait pas sans inquiétude le prochain accomplissement d'un projet, dont l'éclat aurait infailliblement amené des investigations curieuses, qui ne pouvaient manquer de compromettre son honneur. De concert avec Mme Delorme, elle ourdit une trame qui devait faire échouer ce magnifique rêve. Déjà le jour était fixé pour la présentation à la Cour de la fille du prince de Conti; c'était le dimanche de la Trinité de l'an 1773. Le prince était venu l'annoncer à sa fille, en lui apportant en même temps, un bouquet de diamans de la part du Roi, lorsque l'enfant ayant indiscrètement dévoilé le mystère, elle fut enlevée dans une chaise de poste, par Mme Delorme sa gouvernante, tandis qu'on faisait croire au prince de Conti que sa fille était décédée. Mme Delorme conduisit Stéphanie à Lons-le-Saulnier, sa ville natale, et la plaça dans la maison d'un de ses parens. On cessa désormais de l'appeler *princesse* et *altesse sérénissime;* Mme Delorme la faisant passer en public, pour sa fille, et lui disant à elle-même, que telle était la volonté du prince de Conti. On conçoit quelle dut être la désolation de la petite Stéphanie à ce changement d'état, car elle était déjà âgée de près de douze ans. On lui affirma que le prince de Conti, ayant perdu entièrement les bonnes grâces de Louis XV,

ce monarque avait retiré son consentement à la légitimation de sa fille; qu'en même temps, elle-même avait perdu l'affection de son père, à raison de l'indiscrétion avec laquelle elle avait divulgué le secret de sa prochaine légitimation, et qu'il avait ordonné, en conséquence, de la faire disparaître. De son côté, Stéphanie accumule les allégations et les témoignages, pour démontrer qu'on avait fait croire à son père qu'elle était morte à la suite d'une partie de chasse, que celui-ci en éprouva le plus vif chagrin et en témoigna une grande douleur. Elle va jusqu'à insinuer assez clairement, que le comte de La Marche, fils légitime du prince de Conti, aurait été, à l'insu de son père, complice de l'enlèvement et de la disparition de sa sœur naturelle, dont la prochaine légitimation menaçait de le priver d'une portion considérable de l'héritage paternel. Elle affirme qu'afin de tromper complétement M. le prince de Conti, on lui présenta un acte de décès de sa fille (1).

Il aurait été délivré trois expéditions de cet acte; la première fut remise au prince de Conti, la seconde fut présentée au Roi, la troisième a été retrouvée dans la cassette de Mme Delorme, après sa mort, et déposée par ses héritiers, entre les mains des notaires Maupas et Larcher (on ne dit pas leur résidence). Plus tard, l'acte mortuaire ci-dessus rapporté ayant été présenté à M. Niquet, curé de Viroflay, et successeur de M. Dubut, il délivra une déclaration qui en infirmait la véracité (1).

(1) « Extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse royale de Viroflay-lès-Versailles, diocèse de Paris. Le 7 juin 1773, a été fait le convoi et enterrement, dans cette église, de très-haute et très-puissante dame et très-excellente princesse de Bourbon-Conti, comtesse de Mont-Cair-Zain, fille mineure, légitimée princesse du sang, de très-haut et très-puissant et très-excellent prince, Louis-François de Bourbon-Conti, prince du sang, décédée le cinq, âgée de onze ans six mois et quelques jours, en présence de M. Benoit-Charles-Richard, beau-frère de Mme Delorme, institutrice de S. A. S. feu Mme la comtesse de Mont-Cair-Zain, et M. l'abbé Aubry, chapelain de Mme la duchesse de ***, qui ont signé. — Collationné à l'original par nous curé soussigné, proto-notaire du Saint-Siége apostolique, commandeur de l'ordre sacré et militaire de *Christ-Camera*, comte du sacré palais de Latran. — Signé Dubut, curé. »

(1) « Je, curé de la paroisse de Viroflay-lès Versailles, soussigné, certifie que, sur la représentation qui m'a été faite d'un extrait de mort, délivré par M. Dubut, mon prédécesseur, curé de notre paroisse, ledit extrait portant foi du convoi et enterrement, dans l'église de Viroflay, de très-haute et très-puissante dame et très-excellente princesse de Bourbon-Conti, comtesse de Mont-Cair-Zain, etc., etc., j'ai compulsé les registres de l'année 1773, en laquelle le convoi est dit être fait, le 7 juin, et que je n'y ai point trouvé cet acte, qu'il n'y est point inséré : en foi de quoi j'ai délivré le présent certificat, pour servir et valoir ce que de besoin. A Viroflay, ce 14 avril 1792. — Signé Niquet, curé de Viroflay. » Au bas de ce certificat est écrite la

Par la suite, Stéphanie-Louise ayant présenté ces pièces, avec quelques autres, au ministre des contributions publiques Clavière, à l'appui des réclamations qu'elle formait, le ministre écrivit de sa main : — « Il manque à ce certificat de certifier encore que, » dans la place où doit se trouver » la déclaration de l'enterrement, » il n'y a ni feuilles enlevées, ni » lacunes, ni vestiges d'irrégularité. » Stéphanie-Louise produisit un nouvel acte qui satisfait à cette observation (1).

« On ne peut douter, poursuit l'auteur des Mémoires que nous analysons, de l'indigne complicité du curé Dubut, avec l'aumônier de ma mère et le beau-frère de mon institutrice. Démontrons par de nouvelles pièces juridiques, que la signature de ce M. Dubut ne fut point contrefaite et qu'il prêta son ministère à l'imposture et au mensonge.

« Je soussigné, agent municipal de la commune de Viroflay, » certifie que la signature *Dubut* » étant au bas du présent acte » (l'extrait mortuaire de la comtesse de Mont-Cair-Zain), est » celle du curé qui existait en la » commune, en 1773, pour m'en » être assuré par la comparaison » faite sur les registres étant entre » mes mains; la présente légalisation faite en vertu de l'ordre du » ministre de l'intérieur, en date » du 27 thermidor dernier, par » moi représenté. A Paris, ce » 7 thermidor an IV. — signé *Basset*, agent municipal » (A côté est le sceau de la commune de Viroflay.).

Tout ceci prouve très-bien que la comtesse de Mont-Cair-Zain n'a point été enterrée à Viroflay, le 7 juin 1773; mais cela ne prouve pas encore qu'il ait existé une comtesse de Mont-Cair-Zain, fille naturelle du prince de Conti, et que Stéphanie-Louise fût cette comtesse.

Reprenons le fil de la narration. Mme Delorme trouva moyen de regagner, au moins en partie, la confiance de sa pupille, en lui donnant à entendre qu'elle ne faisait qu'exécuter, à son grand regret, les ordres de la Cour. Le 8 septembre 1773, trois mois après son enlèvement, Stéphanie-Louise fut conduite chez les dames de Sainte-Marie, à Châlons-sur-Saône, où elle fut reçue comme la fille de Mme Delorme. Les communications écrites ou verbales avec les personnes du dehors, avaient été sévèrement prohibées par cette dernière; en sorte que Stéphanie-Louise ne put faire parvenir des lettres qu'elle adressait au prince de Conti, au comte

légalisation de la signature du curé de Viroflay, par les officiers municipaux de la commune.

(1) « Sur la demande du ministre » des contributions publiques, ci-annexée, je soussigné certifie avoir » compulsé les registres de la commune de Viroflay, pour la susdite » année 1773, et avoir trouvé qu'il » n'y a aucun manquement, puisque » la même feuille porte un acte du » 1er juin, un autre du 17, et un » troisième du 13 juillet; le registre » est en son entier; ce qui est constaté » aussi par les cotes et paraphes : en » foi de quoi j'ai donné le présent, » ce 21 février 1793, deuxième année » de la République Française. — signé » Niquet, officier pour la tenue des » actes » (Ladite signature dûment légalisée.).

de La Marche et même à d'autres personnes de la famille royale. On lui avait recommandé, en lui faisant grandes menaces, d'observer la plus stricte discrétion avec toutes les personnes du couvent. Mais, comme il est facile de l'imaginer, ces recommandations et ces menaces furent à peu près inutiles. Le secret de la naissance de Stéphanie-Louise n'en fut bientôt plus un, tant pour les pensionnaires que pour les dames de la maison. Cependant Mme Delorme fit bientôt revenir sa pupille auprès d'elle, et malgré ses répugnances, elle parvint, en lui affirmant que telle était la condition que le prince de Conti avait voulu mettre au retour de son affection, à lui faire épouser un sieur Billet, parent de Mme Delorme, et dont Stéphanie-Louise trace un portrait affreux. Vingt mille livres de douaire furent comptées; en outre, deux contrats de rente viagère furent créés *par une main invisible*, au profit de l'épouse. Celle-ci fut ramenée à Paris et mariée au sieur Billet, par ce même curé Dubut, qui aurait fabriqué le faux acte mortuaire du prétendu décès de la comtesse de Mont-Cair-Zain.

Ici, nous laissons parler Stéphanie-Louise elle-même. « Déjà on avait falsifié un extrait de baptême de la paroisse de Saint-Sulpice, d'un enfant né six ans et demi avant moi (le 30 juin 1756), nommé Anne-Louise Françoise, fille d'Etienne Corméo; on apposte six inconnus qui se disent les amis de ce fantôme, et qui, à défaut de parens, sont d'avis de lui nommer un tuteur pour autoriser son mariage; ce tuteur est nommé; c'est le beau-frère de mon institutrice; c'est M. Richard. Ici les crimes et les absurdités s'accumulent. Sept mois auparavant mon tuteur avait signé mon acte mortuaire, avait pris mon deuil et drapé mes appartemens; on me suppose, dans cet acte, fille de Mme Delorme, et son beau-frère, qui eût été mon oncle, signe une tutelle où l'on me donne pour une enfant sans famille. Ces préliminaires remplis, on voit la difficulté d'identifier aux yeux d'un pasteur éclairé, une fille de dix-huit ans avec une impubère de onze (Je suis née en décembre 1762, et nous étions au commencement de 1774). On me soustrait à mon propre curé et à tous ceux dont la probité aurait pu porter la lumière sur cette œuvre d'iniquité : j'étais de la paroisse de Saint-Eustache; je n'y fus point présentée; l'extrait falsifié n'y aurait pas eu plus de succès qu'en Franche-Comté. Que fait-on? on publie les bans dans la paroisse de ce tuteur postiche, qu'on venait de créer pour la cérémonie. Ce n'était pas assez; il fallait m'entraîner à l'autel : tout l'art de la séduction était trop faible pour m'y faire marcher; il échouait contre une répugnance invincible... Ne pouvant subjuguer mon cœur, on assoupit ma raison, on la trouble par des liqueurs dont l'effet fut d'autant plus prompt que l'usage m'en était absolument inconnu. Le succès ne fut que trop complet..... Malgré mes résistances, mes larmes, une chaleur d'entrailles qui me brûle, des vomissemens qui m'étouffent, on me traîne mourante vers l'autel funèbre destiné à l'odieux sacrifice.

J'ignore ce qui s'y passa ; je sais seulement qu'au moment d'y paraître, je dis au sieur Billet : « Jamais, jamais je ne serai votre épouse !.... » Ce fut le 18 janvier 1774 qu'on me donna ce nom, ou pour mieux dire qu'on le donna à une demoiselle Delorme... Tant de faux abominables qu'on s'est permis pour consommer l'œuvre de ténèbres, sont prouvés de la manière la plus authentique. Les différens dépositaires des registres de Saint-Sulpice, les prêtres et le greffe m'ont donné des certificats qui attestent qu'à la date du 30 juin 1756, aucun enfant ne fut baptisé sous le nom d'Anne-Louise-Françoise Delorme ; leurs attestations sont légalisées. L'extrait de baptême de la nouvelle mariée lui donnait dix-huit ans, j'en avais onze ; on ne faisait point la cérémonie à ma paroisse natale, à Saint-Eustache ; on ne la faisait pas même à Paris ; tous ces crimes y eussent été trop aisément découverts ; c'était à la paroisse de Viroflay, dans cette même paroisse de campagne où l'on avait supposé m'avoir enterrée, sept mois auparavant ; le dirai-je ? c'est le même prêtre qui, après avoir signé mon acte mortuaire, a dressé celui de mon prétendu mariage... »

Aussitôt après la célébration de ce mariage, Stéphanie-Louise fut ramenée à Lons-le-Saulnier par son époux et Mme Delorme. Elle y reçut les visites accoutumées des amis de son mari, comme pouvait les recevoir un enfant âgé d'un peu plus de douze ans, et ne démentit point devant le public, ce qu'elle paraissait être. Toutefois, elle assure que son mari ne le fut jamais que de nom, et elle ajoute sur ce point, des détails qui ne permettent guère de douter de l'assertion. Toujours préoccupée de sa naissance, dont on lui dérobait peu à peu, les divers objets qui auraient pu en rendre témoignage, Stéphanie-Louise écrivit de nouveau, au Roi et à Mme Elizabeth, dont elle assure avoir été bien connue dans sa première enfance ; mais ses lettres, arrêtées à la poste, ne parvinrent point à leur destination. Dans ces premiers temps de son mariage, on lui fit faire un voyage d'agrément, à Genève et à Ferney. « Voltaire, dit-elle, qui le même jour avait refusé la visite d'une foule d'étrangers de distinction, vint à ma rencontre ; et il est bien évident que c'était un honneur qu'il rendait à ma naissance et non pas à ma personne ; il n'était pas homme à se déranger pour une petite fille qui n'aurait pas eu près de lui ce titre de recommandation. Malgré sa vieillesse, ses yeux brillaient encore du feu de son génie. On me fit voir tout ce qu'il y avait de curieux chez lui ; mais, en sa présence, rien ne pouvait fixer l'attention que lui-même. Je fus cependant frappée de l'aspect de son tombeau, placé au milieu d'une allée où il se promenait de préférence : cette idée me semble plus philosophique qu'aucun de ses ouvrages. Sa maison était simple, son jardin uniforme, sa salle de bain en très-beau marbre d'une blancheur éclatante. Il fit charger ma voiture des plus brillantes fleurs et des plus beaux fruits. » Stéphanie-Louise donne ensuite de longs détails sur les dégoûts de l'intérieur de son ménage : ces détails

» employé à des affaires, ne me » permettant pas d'aller vous cher- » cher, je vous prie de me mar- » quer en quoi il me serait possible » de vous servir. — J'ai l'honneur » d'être avec respect, madame, » votre très-humble et très-obéis- » sant serviteur,

» L. F. J. DE BOURBON. »

» Je lui réplique aussitôt ; je demande une conférence, son jour, son heure, ayant des choses de la plus grande importance à lui communiquer. M. le prince de Conti me récrit :

« Madame. — Ne voyant au- » cun moyen de vous servir utile- » ment, je crois devoir vous » renvoyer les lettres que vous » m'avez fait l'honneur de m'é- » crire. — Je suis avec respect, » madame, votre très-humble et » très-obéissant serviteur,

» L. F. J. DE BOURBON. »

» Madame l'abbesse, qui devait être marraine, me conseilla d'inviter le Prince à me tenir avec elle, sur les fonts baptismaux. Je me rends à son avis, quoique je sente l'inopportunité du moment. Le premier gentilhomme de M. le prince de Conti, M. de La Myre-Mory, que j'avais chargé de ma mission, et qui avait le plus grand désir, je n'en puis douter, de me procurer une réponse favorable, revint avec tous les signes du regret, m'annoncer un refus, et me rapporter mes papiers, de la part de mon frère..... J'eus l'honneur de faire part à tous les Bourbons, comme je le devais, de la démarche qui allait inscrire sur les registres publics, un des membres de la famille royale. M. l'archevêque de Paris (c'était alors M. de Juigné), le prélat de la Cour, n'aurait point permis un acte d'une telle conséquence, sans s'être préalablement assuré de l'agrément de la famille royale. Il avait même ordonné une information dans laquelle la vérité fut recueillie, telle qu'on l'a consignée dans l'acte de baptême. Cet acte est donc authentique : aucun de ceux qui auraient pu avoir un intérêt contraire n'osa s'y opposer, quoique tous en fussent prévenus. »

Cependant la fortune de Stéphanie-Louise ne cesse pas d'être inexplicable. Madame l'abbesse consent d'être sa marraine, et lui choisit pour parrain, le prince de Beauvau, son neveu. La cérémonie de son baptême a lieu le 7 octobre 1788. La marraine donne un dîner où elle invite la ville et la cour : la néophyte seule est oubliée, et se voit contrainte, ce jour-là, de se coucher à jeun, ou à peu près ; ce qui ne donne pas mal, à tout ce qui précède la tournure d'un rêve. La pénurie de ses finances va toujours empirant ; mais rien ne peut ralentir l'ardeur de ses poursuites, pour faire reconnaître son nom et sa naissance. Son avocat, nommé Fleuri, obtient enfin une audience du prince de Conti, le 15 février 1789 ; voici en quels termes il rend compte à sa cliente de cette entrevue. «..... J'ai commencé le détail des faits qui prouvent à mes yeux, votre naissance : j'ai insisté sur la justice de mettre le sceau de la démonstration à vos preuves, en interrogeant les personnes qui avaient la confiance

du prince votre père, et de madame votre mère, depuis 1762 jusqu'en 1772. Le Prince m'a souvent interrompu, mais toujours avec bonté et avec une sorte d'intérêt. Il m'a assuré qu'il ne doutait pas de la vérité de mes paroles, et m'a fait entendre que des motifs qui vous sont absolument étrangers (1), l'empêchaient de se livrer à sa sensibilité, et le détournaient d'une reconnaissance. N'espérant plus l'amener à ce parti, j'ai parlé de sa protection : — « Comment, m'a-t-il dit, pourrait-elle être utile à madame la comtesse de Mont-Cair-Zain? » — On peut, ai-je répondu, trouver auprès des princesses, des places qui lui conviendraient. Voilà la réponse du prince : — « Rien qui suppose une reconnaissance ; mais la protection » que je dois à ses qualités personnelles et à l'intérêt qu'elle inspire. »

Stéphanie-Louise ne cesse pas d'assiéger de ses lettres le prince de Conti ; elle en obtient, de temps à autre, des réponses, il est vrai, singulièrement froides, mais qui se taisent sur la prétention qu'elle exprime d'être sa sœur. En voici un exemple : — « Le paiement des rentes était arriéré, dit Stéphanie-Louise ; j'avais de la mienne le plus urgent besoin. Je fais pour M. Necker, un projet de lettre.....Elle commence par ces mots : « *Je » suis, monsieur, la fille du feu » prince de Conti.* » Je l'envoye à mon frère : on me la fait remettre le 12 avril, avec l'approbation conçue en ces termes :

« Madame, j'ai l'honneur de » vous renvoyer la lettre que vous » vous proposez d'écrire à M. Necker, dans laquelle je n'ai rien » trouvé qui puisse me compromettre. — Je suis avec respect, » madame, votre très-humble et » très-obéissant serviteur,

» L. F. J. DE BOURBON. »

Le 14 juillet 1789, jour de la prise de la Bastille, Stéphanie-Louise, qui habitait un couvent du faubourg Saint-Antoine, se trouve au milieu du désordre et de l'insurrection ; elle nous fournit, en cette circonstance, un nouveau trait de l'étrangeté de son caractère. — « Je veux juger du danger par moi-même ; j'endosse une veste de manége ; je m'affuble d'un pantalon, et me voilà dans la rue, au milieu d'un groupe. On me donne une cocarde, un fusil avec sa baïonnette et des cartouches, et je suis entraînée au cabaret..... » Du cabaret, elle court à l'hôtel du prince de Conti, fait d'inutiles efforts pour le voir, lui écrit à plusieurs reprises, pour lui offrir un asile dans son couvent, et n'en obtient point de réponse. Mais enfin, le désordre des scènes révolutionnaires applanit à Stéphanie-Louise l'accès des personnages éminens dont elle se disait la parente. — « Je me fais traîner à Versailles. La première personne que je rencontre est le duc d'Orléans : il était alors (le 20 août

(1) « Qu'en reconnaissant sa sœur il ne pouvait se dispenser de lui monter sa maison, et de lui fixer 60,000 liv. de rente, et que, ne pouvant démembrer cette somme de sa fortune, il lui refusait tout le reste » (Note de l'auteur des *Mémoires.*).

» employé à des affaires, ne me » permettant pas d'aller vous cher- » cher, je vous prie de me mar- » quer en quoi il me serait possible » de vous servir. — J'ai l'honneur » d'être avec respect, madame, » votre très-humble et très-obéis- » sant serviteur,

» L. F. J. DE BOURBON. »

» Je lui réplique aussitôt ; je demande une conférence, son jour, son heure, ayant des choses de la plus grande importance à lui communiquer. M. le prince de Conti me récrit :

« Madame. — Ne voyant au- » cun moyen de vous servir utile- » ment, je crois devoir vous » renvoyer les lettres que vous » m'avez fait l'honneur de m'é- » crire. — Je suis avec respect, » madame, votre très-humble et » très-obéissant serviteur,

» L. F. J. DE BOURBON. »

» Madame l'abbesse, qui devait être marraine, me conseilla d'inviter le Prince à me tenir avec elle, sur les fonts baptismaux. Je me rends à son avis, quoique je sente l'inopportunité du moment. Le premier gentilhomme de M. le prince de Conti, M. de La Myre-Mory, que j'avais chargé de ma mission, et qui avait le plus grand désir, je n'en puis douter, de me procurer une réponse favorable, revint avec tous les signes du regret, m'annoncer un refus, et me rapporter mes papiers, de la part de mon frère..... J'eus l'honneur de faire part à tous les Bourbons, comme je le devais, de la démarche qui allait inscrire sur les registres publics, un des membres de la famille royale. M. l'archevêque de Paris (c'était alors M. de Juigné), le prélat de la Cour, n'aurait point permis un acte d'une telle conséquence, sans s'être préalablement assuré de l'agrément de la famille royale. Il avait même ordonné une information dans laquelle la vérité fut recueillie, telle qu'on l'a consignée dans l'acte de baptême. Cet acte est donc authentique : aucun de ceux qui auraient pu avoir un intérêt contraire n'osa s'y opposer, quoique tous en fussent prévenus. »

Cependant la fortune de Stéphanie-Louise ne cesse pas d'être inexplicable. Madame l'abbesse consent d'être sa marraine, et lui choisit pour parrain, le prince de Beauvau, son neveu. La cérémonie de son baptême a lieu le 7 octobre 1788. La marraine donne un dîner où elle invite la ville et la cour : la néophyte seule est oubliée, et se voit contrainte, ce jour-là, de se coucher à jeun, ou à peu près; ce qui ne donne pas mal, à tout ce qui précède la tournure d'un rêve. La pénurie de ses finances va toujours empirant ; mais rien ne peut ralentir l'ardeur de ses poursuites, pour faire reconnaître son nom et sa naissance. Son avocat, nommé Fleuri, obtient enfin une audience du prince de Conti, le 15 février 1789 ; voici en quels termes il rend compte à sa cliente de cette entrevue. «..... J'ai commencé le détail des faits qui prouvent à mes yeux, votre naissance : j'ai insisté sur la justice de mettre le sceau de la démonstration à vos preuves, en interrogeant les personnes qui avaient la confiance

du prince votre père, et de madame votre mère, depuis 1762 jusqu'en 1772. Le Prince m'a souvent interrompu, mais toujours avec bonté et avec une sorte d'intérêt. Il m'a assuré qu'il ne doutait pas de la vérité de mes paroles, et m'a fait entendre que des motifs qui vous sont absolument étrangers (1), l'empêchaient de se livrer à sa sensibilité, et le détournaient d'une reconnaissance. N'espérant plus l'amener à ce parti, j'ai parlé de sa protection : — « Comment, m'a-t-il dit, pourrait-elle être utile à madame la comtesse de Mont-Cair-Zain? » — On peut, ai-je répondu, trouver auprès des princesses, des places qui lui conviendraient. Voilà la réponse du prince : — « Rien qui suppose une reconnaissance ; mais la protection » que je dois à ses qualités personnelles et à l'intérêt qu'elle inspire. »

Stéphanie-Louise ne cesse pas d'assiéger de ses lettres le prince de Conti ; elle en obtient, de temps à autre, des réponses, il est vrai, singulièrement froides, mais qui se taisent sur la prétention qu'elle exprime d'être sa sœur. En voici un exemple : — « Le paiement des rentes était arriéré, dit Stéphanie-Louise ; j'avais de la mienne le plus urgent besoin. Je fais pour M. Necker, un projet de lettre.....Elle commence par ces mots : « *Je » suis, monsieur, la fille du feu » prince de Conti.* » Je l'envoye à mon frère : on me la fait remettre le 12 avril, avec l'approbation conçue en ces termes :

« Madame, j'ai l'honneur de » vous renvoyer la lettre que vous » vous proposez d'écrire à M. Necker, dans laquelle je n'ai rien » trouvé qui puisse me compromettre. — Je suis avec respect, » madame, votre très-humble et » très-obéissant serviteur,

» L. F. J. DE BOURBON. »

Le 14 juillet 1789, jour de la prise de la Bastille, Stéphanie-Louise, qui habitait un couvent du faubourg Saint-Antoine, se trouve au milieu du désordre et de l'insurrection ; elle nous fournit, en cette circonstance, un nouveau trait de l'étrangeté de son caractère. — « Je veux juger du danger par moi-même ; j'endosse une veste de manége ; je m'affuble d'un pantalon, et me voilà dans la rue, au milieu d'un groupe. On me donne une cocarde, un fusil avec sa baïonnette et des cartouches, et je suis entraînée au cabaret..... » Du cabaret, elle court à l'hôtel du prince de Conti, fait d'inutiles efforts pour le voir, lui écrit à plusieurs reprises, pour lui offrir un asile dans son couvent, et n'en obtient point de réponse. Mais enfin, le désordre des scènes révolutionnaires applanit à Stéphanie-Louise l'accès des personnages éminens dont elle se disait la parente. — « Je me fais traîner à Versailles. La première personne que je rencontre est le duc d'Orléans : il était alors (le 20 août

(1) « Qu'en reconnaissant sa sœur il ne pouvait se dispenser de lui monter sa maison, et de lui fixer 60,000 liv. de rente, et que, ne pouvant démembrer cette somme de sa fortune, il lui refusait tout le reste » (Note de l'auteur des *Mémoires.*).

1789) dans tout l'éclat de la faveur populaire..... Il me reconnut à mon cordon bleu, à ma médaille. Il vint à moi, me parla de ma parfaite ressemblance avec mon père, et de l'envie qu'il avait de m'être utile. Il dit à tout le monde, en entrant à l'Assemblée nationale, qu'il venait de causer avec une personne de sa famille. Dès que je suis *débarrassée* de cet entretien, je me rends au château; je fais présenter un mémoire à *Monsieur*, et je prie M. le comte de Saint-Priest, ministre de Paris, et M. le duc de Villeroi, qui était de quartier, de faire connaître à S. M. que le retard du paiement des rentes viagères, me réduit à l'état le plus triste. L'ordre est donné presque à l'instant, de me compter les arrérages de mon chétif revenu, et, qui plus est, exécuté...»

Ce premier succès était petit; mais en voici un d'une autre importance. Stéphanie-Louise parvient jusqu'à madame Élisabeth. — « Mon nom seul et le bruit de ma résurrection m'ouvrirent auprès de cette digne princesse, un accès facile. Quoiqu'elle m'eût perdue de vue depuis dix-sept ans, comme mes traits ont de la physionomie, et qu'ils avaient acquis, en se formant, une ressemblance plus parfaite avec ceux de mon père, elle me reconnut. Elle me rappelle les aimables jeux de notre enfance, les bontés de mon père, le nom de Mont-Cair-Zain; me donne celui de sa cousine, et ne me permet pas de l'appeler autrement..... Elle conduit mes pas, guide mes démarches, me rapporte ce qu'elle entend à la Cour, de mes affaires. »

Un jour madame Élisabeth, remplie de joie, donne à Stéphanie-Louise les nouvelles suivantes : — « M. l'archevêque de Paris, qui avait été obligé de faire les informations les plus exactes sur votre compte, à l'occasion de votre baptême, vient de vous rendre, devant le Roi, la justice la plus éclatante. Mon frère est parfaitement convaincu de tous vos droits à la bienveillance de la famille.... » Elle m'embrasse, et je me retire avec une émotion inexprimable. Il y avait à peine une heure que j'étais rentrée, lorsque je vis arriver, de la part de Monsieur, un de ses gentilshommes, chargé de prendre une connaissance bien précise de mes besoins et de mes souffrances.... Le comte de Cossé me dit que Monsieur se souvenait très-bien de mon nom et de ma personne; qu'il n'avait été question que de lui apprendre que j'étais retrouvée; qu'il voulait bien s'intéresser vivement à tout ce qui me touchait. Je n'en fus pas surprise. Il s'était montré, dès son enfance, humain et sensible. Il était digne de lui de me tendre la main pour sortir de ce gouffre de malheurs où des passions moins généreuses m'avaient enfoncée. Aucune circonstance, aucun intérêt, ne peut m'affranchir de l'hommage que je dois et que je me plais à rendre à ses vertus. Je serais vile à mes yeux, comme à ceux du monde entier, si des considérations pusillanimes retenaient sur mes lèvres, l'expression de la plus juste reconnaissance. Je n'ai qu'une crainte, je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir proportionner la vivacité de cette expression à l'étendue de ses infortunes..... A peine

M. de Cossé a rendu compte à Monsieur de sa visite, que je reçois de ce prince, une somme suffisante pour écarter mes premiers besoins. Les premiers médecins et chirurgiens du Roi (MM. Lemonier et Loustonneau) viennent me voir. Le meilleur régime succède à l'excessive frugalité de celui auquel mes finances m'avaient condamnée..... Monsieur me fait entrer au monastère du Précieux-Sang, vis-à-vis le palais qu'il habite (1). Tous les secours de l'art me sont prodigués par ses médecins, et ils opèrent assez peu, je ne sais par quelle raison. Monsieur a la bonté d'imaginer que c'est parce que je ne suis pas logée assez commodément, et de m'écrire :

« Je vous prie, madame, d'être » bien persuadée de tout l'intérêt » que votre position m'inspire; je » m'étais flatté de l'adoucir, et » je vois avec regret, que je me » suis trompé sur le choix des » moyens. J'ai chargé MM. Le» monier et Loustonneau de vous » chercher une habitation plus dé» cente et plus propre aux soins » qu'exige votre santé, que celle » que vous occupez. J'espère qu'ils » en trouveront bientôt, et de » mon côté, je vous prie d'être » convaincue que ce sera un grand » plaisir pour moi, que de vous » donner toutes les consolations » que ma situation personnelle, » très-gênée en ce moment, me » permettra de vous donner. Soyez » bien persuadée, madame, de » tous mes sentimens pour vous.

» Louis-Stanislas-Xavier.

» Ce 1er mars 1790. »

» J'écris à Monsieur que c'était le besoin seul qui m'avait fait solliciter sa bienveillance; que ce besoin plus que satisfait, m'imposait l'obligation de le supplier de mettre un terme à sa générosité. Mais cette prière est la seule qu'il n'ait point écoutée. Il répondit à l'instant même, en mettant à ma disposition, dans le pavillon de l'abbaye royale du Val-de-Grâce, une maison magnifique et un jardin délicieux, en me fournissant, avec abondance les moyens d'y exister (1). »

---

(1) *Extrait du certificat du tapissier chargé des ordres de la famille royale.* — « Je soussigné atteste et certifie » avoir été chargé par M. le comte de » Cossé, premier gentilhomme de la » chambre de Monsieur, du déména» gement de Madame de Bourbon» Conti, par les ordres de Monsieur, » pour sortir de l'abbaye St-Antoine, » où elle était connue sous les qualités » de sœur de M. le prince de Conti; et » c'est sous ces rapports, que je l'ai em» menagée au monastère du Précieux» Sang, dont la maison avait été rete» nue par les ordres de Monsieur, et » que Madame de Bourbon-Conti m'a » envoyé plusieurs fois ses ordres par » son valet de pied, à la livrée de » Conti. — A Paris, ce 8 mai 1790; » signé Perral, tapissier, rue Tra» versière-Saint-Honoré, no 67. Enre» gistré, etc. »

(1) *Extrait des quittances et certificats de l'abbesse du Val-de-Grâce.* — « Nous soussignée, sœur Marie-Louise » de Jarry de Sainte-Hélène, abbesse » de l'abbaye royale du Val-de-Grâce, » attestons, que Madame Stéphanie» Louise de Bourbon-Conti a quitté le » monastère du Précieux-Sang pour » entrer, le 1er avril 1790, dans notre » abbaye, par les ordres de la famille » royale; que c'est par les mains de

Dans cette position, Stéphanie-Louise fait de nouvelles tentatives pour se faire reconnaître de M. le prince de Conti, et elle en obtient la lettre suivante :

« Paris, ce 22 avril 1790.

« Madame, ne pouvant faire ce » que vous demandez de moi, » j'avais cru plus convenable de » garder le silence, que d'entrer » avec vous, dans le détail de tous » les motifs que j'ai à vous op- » poser. Mon père ne m'a jamais » parlé de vous, madame. Il a » reconnu deux enfans; il en a fait » mention dans son testament; il » m'a demandé mes soins pour » eux; et lorsqu'à ses derniers mo- » mens, il me renouvela toutes » ses recommandations en leur » faveur, il ne me dit rien qui » pût me faire entrevoir qu'il eût » encore d'autres enfans. Vous » jugez que cette raison, toute » puissante pour empêcher de » vous reconnaître comme sa fille, » me permet encore moins d'aller » vous avouer pour telle auprès » de Monsieur..... Je suis avec » respect, madame, votre très- » humble et très-obéissant servi- » teur, — L. F. J. DE BOURBON. »

Stéphanie-Louise répondit à l'objection présentée dans la lettre de M. le prince de Conti que, si en mourant, son père n'avait fait aucune recommandation pour elle, c'est qu'on avait su lui persuader qu'elle n'était plus. Mais en définitive, sa correspondance n'obtenant aucun résultat, elle se décida à poursuivre la reconnaissance de sa naissance par les voies judiciaires. — « Je priai Monsieur de vouloir bien convoquer et présider le tribunal exigé par les nouvelles lois, pour régler les contestations entre parens. M. de Conti fut cité pour « com- » paraître, le lundi 18 avril 1791, » devant Monsieur, frère du roi, » en son palais, à l'issue de la » messe de Monsieur, heure de » midi....» L'inquiétude de M. de Conti fut au comble, lorsqu'il apprit que Monsieur avait consenti à présider le tribunal de famille destiné à examiner mes droits. Il y mit opposition....., il se prévaut du crime de Mme Delorme, de celui du sieur Billet, qu'il appelle mon mari; il soutient que je ne puis me présenter en jugement sans l'autorisation de ce prétendu mari. Le tribunal, séant à l'Abbaye Saint-Germain, décide, le 11 mai 1791, que je ne puis obtenir d'alimens sans l'approbation du sieur Billet, et, pour l'avoir essayé, il me condamne aux dépens.»

Ce premier échec judiciaire ne découragea point Stéphanie-Louise; elle veut demander la nullité de son mariage devant le tribunal de Louhans, en Franche-Comté, dans le ressort duquel le sieur Billet se trouvait domicilié : mais elle échoue aussi dans cette nouvelle demande. Revenue à Paris, elle recommença ses poursuites auprès du Roi lui-même, par l'intermédiaire de

» M. de Loustonneau, son premier » chirurgien, que Monsieur nous a » payé le loyer de sa maison, dont » nous avons donné quittance au nom » de ce prince : ladite maison ayant » été retenue au nom et compte de » Monsieur, pour sa parente..... » A Paris, ce 7 avril 1791. Signé MARIE- » LOUISE DE JARRY DE SAINTE-HÉLÈNE, » abbesse. Enregistré, etc. »

M. Hébert, supérieur des Eudites, et confesseur de ce prince. Apprenant de cet ecclésiastique, les inquiétudes qu'on avait aux Tuileries, sur la sûreté de S. M., Stéphanie-Louise se prépare à payer de sa personne pour la défendre. « Je reprends, dit-elle, mes habitudes guerrières; je vais au manége de MM. Duchaineau et Hischmann; je tire tous les jours des armes avec un maître renommé, M. Martin, grenadier au 112e régiment, ci-devant de Chartres, qui, de plus, me façonne à l'exercice. J'achète un fusil de munition, un sabre, une épée, sur lesquels je fais graver mon nom; je me revêts d'un uniforme, et je me glisse presque journellement, parmi ceux qui montent la garde du Roi. Je ne l'ai pas quitté dans cette terrible journée du 20 juin, où la mort plana si long-temps sur sa tête... C'est dans les premiers jours d'août que le Roi me donna audience: c'est la seule fois que j'aie eu l'avantage de l'entretenir de mes affaires personnelles.... Le Roi, dès lors inquiet sur les destinées de sa famille, après m'avoir dit les choses les plus déchirantes sur celle qu'il craignait pour Marie-Thérèse, me recommande de m'y attacher; il me présente une bague qu'il porte au doigt, et me la donne comme un signe auquel ses enfans reconnaîtront sa bienveillance pour moi. »

Le récit de cette conférence est suivi du texte de trois lettres de M. de Laporte, intendant de la Liste civile, dont l'une contient textuellement ce qui suit: «... J'ai »l'ordre du Roi pour vous expédier un brevet de 12,000 livres »de pension, à dater du jour de »votre demande, le 1er juillet »dernier, afin que vous touchiez »aussitôt le premier quartier. Ce »qui doit vous être plus agréable »encore, c'est l'ordre exprès que »S. M. m'a donné de n'y point »omettre la qualité de *légitimée*, à »laquelle vous êtes tant attachée. »Le Roi reconnaît donc l'état de »madame la princesse Stéphanie-»Louise de Bourbon sur tous les »points; j'ai été, et je suis en-»core, je vous l'avoue, étonné »d'un succès si rapide..... Le 20 »juin vous a mérité la survivance »de madame la princesse de Lam-»balle, surintendante de la mai-»son de la Reine, et vous la »recevrez sous peu, avec une »augmentation..... » (Datée de Paris, le 7 août 1792). — Un nouveau titre, daté du lendemain, ajoute à cette première pension, une nouvelle de 25,000 livres.

« Je prie M. de Septeuil, trésorier de la Liste civile, de payer »à madame la princesse Stépha-»nie-Louise de Bourbon, le pre-»mier quartier de la pension de »25,000 livres, que S. M. a promis »de lui accorder, indépendam-»ment de celle de 12,000 livres, »qui date du 1er juillet dernier, »dont le Roi vient de me renou-»veler l'ordre, afin que ces deux »pensions ne fassent qu'un seul »brevet.— L'intendant de la Liste »civile, *signé* Laporte. — Paris, »8 août 1792. — M. de Septeuil, »rue Neuve des Capucines ».

Cette brillante fortune, obtenue dans un moment de si extrême détresse, paraît bien extraordinaire; au reste elle ne dura que deux jours. Après le 10 août,

Stéphanie-Louise prétend obtenir une part des proscriptions des Bourbons, et se faire reconnaître de leur famille, au moins par leurs ennemis. Elle n'obtient que difficilement ce nouveau genre de faveur : au contraire, le ministre Clavières lui fait délivrer une provision sur la Liste civile. Plus que jamais plongée dans la misère, elle se livre à une sorte de vagabondage, se traîne tantôt dans les bois, tantôt dans les hôpitaux, ouvre une échoppe d'écrivain public à Lons-le-Saulnier. Enfin, à Luxeuil, on lui fait l'honneur tant désiré de l'arrêter, « en vertu de la loi qui ordonne l'arrestation de tous les membres de la famille des Bourbons. » C'est dans cette situation, au milieu du plus affreux désordre de l'année 1793, que Stéphanie-Louise fit prononcer son divorce par les tribunaux de l'époque.

Après le 9 thermidor Stéphanie-Louise revint à Paris. Apprenant par les papiers publics, que le prince de Conti, dont tous les biens avaient été séquestrés, se trouvait aussi dans un grand dénuement, elle eut, faut-il dire la générosité ou l'impertinence, de lui envoyer par la poste, et comme à son frère, une somme d'argent d'une telle modicité qu'elle n'ose même pas la préciser. Voici quel était à cette époque, le genre de vie de notre héroïne : « ...J'étais sans aucun domestique. Levée à cinq heures du matin en hiver, pour frotter mon appartement et arranger mon ménage, si le peu qui me restait doit s'appeler ainsi; car mon malheur m'a fait supporter toutes les privations, hormis celle de la propreté. A sept heures au marché, pour acheter ce qui doit composer une soupe maigre, seul aliment que j'ai pu prendre, pendant des années entières, avec quelques pommes de terre cuites au feu, et de l'eau pour toute boisson. Encore, le plus souvent, suis-je obligée d'aller vendre à la barrière, une partie du pain que la Section fournissait alors, pour payer le légume qui entrait dans cette soupe. Je faisais toutes ces courses en sabots ..... Mes finances néanmoins, avaient peine à suffire à ce genre de vie. J'essaie de l'améliorer en demandant à la Convention, un traitement provisoire sur les biens de mon père, devenus nationaux. (1)»

Poursuivant sans cesse son idée unique, à peine Stéphanie-Louise apprend-elle que la fille de Louis XVI, prisonnière au Temple, commençait d'obtenir quelques-uns des plus simples égards commandés par l'humanité, qu'elle imagine de s'introduire auprès de l'infortunée princesse. «...Grâce à M. Bergoëng, après mille sollicitations, j'arrachai du Comité de sûreté générale une autorisation pour voir Madame, tous les jours, en présence de Mme Chantrêne (2)... Je vole au Temple,

(1) Voyez *Moniteur* du 1er prairial an III (20 mai 1795).

(2) « *Convention nationale. — Comité de sûreté générale. — Du 30 thermidor de l'an III de la République française, une et indivisible.*

« Le Comité de sûreté générale autorise les gardiens et concierges du Temple à laisser communiquer Stéphanie-Louise de Bourbon avec Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, sa cousine, tous les jours, en présence de la personne de confiance donnée à cette der-

je me trouve en présence de Madame. Elle brodait, assise sous un arbre. L'émotion réciproque produit d'abord une scène muette: enfin, je dis avec une voix étouffée, que j'avais été assez malheureuse pour ne pas obtenir de partager et d'adoucir sa captivité. — « Vous avez éprouvé bien des » malheurs, » me dit-elle. — Madame, je ne m'occupe que des vôtres.—Madame, à ces mots, se jette dans mes bras, et les plus affectueuses étreintes nous tiennent enchaînées l'une à l'autre. Elle m'ordonne de m'asseoir à côté d'elle; Mme Chantrène était tout près de nous, ce qui mit dans notre entretien de la réserve et de la contrainte. Il y avait de longs repos dans notre conversation. Je lui annonce qu'on s'occupe de sa destinée, qu'un avenir moins malheureux va s'ouvrir pour elle. — « Ah! mon sort ne changera » jamais (en me prenant la main.)» — L'Europe entière a les yeux sur Madame, et j'aurai bientôt le bonheur de lui annoncer que ses fers sont brisés (Je la serrais dans mes bras, je la couvrais de baisers.). J'ajoute que je fais auprès de la Convention les plus vives instances, pour obtenir de la suivre... Je crus voir dans les embrassemens de Madame, le consentement le plus flatteur. Deux heures sonnent, on lui annonce son dîner; nous nous séparons, et elle remonte à la tour... Madame m'avait traitée, dès la première entrevue, avec tant de cordialité, et j'ose dire de familiarité, qu'elle avait exigé que j'apportasse dès le lendemain, mon ouvrage. Je n'y manquai pas. Elle trouva joli le petit panier que renfermait mon sac; je pris la liberté de le lui offrir. Elle y vit deux choses précieuses pour elle; une gravure qui peignait des objets chers à son cœur, et la bague que Louis m'avait donnée. « J'accepte, dit-elle, » avec plaisir, la gravure et le pa» nier; mais la bague... » Je la supplie de la garder, en lui disant que je la tiens de son malheureux père, que c'est un gage de sa bonté dont je suis trop heureuse de faire hommage à sa fille; et je la lui passe au doigt, en l'embrassant. Je lui demande quelques détails sur sa toilette; et j'apprends avec surprise, qu'elle se lace elle-même. Je la conjure de s'épargner un soin si fatigant, dont elle peut à présent se dispenser, ou plutôt de ne pas mettre de corps. — Elle me demande mes noms de baptême.—Amélie-Gabrielle-Stéphanie-Louise. — Celui de Stéphanie lui paraît le plus agréable. — « Mais auquel » vous arrêtez-vous pour votre » fête? » — J'ai toujours été si malheureuse depuis qu'on m'a nommée, ou mes éclairs de bonheur ont été si rapides, qu'on n'a jamais célébré ma fête; le nom de Louis me fut toujours cher; ce serait celui que je voudrais adopter. — « Eh bien! c'est demain votre fête. » —Madame me donnerait un charmant bouquet si elle daignait s'abstenir de porter un corps qui nuit à sa santé... J'observerai que tous les instans de Madame étaient consacrés à quel-

nière. — Les membres du comité de sûreté générale. Bergoeng, J. J. Rovère, Kervélégan, Mariette, Calès, Bailleul, Pémartin, P. Guyomard, Lomont, Perrin et Pierret. »

que occupation. Tantôt la broderie, les crayons, les dessins qu'on voyait prendre sous ses doigts, les formes les plus heureuses; tantôt la lecture et l'étude de l'histoire. Je lui dis qu'enivrée du bonheur de la voir, j'avais négligé, la veille, un devoir essentiel; que j'aurais dû lui demander son heure pour ma visite journalière. J'avais appris à la porte, que j'étais venue beaucoup trop tôt et que Madame avait daigné interrompre l'ordre qu'elle s'était prescrit, pour m'éviter la peine de revenir. Elle désigna pour la suite, la treizième heure du jour. Pour ne pas perdre une minute d'un temps si précieux, j'étais presque toujours trop tôt rendue, ou, si des affaires indispensables m'avaient retenue, j'arrivais à la nage. Madame me demanda si l'on avait la cruauté de me laisser venir à pied. — Je suis trop heureuse, Madame, qu'on me permette de venir; je me traînerais à quatre pates si je ne pouvais pas marcher. Le jour de la Saint-Louis, le premier mot de Madame, dès que je l'eus saluée, fut un compliment plein de bonté. — « C'est aujourd'hui votre fête; je ne l'ai pas oublié en me levant. » Elle me fit voir qu'elle n'avait point de corset. La présence continuelle d'un tiers imprimait à nos entretiens un caractère de futilité qu'ils n'auraient pas eu dans le tête-à-tête. Madame avait vu une perruque à M^me^ Chantrêne : elle me demanda si je les aimais... — Je dis non. — « Ni moi non plus; ainsi *nous* laisserons là les perruques si *nous* quittons la France. » Plusieurs mots semblables me firent penser et supposaient que Madame comptait attacher ma destinée à la sienne. Je n'avais pas à cet égard le moindre doute, et j'attendais l'échange dont on parlait depuis si longtemps, comme un événement qui fixerait enfin mon étoile errante. Je le pressais sans cesse dans les Comités. De quel étonnement je suis frappée lorsqu'on me dit un jour, que ma permission d'entrer au Temple est suspendue; que du moins, un des préposés à la garde de cette prison est investi du pouvoir de m'en accorder ou de m'en refuser l'entrée, suivant qu'il jugera convenable. Je cours au Temple pour éprouver quel usage ce préposé voudra faire de cette faculté qu'on lui laisse. Tous les guichets s'ouvrent sans délai, sans objection. Je trouve Madame pleine de douceur et de bonté à mon égard... Mais le lendemain, lorsque je me présente au Temple, on m'exhibe un ordre qui suspend mes entrées. Je me rends au Comité, qui me répond : — « Deux » de nos membres iront s'informer » du vœu de Marie-Thérèse à votre » égard; et s'il est tel qu'on le » présume, vous entrerez au Tem- » ple pour n'en sortir qu'avec elle. » Les deux députés partent pour le Temple comme on l'avait arrêté. Après deux heures, j'entends revenir la voiture. Voici les propres expressions des envoyés : « Nous » nous sommes présentés à Marie- » Thérèse, au nom du gouverne- » ment, pour lui demander si elle » voulait pour compagne M^lle^ de » Bourbon, sa cousine. Elle a dit : » *Non...* » Lecteurs, vous avez vu ma sépulture précéder mon mariage; vous m'allez voir folle, tandis que j'avais toute ma raison. Le fait est incroyable, mais il est avéré par

une foule d'actes authentiques. L'atroce imposture avait percé les murs du Temple; tout le mal qu'elle pouvait me faire était consommé lorsque je la découvris. J'étais à la section de police du Comité de sûreté générale pour je ne sais quelle affaire. Un murmure général circule dans la salle. J'entends ces mots : elle est donc hors de la prison des Orties. Stupéfaite, je demande au chef de bureau ce que cela signifie. C'est là, me répondit-il, qu'a été donné l'ordre de vous enfermer pour cause de démence. Les actes les plus caractérisés s'en sont passés sous nos yeux. Il y a ici, lui dis-je, une grande horreur de la part de mes ennemis et une forte méprise de la vôtre. Je n'ai jamais été détenue à Paris, et je n'ai fait nulle part d'acte de démence. — Oh! c'est bien vous; vous aviez cette même robe grise que vous portez aujourd'hui, avec des rubans noirs (je portais le deuil du frère de Marie-Thérèse). Je demande l'arrêté qui ordonne ma détention; on ne le trouve point. Il paraît que l'ordre de jeter cette malheureuse aux Orties n'avait pas été transcrit sur le registre. Ses extravagances avaient été si indécentes et si intolérables qu'on s'était hâté de s'en débarrasser. Mais on me présente un arrêté du 18 vendémiaire an IV, ainsi conçu :

« Le Comité de sûreté générale » et de police arrête que la ci- » toyenne Stéphanie-Louise de » Bourbon, attaquée de folie, dé- » tenue aux Orties, sera transfé- » rée à la maison d'arrêt de Pélagie, » jusqu'à nouvel ordre. — *Signé* » Roberjeot. »

« Je cours aux Orties. Le concierge, que j'interroge, m'atteste qu'il a eu dans sa maison une femme sous le nom de Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti, détenue par ordre des Comités de sûreté générale et de police, pour cause de démence; qu'elle était de ma taille, plus débauchée que folle; qu'elle écrivait sans cesse, se disait l'élève de Jean-Jacques, cousine de Marie-Thérèse, qu'elle avait vue au Temple, dont elle avait reçu beaucoup de présens; qu'elle ignorait les motifs qui lui en avaient fermé les portes et ceux de sa détention. — Ces détails me dévoilent toute la noirceur de l'intrigue. Je n'ai plus de peine à concevoir comment Marie-Thérèse fut circonvenue et trompée dans sa prison. Je me transporte à Sainte-Pélagie, où cette créature est enfermée. J'y apprends qu'elle signe de mon nom avec effronterie, et qu'elle envoie de côté et d'autre, des lettres du style dont on écrit communément à la Salpêtrière; qu'elle en a trois ou quatre fois obtenu les honneurs; que son nom est *Marie-Rosine Mornant*, couturière, de la rue Sébastien-Pont-aux-Choux; que ayant reçu des reproches de la licence qu'elle se donnait de s'approprier un nom qu'on savait ne pas lui appartenir, elle avait répondu qu'on l'avait forcée de le prendre; qu'on l'avait bien payée, et qu'elle dirait tout si on voulait lui donner sa liberté. Ne voulant pas laisser subsister des actes mensongers qui pussent dégrader ma personne et compromettre mon état, je demandai et j'obtins du gouvernement qui venait d'être constitutionnellement érigé (le

Directoire exécutif), la radiation des arrêtés et des écrous qui portaient faussement mon nom (1).»

C'est encore une longue histoire que celle des démarches de Stéphanie-Louise auprès des gouvernemens de la Révolution, pour obtenir une parcelle de l'héritage des Conti. Audiences des ministres, pétitions aux deux Conseils, mémoires imprimés, aucune démarche ne fut négligée; elle obtint en effet, et à différentes reprises, des secours modiques, il est vrai, mais qui donnent à penser que ses prétentions n'étaient pas absolument folles. Les mémoires de Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti finissent avec l'année 1798. A cette époque, son sort n'était pas mieux fixé qu'il n'avait été jusqu'alors. Il paraît qu'il ne s'améliora pas, ni sous le gouvernement impérial, ni même depuis la Restauration (1), car lorsqu'elle est décédée, à Paris, au mois de mars 1825, elle continuait de vivre dans l'indigence. Ses hautes prétentions ne l'avaient jamais abandonnée; elle portait toujours un cordon bleu, qu'elle disait tenir du prince de Conti; en mourant, elle a exprimé le vœu qu'on lui élevât un monument au cimetière du P. La Chaise (2).

Feu Barruel-Beauvert, durant le temps qu'il fut employé dans le département du Jura, patrie du mari de notre héroïne, y publia un livre qu'il intitula : *Histoire de la prétendue princesse Stéphanie de Bourbon-Conti.* Besançon, 1811, in-8, et qui fut arrêté par la police. Quant aux faits, c'est à peu près une copie des mémoires dont nous venons de présenter l'analyse, mais accompagnée de réflexions critiques, tendantes à démontrer la vanité et l'imposture des prétentions de la femme du procureur Billet. Pour nous, si nous devions émettre une opinion, n'ayant eu la possibilité d'entendre que le plaidoyer d'une seule partie, nous dirions qu'il semble pourtant difficile d'inventer absolument tant de détails

(1) *Bureau de la première division. — Paris, le 3 pluviôse an IV de la République, une et indivisible. — Le ministre de l'intérieur à la citoyenne Stéphanie-Louise de Bourbon, rue Gît-le-Cœur, n° 15.* — « Citoyenne, » je vous transmets, ainsi que vous le » désirez, copie certifiée conforme, de » l'interrogatoire que le commissaire de » police du quartier du Jardin des » Plantes, a fait subir à la citoyenne » Marie-Rosine Mornant, incarcérée » sous votre nom, dans plusieurs mai- » sons d'arrêt du canton de Paris. » Cette pièce est accompagnée des pro- » cès-verbaux qui constatent la radia- » tion qui a été faite de vos noms, sur » les registres de ces différentes maisons » et des lettres que j'ai écrites à cet » effet, au commissaire de police de la » section du Jardin des Plantes. — Salut » et fraternité. — *Signé* Benezech. — » Le chef de la première division, » Champagneux. »

(1) Je ne connais que par le titre, un *Mémoire présenté au Roi* (Louis XVIII), *et adressé par ses ordres, au ministre de l'intérieur.* Paris, imp. de Brasseur aîné, 1820, in-4, de 3 feuilles, signé *S. L. Bourbon-Conti.*

(2) M^me^ Briquet a consacré un article à Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti, dans son *Dictionnaire historique, littéraire, etc., des Françaises, etc., connues par leurs écrits, etc.* — On a un portrait de S.-L. de Bourbon-Conti dessiné au physionotrace, par Fouquet, et gravé par Chrétien.

très-bien circonstanciés, mêlés sans doute, d'exagérations et de folies, mais souvent aussi accompagnés de documens qui paraissent authentiques. Une telle supposition serait peut-être moins simple que d'admettre l'existence d'une fille naturelle du prince de Conti, délaissée ou méconnue de ses parens, dont l'ambition trompée, le chagrin et la misère auraient exalté la tête jusqu'à un degré voisin de la folie. D'ailleurs il faut se souvenir que l'époque de la naissance de Stéphanie-Louise de Conti était l'époque du Parc aux Cerfs. Or les amours de Louis XV et de Mlle de Romans, d'où naquit un fils, sont, il est vrai, un peu mieux constatés que les aventures de notre héroïne ; mais est-ce qu'ils sont moins romanesques?

BOURGUIGNON (Henri-Frédéric), fils du jurisconsulte Bourguignon-Dumolard, naquit à Grenoble, le 30 juin 1785. Condisciple et ami de Millevoye, il parut d'abord devoir s'adonner à la littérature légère, comme l'attestent quelques vaudevilles et des poésies éparses en divers recueils; mais les conseils de sa famille l'engagèrent, non sans peine, à suivre les cours de l'Académie de législation, école libre de jurisprudence qui a précédé le rétablissement des facultés de droit, et qui ne leur fut inférieure sous aucun rapport. Frédéric Bourguignon avait à peine vingt-deux ans lorsqu'il fut appelé aux fonctions du ministère public à Paris; il les remplit, en qualité de substitut, d'abord au Tribunal de première instance, ensuite près la Cour royale, où il a fini par devenir conseiller, dans ses dernières années. Ce magistrat est mort à Auteuil, d'une phthysie pulmonaire, le 4 octobre 1825, après avoir imploré et reçu les consolations de la religion. Nous connaissons de lui (1) :

I. (Avec Ernest de Clonard), *Jean-Baptiste Rousseau*, ou *le Retour à la piété filiale*, comédie-vaudeville en un acte, jouée sur le théâtre du Vaudeville, le 6 ventôse an XI, imprimée la même année, in-8.

II. *La Métempsycose*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, jouée sur le même théâtre, le 5 messidor an XIII (24 juin 1805), imprimée la même année. Paris, Léopold Collin, in-8.

III. *Le Projet de Sagesse*, vaudeville en un acte, représenté, mais non imprimé.

IV. *Résumé et Conclusions de M. Fr. Bourguignon, substitut de M. le procureur impérial, dans l'affaire de M. F. Didot, intimé, contre MM. Boileau, Duplat, Bourgoin et Vallin, appelans* (sténographiés à la 5e section du Tribunal de première instance de Paris, le 12 mars 1808. Paris, Firmin Didot, in-8, de 3 feuilles trois quarts.

Le sujet du procès était le procédé à l'aide duquel M. F. Didot est parvenu à graver et à fondre des caractères imitant l'écriture, assemblés par des liaisons non interrompues, et pour lequel il avait obtenu un brevet d'invention :

(1) Voy. *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot, vol. de 1826, pag. 375.

l'intimé eut gain de cause ; le jugement intervenu est imprimé à la suite des *Résumés et Conclusions*.

BOUTET (Alexis), étudiant en médecine, naquit à La Rochelle, où il fit ses premières études, au collége de cette ville. Après deux années de séjour à Paris, qu'il consacra à l'étude de la médecine, le mauvais état de sa santé l'obligea de retourner au sein de sa famille. C'est à cette époque, retiré à la campagne et au milieu des souffrances qui annonçaient sa fin prématurée, qu'Alexis Boutet composa un petit ouvrage intitulé : *Emile vengé*, ou *Réponse à M. Biret* (juge de paix à La Rochelle) *sur son ouvrage intitulé :* Emile corrigé. La Rochelle, Rouyer, 1821; in-12, de 253 pages, avec cette épigraphe, qui indique suffisamment l'esprit et le ton de l'ouvrage : « La calomnie assise » à côté de l'urne du grand homme » remue sa cendre d'un poignard » empoisonné » (Diderot.). Ce livre, n'a pas été mentionné par M. Barbier, dans sa *Notice des principaux écrits relatifs à la personne et aux ouvrages de J.-J. Rousseau* (T. XXI de l'édition des *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, in-8, publiée par M. Lequien). « Nous n'avons point lu ce nouvel Emile (*l'Emile corrigé*), dit un panégyriste de Boutet ; cependant comme on cite textuellement, dans *l'Emile vengé*, les passages attaqués et extraits de l'ouvrage de M. le juge de paix Biret, il nous semble que son adversaire le réfute à son tour, presque toujours avec adresse et d'une manière victorieuse, parfois avec éloquence, souvent avec une ironie piquante qui a dû faire rire dans Landernau. L'indignation arracha cet opuscule à notre ami..... Boutet faisait ses délices de la lecture des ouvrages de J.-J. Rousseau ; il les connaissait bien. Sans partager l'ensemble des opinions du philosophe de Genève, il approuvait ses principes ; il parlait de Jean-Jacques non en enthousiaste, mais en homme doué d'une grande sensibilité, dont l'esprit était éclairé, la raison supérieure à son âge.....» Boutet était venu terminer à Montpellier ses études médicales, dans l'espérance que la douceur du climat l'aiderait à guérir de la maladie de poitrine dont il languissait depuis son adolescence ; il fut trompé dans cet espoir. Vingt jours avant qu'il expirât, il lut dans une société médicale dont il était membre, un *Mémoire sur la douleur*, qu'il composa en étudiant sur lui-même cet élément des maladies. Il mourut à Montpellier, le 8 juin 1822, dans la vingt-cinquième année de son âge. Son corps fut ouvert par obéissance à son vœu, manifesté à plusieurs reprises, pour l'amour de la science ; on l'ensevelit ensuite au cimetière de l'Hôpital général, où il fut accompagné d'un nombreux concours d'élèves de la faculté de médecine de Montpellier. On a publié :

Eloge funèbre prononcé le 10 *juin* 1822, *sur le bord de la tombe de l'infortuné Boutet*, etc., *par Saint-Georges-Ransol (vendéen), étudiant en médecine.* Montpellier, Jean Martel aîné, 1822; in-8, d'un quart de feuille.

Extrait du Véridique *du* 27 *juin*

1822. — *Nécrologie.* Montpellier, Mme veuve Picot, née Fontenay, in-8, d'un quart de feuille. — Signé : *J. Barbe, de Bordeaux.*

BOUVET DE LOZIER (A.....-H....., comte), naquit à Paris, en 1769, d'une famille noble. Son père avait été intendant de l'île Bourbon, et avait cru découvrir le 1er janvier 1739, une île ou pointe de terre australe à laquelle il donna le nom de *Cap de la Circoncision.* (On ne l'a pas retrouvé depuis, ce qui a fait conjecturer que ce pouvait bien n'être qu'une île de glaces). Ayant embrassé l'état militaire, le jeune Bouvet émigra au commencement de la Révolution, et, après quelques campagnes dans l'armée de Condé, il passa à Londres, où il devint un des agens de la maison de Bourbon. Envoyé en France en 1804, avec le grade d'adjudant-général dans l'armée royale, Bouvet eut plusieurs entrevues à Paris, avec Pichegru et Georges, et fut arrêté après la découverte du complot. Il fit au Grand-Juge une déclaration qui fut rendue publique, dans laquelle il reconnaissait n'être venu en France que pour renverser le gouvernement consulaire et rétablir les Bourbons. Après cet aveu, il ne pouvait manquer d'être condamné à la peine capitale, et il s'y attendait si bien qu'il avait tenté de se suicider en entrant dans la prison; mais un porte-clefs parvint à l'en empêcher. En effet, il fut condamné à mort, le 10 juin 1804; mais Bonaparte, devenu empereur, accorda la grâce du condamné aux sollicitations de sa sœur, qui lui fut présentée par Mme Murat (Caroline Bonaparte). Bouvet fut détenu pendant quatre ans, au château de Bouillon, et ensuite déporté en 1808. Après la Restauration, en 1814, il reçut le grade de maréchal-de-camp, avec les deux croix de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, et obtint le poste important d'administrateur et commandant militaire de l'île Bourbon. Lorsque la nouvelle de l'occupation du trône par Bonaparte, le 20 mars, parvint dans cette colonie, au mois d'août 1815, le général Bouvet harangua les troupes en faveur des Bourbons, fit arrêter l'officier porteur des dépêches du ministère impérial, et réussit à maintenir la colonie sans interruption, sous l'empire de l'autorité royale. Rappelé en France, en 1818, Bouvet publia un *Mémoire sur son administration* (Paris, Dentu, 1819, in-8, de 8 feuilles trois quarts), et fut ensuite employé dans l'intérieur, en qualité de commandant la subdivision militaire dont le chef-lieu est Orléans. Il avait épousé à Bourbon, une belle créole dont il était très-jaloux : apprenant qu'un officier contre lequel il avait conçu des soupçons qu'il prenait pour des certitudes passait par Fontainebleau, au retour de la campagne d'Espagne, il va l'y rejoindre et l'oblige à accepter le combat; l'issue en devint funeste pour Bouvet de Lozier : il périt le 31 janvier 1825. Le clergé se crut obligé de refuser à son corps la sépulture ecclésiastique, et il a été enterré dans le cimetière dit des Juifs.

BRUN (JEAN-BAPTISTE), d'abord professeur de belles-lettres, fut

nommé proviseur du lycée de Liége, en 1804. Il est mort à Paris, au commencement de mars 1825. Nous ne connaissons de lui que l'ouvrage suivant, indiqué par par Ersch (*France littéraire*, T. V, pag. 90) : *Mémoire sur cette question proposée par l'Institut national* : L'émulation est-elle un bon moyen d'éducation? 1801, in-8.

BRUSLÉ DE VALSUZENAY (CLAUDE-LOUIS, baron), fils d'un procureur au parlement de Paris, ayant perdu son père avant sa majorité, obtint une dispense d'âge pour lui succéder dans l'exercice de sa charge; mais la Révolution ayant amené la suppression des offices judiciaires, Bruslé entra dans l'administration militaire. En 1797, il fut nommé commissaire du Directoire, près l'administration départementale des Deux-Nèthes. L'année suivante, ce département l'élut député au Conseil des Cinq-cents. Il parla quelquefois sur les finances, et fut élu secrétaire, au mois d'octobre 1799. Cette faveur de la majorité démocratique, que le coup d'état du 18 brumaire dispersa, le fit écarter du Corps-Législatif par les dictateurs de cette époque. Mais bientôt, Bruslé rentra en grâce auprès du gouvernement consulaire, qui lui donna la préfecture de l'Aube, en 1801. Comme la plupart des préfets de ce temps, et sur l'invitation du savant qui tenait alors le porte-feuille de l'intérieur, Bruslé publia un *Tableau statistique* de son département (1802, in-8). Il passa en 1810, à la préfecture de l'Oise, et au mois d'avril 1814, à l'importante préfecture de la Gironde. Lors de l'invasion de l'armée anglaise, au mois de mars 1814, Bruslé se retira à Angoulême, avec la plupart des autorités de Bordeaux. Après le rétablissement du gouvernement royal, il fut renvoyé à son poste. Il se trouvait à Bordeaux, lors du retour de Bonaparte, au mois de mars 1815. Après avoir secondé autant que cela fut possible, les intentions de M^me^ la duchesse d'Angoulême (Madame la Dauphine), il cessa ses fonctions, et vint à Paris durant les Cent-jours. Il n'obtint pas d'emploi, bien qu'on l'ait vu, dit la *Biographie des hommes vivans* (T. I, pag. 506), dans un repas donné par les députés de la Gironde, porter des toasts analogues aux circonstances. Au retour du Roi, Bruslé fut nommé, pour la seconde fois, à la préfecture de l'Aube, par laquelle il avait débuté dans cette carrière, et il obtint aussi le titre de conseiller d'Etat honoraire. Il est mort à Paris, au commencement de mars 1825.

BUACHE (JEAN-NICOLAS), géographe, naquit vers 1740, à La Neuville-au-Pont, près Sainte-Menehould, en Champagne, ce qui l'a fait surnommer *Buache de la Neuville*, pour le distinguer de Philippe Buache, son oncle. Possesseur du fonds de géographie de ce dernier, Jean-Nicolas Buache fut admis de bonne heure, au Dépôt des cartes et plans de la marine. Bientôt il fut chargé par M. de Fleurieu, qui avait cédé au Gouvernement une collection de cartes considérable, d'en dresser le catalogue.

A la mort du célèbre Danville, Buache fut nommé premier géographe du Roi, ce qui lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences. Depuis, il entra à l'Institut dès sa première formation (section de géographie et navigation), et devint membre du Bureau des Longitudes. Durant la Révolution, Buache fit partie, avec MM. Poirier, Leblond, Barrois l'aîné, A. A. Barbier, Naigeon (le peintre), etc., de la commission chargée de recueillir les cartes, livres et objets d'arts, trouvés dans les bâtimens nationaux. En 1794, il professa la géographie à la première Ecole normale. Postérieurement, il fut nommé conservateur-hydrographe en chef du Dépôt de la marine, place qu'il a remplie jusqu'à sa mort, arrivée subitement, au moment où il se rendait à l'Institut, le 21 novembre 1825. — On a publié : *Catalogue des livres imprimés et manuscrits, cartes géographiques et estampes, composant la bibliothèque et le cabinet de feu Jean-Nicolas Buache, etc.* Paris, Merlin, 1826; in-8, de 3 feuilles trois quarts.

Liste des ouvrages de Nicolas Buache.

I. *Géographie élémentaire, ancienne et moderne.* Paris, 1769-72; 2 vol. in-12.

Elle a été long-temps notre meilleur ouvrage en ce genre.

II. *Mémoire sur les limites de la Guyane française, du côté de la Guyane portugaise.*

L'auteur prouve que la première doit s'étendre vers le sud, au moins jusqu'au Cap-Nord, et que c'est à tort que le Portugal réclame la côte située entre ce cap et le fleuve Oyapok, côte qui ne lui a été cédée que par la grossière ignorance du négociateur français.

III. Les recueils de l'Académie des sciences, et ceux de l'Institut, contiennent plusieurs *mémoires* du même auteur, entre autres : — *Eclaircissemens géographiques sur la Nouvelle-Bretagne, et sur les côtes septentrionales de la Nouvelle Guinée*, 1787. — *Observations sur la géographie de l'Anonyme de Ravenne*, 1801. — *Recherches sur l'île d'Antillia, et sur l'époque de la découverte de l'Amérique*, 1806 (dans le tome VI, des Mémoires de l'Institut, classe des sciences mathématiques et physiques). Le but de ce mémoire est de démontrer que l'île d'Antillia n'est autre que l'une des Açores; « qu'elle n'est point une des îles de l'Amérique, et qu'ainsi, l'Amérique n'était pas connue avant le premier voyage de Christophe Colomb. »

BURCKHARDT (Jean-Charles), astronome, naquit à Leipsig, le 30 avril 1773. Ayant étudié de bonne heure les mathématiques, dans l'université de sa ville natale, la lecture des ouvrages de notre célèbre Lalande décida sa vocation. Une lunette qu'il trouva chez son père, servit à ses premières observations, et il se livra avec ardeur, aux calculs astronomiques, particulièrement à ceux qui concernent les éclipses de soleil et de certaines étoiles, pour la détermination des longitudes géographiques. Il étudia aussi presque toutes les langues vivan-

tes de l'Europe, afin de se mettre en état de lire les ouvrages des astronomes modernes. Entré en relation avec le baron de Zach, ce savant l'accueillit dans son observatoire de *Seeberg*, près Gotha. C'est là que le jeune astronome eut la facilité de se familiariser avec l'emploi des instrumens de la science. Après un séjour de deux ans au Seeberg, Burckardt conçut le désir de voyager en France. M. de Zach le recommanda vivement à Lalande, qui l'accueillit avec empressement, le logea chez lui, et le traita à l'égal de son neveu, Le Français-Lalande. Burckardt de son côté, se mit à coopérer avec zèle, aux nombreux ouvrages de son maître : c'était en 1797, et l'année suivante, Burckhardt reçut le titre de conseiller de légation du duc de Saxe-Meiningen. Mais ses importans travaux, et les vives démarches de Lalande, lui firent obtenir en France, en 1799, des lettres de naturalisation. Déjà, il avait été nommé astronome adjoint du Bureau des Longitudes. En 1800, Burckhardt obtint de l'Institut, le prix d'astronomie, qui avait pour sujet, cette année, la théorie de la comète de 1770 : son *Mémoire* se trouve imprimé dans la collection de ceux de l'Institut, année 1806. Cette même année, il fut reçu membre de la classe des sciences physiques et mathématiques, section d'astronomie. A la mort de Lalande, il accepta la direction de l'observatoire de l'École militaire ; et en 1818, il fut nommé membre titulaire du Bureau des Longitudes. Burckhardt mourut à Paris, le 21 juin 1825, dans la quarante-troisième année de son âge. M. Mathieu, au nom de l'Académie des sciences, et M. Nicollet, au nom du Bureau des Longitudes, ont prononcé l'éloge de ce savant, en présence de son cercueil. « Ses nombreux mémoires, dit M. Mathieu, riches d'aperçus ingénieux, attestent à la fois, la profondeur et la variété de ses connaissances. La rare facilité de calcul dont la nature l'avait doué, lui a permis, malgré la faiblesse de sa constitution, d'exécuter en peu d'années, d'immenses travaux, parmi lesquels les marins citeront toujours les *Tables lunaires*, avec une vive reconnaissance. »

Liste des ouvrages de J. C. Burckhardt.

I. *Méthodus combinatorio-analytica evolvendis fractionum continuarum valoribus, maxime idonea.* Leipsig, 1794, in-4.

II. *Mécanique céleste* de M. Laplace, trad. en allemand. Berlin, 1801-1802, 2 vol. in-4.

III. *Tables astronomiques, publiées par le Bureau des Longitudes. —Tables de la Lune, par M. Burckhardt.* Paris, Mme veuve Courcier, 1812; in-4, de douze feuilles.

IV. *Tables des diviseurs pour tous les nombres du deuxième million, ou plus exactement, de* 1,020,000 *à* 2,028,000, *avec les nombres premiers qui s'y trouvent.* Paris, Mme veuve Courcier, 1814; in-4, de quinze feuilles.

— *Idem pour tous les nombres du troisième million, ou plus exactement, depuis* 2,028,000 *à* 3,036,000, *avec les nombres pre-*

miers qui s'y trouvent. Ibid., 1816; in-4, de quatorze feuilles et demie.

— *Idem, pour tous les nombres du premier million*, ou *plus exactement, depuis* 1, *à* 1,020,000, *avec les nombres premiers qui s'y trouvent. Ibid.*, 1817; in-4, de quinze feuilles un quart.

Les *Ephémérides astronomiques*, publiées à Gênes, par le baron de Zach, contiennent plusieurs savantes dissertations de Burckhardt.

C.

CACHIN (Joseph-Marie-François, baron), inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées, chevalier de l'ordre de St-Michel, officier de la Légion-d'honneur, naquit à Castres, en Languedoc, le 2 octobre 1757. Issu de l'une des familles les plus recommandables de cette ville, Cachin entra de bonne heure, à la célèbre école royale militaire de Sorèze, où il obtint de brillans succès. Il suivit ensuite, les cours d'architecture de l'École des Beaux-Arts de Toulouse, en même temps qu'il cultivait l'étude des mathématiques. En 1776, il fut admis à l'École royale des Ponts-et-Chaussées, placée alors sous la direction de Péronet, premier ingénieur du Roi : au sortir de cette école, Cachin, pourvu d'un brevet d'ingénieur ordinaire, fit à ses frais, pour augmenter ses connaissances, un voyage en Angleterre, à la suite duquel d'importantes commissions lui furent confiées. Chargé de l'exécution des travaux ordonnés pour l'amélioration du port de la ville de Honfleur, qui, au commencement de la Révolution, l'avait placé à la tête de son administration municipale, Cachin s'occupa d'un projet de canal latéral à la Seine, dont l'objet était de soustraire les bâtimens de commerce aux dangers que présente la navigation de cette rivière, entre Quillebœuf et son embouchure. Ce travail, faute des fonds nécessaires, qui devaient être fournis par le Gouvernement, ne put recevoir son exécution; mais la sagesse des combinaisons sur lesquelles le projet était établi fut appréciée, et valut à l'auteur l'honorable distinction d'être appelé, en 1792, à faire partie d'une commission nommée par le Roi, composée des hommes les plus marquans dans la marine, le génie militaire et les ponts-et-chaussées, et chargée de constater les avantages des travaux précédemment exécutés à Cherbourg, de proposer tous les moyens de perfectionnement, ainsi que les constructions nouvelles qui seraient jugées utiles au complément d'un vaste établissement maritime. Un projet général, fruit du travail et des méditations de cette commission, fut rédigé et mis sous les yeux du Gouvernement; mais il fut bientôt oublié, au milieu de la crise révolutionnaire. Cachin remplit durant ce période les fonctions d'ingénieur en chef du Calvados;

il s'y occupa du redressement de la rivière d'Orne, entre Caen et la mer; à ce travail, il avait joint le projet d'un établissement de marine militaire dans la fosse de Coleville, où aboutissait le canal d'embouchure de l'Orne. Ces projets forment la matière d'un excellent mémoire imprimé, recueilli parmi ceux qui sont déposés à l'École des Ponts-et-Chaussées (1). Après le 18 brumaire, Cachin quitta le département du Calvados, et passa au service de la marine, comme l'un des directeurs des travaux maritimes que le Gouvernement organisait. A peine le calme commençait-il à renaître en France, que M. Cachin s'empressa de reporter l'attention de l'administration sur les projets de Cherbourg, qui n'avaient cessé d'être le constant objet de ses méditations. Il reproduisit, dans un rapport circonstancié, tout ce qui avait été fait et proposé par la commission de 1792; et son rapport fut inséré dans le *Moniteur* des 25 et 26 juillet 1801. Cachin avait reconnu l'insuffisance des moyens de défense de la rade. Il exposa la nécessité d'établir au centre de la digue commencée, une batterie qui protégerait avec plus d'efficacité, les vaisseaux de l'État contre les attaques de l'ennemi. La construction de cette batterie fut ordonnée, et peu d'années après elle fut élevée de vingt pieds au-dessus du niveau des plus hautes marées, pourvue de canons, de mortiers, et mise en état de croiser ses feux avec les forts de l'île Pelée et de Querqueville. En même temps que cette batterie s'élevait, on creusait sur le rivage, entre le fort d'Artois et la ville, un port dont les plans furent conçus et rédigés par M. Cachin. Mais, pour l'exécution de ce projet, il fallut que cet habile ingénieur sût triompher de toutes les difficultés qui s'offrirent à chaque instant, dans le cours de cette immense entreprise. La plus grande fut d'établir un batardeau entre les revêtemens des môles et la passe, distans de près de soixante-quatre mètres. La partie centrale de l'énorme système de charpente qui le composait, longue de quarante-six mètres, fut construite sur un plateau de la plage, découvrant à mer basse, mise à flot et conduite à sa destination, où pendant six ans entiers, ce batardeau soutint les efforts des plus violentes tempêtes, sans jamais en éprouver le moindre dommage. Enfin, après dix années de travaux, l'avant-port, à seize mètres quarante centimètres au-dessus des plus hautes mers de vives eaux, fut ouvert à l'Océan, le 27 août 1813, en présence de l'impératrice Marie-Louise, régente de l'Empire : elle s'était rendue à Cherbourg pour assister à l'inauguration de cette conquête des arts, qui doit immortaliser le nom de Cachin. C'est encore sous la direction de cet ingénieur que les cals de construction des vaisseaux ont été couverts; c'est aussi d'après ses plans, qu'un hangar aux bois, de deux cent soixante-seize mètres

(1) *Mémoire sur la navigation de l'Orne-Inférieure*. Paris, an VII, in-4.

de longueur, a été construit. Il espérait faire bientôt l'ouverture du bassin à flot, quand la mort est venue le surprendre, âgé de soixante ans et quatre mois, le 20 février 1825. Cachin a laissé un *Mémoire sur la digue de Cherbourg, comparée au Break-water ou jetée de Plymouth.* Paris, imp. de F. Didot, 1820; in-4, de onze feuilles, avec cinq planches. Cet ouvrage n'était, en quelque sorte, que l'introduction de celui qu'il se proposait de publier sur le grand établissement maritime dont il avait jeté les fondemens: malheureusement pour la science, il paraît, qu'à l'exception de quelques dessins et de planches gravées qui représentent les procédés d'exécution employés par M. Cachin, rien de relatif au port de Cherbourg ne s'est trouvé dans les papiers de cet illustre ingénieur.

On trouve une *Notice sur la vie, les travaux et les services de M. le baron Cachin*, dans les *Annales maritimes et coloniales*, IIe partie, avril 1826, pag. 250-57.

CAZALET (Jean-André), pharmacien et chimiste à Bordeaux, est mort dans cette ville, au mois d'octobre 1825, à la suite d'attaques réitérées d'apoplexie et de paralysie. Il avait fait partie, sous le Directoire, de l'*Institut royaliste*, association politique secrète, établie dans le chef-lieu du département de la Gironde. Durant un voyage qu'il fit à Londres, il donna des soins à Richer Cerisy, qu'il avait connu à Bordeaux, et l'assista dans ses derniers momens. La police soupçonna que le voyage de Cazalet en Angleterre, peu de temps avant la rupture de la paix d'Amiens, avait pour objet de faire revivre l'Institut royaliste. Il fut arrêté, quelque temps détenu et mis en surveillance. Cependant Cazalet avait aussi appliqué de bonne heure, l'activité de son esprit aux études physiques et chimiques. Pourvu d'une chaire de physique expérimentale à Bordeaux, il enrichit la science d'expériences curieuses sur la végétation, et se fit un nom dans le monde scientifique, par la publication de sa *Théorie de la Nature* (Bordeaux, 1796, in-8). Cet ouvrage est rempli de considérations géologiques d'un ordre élevé, et de propositions physico-chimiques exagérées et quelquefois bizarres, mais qui renferment le pressentiment de découvertes importantes, que le temps et des recherches plus exactes ont rectifiées et confirmées. Quand Montgolfier découvrit des procédés pour élever un ballon dans l'air, Cazalet accueillit avec avidité cette brillante découverte; mais il fit d'inutiles efforts pour suivre dans la route des airs, les nouveaux navigateurs qui essayèrent les premiers de la parcourir (1). Nommé professeur à l'Ecole centrale de la Gironde, il y fit des leçons de physique et de chimie, au milieu d'un magnifique cabinet, garni d'instrumens et d'appareils dont il avait lui-même dirigé la fabrication. Rendu, par la suppression de cette école, aux occupa-

(1) Le célèbre avocat Ferrère, de Bordeaux, a publié : *Sentimens d'un Cascon sur le Globe de M. Cazalet. Ballonolis*, 1784, in-12.

tions de la pharmacie, trop paisibles pour son âme ardente, il fit de nombreuses expériences sur la vitrification, et parvint à obtenir du *flint-glass* d'une qualité supérieure à celui de la plupart des verriers français. Lorsque le blocus continental nous privait de sucre et de quinquina, Cazalet essaya de combiner diverses substances amères et astringentes, pour en faire une poudre fébrifuge qu'il nomma *quinquina français*. Il établit à la même époque, dans sa terre de Listrac, en Médoc, une sucrerie alimentée par la betterave; mais ces essais patriotiques ne furent pas couronnés de succès. Dans ces derniers temps, Cazalet fit des expériences suivies pour conserver les viandes dans les voyages de long cours, à l'aide de l'acide carbonique. Il s'était aussi occupé de la cure de la rage, par le vinaigre, et il soutint à ce sujet, une discussion publique avec feu le docteur Cailleau, médecin à Bordeaux (*Voyez* son article, *Annuaire Nécrologique* de 1820, page 30) (1). Les travaux, les recherches, les découvertes de Cazalet furent récompensés par l'académie des sciences de l'Institut, qui le nomma, en 1821, associé correspondant, à la suite d'un rapport favorable sur un mémoire de minéralogie qui lui avait été présenté par le naturaliste de Bordeaux.

CHASSIRON (Pierre-Charles-Martin, baron de), naquit à La Rochelle, le 2 novembre 1753. Son père était trésorier de France au Bureau des finances de cette ville, et membre de son académie. Il envoya le jeune Chassiron à Paris, faire ses études au collége des Grassins : celui-ci se livra d'abord à la poésie légère, qui dans le siècle dernier, eut un moment tant d'importance; les journaux littéraires du temps ont recueilli plusieurs pièces de vers de Chassiron qui ne sont pas inférieures à celles de plusieurs poètes dont le nom n'est pas entièrement oublié; mais bientôt Chassiron tourna ses idées vers de plus sérieux objets, notamment vers l'agriculture et l'économie rurale. En sortant du collége il avait fait son droit; plus tard il se maria, acheta une charge de trésorier des finances à La Rochelle, et fut reçu de l'académie de cette ville. Lors de la convocation des Etats généraux, en 1789, M. de Chassiron fut élu secrétaire de l'assemblée de la noblesse de sa province, et en 1790, administrateur du département de la Charente-Inférieure. Vers cette époque il publia, sous le voile de l'anonyme, une petite brochure intitulée *l'Avis du bon homme*, écrite d'un style simple, et qui renfermait des conseils dictés par le bon sens et la modération. Le caractère de M. de Chas-

(1) V. *Réponse de M. le Dr J. M. Cailleau, à la Lettre de M. Cazalet, ancien pharmacien, à Bordeaux* (sur la rage). Bordeaux, 1818, Lawalle jeune; in-8, d'une feuille (extrait du *Bulletin polymathique*, T. XVI, pag. 129.).

Mémoire de M. Cazalet sur l'origine de la rage; Moyens de la prévenir et de la guérir, et Nouvelles vues physiologiques, en réponse à une Lettre de M. Cailleau. Bordeaux, Melon, 1819; in-8, de 4 feuilles.

Réponse du Dr J. M. Cailleau au second Mémoire de M. Cazalet. 1819, in-8.

siron dut bientôt l'engager à se démettre de ses fonctions publiques ; toutefois, il ne tarda pas à être incarcéré comme suspect, d'abord à La Rochelle, ensuite à Rochefort. Rendu à la liberté, il se retira sur une terre qu'il possédait dans le voisinage de La Rochelle. La suppression des droits féodaux lui avait enlevé la moitié de sa fortune ; il sut trouver dans ses spéculations agricoles, une fortune nouvelle. Le premier dans son département, il éleva des moutons mérinos; il fit construire des bergeries aérées; il introduisit la pratique du parcage, et démontra que les terres hautes du département de la Charente-Inférieure étaient convenables pour la propagation des bêtes à laine superfine. Il n'existait dans ce pays presque point de prairies artificielles ; M. de Chassiron fit non-seulement connaître, par divers mémoires, le mérite de ces prairies comme moyen de supprimer d'inutiles jachères, mais encore il les cultiva lui-même, et il imposa à ses fermiers l'obligation d'avoir toujours une quantité d'arpens de terre en luzerne et en sainfoin. Le sol des marais qui environnent l'arrondissement de La Rochelle est composé d'une argile très-compacte, qui ne paraissait propre qu'aux graminées et aux céréales; M. de Chassiron prouva le premier, que cette terre, mélangée avec des alluvions des coteaux, pouvait convenir à la culture des plantes pivotantes. Il améliora ainsi plusieurs fermes qu'il possédait dans un dessèchement de neuf mille arpens. Il remarqua aussi une bande de terre d'assez grande étendue, dans laquelle ce sol d'argile compacte était mêlé de gravier calcaire ; il reconnut que ce mélange était favorable à la culture de la luzerne, et il y établit des luzernières qui eurent un si grand succès que tous les propriétaires voisins s'empressèrent d'imiter son exemple.

Cependant de plus grandes pensées de bien public occupaient encore M. de Chassiron. Placé au milieu de ces immenses marais de l'ouest qui sont situés au-dessous du niveau des hautes marées, dans une étendue de près de cent lieues carrées, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de la Gironde, il cherchait les moyens de rendre d'une manière permanente, à la culture et à la salubrité, d'aussi vastes foyers de misère et d'infection. L'état des marais de l'ouest avait depuis long-temps excité la sollicitude du Gouvernement; les premiers desséchemens furent dus à Humphrey Brodleü, appelé de Hollande par Henri IV, pour dessécher les marais du royaume, et à Noël Champenois et Pierre Siette, chargés ensuite du même objet, par Louis XIII : mais ces entrepreneurs cherchèrent d'abord à s'assurer des bénéfices. Pouvant choisir dans le nombre immense des terres à dessécher, ils portèrent leur industrie sur les parties de ces marais qui leur présentaient le moins de difficultés à vaincre : ils offrirent sans doute, de précieux exemples, mais ils laissèrent beaucoup d'ouvrages incomplets ; ils ne donnèrent par écrit, ni les principes qui les avaient guidés, ni les moyens qu'il convenait d'employer pour la conservation de leurs propres travaux. Quelques règlemens in-

cohérens furent insuffisans pour exciter l'esprit d'association chez les propriétaires, et pour les déterminer à faire de semblables établissemens. Aussi les entreprises postérieures furent-elles découragées, tant par les mécomptes résultant de l'exécution des ouvrages que par le défaut d'une bonne organisation. M. de Chassiron fut surtout frappé de ce manque de documens et de direction, dont les conséquences avaient été si fâcheuses pour beaucoup de parties de la France, qui sont encore inondées, et pour son pays surtout, où les atterissemens de la mer font naître chaque jour de nouveaux marais. Il s'appliqua à bien connaître les moyens d'opérer avec certitude et succès, de grands desséchemens, et il employa désormais tous ses soins à exposer ces moyens, à les multiplier, à leur donner des développemens, enfin à compléter les documens qui pouvaient servir à déterminer la formation des entreprises de ce genre, et à leur donner la meilleure direction. C'est dans cette intention qu'il publia des *Lettres* (deux) *aux Cultivateurs français, sur les moyens d'opérer un grand nombre de desséchemens par des procédés simples et peu dispendieux.* 1801, in-8 (1).

Tandis que M. de Chassiron cherchait à éclairer l'opinion publique sur la nature des travaux à faire, afin de mettre en valeur les marais, il se servait de son influence pour obtenir des mesures législatives qui pussent favoriser les réunions des propriétaires et conserver les travaux déjà exécutés. Ce fut sur son rapport et d'après le mémoire qu'il avait fourni sur les desséchemens de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure, que fut adoptée par le Conseil des Anciens, auquel son département l'avait député depuis le mois de mars 1797, la loi du 4 pluviôse an VI, qui contient les mesures convenables pour assurer le libre cours des rivières et canaux navigables, presque toujours obstrués auparavant, par les pêcheries et les retenues illicites, qui occasionaient de funestes inondations. Les finances et les impôts furent, après le desséchement des marais, les objets qui fixèrent le plus constamment l'attention de M. de Chassiron, en sa qualité de législateur. La modération de son esprit et la capacité dont il avait donné des preuves, lui avaient

(1) Voici la liste des autres écrits de M. de Chassiron :

1° *Lettre sur l'agriculture du district de La Rochelle et des environs.* La Rochelle, 1796, in-12.

2° *Essai sur la Législation et les réglemens nécessaires aux desséchemens à faire ou à conserver, en France.*

3° *Richard converti, ou Entretien sur les objets les plus importans du Code rural.* — anonyme.

4° Chassiron a donné dans le *Dictionnaire d'Agriculture* imprimé chez Deterville, l'article *Desséchement*, véritable traité complet de la matière, amélioré encore dans la seconde édition du même ouvrage.

5° Il a ajouté des *Notes* au *Mémoire sur l'utilité qu'on peut tirer des marais desséchés en général et particulièrement de ceux du Laonnais*, par Cretté de Palluel. 1802, in-8.

6° Il a donné des morceaux dans les *Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture*, et dans les T. XI et XII de la nouvelle édition du *Cours d'Agriculture* de Rosier.

acquis de la considération dans le Conseil des Anciens, qui l'élut une fois, pour les fonctions de secrétaire. S'étant prononcé en faveur de la Révolution du 18 brumaire, il fit partie de la commission intermédiaire du Conseil qui eut la plus grande part à la formation du gouvernement consulaire. Dans ce nouvel ordre de choses, M. de Chassiron trouva sa place au Tribunat, où il vota avec une majorité trop fidèle à un système d'usurpation, dont on n'a voulu reconnaître que trop tard les funestes envahissemens. On l'entendit combattre M. Benjamin Constant, qui défendait dès lors le droit de pétition, redouté et comprimé par tous les gouvernemens qui veulent substituer la force au droit, l'arbitraire à la justice. Elu président du Tribunat, le 21 février 1800, il prononça une de ces harangues déclamatoires contre le ministère anglais, sur lesquelles on compta long-temps, comme moyen infaillible de popularité. Au mois d'avril 1802, il demanda qu'on fît entrer l'enseignement de l'économie rurale dans le projet de loi sur l'instruction publique. En septembre 1803, il fut élu candidat au Sénat, par le collége électoral de son département; enfin, il fut un des orateurs qui parlèrent au Tribunat, en mai 1804, pour appuyer l'élevation de Bonaparte à l'empire. Toutefois, nous ne devons point passer sous silence, que lors du procès du général Marescot, fidèle à l'amitié plus qu'à l'ambition, Chassiron recueillit chez lui la famille éplorée du général, et lui prodigua à lui-même, des consolations assidues, tout le temps que dura sa longue détention dans la prison de l'Abbaye. Après la suppression du corps politique auquel il appartenait, M. de Chassiron fut nommé maître des comptes, place qu'il a toujours conservée depuis. Il mourut d'un catarrhe à la vessie, après avoir reçu les secours de la religion, le 15 avril 1825, âgé de près de soixante-douze ans.

M. de Chassiron ne s'était pas borné à exposer sa théorie des desséchemens; c'est à son active coopération, pendant plus de vingt années, que les marais de la Boëre, dont il était en grande partie, propriétaire, durent leur complet desséchement. Ces marais, d'une étendue de trois mille arpens, avaient résisté, depuis 150 ans, aux tentatives réitérées qui avaient été faites pour leur assainissement : ils sont maintenant en pleine valeur. Une plus grande entreprise l'occupa aussi. Il s'agissait d'établir entre La Rochelle et Niort, un canal de navigation qui devait offrir un débouché aux denrées du Haut-Poitou et servir au desséchement de soixante mille arpens de marais, en donnant une dérivation, unique et certaine à tous les travaux partiels qui avaient été entrepris sur cette vaste étendue. M. de Chassiron conçut un vaste projet d'exécution, et de concert avec M. Fleuriau de Bellevue (aujourd'hui membre de la Chambre des Députés), il disposa le travail, rédigea les plans et projets de l'entreprise, obtint un décret qui ordonnait la confection du canal, et qu'il lui serait affecté un droit d'exportation sur les grains qui sortiraient des ports de Marans et de La Rochelle.

Trois millions employés successivement aux constructions, sont restés insuffisans pour les compléter; mais une grande partie du travail est terminée, et le nom de M. Chassiron restera attaché à ce grand monument d'utilité publique.

On a publié : *Notice biographique sur le baron de Chassiron, membre résident de la Société royale et centrale d'Agriculture, lue à la séance publique du 4 avril 1826, par A. F. de Silvestre, secrétaire perpétuel de la société.* Paris, Mme Huzard, 1826; in-8, de 22 pages. Nous y avons puisé les principaux matériaux pour la rédaction de cet article.

CHOMPRÉ (Nicolas-Maurice), fils de Pierre Chompré, auteur d'un *Dictionnaire de la Fable* qui a été long-temps fort répandu dans les colléges, né à Paris le 23 septembre 1750, est mort le 24 juillet 1825, à sa maison de campagne d'Ivry-sur-Seine, dans la soixante-quinzième année de son âge. Il avait été successivement, consul de France à Malaga et membre du Conseil des prises. Adonné à la culture des sciences physiques, N. M. Chompré a suivi avec beaucoup d'ardeur, l'étude du galvanisme, et il a fait touchant cette découverte, qui paraît tenir de si près aux mystères les plus intimes de la vitalité, des expériences à l'utilité desquelles la classe des sciences physiques de l'Institut a rendu témoignage (Rapport du 6 février 1808.).

Liste des ouvrages de N. M. Chompré.

I. *Elémens d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie.* Paris, Lyon, 1776, in-12. — *Nouvelle édition, augmentée des sections coniques.* Paris, Lyon, 1785.

Ces *Elémens* font partie du *Cours d'études à l'usage de l'Ecole royale militaire.*

II. *Traité de Trigonométrie rectiligne et sphérique, contenant des méthodes et des formules nouvelles, avec des applications à la plupart des problèmes de l'astronomie, par M. Cagnoli, traduit de l'italien.* Paris, Didot, 1786, in-4.—2e *édition.* Paris, veuve Courcier, 1804, in-4.

III. *Tables des angles horaires* (dans la *Connaissance des temps*).

IV. *Expériences sur la compressibilité de l'eau par le galvanisme* (lues à l'Académie par M. Delambre, et rapportées dans l'ouvrage de M. Izarn, intitulé : *Manuel du Galvanisme.* 1804, in-8).

V. (Avec M. Riffaut.). *Expériences sur les effets du pôle négatif et positif* (lues à l'Académie des Sciences, qui en ordonna l'impression dans les Mémoires des savans étrangers, et mentionnées, par décision de la même compagnie, dans le rapport adressé en son nom, à l'Empereur, par M. Cuvier, sur le concours des prix décennaux).

VI. *Tables de réduction des mesures et poids* (imprimées et réimprimées dans divers ouvrages de chimie).

VII. *Calendrier perpétuel*, plus simple qu'aucun autre, sous la forme d'almanach de cabinet, propre à consulter sur-le-champ, pour les dates historiques.

VIII. *Mémoire sur le poids de la terre* (traduit de l'anglais de Cavendish, inséré dans les *Mé-*

moires de l'Ecole Polytechnique).

IX. *Nouveau Dictionnaire portatif des langues française et anglaise, par M. Nugent, revu par J. F. Charrier; nouvelle édition, corrigée et augmentée d'après les dictionnaires français et anglais les plus estimés.* 1805, 2 vol. in-8.

X. *Méthode la plus naturelle et la plus simple d'enseigner à lire.* Paris, veuve Courcier, 1813, in-8. —anonyme.

XI. *Commentaires sur les lois anglaises, par W. Blackstone, avec des notes de M. Ed. Christian, trad. de l'anglais sur la 15e édit.* Paris, Bossange père, 1823; 6 v. in-8.

CLERMONT-GALLERANDE (Charles-Georges, marquis de), issu de l'ancienne et illustre maison de Clermont, de la province d'Anjou, composée de trois branches connues sous les noms de *Gallerande*, de *Renel* et d'*Amboise*, naquit en 1744. Destiné à la carrière des armes, il y débuta dans les premières campagnes de la guerre de Sept ans; et parcourut successivement, tous les grades de la hiérarchie militaire jusqu'à celui de maréchal-de-camp. Nommé inspecteur de cavalerie en 1788, il fut employé en Bretagne jusqu'au moment où se firent sentir les premiers mouvemens insurrectionnels de l'armée. A l'époque de l'émigration, le marquis de Clermont-Gallerande se rendit à Coblentz; mais il revint bientôt auprès du Roi, et fut du nombre de ceux qui se trouvèrent à ses côtés pendant la journée du 10 août. Durant la terreur, il fut enfermé à la Bourbe, d'où il sortit après le 9 thermidor. Après plusieurs années passées dans la retraite, les suites de la révolution du 18 brumaire et diverses circonstances firent naître en lui la pensée que Bonaparte, imitant le rôle de Monk, ne s'était emparé du pouvoir que pour le rendre au chef de l'ancienne dynastie; en conséquence, il essaya de nouer une négociation sur ce plan. L'abbé André, mort en 1823, dont le nom est à peu près inconnu du public, mais ne l'était pas également du feu roi, servit d'intermédiaire entre Mittau et Paris. On arriva directement à Bonaparte lui-même par Joséphine sa femme, dont Louis XVIII, dans une lettre datée de Varsovie, le 22 mars 1801, vante beaucoup le royalisme. L'on était parvenu à celle-ci par l'intermédiaire de la marquise de Champcenetz et du chevalier de Coigny. Cette négociation, que la discrétion et le mystère avaient à peu près soustraite jusqu'ici, à la connaissance du public, ne réussit point; les deux agens que nous avons nommés furent exilés; le marquis de Clermont, quoique investi des pouvoirs formels du Roi, ne fut jamais inquiété; mais il vécut dans le silence et la retraite tout le temps que dura le règne de Bonaparte (1). Après la

(1) On lit en tête du premier volume des Mémoires du marquis de Clermont-Gallerande, les principales pièces de la négociation dont il s'agit. Voici le texte des plus importantes :

« *Pouvoirs donnés par le Roi, à M. le marquis de Clermont-Gallerande.*

» Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre amé et féal le marquis de Clermont-Gallerande. — La parfaite connaissance que

Restauration, M. de Clermont ne fit point de bruit de ses services, mais le Roi ne les oublia pas, et il comprit son négociateur dans la première promotion de pairs, du 4 juin 1814. M. de Clermont fut encore élevé au grade de lieutenant-général en 1816, et reçut la grand-croix de l'ordre de St-Louis, vers l'époque de la maladie à laquelle il succomba, le 19 avril 1823, âgé de soixante-dix-neuf ans. Durant la session de l'Assemblée constituante, M. de Clermont-Gallerande avait mis par écrit ses informations particulières, les faits dont il était le témoin, et les impressions qu'il en recevait. Ce travail a été publié après sa mort, par M. le marquis de Fontenilles, dont M. de Clermont - Gallerande avait adopté la fille, depuis 1794.

---

nous avons de votre zèle, de votre prudence et de vos lumières, nous engage à vous donner le plus grand témoignage que vous puissiez recevoir de notre confiance, bien convaincus que vous la justifierez par votre conduite. — A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, — nous vous avons donné et donnons par les présentes, plein et entier pouvoir de parler, agir et traiter en notre nom, avec telles personnes et de la manière que vous jugerez convenir, pour le plus grand bien de notre service et de nos sujets, promettant d'exécuter tous les engagemens que vous aurez pris en notre nom et en vertu des présens pouvoirs, à charge par vous, de vous conformer aux instructions en date de ce jour. — Donné au château de Mittau, le 20 février 1800, et de notre règne le cinquième. — Louis. — De par le Roi : — *Le comte de Saint-Priest.* »

Lettres du Roi au général Bonaparte,

« Quelle que soit leur conduite apparente, des hommes tels que vous, Monsieur, n'inspirent jamais d'inquiétudes. Vous avez accepté une place éminente, et je vous en sais gré. Mieux que personne, vous savez ce qu'il faut de force et de puissance pour faire le bonheur d'une grande nation. Sauvez la France de ses propres fureurs, et vous aurez rempli le vœu de mon cœur. Rendez-lui son Roi, et les générations futures béniront votre mémoire. Vous serez trop nécessaire à l'Etat pour que je songe à acquitter par des places importantes, la dette de mon agent et la mienne. — Pour copie, Louis. »

« Depuis long-temps, général, vous devez savoir que mon estime vous est acquise. Si vous doutiez que je fusse susceptible de reconnaissance, marquez votre place, fixez le sort de vos amis. Quant à mes principes, je suis français ; clément par caractère, je le serais encore par raison. — Non, le vainqueur de Lodi, de Castiglione et d'Arcole, le conquérant de l'Italie ne peut pas préférer à la gloire, une vaine célébrité. Cependant, vous perdez un temps précieux. Nous pouvons assurer la gloire de la France : je dis *nous*, parce que j'aurai besoin de Bonaparte pour cela, et qu'il ne le pourrait pas sans moi. — Général, l'Europe vous observe, la gloire attend, et je suis impatient de rendre la paix à mon pays. — Pour copie, Louis. »

Réponse du général Bonaparte, au Roi.

« Paris, le 20 fructidor an VIII.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre ; je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites. Vous ne devez plus souhaiter votre retour en France ; il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres... Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France.... l'histoire vous en tiendra compte. Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille ; je contribuerai avec plaisir, à la douceur et à la tranquillité de votre retraite. — Bonaparte. »

L'ouvrage est intitulé *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la révolution qui s'est opérée en France, en* 1789. Paris, Dentu, 1826, 3 vol. in-8. Ces mémoires sont ceux d'un homme du vieux côté droit de l'Assemblée constituante, ou plutôt des salons du château des Tuileries à la même époque, de quelqu'un enfin, qui ne considère ni les causes profondes des événemens, ni les nécessités sociales, ni les grands intérêts publics, mais qui écrit avec la loyauté d'un brave gentilhomme, avec la candeur d'un caractère droit et sincère, et même avec la modération d'un esprit naturellement paisible. Les vues de l'auteur sont rarement étendues, ses idées peu nouvelles, son talent d'écrire point remarquable; mais il professe une sorte d'impartialité parfois piquante, à l'égard de ceux de son parti; il recueille avec soin, des détails précieux égarés dans la masse des grands événemens; il se montre bien informé des plans et des menées des hommes d'affaires de l'émigration; enfin, il raconte avec une clarté et une simplicité qui rendent assez agréable la lecture de ses récits.

COCHON, comte de L'APPARENT (Charles), né le 25 janvier 1750, était conseiller au présidial de Fontenay, lorsqu'il fut élu, en 1789, député suppléant du tiers-état de la sénéchaussée du Poitou, aux Etats-généraux, où il prit séance à la place de M. Thibaud, qui n'accepta pas la députation. Il fit, le 20 février 1790, un rapport sur l'affaire de Brouillet, imprimeur à Toulouse, poursuivi par le Parlement de cette ville, pour avoir propagé par ses presses, les principes de la Révolution, et proposa que l'Assemblée demandât au Roi communication de cette procédure. Il fut élu secrétaire, le 26 février 1791. Le 21 mai suivant il présenta un rapport sur les troubles d'Aix, le meurtre de l'avocat Pascalis, celui de La Roquette et de Guiramand, et fit annuler les procédures commencées à Marseille, contre Lieutaud et ses co-accusés, prévenus du crime de lèse-nation. Député en 1792, par le département des Deux-Sèvres, à la Convention nationale, Cochon vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Peu de temps après, il fut envoyé à l'armée du nord, en qualité de commissaire, pour remplacer ceux qui avaient été livrés au prince de Cobourg, par Dumouriez. Il fit arrêter Lécuyer, secrétaire particulier du général, et ne jugeant pas prudent de se rendre au camp, il fit circuler dans l'armée des agens et des proclamations, au moyen desquels il réussit à prévenir la défections des troupes placées sous les ordres de Dumouriez. Cochon s'enferma dans Valenciennes, lorsque cette place fut assiégée par les Autrichiens, et s'opposa longtemps à toute capitulation. Il sortit enfin de la ville le 1er août 1793 avec la garnison, fut rappelé le 6 au sein de la Convention, prit avec chaleur, dans cette assemblée, la défense du général Ferrand, déclarant que s'il y avait eu trahison à Valenciennes, elle venait de la part des habitans et des troupes de ligne, et non des volon-

taires nationaux, dont il vanta le courage et le patriotisme. Cochon s'occupa exclusivement, depuis cette époque, d'affaires militaires. Il fut élu secrétaire le 9 février 1794, entra au Comité de salut public après le 9 thermidor (le 1er septembre 1794), fit nommer, le 27 vendémiaire an III (8 octobre 1794), les généraux Dumas, Canclaux et Moulin aux commandemens en chef des armées de Brest, de l'Ouest et des Alpes. Envoyé de nouveau en mission, le 27 janvier 1795, il accompagna l'armée du nord en Hollande. Après la session conventionnelle, Cochon était entré au Conseil des Anciens; mais le premier Directoire l'appela au ministère de la police (14 germinal an IV—3 avril 1796) à la place de Merlin, qui passait au département de la justice. Il s'acquitta de ces nouvelles fonctions avec zèle et habileté, rétablit dans Paris l'ordre et la surveillance que l'anarchie politique avait si longtemps troublés. Il lutta surtout avec énergie, contre les démagogues, et s'attira par là, toute leur haine. On ne peut s'imaginer que difficilement, les obstacles qu'il eut à vaincre et le nombre d'ennemis qu'il eut à combattre. Tous les jours, les feuilles jacobines l'accablaient d'injures grossières. C'est à ses soins qu'on dut la découverte de la conspiration de Babeuf, qu'il fit arrêter avec ses complices. Tallien l'ayant accusé d'employer le baron de Batz et M. Dossonville dans une police royaliste secrète, pour persécuter les républicains, il repoussa cette accusation, déclarant avoir donné au contraire, l'ordre précis de rechercher le premier; et, quant au second, il fit l'éloge de sa conduite dans l'affaire de Babeuf. Le 10 septembre 1796, il déjoua la conspiration du camp de Grenelle, où les Jacobins insurgés, au nombre de plusieurs centaines, furent dispersés et sabrés par suite des dispositions que le ministre, instruit de leurs projets, avait concertées avec les chefs militaires. Le 21 janvier 1797, Cochon dénonça la Vilheurnois, Brottier et Duverne de Presle, agens de Louis XVIII à Paris, et les fit traduire devant une commission militaire, déclarant, dans son rapport au Directoire, « qu'il » ignorait à quoi il devait attri» buer l'odieuse distinction d'être » placé dans leur liste des minis» tres à conserver après le réta» blissement de la monarchie, avec » l'observation néanmoins, qu'il » avait voté la mort de Louis XVI. » Le ministre de la police jurait, dans le même rapport, de combattre les ennemis de la République, de quelque parti qu'ils fussent, et se plaignait des troubles occasionés par les prêtres réfractaires. Le 24 mai 1797, il obtint deux cent trente suffrages, en concurrence avec M. Barthélemy, pour la magistrature suprême, lors du remplacement de Letourneur (de la Manche). Le 24 juin, il fit un nouveau rapport contre les prêtres déportés et rentrés, qu'il accusa de corrompre l'esprit public. Ce ministre était, comme on le voit, très-dévoué au système adopté par le premier Directoire, de peser alternativement sur les royalistes et les jacobins. Néanmoins, dans la lutte qui s'établit entre le Direc-

toire et la majorité des Conseils, il fut soupçonné de pencher pour ces derniers. Le Directoire ne croyant pas pouvoir compter sur lui pour le coup d'état qu'il méditait, lui donna un successeur deux mois avant le 18 fructidor (6 juillet 1797) : ce fut M. Lenoir-Laroche (V. son article ci-après.). Son nom fut placé le 19, sur la liste de déportation ; mais il fut simplement détenu à l'île d'Oléron, d'où il ne sortit qu'après la révolution du 18 brumaire.

Nommé préfet de la Vienne, en 1800, Cochon passa en 1804, à la préfecture des Deux-Nèthes, où il eut pour successeur M. d'Argenson. Il fut nommé sénateur le 28 mars 1809, et fit partie, le 30 décembre de la même année, de l'illusoire commission de la liberté de la presse. Envoyé, par décret du 26 décembre 1813, en mission dans la 20e Division militaire (Périgueux), en qualité de commissaire extraordinaire de l'Empereur, il adhéra, comme tous ses collègues, aux actes du Sénat qui consommèrent la révolution de 1814. La Restauration écarta M. Cochon des fonctions publiques; mais dès 1814, son fils avait été nommé par le Roi, sous-préfet d'Issoudun. En avril 1815, Napoléon nomma Cochon à la préfecture de la Seine-Inférieure. Banni de France par la loi du 12 janvier 1816, il se retira en Belgique, et fixa sa résidence dans la ville de Louvain. Cochon est mort à Poitiers, le 17 juillet 1825, âgé de 75 ans, après avoir obtenu l'autorisation de rentrer en France. La publication dans les Affiches de Poitiers, d'une notice nécrologique sur ce personnage remarquable, communiquée et avouée par son fils, fit traduire l'imprimeur-éditeur (M. Catineau) en police correctionnelle, comme ayant fait indirectement, par l'éloge de M. Cochon, l'apologie du régicide. Voici le texte de l'article qui donna lieu à ce procès, tel qu'il a été rapporté par les journaux.

« Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il (Cochon) se soumit sans murmurer, aux rigueurs du sort qui, pour la seconde fois et par un motif entièrement opposé, le força de se séparer de ses enfans et de ses amis. Il se retira avec une partie de sa famille, à Louvain, royaume des Pays-Bas, où il resta jusqu'au mois de juillet 1819. Alors, une décision du Roi, prise en son conseil, suspendit indéfiniment à son égard, les effets des dispositions de la loi du 12 janvier, et il vint se fixer à Poitiers, où il a vécu au milieu de ses enfans et d'un petit cercle d'amis *dont il faisait la gloire et le bonheur.* Simple dans ses mœurs et sans ambition, il ne chercha point à profiter des chances de fortune que les circonstances lui ont souvent présentées. Aussi ne laisse-t-il à ses enfans que les seuls biens qu'il a reçus de ses pères; *mais il leur lègue un héritage bien plus précieux, un nom honorablement porté et l'estime publique.* »

Averti de l'impression que produisait dans la ville l'apparition de cet article, M. Catineau s'empressa de faire une seconde édition où il supprima les mots transcrits ci-dessus, en italique. Cette prompte déférence à une critique peut-être trop susceptible (c'est

le rapporteur de la Cour de cassation qui s'est exprimé en ces termes), ne mit pas M. Catineau à l'abri des poursuites du procureur du Roi. Il fut incarcéré, et n'obtint sa liberté provisoire que moyennant un cautionnement de quatre mille francs. Aux débats, l'accusé produisit pour sa défense, un brevet délivré à M. Cochon en 1821, et conçu en ces termes : «Voulant témoigner notre satisfaction royale au sieur Cochon, »comte de l'Apparent, pour les »services qu'il nous a rendus et à »l'état, l'avons nommé et nom»mons officier de l'ordre royal de »la Légion-d'Honneur, pour »prendre rang parmi les officiers »à compter du 30 juin 1824.» Malgré ces diverses circonstances, M. Catineau fut condamné à trois mois de prison et mille francs d'amende.

On doit à M. Cochon : *Description générale du département de la Vienne.* 1802, in-8.

COLSON (Jean-Baptiste), fils d'un architecte de M. le comte d'Artois, est mort à Paris, dans les premiers jours du mois de mars 1825. Il était attaché, depuis vingt ans, aux bureaux du ministère des cultes. Nous connaissons de lui (avec M. Quesnet) *La Vie de l'expérience et de l'observation. Mélanges.* Paris, Verdière, 1824 ; in-12, de dix feuilles cinq sixièmes. — On doit encore au même auteur, un *Tableau philosophique des probabilités des peines morales, classées selon les trois siéges de nos sensations, l'esprit, le cœur et l'âme, depuis le plus léger sentiment de déplaisance jusqu'aux plus violentes agitations du désespoir, par M. Every-One.* Paris, Verdière 1820 ; in-folio, d'une feuille.

CORMILIOLE (Pierre-Louis), né à Paris le 16 avril 1739, est mort dans cette ville, le 13 mars 1822. Il avait embrassé l'état ecclésiastique ; mais il se maria durant la Révolution. Nous connaissons de lui, les ouvrages suivans :

I. *La Thébaïde, poëme héroïque de Stace, traduction nouvelle, avec des notes.* 1778, in-8. — *Nouvelle édit.* 1783, 3 vol. in-12.

II. *Discours civique, adressé aux officiers municipaux, à la milice nationale, aux citoyens de Coye, réunis autour de l'autel de la patrie, au pied de la colonne érigée à la liberté française, le 14 juillet 1790, jour de la fête et de la Fédération nationale.* Paris, Louette, 1790 ; in-8, de 32 pag. (cité par la *Bibliographie de la France* : vol. de 1826, page 320).

III. *L'Achilléide et les Sylves de Stace, trad. en français.* 1803, 2 vol. in-12. — *Deuxième édit. augmentée de la version du Panégyrique de Calpurnius Pison, avec le texte.* 1805, 2 vol. in-12. — C'est la même édition dans les exemplaires qui portent le titre de *Seconde édition.* On a, sous les signatures S. T., ajouté 40 pages, qui contiennent le *Panégyrique* (*Bibliograph. de la France. loc. cit.*).

IV. *Suite et conclusion de la Pharsale*, ou *Supplément de Lucain, poëme latin en sept livres, de Thomas May, anglais, trad. en français, avec une notice sur Thomas May, suivi du Tableau de la Guerre civile, poëme de Pé-*

trone. Paris, imprim. de Bobée, 1819, in-12.

V. *Les Œuvres de Stace, trad. nouvelle. Seconde édit., revue et corrigée par l'auteur, avec le texte en regard*. Paris, Delalain, 1820 ; 5 vol in-12. — On trouve séparément, les *Œuvres* (le français seul), 2 vol. in-12. — L'*Achilléide* (latin-français), 1 vol. in-12. — Les *Sylves* (latin-français), 1 vol. in-12.

Ces *Œuvres* contiennent : *Notice sur la vie de Stace ; Préface de la première édit. de la Thébaïde ; la Thébaïde; Imitations de Stace, par R. Garnier et J. Rotrou ; l'Achilléide*, précédée d'un *Discours préliminaire ; Discours préliminaire sur les Sylves ;* les cinq livres des *Sylves* et le *Panégyrique de Calpurnius, poëme attribué d'abord à Ovide, ensuite à Lucain, et restitué à Stace*, précédé aussi d'un Discours préliminaire.

(1) COSTER (Sigisbert-Étienne), naquit à Nancy, le 4 avril 1734, et fit ses études théologiques à l'université de Strasbourg, où il prit tous ses grades, jusqu'à celui de docteur en théologie, en 1756 : cette université était alors dirigée par les Jésuites. Il prit aussi le grade de licencié en droit canonique et civil à la faculté de Nancy, dont il avait suivi les cours. Ordonné prêtre en 1758, l'abbé Coster devint peu après, curé de Remiremont, qui était alors du diocèse de Toul, et qui est aujourd'hui de celui de Saint-Dié : il occupa cette place pendant vingt ans. A peine admis dans les ordres sacrés, il était déjà considéré comme prédicateur distingué : un débit heureux, une voix facile et sonore, attiraient la foule à ses sermons, qui sont restés manuscrits. Son oraison funèbre de Stanislas Ier, roi de Pologne, prononcée dans l'église du collége des Jésuites, le 15 mai 1766, devant le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon (*Nancy*, 1766, in-4), fait honneur à son talent. On a encore imprimé de l'abbé Coster, une *Oraison funèbre de la reine Marie Leczinska*, prononcée devant la Cour, à Versailles. En 1781, M. Desnos, évêque de Verdun, appela près de lui, l'abbé Coster, et le fit successivement grand-vicaire de son diocèse, chanoine et dignitaire de son chapitre. Il fut désigné par le Roi, en 1787, pour présider les assemblées de district des trois évêchés du Clermontais, qui devaient se tenir à Verdun. En 1789, il fut élu député du bailliage de cette ville aux États-Généraux. Dans l'Assemblée constituante, l'abbé Coster siégea au côté droit ; il parvint une fois au bureau, en qualité de secrétaire. Signataire des diverses protestations publiées par les membres du parti auquel il appartenait, on croit que Coster secondait encore l'abbé Royou, dans la rédaction de *l'Ami du Roi*. Il était d'ailleurs un des membres les plus assidus, prenait jour par

(1) Trois autres Lorrains du nom de Coster, sont connus par divers écrits imprimés. Ils se distinguent par les prénoms de *Joseph-François*, *Charles-Nicolas*, et *Jean-Louis* : ce dernier était le frère aîné de celui qui fait le sujet de cet article.

jour, des notes sur les discussions, et l'on assure qu'elles ont dû se trouver parmi ses papiers, sous la forme de mémoires. L'abbé Coster vivait retiré à Verdun, lorsque les armées du roi de Prusse s'emparèrent de cette place, au mois de septembre 1792, et il fut nommé l'un des commissaires chargés de l'administration provisoire du pays conquis; mais les Prussiens s'étant retirés, au bout de quelques jours, la tête de l'abbé Coster fut mise à prix: ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à sortir de France. Il se rendit à Rome, où l'abbé Maury, son ancien collègue à l'Assemblée constituante, devenu évêque de Montefiascone, le fit professeur de théologie au séminaire de cette ville. Après le concordat de 1801, l'abbé Coster revint dans sa patrie, et fut nommé immédiatement chanoine de Nancy, directeur de la maison des orphelines, et aumônier de l'hôpital militaire. Il est mort doyen du chapitre de cette ville, le 23 octobre 1825, dans sa quatre-vingt-douzième année. Cet ecclésiastique joignait à des lumières assez étendues, un zèle fervent, et une piété sincère. Il en donna des preuves éclatantes, en 1813 et 1814, lorsqu'à la suite des désastres de la guerre, le typhus faisait d'horribles ravages dans les hôpitaux de Nancy. Presque toutes les personnes qui approchaient les malades ne tardaient pas à succomber. A la vue de ce danger, le vénérable prêtre sentit s'enflammer sa charité, et l'on vit ce vieillard, alors âgé de quatre-vingts ans, passer des journées entières au pied du lit des malades, pour leur prodiguer les secours consolateurs de la religion, et les soins empressés de l'humanité.

COURIER (Paul-Louis), né en 1773, était fils de Jean-Paul Courier, propriétaire du fief de Meré, en Touraine, et fut baptisé avec le nom de cette terre, qu'il n'a cependant jamais porté. Son père, homme d'un esprit cultivé, dirigea lui-même son éducation, et, sans autre maître, le jeune Courier savait déjà le grec à l'âge de quinze ans. Il étudia aussi les mathématiques, et y devint habile de bonne heure. Ayant embrassé l'état militaire en 1792, il servit activement dans l'artillerie, depuis cette époque jusqu'en 1809, et parvint au grade de chef d'escadron d'artillerie à cheval. On s'accorde à dire qu'il fit preuve en toute occasion, de bravoure et de capacité; cependant l'amour des lettres anciennes l'avait suivi dans les camps, et il amenait toujours avec lui douze ou quinze volumes. Ils lui furent une fois enlevés par les hussards de Wurmser, et renvoyés presque aussitôt, avec une lettre fort aimable de l'officier qui commandait le détachement autrichien. Patriote, mais peu ambitieux, Courier n'était pas tourmenté de la pensée de l'avancement, et la discipline symétrique de l'état militaire convenait peu à l'indépendance de son caractère. C'est pourquoi, après la bataille de Wagram, époque de la plus haute prospérité des armes françaises, il donna sa démission, et se mit à voyager en Italie, où il séjourna quatre années. Etant à Florence, en 1810, Courier dé-

couvrit dans la bibliothèque Laurentienne, un manuscrit du roman pastoral de Longus, dans lequel n'existait pas la lacune qui, dans tous ceux que l'on connaissait jusqu'alors, défigurait le premier livre. Il copia ce précieux fragment, qui a plusieurs pages, et collationna tout le manuscrit; mais il eut le malheur de faire sur l'endroit inédit, une tache d'encre qui couvrait quelques lignes. Le garde de la bibliothèque de Florence profita de cette circonstance pour élever contre M. Courier l'absurde accusation d'avoir détruit l'original de Longus, afin de s'approprier exclusivement le bénéfice de la publication et de la vente du fragment inédit. De là naquit une querelle littéraire où Courier montra pour la première fois, l'aiguillon formidable dont la nature l'avait armé. La police française de ce pays-là, qui ne dédaignait pas de s'ingérer dans les affaires des particuliers, suscita à cette occasion, des tracasseries à l'helléniste français. Son Longus fut saisi, tant était parfois capricieuse et exorbitante la censure littéraire de cette époque. Plusieurs pamphlets furent écrits contre M. Courier; il y répondit par une *Lettre à M. Renouard*, qui révéla en lui ce talent supérieur de la satire qui devait l'élever un jour au rang de nos premiers écrivains. Quant au fragment de Longus, Courier prit le parti de le distribuer gratuitement à tout le monde, afin de couper court à l'accusation de monopole à laquelle le pâté d'encre avait servi de prétexte.

Survinrent en 1814, les événemens de la Restauration; Courier s'en réjouit, y voyant la liberté; il donna dans la charte *en plein*, selon son expression. Les persécutions de détail dont il était témoin, mais non pas encore victime, en 1815, soulevèrent son indignation généreuse, et il adressa une pétition à la Chambre des Députés, sous le nom des habitans de Luynes, petit village des bords de la Loire, écrit dont le ton d'indépendance enjouée et philosophique fit une assez vive sensation, à une époque où tant de gens se laissaient intimider par le despotisme des agens subalternes de l'autorité. La pétition, bien qu'écrite avec l'amertume ironique qui caractérise la manière de l'auteur, réussit à faire cesser les persécutions dont elle se plaignait. Courier avait épousé la fille du savant Clavier; après la mort de son beau-père, et afin d'obéir à son vœu, il se mit sur les rangs pour l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres; ses travaux sur Longus et sur Isocrate lui formaient des titres incontestables; toutefois il ne fut point élu, et se vengea de ce mécompte, par une lettre toute pleine de sarcasmes et de traits satiriques, où plusieurs vérités générales se trouvent mêlées à des inexactitudes particulières, à des personnalités souvent peu méritées; où l'esprit étincelle et parfois la raison, mais qui porte trop le caractère d'une récrimination individuelle, et n'a pas pour excuse les intérêts publics et les vérités importantes qui ont rendu si justement célèbres les pamphlets postérieurs du même écrivain.

En 1819 Courier écrivit dans *le Censeur*, journal quotidien, quelques lettres qui commencè-

rent à populariser universellement son nom. Jusque là ses éloquentes et courageuses réclamations, en faveur de la population timide et muette des campagnes qui entourent son domaine de Veretz, n'avaient que peu retenti au-delà des limites du département d'Indre-et-Loire : les *Lettres au Censeur* révélèrent au public, un talent original, un écrivain éminemment populaire. Affectant avec un bonheur incroyable, les formes gracieuses et naïves du style d'Amyot, de Rabelais et de Montaigne, auteurs dont il s'était particulièrement nourri, Courier sait parer la raison la plus forte et la plus pure, de tout ce qui doit la rendre facile et séduisante. Courageux jusqu'à l'imprudence, il ouvre la main à toutes les vérités qu'il possède ; il désespère la méchanceté et l'ambition, en les dépouillant avec vivacité, des voiles du sophisme dont elles ont l'art de s'envelopper, et les livrant toutes nues, à la risée publique. Jamais un talent plus franc et plus original ne s'était appliqué à des matières plus sérieuses et plus importantes. Les *Provinciales* de Pascal resteront sans doute, comme des chefs-d'œuvre de logique et de fine plaisanterie; mais le fond a vieilli, et a dû perdre une partie de son intérêt de circonstance. Les *Lettres* de Courier ne le cèdent nullement, quant aux grâces du style ou quant à la force du raisonnement, à celles du solitaire de Port-Royal, et certainement elles leur sont supérieures par l'intérêt universel et varié des sujets. Les noms de ceux que Pascal a inscrits dans ses immortelles *Provinciales* retentissent encore dans le monde, inséparables de la honte et de la moquerie : ceux dont les noms sont tombés sous la plume de Courier ne doivent pas dormir tranquilles ; ils courent grand risque d'être immortels, malheur auquel sans doute ils n'étaient point préparés. Nouvel avis qu'il ne faut pas s'attaquer légèrement au génie, car il possède en lui-même le pouvoir d'infliger des châtimens éternels.

Un pamphlet contre la souscription pour offrir à un prince nouvellement né, le domaine de Chambord, souscription remplie en majeure partie, par les votes de corporations nommées et révocables par l'administration, devint l'occasion de la première poursuite judiciaire dirigée contre Courier. Traduit devant un jury, nommé lui aussi par l'administration, il fut déclaré coupable d'outrages à la morale publique et à la classe de la noblesse, et pour ces faits, condamné à deux mois de prison et à 200 fr. d'amende. Courier subit sa peine dans la prison de Sainte-Pélagie, où il vint occuper la cellule que délaissait le premier chansonnier de la langue française, Béranger. Un des écrits de Courier est daté de cette triste résidence, qui n'affaiblit ni son courage ni sa gaîté. Peu après, il fut de nouveau traduit en jugement, relativement à un nouvel écrit intitulé : *Pétition pour des villageois que l'on empêche de danser*. Jugé, cette fois, par des magistrats inamovibles, il fut acquitté; mais sa plume audacieuse ne pouvait s'accommoder des ménagemens qu'exigent nos mœurs, nos préjugés et notre législation. Courier prit le parti

de s'adresser à la presse clandestine, et c'est par cette voie, qu'il publia, en 1823, durant la campagne d'Espagne, un assez grand nombre d'opuscules politiques, où son talent, délivré d'entraves, se développa dans toute son énergie. Ces écrits, propagés par l'émotion des esprits et par la chaleur des circonstances, obtinrent une très-grande publicité. On chercha vainement à surprendre celui qu'on ne pouvait méconnaître pour auteur de ces redoutables pamphlets; toute l'activité de la police se trouva en défaut. Courier fut arrêté un moment; mais l'absence du plus léger indice obligea de le relâcher presque aussitôt. Ces écrits étaient bien pourtant signés de lui à toutes les pages, et l'on n'en a pas connu un autre qui possédât la tournure d'esprit et l'originalité de style de Courier. Cet inimitable écrivain semblait avoir fait trève aux matières politiques, pour revenir aux sujets d'érudition grecque, qui avaient été les premiers objets de ses études, lorsqu'une mort aussi tragique qu'inopinée vint l'enlever aux lettres et à la patrie. Paul-Louis Courier fut trouvé mort, percé de trois balles, le dimanche 10 avril 1825, dans un bois, situé aux environs de sa maison de campagne de Véretz. On pense bien que les conjectures les plus étranges durent naître à la suite d'un si affreux événement, d'autant plus que l'auteur de tant d'écrits désolans pour le charlatanisme de dévotion et de royalisme, s'était fait dire à lui-même, en 1823, dans un opuscule intitulé *Livret*: « Prends garde, Paul-Louis, »prends garde; les cagots te fe»ront assassiner. » Toutefois, ces soupçons, qui ne reposaient sur rien de raisonnable, durent bientôt se dissiper. Il fallut se rejeter sur des circonstances domestiques et sur des haines que le caractère un peu difficile de M. Courier pouvait avoir suscitées autour de lui. Le jardinier du domaine de Véretz fut mis en accusation, mais acquitté à Tours, par la cour d'assises d'Indre-et-Loire. Un nuage jusqu'à ce jour impénétrable, cache encore l'auteur et le motif d'un si déplorable assassinat.

Liste des ouvrages de P.-L. Courier.

I. *Eloge d'Hélène, trad. d'Isocrate.* Paris, an XI, in-8. — réimprimé dans le n° XXII, ci-après.

II. Λογγου ποιμενικων λογοι κ. τ. λ. — Les quatre livres des Pastorales de Longus. Rome, Lino Contadino, 1810; in-8, de 187 pag.

Ce volume, tout en grec, imprimé d'après le fameux manuscrit de la bibliothèque de Florence, contient, pour la première fois, le fragment qui remplit la lacune existante dans toutes les éditions précédentes. Il a été tiré à cinquante-deux exemplaires, qui n'ont point été vendus.

III. *Daphnis et Chloé, traduction complète, d'après le manuscrit de l'abbaye de Florence.* Florence, Piatti, 1810; in-8, de 152 pages.

Nouvelle édition de la traduction d'Amyot, faite aux frais et par les soins de M. Courier, qui en a retouché le style en beaucoup d'endroits, en même temps qu'il y a joint la traduction du fragment

nouveau (pag. 16-22), imitant avec un art infini, le langage naïf et les formes surannées de notre vieux classique. Cette édition, tirée à soixante exemplaires, fut distribuée en partie, par M. Courier, et en partie confisquée par la police. Il faut joindre, si l'on peut, à cette rare édition, une lettre encore plus rare, dans laquelle M. Courier justifie quelques leçons de son texte, contre les critiques du professeur Ciampi, éditeur lui-même, et traducteur italien de Longus. Cette Lettre, qui n'a que quatre pages in-4, est datée de Paris, 1er octobre 1812. Pour compléter l'histoire de la querelle littéraire suscitée par l'invention du fragment de Longus, l'on doit encore consulter : 1° *Notice sur une nouvelle édit. de la traduction française de Longus, par A. A. Renouard.* 2° *Lettre à M. Renouard, libraire, sur une tache faite à un manuscrit de Florence ; par P. L. Courier* (Tivoli, le 20 septembre 1810). Cette dernière a été réimprimée dans le n° XXII, ci-après, augmentée d'un *Avertissement.* L'accusateur de M. Courier fut un professeur de Florence, nommé Furia : je ne connais pas le titre de son écrit.

— *Les Pastorales de Longus*, ou *Daphnis et Chloé, traduction complète, d'après le texte grec et les meilleurs manuscrits.* Paris, F. Didot, 1813; in-12, de 8 feuilles. — Edition retouchée et toujours perfectionnée de la version d'Amyot.

— *Les Pastorales de Longus*, ou *Daphnis et Chloé, traduction de messire Jacques Amyot, en son vivant, évêque d'Auxerre et grand-aumônier de France, revue, corrigée, complétée, de nouveau refaite en grande partie, par P.-L. Courier, vigneron, membre de la Légion-d'honneur, ci-devant canonnier à cheval, aujourd'hui en prison à Sainte-Pélagie.* Paris, Corréard, 1821; in-8, de 18 feuilles trois quart.

La Lettre à M. Renouard, augmentée de l'*Avertissement*, se trouve réimprimée en tête de cette édition.

— *Nouvelle édit. revue et corrigée.* 1825, in-16. — dans la *Collection des romans grecs, trad. en français, avec des notes*, publiée par le libraire Merlin.

IV. *Du Commandement de la cavalerie et de l'Equitation, deux livres de Xénophon, trad. par un officier d'artillerie à cheval* (suivi du texte grec, avec des notes). Paris, Renouard (1813), in-8, de 13 feuilles. — L'Epître dédicatoire est datée de 1807.

V. *Pétition aux deux Chambres* (signée *L.-P. Courier, propriétaire. Paris, le 10 décembre* 1816). Imprim. de Bobée, in-8, d'une feuille. — réimprimée dans le n° XXII, ci-après.

VI. *Paul-Louis Courier, ancien chef d'escadron au 1er régiment d'artillerie à cheval, membre de Légion-d'honneur, à MM. les juges du tribunal civil à Tours.* Paris, imprim. de Bobée, 1818; in-8, de trois quarts de feuille. — réimprimé dans le n° XXII, ci-après, et relatif à une contestation d'intérêt privé.

VII. *La Luciade*, ou *l'Ane de Lucius de Patras, avec le texte grec, revu sur plusieurs manuscrits.* Paris, imprim. de Bobée, 1818; in-12, de 340 pag. (V. *Jour-*

nal des Savans. Juillet 1818, page 418, article de M. Letronne). — réimprimé dans une *Collection de romanciers grecs et latins*, publiée par le libraire Rapilly, 1824, in-8, où elle se trouve précédée d'une *Notice sur la vie de P.-L. Courier* (V. sur cette collection la *Bibliographie de la France.* Vol. de 1824, page 327).

VIII. *Lettre à MM. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Paris, imprim. de Bobée, 1819; in-8, d'une feuille un quart. — réimprimée dans le n° XXII, ci-après.

IX. *Procès de P. Clavier Blondeau, pour prétendus outrages faits à M. le maire de Véretz, département d'Indre-et Loire.* Paris, imprim. de Bobée, 1819; in-8, d'une feuille un quart. — réimprimé dans le n° XXII, ci-après.

X. *Lettres au rédacteur du* Censeur. Paris, Aimé Comte, 1820; in-8, de trois feuilles. — réimprimées dans le n° XXII, ci-après.

XI. *A MM. du Conseil de préfecture à Tours.* Paris, imprim. de Bobée, 1820; in-8, de trois quarts de feuille. — réimprimé dans le n° XXII, ci-après.

Relatif à l'omission de l'auteur sur la liste des électeurs. Courier fut le candidat de l'opposition, aux élections de Chinon, en 1820, et obtint un grand nombre de suffrages.

XII. *Lettre particulière.* Paris, imprim. de Bobée, 1820; in-8, de trois quarts de feuille. — réimprimée dans le n° XXII, ci-après, et relatif soit au voyage de M. B. Constant à Saumur, et aux troubles dont il devint le prétexte, soit aux élections de cette année.

XIII. *Seconde Lettre particulière.* Paris, imprim. de Bobée, 1820; in-8, d'une feuille et demie. — réimprimée dans le n° XXII, ci-après.

XIV. *Simple Discours de Paul-Louis, vigneron de la Chavonnière, aux membres du conseil de la commune de Véretz, département d'Indre-et-Loire, à l'occasion d'une souscription proposée par S. E. le ministre de l'intérieur, pour l'acquisition de Chambord.* Paris, imprim. de Bobée, 1821; in-8, d'une feuille trois quarts (deux éditions). — réimprimé dans le n° XXII, ci-après.

XV. *Aux âmes dévotes de la paroisse de Véretz, département d'Indre-et-Loire.* Paris, imprim. de Dupont, 1821; in-8, d'une demi-feuille. — réimprimé dans le n° XXII, ci-après, et relatif au procès dont l'ouvrage indiqué sous le n° précédent était devenu l'objet.

XVI. *Procès de P.-L. Courier, vigneron de la Chavonnière, condamné le 28 août 1821, à l'occasion de son discours sur la souscription de Chambord.* Paris, imprimerie de Constant Chantpie, 1821; in-8, de 5 feuilles. — réimprimé dans le n° XXII, ci-après.

XVII. *Pétition à la Chambre des Députés, pour des villageois que l'on empêche de danser.* Véretz, 15 juillet 1822 (Paris, in-8). — réimprimé dans le n° XXII, ci-après.

Cet écrit fut saisi et l'auteur traduit en police correctionnelle, mais acquitté, avec une réprimande du tribunal.

XVIII. *Prospectus d'une nouvelle traduction d'Hérodote, par P.-L. Courier, vigneron, contenant un fragment du Liv. III, et la préface du traducteur.* Paris, imprim. de Bobée, 1822; in-8, de 5 feuilles. — réimprimé dans le n° XXII, ci-après.

Voy. sur cet essai, un article de M. Letronne, dans le *Journal des Savans* de cette même année.

XIX. *Amours de Théagène et de Chariclée, par Héliodore, traduct. de Jacques Amyot, avec des notes, par P.-L. Courier.* Paris, Merlin, 1823 - 25; 4 vol. in-16.

Cet ouvrage fait partie d'une collection dont le faux titre porte ces mots : *Collection des Romans grecs, trad. en français, avec des notes, par MM. Courier, Larcher*, etc.

XX. *Pamphlet des Pamphlets.* Paris, imprim. de Hardy, 1824; in-8, de 2 feuilles un quart. — réimprimé dans le n° XXII, ci-après.

XXI. *Collection de lettres et articles publiés jusqu'à ce jour, dans différens journaux, par P.-L. Courier, vigneron.* Paris, Lhuillier, 1824; in-8, de 3 feuilles et demie. — réimprimé dans le n° XXII, ci-après.

XXII. *Collection complète des Pamphlets politiques et Opuscules littéraires de P.-L. Courier, ancien canonnier à cheval.* Bruxelles, 1826; un vol. in-8, de xxx et 480 pages, orné d'un portrait très-ressemblant (1).

Ce volume contient : 1° *Note* (bibliographique) *sur P.-L. Courier* (1). 2° La réimpression des articles I, V, VI, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XX et XXI, ci-dessus indiqués. 3° *Lettre à M. Renouard, libraire, sur une tache faite au manuscrit de Florence.* — *Préface de la traduction de la Luciade.* (V. ci-dessus, n° VII). — *Réponse aux anonymes qui ont écrit des lettres à P.-L. Courier, vigneron.* — *Id.*, n° 2, Véretz, le 6 février 1823. — *Livret de Paul-Louis, vigneron, pendant son séjour à Paris, en mars* 1823, n° 3. — *Gazette du village*, n° 4. — *Pièce diplomatique extraite des journaux anglais*, n° 5. (Les cinq pièces précédentes furent imprimées clandestinement en 1823. « On chercha vainement, dit l'auteur de la *Note* placée en tête du n° XXII, à prendre Courier sur le fait. Le petit nombre d'amis, en qui il se fiait assez pour avouer ces pamphlets, n'auraient su dire eux-mêmes comment il s'y prenait pour les faire imprimer. « J'écris deux ou trois pages, » disait-il en riant, je les jette » dans la rue, et elles se trouvent » imprimées. »). — *Collection de lettres et articles insérés dans différens journaux.* — *Lettre adressée à M. Delegorgue de Rony, par Léon de Chanlaire.* Paris, imp. de Bobée, 1824; in-8, de trois

(1) On a un autre portrait de Courier, lithographié par M. Vigneron, d'après M. Hersent.

(1) On a publié : *Notice biographique sur la vie de P.-L. Courier de Méré, vigneron, ancien canonnier à cheval, extraite d'une nouvelle Biographie des Contemporains, publiée à Londres* (Cette Biographie n'a jamais vu le jour.). Paris, Corréard, 1822, brochure in-8.

quarts de feuille (Nous ignorons pour quel motif cette lettre, souscrite d'un nom réel, se trouve placée dans la collection des pamphlets de Courier, à moins que M. de Chanlaire n'ait en cette occasion, emprunté la plume de notre spirituel écrivain). — *Avertissement du libraire* (Il contient les titres de douze prétendues brochures inédites de Courier, lesquelles n'ont jamais existé; c'est une nouvelle forme de satire adoptée par le facétieux écrivain).

On assure que M. Courier a laissé en portefeuille : 1° un travail fort avancé *sur les mathématiciens grecs* de l'antiquité. 2° Des *Mémoires sur sa vie*, dont il avait écrit une bonne partie, sous la forme de dialogues. 3° Enfin, un *Recueil de lettres* à lui adressées, par divers personnages qui ont joué tour à tour des rôles politiques entièrement contradictoires. On craint que sa famille ne soit dans l'intention de priver le public de la jouissance des deux derniers articles.

COUTURIER (Jean), naquit à Dijon, le 3 avril 1768. Son père, greffier au parlement de cette ville, le destinait au barreau, mais les événemens de la Révolution l'éloignèrent de cette carrière; il se fit instituteur, et la confiance que ses principes religieux inspiraient lui procura un grand nombre d'élèves. Le Directoire, comme l'Université actuelle, quoiqu'en un sens opposé, avait la prétention de réglementer l'instruction d'une manière absolue. Des commissaires chargés d'inspecter l'école de M. Couturier le prirent en flagrant délit, par la découverte qu'ils firent d'un catéchisme, parmi les livres classiques dont on faisait usage dans son pensionnat. Un arrêté municipal lança l'interdit sur son établissement : il resta fermé jusqu'à la chute du Directoire; mais du moins, Couturier eut la liberté d'aller donner des leçons dans les maisons particulières, ce que le régime universitaire aurait pu lui interdire aujourd'hui. Cependant Bonaparte s'empara du pouvoir, et ne tarda pas à laisser pénétrer son dessein de rendre à l'église catholique une institution publique. En France, à cette époque surtout, où l'on échappait à la persécution, la plupart des gens ne concevaient pas autrement que de cette manière la liberté des cultes. Couturier se rendit donc l'interprète du vœu général en adressant au premier Consul une épître dans laquelle il l'invitait à *rétablir la religion*. Ce vœu fut réalisé par le concordat de 1801, et l'opuscule de Couturier, à la faveur des circonstances, obtint trois éditions en quinze jours. Plus tard, le poète dijonais conçut l'idée d'une seconde épître au premier Consul pour l'inviter à relever le trône des Bourbons. Il la terminait par ces deux vers :

Consens à devenir le second de la France,
Et tu seras le premier des mortels.

On se doute bien que celle-ci ne vit pas le jour. Devenu libre de rouvrir son école, Couturier reprit les pénibles fonctions d'instituteur, qui faisaient sa seule ressource; mais il ne tarda pas à être appelé à la tête du collége de Gray (Haute-Saône), en qualité

de directeur, en même temps qu'il y remplissait la chaire de rhétorique. Lors de l'organisation de l'Université impériale, il fut nommé professeur de troisième au collége de Dijon, ensuite de rhétorique, en 1815. Couturier mourut le 20 novembre 1824; il était membre de l'académie de Dijon. M. C. N. Amanton, son collègue, lui a consacré une notice dans le *Compte rendu des travaux de l'Académie de Dijon*, 1824—25, où il donne la liste de ses ouvrages (1).

Liste des ouvrages de J. Couturier.

I. *Ode imitée du Psaume 73* (Ut quid Deus repulisti in finem?) *sur les impiétés commises en France.* 1800.

II. *Epître sur l'Eglise, présentée au pape Pie VII.* 1800.

III. *Prière pour Louis XVIII, tirée du psaume* 19 (Exaudiat te Dominus).

IV. *Couplets à S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, sur son retour en France.*

V. *Epître à M. Daru* (mentionnée dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon.* — séance publique du 8 avril 1813).

VI. *Discours sur les avantages que les orateurs et les poètes peuvent tirer de la lecture et de l'étude de la littérature des Hébreux.* (Ibid.)

VII. *Ode aux souverains coalisés en* 1799, *adressée aux puissances alliées, lors de leur entrée en France en* 1814 (*Ibid.* Séance publique du 30 mars 1816).

VIII. *Ode aux puissances alliées réunies à Paris en* 1814 (Ibid.).

IX. *Ode à Mme de Vannoz sur l'amour de la gloire* (lue à la séance particulière de l'Académie de Dijon, du 26 mai 1816).

X. *Ode sur le mariage de Ch. Ferdinand d'Artois, duc de Berri, avec Marie-Caroline-Thérèse, princesse de Naples.* (*Mémoires de l'académie de Dijon.* — séance publique du 30 avril 1817).

XI. *Ode sur la mort du prince de Condé* (lue à la séance publique de l'Académie de Dijon, du 4 juillet 1818; imprimée pag. 104-106 du procès-verbal de cette séance).

XII. *Mémoire sur l'Instruction publique, dédié aux parens chrétiens.* Dijon, Gaulard-Marin, 1815; in-8., de 3 feuilles et demie. — 2e *édition, revue et augmentée. Ibid.* 1818; in-8, de 4 feuilles trois quarts.

D.

DAMPMARTIN (Anne-Henri de), naquit à Usez, le 30 juin 1755. Les commencemens de la Révolution le trouvèrent capitaine au régiment de Royal-cavalerie, d'où il passa en juillet 1791, lieutenant-colonel, et en 1792, colonel des dragons de Lorraine. Il se trou-

(1) On a tiré à part : *Notices sur M. Couturier et sur M. le baron Denon.* Dijon, imprimerie de Frantin, 1825; in-8, de 15 pages (par M. C. N. Amanton).

vait en garnison à Nîmes, lorsqu'il fut envoyé, après les massacres de la Glacière, sous les ordres du général Choisy, contre la troupe de Jourdan Coupe-tête. Non-seulement les brigands furent contraints d'évacuer Avignon, mais ils furent tous pris et renfermés dans les prisons de cette ville, dont une amnistie sanguinaire leur ouvrit les portes, quelque temps après. L'esprit révolutionnaire des dragons qu'il commandait détermina M. de Dampmartin, qui était resté fidèle à la cause de l'ancien régime, à donner sa démission. Ce fut après la journée du 20 juin 1792, et après qu'il eut vainement essayé de leur faire adopter une adresse au Roi contre les événemens qui venaient de se passer. Bientôt M. de Dampmartin émigra; il rejoignit l'armée des princes à Trèves, et fit la campagne de cette année, dans la compagnie à cheval des gentilshommes du Languedoc. Après le licenciement qui s'exécuta à Arlon, il trouva un asile à Bruxelles, d'où il ne tarda pas à être éloigné par l'invasion de l'armée de Dumouriez. Il se réfugia d'abord en Hollande, où il se livra à la culture des lettres, par lesquelles il s'était déjà fait connaître en France dès avant la Révolution. Les nouveaux progrès de l'armée française sous Pichegru, poussèrent M. de Dampmartin jusqu'à Hambourg. Dans cette ville, il s'employa quelque temps, à la rédaction de la *Gazette Française*, à celle du *Journal de Littérature*, écrit dans la même langue; enfin à la composition de quelques écrits qui facilitèrent son existence. Hambourg était devenu à cette époque (1795), un point de rendez-vous pour les émigrés français; ils y affluaient de toutes parts; ils y formaient des cercles et des coteries. M. de Dampmartin raconte que c'est à lui que M. de Souza dut l'avantage d'être présenté chez M^me^ de Flahaut, devenue plus tard son épouse. De Hambourg, M. de Dampmartin se rendit à Berlin, où, par l'intermédiaire de quelques amis qu'il avait à cette cour, il sollicita d'être chargé de l'éducation du comte de Brandebourg, fils naturel du roi de Prusse. Frédéric-Guillaume II lui avait promis cette faveur, en ajoutant néanmoins, que son propre choix devait être approuvé par la comtesse de Lichtenau, sa maîtresse, qui voyageait alors en Italie. Celle-ci, de retour à Berlin, fit changer ces dispositions, et donner à M. de Dampmartin l'ordre de se charger de l'éducation du fils qu'elle avait eu de Riez, son époux. M. de Dampmartin n'osa pas refuser cet emploi, qui l'exposait à partager la haine que la favorite s'était attirée, mais qui, outre des avantages positifs, lui procurait la connaissance personnelle et même la bienveillance du roi de Prusse. Il fit avec la Cour, le voyage des eaux de Pyrmont, qui n'eurent point l'efficacité de rétablir la santé délabrée du Roi, et gagna, par la simplicité toute naturelle de son dévouement, la confiance de la mère de son élève, que tant d'hommes ambitieux faisaient alors de vains efforts pour obtenir. Mais bientôt Frédéric-Guillaume II vint à mourir, et M^me^ de Lichtenau se vit tout à coup, précipitée du faîte du pouvoir dans les angoisses d'un procès crimi-

nel. Elle fut constituée prisonnière dans le palais où son royal amant venait de rendre le dernier soupir. M. de Dampmartin consentit volontairement à partager la captivité de celle qui n'avait encore fait que bien peu pour sa fortune. Un major des gardes, chargé des arrestations, s'adressant à M. de Dampmartin, lui dit : Mes ordres, monsieur, vous laissent libre de rester dans cette maison ou de vous en retirer. Avant de me donner votre réponse, pesez-la, parce qu'elle doit être irrévocable. — M. le major, répondit-il, je ne balance pas une seconde dans cette affligeante rencontre; j'ai consenti à m'approcher de Mme de Lichtenau lorsqu'elle se trouvait au pinacle de la faveur, je ne l'abandonnerai pas à l'instant où la fortune la trahit. » M. de Dampmartin fut en conséquence, constitué prisonnier avec la comtesse (1). « Le compte fidèle, dit-il, de l'une des quarante-deux journées qui se traînèrent sans l'ombre d'une variation, attestera si l'épithète de fastidieuse ne convenait pas à ma captivité. A huit heures du matin les gens chargés du chauffage allumaient avec fracas, le feu des poêles; ces feux se poussaient avec une telle force que, logé au rez-de-chaussée, dans une salle percée de six croisées, mis fort à la légère, tandis que le froid au-dehors était si rigoureux que les regards ne se reposaient que sur des frimas ou des glaces, je me voyais, sous peine d'étouffer, contraint de tenir les fenêtres ouvertes; à dix heures on apportait un déjeuner abondant, se composant de café à la crème avec du pain et du beurre. J'entrais alors chez la comtesse, qui, avec une fidélité presque miraculeuse et durant deux heures de suite, recommençait les mêmes phrases de regrets, de plaintes, de réflexions, de frayeurs et d'espérance. L'appel des prisonniers, que le major du jour faisait à midi, avec un appareil germanique, mettait fin à mon martyre comme auditeur. Je respirais en liberté durant la longue toilette de la comtesse. Parée avec une extrême recherche, elle faisait son entrée chez moi à deux heures, que se servait le dîner. L'ordre du Roi, inscrit sur ma cheminée, réglait notre menu : un bouilli, un légume garni, un entremets de douceur, un rôti

(1) Mme de Lichtenau n'a pas été injuste à l'égard du compagnon volontaire de sa captivité. Voici comme elle en parle dans ses mémoires, publiés d'abord en allemand, puis en français (Paris, 1809, pag. 89.). — « Quelle reconnaissance ne dois-je pas à M. de Dampmartin pour toutes les consolations que j'ai reçues de lui, pendant l'espace de quatre mois qu'il a partagé ma captivité ! Loin de se laisser abattre, il soutenait mon courage par l'espoir d'un avenir plus prospère; et si j'avais eu, comme on l'a prétendu, le dessein de me donner la mort, ses sages conseils m'en auraient détournée. Mais rien n'est comparable au procédé généreux qu'il eut alors pour moi. J'ai dit à mes lecteurs que je lui avais assuré par contrat, sa vie durant, une pension de quatre cents écus. Eh bien ! il me conjura, il me força de reprendre ce contrat, en me disant qu'une obligation que j'avais contractée dans des temps heureux, devenait nulle pour lui, du moment que la fortune m'était contraire. »

avec la salade, trois plats de dessert, deux bouteilles de vin de France, l'une rouge, l'autre blanche, deux portions de café. Asurément nous ne pouvions qu'être satisfaits de la volonté du maître; par malheur l'exécution dépendait du caprice des valets. Les cuisiniers de la Cour faisaient notre service par semaine; quelques-uns croyaient avoir de justes sujets de haïr la comtesse, et saisissaient l'occasion de se venger : le nombre des plats ne souffrait aucune altération, mais souvent ils étaient détestables. Le café, toujours excellent, faisait ou les délices des bons dîners ou la consolation des mauvais. A six heures, le thé nous valait une distraction de quelques minutes. Le souper se servait à neuf heures, et se composait d'un plat de poisson, d'un de légumes avec du dessert. A dix heures précises, la comtesse se retirait dans sa chambre. Sans nulle exagération et sans la moindre aigreur, je ne balance point à dire que le remplissage des heures se transformait en un supplice réel. Tantôt nous étions assis en face l'un de l'autre, tantôt nous nous promenions côte à côte, dans la salle. Mais quelle que fût la situation préférée, la comtesse y paraissait dans le même abattement; elle ne se lassait pas de répéter ses plaintes, comme aurait pu le faire la mieux organisée des serinettes. Deux jeux de cartes faisaient un service très-actif, non qu'il nous entrât dans la tête de jouer, mais ma compagne y cherchait des oracles pour son avenir. Une commission dont les membres avaient des droits à l'estime, et qui ne pouvaient qu'inspirer la confiance, apporta au bout de six semaines, des adoucissemens à nos angoisses; deux heures de promenade chaque jour, tournèrent au profit de notre santé; nous pûmes entretenir des correspondances; j'eus la douceur de calmer les craintes que mes parens avaient conçues. Le fils aîné du pasteur Erman, pasteur lui-même à Potsdam, qui veillait à toutes les occasions d'obliger, m'envoya des livres; j'eusse désiré avoir des habits, mais tous mes effets se trouvaient mis sous le scellé..... La nuit du 16 février 1798, en présence du général Ruckel, un secrétaire du cabinet lut à la comtesse l'ordre qui la dépouillait de sa fortune, qui lui laissait la possession de ses diamans pour le paiement de dettes contractées par un esprit de vertige; qui la réduisait à 4000 écus de pension viagère, et lui donnait pour prison, la forteresse du Grand-Glogau. La surprise, le trouble et le désordre produisirent des scènes déchirantes..... La première clarté du jour naissant laissait à peine entrevoir les objets, lorsque les portes de la salle où j'étais couché s'ouvrirent avec violence; une espèce de concierge, qu'un valet et une servante accompagnaient, et qui estropiait la langue française, me demanda du ton de la surprise, ce que je faisais dans cette maison. La réponse n'était pas difficile : je lui dis que j'étais prisonnier; mais mon homme prétendit que je rêvais et que je m'amusais à lui bâtir des contes, puisqu'aucun obstacle ne s'opposait à ma sortie. Rien de plus vrai, car ayant jeté les yeux vers une fenêtre, je n'aperçus pas de

sentinelle. Le concierge ajoute : «Monsieur, j'ai ordre de préparer »sur-le-champ cette maison; ayez »à la quitter de suite. » Je demandai respectueusement que l'on eût la complaisance de me procurer une voiture; mais je n'obtins qu'un refus brutal; on n'écouta pas mieux le désir d'avoir au moins un commissionnaire. Le valet et la servante empaquetèrent à la hâte, mes modestes effets; on me jeta dehors pour ainsi dire par les épaules » (*Mémoires sur divers événemens de la Révolution et de l'Emigration*, par M. de Dampmartin, T. II, pag. 300 et suivantes).

La commission nommée pour juger l'affaire de Mme de Lichtenau avait acquitté honorablement M. de Dampmartin. Il reparut à Berlin, et fut même traité assez favorablement par le roi de Prusse actuellement régnant, qui lui donna un modeste emploi attaché à l'académie de Berlin. En 1801 M. de Dampmartin rentra en France avec la majorité des émigrés, et bientôt après, il épousa en troisièmes noces, Mlle de Durfort, sœur de Mme la maréchale de Beurnonville. Il fut nommé en 1807, conseiller de préfecture du département du Gard, censeur impérial le 8 février 1811, conseiller au Conseil des Prises le 20 avril suivant. Ce conseil fut supprimé à l'époque de la Restauration, et ses attributions transportées aux tribunaux ordinaires. Député au Corps législatif le 6 janvier 1813, M. de Dampmartin prit part aux actes de cette assemblée qui sanctionnèrent la Restauration, et la première session de la Chambre des Députés le vit plus d'une fois, occuper la tribune. Il proposa d'abord, dans un comité secret, d'admettre le vote public au lieu du vote par scrutin secret, ce qui ne fut point adopté. Dans la séance du 1er octobre 1814, il parla contre le projet de loi sur l'importation des fers étrangers; mais les développemens de son opinion laissent trop apercevoir que les questions d'économie politique ne lui étaient point familières. Le 26 du même mois, il prononça un discours sur le projet de loi relatif à la restitution des biens non vendus des émigrés, dans lequel il traita la question historique de l'émigration avec beaucoup de sagesse et de modération. Le 26 novembre, au nom de la commission des pétitions, il fit un rapport rédigé dans un sens très-libéral, sur la plainte adressée à la Chambre contre l'ordonnance que venait de faire rendre le ministre de la guerre de cette époque, dans laquelle des conditions de naissance paraissaient devoir être exigées pour l'admission dans les écoles royales militaires; y il citait les divers articles de la Charte qui consacrent l'égalité des Français devant la loi, et ajoutait ensuite : « D'après des maximes aussi précises, on était loin de s'attendre à l'ordonnance du 30 juillet dernier, dont le préambule a causé de vives inquiétudes. Que de noms illustres, que d'actes d'héroïsme et de magnanimité manqueraient sur les pages de notre histoire, si les siècles passés eussent admis des systèmes d'exclusion. » Après avoir nommé L'Hôpital, Fabert, Chevert et d'autres plus récemment illustrés, particulièrement dans la carrière des armes, l'ora-

teur concluait par dire que les institutions de la patrie appartenaient à tous ceux qui ont eu l'avantage de naître sur le sol français. M. de Dampmartin combattit encore, le 24 décembre de cette même année, quelques-unes des dispositions d'un projet de loi sur la Cour de cassation, qui heureusement n'eut point de suite. Depuis, il ne fit point partie des nouvelles chambres qui se succédèrent; mais il fut nommé censeur royal le 24 octobre 1814, et appelé à faire partie d'une commission de censure des journaux instituée au mois d'août 1815. Le 20 août 1816 il fut nommé bibliothécaire du Dépôt de la guerre, place qu'il n'a conservée que peu de temps. M. de Dampmartin avait obtenu en outre, depuis la Restauration, le grade de maréchal-de-camp, le titre de vicomte et la croix d'officier de la Légion-d'Honneur : il était aussi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Les lettres, qui avaient consolé et soutenu M. de Dampmartin dans son exil, charmèrent son âge mûr et sa vieillesse. Les nombreux ouvrages qu'il a publiés, faibles de pensée et de style, portent tous le caractère d'un cœur droit, et renferment des vues d'utilité. M. de Dampmartin est mort à Paris, d'une fluxion de poitrine, le 12 juillet 1825, âgé de soixante-dix ans et treize jours. Il a laissé un fils de Mlle de Bignon, sa première femme, M. le vicomte Tancrède de Dampmartin, ancien sous-préfet d'Orange. — Un portrait de M. de Dampmartin, peint par M. Bonnemaison, se trouve gravé au trait, à côté de l'article qui concerne ce militaire littérateur, dans la *Biographie nouvelle des Contemporains*. tome V, page 181.

Liste de ouvrages de A. H. de Dampmartin.

I. *Idées sur quelques sujets militaires, adressées aux jeunes officiers.* Paris, 1785. — Avignon, 1788, in-8.

II. *Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome, à laquelle on a joint La Mort de Caton, tragédie, trad. de l'anglais, de M. Addison.* Strasbourg, 1789, 2 vol. in-8. (V. *Moniteur* du 14 mars 1791).

III. *Le Provincial à Paris.* Strasbourg, 1790, in-8. — Il y en a une contrefaçon, *Paris et en Languedoc*, 1790, in-8.

« Dans le courant de l'hiver, dit l'auteur, dans ses *Mémoires* imprimés en 1825, je fis paraître *Le Provincial à Paris*. Cette brochure qui renfermait quelques traits relatifs aux usages reçus encore parmi les habitans de la capitale, obtint du succès. Elle en aurait peut-être mérité, si l'ironie, figure naturellement froide, ne s'y trouvait pas trop prodiguée. L'oubli dans lequel les lettres et les arts tombaient chaque jour, me fit regarder comme indispensable de réveiller le goût des lecteurs par quelques passages relatifs à la Révolution. Ces passages ne forment qu'un simple accessoire ; ils sont rares, courts et modérés. Les journaux en opposition traitèrent *Le Provincial* avec faveur; son éloge se lut le même jour, dans la *Chronique de Paris* et dans le *Petit Gautier*. Un déchaînement uni-

versel s'éleva ensuite, contre cette même brochure : un orateur du club de Nîmes la dénonça comme un pamphlet dont l'auteur, ennemi sacrilége de la liberté, méritait de perdre la tête sur un échafaud. Un militaire blanchi sous les armes la tira de son sein, à la vue d'un corps nombreux d'officiers, et demanda la punition exemplaire du libelliste qui n'avait pas mis de bornes à ses attentats. Deux seuls morceaux traitaient de la politique avec assez d'étendue pour être remarqués. L'un offrait les douces, brillantes, mais trompeuses espérances dont l'imagination enivrait les cœurs de tant d'hommes sensibles ; l'autre contenait ma profession de foi : peut-être l'ignorance et l'erreur, mais certainement la franchise et la loyauté la dictèrent. »

IV. *Essai de Littérature à l'usage des Dames.* Amsterdam, 1791, in-8.

V. *Esquisse d'un plan d'éducation.* Berlin, 1795, in-8.

VI. *Fragmens moraux et littéraires.* Berlin, 1797, in-8.

VII. *Brasmann*, ou *le Père inexorable*, roman. Paris, 1802 ; 4 vol. in-12.

VIII. *Nouveaux Essais d'éducation de Goldsmith, trad. de l'anglais, et accompagnés de remarques.* 1803, in-12.

IX. (Avec Beaunoir) (1) *Annales de l'Empire français, par une société de gens de lettres.* 1805, in-18. Tome 1^er^ et unique.

X. *La France sous ses Rois : Essai historique sur les causes qui ont préparé et consommé la chute des trois premières dynasties.* 1810, 5 vol. in-8.

XI. *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse*, Paris, Renard, 1811, in-8.

La reconnaissance a porté M. de Dampmartin à représenter dans son ouvrage, Frédéric-Guillaume II, et la comtesse de Lichtenau, sous des couleurs plus favorables que celles qui sont employées par la plupart des historiens qui ont parlé de ces deux personnages.

XII. *De l'Éducation et du Choix des instituteurs.* Paris, Rémont, 1816 ; in-8, de 10 feuilles.

Cet écrit avait d'abord paru la même année, sous la forme d'une Lettre à MM. de la Chambre des Députés. Juin, 1816, in-8.

XIII. *Jules*, ou *le Frère généreux, précédé d'un Essai sur les romans.* Paris, Hubert, 1821 ; 2 vol. in-12.

Jules est une nouvelle qui remplit tout au plus la moitié du second volume. L'*Essai* est la reproduction avec des développemens, d'un écrit publié par le même auteur, en 1803, sous ce titre : *Des Romans*, in-12.

XIV. *Mémoires sur les divers événemens de la Révolution et de l'Émigration.* Paris, Hubert, 1825 ; 2 vol. in-8.

Cet écrit se compose de trois parties : la 1^re^ parut à Berlin, en 1799, sous le titre d'*Événemens qui se sont passés sous mes yeux, pendant le cours de la Révolution française ;* la 2^me^ fut publiée à Paris, en 1818, chez Eymery, sous le titre de *Coup*

(1) Voyez l'article Beaunoir : *Annuaire Nécrologique* de 1823, pag. 16.

d'œil sur les Campagnes des Emigrés; la 3me partie, qui fut imprimée dans le présent ouvrage, pour la première fois, offre l'historique du séjour de l'auteur à Berlin. Ces mémoires, trop diffus et qui renferment d'ailleurs peu de faits nouveaux ou importans, se lisent pourtant avec quelque plaisir, à cause de la candeur naïve et de l'exacte simplicité du narrateur.

M. de Dampmartin a été l'éditeur des ouvrages suivans :

1° *Mes Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin,* etc., *par Dieudonné Thiébault ; troisième édit. revue.* Paris, Arthus-Bertrand, 1813; 4 vol. in-8.

2° *Apologétique de Tertullien, trad. par l'abbé Meunier. Paris,* Hubert, 1822; in-12, de xlij et 218 pages.

Enfin, M. de Dampmartin dit dans ses *Mémoires*, qu'il fut, en 1789, le rédacteur des *Doléances* des officiers de son corps, adressées à l'Assemblée Nationale.

DANDRÉ (Joseph-Antoine-Balthazard, baron), né en 1759, était conseiller au Parlement d'Aix lorsqu'il fut député par la noblesse de la sénéchaussée de cette ville, aux Etats-généraux de 1789. Le 25 juin, il fut au nombre des quarante-sept membres de la noblesse qui vinrent se réunir aux Communes, et dès-lors, sa place fut marquée au côté gauche de l'Assemblée nationale. On l'entendit s'élever dès les premières séances, contre les dépenses inutiles portées dans l'état des besoins, et annoncer l'adhésion de sa compagnie aux maximes de l'Assemblée sur l'organisation judiciaire. Nommé en décembre 1789, commissaire du Roi pour présider aux délibérations du corps municipal de Toulon, lors des troubles élevés à l'occasion de M. d'Albert de Rioms, la prudence de M. Dandré contribua au salut de cet officier-général. Revenu à Paris dans les premiers jours de mars 1790, il déclara que pour rester au sein de l'Assemblée, il renonçait à la charge de commissaire du Roi. Le 16 du même mois, il prêta le serment civique exigé de tous les fonctionnaires publics. Le 16 avril, il prit la défense de Muscard, sous-officier au régiment de Vivarais, poursuivi par le ministre de la guerre, à cause de son attachement à la Révolution, et proposa diverses mesures, afin de garantir sa sûreté. Il prit part ensuite, à un grand nombre de discussions et de décrets sur l'ordre judiciaire. Le 30 avril 1790, il annonça la surprise des forts de Marseille, par le peuple; blâma à cette occasion, la conduite de la municipalité et de la garde nationale; se plaignit de l'insubordination que les troupes avaient montrée dans cette circonstance, et demanda que l'on arrêtât les démolitions commencées. — Le 27 juillet 1790, sur l'avis donné à l'Assemblée par le département des Ardennes, Dandré se plaignit de l'autorisation accordée par le ministre des affaires étrangères (M. de Montmorin), pour le passage à travers le territoire français, de quelques corps de troupes autrichiennes qui se rendaient dans les provinces belgiques, et il s'éleva contre M. de Bouillé qui commandait dans les Ardennes. Elu président de l'Assemblée le

1er août, il parla avec force, le même jour, sur l'impuissance des lois contre les libelles, et donna l'ordre d'arrêter Camille Desmoulins, qui, accusé par M. Malouet pour ses *Révolutions de France et de Brabant*, avait répondu du haut d'une des tribunes, qu'il justifierait toutes ses assertions. Entré vers la même époque, au comité diplomatique, il appuya les projets tendant à consolider les traités existants entre la France et l'Espagne, et vota pour l'armement en faveur de cette puissance. Lorsque le 31 août de la même année, l'Assemblée nationale fut instruite de l'émeute de Nancy, une grande fermentation régna dans Paris, et des rassemblemens se formèrent sur la terrasse du jardin des Tuileries, sous les fenêtres même de la salle des séances, et presque tous ceux des députés qui ne partageaient pas la fureur populaire étaient insultés et menacés par la multitude. Dandré, qu'on savait de ce nombre, ayant été l'objet de ces insultes et de ces menaces, demanda que les anarchistes qui avaient fait des motions d'assassinats, aux portes et sous les fenêtres de l'Assemblée, fussent poursuivis devant les tribunaux, déclarant que les ennemis de la Révolution, de quelque masque qu'ils se couvrissent, tendaient également au même but, celui d'allumer la guerre civile. Lorsque l'Assemblée eut été informée, en décembre 1790, des événemens sinistres qui venaient d'agiter la ville d'Aix et de la mort cruelle de l'avocat Pascalis, Dandré provoqua le renvoi au comité des recherches, d'une lettre écrite de sa propre main, trouvée dans les papiers de la victime, et demanda qu'il fût examiné s'il y avait lieu à l'accuser; en même temps il inculpa Mirabeau comme l'instigateur de ces troubles. L'Assemblée répondit aux vœux de M. Dandré en lui accordant, deux jours après, pour la seconde fois, les honneurs de la présidence. C'est durant ses fonctions qu'il harangua le Roi et la Reine, à l'occasion de la nouvelle année. Ce discours fut très-remarqué, l'orateur ayant évité l'emploi de la locution usitée en parlant aux têtes couronnées, *Votre Majesté*, ces mots : *et vous : jeune enfant*, furent substitués au mot *Monseigneur*, dans la harangue à M. le Dauphin. Le 24 février 1791, sur l'avis donné par la municipalité d'Arnay-le-Duc, de l'arrestation en cette ville, de Mesdames tantes de Louis XVI, qui se rendaient en Italie, Dandré proposa et obtint que cette arrestation fût déclarée illégale. Le jour suivant, lorsque l'Assemblée mit à l'ordre du jour la discussion du projet de décret sur la résidence de la famille régnante, Dandré demanda le rappel à l'ordre de Cazalès qui, dans un discours plus remarquable par la chaleur des sentimens que par la solidité du raisonnement, protestait contre toute atteinte qui pourrait être portée à la liberté et à la dignité du monarque. Il s'opposa ensuite à la lecture du projet de décret sur l'émigration, qui fut en effet écarté par l'Assemblée constituante, se fondant sur ce que le Comité avait lui-même reconnu qu'il ne pouvait proposer à cet égard, que des mesures inconstitutionnelles : il se borna à récla-

mer l'exécution de la loi concernant la radiation des pensions dues aux émigrés. Dandré provoqua la prestation pure et simple du serment de l'abbé de Bouvard, demandant au cas contraire, qu'il sortît de l'Assemblée, ainsi que ceux qui ne persisteraient pas dans celui qu'ils auraient prêté précédemment. Vers la même époque, il soutint avec force, un arrêté du département de Paris relatif à la liberté des cultes ; demanda que l'abbé Maury fût censuré pour avoir calomnié la nation, à l'occasion de cet arrêté ; invita Sieyes, qui y avait pris part, à en expliquer les motifs, et appuya le projet de décret présenté par le même, sur cette matière. Dandré défendit le ministre Montmorin, accusé au sujet de la réunion de quelques corps de troupes étrangères vers Porentruy. Dans toute cette affaire, que les *Annales politiques*, journal de Mercier et Carra, voulaient rattacher au voyage de Louis XVI à Saint-Cloud, Dandré vit un projet concerté pour agiter Paris. Le 29 avril, il attaqua la proposition de permettre aux militaires d'assister aux séances des sociétés populaires, comme tendante à faire passer l'autorité dans les mains de ces assemblées, qu'il ne regardait pas toutes, disait-il, comme véritablement amies de la Constitution, quoiqu'elles en prissent le titre. Élu président pour la troisième fois, le 9 mai 1791, il fit déclarer par l'Assemblée, que le décret qui rejetait la réunion d'Avignon à la France, ne préjugeait rien contre les droits de la France sur ce pays. C'est M. Dandré qui communiqua à l'Assemblée constituante la fameuse lettre par laquelle l'abbé Raynal déclarait se ranger au nombre des adversaires et des improbateurs de la Révolution, s'accusant de la part qu'il pouvait y avoir par ses écrits : avant d'en donner lecture, le président se borna à dire que cette lettre était écrite avec la liberté que l'on connaissait à l'auteur. Le 21 juin 1791, après le départ clandestin de Louis XVI vers la frontière, M. Dandré se prononça énergiquement, pour conserver le pouvoir à l'Assemblée. Il demanda et obtint que ses décrets eussent provisoirement force de loi, et fit décréter que les ministres se réuniraient à l'instant, à l'hôtel du sceau de l'État, que les scellés seraient apposés sur les appartemens des Tuileries et du Luxembourg, et après le retour du Roi et de la Reine aux Tuileries, que des commissaires se transporteraient immédiatement, auprès de LL. MM., afin de recevoir leurs déclarations. Nommé lui-même l'un de ces commissaires, il rendit compte de sa mission à l'Assemblée, dans la séance du 29 juin. Le 9 juillet, il se prononça de nouveau, contre toute loi prohibitive de l'émigration ; fit mander M. de Montmorin à la barre, afin qu'il eût à rendre compte de l'arrestation de M. Duveyrier, envoyé par le Roi vers le prince de Condé, pour lui ordonner de rentrer en France. Le 15 du même mois, Dandré se prononça contre le décret qui mit en accusation devant la Haute-Cour nationale, M. de Bouillé et consorts, prévenus de haute trahison, pour avoir préparé et facilité autant qu'il avait dé-

pendu d'eux, la sortie du Roi hors de France. Il appuya la mesure de suspendre le pouvoir exécutif entre les mains du Roi, jusqu'à ce que ce prince eût accepté la constitution, et proposa même, de le déclarer déchu du trône, s'il se refusait à cette acceptation (*Moniteur*, n° 196 de 1791). Dans la séance du 17 juillet, le jour même des troubles qui dans la soirée, éclatèrent au Champ de Mars, et forcèrent Bailly et M. de Lafayette à recourir à l'emploi de la force armée, Dandré se prononça avec énergie contre les perturbateurs de l'ordre public, dénonça la municipalité de Paris comme coupable de faiblesse, et demanda qu'il lui fût enjoint de seconder le zèle et les efforts de la garde nationale. Dans les premiers jours d'août, il signala une faction qui demandait la réunion immédiate des assemblées primaires, afin de former une convention nationale et de renverser l'ordre établi; il se plaignit en même temps, des soupçons et de la méfiance que cette faction jetait dans l'Assemblée, à l'occasion de la révision des articles constitutionnels, et fit décréter que les assemblées électorales qui devaient nommer les députés à la première législature se réuniraient du 25 août au 5 septembre. Le 14 août, il appuya la proposition faite par Goupil de Préfeln, de donner le titre de *princes français* aux membres de la famille régnante, et fit décréter que le Roi et le Prince royal porteraient le cordon bleu, comme marque distinctive et spéciale de leur dignité. On voit que M. Dandré, fixé durant toute la session, au côté gauche de l'Assemblée constituante, avait fini par se trouver groupé avec cette fraction qui eut la principale influence après le voyage de Varennes, à laquelle le Roi donna sa confiance pour raffermir la monarchie constitutionnelle et l'ordre social ébranlés, et qui ne put prêter à l'une et à l'autre qu'une trop fragile assistance. Le 30 août, Dandré proposa d'ajourner à trente années la convocation de la première Convention nationale, et fit décréter que la révision de la Constitution n'aurait lieu que quand trois législatures successives en auraient émis le vœu. Au commencement de septembre, il s'opposa à ce que l'abbé Maury fût poursuivi par les commissaires médiateurs d'Avignon que celui-ci avait dénoncés, et défendit l'inviolabilité des membres de l'Assemblée. Enfin, le 18, l'Assemblée constituante, sur la proposition de M. Dandré, décréta qu'elle se séparerait le 30. Le lendemain, il fit décréter le cérémonial qui serait observé à l'égard du Roi, lorsqu'il viendrait accepter la Constitution, et demanda que ce prince fût reçu avec les témoignages du plus haut respect. Ici se termine la carrière législative de M. Dandré, qui, comme on l'a vu, ne fut pas sans quelque importance.

Après la session, M. Dandré ayant entrepris un commerce d'épiceries, fut menacé par le peuple, sous prétexte d'accaparement. Il courut aussi des dangers lors des élections pour le renouvellement de la commune de Paris. Désigné par les constitutionnels et les royalistes aux fonc-

tions de maire de la capitale, concurremment avec Pétion, qui était porté par les républicains, ceux-ci obtinrent la majorité. En février 1792, on l'accusa d'entretenir des intelligences avec quelques émigrés, anciens membres de l'Assemblée constituante : il crut prudent de se retirer en Angleterre, où il demeura jusqu'en 1796. A cette époque, il se rendit en Allemagne, auprès de Louis XVIII, qui lui accorda sa confiance pour des correspondances que ce prince conservait avec l'intérieur de la France. Dandré eut le courage de venir à Paris, en 1797, avec les instructions et les pouvoirs de ce prince, et même il obtint un assez grand nombre de voix pour entrer au Conseil des Cinq-cents. Obligé de fuir précipitamment, après le 18 fructidor, il retourna en Allemagne, où il continua de suivre les intérêts de la maison de Bourbon, tant auprès des agens qu'elle conservait dans l'intérieur de la République, qu'auprès du ministre anglais Wickam et de la cour de Vienne. En 1800, Dandré fut désigné dans plusieurs correspondances d'agens royalistes publiées par le gouvernement consulaire, notamment dans celle qui fut saisie à Bayreuth, en avril 1801. Il paraît qu'encore à cette époque, il avait des relations établies avec le midi et l'ouest de la France. Il avait aussi des correspondans à Paris ; en même temps il s'était ménagé de l'influence sur quelques journaux allemands. Au reste, quels que fussent les moyens dont M. Dandré ait pu disposer, il est certain qu'ils n'aboutirent et ne pouvaient même aboutir, dans les circonstances, à aucun résultat important. Aussi paraît-il que M. Dandré cessa bientôt de s'occuper de projets alors intempestifs, pour s'adonner à des spéculations commerciales ou agricoles, qu'il établit, tantôt en Pologne, tantôt en Hongrie. Après la paix de 1809, les fils de M. Dandré durent, au terme du traité, quitter le service d'Autriche, et se déterminèrent à passer au service de France. L'un d'eux devint aide-de-camp de M. le général Sébastiani. Lorsque Napoléon vint à Dresde, en 1812, M. Dandré s'y rendit, autant pour voir ses enfans que pour se faire rayer de la liste d'émigration. Mais son nom se trouva trop compromis dans la mémoire de Napoléon, et il ne put obtenir la faveur qu'il sollicitait, malgré la bienveillance de M. le duc de Bassano. Dandré passa depuis, quelque temps à Vienne, et il se trouvait en Hongrie, à l'époque de la Restauration. Il se hâta de se rendre à Paris, et fut nommé d'abord, intendant des domaines de la couronne, puis directeur-général de la police, le 3 décembre 1814, en remplacement de M. Beugnot appelé au ministère de la marine. Durant les Cent-Jours, M. Dandré suivit le Roi en Belgique; il fut réintégré, après la seconde restauration, dans ses fonctions d'intendant des domaines de la couronne, poste brillant sans doute, mais entièrement étranger aux affaires publiques. M. Dandré n'a pas cessé de jouir de cette récompense de son dévoûment jusqu'à sa mort, survenue presque subitement, par l'effet d'une atta-

que de goutte, le 16 juillet 1825.

DAVID (Jacques-Louis), peintre, naquit à Paris, en 1748. Il perdit son père dès l'âge de neuf ans. Sa jeunesse ne fut pas heureuse : elle fut consacrée aux études qui précèdent le choix d'un état. Le jeune homme ne montra de goût ni pour les sciences ni pour les lettres : un penchant prononcé l'entraînait vers les arts ; il négligeait tout le reste. Toujours en guerre avec sa mère, qui, contrariant son inclination innée pour la peinture, voulait faire de lui un architecte, David se sentait un grand éloignement pour cet art, qu'il trouvait, disait-il, trop aride. Cependant, les obstacles ne le découragèrent point, et il triompha enfin de l'opposition de sa famille. Quelques années plus tôt, David aurait eu pour premier maître Boucher, dont il devait renverser le trône ; mais Boucher, qui était attaché à la famille du jeune élève par les liens du sang, se trouva trop vieux pour se charger de lui donner des leçons, et le confia à Vien. Celui-ci avait déjà commencé, par ses préceptes et par ses exemples, à fonder cette nouvelle école d'imitateurs de l'antique, qui, en restreignant peut-être la fougue des imaginations, arriva du moins, à propos pour retirer la foule de l'ornière du goût faux et bizarre où elle était précipitée, outre l'influence précieuse qu'elle exerça sur le perfectionnement des productions matérielles des arts du dessin. En 1772, David soumit au jugement de l'Académie de Rome, un tableau d'étude, sujet mythologique, qui obtint un second prix. Il concourut encore l'année suivante : moins heureux cette fois, il n'obtint point de couronne, et en éprouva tant de chagrin qu'il voulut se laisser mourir de faim. Il fut retiré de son désespoir par le poète Sedaine, dans les appartemens duquel il occupait un logement, au Louvre, et qui avait conçu pour lui la plus tendre amitié. David reprit courage, et travailla encore pour le concours suivant. L'Académie décerna le prix à un artiste romain, et ne fit pas même mention de l'ouvrage de David. « Les misérables ! s'écria-t-il, ils ont voulu me faire mourir de désespoir ! je m'en vengerai par mes ouvrages. L'an prochain je veux concourir ; et je jure que pour cette fois, ils seront contraints de me donner le prix. » Il tint parole, et enleva, en effet, le premier prix. Il s'évanouit quand on vint lui annoncer son triomphe. Revenu à lui : « Mes amis, dit-il à ceux qui l'entouraient, c'est pour la première fois que je respire depuis quatre ans. »

Comme tous les jeunes artistes, David rêvait le voyage de Rome. En 1795, Vien ayant été nommé directeur de l'Ecole française de cette ville, amena avec lui son élève, alors âgé de vingt-sept ans. On se figure sans peine, quelle impression profonde dut produire sur cette imagination ardente, la vue de tant de chefs-d'œuvre consacrés par le temps et colorés des rayons du soleil de l'Italie. Le jeune David se mit à parcourir les salles du Vatican, et les nombreux palais de Rome, dessinant tout ce qui s'offrait à sa vue ; le soir, à la lumière des

flambeaux, il réunissait en cahiers les dessins de la journée. C'est ainsi que pendant les premières années de son séjour dans la capitale des beaux-arts, il composa cinq gros volumes d'études, ouvrage très-curieux, dont il ne s'est jamais séparé depuis. Il voulut en outre, s'essayer à des copies, et exécuta celle du beau tableau de la *Cène*, par Valentin, que les hommes de l'art ont estimée égale à l'original ; David avait alors trente ans. Divers essais, d'un mérite distingué, occupèrent les quatre premières années de sa résidence à Rome : durant la cinquième, il entreprit le tableau des *Pestiférés*, autrement dit de *Saint-Roch*. Ce tableau conserve encore une légère teinte de l'Ecole française, dont David venait d'abjurer le style; mais l'expression de la nature y est grande et vraie. Un pestiféré couché sur le devant de la scène, est, sans contredit, comparable pour l'attitude et l'expression, à tout ce que David a pu faire de mieux. De retour en France, en 1780, David peignit son *Bélisaire*, qui fut, un an après, son titre d'admission à l'Académie royale de peinture, comme agrégé. On admira la composition simple et noble de ce tableau, et le beau caractère des têtes. Dès cette époque, la renommée de David était déjà établie par toute la France. Les jeunes artistes accouraient à Paris pour recevoir ses conseils : tous brûlaient du désir de faire leurs études sous un tel maître. Il dut céder à tant d'instances. On lui accorda un logement au Louvre : c'est là qu'il ouvrit cette école où accoururent une foule d'élèves de tous les pays, et d'où sont sortis tant de peintres célèbres.

Dans la trente-troisième année de son âge, David épousa la fille de M. Pecoul, architecte-entrepreneur des bâtimens du Roi. Pour devenir académicien titulaire, il composa son tableau de la *Mort d'Hector*, qui le fit recevoir à l'unanimité. Investi de cette dignité, il éprouva le désir de retourner à Rome, une seconde fois, pour y faire de nouvelles études. Il partit avec sa femme et son jeune élève Drouais, qui, mort à l'âge de 24 ans, a laissé les deux tableaux de *la Cananéenne* et de *Marius à Minturnes*, placés au rang des chefs-d'œuvre du Muséum de Paris. David termina à Rome, le tableau du *Serment des Horaces*, qu'il avait commencé à Paris. Ce sujet, traité dans le plus pur style antique, est surtout remarquable par la noblesse et la simplicité de la composition, la pureté et la correction du dessin, enfin, par l'expression mâle du caractère des trois héros. Les figures sont drapées avec le plus grand art. C'est un des plus beaux ouvrages de David : s'il n'a pas surpassé Corneille, il l'a du moins égalé dans cette scène imposante et sublime. A l'exposition, le succès de ce tableau fut immense. Toutes les classes de la société romaine s'empressèrent de payer à l'auteur leur tribut d'admiration. Les poètes le chantèrent, et une foule de sonnets lui furent adressés. Des jeunes gens jonchèrent de verdure et de fleurs les approches de sa demeure. A Paris, le *Serment des Horaces* ne fut pas accueilli avec moins d'enthou-

siasme qu'à Rome. Il fit révolution dans l'Ecole. Désormais, tous les artistes s'empressèrent de renoncer à l'ancienne manière, pour s'attacher au nouveau caractère que David venait d'imprimer à la peinture. Les sculpteurs, les graveurs et les architectes ne songèrent qu'à imiter son genre. Les meubles, les costumes, les broderies, les ornemens de divers genres, tout changea de goût et de style. Mais, comme c'est l'usage, cette réforme subite déplut aux vieux routiniers, qui ne manquèrent pas d'essayer d'impuissans efforts pour l'arrêter. A la tête des antagonistes de l'école de David, on comptait M. d'Angivilliers, directeur-général des Bâtimens. Non-seulement, il refusa de donner au tableau le tribut d'éloges que chacun lui apportait, mais il se permit même, de le critiquer amèrement. Il l'avait commandé de la part du Roi, dans la petite dimension, et David l'avait exécuté en grand. A son arrivée, le peintre ne fut pas accueilli par ce directeur, avec tout l'empressement qu'il pouvait en attendre. On lui refusa la permission de couler un plâtre du *Gladiateur*, pour servir de modèle à ses élèves, sous prétexte qu'un artiste comme lui, ne devait pas copier *ces choses-là*.

Cependant, David devint de plus en plus l'artiste en vogue. M. le comte d'Artois, frère du Roi, voulut posséder un ouvrage de lui : S. A. R. demanda les *Amours de Paris et d'Hélène*. Jamais, peut-être, l'Amour n'avait été traité avec tant d'élévation que dans ce tableau : les contours des figures sont gracieux, les formes enchanteresses, les expressions vives et passionnées, les ajustemens pleins de goût. David composa ensuite, un ouvrage d'un genre sévère. M. Trudaine lui demanda un tableau de la *Mort de Socrate*. L'idée de faire discourir le philosophe sur l'immortalité de l'âme, sans être distrait par la coupe empoisonnée qu'on lui présente, est exécutée avec la plus grande vérité. La Révolution venait d'éclater : le Roi ordonna à David de faire un tableau de *Brutus rentrant dans ses foyers, après avoir condamné ses fils*. Il avait peint d'abord les têtes séparées des corps, et portées par des licteurs; mais des considérations politiques le décidèrent à cacher ces têtes, ainsi qu'on le voit aujourd'hui. Parmi les critiques que l'on fit de ce tableau, on s'appliqua à démontrer que, dans cette belle tragédie, le peintre avait négligé l'unité d'action. La séparation formée par les colonnes paraissait donner lieu à deux scènes, et ces deux scènes, disait-on, formaient deux tableaux. L'on doit pourtant convenir que le pathétique du sujet devait s'accroître de la présence du groupe formé de la mère et des deux sœurs, et que le moyen choisi par le peintre, le lie très-convenablement à l'action principale. Cette vaste composition, dont le fond offre une finesse et une transparence remarquable, fut faite, en quelque sorte, d'un seul jet.

Entraîné dans le mouvement de la Révolution par son enthousiasme pour les républiques de l'antiquité, David va se trouver lancé dans la carrière publique,

et s'occupera moins des arts comme peintre que comme législateur, et dans leurs rapports avec la politique ; on reconnaîtra dans ses égaremens, un homme tout d'imagination, dupe de quelques charlatans hypocrites et atroces. Le 15 avril 1792, David fut un des principaux ordonnateurs de la fête donnée aux soldats du régiment de Châteauvieux, condamnés pour insubordination, par leurs propres officiers et selon les lois de leur pays, mais qu'un parti turbulent représentait comme des victimes du despotisme. Lié dès lors, avec les chefs des républicains, et notamment avec Marat, qui depuis le commencement de la Révolution lui inoculait son fanatisme, David, déjà membre du corps électoral de Paris, fut élu député de cette ville à la Convention nationale, en septembre 1792; il y vota la mort de Louis XVI. Un écrivain qui a publié l'histoire de cette assemblée, acteur lui-même dans ce grand drame, dit au sujet de David : « Il avait alors la dictature des arts : par son talent, nul autre n'en était plus digne. Ses élèves se faisaient remarquer par l'exagération de leur patriotisme, et la plupart de leurs compositions en étaient empreintes; ils se distinguaient aussi par ce costume du moyen âge dont on voulut un instant faire le costume national. On a reproché à David d'avoir, par jalousie, persécuté quelques artistes; je ne m'en suis jamais aperçu. Il y en avait un petit nombre qui tenait à l'aristocratie moins par opinion que par reconnaissance, car la Révolution régnait aussi dans tous les ateliers. Comme patriote, David a pu leur être contraire ; comme artiste, la supériorité de son talent ne pouvait le rendre accessible au sentiment d'une basse rivalité. Une difformité accidentelle à la joue et une certaine rudesse de manières ne prévenaient pas en sa faveur; mais dans l'intimité, il avait de la simplicité et de la bonhomie. (1) »

Après la levée des siéges de Lille et de Thionville, David proposa (26 octobre 1792) d'élever dans chacune de ces villes, un monument de granit en mémoire de leur résistance, ce qui fut adopté, mais non exécuté. A la séance du 11 novembre suivant, il appuya une pétition des artistes dessinateurs pour demander la suppression des académies; le 21, il lut une lettre de Topino-Lebrun, qui dénonçait des vexations auxquelles les artistes français patriotes étaient en butte, à Rome, et plus tard (4 février 1793), à la nouvelle de l'expulsion de ces artistes, il fit décréter que leur ancien traitement leur serait continué ; le 26, il demanda que des ordres fussent transmis à l'agent de France près la cour de Rome, pour faire disparaître dans l'hôtel de l'Académie de France, ce qu'il appelait « les monumens de féodalité et d'idolâtrie. » David, qui avait fait décréter (25 janvier 1793) l'ouverture d'un concours pour un monument en marbre, à la mémoire de Michel Le Peletier, assassiné par le garde-du-corps Pâris, fit décréter aussi que le buste de Le Pelletier, sculpté par Fleuriot, serait placé à côté

(1) *Mémoires sur la Convention et le Directoire, par A. C. Thibaudeau.* T. I. pag. 74.

de celui de Brutus, dans la salle des séances de la Convention; lui-même il présenta, le 19 mars suivant, son tableau des *Derniers momens de Michel Le Pelletier*. A cette occasion, un député ayant informé l'assemblée que les tableaux de *Brutus* et des *Horaces* n'avaient pas été payés à l'auteur, David dit: « Si la nation croit me devoir quelque indemnité, je demande que cet argent soit consacré au soulagement des veuves et des enfans de ceux qui meurent pour la défense de la liberté. » De vifs applaudissemens couvrirent ces paroles, et un décret décerna une couronne civique à David. Bientôt il prit parti pour les montagnards contre les girondins, et défendit Marat contre Pétion. Quand le sanguinaire démagogue eut expiré sous le poignard de Charlotte Corday, une députation de la section des Postes se présenta à la barre de la Convention, le 14 juillet 1793. « Où es-tu, David? s'écriait l'orateur; tu as transmis à la postérité l'image de Le Pelletier mourant pour la patrie; il te reste encore un tableau à faire..... — Oui, je le ferai! » s'écria David. La Convention décréta ensuite, que tous les représentans assisteraient aux funérailles de Marat, et David fut nommé commissaire pour ordonner cette pompe funèbre. Ce fut, plus tard, sur sa proposition, que les honneurs du Panthéon furent décernés à Marat (24 brumaire an II). David tint la promesse qu'il avait faite de peindre *Marat expirant*: ce tableau, d'une effrayante vérité, fut exposé aux regards du public, dans la cour du Louvre, avec celui de Michel Le Pelletier. Après le 9 thermidor, la Convention fit retirer l'un et l'autre de la salle de ses séances, où ils avaient été placés, et ils furent rendus à l'auteur. — Le 11 août, David proposa à l'Assemblée de faire placer dans son sein, l'arche constitutionnelle et le faisceau de l'unité, dont il offrit de fournir les dessins. — Le 20, sur la proposition de David, l'Assemblée décréta qu'il serait frappé une médaille en bronze, de deux pouces de diamètre, pour perpétuer le souvenir de la réunion fraternelle du 10 août 1793, à l'occasion de l'acceptation de la constitution. — Le 17 brumaire an II, David proposa d'élever un monument sur le terre-plein du Pont-Neuf. « Il représentera, disait-il, l'image du peuple géant, du peuple français. Que cette image, imposante par son caractère de force et de simplicité, porte écrit en gros caractères, sur son front *Lumière;* sur sa poitrine *Nature, Vérité;* sur ses bras *Force, Courage;* que sur l'une de ses mains les figures de la *Liberté* et de l'*Egalité*, serrées l'une contre l'autre et prêtes à parcourir le monde, montrent qu'elles ne reposent que sur le génie et la vertu du peuple! que cette image du peuple debout tienne dans son autre main, cette masse terrible dont les anciens armaient leur Hercule.... Les effigies des tyrans et les débris de leurs vils attributs seront entassés confusément, et serviront de piédestal à l'emblème du peuple français. » Après ce discours, l'orateur lut et fit adopter un projet de décret pour l'érection du monument. — Le lendemain, David proposa une liste

composée de savans, d'artistes dans tous les genres et de magistrats, pour former un jury national des arts. La Convention adopta cette liste, et décréta qu'elle serait imprimée pour être soumise au jugement du public. — Le 5 frimaire, David fit accorder un secours de 1,200 francs à un artiste nommé Dutaillis, qui disait avoir été à Rome, victime de son patriotisme. — Le 28 frimaire, il demanda la suppression de plusieurs commissions des arts qui avaient, selon lui, détourné, pour achats d'objets inutiles ou peu précieux, des fonds fournis par la République. Il proposa aussi de réorganiser la commission du Muséum, dont les membres étaient, disait-il, ou peintres qui n'en avaient que le nom, ou artistes sans patriotisme que la faveur des ministres précédens y avait placés. Ces mesures furent adoptées; et le 27 nivôse suivant, David fit décréter l'organisation définitive du Conservatoire du Muséum national. — A la séance du 5 nivôse, David présenta un projet de fête pour célébrer la prise de Toulon; elle devait être consacrée aux quatorze armées de la République; chacune d'elles devait y être représentée par un char de triomphe, et l'armée navale par un grand navire.

Déjà membre du comité de sûreté générale, David fut le 7 nivôse an II, élu président de la Convention. Il occupa le fauteuil durant la décade du 17 nivôse au 1er pluviôse, et prononça diverses harangues au nom de l'Assemblée. — Le 19 prairial, il lut à la Convention et fit adopter un long programme qu'il avait composé pour la fête de l'Etre-Suprême. — Deux enfans, nommés Barra et Viala, avaient été tués, l'un dans la Vendée, l'autre en Provence, en combattant les ennemis de la République; la Convention avait décrété que les honneurs du Panthéon seraient accordés à tous deux, dans le même jour: le 5 thermidor, David présenta un plan pour cette fête, qu'il fit précéder d'un long discours tout plein du rêve des mœurs lacédémoniennes. Ce fut la dernière harangue de David. Le 9 thermidor vit renverser Robespierre; le 13, André Dumont attaqua David comme complice du tyran, et demanda qu'il fût immédiatement remplacé au comité de sûreté générale. Dans ce moment, David n'était point à la séance; cependant l'Assemblée décrétait son remplacement lorsqu'il entra dans la salle; la décision fut suspendue jusqu'à ce qu'on eût entendu l'accusé. David s'exprima en ces termes: « Je ne connais pas les dénonciations qui ont été faites contre moi; mais personne ne peut m'inculper plus que moi-même. On ne peut concevoir jusqu'à quel point ce malheureux (Robespierre) m'a trompé; c'est par ses sentimens hypocrites qu'il m'a abusé; et, citoyens, il n'aurait pu y parvenir autrement. J'ai quelquefois mérité votre estime par ma franchise; eh bien! citoyens, je vous prie de croire que la mort est préférable à ce que j'éprouve dans ce moment. Dorénavant, j'en fais le serment, et j'ai cru le remplir encore dans cette malheureuse circonstance, je ne m'attacherai plus aux hommes, mais seulement aux principes. » — « David, s'écria un

membre, a embrassé Roberspierre aux Jacobins, où il était allé prêcher l'insurrection. » — Goupilleau (de Fontenay) prit la parole. « J'interpelle David de déclarer si, au moment où Roberspierre descendit de la tribune, après avoir prononcé son discours ou plutôt son acte d'accusation, lui, David, n'alla pas l'embrasser en lui disant : *Si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi!* » — « Ce n'était pas, répondit David, pour venir faire accueil à Roberspierre que je descendis de son côté; c'était pour monter à la tribune et demander que la fête du 10 (en l'honneur de Barra et de Viala) fût avancée. Je n'ai pas embrassé Roberspierre; je ne l'ai pas même touché, car il repoussait tout le monde. Il est vrai que lorsque Couthon lui parla de l'envoi de son discours aux communes, je dis qu'il pourrait semer le trouble dans toute la République. Roberspierre s'écria alors qu'il ne lui restait plus qu'à boire la ciguë : je lui dis : *Je la boirai avec toi.* Je ne suis pas le seul qui ait été trompé sur son compte; beaucoup de citoyens, ainsi que moi, l'ont cru vertueux.» La discussion se prolongea : on reprocha à David d'avoir évité de paraître à l'Assemblée, durant la journée du 9 thermidor; d'avoir fixé à trois heures du matin le commencement de la fête indiquée pour le 10, ce qui paraissait préparé pour seconder les plans de Roberspierre ; enfin d'avoir été nommé par lui, avec faveur, dans son discours du 8, qui provoqua la crise du lendemain. David, en essayant de se défendre contre ces diverses accusations, laissa échapper, en parlant de Roberspierre, cette révélation remarquable : « Citoyens, je vous assure qu'il me faisait plutôt la cour qu'on ne peut dire que je la lui ai faite. » Finalement, l'affaire fut renvoyée à l'examen des comités de gouvernement, et le 15, l'arrestation provisoire de David fut décrétée. Il était en prison au Luxembourg depuis quatre mois, lorsque le 7 nivôse, sur le rapport de Merlin (de Douai), au nom des comités, la Convention décréta qu'il n'y avait pas lieu à examen de la conduite de David, et ordonna sa mise en liberté. A dater de ce jour, il vint de nouveau siéger à la Convention; mais désormais, il ne prenait point une part active aux mouvemens des partis, et s'abstenait d'exercer aucune influence sur la direction politique des beaux-arts. Néanmoins, après l'insurrection démagogique des 1 et 2 prairial an III, David fut mis sur la liste des représentans accusés d'avoir participé à la révolte. Aucune réclamation ne s'étant élevée en sa faveur, il fut de nouveau mis en arrestation, le 9 prairial, et il demeura détenu au Luxembourg pendant trois mois. Le 4 fructidor suivant (21 août 1795), sur la demande de ses élèves, appuyée par Chénier et Bailleul, il fut autorisé à rentrer dans sa maison, sous la surveillance d'un garde; enfin l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) vint lui rendre la liberté définitive. Ici se termine la carrière politique de David. Le Directoire ayant succédé à la Convention, il fut du nombre des membres de cette assemblée que le sort fit rentrer immédiatement dans la vie privée.

David se renferma dès lors dans

son atelier, et se consacra tout entier à son école. C'est à cette époque qu'il forma un grand nombre d'élèves, devenus à leur tour de grands maîtres (Gérard, Guérin, Gros, Girodet, etc.). Pendant sa détention, il avait appelé les crayons à son secours. Quoique menacé à chaque instant, de perdre la vie, il traça l'esquisse du tableau de l'*Enlèvement des Sabines*, qu'il exécuta plus tard. Dans cette composition toute romaine, comme *les Horaces*, le grand maître de l'art se flattait d'avoir caché la science anatomique avec plus d'adresse et de goût que dans ce dernier. Il fut d'abord critiqué avec une amertume à laquelle les ressentimens politiques n'étaient peut-être pas étrangers; mais bientôt *les Sabines* furent placées au rang des plus belles productions d'un pinceau qui n'a presque enfanté que des chefs-d'œuvre. Peu de tableaux ont eu autant de copies et de gravures. Les belles têtes de Romulus et de Tatius sont exposées dans toutes les écoles, où elles servent journellement d'étude et de modèle aux dessinateurs. A cette époque, David fit aussi beaucoup de portraits, genre dans lequel il excella, et qui sans doute n'est pas aussi secondaire que quelques-uns voudraient le faire croire, puisque les grands maîtres seuls savent y atteindre un haut degré de perfection, et qu'il est assez puissant sous leurs pinceaux, pour éveiller l'enthousiasme du public.

Quelque temps avant le 18 fructidor, Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, conçut le projet d'arracher David aux persécutions qui pouvaient encore le menacer à Paris, et de l'attirer dans son camp pour peindre des batailles. Cet arrangement ne put avoir lieu. Plus tard, invité à dîner chez M. Lagarde, secrétaire général du Directoire, Bonaparte avait répondu : « J'irai, mais à » condition que vous aurez David. » M. Lagarde alla donc prier le peintre, qui ne manqua pas de se rendre. Dès qu'il l'aperçut, le général lia conversation avec lui. — « Je vous peindrai, lui disait » David, l'épée à la main, sur le » champ de bataille. — Non, ré- » pondit Bonaparte; ce n'est plus » avec l'épée que l'on gagne des » batailles; je veux être peint » calme sur un cheval fougueux. » Pour le moment le projet est resté là, mais l'idée ne fut pas perdue. Quelques années après, au retour de Marengo, le premier Consul fit venir David, en présence de Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur. L'artiste travaillait alors à son tableau de *Léonidas aux Thermopyles;* on prétend que Bonaparte blâma le choix de ce sujet, par ces mots : « Vous avez » tort de vous fatiguer à peindre » des vaincus. » Il demanda ensuite son portrait; David le pria de poser. « A quoi bon? répondit Bo- » naparte, qui n'avait ni le temps » ni la patience de se prêter au » désir du peintre; croyez-vous » que les grands hommes de l'an- » tiquité dont nous avons les ima- » ges aient posé? — Mais je vous » peins pour votre siècle, pour » des hommes qui vous ont vu, » qui vous connaissent; ils vou- » dront vous trouver ressemblant. » — Ressemblant! ce n'est pas » l'exactitude des traits, un petit » pois sur le nez, qui font la res- » semblance; c'est le caractère de

» la physionomie, ce qui l'anime; » qu'il faut peindre..... Personne » ne s'informe si les portraits des » grands hommes sont ressem- » blans; il suffit que leur génie y » vive. — Eh bien, vous ne po- » serez pas : laissez-moi faire; je » vous peindrai sans cela. » Au sortir du cabinet du premier Consul, Lucien, revenant sur le tableau des *Thermopyles,* dit à David : « Mon cher, il n'aime que » les sujets nationaux; il s'y trouve » pour quelque chose; c'est son » faible; il n'est pas fâché qu'on » parle de lui. » David exécuta donc ce beau portrait équestre du premier Consul gravissant le mont Saint-Bernard, calme sur un cheval fougueux; composition remarquable par le grandiose, la vigueur de l'exécution, et où l'idéal ne nuit point à la vérité.

Proclamé empereur, Napoléon commanda à David, qu'il venait de nommer son premier peintre, quatre grands tableaux pour décorer la salle du trône. — *Le Couronnement; — La Distribution des Aigles; — L'Intronisation dans l'église de Notre-Dame; — L'Entrée de l'Empereur à l'hôtel de ville de Paris.* Les deux premiers sujets furent seuls exécutés, et demandèrent plusieurs années de travail assidu. Le premier obtint un grand succès. Ce ne fut qu'en 1811, que David se retrouva assez libre pour reprendre son *Léonidas*, suspendu depuis long-temps, et il en acheva l'exécution avec une rapidité extraordinaire. Ce tableau était terminé depuis quelque temps, lorsque les armées étrangères commencèrent à menacer Paris. David, qui craignait pour ses ouvrages, les envoya vers les côtes de l'Ouest, où ils furent déposés dans des mains fidèles. Ils étaient retournés à leur place, lorsque, durant les Cent-jours de 1815, Napoléon vint rendre visite au peintre dans son atelier, pour faire connaissance avec son *Léonidas aux Thermopyles.* Cette fois, il fut moins dédaigneux pour les héros vaincus, combla David de marques d'estime, et le nomma commandant de la Légion-d'Honneur. Toutefois il s'attendait à voir un combat, et parut étonné de n'en apercevoir que les préparatifs. Il témoigna l'intention de faire placer des copies de ce tableau dans les écoles militaires. Bientôt la loi d'amnistie du 12 janvier 1816 condamna David à l'exil. Il avait soixante-sept ans quand il dit adieu à son pays. Le royaume des Pays-Bas lui offrit une hospitalité paisible et même honorée : en même temps, le roi de Prusse lui fit faire des propositions assez brillantes afin de le fixer à Berlin (1); mais la conformité de

(1) « Paris, 12 mars 1816. — Monsieur, — Le Roi mon maître me charge de vous faire savoir que S. M., charmée de fixer un artiste aussi distingué que vous, aimerait que vous vinssiez vous établir dans sa capitale, où S. M. est disposée à vous procurer une existence agréable et les secours dont vous pourriez avoir besoin. — Votre départ pour Bruxelles ne me permettant pas de m'entretenir avec vous des intentions de S. M., je vous engage à écrire de suite, directement, à S. A. Mgr le prince de Hardenberg, auquel vous ferez connaître vos vœux. Je prends toutefois le parti de vous adresser un passe-port, avec lequel vous vous rendrez, si vous le voulez, à Berlin, où vous trouverez un accueil digne de vos talens. Si cependant vous étiez décidé

mœurs, de langage, et la présence de quelques compagnons d'infortune, l'engagèrent à donner la préférence à Bruxelles. Néanmoins, les instances dont il se vit l'objet en cette occasion devin-

---

à ne pas vous servir de mon passe-port, je m'attends à ce que vous me le renverrez, en adressant votre lettre à M. Conrad, directeur des postes prussiennes, à Sedan. — Agréez, Monsieur, etc. — *Le comte de* Goltz. »

« 12 mars 1816, quai Malaquais, n° 3. — Monsieur et très-honoré collègue, — Mon ami, le comte de Goltz, ministre de Prusse à Paris, a eu des lettres de la chancellerie d'état, du prince de Hardenberg, dans lesquelles on lui dit : — Un homme célèbre, M. David, se trouvant sur la liste des proscrits, S. M. le roi de Prusse croit faire une chose infiniment utile au progrès des arts en engageant M. David à s'établir dans sa capitale, à Berlin ; que le Roi tâcherait de rendre à M. David son séjour aussi agréable que possible ; qu'il désirerait ses conseils sur l'établissement d'un nouveau Musée et sur le perfectionnement des études dans toutes les branches des arts du dessin. — Le comte de Goltz doit vous écrire, Monsieur, par la même occasion ; mais sachant combien vous m'avez honoré de votre bienveillance, comme un des admirateurs les plus zélés de vos ouvrages immortels, il m'a engagé de joindre ma prière à la sienne. — Vous trouverez dans mon pays un roi protecteur éclairé des arts et connaissant tout le mérite de vos grands travaux ; un gouvernement qui tient religieusement tous les engagemens qu'il contracte ; une sphère d'activité d'autant plus grande que tout reste à créer, et, j'ose ajouter pour mes compatriotes, cet élan pour les arts, ce noble enthousiasme du cœur, qui, bien dirigé, doit rendre à l'école son ancien éclat. — Je sais, Monsieur, que vous habitez en ce moment un pays dont la sage modération est bien favorable à cimenter le bonheur public ; mais je me sens tout Prussien lorsqu'il s'agit de posséder David dans la capitale de mon roi. Quelle que soit votre décision, je vous prie d'écrire sur-le-champ, à M. le prince de Hardenberg, et de lui parler avec cette franchise qu'il mérite à tout égard. Vous aborderez librement le point des conditions sous lesquelles vous voudrez vous établir à Berlin. La Prusse ne peut vous offrir un établissement splendide ; mais vous y trouverez le plus vif désir de vous rendre votre existence agréable. Vous y trouverez ce repos moral, si nécessaire aux travaux de l'esprit. — J'ai l'honneur d'être, etc. — *Le baron Alex. de* Humboldt. »

« Paris, 16 mai 1816. — Monsieur, — J'ai l'honneur de recevoir votre lettre du 28 mars, et je n'ai pas manqué de rendre compte au Roi des retards involontaires qu'éprouve votre voyage ; ils sont trop légitimes pour que S. M. n'applaudisse pas au parti que vous avez pris. Elle espère que le rétablissement de madame votre épouse, vous permettra bientôt de continuer votre route ; mais malgré le plaisir qu'elle trouvera de vous voir fixé dans sa capitale, je suis chargé de vous dire qu'elle s'en remet entièrement à cet égard, à vos convenances particulières. — Vous pourrez donc, Monsieur, attendre avec sécurité la fin de la maladie de madame votre épouse, et vous ne serez plus dans le cas de compromettre par un voyage précipité, une santé qui vous est chère à si juste titre. Je me flatte que vos inquiétudes venant à cesser, je jouirai bientôt de l'avantage de vous voir au milieu de nous, placé d'une manière conforme à vos goûts, et y jouissant d'une existence tranquille et honorable. S. M. vous accordera toutes les facilités que vous pourrez désirer pour votre établissement, et je serai charmé de pouvoir m'entendre avec vous à ce sujet, immédiatement après votre arrivée à Berlin, dont je vous prie de vouloir bien me prévenir. — Agréez, etc. — *Le prince de* Hardenberg. »

rent si vives et si flatteuses qu'il hésita quelque temps sur le parti qu'il aurait à prendre. Le frère du roi de Prusse, sous le nom de prince de Mansfeld, se présenta lui-même à l'atelier du peintre, et voulut l'amener dans sa voiture, à Berlin ; mais David persista dans ses refus. Il n'eut point lieu de se repentir du choix qu'il avait fait de la Belgique pour y fixer sa demeure. Les Belges, fiers de posséder au milieu d'eux le premier peintre du siècle, lui donnèrent mille preuves de leur admiration pour son talent. Le roi des Pays-Bas, qui se plaît à parcourir à pied et sans aucune sorte de faste, les promenades publiques, le saluait, lorsqu'il le rencontrait, avec la plus gracieuse bienveillance, et lui parlait de la manière la plus obligeante. Le prince d'Orange le visita chez lui, dans sa dernière maladie. D'ailleurs, son séjour à Bruxelles ne fut point perdu pour l'art; une école belge se forma autour de lui et jeta un grand éclat sous le rapport de la perfection et du goût du dessin. Des ouvrages nombreux et remarquables sortirent aussi du pinceau de David, quoiqu'il eût dépassé l'âge de soixante ans; parmi eux l'on cite plusieurs portraits comparables à ce qu'il avait déjà fait de meilleur en ce genre. Des sujets mythologiques et gracieux, traités avec une grande science, révélèrent, malgré leurs imperfections, une flexibilité de talent que l'âge semblait avoir développée.

A l'époque où plusieurs des personnes frappées par la loi du 12 janvier 1816, obtinrent de revoir leur patrie, on avait espéré que David serait de ce nombre. S'il lui fallait un privilége, on comptait pour l'obtenir, sur le génie dont la nature s'était plu à le combler, et sur l'influence précieuse qu'il pouvait encore exercer dans l'École française ; mais, ces espérances furent trompées. Ainsi, M^me^ de Genlis disait dans ses *Mémoires* (t. V, p. 33) : « Quel ami des arts ne désire pas revoir dans sa patrie, un vieillard qui sera toujours la gloire et l'honneur de l'École française, alors même que son génie n'aurait produit que l'inimitable tableau du *Serment des Horaces!* Je l'ai blâmé, j'ose le dire, avec énergie, dans le temps de ses erreurs ; mais il est malheureux, il est exilé, il gémit sous le poids de la vieillesse et des infirmités ; je ne vois plus en lui que son infortune et son talent sublime. Enfin tout le rappelle à ma pensée, quand j'admire le talent supérieur de ses élèves. Oui, les nombreux chefs-d'œuvre de Gérard, de Girodet, de Guérin et de Gros, etc., semblent implorer son rappel. » Durant l'exil de David, les anciens élèves de ce maître, voulant lui donner un témoignage de leur reconnaissance, firent frapper une médaille en son honneur. M. Galle fut chargé de la graver, et l'exécuta avec un soin particulier : M Gros fut choisi pour aller la présenter. David se montra très-sensible à cette démarche. Un hommage du même genre lui fut rendu par la ville de Gand, en reconnaissance des expositions de plusieurs de ses ouvrages, dont le produit avait été consacré, en partie, aux pauvres de cette ville. Ses habitans lui envoyèrent, en septembre 1825,

une belle médaille en or, qui fut remise par M. Vanhultem, membre des États-Généraux du royaume des Pays-Bas. David témoigna sa reconnaissance aux Gandois, en faisant don à leur ville de quatre beaux dessins de sa main.

Cependant la santé de David s'affaiblissait de jour en jour ; il disait à ses amis : « Je me sens » l'imagination aussi vive et aussi » fraîche que dans les premières » années de ma jeunesse. Je com- » pose avec la même facilité, tous » les sujets qui me viennent à la » pensée ; mais quand je prends » mes crayons pour les tracer sur » la toile, ma main s'y refuse. » Il renonça donc à son art. Ses amis virent cette résolution avec plaisir, dans l'intérêt de sa santé. Mais sa passion invincible pour la peinture le ramenait presque tous les jours, à son atelier, situé à l'ancien évêché de Bruxelles, rue de l'Évêque, à peu de distance de sa demeure. Quoiqu'il n'eût pas la force de peindre, il s'amusait à faire des croquis et à crayonner sur les murs, souvent même sur les meubles. Lorsqu'il se sentait quelques momens de vigueur, il prenait ses pinceaux; mais voyant qu'il ne pouvait pas rendre sa pensée, il jetait sa palette, en s'écriant avec chagrin : « Ma main s'y refuse ! » Après avoir été sérieusement menacé d'une congestion cérébrale, durant l'été de 1825, David se sentit plus fort qu'il ne l'avait été depuis long-temps. Il disait à tout le monde : « Je rajeunis ; je vais » me remettre à peindre. » Il tint parole. Il entreprit de peindre *la Colère d'Achille ;* et, chose étonnante, il y réussit. Il disait à ceux qui venaient voir ce tableau : « Voilà » mon ennemi ; c'est lui qui me » tue. » Il avait achevé les principales figures, lorsqu'il éprouva, dans les premiers jours de décembre, une rechute qui laissa peu d'espoir de sauver ses jours, et qui ne lui permit pas de mettre la dernière main à son ouvrage. David mourut à Bruxelles, le 29 décembre 1825, à dix heures un quart du matin, âgé de près de soixante-dix-huit ans. Un journal accrédité a donné les détails suivans sur ses derniers momens :

« Le 19, David avait voulu aller au spectacle : on donnait le *Tartufe ;* il resta jusqu'à la fin de la pièce. Cette imprudence fut mortelle ; depuis ce moment le mal empira, le délire fut presque continuel ; mais, qu'il conservât ou non sa présence d'esprit, sa conversation, ses gestes, ses mouvemens avaient presque toujours rapport aux arts. Un de ses élèves l'étant venu voir deux jours avant sa mort, David lui donna des conseils sur un tableau auquel il travaillait. La chaleur qu'il mit dans ses observations le fatigua bientôt, sa voix devint plus faible, au point qu'il lui fut impossible de parler plus long-temps; mais il continuait à exprimer par la pose de son corps et de ses mains, celle qu'il désirait trouver dans un des personnages du tableau. Le lendemain on lui apporta la gravure de *Léonidas*, exécutée par Laugier. Cette vue le fit sortir de l'espèce d'assoupissement léthargique dans lequel il était plongé. « C'est bien, dit-il ; approchez-la » de moi, ma vue est déjà si fai- » ble. » Puis, après l'avoir examinée, il la fit attacher contre un

mur devant lui, et demanda qu'on roulât son fauteuil jusqu'à l'endroit où elle était placée. Ramassant alors le peu de forces qui lui restaient encore, il désignait avec le bout de son bâton, les parties qui lui paraissaient dignes de remarque. Il s'anima peu à peu ; ses observations furent importantes et pleines de goût ; il retrouvait ces expressions vives et pittoresques que la nature inspire aux grands hommes en tout genre, quand ils parlent de l'art où ils excellent. Il demanda un crayon pour retoucher quelques figures qu'il trouvait papillotées; et où le graveur n'avait pas assez fait sentir la dégradation de la lumière. On l'exhorta avec instances, à ne plus s'en occuper et à prendre du repos. Il se rendit aux prières de ses enfans et de ses amis, et dès cet instant, il ne parla plus. Quelques personnes ont prétendu que ses derniers momens avaient été troublés par des visions effrayantes, qu'il se croyait quelquefois sur un échafaud, ou entouré d'individus qui le maudissaient. Ces absurdes récits sont démentis de la manière la plus formelle, par toutes les personnes qui l'approchèrent alors. Ses visions au contraire, étaient presque toutes riantes et agréables. L'homme de parti avait disparu depuis long-temps, pour faire place à l'artiste. S'il parlait encore de liberté et du rôle qu'il avait joué dans nos troubles, c'était moins par conviction que pour n'en avoir pas le démenti. Il n'y avait eu aucune suite dans sa conduite politique ; et quand il raisonnait des grands événemens auxquels il avait pris part, on sentait qu'il n'y avait pas là de conscience, que d'autres l'avaient mis en scène, qu'il tenait à gloire d'y rester, mais sans comprendre l'intention des auteurs du drame ; qu'il s'imaginait devoir être Grec et Romain en politique parce qu'il l'était dans les arts, et qu'il n'aurait guère eu d'opinion si celle que les autres s'étaient faite de lui ne l'avait mis en quelque sorte, dans la nécessité d'en soutenir une. C'était tout autre chose quand il s'agissait des arts : il était lui-même alors ; ses idées coulaient de source et s'échappaient de son âme. Aussi dans son délire, ne rêvait-il que déclamation, musique ou peinture. Un jour il croyait jouer une tragédie, il communiquait ses observations aux autres acteurs dont il se croyait entouré ; une autre fois les airs de Grétry, dont il avait été l'ami, résonnaient à son oreille ; le plus souvent son imagination lui rappelait les belles formes que lui avait présentées la nature, ou les groupes des différens tableaux qu'il avait exécutés ou se proposait d'exécuter. » (*Globe* du 16 mars 1826).

David légua son mannequin à M. Stapleaux, ainsi qu'un dessin qui représente *le Viol de Lucrèce par le dernier des Tarquins :* il l'avait composé pendant sa maladie, peu de jours avant sa mort ; c'est le dernier de ses ouvrages. Il assura, par son testament, un revenu suffisant pour l'entretien de ses domestiques jusqu'à la fin de ses jours : sa fortune, qui était considérable, a été partagée entre ses quatre enfans. La veuve de David, qui avait été frappée de paralysie peu de mois aupara-

vant, le suivit après quelques mois, au tombeau : c'était une femme pleine de mérite, et qui s'était toujours et entièrement dévouée au bonheur de son époux. Le corps de David fut embaumé et transporté avec grande pompe, dans l'église de Sainte-Gudule, où sa dépouille mortelle attend un mausolée; des bannières, portant les noms de ses principaux ouvrages, ornèrent ses obsèques (1).

Nous avons suffisamment exprimé dans le cours de cet article, l'admiration sentie que nous éprouvons, avec tous les hommes de goût, pour les productions du grand peintre de l'âge qui vient de s'écouler. Toutefois on l'a souvent loué sans restriction, et par conséquent, sans mesure et sans discernement. Ecoutons apprécier le caractère de son génie, et de ses ouvrages, par un écrivain dégagé de préjugés et juge parfaitement compétent en ces matières.

« David, dit M. L. Vitet, donna dès son entrée dans la carrière, un gage infaillible de talent. C'était encore le temps du règne de Boucher et de son école; les succès étaient assurés pour qui suivait le sentier battu : David s'en écarta;

(1) C'est ici le lieu de reproduire les pièces suivantes, publiées dans le *Constitutionnel* du 31 janvier 1826.

La veuve et les enfans de M. David, à M. le rédacteur du Constitutionnel.

Paris, 30 janvier 1826.

Monsieur,

Nous vous prions de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro la déclaration suivante.

« Nous soussignés veuve et enfans de Jacques-Louis David, peintre d'histoire, décédé en exil, à Bruxelles, le 29 décembre dernier, rendons notoire, par la présente déclaration, que nous avons remis en audience particulière, le 23 de ce mois, à S. Exc. le président du conseil des ministres, une lettre en date du 16, par laquelle nous demandons à être autorisés à rapporter en France le corps de notre époux et père; que M. de Villèle nous a répondu par une lettre en date du 27 de ce mois, dans laquelle, sans mentionner l'objet de notre demande, il nous fait savoir qu'elle est refusée. Par cette décision, que le ministre évite d'expliquer, tant il en sent l'injustice, notre famille et la France se trouvent privées à jamais, des restes précieux de l'homme qui l'a le plus illustrée dans les arts. Afin de nous laver, aux yeux de nos descendans et de la France entière, de l'opprobre qui rejaillirait sur nous si l'on pouvait un jour, imputer à notre indifférence ou à notre pusillanimité de voir le sol de la patrie privé d'un aussi précieux dépôt, nous déclarons ici publiquement, que nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour l'obtenir. Nous en donnons pour preuve notre demande, dont nous joignons ici copie, et la réponse que nous avons reçue du ministère; cette réponse, à la vérité contre les règles de la correspondance ministérielle, ne relate pas l'objet de notre demande; mais nous affirmons que, le 16 janvier 1826, nous n'avons adressé au ministère aucune autre lettre que celle dont nous donnons ici copie; et que par conséquent, la dépêche ministérielle est la réponse à cette lettre; nous déclarons en outre, qu'attendu que la loi d'amnistie du 12 juillet 1826, par laquelle notre père a été frappé d'exil, ne saurait avoir d'effet après sa mort, nous regardons ce refus comme une persécution qui le poursuit dans le tombeau, contre laquelle nous protestons solennellement, et que nous ne négligerons aucun moyen légal de

et, protestant contre le goût de ses maîtres et du public, il osa étudier le Poussin. La vue des peintures alors à la mode produisait sur lui le même effet que les lettres de cachet et les abus de l'administration sur Mirabeau : elle l'enflammait du désir d'une révolution. Aussi, dès que Vien eut donné le signal de la réforme et fait entrevoir dans ses tableaux, une route nouvelle, David s'élançant sur ses traces, et s'appropriant pour ainsi dire sa pensée, se trouva bientôt à la tête des réformateurs.

» Il avait les qualités d'un chef d'école : un caractère ardent et enthousiaste, une volonté énergique ; malheureusement à cette âme d'artiste était uni un esprit de logicien. Pour faire un peintre accompli, il faut sans doute avant tout, la force et la puissance d'un Michel-Ange ; mais il faut aussi, pour guider cette force et cette puissance, un esprit ouvert à toutes les idées, amoureux de la nature telle qu'elle est, observateur sans système, en un mot l'esprit d'un Léonard de Vinci. David, au contraire, était doué d'une de ces intelligences plus vigoureuses qu'étendues, qui se représentent vivement les choses, mais à la condition d'en embrasser un petit nombre, et qui une fois qu'elles adoptent une idée, s'y enferment pour ainsi dire, et la poursuivent jusqu'à ses dernières conséquences, sans se mettre en peine de rester ou non, fidèles à la réalité. Tout ce que son esprit lui faisait voir, David avait le don de l'exprimer sur la toile avec la supériorité du génie ; de là, les étonnantes beautés qu'on admire dans ses tableaux : mais son esprit ne lui faisait pas voir assez ; de là, ce qu'il y a d'incomplet, de froid,

---

combattre cette violation des lois et d'en obtenir justice. Nous avons l'honneur d'être, etc.

» Jules David, *pour lui et sa mère paralytique* ; Eugène David, Emilie David, *femme* Meunier ; Pauline David, *femme* Jeanin. »

A S. Exc. le comte de Villèle, président du conseil des ministres.

Paris, 16 janvier 1826.

« Monseigneur,

» Une famille profondément affligée supplie S. M. le Roi de lui permettre de rapporter en France les restes de son chef, le célèbre peintre d'histoire Jacques-Louis David, pour les déposer dans le sein de sa terre natale. Si elle obtient cette faveur, elle se propose d'ensevelir ces précieux restes au cimetière du P. Lachaise. Nous conserverons, Monseigneur, une vive reconnaissance de ce bienfait, et nous formons des vœux pour la conservation de V. Exc.

» *Signé* Jules David, *pour lui et sa mère paralytique ;* Eugène David, *ancien chef d'escadron ;* Emilie David, *baronne* Meunier ; Pauline David, *baronne* Jeanin. »

A M. J. David, homme de lettres.

Paris, 27 janvier 1826.

« Ainsi que j'avais eu l'honneur de vous l'annoncer, Monsieur, j'ai mis sous les yeux du conseil des ministres la demande contenue en la lettre que vous m'avez écrite, sous la date du 16 de ce mois. Le conseil n'a pas pensé que cette demande pût être accueillie ; et j'ai dès lors, le regret de vous faire connaître qu'il m'est impossible d'y donner suite. Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. *Le président du conseil des ministres :*

» *Signé* J. de Villèle. »

d'inanimé dans ses plus beaux ouvrages. Unissez un tel esprit à un tel caractère, il faudra de toute nécessité, que vous soyez fanatique en politique, et systématique dans les arts : aussi l'on peut dire qu'aussi bien à la Convention que dans son atelier, l'âme de David fut continuellement la dupe de sa tête.

» Ce qui l'avait frappé vivement chez les peintres qu'il voulait détrôner, c'était l'incorrection du dessin et l'oubli systématique des formes du corps humain. On se rappelle à quel excès était porté cet oubli : sous prétexte de n'être fidèle qu'à la nature, on ne prenait conseil que de la mode ; bon gré mal gré, toutes les bouches devaient être en cœur, tous les nez à la Roxelane. David, par la trempe de son esprit, était nécessairement destiné à tomber dans l'excès opposé. Dès qu'il prenait à tâche de respecter les formes, il devait ne plus songer qu'à elles : quant à ce qui vit en dedans de nous, quant à cette force intérieure dont les formes ne sont que l'enveloppe et la manifestation, il devait ne s'en occuper qu'à propos des formes : le corps de l'homme est l'homme tout entier, voilà quelle devait être sa devise. Aussi le Poussin ne tarda pas à ne plus le satisfaire ; il lui fallait quelque chose de plus arrêté, de plus absolu. Les marbres antiques frappèrent ses regards : il y trouva cette pureté de lignes et de contours, cette beauté toute extérieure à laquelle il aspirait ; et dès lors, sans s'inquiéter si le but véritable de son art n'allait pas lui échapper, il destina son pinceau à devenir l'émule du ciseau grec.

» Ce n'est pas à dire qu'il n'étudiât pas la nature ; de longs et opiniâtres travaux lui avaient révélé les secrets de l'anatomie, et sans cesse, il exerçait son pinceau en présence de modèles vivants. Mais ces études, il ne les faisait pas pour elles-mêmes ; la nature ne lui semblait pas une autorité qui méritât toute sa confiance : elle était trop diverse, trop variable. Tout en l'étudiant, il la soumettait pour ainsi dire, au contrôle de ces types abstraits qu'il regardait comme la loi du beau. S'il s'en fût rapporté à la seule nature, il eût craint de se laisser aller à ce dessin arbitraire et capricieux qu'il reprochait à ses prédécesseurs : son esprit ne pouvait trouver le repos que dans une idée dominante, dans un système, ou, comme on dit aujourd'hui, dans un *centre d'affections et de doctrines*. C'est là ce qui explique la manière incomplète dont il vit la nature : il ne l'étudiait qu'au profit de son système, c'est-à-dire en cela seulement qu'elle ne le contrariait pas.

» Une fois entré dans cette voie nouvelle, une fois toutes ses forces concentrées vers un seul point, David devait atteindre son but à pas de géant. Ses premiers essais furent des coups de maître. Toutes les innovations qu'il méditait, dès l'abord il les réalisa et les porta à la plus haute perfection. Les *Horaces*, le *Brutus*, le *Bélisaire*, sont des modèles accomplis de ce style simple et sévère, de ce dessin pur et grandiose, dont jusque-là, l'antique

seul avait offert l'exemple. Aussi rien ne peut donner l'idée de l'enthousiasme qui accueillit ces chefs-d'œuvre. Peut-être à une autre époque, n'auraient-ils excité qu'une admiration mêlée de censures; mais au temps où ils parurent les esprits ne savaient ni aimer ni haïr à demi : exclusifs en politique, ils l'étaient en toute chose; on se passionna donc avec David pour cette espèce de beauté qu'il venait de mettre en honneur, et selon la coutume, on déclara qu'elle était la vraie beauté, la seule et unique beauté. Le bon goût venait enfin d'être retrouvé, et l'âge d'or de la peinture allait commencer. Une sorte d'idolâtrie pour les formes antiques s'empara de tous les esprits; c'était une crise de révolution. On s'imagine quel concert d'indignation s'éleva contre ces misérables peintures que la veille on admirait : elles furent vouées pour ainsi dire à la haine publique, avec tout le reste de l'ancien régime. Et pourtant, dans ces fades compositions, il y avait sinon un mérite réel, au moins une bonne intention qu'il ne fallait pas dédaigner, l'intention d'imiter la vie. Mais nul ne se leva pour en tenir compte. Les peintres italiens eux-mêmes, relégués dans les greniers depuis la marquise de Pompadour, ne gagnèrent pas grand chose à cette réaction : s'ils retrouvaient quelques admirateurs, c'étaient des gens qui venaient de lire le *Laocoon* de Lessing, ou qui sentaient d'instinct, que les lois de la peinture et celles de la statuaire ne doivent pas être tout-à-fait les mêmes. Mais en général, on leur savait peu de gré de leurs beautés; ils n'avaient pas assez étudié l'antique.

» Aujourd'hui que nous sommes plus calmes, que nous sentons ce que les systèmes ont d'étroit et d'incomplet, et que nous commençons à concevoir qu'on peut être républicain sans prendre des noms et des habits romains, et que la beauté antique n'est pas la seule beauté possible, les tableaux de David ont perdu en quelque sorte, un de leurs mérites, le mérite de circonstance. Et néanmoins, telle est la puissance de celui qui les créa, qu'on ne saurait les contempler sans éprouver quelque chose de ce plaisir respectueux qui nous saisit à l'aspect des œuvres du génie. On peut ne pas sympathiser avec ces figures dont aucune affection humaine ne semble altérer les traits; on peut trouver dans la manière dont elles sont disposées quelque chose de trop symétrique, de trop analogue à l'ordonnance d'un bas-relief : mais il est impossible, à moins qu'on ne soit prévenu par le système contraire, de ne pas être frappé de cette harmonie de toutes les parties entre elles, de cette unité de conception qui se reconnaît dans les moindres détails, et de ces formes idéales, il est vrai, mais d'un type si pur et si parfait. A la vérité c'est là un plaisir tout rationnel, tout réfléchi : il en est des tableaux de David comme des tragédies classiques : pour être juste à leur égard, il faut les sentir avec la raison; il faut se placer dans le point de vue d'où les a conçus leur auteur. Si vous vous arrêtez devant les *Horaces* ou devant les *Sabines*, en sortant d'examiner

une tête du Guide, une *Madone* du Corrège, toute cette partie de votre âme qui vient d'être émue par l'expression vivante et passionnée du peintre italien, ne trouvera plus rien qui s'adresse à elle ; vous vous sentirez glacé ; en vain votre raison réclamera en faveur des beautés qui sont de son domaine ; vous vous direz : Ces tableaux n'expriment rien ; et vous passerez avec dédain. Mais consentez à détourner les yeux de la nature telle qu'elle est ; rêvez, comme l'a fait David, des êtres animés d'une vie plus froide, plus sévère, moins passionnée que la nôtre ; ou bien encore, imaginez-vous que ces *Horaces*, ce *Brutus*, ce *Léonidas* viennent d'être découverts sous les cendres d'Herculanum : alors, moins exigeans, vous deviendrez plus justes ; vous admirerez ces beautés que l'absence d'autres beautés dérobait à vos regards.

» Ce n'est que de cette manière qu'on doit juger les hommes qui ont mis leur génie au service d'un système. C'est ainsi qu'il faut lire Alfieri ; c'est ainsi qu'il faut écouter la musique de Gluck. Alfieri, Gluck et David, trois grands artistes, trois esprits puissans, mais qu'il faut admirer pour des qualités en quelque sorte étrangères aux arts qu'ils ont cultivés. Gluck disait souvent : « Quand je compose, je tâche d'oublier que je suis musicien. » Ce n'était pas de la musique, mais de la déclamation qu'il voulait faire. Alfieri, quoique auteur dramatique, n'était guère jaloux que du titre de poëte, ou de penseur. Enfin, David aussi semble s'être dit parfois, comme Gluck, « Oublions que je suis peintre. »

» Toutefois on apprécierait mal le talent de David, si l'on croyait qu'il fut toujours esclave de son système. Il excellait dans certains genres d'expressions. Nul mieux que lui n'a rendu le courage réfléchi, la force d'âme ; qu'on regarde ce guerrier assis à la gauche de Léonidas. Et dans le tableau des *Sabines*, quoi de plus gracieux et de plus animé que le groupe des enfans ? Quoi de plus suave et de plus tendre que les filles de Brutus ? Il a prouvé aussi qu'il savait sortir de la nature idéale ; témoin son magnifique dessin du *Serment du jeu de paume*, et surtout le groupe du clergé, dans le tableau du *Couronnement :* le Pape et tous les prêtres qui l'entourent sont vivans ; c'est la nature prise sur le fait.

» Depuis son exil, David avait donné à son talent une direction nouvelle. C'est vers le coloris qu'il avait tourné ses études : dans les deux tableaux qu'il a envoyés en France, *l'Amour et Psyché* et *Mars et Vénus*, on peut dire qu'il a prodigué toutes les richesses de la palette vénitienne. Mais selon la coutume des esprits exclusifs, il n'a acquis une qualité qu'en en perdant une autre. On ne retrouve pas toujours dans ces deux tableaux, le goût sévère, le dessin pur et élégant, de l'auteur des *Horaces* et de *Léonidas*. »

A l'époque de la mort de David, l'on a publié deux portraits de ce peintre, l'un gravé à l'*aquatinta*, par M. Jazet, d'après M. Odevaëre, peintre belge ; l'autre est une lithographie destinée par M. Weber,

d'après l'original peint par M. Langlois, et que l'on a vu à l'exposition des ouvrages de David. Ce dernier est particulièrement ressemblant. L'on cite encore un bon portrait de David, peint à Bruxelles, par M. Navez.

On a publié : *Notice sur la vie et les ouvrages de M. J.-L. David, avec portrait.* Paris, Dondey-Dupré, 1824 (du vivant de David), in-12, de 80 pages.

*Vie de David, par M. A. Th**** (Thibeaudau). Paris, imprimerie de Tastu, 1826; in-8, de 168 pages.

Ces deux biographies, rédigées avec une soigneuse exactitude, nous ont beaucoup profité pour la rédaction de cet article.

Catalogue de Tableaux de galerie et de chevalet, dessins, études, livres de croquis, de M. L. David, etc., rédigé par M. Pérignon (Paris, 1826). in-8, de 24 pages, contenant 140 numéros, dont 111 seulement appartiennent à David.

Élégie sur la mort de David, par M. Ch. Pauffin, avocat. Paris, imprimerie de Sétier, 1826; in-8, de trois quarts de feuilles.

La Mort de David, ode par J.-B. Thiriet. Paris, Delaunay, 1826, in-8, d'une feuille.

Le Tombeau du Proscrit, élégie sur la mort de David, par M^lle^ *de P.* Paris, Delaunay, 1826, in-8, d'une demi-feuille.

Liste des ouvrages de J.-L. David.

TABLEAUX.

I. *Combat de Minerve contre Mars secouru par Vénus.* 1792. — Cet ouvrage obtint un second prix à l'académie de peinture de Rome.

II. *Les Enfans de Niobée percés de flèches par Diane et Apollon.* 1773. — Envoyé au concours de l'académie de Rome.

III. *La Mort de Sénèque.* 1774. *Idem.*

IV. *Antiochus malade de sa passion pour Stratonice, femme de son père;* couronné par l'académie de peinture de Rome. 1775.

V. *Le Plafond et les Décorations latérales du salon de* M^lle^ *Guimard,* actrice de l'Opéra, rue de la Chaussé-d'Antin, à Paris.

VI. *Copie du tableau de la Cène, par Valentin*, peinte à Rome. 1778. Largeur, 6 pieds 11 pouces; hauteur, 4 pieds 6 pouces. Exposée à la vente de l'auteur.

VII. *Les Funérailles de Patrocle,* esquisse-tableau, peint à Rome, d'après nature.

VIII. *Saint Jérôme*, académie peinte à Rome, d'après nature.

IX. *Tête d'un Philosophe*, peinte à Rome.

X. *Bélisaire et l'Enfant qui l'accompagne*, figures à mi-corps. *Ibidem.*

XI. *Saint Roch*, ou *les Pestiférés*, peint à Rome, en 1780, exposé à Paris l'année suivante, placé actuellement au lazaret de Marseille, où il décore la salle des conservateurs de la santé, dite *la Consigne.*

XII. *Bélisaire*, grandeur naturelle. 1780. L'électeur de Trèves acheta ce tableau; plusieurs circonstances le firent passer depuis, dans la galerie de Lucien Bonaparte; il est aujourd'hui à Rome. Une répétition, dimension de chevalet, est au Muséum du Louvre. Il a été gravé par M. Morel. Le catalogue de la vente de David indiquait (n° 46) un croquis ori-

ginal du sujet, au crayon, tracé à la plume dans quelques parties.

XIII. *Hector et Andromaque;* c'est le moment du départ d'Hector pour le combat. On a vu à la vente de David, un dessin de huit figures, au lavis et rehaussé de blanc, le seul qui a servi pour l'exécution du tableau. Largeur, 9 pouces trois quarts; hauteur, 8 pouces.

XIV. *Andromaque et Astianax pleurant sur le corps d'Hector*, tableau de réception de l'auteur à l'Académie; 1783. Hauteur, 8 pieds 6 pouces; largeur, 6 pieds 3 pouces. Cet ouvrage, qui a été exposé à la vente de l'auteur, est déjà fort remarquable; mais on peut y observer encore, soit dans la couleur, soit dans le dessin, un reste du faux goût de l'époque.

XV. *Un Christ*, grandeur naturelle. Il fut demandé à David par Mme de Noailles, exposé d'abord au salon, et ensuite dans l'église des Capucines de la place Vendôme. Le peintre exécuta ce tableau par complaisance, avec peu de goût, et regretta depuis, de s'être prêté à exercer son art sur un sujet qu'il ne comprenait point. C'est le seul tableau de dévotion sorti de son pinceau.

XVI. *Le Serment des Horaces*, commencé à Paris, terminé à Rome, placé au Muséum du Louvre: grandeur naturelle. Le Livret de la première exposition de tableaux faite à Paris, au profit des Grecs (*Paris, F. Didot*, 1826, in-12), indique, sous le n° 64 *bis*, pag. 9, une *Répétition, avec changemens, du Serment des Horaces*, appartenant à M. F. Didot père; mais, ajoute-t-on, M. David la retoucha entièrement cinq ans après. Cependant, M. P. A. Coupin dit (*Revue Encyclopédique*, tome XXX, page 579) qu'il croit pouvoir assurer que ce tableau est entièrement de la main de Girodet. Les figures ont 3 pieds de proportion. Le catalogue de la vente de David indiquait encore (n° 45) un petit *croquis*, première idée du même sujet. Le *Serment des Horaces* a été gravé par M. Morel.

XVII. *Les Amours de Pâris et d'Hélène*, figures entières, de trois pieds de proportion, dans la galerie du Louvre. Il en existe une répétition, avec quelques changemens.

XVIII. *La Mort de Socrate*, grand tableau de chevalet, figures de 2 pieds trois quarts de proportion. Cet ouvrage, exécuté pour M. Trudaine, avait été acheté d'avance, au prix de 6,000 francs. Quand il fut terminé, M. Trudaine voulut en donner 10,000 fr. On en a refusé depuis 60,000 fr., qui furent proposés par David lui-même, de la part de Napoléon. Le *Socrate* appartient aujourd'hui à M. le marquis de Vérac, pair de France. Il a été gravé par Jean Massard.

XIX. *La Vestale*, tableau-demi-figure.

XX. *Psyché abandonnée*, étude peinte, figure à mi-corps. Ce tableau appartient à M. le comte de Pourtalès.

XXI. *Brutus rentrant dans ses foyers après avoir condamné ses fils*, 1789. Grande composition commandée par Louis XVI, placée actuellement au Musée du Louvre. Le catalogue de la vente de David indiquait deux dessins originaux à l'estompe, sur ce même sujet

(n°s 38 et 39), ainsi qu'un *croquis* (n° 44).

XXII. *Louis XVI entrant dans le lieu des séances de l'Assemblée constituante, le 14 février 1790, pour prêter serment à la constitution*, offert à l'Assemblée constituante, le 25 septembre suivant. On ignore ce que ce tableau est devenu.

XXIII. *Michel Le Pelletier sur son lit de mort.* Hauteur, 4 pieds 9 pouces; largeur, 4 pieds 2 pouces. Le torse nu laisse voir dans le côté, la blessure sanglante, et se détache sur des linges blancs; un sabre est suspendu par un crin, perpendiculairement à la blessure; sur la lame on lit ces mots : *Pâris, garde-du-corps du Roi* : elle traverse en le déchirant, un papier sur lequel sont écrits ces mots : *Je vote la mort du tyran.* Ce tableau a été acheté, après la mort de David, par la fille de Michel Le Pelletier, au prix de 100,000 fr. C'est un effroyable monument historique en même temps qu'un admirable chef-d'œuvre d'art. David a peint aussi le *Portrait de la fille de Michel Le Pelletier.*

XXIV. *Marat expirant*, tableau de chevalet d'une seule figure, grand comme nature, appartient à la famille David. Il est représenté le corps et la tête renversés, un des bras tombant, l'autre tenant encore un écrit. On aperçoit à terre, le couteau dont il a été frappé; près de la baignoire, remplie d'une eau rougie par le sang, on voit pour tout meuble, une table rustique, sur les pieds de laquelle ces mots sont écrits : *A Marat, David.* 1793. Ce tableau, d'une simplicité sublime et d'une couleur chaude et vraie, était préféré par l'auteur, au précédent. La Convention avait rendu un décret spécial pour la gravure de ces deux ouvrages : nous ne croyons pas qu'il ait jamais été exécuté. — On remarquait à la vente de David, une *Tête de Marat mort*, dessinée à la plume, d'après nature.

XXV. *La Mort du jeune Barra*, ébauche. Il meurt sur la cocarde tricolore, en criant *vive la République!* L'académie est nue et d'un sentiment de forme admirable; la tête, pleine d'expression, est parée des grâces de la jeunesse, voilées par le reflet de la mort : le reste du tableau n'est qu'un léger frotis. Largeur, 5 pieds 4 pouces; hauteur, 4 pieds 4 pouces.

XXVI. *Combat des Sabins contre les Romains après l'enlèvement des Sabines*, grande composition, placée au Musée du Louvre. — Un *Romulus*, d'après le tableau des Sabines, groupé avec deux figures représentant deux guerriers morts, et se détachant sur un fond indiquant une fortification à demi bâtie, a été payé, à la vente de l'auteur, 2260 fr. Les parties que David a ajoutées à cette étude la composent d'une manière nouvelle et en font un tableau original. Hauteur, 7 pieds 5 pouces; largeur, 6 pieds. — On a vu encore à la vente de David une *Etude de cheval arabe* pour un de ceux du tableau des Sabines. (Largeur, 3 pieds 6 pouces; hauteur, 2 pieds 9 pouces). — Enfin le catalogue de la même vente indiquait un petit *croquis*, première idée, composée au Luxembourg, pendant la détention de l'auteur.

XXVII. *Phaon et Sapho*, grand comme nature. L'Amour dirige la main de Sapho sur les cordes d'une

lyre dont les sons doivent toucher son cœur et en bannir l'indifférence. Ce tableau est à Moscou, dans le palais du prince Yousoupoff.

XXVIII. *Le Couronnement de Napoléon.* C'est, dit-on, le plus grand des tableaux connus : il a trente pieds de longueur sur dix-neuf de hauteur. Les *Noces de Cana*, de Paul Véronèse, tableau qu'on avait cité jusqu'à ce jour, pour son extraordinaire grandeur, n'ayant que trente pieds sur seize. Les circonstances ont fait reléguer le *Couronnement* dans les magasins du Louvre. La plupart des figures de cette composition sont les portraits de personnages célèbres. Les physionomies et les costumes sont d'autant plus fidèles, qu'une place fut ménagée à David, par l'ordre exprès de Napoléon, dans une tribune, au-dessus du maître-autel de Notre-Dame, d'où il put saisir parfaitement l'ensemble et les détails de la cérémonie. Le peintre avait préparé d'avance, un plan du chœur de la basilique, et aidé d'un programme qui lui donnait les noms de tous les personnages qui devaient figurer dans le tableau, il désigna par des points, les divers groupes qui s'offraient à ses yeux. Plein de son sujet, David en rentrant chez lui, traça l'esquisse qui devait le guider dans l'exécution du tableau (1). David y consacra trois années presque entières, souvent contrarié par les volontés des personnages puissans qu'il avait à représenter, et qui auraient voulu tous choisir à leur gré, leur place et leur attitude. Quand le tableau fut enfin terminé, Napoléon assigna un jour pour aller le voir, avant qu'il fût exposé aux regards du public. Ce jour-là, précédé de plusieurs détachemens de cavalerie, d'un cortège nombreux de musiciens, accompagné de l'Impératrice, suivi de sa famille, des officiers de sa maison, des ministres, il se rendit dans l'atelier de David. Napoléon examina long-temps le tableau, attentivement et en silence. On s'était déjà fort récrié de ce que le peintre avait fait de l'Impératrice l'héroïne du tableau. « Ce n'est pas, disait-on, le couronnement de l'Empereur, mais bien celui de l'Impératrice. » On devait cependant présumer que l'auteur ne pouvant pas rendre à la fois le moment où Napoléon avait pris sur l'autel la couronne qu'il posa d'abord sur son front, et l'instant où il orna du diadème la tête de l'Impératrice, n'avait choisi entre ces deux actions qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur. Aussi, Napoléon crut devoir donner une approbation éclatante à la disposition du sujet. « C'est bien, dit-il, très-»bien, David, vous avez deviné »toute ma pensée; vous m'avez »fait chevalier français. Je vous »sais gré d'avoir transmis aux »siècles à venir la preuve d'affec-»tion que j'ai voulu donner à »celle qui partage avec moi les »peines du gouvernement. » — Après un moment de silence, la tête couverte, Joséphine à sa droite, David à sa gauche, toute la Cour derrière eux, le tableau

(1) Cette première idée à la plume, et lavée à l'encre de la Chine, a paru à la vente de David. Largeur, 16 pouces; hauteur, 9 pouces et demi.

presque en face, Napoléon fit deux pas en avant et se plaça vis-à-vis de l'auteur; puis il leva son chapeau et s'inclinant devant lui : « David, dit-il, d'une voix très-» élevée, je vous salue. » — Le peintre ému de cet hommage, répondit : « Sire, je reçois votre » salut au nom de tous les artistes; » heureux d'être celui à qui vous » daignez l'adresser. » On a beaucoup critiqué ce tableau, peut-être par un commencement d'animosité contre la Cour, dont il offre l'image. L'auteur, qui soupçonnait ce motif, et que le jeu et l'éclat d'une si vaste machine flattait à juste titre, n'accueillit pas les critiques avec son sang-froid ordinaire. Un curieux ne croyant pas être entendu, observait tout bas, devant le tableau, que le peintre avait ridiculement rajeuni l'impératrice Joséphine. «Al-» lez le lui dire, » s'écria David en se retournant brusquement. On a critiqué le ton grisâtre qui règne dans les galeries, et l'on reproche de la confusion à l'ensemble des premiers plans. L'effet général a paru froid et immobile, ce qu'il faut imputer sans doute, à la nature cérémonieuse du sujet et à la roideur des costumes obligés. La pose de l'Empereur est auguste et la figure d'une vérité frappante; l'attitude de Joséphine est pleine de grâce. Frappé de l'éclat de lumière répandu sur le groupe où se trouvent le saint Père et le cardinal Caprara, le roi de Wurtemberg disait à David : «Lors-» que vous avez produit cet effet, » vous aviez un rayon de soleil sur » votre palette ? » L'image du Pape a quelque chose de pieux et de suave, conforme à la vérité et à l'expression réelle de la figure de Pie VII. L'auteur avait d'abord posé les deux mains du pontife sur ses genoux. Napoléon jugea que l'acte de la bénédiction n'était pas assez apparent, et conseilla à David de changer cette disposition; ce que celui-ci exécuta, en élevant le bras droit et le faisant agir d'une manière plus marquée. L'auteur s'est peint lui-même au-dessus de l'autel, dans la tribune, où il fut placé effectivement. L'autel, les détails qui l'accompagnent et généralement tous les accessoires sont traités d'une manière fort remarquable. — Ce tableau a été gravé à l'*aqua-tinta*, mais d'après une répétition commencée en France et terminée à Bruxelles, pendant l'exil de David. Il y avait fait des changemens qui le lui faisaient préférer à l'original. Elle a été achetée par M. M. Lajard, de Montpellier, au prix de 75,000 f.

XXIX. *La Distribution des Aigles*, au Champ de Mars. Ce tableau, destiné à servir de pendant à celui du Couronnement, est aussi dans les magasins du Louvre. Un dessin de onze pouces de largeur sur six pouces trois quarts de hauteur, tracé à la plume et lavé à l'encre de la Chine, a été exposé à la vente de David. Une Victoire y occupe le haut de la composition, ce qui offre une différence remarquable avec le tableau.

XXX. *Léonidas aux Thermopyles*, placé au Musée du Louvre. Cet ouvrage capital a été gravé avec supériorité, par Laugier, en 1825. Le dessin qui a précédé l'exécution du tableau, arrêté dans toutes ses parties, à la plume,

et lavé à l'encre de la Chine, a été payé à la vente de David, 3625 fr. Le catalogue de la vente indique encore, sous le n° 42, *un petit croquis*, première idée.

XXXI. *L'Amour quittant Psyché, au lever de l'Aurore*, figures grandes comme nature, peint à Bruxelles, fait partie de la galerie de M. le comte de Sommariva.

XXXII. *Les Adieux de Télémaque et d'Eucharis*, tableau de chevalet, figures à mi-corps. Il est dans la galerie du comte de Schoenborn, à Munich. Une répétition avec quelques changemens, appartient à M. A. F. Didot fils, à Paris. Ce tableau d'un genre très-gracieux, est remarquable pour l'excessive pureté du dessin. Il a été peint à Bruxelles.

XXXIII. *La Colère d'Achille contre Agamemnon*, tableau de chevalet, figures à mi-corps. Il a fait partie de la collection de M. Parmentier, à Enghien, vendue en 1825. Une répétition, avec de grands changemens, fut commencée par l'auteur, en 1825, et terminée en sa présence, par Michel Stapleaux. Elle appartient à M. F. Didot. Un dessin original appartient à M. Frémiet, à Mons.

XXXIV. *Apelles peignant Campaspe devant Alexandre.* Cette ébauche, déjà vigoureuse et colorée, est peinte sur bois. Elle appartient à la famille de David. Largeur, 4 pieds; hauteur, 2 pieds 10 pouces. M. Gros possède le dessin original.

XXXV. *Une vieille Bohémienne disant la bonne aventure à une jeune fille*, tableau de chevalet, figures à mi-corps. Il appartient à M. Jules David, fils aîné de l'auteur.

XXXVI. *Mars désarmé par Vénus et les Grâces*, composition de six figures, exécutée à Bruxelles. Largeur, 8 pieds; hauteur, 9 pieds 4 pouces. Ce tableau appartient à la famille de David.

XXXVII. *Une Académie* (n° 13 du catalogue de la vente de David). Elle représente un homme dans la force de l'âge, couché sur une draperie jaune, au milieu de rochers. Largeur, 5 pieds 4 pouces; hauteur, 8 pieds 9 pouces.

XXXVIII. *Autre*, vue de dos (n° 14 du même catalogue). Mêmes dimensions.

PORTRAITS.

I. *Portrait équestre de Bonaparte*, premier consul de la République française, gravissant le mont Saint-Bernard, calme sur un cheval fougueux. (1801). Hauteur, 8 pieds 3 pouces; largeur, 6 pieds 11 pouces. Bonaparte est de grandeur naturelle, enveloppé d'un large manteau qui flotte au gré du vent : il ordonne de franchir les Alpes. Les noms d'Annibal et de Charlemagne sont tracés sur les rochers du premier plan. On remarque dans l'éloignement, des groupes de soldats et de l'artillerie. Quand le tableau fut présenté à Bonaparte, celui-ci, après lui avoir donné tous les éloges dont il est digne, ajouta, à l'occasion de ces dernières figures : « Mais, citoyen David, que font » là-bas ces petits bons hommes, » grands comme le fer de mon » cheval? il va d'un coup de pied » les écraser tous. » L'observation n'était pas sans quelque fondement : toutefois, les *petits bons hommes* sont restés. Ce portrait,

aussi remarquable par le grandiose de la composition que par la vigueur de l'exécution, et où l'idéal ne nuit point à la vérité, est réellement un tableau d'histoire. Une répétition de l'original parut avec lui, au salon de l'an IX; elle fut destinée au roi d'Espagne, qui l'avait fait demander par son ambassadeur. David fit encore deux autres répétitions du même tableau : l'une destinée au Muséum du Louvre, et la dernière à l'ornement des appartemens mêmes de l'auteur. Il estimait, dit-on, celle-ci supérieure à toutes les autres, à l'original même, à cause des corrections. Ce dernier, enlevé par les Prussiens en 1814, du château de Saint-Cloud, se voit aujourd'hui au Muséum de Berlin.

II. *L'Empereur Napoléon dans son cabinet*, de grandeur naturelle, représenté au moment où, après avoir passé la nuit à travailler, ce qu'indiquent les bougies presque entièrement brûlées, il est debout et vient de quitter son bureau. L'original est en Angleterre, chez le marquis de Douglas, pour lequel il a été exécuté. L'auteur en a fait quatre répétitions : l'une est devenue la propriété de M. Huybens, à Paris.

III. *Le même*, en habits impériaux, exécuté pour Jérôme Bonaparte, alors roi de Westphalie. La gravure en est très-estimée. On a vu à la vente de David, trois répétitions de ce portrait, chacune avec des modifications. La plus grande a 8 pieds 9 pouces de hauteur, sur 7 pieds de largeur. Une réduction parfaitement terminée, et peinte sur bois, a 50 pouces de hauteur, sur 22 pouces de largeur; enfin une petite esquisse terminée, sur bois, a 18 pouces de hauteur sur 15 pouces de largeur. — On voyait encore à la vente de David, une *Étude au trait*, pour un portrait équestre de Napoléon. La figure est tracée au crayon, le contour du cheval est légèrement indiqué, par un frotis à l'huile. Hauteur, 8 pieds 6 pouces; largeur, 6 pieds 3 pouces.

IV. *Pie VII*, placé au Musée du Louvre. Ce n'est qu'une tête en trois quarts, de grandeur naturelle, mais elle est admirable de vérité et de ressemblance : le sang coule sous la toile. David en peignant ce portrait, s'était enthousiasmé du Pape, et quand on lui vantait son ouvrage, il acceptait franchement les éloges, en disant : « C'est peint avec le cœur. » De son côté, le Saint-Père ne s'était pas laissé moins séduire par le talent de son peintre, et avait formé la prétention de le fixer à Rome. — On a une très-belle lithographie de ce portrait (imprimée en 1825, chez M. Constans), commencée par un élève de Girodet, et terminée de la main de ce maître.

V. *Le même, avec le cardinal Caprara*, tous deux de profil, et de grandeur naturelle, réunis dans le même cadre; ces deux portraits d'un coloris et d'un faire admirables, paraissent des études pour le tableau du *Couronnement*. Ils appartiennent à M. Hyacinthe Didot.

VI. *Le comte Potocki*, portrait équestre, grand comme nature, peint à Rome, dans les premiers temps de l'auteur.

VII. *M^me^ Récamier*, placée sur

un lit de repos à l'antique, la tête de trois quarts, tournée vers le spectateur. Ce n'est qu'une ébauche que diverses circonstances ont fait rester imparfaite; mais elle est d'un gracieux et d'une élégance admirables. Largeur, 7 pieds et demi; hauteur, 5 pieds 4 pouces. Ce portrait a été acheté 6180 fr. à la vente de l'auteur, par un parent de la personne qu'il représente.

VIII. *Mme Pastoret;* elle est assise près du berceau de son enfant : portrait en pied et composé, ébauche complète très-avancée. Hauteur, 4 pieds; largeur 3 pieds.

IX. *Mme Trudaine*, en pied, ébauche; elle est représentée assise; la tête est de trois quarts, et coiffée de longs cheveux noirs. Une robe noire, un fichu blanc et une ceinture bleue composent son ajustement. Hauteur, 4 pieds; largeur 3 pieds.

X. *M. Joubert*, receveur-général des États de Languedoc, assis; habit noir, coiffure à la mode du temps; ébauche. Hauteur, 4 pieds; largeur, 3 pieds. Ce portrait n'a été payé que 123 fr. à la vente de l'auteur.

XI. *Le baron Estève*, trésorier de la Couronne, sous le gouvernement impérial, à mi-corps : ébauche, la tête presque terminée. Hauteur, 3 pieds 4 pouces; largeur, 2 pieds 6 pouces.

XII. *M. Desmaisons*, oncle de David.

XIII. *M. Pécoul*, son beau-père.

XIV. *Mme Pécoul*, sa belle-mère.

XV. *Mme David*, femme de l'auteur.

XVI. *M. Alphonse Leroy*, médecin.

XVII. *Le comte de Clermont d'Amboise.*

XVIII. *La comtese de Bréhan.*

XIX. *M. et Mme Vassal.*

XX. *Lavoisier*, en pied.

XXI. *Mme Lavoisier.*

XXII. *Mme de Sorcy.*

XXIII. *Mme Devilliers.*

XXIV. *La Famille Thélusson.*

XXV. *Mme Lecouteulx* (brûlé dans un incendie).

XXVI. *Mme Hocquart* (*idem*).

XXVII. *Mme Verninac*, née Charles de Lacroix.

XXVIII. *M. Pennerin - Villandois.*

XXIX. *M. Blau*, ambassadeur de Hollande en France.

XXX. *M. Meyer, idem.*

XXXI. *M. Sériziat.*

XXXII. *Mme Sériziat.*

XXXIII. *Le comte Français* (*de Nantes*).

XXXIV. *M. et Mme Mongez*, sur une même toile.

XXXV. *M. Alquier*, ancien conventionnel et depuis ambassadeur de France en diverses cours, peint à Bruxelles.

XXXVI. *La comtesse Villain* XIV avec sa fille, peinte à Bruxelles.

XXXVII. *Le comte de Turenne*, en buste. — Une répétition du même, figure assise.

XXXVIII. *Le général Maurice Gérard*, portrait en pied, peint à Bruxelles.

XXXIX. *Le jeune prince de Gâvres, ibidem.*

XL. *M. Sièyes*, figure assise, *ibidem.*

XLI. *M. Ramel - Nogaret*, conventionnel, et ministre des finances sous le Directoire, *ibid.*

XLII. M^me^ *Ramel-Nogaret*, née Panckoucke.

XLIII. *Deux fils de Joseph Bonaparte.*

XLIV. M^lle^ *Juliette de Villeneuve*, nièce de Joseph Bonaparte.

XLV. *Eugène David*, fils de l'auteur, *et son épouse*, dessinés par leur père, en petit et au crayon noir, quelques jours avant sa mort.

XLVI. *La princesse Borghèse* (Pauline Bonaparte) petit croquis au crayon noir, de profil, fait de souvenir.

XLVII. *Vien*, peintre, maître de David, en buste, petit croquis au crayon noir, de forme ronde.

DESSINS (1).

I. *Le Serment du jeu de paume*, dessin tracé à la plume et lavé au bistre. Largeur, 38 pouces; hauteur, 25 pouces; exposé au salon de 1792. Ce dessin, le plus capital et le plus terminé qui soit sorti du crayon de David, est aussi célèbre par l'étendue de la composition, par le nombre de portraits de personnages célèbres qu'il offre à la curiosité, que par la perfection de l'exécution et la science qu'on y admire. Il a été gravé à l'*acqua tinta*, de même dimension que l'original, par Godefroy. Celui-ci a été adjugé lors de la vente de l'auteur, à Eugène David, l'un de ses fils, pour la somme de 1,500 fr. — On voyait à la même vente, un carton de 22 pieds de largeur sur 13 de hauteur, extrait de cette même composition, où les études nues des principales figures sont au trait et légèrement massées d'une teinte égale. Quatre têtes sont peintes; celles de Mirabeau, Barnave, Dubois-Crancé et le père Gérard. Ce carton, tracé à grands traits, est un morceau d'école, où la science du dessin de David se montre tout entière. Le reste de la toile, sur laquelle se trouvent quelques indications, a été séparé avec le plus grand soin, de manière à pouvoir être replacé facilement dans l'état primitif. — A la même vente on voyait encore les têtes achevées de Bailly et de MM. Grégoire, Kervélégan et Prieur (de la Marne), destinées à faire partie du tableau.

II. *Homère récitant le XXIV^e^ chant de l'Iliade au peuple attendri*, à l'encre de la Chine; composé au Luxembourg, pendant la détention de l'auteur.

III. *Agamemnon enlevant Brisis de la tente d'Achille*, appartient à M. A. F. Didot, fils.

IV. *L'Epouse de Germanicus accompagnée de sa fille, transportant les cendres de son époux à Arles;* appartient à M. Stapleaux.

V. *Orphée s'accompagnant de sa lyre, et demandant son épouse à Pluton et à Proserpine*, appartient au même.

VI. *Athalie et Joas*, donné par l'auteur, à M. Drapiez, chimiste, à Bruxelles.

VII. *Ganymède versant le nectar à l'aigle de Jupiter;* appartient à M. le docteur Chalupt, dernier médecin de David.

VIII. *La Mort des Amazones*, deux dessins traités de manière

(1) Nous ne marquons ici que les principaux dessins. On trouvera l'indication des moins importans dans le *Catalogue de la vente de David*, cité plus haut.

différente; appartiennent à M. Stapleaux.

IX. *Vénus blessée par Diomède, vient se plaindre à Jupiter :* l'Amour intercède pour elle. Dessin au lavis, sur papier de couleur et rehaussé de blanc : composition de cinq figures, inédite et la seule que David ait faite pour ce sujet. Hauteur, 9 pouces; largeur, 6 pouces et demi.

X. *Entrée de l'Empereur Napoléon à l'Hôtel-de-Ville de Paris*, dessin à la plume, et lavé à l'encre de la Chine. C'était le projet d'un tableau qui devait faire pendant au *Couronnement* et à la *Distribution des Aigles*, mais qui n'a jamais été exécuté. Largeur, 16 pouces ; hauteur, 9 pouces et demi.

XI. *Homère endormi ; deux jeunes filles lui apportent du pain.* Sujet esquissé à l'encre de la Chine, sur papier blanc.

XII. *Homère, la lyre à la main, conduit par un jeune guide*, croquis au trait et au crayon.

XIII. *Régulus quitte Rome, s'arrache des bras de sa femme, de ses enfans, de ses amis, pour aller se livrer aux tortures que lui préparent les Carthaginois :* composition indiquée au crayon, et en partie tracée à la plume.

XIV. *Horace, après avoir tué sa sœur Camille, est défendu par son père, qui fait commuer sa peine :* tracé au crayon, et terminé dans quelques parties, au lavis et à la plume. Ce dessin a été payé 1403 fr. à la vente de l'auteur.

XV. *Neuf dessins à l'aquarelle*, pour les *costumes* commandés par la Convention et par les Consuls.

XVI. *Moyse Bayle, Beauvais et Châlier*, martyrs révolutionnaires, études à la plume et au lavis, pour un sujet destiné à la toile de l'Opéra.

N. B. Le catalogue de la vente de David indique encore un nombre considérable de dessins plus ou moins importans du même maître. Les plus remarquables sont les livres de ses premières études, à Rome, et les divers livres de ses études pour chacun des grands tableaux qu'il exécuta, chacun desquels lui coûta un gros volume de travaux préparatoires en ce genre.

DEBURE DE SAINT-FAUXBIN (JEAN-FRANÇOIS), frère de l'auteur de la *Bibliographie Instructive*, né à Paris, le 16 septembre 1741, est mort dans la même ville, le 24 janvier 1825. On a de lui :

I. *A. M. T. S. Boethii, de Consolatione philosophicâ, libri V, recensuit Johannes Eremita.* Paris, 1783, in-12.

Debure s'est caché sous le nom de *J. Eremita.*

II. *Nouveau Manuel d'Epictète, extrait des Commentaires d'Arrien.* Paris, imprimerie de Monsieur, 1784; 2 vol. in-12.

III. *Lettre d'un solitaire à un académicien de province, sur la nouvelle version française de l'Histoire des animaux, d'Aristote (de Camus).* Paris, 1784, in-4.

IV. *Les Amours pastorales de Daphnis et de Chloé, traduits du grec, de Longus.* Paris, de l'imp. de Monsieur, 1787; in-4, fig.

V. *Epître dédicatoire à l'Assemblée Constituante*, imprimée en latin et en français, à la tête du *Nouveau Testament*, latin-français, donné par Saugrin, 1791-1801 ; 5 vol. in-8, avec des fig. de Moreau (Extrait de la *Bibliographie de la France* ; vol. de

1825, pag. 343, article communiqué par M. Ch. Magnin). (1)

DEJOUX DE LA CHAPELLE (PIERRE), naquit à Genève, en 1752; sa mère était française et originaire de Nîmes. Il fit ses études d'abord dans sa ville natale, ensuite en Angleterre et à Bâle, et fut reçu ministre du saint Évangile, à l'âge de 23 ans. Appelé à Paris par Court de Gébelin, son coréligionnaire, il l'aida dans la composition de diverses parties de son grand ouvrage du *Monde primitif*. Pendant la Révolution, Dejoux fut nommé directeur d'une école publique dans le département du Léman, place qu'il occupa quatorze ans. Devenu président du Consistoire de la Loire-Inférieure et de la Vendée, il en remplit les fonctions à Nantes, durant onze ans et demi. Une ordonnance royale du 24 janvier 1816, le révoqua de ces fonctions, comme n'étant pas français. Précédemment, M. de Fontanes l'avait nommé recteur de l'Université de Brême; mais les événemens de la guerre ne lui permirent pas de prendre possession de cette place. M. Dejoux avait visité l'Italie en 1773, avec lord Allen; le désir d'étudier à fond la religion catholique, lui inspira la pensée de faire un second voyage à Rome, après sa révocation, en 1816. Il exécuta ce projet en société avec un jeune Anglais de distinction, élève de l'Université d'Oxford, et qui inclinait aussi, secrètement, vers le catholicisme. Dans ce second voyage, Dejoux observa soigneusement les usages et la discipline du clergé catholique; il visitait les églises et les couvens, assistait aux cérémonies des catholiques, étudiait leurs dogmes, et dissipait ses doutes. Il paraît que bientôt sa conversion intime se trouva consommée; mais des difficultés de famille et de fortune lui ôtèrent long-temps, la force de se déclarer publiquement. Il remplit encore, durant sept années, une chaire de professeur de langues anciennes à l'Institut de Dollar, près Stirling, en Écosse. Enfin, toujours pressé par une voix intérieure qui l'appelait dans le sein de l'Église catholique, il revint à Paris, et se décida à franchir un pas difficile. Après avoir reçu les dernières instructions de la bouche d'un respectable curé de la capitale, Dejoux fit son abjuration le 11 octobre 1825, entre les mains de M. l'archevêque de Paris. Il tomba malade peu de jours après, et mourut le 29 du même mois, âgé de plus de soixante-douze ans. Dans ses derniers momens, il avait été assisté par M. le curé de Saint-Germain l'Auxerrois. Lorsqu'on lui apporta le saint Viatique, « Oui, » dit-il d'une voix forte, je crois » fermement à la présence réelle » de J. C. dans l'Eucharistie. » Ses réponses aux questions du prêtre qui l'interrogeait furent pleines de fermeté et de précision. Les anciens coréligionnaires de M. Dejoux ont manifesté quelque émotion de cette conversion d'un

(1) On a publié : *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. Debure de Saint-Fauxbin*. Paris, Debure frères, 1825; in-8, de trois feuilles trois quarts. — Un grand nombre des volumes de cette collection portaient des corrections et des notes de la main du propriétaire.

membre de la vénérable compagnie des Pasteurs de Genève. Ce sentiment est excusable; mais ce qui le paraît moins ce sont les insinuations peu charitables de certains journaux protestans au sujet de cet événement, Sous couleur de modération, sans articuler aucun fait, ce qui leur était loisible, s'il en eût existé d'avérés, ces journaux couvrent de soupçons vagues et cruels, un chrétien qui n'a fait qu'user de cette souveraineté de conscience, dont leurs rédacteurs ont plus d'une fois proclamé le droit sacré. Peu après le décès de son père, Mlle Dejoux a suivi l'exemple qu'il lui avait laissé, en embrassant comme lui, la foi catholique (Voyez : *Lettre de* Mlle *Dejoux de La Chapelle à sa sœur, pour lui apprendre son retour à l'Eglise catholique, et lui exposer les motifs de sa conversion*). Paris, Méquignon-Havard, 1826; in-8, de 4 feuilles trois quarts.

Liste des ouvrages de P. Dejoux.

I. *Le Commerce, les Sciences, la Littérature et les Beaux-Arts, simultanément enseignés*, ou *Notice raisonnée d'un institut, réunissant une éducation littéraire et libérale à un apprentissage effectif de commerce; précédé d'un Mémoire qui en démontre la nécessité.* Genève, 1801, in-4.

II. *Ce qu'est la Franche-Maçonnerie.* Genève, 1802, in-8.

III. *Prédication du Christianisme.* 1803, 4 vol. in-8.

Il est à remarquer que dans cet ouvrage, comme dans sa *Prédication*, l'auteur se montre fortement attaché à la divinité de J. C., et par conséquent très-opposé à l'opinion socinienne, qui a trouvé autrefois, trop de partisans dans son église.

IV. *La Providence et Napoléon*, ou *les Fêtes de l'Église, et les Triomphes des armées, exposés dans une suite de discours.* 1806, in-8.

V. *Discours sur la guerre considérée dans ses rapports avec la civilisation.* 1810, in-8.

VI. *Second Discours sur la guerre*, ou *Te Deum d'Enzersdorf et de Wagram.* 1810, in-8.

VII. *Troisième Discours sur la guerre considérée sous des rapports de légitimité, et relativement aux triomphes récens de la Grande Armée, surtout à l'éclatante victoire de la Moskowa;* prononcé le 11 octobre 1812, d'après l'invitation du Gouvernement, dans l'Église réformée consistoriale de Nantes; et suivi d'un *Hymne religieux sur la délivrance de la Pologne.* Nantes, imprim. de Brun, 1813; in-8, de 4 feuilles.

VIII. *La Vertu glorifiée*, ou *le Triomphe après la mort*, discours prononcé le 21 janvier 1815, au service funèbre et solennel de Louis XVI, roi de France. Nantes, 1815; imprim. de Forest, in-8, de 3 feuilles un quart.

IX. *Lettres sur l'Italie, considérée sous le rapport de la religion.* Paris, imprimerie royale, chez Méquignon-Havard, 1825; 2 volumes in-8, ensemble de 40 feuilles un huitième.

L'auteur n'a pas eu la satisfaction de voir paraître cet ouvrage,

où il a consigné les sentimens et les motifs qui lui ont dicté son abjuration. Ses lettres sont au nombre de quarante ; elles sont datées de 1817, et signées : *Pierre de La Chapelle* (l'un des noms de M. Dejoux), et *Eusèbe Adhémar*, prieur de l'abbaye de Saint-Hermance, en Chablais. Elles sont adressées à lord *Edouard Clinton*, comte de *Moreland*, à Oxford. Les noms d'Adhémar et de Moreland sont supposés. Le prieur justifie la doctrine et les pratiques de l'Eglise catholique, et répond à diverses objections des protestans. La dernière lettre, datée du 25 octobre 1825, quatre jours avant la mort de l'auteur, contient des particularités sur sa personne et sa famille, ainsi que des explications sur les motifs et les délais de sa conversion. La ferveur du néophyte pourra paraître poussée un peu loin, dans ce qu'il dit des Jésuites, du culte extérieur, de l'esprit du clergé ultramontain, de l'école de M. de Maistre et de l'abbé de La Mennais. En général, son ouvrage est déparé par une assez forte teinte d'exaltation et de mauvais goût. Le directeur de l'Imprimerie royale obtint de Mlle Dejoux, des cartons aux endroits (T. I, pag. 27, *de l'Avant-propos*, et T. II, pag. 375) où son père exprimait ses vœux pour le rétablissement en France, des congrégations enseignantes et des corporations religieuses : on y a substitué des expressions plus vagues que celles de l'auteur. Les *Lettres sur l'Italie* sont données comme l'introduction d'un autre ouvrage purement littéraire, du même M. Dejoux, intitulé : *Soirées Napolitaines*, roulant sur les dialectes, les antiquités, l'histoire des peuples de l'Italie, et dont on promet la publication, en 2 vol. in-8.

DELLÊTRE (J. B. E. Demorcy), médecin, natif de Montpellier, est mort à Sauve, département du Gard, au mois de décembre 1823 ; on lui doit les ouvrages suivans :

I. *Essai sur cette question :* Quels sont les cas dans lesquels l'expectoration est la crise naturelle des fluxions de poitrine ? Montpellier, J. G. Tournel, an XI, in-4.

C'est la thèse soutenue pour obtenir le bonnet de docteur.

II. *Essai sur l'Analyse appliquée au perfectionnement de la médecine.* Paris, Crochard, 1811 ; in-8, de 150 pages.

III. *Cours de Fièvres, par feu M. de Grimaud, professeur de l'Université de Montpellier. Seconde édition* (troisième), *corrigée et augmentée d'une Introduction et de Supplémens qui rendent ce cours complet ; par J. B. E. Demorcy - Dellêtre.* Montpellier, Mme Picot, née Fontenay, 1815 ; 4 vol. in-8.

Dellêtre a composé pour cette édition : 1° *Notice sur Grimaud ;* 2° une *Introduction* de plus de deux cents pages, dans laquelle il donne d'utiles développemens sur plusieurs points que Grimaud n'avait fait qu'ébaucher.

IV. *Mémoires de médecine : Premier mémoire : Irritation et phlegmasie : causes, caractères, effets, traitement de ces affections : Examen des principes d'une nouvelle doctrine à cet égard. Première*

partie : Irritation. Montpellier et Paris, Gabon ; 1824 ; in-8, de 24 feuilles trois quarts.

En 1824, Dellêtre remporta le prix de la Société de médecine du Gard.

DELPECH (François-Séraphin), est mort à Paris, le 25 avril 1825, d'une affection de poitrine, à l'âge de 47 ans. Un goût naturel pour les arts du dessin, et un sentiment profond de leurs beautés, décidèrent de sa vocation. A l'occasion du salon de 1812, il écrivit dans le *Mercure* de cette année, une série d'articles qui lui concilièrent l'estime des artistes. On doit encore à Delpech : *Examen raisonné des ouvrages de peinture, sculpture et gravure, exposés au Salon du Louvre, en* 1814. Paris, Martinet, 1814 et 1815 ; un vol. in-8, (en onze livraisons). — Il a été aussi l'éditeur de l'*Iconographie des contemporains, de* 1789 *à* 1820, in-folio, dont il a rédigé le prospectus. Cette belle collection de portraits lithographiés, avec fac-simile, commencée en 1823, doit être composée de cinquante livraisons, chacune contenant quatre portraits et quatre *fac-simile :* seize livraisons étaient déjà publiées à l'époque de la mort de l'éditeur. L'ouvrage est continué par sa veuve.

(1) DENON (Dominique-Vivant) naquit à Châlons-sur-Saône, le 4 janvier 1747, de parens nobles. Il vint jeune à Paris, sous la conduite de l'abbé Buisson, pour y étudier le droit, étude indispensable à la carrière de la magistrature, à laquelle ses parens le destinaient. A son arrivée à Paris, le jeune Denon s'occupa beaucoup plus de jouir des plaisirs que lui offraient la ville et la cour, que de l'étude de Barthole et de Cujas. La gaîté et la tournure de son esprit lui valurent ce qu'on appelle des succès de salon. Ses liaisons avec les actrices du Théâtre-Français lui firent naître l'idée de composer une pièce, *le bon Père,* qui fut jouée, et dont Lekain disait, le jour de la première représentation : « C'est la comédie de ce »jeune auteur couleur de rose, que »nos dames ont reçue. » « Attiré, dit M. Coupin, par le désir de voir Louis XV, le jeune Denon recherchait les occasions de l'approcher : il allait à Fontainebleau à l'époque des voyages d'automne; le Roi finit par le remarquer. Un jour il le fit approcher, et lui demanda ce qu'il voulait. — « Vous »voir, sire, lui répondit le jeune »homme. — Quoi ! lui dit le Roi, »tu n'as rien à me demander ; tu »ne désires rien ? — Non, sire, si »ce n'est de pouvoir échapper aux »baïonnettes et aux gardes qui

(1) Cet article est extrait par abrégé, sauf la partie bibliographique, d'une *Notice nécrologique sur M. le baron Denon,* par P. A. Coupin (*Revue Encyclopédique,* T. XXVI, pag. 30), ornée d'un portrait lithographié, et tirée à part, avec des additions. Nous connaissons encore un portrait de M. Denon, lithographié par Berton, en mai 1825 (chez Villain). On trouve un trait assez fidèle de sa physionomie, d'après un portrait peint par Augustin, dans le tome V de la *Biographie nouvelle des Contemporains.*

» m'empêchent d'approcher de » votre personne. » Le Roi, charmé de ses réponses, ordonna à M. de Laborde, son premier valet de chambre, de lui donner une permission avec laquelle il pût entrer dans les appartemens et dans les jardins. De ce moment Louis XV prit l'habitude d'adresser souvent la parole au jeune Denon, dont la conversation et les manières lui plaisaient. Il lui demanda une fois, à quoi il s'occupait. M. Denon, dès ses premières années, avait montré une sorte de passion pour les arts. Il avait recherché avidement toutes les gravures qu'il avait pu trouver; il avait pris des leçons de dessin, et, depuis son arrivée à Paris, il s'y était adonné de nouveau et d'une manière plus suivie. Il répondit donc au Roi qu'il étudiait les beaux-arts. Louis XV avait toujours pris les goûts de ses maîtresses, et Mme de Pompadour, alors sa favorite, ayant eu la fantaisie de graver sur pierre dure, il fit choix d'une collection de pierres antiques dont il confia la conservation au jeune Denon.

» Cependant il demanda et obtint d'être envoyé à Saint-Pétersbourg, en qualité de gentilhomme d'ambassade. Là, commence sa carrière diplomatique. Il avait porté à Saint-Pétersbourg ses habitudes de plaisir et ses manières aimables; il y fut également goûté de la bonne compagnie. Bientôt il fut chargé de la correspondance de l'ambassade. Après la mort de Louis XV, M. Denon alla rejoindre le comte de Vergennes, qui quittait l'ambassade de Suède pour prendre, en France, le ministère des affaires étrangères. Ce nouveau protecteur lui confia une mission près du corps helvétique; il avait alors vingt-huit ans. Il vint à Ferney, voir Voltaire. Le patriarche de la littérature n'était pas accessible pour tout le monde; mais M. Denon lui ayant fait dire que comme lui, il était gentilhomme ordinaire de la chambre, et que dès lors, il avait le droit d'entrer partout, Voltaire trouva la plaisanterie bonne, et le reçut fort bien. M. Denon fit son portrait, gravé depuis par Saint-Aubin; plus tard, il publia une composition connue sous le nom du *Déjeuner de Ferney*. Ces deux productions donnèrent lieu à une correspondance dans laquelle Voltaire se plaignait spirituellement de ce que M. Denon l'avait fait plus laid qu'il n'était réellement. Il est certain que M. Denon avait plutôt outré qu'atténué, surtout dans la partie inférieure du visage, l'affaissement et les pauvretés des formes que l'âge traîne à sa suite.

» M. Denon quitta la Suisse pour aller rejoindre le comte de Clermont-d'Amboise, ambassadeur à Naples, auquel il fut attaché : il y resta sept ans. M. de Clermont-d'Amboise ayant été rappelé en France, M. Denon reçut le titre et remplit les fonctions de chargé d'affaires..... Une circonstance particulière vint lui fournir l'occasion de se livrer à son goût pour les arts. L'abbé de Saint-Non avait publié une suite de vues de Rome, en soixante planches; cet ouvrage fut suivi de plusieurs autres collections de même nature; le succès qu'elles obtinrent engagèrent l'abbé de Saint-Non à entreprendre la description

de la grande Grèce : telle fut l'origine du *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile.* L'entreprise était vaste : des dessinateurs partirent de France; M. Denon se chargea de les diriger et d'écrire l'itinéraire de ce voyage, dont une carte, mise en tête du premier volume, fait connaître l'étendue. C'est par erreur que la plupart des biographes prétendent que M. Denon fit des dessins pour cet ouvrage; l'abbé de Saint-Non faisait graver et publiait à Paris les dessins, qu'il accompagnait d'un texte puisé en partie, dans le journal de M. Denon, qu'il citait quelquefois textuellement. Il paraît que M. Denon fut mécontent des changemens et des retranchemens que l'on faisait à son travail, et la partie qui concernait l'Italie fut insérée en entier, dans les notes du voyage de Swinburne (1). L'abbé de Saint-Non s'en plaignit dans le *Mercure* (31 décembre 1785); il répéta ses plaintes dans le dernier volume du *Voyage pittoresque.* Pour justifier ses corrections, il dit que la précipitation inséparable du travail auquel M. Denon s'était livré, l'avait fait tomber dans des erreurs et des redites qui s'étaient opposées à ce que son journal pût être toujours transcrit textuellement. Le surplus de l'itinéraire de M. Denon, relatif à la Sicile et à Malte, fut imprimé séparément en 1788 (1), dix ans après que son voyage avait été entrepris. Sans doute, on y trouve des négligences de style; on sent que l'ouvrage est dû plutôt à un jeune artiste qu'à un écrivain exercé; mais il y a de l'esprit et une gaîté qui ne manque ni de verve, ni de malice.

» En quittant Naples, M. Denon vint à Rome, où le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, réunissait le cercle le plus éclairé : ce fut là qu'il vit Joseph II. La mort de M. de Vergennes mit fin à la carrière diplomatique de M. Denon; mais en Italie il était devenu artiste, et la fin de sa vie fut consacrée aux arts. Il vint à Paris, demanda à entrer à l'Académie de peinture, présenta pour morceau de réception, dès 1787, l'*Adoration des Bergers,* d'après Luc Giordano, et fut reçu. Cette gravure à l'eau-forte, dans laquelle l'auteur a voulu imiter Rembrandt, est curieuse en ce qu'elle indique l'état des arts à cette époque. Certainement, de nos jours, un graveur ne serait pas admis pour un semblable ouvrage; au reste, il a fait beaucoup mieux depuis. M. Denon, reçu membre de l'Académie, retourna une seconde fois en Italie. Il était depuis cinq ans à Venise; il se proposait d'y rester encore; mais la révolution française avait développé un caractère de fureur et de violence inséparable, hélas! de toutes les grandes dissensions civiles. Le gouvernement ombrageux de Venise le

(1) *Voyage de Henri Swinburne dans les Deux-Siciles, en* 1777, 1778, 1779 *et* 1780; *traduit de l'anglais par un voyageur français* (Laborde). Paris, imprimerie de Didot l'aîné, 1785, 5 vol. in-8.

(1) *Paris, imprimerie de Didot l'aîné,* 1 vol. in-8.

força de se réfugier à Florence ; il passa en Suisse, où il espérait rester tranquille ; ce fut en vain. Pendant son absence, ses biens avaient été séquestrés ; il avait même été porté sur la liste des émigrés ; sa position était donc critique. Il eut le courage de braver le sort qui le menaçait, et revint à Paris : il s'y trouva sans ressource et sans amis. David, qui jouissait alors d'une grande influence, le tira de ce mauvais pas. Il avait été chargé de faire les dessins des costumes républicains que l'on voulait faire prendre à la nation ; il fit rayer M. Denon de la liste des émigrés, et obtint un arrêté qui lui confiait le soin de graver ces dessins. C'est à cette occasion qu'il lui arriva une aventure que je lui ai entendu raconter plusieurs fois (c'est M. Coupin qui parle) : il fut appelé par le Comité de salut public, pour rendre compte de la situation du travail dont il avait été chargé ; on lui indiqua minuit pour l'heure du rendez-vous : il fut exact ; mais le Comité était, disait-on, enfermé pour discuter des affaires graves, et M. Denon dut attendre. Deux heures s'écoulent, pendant lesquelles il entend des éclats de rire qui contrastaient singulièrement avec la nature des affaires dont s'occupait habituellement le Comité, et qui prouvaient que la conversation était bien loin d'être aussi sérieuse qu'on l'annonçait ; enfin Robespierre sort et passe inopinément dans la pièce où se trouvait M. Denon. En apercevant un étranger, la figure du tribun farouche se contracte et prend une expression d'effroi mêlée de colère ; il demande au pauvre artiste d'un ton à le pétrifier, qui il est et ce qu'il fait là, à cette heure : M. Denon se crut perdu ; il se nomma, répondit qu'il était venu pour obéir à l'ordre qui lui avait été donné, et qu'il attendait qu'il fût appelé. Robespierre se radoucit aussitôt, fit entrer M. Denon dans le lieu des séances, passa une partie du reste de la nuit à causer avec lui, et, pendant tout le temps de l'entretien, il s'efforça de lui prouver qu'il aimait les arts, et qu'il avait les goûts et les manières d'un homme de la bonne compagnie. M. Denon disait que le souvenir de cet événement avait pour lui le caractère d'un songe.

» M. Denon avait traversé les époques les plus funestes de notre révolution un crayon à la main : une circonstance inattendue vint lui fournir les moyens de faire de son talent un emploi qui lui assure une réputation durable et méritée. Il avait connu Bonaparte chez Mme de Beauharnais, et s'était attaché à lui ; l'expédition d'Egypte se préparait ; il n'hésita pas à en faire partie, quoiqu'il eût alors à peu près cinquante ans. L'armée, composée de jeunes gens pleins d'enthousiasme, vit M. Denon développer un courage et une ardeur qui lui acquirent l'estime générale. Il fit avec le général Desaix, la campagne de la haute Egypte. Toujours en avant, son portefeuille en bandoulière, il devançait au galop les premiers guides, pour avoir le temps de dessiner quelques fragmens, en attendant que la troupe le rejoignît. Pendant que l'on se battait il prenait des vues, et fixait le souvenir des événemens dont il était té-

moin. Dans toute cette campagne, il montra une singulière activité ; le nombre des dessins qu'il fit est immense. Revenu en France avec Bonaparte, il s'occupa du soin de les publier; il y mit de l'empressement. La vive impression que l'expédition d'Egypte avait produite ; le caractère extraordinaire, aventureux, qui lui était propre et qui était bien de nature à plaire à notre nation; l'étonnement que l'on éprouva à la vue de ces monumens, merveilles, pour ainsi dire éternelles, de la patrie des Pharaon et des Ptolémée, firent avidement rechercher un ouvrage, premier résultat de cette expédition, où l'on trouvait, à côté de la description et de la vue des monumens les plus gigantesques que le génie de l'homme ait élevés, une relation spirituelle, animée, d'un événement dont le temps ne pourra qu'accroître la grandeur (1).

» Environ deux ans après son retour d'Egypte, Bonaparte donna à M. Denon le titre de directeur-général des musées : dès lors il eut sur les arts et les artistes une influence fort importante. La vie de M. Denon se divise donc nécessairement, en deux parties distinctes. Pendant la première, il fut tour à tour et souvent à la fois diplomate, voyageur, artiste ; dans la seconde il devint homme public, et il eut une administration d'autant plus délicate à diriger qu'elle s'exerçait sur les productions de l'esprit. M. Denon a-t-il bien saisi sa mission et l'a-t-il remplie de manière à ne faire naître aucune plainte? Quelques personnes ont pensé qu'il avait trop dirigé les arts dans un système d'adulation personnelle pour l'Empereur; je crois que ce reproche est fondé. Sans doute Bonaparte était un homme assez extraordinaire pour ébranler et occuper l'imagination de nos artistes; les événemens contemporains avaient assez d'éclat pour qu'ils dussent y puiser des inspi-

(1) *Voyage dans la basse et la haute Egypte pendant les campagnes du général Bonaparte.* Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné, an X-1802 ; 2 vol. très-grand in-folio, avec 141 planches. — *Le même*, in-4, et les planches en 1 vol. in-fol. atlantique. — *Le même*, sans planches, 3 vol. in-12. — *Le même*, Londres, 1802, 2 vol. in-4, sans planches. Cette édition, qui a été donnée par le journaliste Peltier (V. son article ci-après, dans ce même vol.), diffère de celle de Paris, d'abord par le texte, qui offre des changemens assez nombreux et qui est mis dans un nouvel ordre; ensuite, le second volume est augmenté d'un appendice très-étendu, contenant des relations particulières et des mémoires publiés par différens officiers ou savans qui ont fait partie de l'expédition. L'édition de Londres est fort inférieure à celle de Paris pour l'exécution typographique; les planches ont été réduites de 141 à 60. Il a été fait en même temps, une édition avec un texte anglais. Nous connaissons *trois traductions anglaises* du *Voyage en Egypte* de Denon ; celle d'*Arthur Aikin*, en 1 vol. in-4, ou 3 vol. in-8. — celle de *E. A. Kendal*, qui fut préférée à la précédente. — et celle de *Fr. Blagden*, qui forme les deux premiers volumes d'une collection intitulée : *Nouvelles découvertes.* — *Hermann Bosscha* en a donné une *traduction hollandaise.* 1805, 3 vol. in-8. — *D. Tiedemmann*, une *traduction allemande.* Berlin, 1802, in-8; ainsi qu'un anonyme. Mayence, 1803, 2 vol. in-8.

rations; mais peut-être fallait-il se borner à laisser faire, et ne pas perdre de vue qu'en entraînant toute l'école dans cette même route, on abandonnait nécessairement les sommités de l'art, qui ne se développe de la manière la plus heureuse et la plus complète, qu'au moyen de circonstances que les événemens modernes présentent rarement. Quelle que puisse être au surplus, l'opinion que l'on se soit formée sur le caractère de l'administration de M. Denon, il est une vérité que l'on doit proclamer hautement, c'est que, au milieu de tant d'intérêts et d'amours-propres opposés, il eut cependant très-peu d'ennemis, et je crois pouvoir assurer qu'il ne fut l'ennemi de personne, quoique d'ailleurs, il n'ait pas toujours partagé l'opinion générale sur le talent de quelques artistes distingués.

» Les événemens de 1815 rendirent M. Denon à la vie privée. Dégagé des soins d'une administration difficile à conduire, il redevint tout entier ce qu'il était, homme d'un esprit aimable, de manières affables et charmantes; très-occupé du monde, qui s'occupait également beaucoup de lui, montrant toutes les richesses réunies dans sa précieuse collection, avec une grâce et une complaisence inépuisables. Dans les dernières années de sa vie, il conçut le projet de présenter une histoire de l'art depuis les temps anciens jusqu'à nos jours; sa collection si variée, si riche, si intéressante(1), lui fournissait tous les matériaux nécessaires. Il employa la lithographie : beaucoup d'hommes habiles, tels que MM. Bouillon, Mauzaisse, etc., concoururent à cet ouvrage; il ne lui restait plus qu'à faire le texte; il aurait fallu pour cela qu'il s'éloignât du monde pendant quelque temps : l'ouvrage est resté inachevé; mais ses neveux tiennent à honneur et avec raison, de remplir les intentions de leur oncle. Le texte sera confié à des mains dignes d'un travail aussi important, et cet ouvrage sera publié. . . . . .

» Les gravures de M. Denon, dans lesquelles il a imité constamment Rembrandt, s'élèvent à un nombre considérable; le catalogue qu'il en fit imprimer en 1803, contient environ 325 planches que l'on trouve à la calcographie du Musée, et qui coûtent 570 fr. Dans ce nombre se trouvent compris 47 portraits des peintres les plus célèbres, 11 costumes républicains d'après David, et 62 portraits modernes. Le reste se compose de gravures exécutées d'après des maîtres de diverses écoles : les plus remarquables sont : *Jésus-Christ sur les genoux de la Vierge*, d'après Annibal Carrache;

(1) On a publié : *Description des objets d'arts qui composent le cabinet de feu M. le baron V. Denon. — Monumens antiques, historiques, modernes, ouvrages orientaux, etc.*, par L. J. J. Dubois, in-8, de 19 feuilles sept huitièmes. — *Tableaux, dessins et miniatures*, par A. N. Pérignon, in-8, de 14 feuilles un huitième. — *Estampes et ouvrages à figures*, par Duchesne aîné, in-8, de 14 feuilles un huitième. — *Catalogue des livres et ouvrages à figures*, par le même, in-8, de 2 feuilles et demie. Paris, Tilliard, frères, 1826.

deux Lions et une Lionne, d'après Quadal; *Effet de nuit dans un intérieur; le bon Samaritain*, d'après Rembrandt; *le grand Taureau* de Paul Potter, et un *grand Paysage* de Van den Velde. M. Denon a aussi gravé environ 40 de ses propres compositions, et même des cartes de visite avec des figures allégoriques. Depuis l'époque où il a exécuté ces diverses gravures, l'école a changé de goût et de direction : aujourd'hui on veut de la noblesse, du style, de l'élévation dans les productions des arts, toutes choses pour ainsi dire inconnues, à l'époque où il s'y livrait manuellement, et par une sorte d'instinct et de besoin. Rembrandt, dont il a imité la manière, sera toujours admirable à quelques égards; mais il est plus facile de l'admirer que de l'imiter, et M. Denon est resté fort loin de lui. Au reste, il faut moins le considérer comme artiste que comme homme d'esprit, ayant un sentiment vif et éclairé des arts. »

M. Denon est mort âgé de soixante-dix-huit ans et trois mois, le 27 avril 1825. Jusqu'à ce jour plein de santé, jeune d'esprit et de mœurs, il fut saisi subitement par la maladie, au milieu d'une galerie de tableaux, et s'éteignit quelques heures après. Il a été enseveli au cimetière du P. La Chaise. — M. Gros, au nom de l'Académie des beaux-arts, dont M. Denon était membre, et M. Jomard, au nom des savans d'Egypte, ont prononcé l'éloge de M. Denon, sur sa tombe (Imp. de F. Didot, in-4).

Outre les ouvrages de M. Denon qui ont été cités dans le cours de cet article, nous connaissons encore du même auteur :

Discours sur les Monumens d'antiquité arrivés d'Italie, prononcé le 8 vendémiaire an XII, à l'Institut. Paris, Didot l'aîné, in-18.

Point de lendemain, conte. Paris, Didot aîné, 1812, in-18, de 52 pages. — anonyme.

DEPÈRE (Matthieu), pair de France, présidait l'administration départementale de Lot-et-Garonne lorsqu'il fut élu par ce département, à la première législature, où il fit partie du comité des contributions. Réélu par le même département, au Conseil des Anciens, en 1795, il y obtint les honneurs de la présidence, et continua de s'occuper exclusivement de finances. Après le 18 brumaire, Depère entra au Sénat, le jour de sa première organisation. Il fut l'un des sénateurs qui votèrent la déchéance de Napoléon le 1er avril 1814. Il passa ensuite dans la Chambre des Pairs, dont il n'a pas cessé de faire partie jusqu'à sa mort, arrivée à Toulouse, le 6 décembre 1825, lorsqu'il était âgé de près de quatre-vingts ans. M. Depère s'était aussi occupé de la théorie de l'agriculture; dans l'automne de 1809, il avait reçu commission de visiter les Landes, pour juger des moyens de rendre productives ces contrées sablonneuses. Nous connaissons de lui un *Manuel d'Agriculture pratique.* 1806, in-8.

DESCROIZILLES aîné (François-Antoine-Henri), chimiste, secrétaire du Conseil-général des manufactures, est mort à Paris, le 14 avril 1825. On lui doit plusieurs découvertes importantes

concernant les applications de la chimie aux arts (*V.* Annales de Chimie, T. XXII et T. L.). Nous connaissons de lui :

I. *Description et usage du Berthollimètre, ou Instrument d'épreuve pour l'acide muriatique oxigéné liquide, pour l'indigo et l'oxide de manganèse; avec des Observations sur l'art de graver le verre par le gaz acide fluorique : Mémoire faisant suite à l'Art du Blanchiment*, du citoyen Berthollet. 1802, in-8, fig. — Extrait du *Journal des Arts et Manufactures*. T. I, pag. 256. Prairial an III.

II. *Notices sur l'Alcalimètre et autres tubes chimico-métriques, ou sur le Polymètre chimique, et sur un petit Alambic pour l'essai des vins. Troisième édition, corrigée et augmentée.* Paris, 1824, in-8, de 10 feuilles trois huitièmes. — La *première édition* est de 1810, in-8, et se trouve dans les *Annales de Chimie*. T. LX, page 17, et dans le *Bulletin de la Société d'Encouragement*. T. XXX, page 140. — La *deuxième édition* est de 1818.

Cet instrument portatif, utile particulièrement aux teinturiers et généralement aux manufacturiers qui consomment des produits chimiques, se trouve à Paris, chez l'ingénieur-opticien Chevalier, avec la *Notice*, qui enseigne à s'en servir.

III. *Méthode très-simple pour préserver les blés, seigles, orges, avoines, riz, etc. de toute altération et de tout déchet, dans des bâtimens beaucoup moins spacieux et beaucoup moins coûteux que les greniers ordinaires, sans surveillance et sans aucuns frais que l'intérêt du capital.* Paris, Delaunay et Mongie aîné, 1819; in-8, d'une feuille, plus une planche lithographiée.

IV. *Estampillage enregistré*, etc. Paris, Delaunay et Mongie aîné, 1816; in-8, de 5 feuilles.

V. *Notice sur la fermentation vineuse, et spécialement sur celle du cidre et du poiré.* Paris, Bachelier, 1822; in-8, d'une feuille et demie (Extrait des *Annales de l'Industrie nationale et étrangère* T. VII, page 84).

DESFONTAINES (Guillaume-François Fouques Deshayes, connu sous le nom de) (1) est auteur d'un grand nombre de pièces dramatiques chantantes, dans le goût de l'ancien vaudeville, composées pour la plupart au moins, depuis 1792, avec MM. Radet, Barré et Piis, et qui eurent long-temps la vogue au théâtre de la rue de Chartres. Il est mort à Paris, le 21 décembre 1825, âgé de quatre-vingt-douze ans. Desfontaines avait été secrétaire du duc de Deux-Ponts, grand-père du présent roi de Bavière (Louis Ier); il eut ensuite le titre de secrétaire et bibliothécaire de Monsieur (Louis XVIII). Dans sa jeunesse, Desfontaines organisa souvent les fêtes des grands seigneurs de son temps, et passait alors pour l'un des hommes les plus élégans de Paris. Mme de Genlis se vante, dans ses *Mémoires*, de lui avoir fait obtenir, de Napoléon, une pension de 4,000 fr. qui avait été réduite à 2,000 fr. depuis la Restauration. Un décret de la Convention na-

(1) Plusieurs biographies et *la France littéraire*, de Ersch, le nomment *Desfontaines de la Vallée*.

tionale avait donné à Desfontaines une gratification de 2,000 livres. On a gravé un portrait de cepoëte, sur une même planche, avec ceux de MM. Radet et Barré, ses collaborateurs.

Liste des ouvrages de G. Fr. F. D. Desfontaines.

I. *Le Philosophe prétendu*, comédie en trois actes et en vers. 1762.—Jouée au Théâtre Italien.

II. *Épître à Quintus sur l'insensibilité des Stoïciens*, pièce qui a concouru pour le prix de l'Académie française. 1764, in-8.

III. *Lettres de Sophie et du chevalier de *** pour servir de supplément aux* Lettres du marquis de Roselle (de Mme Elie de Beaumont). 1765, 2 vol. in-12. — *Trad. en allemand*, Copenhague, 1766, in-8.

IV. *La Bergère des Alpes*, comédie en un acte et en vers. 1766, in-8. —1769, in-12. — Jouée au Théâtre Français.

V. *L'Aveugle de Palmyre*, pastorale en deux actes et en vers. 1767, in-8. — Jouée au Théâtre Italien.

VI. *Les Bains de Diane* ou *le Triomphe de l'Amour*, poëme en trois chants. 1770, in-8.

VII. *La Cinquantaine*, pastorale en trois actes. 1771, in-8.— Jouée à l'Opéra.

VIII. *Ismenor*, ballet héroïque en trois actes. 1775, in-8. — Joué à l'Opéra.

IX. *La Fête de village.* — Joué à l'Opéra.

X. *Le Mai*, comédie en trois actes et en prose, mêlée d'ariettes. 1776, in-8. — Jouée au Théâtre Italien.

XI. *La Chasse*, opéra-comique en trois actes et en prose, mêlé d'ariettes. 1778, in-8. — Joué au Théâtre Italien.

XII. *La Réduction de Paris*, pièce héroïque en trois actes et en prose, jouée sur le Théâtre Français, le 25 novembre 1780.

Cette pièce n'est point imprimée; elle n'eut point de succès. Les Mémoires de Bachaumont disent, à la date des 27 et 29 novembre, que c'est un drame à pur spectacle, qui ne vaut pas le fameux *Siége* de Nicolet. « Par exemple, ajoutent-ils, y a-t-il rien de plus plat que de prétendre que Henri IV n'avait pas fait marcher ses troupes un certain jour, à cause de la pluie ?»

XIII. *L'Amant statue*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes. 1781.—Jouée au Théâtre Italien.

XIV. *Isabelle hussard*, parade en un acte et en vaudevilles. 1781, in-8.

XV. *L'Amour et la Folie*, opéra-comique en trois actes et en prose, mêlé de vaudevilles. 1782, in-8.

XVI. *Le Droit du Seigneur*, comédie en trois actes. 1784, in-8. — Jouée au Théâtre Italien.

XVII. *Les Amours de Chérubin*, comédie en trois actes et en prose. Paris, Brunet, 1784. — anonyme.

XVIII. *Les Quatre Saisons littéraires*, recueil périodique. 1785, 4 vol. in-12.

XIX. *La Dot*, comédie en trois actes et en prose. 1785. —Jouée au Théâtre Italien.

XX. *L'Incendie du Havre*, comédie en trois actes et en prose. 1787.—Jouée au Théâtre Italien. — 1793, avec des changemens.

XXI. *Fanchette* ou *l'Heureuse*

épreuve, comédie en deux actes et en prose. 1788.

XXII. *Le Réveil de Thalie.* — Joué au Théâtre Italien.

XXIII. *Le Destin et les Parques*, ambigu en un acte et en prose. 1789.

XXIV. *Le District de village,* comédie mêlée d'ariettes. 1790. — Jouée au Théâtre Italien (Voyez *Moniteur* du 19 mars 1790).

XXV. *Le Tombeau de Desilles*, anecdote en un acte et en prose. 1790.

XXVI. *Le Dîner imprévu.* 1792. — Joué au Vaudeville.

XXVII. (Avec Radet et Barré) *Arlequin afficheur*, comédie parade en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles. 1792, in-8.

XXVIII. (Avec les mêmes) *Le Projet manqué*, ou *Arlequin taquin*, parodie-vaudeville (de *Lucrèce*), en un acte. Paris, Brunet, 1792, in-8.

XXIX. *Le Divorce,* comédie en trois actes et en vaudevilles. 1793, in-8. — Jouée au Vaudeville.

XXX. *La Chaste Suzanne*, pièce en deux actes, mêlée de vaudevilles. Paris, Maret, sans date, (1793), in-8.

Cette pièce, représentée vers l'époque du procès de Louis XVI, contenait cette phrase. « Vous êtes » ses accusateurs; vous ne pou» vez être ses juges. » Le public saisit et applaudit l'allusion : aussi plus tard, Desfontaines fut incarcéré à la Force, d'où il sortit, grâce à des *couplets patriotiques* qu'il adressa à la commune de Paris (Voyez *Moniteur* du 5 frimaire an II. — 25 novembre 1793).

XXXI. *Les Mille et un Théâtre.* — Joué au Vaudeville.

XXXII (Avec Radet et Barré). *Le Retour du ballon.*

XXXIII (Avec les mêmes). *Encore un curé....*

XXXIV (Avec les mêmes). *La Fin du monde.*

XXXV (Avec les mêmes). *L'Effort surnaturel.*

XXXVI. *Les Vieux Epoux.* — Joué au Vaudeville.

XXXVII. *La Fête de l'Égalité.* 1794.

XXXVIII. *Le Concert aux Éléphans.* — Joué au Vaudeville.

Il paraît douteux que cette pièce ait été imprimée (*Bibliographie de Quérard.* T. I, pag. 112). Le même auteur dit pareille chose de *la Fausse inconstance,* pièce qu'il attribue aussi à Desfontaines.

XXXIX. *Arlequin beau-fils.* — *ibid.*

XL. *Clithophon et Leucippe* (roman), trad. du grec, d'Achilles Tatius. 1795, in-18.

XLI (Avec Radet et Barré). *Le Mariage de Scarron*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles. Paris, Migneret, 1797, in-8.

XLII (Avec les mêmes). *Colombine mannequin*, comédie-parade en un acte, mêlée de vaudevilles. Paris, Brunet, an VI (1797), in-8.

XLIII (Avec Barré, Radet, Desprez et Deschamps). *Le Pari,* divertissement en un acte et en prose, mêlé de vaudevilles, à l'occasion de la paix. 1797.

XLIV (Avec Barré, Piis, Radet et Coupigny). *Hommage du petit Vaudeville au grand Racine,* joué sur le théâtre du Vaudeville, le 2 prairial an VI (22 mai 1798). — Au bénéfice d'une petite-nièce de J. Racine.

XLV (Avec Piis, Radet et Barré). *La Vallée de Montmorency*, ou *J. J. Rousseau dans son hermitage*, vaudeville en trois actes. — Joué au Vaudeville (V. *Moniteur* du 26 prairial an VI — 1798).

XLVI. *L'Intendant.* — *ibid.*

XLVII. *Laura et Inésille*, ou les *Orphelins Espagnols.* 1799, in-12.

XLVIII (Avec Barré, Radet, Bourgueil, Maurice et Emmanuel Dupaty). *La Girouette de Saint-Cloud*, impromptu en un acte et en prose, mêlé de vaudevilles. 1799, in-8. — A l'occasion de la journée du 18 brumaire.

XLIX (Avec Barré, Radet et Bourgueil). *M. Guillaume*, ou le *Voyageur inconnu*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, représentée sur le théâtre du Vaudeville, le 1er février 1800. in-8. — *Nouvelle édit.* Paris, Fages, 1818, in-8.

L (Avec Barré et Radet). *Gessner*, comédie vaudeville en deux actes et en prose, mêlée de vaudevilles. Paris, Brunet, 1800, in-8.

LI (Avec les mêmes). *La Création du monde*, mélodrame mêlé de vaudevilles, musique de Haydn. Paris, Brunet, 1801, in-8.

LII. *La Mort d'Ernance*, ou les *Victimes des Guerres civiles*, anecdote romaine. 1802.

LIII (Avec Barré, Radet et Bourgueil). *Le Peintre français à Londres*, comédie anecdotique, en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles. 1802, in-8.

LIV (Avec Barré, Radet et Piis). *Voltaire*, ou *Une Journée de Ferney*, comédie en deux actes, mêlée de vaudevilles. 1802, in-8.

LV (Avec Radet et Barré). *Monet, directeur de l'Opéra-comique*, comédie en un acte et en vaudevilles. Paris, Barba, an X (1802), in-8.

LVI (Avec Radet, Barré et Armand-Gouffé). *Cassandre-Agamemnon* et *Colombine-Cassandre*, parodie d'*Agamemnon* (de M. Lemercier), en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles. Paris, Huet, 1804, in-8.

LVII (Avec Radet et Barré). *Chapelle*, ou *La Ligue des auteurs contre Boileau*, comédie-vaudeville en un acte et en prose. 1804, in-8.

LVIII (Avec les mêmes). *La Tapisserie de la reine Mathilde*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles. Paris, Mme Huet-Masson, 1804, in-8.

LIX (Avec les mêmes et Saint-Félix) *Duguay-Trouin, prisonnier à Plymouth*, fait historique, en deux actes Paris, Barba, an XII. — 1804, in-8.

LX (Avec Radet et Barré). *Bertrand Duguesclin et sa sœur*, comédie en deux actes et en prose, mêlée de vaudevilles, Paris, Léopold Collin, an XIII. — 1804, in-8.

LXI (Avec les mêmes). *Les Ecriteaux*, ou *René Lesage à la foire Saint-Germain*, vaudeville en deux actes. Paris, Léopold Collin, 1805, in-8.

LXII (Avec les mêmes). *Sophie Arnould*, comédie en trois actes et en prose, mêlée de vaudevilles. Paris, Léopold Collin, 1805, in-8.

LXIII (Avec les mêmes). *Les Deux n'en font qu'un*, vaudeville. Paris, Léopold Collin, 1806, in-8.

LXIV (Avec les mêmes). *Le Directeur dans l'embarras* (douteux).

LXV (Avec les mêmes). *Le Rêve*, ou la *Colonne de Rosbach*. Paris, Léopold Collin, 1806, in-8.

LXVI (Avec les mêmes). *L'Hôtel de la Paix, rue des Victoires, à Paris*. Paris, Barba, 1807, in-8.

LXVII (Avec les mêmes). *Le Procès du Fandango*, vaudeville en un acte. Paris, Fages, 1807, in-8.

LXVIII (Avec les mêmes). *Le Mai des jeunes filles*, ou *Un Passage militaire*, vaudeville en un acte. Paris, Hénée, 1807, in-8.

LXIX (Avec les mêmes) *Le Peintre Français en Espagne*, ou *Le Dernier soupir de l'Inquisition*, vaudeville en un acte. Paris, Fages, 1809, in-8.

LXX (Avec Barré, Radet et Picard). *Lantara*, ou *Le Peintre au cabaret*, vaudeville en un acte, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 20 octobre 1809. — *deuxième édit.* Paris, Fages, 1812, in-8. — *troisième édit.* ibid. 1818, in-8.

LXXI (Avec Radet et Barré). *M. Durelief*, ou *Petite Revue des embellissemens de Paris*, vaudeville en un acte. Paris, Fages, 1810, in-8.

LXXII (Avec les mêmes) *La Nouvelle Télégraphique*, pour la naissance du Roi de Rome. Paris, 1811, in-8.

LXXIII. *Les Deux Edmond*, joué sur le théâtre du Vaudeville. — *Trad. en hollandais*, par J. C. Konig, Amsterdam, Van Kesteren, 1813, in-8, de six feuilles.

LXXIV (Avec Radet et Barré). *Les Limites*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 19 septembre 1812. Paris, Mme Masson, 1812, in-8.

LXXV (Avec les mêmes). *Gaspard l'avisé*, comédie en un acte, en prose et en vaudevilles, représentée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 27 octobre 1812. Paris, Mme Masson, 1813, in-8. — deuxième édition ; *ibid.*, 1814, in-8.

LXXVI (Avec les mêmes). *Un petit Voyage du Vaudeville*, divertissement en un acte, pour le retour de la paix, représenté sur le théâtre du Vaudeville, le 5 mai 1814. Paris, Fages, 1814, in-8.

LXXVII (Avec les mêmes). *Les Trois Saphos Lyonnaises*, ou *Une Cour d'Amour*, comédie-vaudeville en deux actes, représentée sur le théâtre du Vaudeville, le 14 janvier 1815. Paris, Fages, 1815, in-8.

Plusieurs des ariettes de Desfontaines, ont été recueillies dans les collections de chansons intitulées : *Dîners du Vaudeville* et le *Chansonnier du Vaudeville*. — Il a été l'un des collaborateurs de la *Bibliothèque des Romans*.

DESRENAUDES (Martial-Borye), né le 7 janvier 1775, en Limousin, embrassa l'état ecclésiastique. N'étant encore que sous-diacre, il publia l'*Oraison funèbre de Louis XV*, prononcée dans l'église cathédrale de Tulles, le 2 septembre 1774 (*Tulles*, 1774, in-8). Devenu grand vicaire de l'évêque d'Autun, il l'assista en qualité de sous-diacre, à la messe de la fédération de 1790. Fidèle à son ancien protecteur, il se présenta à la barre de la Convention,

le 3 août 1795, pour demander sa rentrée en France, qui fut en effet décrétée. Sous le premier ministère de M. de Talleyrand, Desrenaudes fut employé au département des relations extérieures; et, après le 18 brumaire, il entra au Tribunat. Dans cette assemblée, il combattit les projets de loi présentés par le Gouvernement, pour l'établissement de tribunaux spéciaux, sur la dette viagère et diverses dispositions du Code civil. Aussi, fut-il exclu lors de l'élimination du premier cinquième, en 1802. Après avoir obtenu l'emploi de garde des archives de la bibliothèque historique du Conseil d'état, Desrenaudes fut nommé conseiller titulaire de l'Université, puis censeur impérial. Il exerça l'un et l'autre emploi quelque temps encore, sous le gouvernement royal, et eut, en sa dernière qualité, la surveillance du *Journal des Arts* et de l'*Ami de la Religion et du Roi*. Dépositaire des traditions de censure de l'ancien régime, Desrenaudes suivait ses instructions, mais tout en se considérant comme l'avocat et le protecteur auprès du Gouvernement, des journalistes placés sous son inspection. Il ne conservait plus que des titres honorifiques, mais sans fonctions actives, lorsqu'il est mort après avoir reçu les sacremens de l'Église, le 8 juin 1825, dans sa soixante-quinzième année. Il était officier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur. On doit à cet abbé : *Vie de Julius Agricola, par Tacite, traduction nouvelle, par Des....* Paris, Laran et Ant. Bailleul, an V (1797); in-12, avec le texte latin en regard. — Il a revu l'ouvrage intitulé : *Campagne du duc de Brunswick contre les Français en* 1792, *trad. de l'allemand d'un officier prussien* (avec une préface par M. Feydel). Paris, Forget, an III (1795), in-8. — Enfin, il a rédigé l'article *Girondins*, dans les *Mémoires de l'abbé Georgel*.

DUFRESNOY (Adélaïde-Gilette Billet), naquit à Nantes, le 3 décembre 1765, d'une famille considérée dans le commerce. Mariée à l'âge de quinze ans, à M. Dufresnoy procureur au Châtelet, elle manifesta de bonne heure, un goût déterminé pour la poésie. Dès l'année 1787, l'*Almanach des Muses* révéla le talent naissant de Mme Dufresnoy, par une pièce intitulée : *Boutade à un ami*. Les volumes des années suivantes contiennent diverses pièces de cette dame, qui, perfectionnées depuis, forment aujourd'hui les principaux ornemens du recueil de ses poésies. Cependant les orages politiques avaient détruit l'état de son époux. Mme Dufresnoy éprouva les amertumes de l'infortune. Une place de greffier dans une ville d'Italie, fut la seule ressource offerte à son mari. Elle suivit dans cet exil, un vieillard presque aveugle, que ses infirmités exposaient à chaque instant, à perdre son chétif emploi. Forte d'un pieux courage, elle se mit au fait des détails arides d'un greffe, et pendant plusieurs années, en transcrivit laborieusement les écritures. Mais son mari, dont les infirmités s'accroissaient chaque jour, fut enfin privé de sa place. Mme Dufresnoy revint avec lui, en France, où sa position de-

vint encore plus pénible. Heureusement M. Arnault père l'ayant recommandée à M. le comte de Ségur, ce noble ami des lettres devint son protecteur et attira sur elle les bienfaits du Gouvernement. Elle eut l'honneur, en 1813, d'être au nombre des dames nommées pour accompagner l'impératrice Marie-Louise, lorsque cette princesse se rendit à Cherbourg, afin d'assister à l'inauguration du nouveau port. Rassurée désormais sur le sort de sa famille, Mme Dufresnoy se livra de nouveau, à la culture de la poésie, et publia un recueil d'*Elégies*, qui obtint du succès. On y remarque, outre l'élégance soutenue du langage et le sentiment de l'harmonie poétique, l'expression voluptueuse et passionnée de l'amour. Mme Dufresnoy a publié un assez grand nombre d'ouvrages élémentaires ou d'éducation, qui révèlent tous, un esprit bien fait, et soigneusement cultivé par l'instruction. Cette dame est morte à Paris, le 7 mars 1825. A différentes époques de sa vie, elle avait eu le bonheur de réunir autour d'elle des hommes de lettres distingués; plusieurs d'entre eux qui lui ont survécu, se pressèrent autour de son tombeau, au cimetière du P. La Chaise. M. de Pongerville y lut son éloge, écrit par M. le comte de Ségur: MM. Tissot et Agoub la célébrèrent après lui (Voyez *Mercure du XIXe siècle*, n° du 19 mars 1825). — On trouve une *Notice* sur Mme Dufresnoy, par M. de Pongerville, accompagnée d'un beau portrait lithographié, dans la *Galerie de Contemporaines célèbres*, publiée par MM. Chabert et Hennet fils (Paris, 1824-25, in-8). Voyez aussi dans la *Revue Encyclopédique* (T. XXV, pag. 889-94), une notice signée *de Pongerville* et *Chauvet*, suivie d'une *Elégie sur la mort de Mme Dufresnoy*, par le dernier.

On a publié : *La Lyre brisée : Dithyrambe, dédié à Mme Dufresnoy, par M. Agoub.* Paris, Dondey-Dupré fils, 1825; in-8, d'une feuille un quart.

Ode sur la mort de Mme Dufresnoy. Paris, 1825, in-8, d'une demi-feuille. — *Par Mme Amable Tastu.*

Derniers vers de Mme Dufresnoy, précédés et suivis de pièces intéressantes sur sa vie et ses ouvrages, par F. Gérinal. Paris, Mongie aîné, 1825; in-8, de deux feuilles un huitième.

Liste des ouvrages de A. G. B. Dufresnoy.

I. *Courrier Lyrique et amusant*, ou *Passe-Temps des toilettes.* première année. 1786. — Deuxième édition, 1787, in-8.

II. *L'Amour exilé des Cieux*, pièce allégorique, représentée au Théâtre Français, en 1788.

III. *Armand*, ou le *Bienfait des perruques*, pièce anecdotique (V. le *Moniteur* du 7 fructidor an VII —1799).

Il paraît que Mme Dufresnoy a fait jouer d'autres vaudevilles.

IV. *Santa Maria*, ou *La Grossesse mystérieuse*, roman trad. de l'anglais, de Fox. 1800, 2 vol. in-12.

Le même roman a été trad. en français, sous le titre d'*Agathina*, ou la *Grossesse mystérieuse.*

V. *Le jeune Héritier*, ou les *Appartemens défendus*, conte, trad

de l'anglais, de W. Henley. 1800, 2 vol. in-12.

VI. *Opuscules Poétiques*, avec des notes et une Relation historique sur les journées des 2 et 3 septembre 1792, par M. l'abbé Sicard. 1806, in-12.

M. l'abbé Sicard a désavoué la relation qui lui est attribuée dans ce volume.

VII. *Elégies, suivies de Poésies diverses.* 1807. — *Deuxième édit.* Paris, Eymery, 1813, in-12. — — *Troisième édit. revue, corrigée et augmentée, ibid. id.*—*Quatrième édit. revue, corrigée, augmentée de quatre livres, de notes historiques, et ornée de gravures. ibid. id.* 1821, in-12.

VIII. *La Femme Auteur*, ou *Les Inconvéniens de la célébrité.* Paris, Béchet, 1812; 2 vol. in-12.

IX. *La Naissance du Roi de Rome, Hymne.* 1811.—*L'Anniversaire du Roi de Rome.* Paris, imp. de P. Didot l'aîné, 1812; in-8, d'une demi-feuille.

X. *Le Tour du Monde*, ou *Tableau Géographique et Historique de tous les peuples de la terre, contenant une description succincte des pays qu'ils habitent, etc.* Paris, Eymery, 1813; 6 vol. in-18. — *Seconde édition, revue, corrigée et beaucoup augmentée, etc., ornée de cinquante gravures. ibid. id.* 1822; 6 vol. in-18.

XI. *Etrennes à ma fille*, ou *Soirées amusantes de la Jeunesse.* Paris, Eymery, 1824; 2 vol. in-12, fig. — *Deuxième édit. ibid. id.* 1816 et 1823; 2 vol. in-12.

XII. *Les Derniers momens de Bayard*, poëme couronné par l'Institut, le 5 avril 1815. Paris, imp. de F. Didot, in-4.

XIII. *La petite Ménagerie*, ou *l'Education maternelle.* Paris, Eymery, 1815; 4 vol. in-18, fig. — *Deuxième édit. revue et corrigée, ornée de vingt-quatre gravures. ibid. id.* 1822; 4 vol. in-18.

XIV. *L'Enfance éclairée*, ou *Les Vertus et les Vices. Deuxième édit. revue et corrigée.* Paris, Eymery, 1816, in-18.

XV. *Contes des Fées par Charles Perrault, avec une Notice historique sur sa vie et sur ses ouvrages.* Paris, Eymery, 1816, in-18. — *Deuxième édit. ibid. id.* 1824, in-18, fig.

XVI. *Biographie des jeunes Demoiselles*, ou *Vies des femmes célèbres, depuis les Hébreux jusqu'à nos jours; ornée de soixante portraits en taille douce.* Paris, Eymery, 1816; 2 vol. in-12. — *Seconde édit. revue, corrigée et augmentée. ibid. id.* 1820; 4 vol. in-12.

XVII. *Petite Encyclopédie de l'Enfance*, ou *Leçons élémentaires de grammaire, de géographie, de mythologie, d'histoire ancienne et moderne, d'histoire des religions, d'arithmétique et de mathématiques*, etc. Paris, Eymery, 1817; 2 vol. in-18, fig.

XVIII. *Plaintes d'une jeune Israélite sur la destruction de Jérusalem, Elégie qui a remporté le prix à l'Académie des Jeux floraux, le 3 mai* 1816. Paris, Eymery, 1817; in-8, d'une demi-feuille. — Imprimée dans le recueil de l'Académie des Jeux floraux pour 1817.

XIX. *Hommage aux demoiselles, rédigé par Mme Dufrénoy.* Paris, Lefuel, 1816 à 1826, 9 vol. in-18.

Recueil de poésies. Le portrait de Mme Dufrénoy orne le vol. de 1826, publié après sa mort. — Mme Dufrénoy a aussi édité un

recueil d'un genre analogue, publié par le même libraire, intitulé : *Almanach dédié aux Dames.*

XX. *Les Conversations maternelles.* Paris, Eymery, 1817; 2 vol. in-18.

XXI. *Les Françaises : Nouvelles.* Paris. Eymery, 1818; 2 vol. in-12, fig.

XXII. *Bibliothèque choisie pour les Dames, rédigée par Mme Dufrénoy.* Paris, 1818 et années suivantes; Lefuel et Delaunay. Cette collection devait former 72 vol. in-18, papier vélin.

XXIII. *Contes, Nouvelles et Historiettes; par Mme la comtesse de Genlis, Mme la comtesse de Beaufort d'Haupoult, Mme Dufrénoy, M. L. C. L.*, etc. Paris, Arthus-Bertrand, 1820; 2 vol. in-12.

XXIV. *Les Turcs dans la balance politique de l'Europe, au dix-neuvième siècle*, ou *Considérations sur l'usurpation ottomane et sur l'indépendance de la Grèce, par J. M. Berton; suivies d'une nouvelle traduction des Lettres de Lady Montague sur la Turquie, avec des notes et une notice biographique sur l'auteur anglais, par Mme Dufrénoy.* Paris, Dondey-Dupré, 1822; in-8, de 27 feuilles et demie.

XXV. *Le Dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte* (lisez *saint*) *Camille.* Paris, Eymery, 1822; in-8, d'une feuille.

Cette pièce a probablement concouru pour le prix extraordinaire de poésie proposé cette même année, et sur ce même sujet, par l'Académie française.

XXVI. *Collection de livres en miniature.* Paris, Lefuel, 1822; in-18, fig.

Cette collection, imprimée avec élégance, chez P. Didot, se compose de divers ouvrages de piété, de morale et d'éducation. Mme Dufrénoy y a joint des *préfaces*, *des notes*, des *citations*, enfin des *notices biographiques* sur les auteurs.

XXVII. *Beautés de Buffon, sous le rapport du style*, ou *Choix des morceaux de ses œuvres les plus propres à inspirer la religion, la morale et la vertu; recueillis et publiés par Mme Dufrénoy et destinés à la jeunesse.* Paris, Eymery, 1822; in-12.

XXVIII. *Abécédaire des petits Gourmands.* Paris, Lefuel, 1822; in-8, de sept feuilles et demie, plus 26 gravures.

XXIX. *Le Livre du premier âge*, ou *Instruction religieuse et maternelle.* Paris, Eymery, 1822; in-18, de cinq feuilles, plus 5 planches. — 2me *édition, dédiée à son petit-fils Ant. Armand Léonce Dufrénoy. Ibid., id.* 1826.

XXX (Avec Mme Amable Tastu). *Le Livre des Femmes, Choix de morceaux extraits des meilleurs écrivains français, sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes. Ouvrage enrichi de plusieurs fragmens inédits ou peu connus, orné de quatre portraits lithographiés.* Paris, Ponthieu, 1823; 2 vol. in-18.

XXXI. *La Convalescence, Elégie à M. Lacroix D. M. de la Faculté de Paris.* Paris, 1824; imprim. de Tastu, in-8, d'une demi-feuille.

XXXII. *Beautés de l'Histoire de la Grèce moderne*, ou *Récit des faits mémorables des Hellènes, depuis 1770 jusqu'à ce jour, avec l'état du gouvernement des contrées où s'étend la régénération,*

le tableau de leurs mœurs, de leur esprit public, de leur caractère, de leurs lois, etc.; et un Précis des actions extraordinaires d'Ali-Pacha : ornées d'une carte et de douze vignettes. Paris, Eymery, 1824 ; 2 vol. in-12.

Mme Dufrénoy a dirigé, en 1821 et 1822, la rédaction d'un journal littéraire, qui parut successivement, sous les titres de *Minerve littéraire* et d'*Abeille*.

DUJARDIN (Charles-Antoine), président de chambre à la Cour royale de Dijon, chevalier de la Légion-d'honneur, né à Châlons-sur-Saône, est mort à Dijon, le 25 décembre 1825 ; « Ce magistrat, dit le *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or* (28 décembre 1825), a mis au jour, depuis son élévation à la présidence, les deux ouvrages suivans, à la composition desquels il paraît avoir consacré vingt années de sa vie.

I. *Poésie sacrée pour la célébration de l'office divin et des saints mystères ;* ou *Heures nouvelles selon le rit parisien ;* par C. A. D*******. Dijon, Douillier, 1823 ; in-12, de 400 pages, orné d'anciennes gravures.

II. *Poésie sacrée pour la célébration des Saints Mystères et des Fêtes de la Vierge. Heures nouvelles selon le rit parisien ;* par C. A. D*******, avec fig. Dijon, Douillier, 1824 ; avec cette épigraphe :

In odorem unguentorum tuorum currimus, adolescentulæ dilexerunt te nimis.
L'odeur de tes parfums après toi fait courir,
Les jeunes filles vont à l'excès te chérir.

un vol. in-12, de 407 pages. »

DUPATY (Charles-Mercier), statuaire, membre de l'Institut, officier de la Légion-d'honneur, professeur à l'Ecole royale des Beaux-arts, conservateur adjoint de la galerie du Luxembourg, naquit à Bordeaux, le 29 septembre 1775. Il était fils du président Dupaty, connu surtout, par ses *Lettres sur l'Italie.* Charles Dupaty commença par étudier le droit ; il fut même reçu avocat, au mois d'août 1790 ; mais depuis la mort de son père, qu'il avait perdu deux ans avant cette époque, il se sentait entraîné vers une autre direction, que bientôt il suivit exclusivement. Il commença par étudier le paysage chez M. Valenciennes ; et, quoique depuis, il se soit entièrement adonné à l'art statuaire, il a toujours conservé un goût très-vif pour la peinture. La Convention avait appelé aux armes tous les Français de dix-huit à vingt-cinq ans ; M. Dupaty, compris dans cette levée de boucliers, servit dans un régiment de dragons. En l'an III (1795), il revint dans ses foyers ; mais depuis, il fut obligé de servir de nouveau, comme dessinateur-géographe, dans le département du Mont-Terrible ; et, après avoir occupé cet emploi pendant plusieurs années, il fut rappelé à Paris, près l'Ecole nationale, en vertu d'un arrêté du Directoire du 7 nivôse an IV. Alors il étudia la peinture historique chez M. Vincent, qu'il quitta pour suivre enfin, sous la direction de M. Lemot, la carrière à laquelle il a consacré le reste de sa vie. Il remporta le grand prix de sculpture à la fin de l'an VII, la première fois qu'il concourut. Le

sujet était : *Périclès visitant Anaxagore*. Cette composition était assez bien disposée ; toutefois, elle laissait à désirer sous plusieurs rapports. Il régnait alors un grand désordre dans l'administration de l'Ecole de Rome ; il y avait plus d'élèves nommés que de places à remplir : M. Dupaty resta donc encore plusieurs années à Paris. Privé de sa fortune patrimoniale, qu'il avait perdue presque toute entière, dans les désastres de nos colonies, il fit, comme travail utile, un buste de Desaix. Pour avoir la mesure de ses propres forces, il employa le produit de ce buste au modèle de sa première figure : *L'Amour présentant des fleurs et cachant des chaînes*. David vint voir ce modèle qui se ressentait du goût de l'ancienne école ; et, d'après les conseils de ce grand maître, M. Dupaty le détruisit et le recommença. C'est de ce moment que date la direction de son talent vers un sentiment plus élevé. Cependant il nourrissait un vif désir d'aller visiter l'Italie ; de son côté, sa mère ne voulait pas qu'il s'éloignât ; malgré le goût décidé qu'il montrait pour les arts du dessin, elle conservait toujours l'intention de le faire rentrer dans la magistrature, où son père avait acquis une juste célébrité. Pour échapper à des sollicitations qu'il n'aurait peut-être pas eu la force d'écarter, il prit le parti de faire ses préparatifs en secret. La veille de son départ, il alla coucher chez un de ses amis, et le lendemain matin, lorsque sa mère, inquiète de son absence, le faisait chercher, on vint lui apprendre qu'il était déjà loin de Paris : il avait à peu près trente ans.

Arrivé dans la métropole des arts, M. Dupaty redoubla de zèle, et pendant un séjour d'environ huit ans, il y composa un grand nombre d'ouvrages : *Philoctète blessé ; Vénus genitrix ; Cadmus terrassant le serpent de Castalie ;* une petite figure de *Pomone* ; *Biblis mourante*. Ces travaux ayant attiré l'attention du Gouvernement, on lui commanda une statue du général Leclerc. Avec le produit de cette statue, il exécuta en marbre, sa *Vénus genitrix*. Il vint à Carrare, dans l'intention de faire en marbre plusieurs de ses compositions. Effectivement, il ébaucha sa *Biblis*, qu'il a terminée à Paris. Il commença aussi le groupe de *Cadmus* dans une petite proportion ; et c'est d'après ce projet qu'il exécuta le groupe colossal qu'il a exposé en 1822. Le sujet de Philoctète blessé lui avait paru heureux : il le recommença ; mais, cette fois, au lieu d'un bas-relief, il le fit en ronde-bosse : cette figure est à Compiègne. Enfin, ce fut également en Italie qu'il fit une charmante *tête de Pomone*, que l'on voit dans la Galerie du Luxembourg.

De retour à Paris, son premier et peut-être son principal ouvrage, fut un *Ajax poursuivi par la fureur de Neptune :* il en exposa le modèle en même temps que le marbre de sa *Vénus genitrix :* cette dernière figure fut achetée par le ministre de l'intérieur (elle a été placée dans la galerie du Jardin des Plantes), et M. Denon lui commanda le marbre de l'*Ajax*. Cette belle statue est maintenant au Palais-Royal. C'est alors qu'il composa *les Remords d'Oreste*,

groupe colossal de trois figures, dont le modèle a été exposé, mais qui n'a pas été exécuté en marbre; puis, l'*Ajax foudroyé*, dont il n'existe également que le modèle. Nommé membre de l'Institut en 1816, il fut dès lors, successivement chargé de travaux très-importans, qu'il laisse inachevés : la *Statue équestre de Louis XIII*, destinée à la place Royale; et, conjointement avec M. Cartellier, le *Monument à la mémoire du duc de Berry*. Par le partage que ces deux artistes firent entre eux, M. Dupaty fut chargé de faire le groupe principal, représentant la France et la Ville de Paris pleurant la mort du duc de Berry; les quatre génies placés aux angles du monument et le bas-relief de l'une des faces latérales. Le modèle du groupe principal est terminé; le marbre du bas-relief est également presque achevé; la mort ne lui a pas permis de s'occuper du reste. Ces grandes entreprises ne l'avaient pas empêché de composer une figure : *Vénus se découvrant aux yeux de Pâris*. L'exposition qui apprend tant de choses, fit découvrir à M. Dupaty, dans ce modèle, plusieurs imperfections qui le décidèrent à le recommencer : depuis, il l'a exécuté en marbre. Cette statue est dans la Galerie du Luxembourg. Il existe aussi à Saint-Germain-des-Prés, une *Vierge* qui lui avait été commandée par la ville de Paris. Son dernier ouvrage est une *tête d'étude colossale*, d'un très-beau caractère, qu'il n'a pas même pu faire couler en plâtre; et sa main défaillante n'a pu qu'ébaucher un *Jeune berger jouant avec un chevreau*. Tels sont les ouvrages aussi nombreux qu'importans, dus à M. Dupaty.

Il est bien rare qu'un artiste se dérobe entièrement à l'influence des idées dominantes de son époque. David, après avoir arraché l'Ecole à la fausse route où elle s'était égarée, la fit peut-être tomber dans un excès contraire. Les monumens anciens de la sculpture chez les Grecs et les Romains, méritent bien certainement notre admiration; mais tout en suivant les traces des Grecs et des Romains, il faut cependant tâcher de rester original : peut-être M. Dupaty n'y est-il pas toujours parvenu. Il avait beaucoup étudié l'antique; il avait fini par réduire en code, pour ainsi dire, les principes que les statuaires anciens ont suivis; trop préoccupé de ce que lui fournissait sa mémoire, il ne s'est pas assez abandonné à ses propres inspirations. Mais ce défaut était racheté par des qualités de premier ordre : ainsi, l'on trouve dans toutes ses productions un sentiment de noblesse, d'élévation, qu'il devait à l'étude même à laquelle il s'était livré avec tant d'ardeur et au caractère particulier de son talent. C'est lorsqu'il est arrivé au point culminant de son caractère qu'il faut juger un artiste; c'est dans les ouvrages où il s'est proposé de développer toutes les ressources de son art qu'il faut apprécier son mérite. A ce titre, je crois que l'*Ajax poursuivi par Neptune*, et s'écriant, au moment où il s'attache au rocher Capharéen : « J'en » échapperai malgré les Dieux, » est un de ceux qui assurent le plus sa réputation. L'expression de la

tête est bien d'accord avec cette sorte de fureur brutale qui porte Ajax à insulter les Dieux : le dessin de cette figure est élevé, et toutes les parties en sont étudiées avec beaucoup de soin. Mais c'est en vain qu'Ajax espère se dérober à la mort, en échappant à la fureur des flots : Minerve irritée le frappe de la foudre. M. Dupaty s'inspirant des beaux vers de Virgile, l'a représenté dans le moment même où la colère de la déesse s'épuise sur lui. Cette figure d'Ajax foudroyé et renversé, est une des plus belles qu'ait produites cet artiste, et c'est également celle où il a montré le plus d'originalité.

Oreste poursuivi par les Furies est un groupe qui mérite une attention particulière. Le fils d'Agamemnon a vengé la mort de son père, mais il a outragé la nature; il vient de tuer sa mère; il a usurpé sur la puissance divine qui déjà le poursuit et le voue aux Furies. Sa mère est à ses pieds : à peine le forfait est-il consommé, et déjà Oreste entend le sifflement des serpens de l'impitoyable Euménide; il se retourne : elle est devant ses yeux. Exposer ainsi un drame tout entier dans un groupe de trois figures, c'était une entreprise difficile à réaliser, et dans laquelle M. Dupaty me semble avoir complétement réussi.

L'un des monumens qui feront le plus d'honneur à cet artiste, est sans contredit, la *Statue équestre de Louis XIII*. La figure de ce prince, couverte d'une armure, prêtait peu aux développemens de l'art. M. Dupaty s'en est vengé en donnant à la tête et à la pose un caractère et une noblesse dignes d'un semblable ouvrage. Les détails sont faits avec habileté; mais ce qui surpasse tout le reste, à mon avis, c'est l'élégance, la souplesse, la grâce du cheval; c'est à ce bel animal qu'on pourrait avec raison, appliquer la pompeuse description de Buffon.

On voit des écrivains abandonner des principes qu'ils avaient long-temps défendus ou suivis; il en est de même chez les artistes. M. Dupaty, éclairé par sa propre expérience, avait essayé de devenir plus vrai, et il était parvenu à obtenir dans sa *Biblis*, ainsi que dans son petit modèle de *berger* inachevé, un sentiment de nature dont ses premières productions étaient dépourvues. Le talent de M. Dupaty, avec les défauts qu'on peut y trouver, avait cependant un caractère de grandeur, de force, de noblesse, qui lui assigne un rang fort honorable dans l'Ecole et dans l'histoire de l'art. Si la grâce n'est pas son caractère distinctif, d'abord on n'en doit pas conclure que tous ses ouvrages en soient dépourvus; ensuite, il y suppléait par tout ce que l'étude et un goût surprenant inspire de plus heureux. Ainsi, en général, ses figures, habilement conçues et disposées, sont belles sous tous les aspects; elles n'offrent jamais de ces lignes désagréables que les détails les plus charmans ne peuvent faire oublier.

A l'âge de cinquante-deux ans, Charles Dupaty avait épousé sa cousine, la fille du médecin Cabanis; il en eut un enfant. Cette union, dans laquelle il avait trouvé le bonheur le plus doux, ne fut pas de longue durée; au bout de

deux ans de mariage, il expira, le 12 novembre 1825. Il a été enterré au cimetière du P. La Chaise. MM. Cartellier, statuaire, de l'Académie des Beaux-arts, Jouy, de l'Académie Française, Emmanuel Dupaty, frère du défunt, ont chacun prononcé un éloge sur sa tombe (*Moniteur* du 17 novembre 1825). Dans les derniers instans de sa vie, Charles Dupaty témoigna le désir que M. Cortot, son ami, fût chargé de terminer les ouvrages qu'il laissait inachevés : ce vœu a été rempli, et le soin d'exécuter en marbre, la statue de Louis XIII, ainsi que le monument à la mémoire du duc de Berry, a été confié à M. Cortot, qui a obtenu aussi le fauteuil académique de Dupaty (Extrait d'une *Notice nécrologique*, par M. P. A. Coupin, insérée dans la *Revue Encyclopédique*, T. XXIX, pag. 386-394, et tirée à part, in-8, d'une feuille.) (1).

E.

EMERIC (Louis-Damien), natif d'Eyguières, en Provence, est mort à Paris, en 1825. Il a publié : *De la Politesse, ouvrage critique, moral et philosophique, avec des notes ; suivi d'un Petit Aperçu littéraire.* Paris, Delaunay, 1819; in-8, de 23 feuilles un huitième. — Il y a des exemplaires, avec de nouveaux frontispices, portant : *Nouveau Guide, etc. Seconde édit.*, 1821, Roret et Rousel. On voit dans la *Revue Encyclopédique* (T. XXVII, p. 940), que le même Emeric avait publié une *Notice* sur l'ouvrage de M. de Fortia-d'Urban sur la généalogie de la maison de Bourbon ; — diverses pièces de *poésies*, dans l'*Almanach des Muses* ; — enfin, qu'il laisse quelques ouvrages *manuscrits*, entre autres, *une Satyre* et *trois Comédies* en cinq actes, dont une avait obtenu d'être lue au Théâtre Français.

F.

FABRE d'OLIVET (M.....), naquit à Ganges, dans le Bas-Languedoc, le 8 décembre 1768, de la même famille que le protestant Fabre, dont le dévouement filial et religieux a fourni le sujet du drame intitulé : *l'Honnête criminel.* Elevé, comme son parent, dans la religion réformée, Fabre vint à Paris, en 1780, pour apprendre le commerce auquel sa famille le destinait ; mais il ne tarda pas à céder au goût exclusif qui l'entraînait vers les lettres, et publia d'abord des pièces de théâtre, qui, après avoir obtenu quelques succès, sont aujourd'hui tout-à-fait oubliées. L'étude et la

(1) La Notice de M. Coupin est accompagnée d'un joli portrait de Ch. Dupaty, lithographié par M. Dejuine, d'après un dessin de M. Ingrès.

philosophie des langues occupèrent depuis ses méditations. Versé dans un grand nombre d'idiomes anciens et modernes, il a cherché dans leurs origines, et dans leurs premiers monumens, l'explication des mystères de la religion et de ceux de la nature. Ses idées ingénieuses, mais peut-être bizarres n'ont jamais obtenu qu'un médiocre crédit. Fabre d'Olivet est mort à Paris, au mois d'avril 1825, dans la 57e année de son âge. — On a un portrait de lui (Paris, Engelmann, 1826) lithographié par Julie-Fabre d'Olivet.

Liste des ouvrages de M. Fabre d'Olivet.

I. *La prise de Toulon*, opéra.

II. *Le Sage de l'Indostan*, drame philosophique, en un acte et en vers. 1796, in-8.

III. *Azalaïs*, ou *le Gentil Aimar*. 1800, in-8.

IV. *Lettres à Sophie, sur l'Histoire*. 1801, 2 vol. in-8.

V. *Le Troubadour, poésies occitaniques du XIIIe siècle, trad. et publiées par Fabre d'Olivet*. 1804, 2 vol. in-8. — Ouvrage supposé.

VI. *Notions sur le sens de l'ouïe en général, et en particulier sur le développement de ce sens opéré chez Rodolphe Grivel, et chez plusieurs autres enfans sourds-muets de naissance. Seconde édit. augmentée des Eclaircissemens nécessaires, des Notes et des Pièces justificatives à l'appui.* Montpellier, imprim. de Mme veuve Picot, 1819; in-8, de neuf feuilles et demie. — La première édit. est de 1811, in-8.

En fouillant dans les antiquités orientales, Fabre d'Olivet crut avoir trouvé le moyen de faire parler les muets, d'après une méthode pratiquée par les prêtres égyptiens. L'essai qu'il en fit sur le jeune Grivel lui suscita des démêlés, dont on peut voir l'objet et le résultat dans cette brochure, et dans un rapport fait au ministre de l'intérieur par MM. l'abbé Sicard et Prony.

VII. *Les Vers dorés de Pythagore, expliqués et trad. pour la première fois, en vers eumolpiques français, précédés d'un Discours sur l'essence et la forme de la poësie chez les principaux peuples de la terre, etc.* Paris, Treuttel et Würtz, 1813; in-8, de 26 feuilles.

VIII. *La Langue hébraïque restituée, et le véritable sens des mots hébreux rétabli et prouvé par leur analyse radicale;* ouvrage dans lequel on trouve réunis : 1° *Une Dissertation introductive sur l'origine de la parole, l'étude des langues qui peuvent y conduire, et le but que l'auteur s'est proposé;* 2° *une Grammaire hébraïque, fondée sur de nouveaux principes, et rendue utile à l'étude des langues en général;* 3° *une Série de racines hébraïques, envisagées sous des rapports nouveaux, et destinées à faciliter l'intelligence du langage et celle de la science étymologique;* 4° *un Discours préliminaire;* 5° *une Traduction en français, des dix premiers chapitres du* Spher, *contenant la cosmogonie de Moïse.* —, *Cette traduction destinée à servir de preuve aux principes posés dans la Grammaire et dans le dictionnaire, précédée d'une version littéraire, en français et en anglais, faite sur le texte hébreu, présenté en original, avec une transcription en caractères modernes et accompagnée de notes gram-*

maticales et critiques, où l'interprétation donnée à chaque mot, est prouvée par son analyse radicale, et sa confrontation avec le mot analogue, samaritain, chaldaïque, syriaque, arabe ou grec. Paris, Barrois l'aîné, 1816; deux parties in-4, ensemble de 48 feuilles et demie et 44 feuilles.

Les longs développemens de ce titre nous dispensent d'exposer le plan de l'ouvrage : nous observerons seulement, que dans la traduction de la cosmogonie de Moïse, l'on remarque une foule de différences avec les versions généralement adoptées ; différences dont on pourra se former l'idée, en se rappelant que les premiers chapitres de la Genèse n'avaient pour Fabre d'Olivet qu'un sens allégorique, d'après lequel l'auteur sacré aurait voulu peindre la création du monde en général, et telle que la concevaient les prêtres égyptiens, sous des noms que leurs racines véritables faisaient facilement comprendre de ceux qui étaient initiés aux sciences et à la philosophie de l'Egypte. Ainsi, Adam serait non pas un seul homme, mais le genre humain ; Ève n'est plus qu'une faculté de l'homme; Noë, le repos universel, etc. Nous n'avons pas besoin de dire tout ce qu'un pareil système offre d'obscurités et de hardiesses, indépendamment de l'érudition et des vues ingénieuses dont l'auteur a pu l'étayer. Ce livre a été mis à *l'Index*, à Rome (Décret du 26 mars 1825).

IX. *De l'Etat social de l'homme*, ou *Vues philosophiques sur l'Histoire du Genre humain ; précédées d'une Dissertation introductive sur les motifs et l'objet de cet ouvrage.* Paris, Brière, 1822 ; 2 vol. in-8, ensemble de 52 feuilles et demie. — Il y a des exemplaires avec le millésime 1824, et le titre d'*Histoire philosophique du Genre humain*, ou *l'Homme considéré sous tous les rapports religieux et politiques, dans l'état social, à toutes les époques, et chez les différens peuples de la terre.*

On a publié : *Trois Articles sur l'ouvrage intitulé* : De l'État social de l'Homme, etc., *par M. F. Boisquet.* Paris, Ed. Leroy, 1825; in-18, de 2 feuilles.

X. *Caïn, Mystère dramatique en trois actes, de lord Byron, traduit en vers (blancs) français, et réfuté dans une suite de remarques philosophiques et critiques, précédé d'une Lettre adressée à lord Byron sur les motifs et le but de cet ouvrage.* Paris, Servier, 1825; in-8, de 16 feuilles.

L'auteur réfute, d'après sa manière d'entendre la Genèse, les opinions du poète anglais, qu'il regarde comme injurieuses à la Divinité.

XI. *Le Retour aux Beaux-Arts, Dithyrambe, pour l'année* 1824. Paris, imprim. de Crapelet, 1824; in-8, d'un quart de feuille.

On doit aussi à Fabre d'Olivet quelques compositions musicales qui ont été gravées.

FERRAND (le comte Antoine), ministre d'État, pair de France, naquit à Paris, en 1751, d'une famille de robe. Destiné à la magistrature, il devint conseiller aux enquêtes, dans le Parlement de Paris, avec dispense d'âge, ayant à peine atteint celui de dix-huit ans. Distingué dans sa compagnie

par ses talens, le conseiller Ferrand partagea sa résistance aux attentats du chancelier Meaupou, et subit en 1771, les honorables rigueurs de l'exil. Mais bientôt, en 1774, le nouveau règne, celui de Louis XVI, fut marqué par le retour et la réinstallation du Parlement. C'est dans ce moment de paix que le jeune conseiller cultiva l'art dramatique, non-seulement par des compositions tragiques assez remarquables, mais encore en jouant lui-même, dans des salons, quelques-uns des héros qu'il avait su mettre en scène. Ces délassemens passagers ne le fixèrent pas long-temps, et sa plume se consacra bientôt aux sérieuses matières de la législation politique, qu'alors il envisageait sous le point de vue philosophique, caractère éminent de cette époque. Cependant, la Révolution préludait par les plus graves dissidences entre le Parlement et la Cour. Le Parlement venait d'opposer ses remontrances du 24 juillet 1787, à l'enregistrement forcé des édits royaux et de l'impôt du timbre. Telle était alors la chaleur des opinions, tant dans le public que parmi les magistrats, que M. Ferrand perdit de son crédit dans sa compagnie, pour avoir mis trop de modération dans la rédaction de ses remontrances. Mais lorsque dans la séance royale du 19 novembre suivant, Louis XVI en personne, conseillé par ses ministres, vint présenter au Parlement la création d'emprunts graduels et successifs pendant cinq années, M. Ferrand fut un des orateurs de l'assemblée qui s'efforcèrent de détourner le Roi d'une résolution qu'ils considéraient comme opposée aux intérêts de la France. A cette occasion, il prononça un discours remarquable, qu'il terminait en rappelant à Louis XVI ce qui s'était passé sous le règne précédent, lorsque Louis XV étant au Parlement, en 1770, adopta, contre sa première résolution, l'avis de M. Michau de Montblin, auquel toute l'assemblée s'unit par acclamation. M. Ferrand conjurait le Roi de se souvenir de cet heureux exemple, et faisant un choix entre les avis proposés, d'adopter celui qui réunirait la majorité des suffrages. — « Ah ! combien, » dit-il, cet accord entre le monarque et le Parlement serait à » la fois honorable pour les magistrats et avantageux pour la » chose publique !... Cette séance, » ajouta-t-il, en finissant, doit » faire époque dans le règne de » V. M., peut-être même dans » l'histoire ; elle a été signalée par » une grande liberté d'opinions ; » faites, Sire, qu'elle se termine » sous les mêmes auspices ; ce nou- » veau bienfait est ce qui peut le » plus contribuer à affermir le cré- » dit public et à inspirer la con- » fiance. » Ce conseil ne fut point écouté, et la délibération commencée avec les formes de la liberté, se termina par celles des Lits de justice.

Mais l'opposition de M. Ferrand ne franchit pas les limites du Parlement, et même il ne partagea point l'opinion qui s'y manifesta bientôt, pour demander la convocation des Etats-généraux : ses efforts à cet égard, furent vains ; et, malgré sa résistance, nommé membre de la commission qui fut chargée de préparer les remon-

trances où la convocation devait être demandée, il se vit obligé, comme rapporteur, d'exposer devant le Parlement, les motifs qui militaient en faveur de l'opinion qu'il avait combattue. Quelque délicate que fût cette mission, il la remplit avec un talent et une bonne foi qui justifièrent l'hommage rendu à sa loyauté par la confiance de ses adversaires. Conservant sa conviction toute entière, il publia un écrit dans lequel il proposait pourtant, un système de réformation complète de la constitution de l'Etat, mais qu'il faisait accomplir par l'autorité royale. M. Ferrand émigra au mois de septembre 1789, et s'attacha d'abord au prince de Condé qui l'admit à son conseil, dès sa première campagne. Les armes de l'émigration et de ses alliés n'ayant pas été favorisées de la fortune, M. Ferrand continua de défendre cette cause, de sa plume et de ses conseils. Monsieur (Louis XVIII) régent du royaume, l'avait nommé membre du conseil de régence, au commencement de 1793, et en cette qualité, il suivait le quartier général de l'armée royale. Après les revers de la campagne de 1794, M. Ferrand s'était retiré à Constance : là, il fut exposé au plus grand dénûment, par suite de l'interruption de toute communication avec la France, d'où il ne pouvait plus rien tirer; cependant, la courageuse sollicitude de sa famille parvint sous peu, à lui faire tenir des secours. Rentré dans sa patrie en 1801, avec l'agrément du Roi, M. Ferrand parut ne s'occuper plus que d'études historiques. C'est de cette époque que date la publication de l'*Esprit de l'Histoire*. Ce livre commencé dans l'émigration, pour l'instruction d'un fils unique, que M. Ferrand eut le malheur de perdre à Ratisbonne, lorsque ce fils n'avait encore atteint que la seizième année de son âge, et tandis qu'il faisait déjà sa consolation et son espérance, fut accueilli avec faveur par l'esprit de réaction à la Révolution, qui entraînait l'opinion publique, et que le Gouvernement de Napoléon favorisait d'ailleurs assez ouvertement. L'*Esprit de l'Histoire* est d'un bout à l'autre, un plaidoyer systématique en faveur du pouvoir contre la liberté. L'auteur y plie les événemens à ses vues qui sont ou retrécies ou inexactes: sans parler des erreurs positives qu'il laisse échapper, et qu'il faut attribuer aux négligences de la rédaction. Le style correct et même élégant, manque pourtant de chaleur et de vie. Enfin, l'ensemble de l'ouvrage offre une lecture difficile et peu attrayante. Malgré l'esprit dans lequel il est conçu, la censure ombrageuse du gouvernement impérial s'effaroucha d'un discours adressé par le général Viomandus à Childéric, légitime roi des Français, qu'il ramène sur le trône; elle y vit un conseil indirect adressé à Bonaparte : des cartons furent exigés pour ce passage, ce qui fit rechercher avec empressement les exemplaires intacts. Du reste, les chefs de l'Université, profondément imbus dès lors, de toutes les doctrines illibérales, favorisèrent la circulation de l'*Esprit de l'Histoire* dans les établissemens publics d'instruction, où plus d'une

fois, il fut donné en prix aux écoliers. L'empereur de Russie adressa à l'auteur une lettre de complimens, avec une bague de prix. Une autre entreprise littéraire, dont se chargea M. Ferrand, lui fit éprouver quelques nouveaux désagrémens. Le libraire Desenne se trouvait possesseur du manuscrit de l'*Histoire de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république*, par Rhulières, qui n'avait terminé que les onze premiers livres, laissant inachevées des parties considérables du XII^e^ et du XIII^e^, qui conduisent l'histoire des troubles de Pologne jusqu'à la fin de 1770. Dans cet état d'imperfection, le manuscrit réclamait un éditeur capable de le mettre en état de voir le jour. M. Ferrand se chargea de cette tâche, et s'en occupa long-temps; il fit subir au texte des modifications assez considérables, et retrancha notamment, l'épithète de *barbares*, dont l'historien de la Pologne se servait encore en parlant des Russes du commencement du dix-huitième siècle. Il rectifia aussi les dates et les époques qui lui avaient paru confuses dans l'ouvrage originaire. Le livre était au moment de paraître en 1807, lorsqu'un ordre de la police de la librairie vint enlever le manuscrit et en dépouilla le libraire, sous prétexte qu'un ouvrage historique de Rulhières, qui durant sa vie était pensionné des affaires étrangères, ne devait pas être mis au jour, sans l'approbation et l'attache du Gouvernement. Le manuscrit fut ensuite remis à M. Daunou, qui en devint l'éditeur, et qui a cru devoir s'élever contre les procédés de M. Ferrand, à l'égard du travail de Rhulières.

M. Ferrand put craindre désormais, que la publication d'écrits historiques ne devînt difficile pour lui; toutefois, il n'abandonna point ses travaux, les préparant pour un meilleur avenir. Cet avenir arriva pour lui, plus tôt qu'il n'avait pensé. En 1812, on répandit le bruit que le nom de M. Ferrand se trouvait mêlé dans l'affaire du général Mallet, avec ceux de MM. Alexis de Noailles et Mathieu de Montmorency: mais cette rumeur à laquelle il n'avait donné lieu par aucune démarche, n'eut pour lui, aucune suite fâcheuse. Le 31 mars 1814, après l'entrée de l'empereur Alexandre dans Paris, et lorsque déjà l'opinion royaliste avait fait explosion au dehors, un grand nombre de personnes se réunirent chez M. Le Pelletier de Morfontaine, dans l'intention de seconder la restauration de l'ancienne dynastie. M. Ferrand y parla des Bourbons, et, d'après la connaissance qu'il avait du plan de restauration, il proposa d'avoir recours au Sénat pour les rappeler. Les cris multipliés : *point de Sénat*, l'interrompirent, et le vœu presque unanime de la réunion fut de s'adresser directement à l'empereur Alexandre. L'on convint d'envoyer à ce souverain une députation chargée de lui demander qu'il rendît à la France la famille de Louis XVI. La députation, composée de MM. de Châteaubriand, le duc de Doudeauville, le comte de La Ferté-Meun, Ferrand et de Sémallé, fut reçue par M. de Nesselrode, conseiller privé de l'empereur de Russie,

qui lui donna l'assurance des intentions favorables de son souverain. Cette circonstance et les ressorts qui furent mis en usage pour faire échouer le système de restauration adopté par le Gouvernement provisoire, jetèrent M. Ferrand dans le courant des hautes affaires de ce temps-là. Le 13 mai, il fut nommé ministre d'état et directeur-général des postes. Le Roi prit goût et confiance à lui, et souvent écouta ses conseils; l'événement a prouvé que le conseiller du prince avait inexactement jugé son époque, et qu'il en discernait mal les inconvéniens et les avantages. M. Ferrand fit partie d'une commission où fut discuté le projet de la Charte constitutionnelle. Nommé, à la fin de juillet, membre d'une autre commission, chargée de l'examen des demandes en restitution des biens non vendus des émigrés, il rédigea et fit adopter par le Gouvernement, un projet de loi sur cet objet, qu'il fut ensuite chargé de présenter aux Chambres et de défendre devant elles. Dans son exposé des motifs, le ministre fit l'éloge des émigrés qu'il loua de préférence aux régnicoles, déclarant que les premiers étaient ceux qui, durant la Révolution, avaient suivi la ligne droite; il annonçait en même temps, l'époque probable d'une indemnité plus complète, laquelle s'est accomplie en effet, dix années après cette promesse. Le discours de M. Ferrand produisit une sensation d'irritation dans une portion considérable du public et des Chambres. M. Bedoch, rapporteur de la commission de la Chambre des Députés, en combattit les principes avec chaleur. Pendant la maladie qui conduisit au tombeau M. Malouet, ministre de la marine, M. Ferrand fut chargé, par *interim*, du portefeuille de ce département, qu'il conserva jusqu'à la nomination de M. Beugnot. Dans cet intervalle, il avait rédigé et présenté au Roi un projet de règlement relatif à la traite des nègres, et qui avait pour objet d'empêcher, en conformité des traités, l'exercice du commerce des esclaves sur la partie des côtes d'Afrique située entre le cap des Palmes et le cap Blanc. Le 26 octobre, M. Ferrand parut de nouveau à la Chambre des Députés pour y porter un projet de loi sur les dettes des colons de Saint-Domingue, projet qui tendait à proroger jusqu'à la fin de 1815, le sursis accordé aux colons par le précédent gouvernement. Le 20 mars 1815, à sept heures du matin, M. de Lavalette, ancien directeur-général des postes sous le gouvernement impérial, se présenta au cabinet de la Direction où il trouva M. Ferrand, auquel il annonça, au nom de l'Empereur, qu'il venait reprendre sa place. M. Ferrand reçut en même temps les passe-ports nécessaires pour quitter la capitale. Cette circonstance, dont M. Ferrand dut venir déposer après les Cents jours (20 novembre 1815), devant la Cour d'assises de Paris, devint la principale charge du procès qui se termina par la condamnation capitale de M. de Lavalette. M. Ferrand essaya un court voyage dans la Vendée, où il paraît qu'il tenta d'inutiles efforts en faveur de la cause royale, après quoi il se retira chez une de ses

sœurs, près d'Orléans, et y passa le reste des Cent jours de l'interrègne. Après le retour du Roi, il recouvra naturellement ses titres, mais non ses fonctions actives. Il fut nommé pair de France par ordonnance du 19 août 1815, et membre du Conseil privé, le 19 septembre suivant (1).

Le 15 décembre 1815, M. Ferrand fut rapporteur, à la Chambre des Pairs, de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'établissement des cours prevôtales (imprimé par ordre de la Chambre. — 25 pages in-8.), et il soutint avec chaleur, cette mesure, dont l'expérience ne tarda pas à démontrer les cruels dangers (2). La session n'était pas terminée que les conseillers de la Couronne inclinaient déjà vers un système opposé à celui qui avait marqué son début. M. Ferrand, dont l'esprit obéissait volontiers à la pensée du Roi, fut du nombre de ceux qui conseillèrent à Louis XVIII l'ordonnance du 5

(1) Nous rappelons que le dernier titre est en France, presque uniquement honorifique. M. Ferrand avait aussi la charge de grand-officier-secrétaire des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

(2) Indépendamment de ceux que nous avons déjà indiqués, voici la notice exacte des travaux parlementaires de M. Ferrand :

Opinion sur le projet de loi relatif à la liberté individuelle. Imprimée par ordre de la Chambre (des Pairs), 6 février 1817 ; 13 pages in-8.

Développemens d'une proposition faite à la Chambre des Pairs, par M. le comte Ferrand, et relative à la compétence judiciaire de la Chambre des Pairs. Imprimé par ordre de la Chambre, 27 novembre 1821 ; 19 pages in-8.

Développemens d'une proposition faite à la Chambre, par M. le comte Ferrand, et relative aux formes de procéder de la Cour des Pairs. Imprimés par ordre de la Chambre, 18 décembre 1821 ; 17 pages in-8.

Rapport fait à la Chambre, au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen de deux propositions de M. le comte Ferrand, relatives à la compétence de la Chambre des Pairs et aux formes de procéder. Imprimé par ordre de la Chambre, 26 janvier 1822 ; 66 pages in-8.

Observations sur le Projet de Résolution relatif à la compétence et au mode de procéder de la Cour des Pairs. Imprimées par ordre de la Chambre, 26 mars 1822 ; 7 pages in-8.

Développemens d'une proposition faite à la Chambre par M. le comte Ferrand, et relative aux communautés religieuses de femmes. Imprimés par ordre de la Chambre, 19 février 1823 ; 20 pages in-8.

Développemens d'une proposition faite à la Chambre par M. le comte Ferrand, et relative à la juridiction et aux formes de procéder de la Cour des Pairs. Imprimés par ordre de la Chambre, 23 février 1823 ; 11 pages in-8.

Rapport fait à la Chambre par M. le comte Ferrand, au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen de la proposition relative à la compétence et aux formes de procéder de la Cour des Pairs. Imprimé par ordre de la Chambre, 20 mars 1823 ; 36 pages in-8.

Rapport fait à la Chambre par M. le comte Ferrand, au nom d'une commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux communautés religieuses de femmes. Imprimé par ordre de la Chambre, 6 juillet 1824 ; 21 pages in-8.

Résumé de M. le comte Ferrand, rapporteur de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif aux communautés religieuses de femmes. Imprimé par ordre de la Chambre, 13 juillet 1824 ; 12 pages in-8.

septembre 1816, par laquelle fut prononcée la dissolution de la Chambre des Députés. On ne voit pas que les développemens du système qui en fut la suite, bien qu'évidemment opposés aux principes généraux de la politique de M. Ferrand, tels qu'on les trouve exprimés, soit dans ses écrits, soit dans ses discours publics, l'aient jamais amené à faire opposition au ministère ; mais il vota successivement, avec le second ministère de M. le duc de Richelieu et avec le ministère de M. de Villèle, malgré les nuances assez prononcées qui distinguèrent ces deux administrations. Aussi M. Ferrand fut toujours vu sans ombrage, par les ministres influens, approcher dans l'intimité, de la personne du Roi, qui le consultait sur des affaires privées plus que sur les affaires publiques. Malgré des infirmités depuis long-temps croissantes, qui l'avaient privé de la vue, et rendu presque perclus des jambes, M. Ferrand suivait assiduement les séances de la Chambre des Pairs ainsi que celles de l'Académie française, dont il avait été nommé membre par l'ordonnance de réorganisation, du 21 mars 1816. Rapporteur de la commission chargée de l'examen de sa propre proposition sur l'établissement légal des communautés religieuses de femmes, il avait pris jour au 17 janvier 1825, jour de la fête de saint Antoine, son patron, pour présenter son travail à la Chambre, lorsque ce jour-là même, il fut enlevé inopinément à sa famille et à ses amis, à l'âge de soixante-douze ans.

M. le marquis de Clermont-Tonnerre a prononcé l'éloge de M. le comte Ferrand, à la tribune de la Chambre des Pairs (*Moniteur* du 15 juin 1825). M. Ferrand avait secondé l'avancement de M. de Clermont-Tonnerre dans le monde politique, et l'on dit qu'il ne fut pas étranger à sa promotion au ministère. M. Casimir Delavigne succéda à M. Ferrand, à l'Académie française. On trouve les discours prononcés à cette occasion, par le récipiendaire et par le directeur de l'Académie (M. Auger), dans les *Moniteurs* des 16 et 18 juillet 1825. Dans le discours de M. Delavigne on apprend que M. Ferrand, appréciant mal l'indépendance de son caractère et la fermeté de ses convictions, lui avait offert précédemment d'ouvrir devant lui les portes de l'Académie au prix de certaines concessions que le poète dut écarter, bien qu'on lui laissât entendre que ces arrangemens obtiendraient une haute approbation.

On a un portrait de M. Ferrand, lithographié par Boilly, dans la collection des membres de l'Institut publiée par cet artiste.

Liste des ouvrages d'Ant. Ferrand.

I. *Accord des principes et des lois sur les évocations, commissions et cassations.* Paris, 1786, 1 vol. in-12. — Paris, 1789, avec notes et additions.

II. *Nullité et despotisme de l'assemblée prétendue nationale.* Paris, 1789.

III. *Etat actuel de la France.* Paris, janvier, 1790. — Imprimé dans l'étranger.

IV. *Les Français à l'Assemblée nationale*, ou *Réponse au pamphlet de* l'Assemblée nationale aux Français. Paris, 1790.

V. *Adresse d'un citoyen actif aux questions présentées aux Etats-Généraux du Manége, vulgairement appelés* Assemblée nationale. Février, 1790.

VI. *Douze Lettres d'un commerçant à un cultivateur sur les affaires du temps.* Nice, 1790.

VII. *Le dernier coup de la Ligue.* Octobre 1790.

VIII. *Réponse au Post-Scriptum de M. de Lally-Tollendal, à M. Burke.* 1791 ou 1793.

IX. *Le Rétablissement de la monarchie française.* Nice, septembre 1793, in-8. — *deuxième édit.* avec des notes. Liége, 1794, in-8. — anonyme.

X. *Lettres d'un ministre d'une cour étrangère sur l'état actuel de la France.* 1793.

XI. *Considérations sur la révolution sociale.* Neufchâtel et Londres, 1794, in-8.

XII. *L'Esprit de l'Histoire*, ou *Lettres politiques et morales d'un père à son fils sur la manière d'étudier l'histoire en général et particulièrement celle de France.* 1802, 4 vol. in-8. — *deuxième édit.*, 1803. — *Troisième édit.*, 1804. — *Quatrième édit.*, 1805. — *Cinquième édit.*, 1809. Celle-ci est augmentée d'une table et de plusieurs lettres. Le libraire Deterville en a réimprimé le titre, avec le millésime de 1816. — *Sixième édit., revue, précédée d'une Notice biographique* (par M. Héricart de Thury, neveu de M. Ferrand), *et augmentée d'une Table analytique et raisonnée des matières.* Paris, Vernarel et Tenon, 1826; 4 vol. in-8, et 5 vol. in-12.

XIII. *Eloge historique de Madame Elisabeth de France, suivi de plusieurs lettres de cette princesse.* Paris, 1814, imp. royale, chez V. Desenne; in-8, de vingt-une feuilles trois quarts.

Ce livre, composé et imprimé d'abord à Ratisbonne, en 1795, sur des notes communiquées par Mme de Bombelles, fut refait par l'auteur en 1804. C'est ainsi qu'il se trouva prêt à être publié à Paris, peu de jours après la Restauration.

XIV. *Œuvres dramatiques de M. A.... F....* Paris, imp. royale 1817, in-8.

Ce volume contient, 1° *Le Siége de Rhodes*, tragédie en 5 actes, de 1784; 2° *Zoaré*, tragédie en 5 actes, de 1779, reçue au théâtre Français en 1786; 3° *Philoctète*, tragédie en 3 actes, de 1780, imprimée précédemment (*Paris, Desauges*, 1786, in-8); 4° *Alfred*, tragédie en 5 actes, de 1785.

XV. *Théorie des Révolutions rapprochée des principaux événemens qui en ont été l'origine, le développement ou la suite, avec une Table générale et analytique, par l'auteur de l'*Esprit de l'Histoire. Paris, imp. Royale, 1817, Michaud, 4 vol. in-8.

Cet ouvrage était terminé depuis 1812.

XVI. *Histoire des trois démembremens de la Pologne, pour faire suite à l'*Histoire de l'anarchie de Pologne, *par Rhulière; par l'auteur de* l'Esprit de l'Histoire *et de la* Théorie des Révolutions. Paris, Deterville, 1820; 3 vol. in-8.

Cette histoire était terminée douze ans avant la Restauration.

Revoil ex.

Le Gal Foy.

XVII. *Vues d'un Pair de France sur la session de* 1821. Paris, 1821, imp. de Dentu; in-8, d'une feuille. — anonyme.

XVIII. *Réflexions sur la question du renouvellement intégral de la Chambre des Députés.* Paris, 1823, imp. de Trouvé; in-8, d'une feuille et demie. — en faveur du renouvellement intégral.

FOY (Maximilien-Sébastien) naquit à Ham, en Picardie, le 3 février 1775. Son père, l'un des vainqueurs de Fontenoy, était devenu maire et directeur de la poste de sa ville natale. Maximilien Foy n'avait que quatre ans et demi quand il le perdit; mais sa mère, Elisabeth Wisbeck, lui restait : chargée de quatre autres enfans, elle atteignit l'âge de quatre-vingts ans, et ne fut enlevée à l'amour et au respect de son glorieux fils qu'en l'année 1814. L'enfance du jeune Foy s'annonça étincelante de grâce et d'esprit; à quatorze ans, il avait terminé ses études classiques au collége des Oratoriens de Soissons. C'est dans la première année de la Révolution qu'il entra en qualité d'aspirant, à l'école d'artillerie de La Fère. Dix-huit mois de travail le mirent en état de se présenter aux examens de Châlons-sur-Marne. Admis le troisième, dans un concours de plus de deux cents élèves, il partit dans le courant de 1792, comme second lieutenant dans le 3e régiment d'artillerie qui se rendait à l'armée du Nord. Il assista à la bataille de Jemmapes, fut nommé, après la retraite de Belgique, premier lieutenant dans le 2e régiment d'artillerie à cheval, et servit avec distinction, sous les ordres successifs de Dampierre, de Jourdan, de Pichegru, et de Houchard. Dénoncé pour avoir éclaté en plaintes contre la funeste journée du 31 mai, Foy est jeté dans les prisons de Cambray, et ne fut rendu à la liberté et aux drapeaux que quelques mois après le 9 thermidor. Il fit les deux campagnes de l'an IV et de l'an V, à l'armée de Rhin-et-Moselle, sous Moreau, à la tête de la 5e compagnie du 2e régiment d'artillerie volante, du corps du général Férino. Il se distingua particulièrement à la défense de la tête de pont d'Huningue, où le général Abatucci fut tué entre ses bras. Blessé grièvement au passage du Rhin, à Diersheim, le 2 floréal an V, par un boulet de canon, il fut nommé chef d'escadron sur le champ de bataille. En 1798, Foy faisait partie de l'armée dite d'Angleterre, lorsque, sur la demande positive et pressante du général Desaix, Bonaparte l'avait nommé son aide-de-camp; probablement que ces fonctions, s'il les eût acceptées, lui auraient aplani la route du plus haut grade de la hiérarchie militaire. Au reste, peut-être n'y aurait-il rien gagné que l'échange de la fortune contre la gloire. Bientôt le chef d'escadron Foy eut le chagrin d'être employé dans la guerre d'Helvétie, guerre inique, immorale, par conséquent stérile de véritable gloire; car celle-ci ne se recueille jamais sous des drapeaux opposés à la justice et à la liberté. Tels n'étaient point ceux qui guidèrent peu après, cette même armée française de Suisse, conduite alors par Masséna, contre les Aus-

tro-Russes, guidés par Souwarow. Le chef d'escadron Foy s'y trouvait à l'avant-garde, que commandait le général Oudinot. Peu après, cette armée, devenue l'armée du Danube, avait effectué le passage du Rhin à gué, en face de l'ennemi, devant Neerdenberg, dans le Rheinthal. Il s'ensuivit un combat très-vif près de Feldirch, où Foy gagna le grade d'adjudant-général-chef de brigade. Après avoir commencé la campagne de 1800, à l'aile droite de l'armée du Rhin, sous le général Lecourbe, le nouvel adjudant-général dut se rendre en Italie, avec un corps de quinze mille hommes, confié au général Moncey. Ce général passa le St-Gothard, en même temps que le premier Consul franchissait le St-Bernard. Chargé de conduire un corps de flanqueurs dans les Alpes Rhétiques, Foy repoussa les troupes autrichiennes qui occupaient la haute vallée des Grisons et le comté de Chiavenne, et prit ensuite possession de la Valteline. En 1801, il commanda la place de Milan, et visita Naples et Rome. La paix d'Amiens le fit rentrer en France, comme colonel du 5e régiment d'artillerie à cheval. Il était à Paris au commencement de 1804, et voyait souvent le général Moreau, qui lui témoignait estime et amitié. Cette circonstance et les opinions républicaines que le colonel Foy continuait de professer avec franchise, attirèrent l'attention d'une police ombrageuse. Au moment du procès de Moreau, un mandat d'arrêt fut lancé contre Foy; mais avisé par un ami fidèle, il était parti la veille, pour la Hollande, et le mandat resta sans exécution. Foy se trouvait chef d'état-major d'artillerie au camp d'Utrecht, lorsque éclata l'affaire de Georges et de Pichegru, à laquelle on rattacha le nom de Moreau. Le commandant en chef du camp fit signer à son corps une adresse au premier Consul, à l'occasion de cet événement. Il voulut avoir l'adhésion de Foy; celui-ci répondit : « Je féliciterai, autant » de fois qu'on le voudra, le premier Consul d'avoir échappé à une » conspiration contre sa vie; mais » je ne signerai jamais, jamais je » ne ferai signer à mes officiers » une adresse qui désigne tels ou » tels individus comme auteurs ou » chefs de cette conspiration, parce » que je suis militaire et que je ne » suis pas juge. » Quand on se rappelle l'ardente émulation des fonctionnaires publics pour encourager en cette circonstance, la colère de Bonaparte; quand on a pu apprendre par trente années d'expérience combien est rare le courage politique, on sent tout le prix d'une pareille réponse. Vers la même époque, le gouvernement de la France passa subitement du consulat à vie à la monarchie absolue, déguisée sous quelques formes hypocrites de monarchie constitutionnelle. Afin de sanctionner cette usurpation, l'on ouvrit par toute la France, des registres destinés à recueillir en faveur de cette honteuse révolution, les suffrages des citoyens égarés, intimidés ou corrompus. Le colonel Foy, fidèle à la cause libérale quand tous fléchissaient le genou devant l'idole du despotisme, refusa de voter pour la monarchie impériale. Vers le même temps, au milieu d'un repas, on

l'invitait à se joindre aux convives pour un toast à l'Empereur, qui n'était pas encore définitivement revêtu de ce titre; il se contenta de boire au premier Consul. Napoléon n'ignora pas ces actes de courage, et il laissa neuf années le colonel Foy, quoique déjà très-distingué pour son esprit et sa capacité, dans le même grade, sans lui conserver le titre d'adjudant-général, si bien gagné sur le champ de bataille. Il n'est pas difficile de deviner les motifs de ce long délaissement. Le colonel Foy fit la campagne de 1804, en Autriche, avec l'artillerie du 2e corps de la Grande-Armée, sous les ordres du général Marmont. En 1806, il commandait l'artillerie du corps stationné dans le Frioul; ce fut alors que le général Baraguey d'Hilliers, revêtu des premiers grades militaires, lui donna sa belle-fille en mariage. La jeune épouse apportait en dot la beauté, l'esprit, la noblesse du caractère. Elle a fait le bonheur de l'homme illustre qu'elle aima avec enthousiasme et qui lui a laissé avec la gloire de son nom, le dépôt des rejetons de son généreux sang.

Au commencement de 1807, un ordre du ministre de la guerre fit passer le colonel Foy à Constantinople, pour y commander un corps de deux cents canonniers que Napoléon envoyait à Sélim III afin de former le noyau d'une armée régulière, que ce sultan éclairé s'efforça vainement d'organiser. La révolution que cette tentative occasiona, fit retourner les canonniers français sur leurs pas; mais leur chef continua sa route, et se rendit à sa destination, où il seconda efficacement l'ambassadeur français Sebastiani, qui sauva Constantinople des attaques de la flotte anglaise. Le colonel Foy passa des Dardanelles en Portugal, où il fut nommé général de brigade, le 5 septembre 1808, et commanda une brigade d'infanterie dans le 2e corps, placé successivement sous les ordres du duc de Dalmatie et du général Reynier. Envoyé pour sommer Oporto de se rendre, il fut saisi par des paysans, dépouillé, traîné au milieu d'une population enivrée de fureur et de vengeance, jeté presque nu dans un cachot. L'arrivée des Français l'arracha à une mort certaine. Il avait déjà reçu plusieurs blessures dans les nombreuses rencontres de cette funeste campagne, lorsque le général en chef jeta les yeux sur lui pour aller porter à l'Empereur des renseignemens précis sur la difficulté de sa position. Dépouillé de nouveau par des partisans, en un lieu nommé Pancorvo, le général Foy poursuivit sa route jusqu'à Paris; là, il se hâte d'acheter un uniforme de son grade, et se présente aux Tuileries. Jusqu'alors Napoléon ne connaissait pas bien le général Foy; il fut si frappé de la manière dont celui-ci lui rendit compte des opérations, des ressources et de la position de l'armée de Portugal, qu'il le prit dans une haute estime, et ne le renvoya à l'armée qu'après l'avoir élevé au grade de général de division (29 octobre 1810). Le général avait laissé ignorer à l'Empereur son aventure de Pancorvo : Napoléon l'ayant apprise par un autre, voulut revoir le général Foy et savoir les

motifs de son silence. — « Il ne »s'agissait plus que de moi, ré»pondit-il avec simplicité; j'ai »jugé le fait sans importance pour »V. M. » Cette explication plut à l'Empereur, qui indemnisa le général par une gratification de 20,000 fr. A l'occasion de cette mission, le général Foy eut l'avantage de voir plusieurs fois Napoléon, et de se faire apprécier de lui : aussi voyons-nous qu'à Sainte-Hélène, il est cité parmi les généraux « qui semblaient devoir »s'élever, qui étaient les desti»nées de l'avenir; c'étaient mes »nouveaux maréchaux, » disait Napoléon (1).

De retour à l'armée de Portugal, le général Foy eut l'occasion de commander plusieurs fois, des divisions détachées, qui formaient comme des corps d'armée indépendans, ce qui lui permit de développer avec le courage militaire dont il avait déjà donné tant de preuves, la capacité de la direction et du suprême commandement. Cette position n'était point l'effet du hasard; elle était la conséquence naturelle de cette capacité elle-même qui, étant bien connue de ses chefs, les portait à se confier à lui dans les circonstances importantes et difficiles. La connaissance qu'il avait su acquérir du théâtre de la guerre, son habileté à tromper l'ennemi par des marches rapides et savantes, l'activité, l'audace, la prudence et la fermeté, l'avaient classé parmi les plus habiles lieutenans de l'armée française. Il est permis de croire qu'il ne lui a manqué qu'un peu de fortune pour prendre rang parmi ses premiers capitaines. A la bataille de Salamanque, le maréchal duc de Raguse et les plus anciens généraux de division ayant été blessés et mis hors de combat, le général Foy prit le commandement de l'arrière-garde de l'armée, et couvrit sa retraite sur le Duero. Il marchait avec les derniers régimens qui soutenaient les charges de la cavalerie anglaise, et tua le général Cotton, qui la commandait. En 1812, ce fut le tour des Anglais de battre en retraite vers le Portugal. Le général Foy, à la tête de la droite de l'armée, s'empara de vive force de la ville de Palencia (25 octobre), où il fit deux mille prisonniers, et opéra le passage du Duero, à Tordesillas. En 1813, détaché dans la Biscaye à la tête de deux divisions, il enleva d'assaut la place de Castro-Urdiales, défendue par une nombreuse garnison espagnole et par une escadrille anglaise. Moins de vingt-quatre heures après la bataille de Vittoria, le 19 juin 1813, le général Foy réunit à Bergara près de vingt mille hommes qui étaient restés sans direction par suite de la perte de la bataille, et il battit avec ces troupes, les corps espagnols qui formaient la gauche de l'armée ennemie. Attaqué par trois divisions anglaises et une division portugaise commandées par le général Graham, il défendit le terrain pied à pied, et ne céda la position de Tolosa qu'après un combat long et meurtrier. En se retirant, il renforça la garnison de Saint-Sébastien, dont la longue résistance retarda de plu-

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. de Lascases; T. II, p. 20.

sieurs mois l'invasion des provinces du midi de la France. Le général Foy ne cessa pas de combattre avec la plus grande distinction dans cette armée française d'Espagne, qui, accablée de tant de découragemens, défendit plus de six mois, le passage des Pyrénées contre une armée très-supérieure en nombre, jusqu'à ce qu'une blessure, que l'on crut d'abord mortelle, l'arracha du champ de bataille d'Orthez (27 février 1814).

Durant les premiers mois de la Restauration, le général Foy fut employé en qualité d'inspecteur-général d'infanterie, dans la 14e division militaire, et reçut de Louis XVIII, la croix de Saint-Louis, le cordon de grand-officier de la Légion-d'honneur et le titre de comte. Il commanda une division d'infanterie à la bataille de Waterloo, où une balle lui traversa l'épaule : c'était la quinzième blessure qu'il recevait sur le champ de bataille. Ici finit la carrière militaire du général Foy, honorable sans doute et même brillante, mais qui peut-être n'aurait recommandé son nom que vaguement au souvenir de l'histoire. Une gloire plus pure et plus grande l'attendait : c'est celle qui s'obtient à la tribune nationale, ce trône de la civilisation moderne.

Au mois de septembre 1816, le général Foy avait été élu selon les formes d'élection alors existantes, candidat à la Chambre des Députés par le collége électoral de Péronne; mais le collége départemental de la Somme ne le choisit pas et priva ses concitoyens de l'honneur de faire éclore un grand homme. Il fut élu en 1819, à une grande majorité, sous l'empire de la loi d'élection du 5 février 1817, par les nombreux électeurs composant le collége de l'Aisne. A cette nouvelle, les militaires qui avaient entendu à l'armée, le général Foy haranguer les soldats, annoncèrent qu'un orateur allait monter à la tribune; toutefois, il ne pouvait pas leur être donné de prévoir qu'il dût s'élever jusqu'à la haute renommée qu'on lui vit bientôt atteindre. A l'époque de sa première élection, le général Foy était employé en qualité d'inspecteur-général dans les 2e et 16e divisions militaires; voici pourtant ce qu'il ne craignait pas d'adresser publiquement aux électeurs de son département : il est vrai que le ministère de 1819 savait apprécier le vrai courage et honorer l'indépendance. — « Ce n'est pas moi, disait le général Foy, qu'on verra attendre pour penser, parler ou voter, le signal du pouvoir. Indépendant de tout le monde, hormis de mon devoir et de ma conscience, quand il faudra combattre à la tribune pour les intérêts des contribuables et pour les droits fondés par la Révolution et consacrés par la Charte, mes compatriotes jugeront bientôt si l'énergie du champ de bataille m'a abandonné. »

Entré à la Chambre des Députés, le général Foy s'y plaça au côté gauche. Son début à la tribune eut lieu dans la séance du 30 décembre 1819, à l'occasion d'une réclamation contre la réduction passagère du traitement des membres de la Légion-d'honneur. En droit, la question était

au moins douteuse et ne se rattachait ni aux doctrines fondamentales, ni aux grands intérêts du nouvel ordre social; toutefois elle offrait un point de vue éminemment pathétique, dans l'alliance du courage et du malheur : l'orateur sut tirer de la question tout ce qu'elle contenait. Il y a de l'étude dans son premier discours; on le sent; mais cette étude est savante, noble et pleine de goût. D'ailleurs la chaleur expansive, l'énergie d'accent du général Foy durent produire une profonde impression sur ceux qui l'entendirent pour la première fois. Depuis, son talent prit un essor constamment ascendant, particulièrement sous le rapport de la profondeur du raisonnement et de l'exactitude de la logique. Arrivé à la Chambre après la retraite du ministère que présidait M. le marquis Dessoles, le général Foy était condamné à se trouver en opposition constante avec les deux administrations qui se sont succédé depuis. Son opposition fut souvent passionnée dans les momens d'orage, comme il arrive à quiconque est dominé d'une forte conviction et doté d'un cœur généreux; mais l'impétuosité de son âme, en la laissant apercevoir à nu, ne permit jamais d'y découvrir que des sentimens d'un ordre élevé. Ses paroles, loin de blesser jamais ni les convenances ni le bon goût, furent habituellement parées de cette modération de formes, qui n'est pas de la faiblesse, mais bien plutôt de l'habileté. Quand le général Foy parlait, on sentait qu'il voyait devant lui un grand avenir; l'impitoyable rigueur de la mort a pu seule lui en dérober la conquête. Telle était la profondeur et la variété de ses études, que toutes les matières semblaient lui être également familières; en sorte que sans ses épaulettes et ses blessures, on eût été embarrassé de lui attribuer une spécialité dans les affaires, tant il paraissait également propre à leurs diverses branches. Chaque année la discussion du budget venait lui offrir l'occasion naturelle de prouver que l'administration, la justice, l'église, l'armée, la finance, la marine, le droit, le commerce, n'avaient aucun secret pour lui. Un jour, il se souvint que l'Alsace lui avait dans une occasion récente, prodigué les plus flatteurs témoignages d'admiration et d'amour (1), et que cette même Alsace gémissait de la prolongation du monopole du tabac. A cette occasion le général Foy prononça un discours où l'esprit, l'argumentation et la science brillent d'un commun éclat. Là se trouvent développées avec une rare supériorité, les plus lumineuses doctrines de l'économie politique; et c'est l'occasion de remarquer que l'intelligence supérieure du général Foy n'avait pas tardé à pressentir que cette science nouvelle allait devenir spécialement celle des hommes d'état, depuis que la grande révolution que subit la société avait substitué à la prépondérance de la force guerrière, la prépondérance bénigne mais indomptable de

(1) Voyez : *Le général Foy en Alsace, par D. E. Stoëber, l'aîné, avocat.* Strasbourg, imprimerie de Mme Ve Silbermann; 1826, in-8, d'une feuille. — en français et en allemand.

l'industrie. C'est particulièrement dans les discours de son dernier temps, qu'on remarque combien le général Foy était profondément versé dans les véritables théories de l'économie politique.

Privé des faveurs du pouvoir dont il combattait avec toute l'énergie de son âme la funeste tendance, le député de l'Aisne jouissait de la popularité qui s'attache à l'éloquence consacrée à la cause nationale, lorsque la première élection septennale vint lui offrir l'occasion d'en recueillir les éclatans témoignages. Porté spontanément dans plusieurs colléges, où, lors même qu'il n'était pas nommé, il réunissait un grand nombre de voix, trois l'élurent à la fois; savoir : Paris, Saint-Quentin et Vervins. Dans l'intérêt de son parti et hors de toute vue personnelle, le général Foy opta pour l'élection de Saint-Quentin; c'est cet arrondissement qui conserve l'honneur de l'avoir donné à la Chambre des Députés. Il reparut sur ce théâtre de sa gloire entouré du petit nombre d'amis que la violence et la déloyauté d'un parti, si bien obéi par la corruption, la faiblesse et l'ignorance, laissèrent pénétrer dans le sanctuaire de la représentation nationale. Chaque jour a vu depuis cette triste époque, les fidèles mandataires de la justice et de l'opinion lutter avec une impuissante énergie, contre les rapides accroissemens du mal. Aucun dans ce combat sacré, ne surpassa le général Foy en courage ou en talent. Précédemment on l'avait entendu défendre la pureté et la liberté des élections, réclamer la liberté de la presse, protéger la liberté individuelle, applaudir aux efforts de l'Italie et de l'Espagne pour obtenir la possession de la justice et de la liberté, démasquer et maudire leurs oppresseurs. Durant les deux premières sessions de la période septennale, des questions moins passionnées s'agitèrent dans le parlement français. Si la septennalité, la réduction de la rente nationale, les marchés de la dernière guerre d'Espagne ne permettaient guère d'hésitasions envisagées comme questions de parti, elles étaient susceptibles de controverse si l'on avait pu se borner à les discuter uniquement sous le point de vue théorique. Sous ce rapport, elles offraient un vaste champ aux dissertations du publiciste et de l'homme d'état : le général Foy n'eut garde de négliger ces nouvelles occasions d'accomplir son devoir en même temps que d'accroître sa gloire. Jamais il n'avait paru plus laborieux, plus ardent, plus redoutable à ses adversaires, plus véritablement éloquent que dans ces sessions, qui pour lui, devaient être les dernières. C'est alors que, condamné au respect et peut-être à l'admiration, tout un parti adverse nous apprit par son attitude devant celui que l'habileté de sa conduite, la puissance de sa parole et l'opinion commune du peuple avaient fait le chef de l'opposition nationale, qu'en lui nous possédions un orateur et un homme d'état comparable aux plus hautes renommées des fastes parlementaires. C'est alors qu'on se retourna vers le passé, afin d'y chercher des sujets de similitude : le nom de Mirabeau fut prononcé. Il ne nous est

pas permis d'apprécier la comparaison, à nous qui n'avons ni vu ni entendu le puissant génie auquel il fut donné d'agiter toujours et quelquefois de gouverner l'assemblée la plus populaire, la plus noble, la plus forte et la plus généreuse qui fut jamais. A la simple lecture, il est vrai, les discours du général Foy ne paraissent pas inférieurs à ceux du député d'Aix; on doit dire même que s'ils ne sont pas décorés de ce luxe d'images et d'ornemens de style dont nos mœurs oratoires nous écartent chaque jour davantage, ils semblent être supérieurs par la sagesse des principes, l'exactitude et la netteté du raisonnement, enfin par une expression plus spirituelle et plus pittoresque. Toutefois, prenons garde que l'orateur du peuple ne se renferme pas dans un livre. Les mots qu'il a dits, gravés sur le papier, ne le peignent pas tout entier. Qui nous montrera son geste? qui nous fera entendre sa voix qui pénétrait aux entrailles? qui nous fera luire un rayon de son regard par où le feu qui s'échappait de son âme embrasait celle de ses auditeurs? D'ailleurs, le général Foy parlait devant une assemblée emprisonnée dans les limites d'un gouvernement régulier, mue par des intérêts bien plus que par des passions, avide de repos et non pas de puissance, peu sensible au luxe bruyant de la gloire, mais amoureuse du silence de la paix, enfin instrument du pouvoir souverain et non pas elle-même la source de ce pouvoir. Moins froide, moins étroite fut la situation de Mirabeau : ces hommes auxquels il parla, c'étaient les maîtres de la France; leur volonté c'était le souverain; un peuple immense, martial, indomptable était derrière eux; il leur prêtait la grandeur de sa toute puissance; il les entourait de sa redoutable majesté. Ce n'était pas pour les honneurs mesquins ou sordides d'un proconsulat subalterne que ces hommes enorgueillis par le savoir et irrités par l'humiliation, rugissaient tour à tour de colère ou d'admiration. Ils étaient les représentans immédiats et véritables d'une société nouvellement affranchie, qui se levait tout entière au nom de la justice et de la vérité, qui se précipitait avec passion après elles, sans considération des obstacles qui devaient entraver leur triomphe. Dans cette assemblée, la parole n'était pas du vent; elle était la mère féconde des faits : or, rien n'est éloquent comme l'action. Ces profondes dissimilitudes empêchent d'établir aucune comparaison entre l'orateur de la Révolution et l'orateur du côté gauche de la Chambre des Députés. Quoique sous des noms analogues, ce n'est pas de la même chose qu'il s'agit; et en si haute matière, on doit éviter ce qui ne serait que jeu d'esprit.

Il est facile de comprendre qu'en dehors de la Chambre des Députés le général Foy jouissait d'une popularité plus enthousiaste et plus complète, puisqu'elle n'était attiédie ni par la lutte des intérêts, ni par l'opposition des sentimens, ni par les hésitations de l'amour-propre. Des démocrates dont le nombre est encore restreint en France, lui auraient voulu moins de ménagemens pour

des prestiges qu'entourent l'opinion et le pouvoir, moins de soins à flatter l'esprit guerrier et les souvenirs militaires; le premier reproche, le général Foy l'affrontait volontiers et de dessein prémédité; aussi-bien faut-il se résigner à le braver, quand on espère d'être propre à quelque chose pour ses contemporains, et qu'on n'entend pas léguer à ses neveux le peu de bien qu'on peut accomplir soi-même, dès aujourd'hui. Le second s'adressait à l'éducation et aux antécédens du général, qu'il avait su pourtant modifier, et qui d'ailleurs le mettaient assez bien en harmonie avec une passion nationale, qui n'a pas été plus étrangère à la Révolution qu'à la monarchie. Au reste, ces deux circonstances de son caractère, dont quelques-uns lui ont fait des reproches, servaient précisément à augmenter sa considération en des rangs auxquels notre organisation sociale actuelle a laissé la meilleure portion de l'influence. Peut-être est-ce à cause d'elles que ces derniers acceptaient avec des égards et même avec des applaudissemens, un adversaire dont les formes étaient moins sévères, mais non pas les coups moins rudes. Quelles que soient les nuances de nos caractères et de nos opinions, disons tous que le général Foy doit être compté parmi les plus passionnés et les plus incorruptibles défenseurs de la grande cause de la civilisation. Cette disposition du cœur quand elle domine, couvre tout; le reste n'est qu'accessoire : elle est la plus précieuse vertu et la plus haute noblesse de notre temps. Tant de générosité et d'élévation méritaient une grande récompense : elle se trouva dans une immense popularité, acquise avec honneur et possédée sans contestation. Qui peut dire, hormis la fidèle et spirituelle compagne de toutes les joies et de toutes les douleurs de l'illustre général, quel fut le nombre et le prix des ineffables jouissances qu'il dut à cette popularité? Quel délicieux embarras que celui de cacher un nom qui soulevait partout des tempêtes d'applaudissemens! On l'a vu successivement à Bordeaux, à Strasbourg, à Mulhouse : on a pu mesurer l'étendue de cette popularité quand les dons de l'étranger sont arrivés des contrées les plus lointaines, grossir la dotation nationale préparée pour ceux à qui fut laissé l'héritage d'un nom si beau. Elle se manifestait chaque jour, dans les salons politiques de Paris, dans ces réunions où l'élégance des mœurs, la finesse de l'esprit, l'élévation des sentimens, la hauteur des situations publiques concentrent le sceptre de l'intelligence. Que d'hommes, que de rois ont dédaigné les voluptés, bravé les dangers, tourmenté la renommée de mille manières, afin d'obtenir les applaudissemens de la moderne Athènes! C'est sur ce théâtre que le général Foy jouissait de toute sa gloire; c'est là que, pressé au milieu d'une foule de cœurs nobles et d'esprits supérieurs, il essayait les paroles qu'il se préparait à faire éclater du haut de la tribune, ou répétait celles qu'il y avait déjà proférées. Là aussi, il était encore orateur; une assemblée d'élite s'improvisait autour

de lui. L'un était d'un sang quasi royal ; l'autre avait gagné des batailles ; celui-ci avait enrichi des provinces ou nourri des populations ; celui-là instruit un monde ou charmé une nation : tous étaient dignes d'entendre et capables d'apprécier les plus hauts entretiens. Quelqu'un de grossier ou de futile n'aurait vu dans cette réunion, que du luxe ou de l'ennui. C'était devant elle que le général Foy aimait à déployer la grâce et la force de son esprit. Là, il reprenait la parole de vie et la physionomie de feu qui le distinguaient si particulièrement à la tribune. Une face nerveuse, régulière et fortement accentuée, des yeux brillans d'ardeur et de bonté, un front élevé, demi-nu, sillonné par les ardeurs de l'imagination, couronné de quelques cheveux d'ébène ou d'argent, une stature élégante, des manières pleines de grâce et d'aménité, tels étaient les traits les plus saillans du général Foy lorsqu'il paraissait à la tribune ou s'avançait au milieu d'un cercle (1). Chacun s'empressait pour le voir, l'entendre ; on l'admirait sur sa renommée ; en le voyant on commençait à l'aimer ; on était heureux si on le connaissait assez pour attirer vers soi un regard ou un sourire. Dans le siècle où nous vivons, la gloire a des courtisans autant que la puissance !

Pour achever le portrait du général Foy que nous avons essayé d'esquisser après tant d'autres, il nous reste à vanter la belle harmonie de sa vie privée, l'antique simplicité de son caractère domestique. Tous ceux qui eurent le bonheur d'être admis dans son intérieur s'accordent à dire qu'on n'en vit jamais de plus orné par les grâces et l'esprit, en même temps que de mieux gouverné par la raison et par la bonté. Ceux-là le croiront sans peine, qui ont seulement entrevu dans le monde, les manières à la fois si simples et de si bon goût du général Foy, qui ont eu avec lui quelques-unes de ces relations de société, où il apportait encore sa noble expansion et son grand esprit. La lecture de tous les livres utiles, l'observation de toutes les choses instructives, remplissaient dignement les loisirs d'une vie toute consacrée à la gloire et à la patrie. C'était pourtant au milieu de son cours que la mort devait arrêter une carrière si féconde et si brillante. Déjà l'interruption des fatigues de la guerre avait paru devenir l'occasion d'attaques d'apoplexie alarmantes, qui dès 1814, menacèrent les jours du général Foy. C'était désormais une hypertrophie du cœur qui devait les trancher cruellement. Cette maladie, qui semble le triste apanage de ceux chez qui les plus nobles passions fomentent avec trop d'impétuosité

(1) M. Gérard a peint un portrait en pied du général Foy, qu'il a offert à sa veuve. — Un beau portrait du même, peint par M. Horace Vernet, fait partie de la galerie de M. le duc d'Orléans : il a été supérieurement gravé au burin, en 1826, par M. Achille Lefèvre. — On a une médaille du général Foy gravée par Caunois, dont le dessin avait été commencé du vivant du général. — Le beau buste qui orne son monument a été modelé par M. Bra, d'après un moule pris sur la tête du défunt.

un sang généreux, tourmente ses victimes par d'insupportables étouffemens. Son premier remède se rencontrerait dans une inertie morale dont la pratique était impossible à une personne telle que le général Foy, toujours prête à s'enflammer d'ardeur pour la gloire, d'enthousiasme pour le bien, d'indignation contre l'injustice. Les eaux des Pyrénées, qui lui avaient été prescrites par les médecins durant l'été de 1825, parurent un instant procurer quelque soulagement à ses douleurs; mais celles-ci redoublèrent avec intensité vers la fin de l'automne. Les détails de la dernière maladie du général Foy offrent une foule de circonstances pathétiques et déchirantes, qui, racontées au public, exaltèrent vivement sa sensibilité (1). On ne voulut ignorer ni son courage au milieu des tortures du mal physique, ni les soins touchans de toute sa famille, ni l'héroïque dévouement de son épouse inconsolable et bien-aimée. On sut que son dernier sentiment avait été une angoisse, et sa dernière parole une aspiration religieuse. — « Mes amis, mes bons amis, » mettez-moi sur le lit; *Dieu fera* » *le reste.* » Deux minutes après qu'il eut proféré ces mots, Dieu l'avait reçu dans son sein. Le général Foy expira à une heure trente-cinq minutes après midi, le 28 novembre 1825.

La nouvelle du décès de l'illustre orateur répandue dans la capitale, y propagea simultanément la douleur et l'enthousiasme. Une population nombreuse s'empressa autour de ses funérailles;

(1) Le général Foy a été soigné, durant sa dernière maladie, par MM. les docteurs Husson et Broussais. Ce dernier a publié la *Notice nécrologique et médicale* que nous reproduisons ici :

« Le général Foy était âgé de cinquante ans, d'une forte constitution et d'une belle structure; mais il avait naturellement le cœur volumineux et d'une activité extraordinaire. Ce mode d'organisation rendait le général sujet aux palpitations, à une toux sèche qui faisait craindre, selon l'expression vulgaire, pour sa poitrine, et l'exposait à des congestions de sang au cerveau. Sa passion pour le travail, dont il était tourmenté, ne fit qu'ajouter à cette fâcheuse disposition; et durant les années 1817 et 1818, le général eut de fréquentes menaces d'apoplexie. Il se remit à force de soins, mais il ne put recouvrer son embonpoint et sa fraîcheur ordinaires. Les émotions qu'il éprouva souvent à la tribune, achevèrent de ruiner sa santé chancelante. Malgré cette sobriété remarquable qui fut toujours une des vertus de ce grand homme, l'hypertrophie du cœur fit des progrès durant les deux dernières sessions de la Chambre des Députés. Le repos du corps, une vie calme et exempte de tout souci, sont les seules conditions auxquelles les personnes sujettes à ce genre d'infirmité puissent espérer de parvenir à la longévité; mais combien notre Démosthènes était loin de jouir de ces avantages! Continuellement occupé, soit des réclamations de ses commettans, soit des besoins de tous les genres d'industrie, car l'universalité de ses connaissances et son extrême affabilité attiraient auprès de lui les citoyens de toutes les classes et de toutes les professions, il était obligé de prendre sur les heures du repos le temps rigoureusement nécessaire à la préparation de ses admirables discours. Depuis long-temps le général voyait venir le coup qui devait le frapper; mais les instances de ses amis ne purent jamais le résoudre à se mettre en

les hommes distingués de tous les rangs parurent s'y être donné rendez-vous ; des jeunes gens bien nés, cédant à une généreuse impulsion, voulurent s'emparer du cercueil, et le portèrent au milieu du peuple attendri, jusqu'à son lieu de repos. Il était nuit quand le cortége, toujours grossissant malgré une abondante pluie, arriva au cimetière du P. La Chaise. Une foule immense entourait au loin la tombe. Des membres des deux Chambres, des citoyens célèbres exprimèrent, dans des discours, la reconnaissance et la douleur publique, dont ils avaient le droit de se rendre les interprètes. La poésie elle-même intervint dans cette fête de deuil, qui avait pris spontanément le caractère d'une pompe publique (1). Le général Foy laissait cinq enfans : deux filles et trois garçons. Ces derniers furent portés, comme des trophées, à la suite du cercueil de leur père. Quand on les rendit à leur mère, elle apprit, en les recevant, les honneurs extraordinaires rendus à la mémoire de son époux. « Mes enfans, leur dit-elle, vous

devoir de le parer. Il semblait compter pour rien les lauriers de la guerre, s'il ne faisait fleurir l'olivier de la paix. Il n'écoutait que son amour pour la gloire de son pays, et ne laissait échapper aucune occasion d'y contribuer de tout son pouvoir. S'il entreprenait un voyage, il consacrait à des recherches fatigantes sur la statistique, sur les productions du sol qu'il parcourait, sur l'industrie et les besoins de ses habitans, un temps qu'il aurait pu employer au rétablissement de sa santé délabrée. Il n'y avait point de loisir pour cette âme ardente, incessamment consumée par l'amour du bien public. C'est ainsi que le général usa rapidement sa vie et creusa prématurément la tombe qui devait l'engloutir. Ce cœur toujours agité, s'affecta si profondément, qu'au retour de son dernier voyage dans les Pyrénées, notre illustre malade n'avait plus rien à espérer des secours de l'art. Il a succombé après environ trente jours des angoisses les plus effroyables, qu'il supportait avec un courage héroïque, et l'autopsie n'a que trop justifié le pronostic des médecins. On a trouvé le cœur deux fois plus volumineux que dans l'état normal, ramolli, gorgé d'un sang coagulé qu'il n'avait plus la force de faire circuler. La grosse artère qui s'élève de la base de cet organe pour porter le sang dans toutes les parties du corps et qu'on nomme l'aorte, était extrêmement dilatée, épaissie et couverte à son extérieur, d'ulcérations nombreuses dans une étendue de huit pouces. Les poumons étaient sains ; mais les viscères de l'abdomen étaient gorgés de sang et dans un état véritablement inflammatoire. Ainsi l'hypertrophie du cœur, qui pouvait se borner à causer de légères incommodités, que le régime et le repos auraient rendues compatibles avec une longue vie, s'est convertie en anévrisme, avec inflammation chronique de l'aorte ; nouveau trait de ressemblance avec le grand Mirabeau, qui, d'après le rapport de Cabanis, succomba pareillement à une maladie du cœur, exaspérée par les fatigues de la tribune et par les soins et les soucis inséparables des affaires. »

(1) MM. Casimir Périer, le duc de Choiseul, Méchin, Ternaux, le général Miollis, prononcèrent des discours sur la tombe du général Foy ; MM. le général Sébastiani, Benjamin Constant, Kératry, etc., publièrent dans les journaux, ceux qu'ils n'avaient pu réciter ; M. Viennet lut un dithyrambe improvisé dans la nuit, et un général des vers composés par Mlle Delphine Gay.

» êtes maintenant mon seul bien ; » mais si vous deviez un jour » manquer à la mémoire de votre » père et tromper l'espoir de la » nation, j'aimerais mieux que » vous fussiez, dès à présent, des- » cendus avec lui dans la tombe. » Elle ne savait pas tout : M. Casimir Périer avait dit devant la tombe du général Foy, que la France adopterait la famille de son défenseur (1) : il ne s'était pas trompé. Un cri unanime demanda à doter, au nom de la nation, les enfans de celui qui, tout occupé de bien mériter d'elle, avait négligé les soins de sa fortune. Une commission se forma pour obéir à ce vœu ; elle fut présidée par le doyen des capitaines de la Révolution restés fidèles à sa cause immortelle ; on n'y compta que des noms d'un dévouement notoire aux principes qui valaient aux orphelins l'adoption de la France (2). Aussitôt l'on vit les dons affluer de toute part ; bientôt ils s'élevèrent à la somme d'un million, qu'aucune souscription libre n'avait encore atteint en France. Les riches offrandes des hommes opulens ne manquèrent pas ; mais la meilleure partie de cette dotation d'illustre origine, se compose des modiques offrandes d'une multitude innombrable de Français, cachés sur tous les points de ce vaste pays, heureux et fiers de trouver une occasion si belle d'honorer et d'encourager le patriotisme. Sur les premiers fonds de la souscription ont été prélevées les dépenses de l'édification d'un monument qui couvre, au cimetière du P. La Chaise, le sépulcre du général Foy. M. Vaudoyer fils a obtenu au concours, l'honneur de faire exécuter son plan, qui a paru réunir la noblesse avec la simplicité.

Parmi un nombre très-considérable d'écrits publiés à l'occasion du général Foy, nous nous bornerons à citer quelques-uns des plus authentiques et des plus intéressans.

Discours du général Foy, précédés d'une Notice biographique par M. P. F. Tissot, d'un Eloge par M. Etienne, et d'un Essai sur l'éloquence politique en France, par M. Jay. Paris, Moutardier, 1826, 2 vol. in-8, avec portrait et *fac simile*. — Deux éditions, publiées au profit de la souscription en faveur des enfans du général Foy.

Les principaux discours du général Foy avaient déjà été imprimés à part, à l'époque où ils furent prononcés, ou recueillis dans diverses collections (1).

(1) Par délibération du conseil de famille, et sur le refus de Mme la comtesse Foy, M. Casimir Périer a été chargé de la tutelle des enfans du général Foy.

(2) Cette commission se compose de MM. le maréchal Jourdan, président ; le duc de Choiseul, le comte Daru, membre de la Chambre des Pairs ; Casimir Périer, membre de la Chambre des Députés ; le comte Alexandre de Lameth, Ternaux, Laffitte, le général Gérard, le baron Benjamin Delessert, anciens collègues du général Foy, et Brady, secrétaire.

(1) Nous savons que le général Foy s'occupait d'une *Histoire de la guerre d'Espagne* (1808-1814) ; mais nous ignorons jusqu'à quel point il avait poussé ce travail.

Pensées du général Foy, tirées de ses discours prononcés à la tribune législative pendant les sessions de 1819 *et de* 1820, *précédées d'une Notice sur la vie de ce général.* Paris, Painparré, 1821; 1 vol. in-18, de 4 feuilles et demie, plus un portrait.

Journée du 30 *novembre* 1825, ou *Récit des derniers momens et des funérailles du général Foy.* Paris, Mongie aîné, 1825; in-8, de 111 pages. — publié par MM. Jouy, Amédée Vatry, F. Friant, A. Chamburé.

Couronne poétique du général Foy, publiée par J. D. Magallon. Paris, Chaumerot jeune, 1826; in-8, de 17 feuilles un quart.

Ce volume contient presque tous les vers publiés jusqu'à cette époque, en l'honneur du général Foy.

FROMENT (François-Marie), d'une famille qui se disait venue d'Italie, naquit à Nîmes, le 9 juillet 1756, et exerçait la profession d'avocat dans cette ville, à l'époque de la Révolution. Il se fit remarquer dès l'origine, ainsi que son père et ses frères, par son opposition aux nouveaux principes, donna le signal de l'insurrection dans le midi de la France, et fut l'un des principaux instigateurs du rassemblement connu sous le nom de camp de Jalès. Froment courut de grands dangers à l'époque des premiers troubles de Nîmes, comme ayant été le principal moteur de la pétition présentée à l'Assemblée nationale par les catholiques de cette cité, pour que leur religion restât dominante. Le récit de ces événemens se trouve, peut-être avec quelques exagérations, dans un écrit de M. Froment, imprimé à Lyon, à Nîmes et dans l'étranger, sous ce titre : *Mémoire historique et politique, contenant la Relation du massacre des catholiques de Nîmes, en juin* 1790, *et des Réflexions sur les événemens qui l'ont amené.* A la fin de la même année, Froment se rendit à Turin, où se trouvait alors M. le comte d'Artois, dont il fut bien accueilli. Sur les témoignages favorables des gentilshommes languedociens qui se trouvaient auprès du prince, il obtint des lettres de noblesse qui lui furent confirmées après la Restauration, en 1814. A la même époque, il fut pareillement confirmé dans le titre de secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, qui lui avait été accordé en 1793; mais il resta sans fonctions, et ne put obtenir aucune des indemnités qu'il réclamait pour les frais de missions importantes et périlleuses qu'il disait avoir remplies, par l'ordre et pour le compte des princes français, en Espagne, en Angleterre et même en France. Les refus du ministère jetèrent Froment au rang des mécontens; il consigna ses plaintes dans un opuscule intitulé : *Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution* (Paris, 1816, in-8). On a essayé de tirer parti de ces écrits pour peindre sous de fâcheuses couleurs, certaines intrigues de l'émigration. François Froment est mort le 22 septembre 1825, âgé de cinquante-neuf ans.

G.

GAUTHEROT (Claude), peintre d'histoire, naquit à Paris, en 1769. Il reçut les premières leçons de dessin de son père, qu'un goût naturel pour les arts d'imitation eût pu rendre célèbre s'il eût sérieusement étudié. Admis dans la société des philosophes de la fin du dernier siècle, Gautherot père modela d'après nature, les portraits de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, du comte d'Argental, de Turgot, de Sacchini, de Gluck, de Bailly, etc. Vingt fois surmoulés, ces portraits, dont la signature a disparu, se trouvent dans tous les cabinets de médailles. Claude Gautherot entra en 1787, à l'âge de dix-huit ans, à l'école de David. Il en sortit un jour, pour prendre un mousquet; c'était le 13 vendémiaire, et il reçut une balle dans le corps en défendant la Convention contre les sections insurgées. Après avoir remporté quelques-uns des prix académiques inférieurs, il se présenta au premier concours pour la pension de Rome, lors du rétablissement de cette institution, en 1798; mais son tableau représentant la *Condamnation de Manlius Torquatus* n'obtint pas l'honneur du grand prix. Père de famille et déjà âgé de plus de trente ans, Gautherot ne voulut point s'engager dans une nouvelle lutte. David lui conseilla d'ouvrir école, lui promettant de lui envoyer les élèves qui, se présentant à son atelier, ne seraient pas encore en état de dessiner d'après le modèle vivant. Un bon nombre de peintres, sculpteurs et graveurs distingués aujourd'hui, ont fort avancé leurs études dans cette école primaire. Plusieurs n'ont fait que s'inscrire momentanément sur la liste des élèves du grand maître, et seulement afin d'acquérir le droit de se donner dans le monde, pour disciples de David. En 1796, Gautherot exposa, pour son début au salon, un tableau de *Marius à Minturnes*. C'était encore une production imparfaite, mais non sans mérite : un tableau de *Pyrame et Thisbé* fut jugé plus avantageusement. En 1800, il exposa le *Convoi d'Atala*. Ce tableau, d'un dessin pur et d'un goût suave, aurait conservé sa réputation s'il n'avait eu le malheur d'être éclipsé par une concurrence trop redoutable. Il est aujourd'hui à Rome, chez Lucien Bonaparte. M. F. Lignon l'a très-bien gravé en taille-douce. Gautherot exécuta ensuite successivement, les *portraits en pied du maréchal Davoust* et du ministre des cultes *Portalis*. Le premier a été vu long-temps aux Tuileries, dans la salle des maréchaux; il est aujourd'hui aux Invalides; l'autre est au château royal de Compiègne. En 1808, Gautherot exposa un tableau de très-grande dimension, qui fut mentionné honorablement par le jury des prix décennaux, en 1810. Voici quels furent les termes du jugement : « Le sujet est le moment de la campagne de 1805,

où l'Empereur harangua son armée près du pont du Lech (à Augsbourg), pour la préparer à la bataille qui allait se donner. M. Gautherot a montré dans ses ouvrages, de la sagesse dans la composition, de la correction dans le dessin, et du talent pour l'expression, cette partie si précieuse de l'art. Si à la disposition générale qu'offre le tableau de l'*Allocution*, si à la vérité des mouvemens qu'il a donnés à ses personnages, l'artiste eût joint une plus heureuse disposition des masses de lumière et d'ombres, que les objets eusssent été moins confus, que la couleur eût été moins monotone et plus riche dans les premiers plans, il y aurait peu de chose à désirer dans ce tableau, qui a d'ailleurs, un grand mérite d'expression. » Gautherot exécuta ensuite *Napoléon blessé devant Ratisbonne*, tableau de la grandeur du précédent, et destiné pareillement à décorer la galerie de Diane, aux Tuileries, où tous deux ont été vus jusqu'en 1814. L'*Entrevue des deux Empereurs*, Napoléon et Alexandre, sur le radeau du Niémen, à Tilsitt, figures demi-nature, a également disparu pour les mêmes motifs. On retrouve le trait de ces trois compositions dans les *Annales du Musée* de M. Landon. L'*Allocution* est lithographiée dans une collection des prix décennaux. En 1815, Gautherot fut chargé de peindre, pour la chapelle du Roi, *Saint Louis pansant les malades*, et pour l'église de la Madeleine, *Saint Louis donnant la sépulture aux soldats de son armée*. Le second de ces ouvrages n'a paru que quelques jours, au salon de 1822. On cite encore du même peintre un *Portrait, en pied, de M. Grégoire, ancien évêque de Blois*, commandé par le gouvernement d'Haïti, et actuellement dans cette île; *l'Héroïsme d'Elisabeth Cazotte*, demandé par M. Cazotte fils; *l'Education d'un fils de Constantin; l'Origine de la Vaccine, ou la Beauté préservée par la Médecine*, etc. Gautherot est mort à la fin du mois de juillet 1825. Il était éditeur, et pour la partie des dessins, l'un des principaux collaborateurs d'un ouvrage intitulé : *Galerie française*, ou *Collection de portraits des hommes et des femmes célèbres qui ont illustré la France dans les 16^e^, 17^e^ et 18^e^ siècles; par une société d'hommes de lettres et d'artistes*. Paris, imp. de P. Didot, 1820 et années suivantes, 3 vol. in-4.

GAVEAUX (Pierre), acteur et compositeur de musique, naquit à Beziers, en 1764. A l'âge de sept ans, il était enfant de chœur à la cathédrale de cette ville. Le travail et la nature ayant développé ses talens pour la musique, il se rendit à Bordeaux, et s'engagea comme *tenor*, à la collégiale de Saint-Severin. Il y reçut des leçons de l'organiste de cette église, François Beck, qui lui enseigna le contrepoint. Bientôt Gaveaux parut successivement sur les théâtres de Bordeaux et de Montpellier, où il remplissait les emplois des premiers amoureux dans l'opéra. C'est en 1789 qu'il débuta au Théâtre de Monsieur, alors au Tuileries, en qualité de premier *tenor*, dans l'opéra-comique. Les Tuileries ayant été occupées par

Famille Royale, au mois d'octobre 1789, l'on construisit le théâtre Feydeau, dont Gaveaux et ses camarades firent l'ouverture, le 6 janvier 1791. Cet acteur resta attaché à ce théâtre jusqu'à l'époque de la réunion de la troupe de l'Opéra-Comique avec l'ancienne comédie Italienne, qui s'opéra en 1805. Gaveaux était depuis quelques années, affecté d'une maladie mentale, lorsqu'il a cessé de vivre, à Paris, le 5 février 1825. Les honneurs religieux ont été rendus à sa mémoire, dans l'église des Petit-Pères. Comédien médiocre, il a cependant contribué à introduire à l'Opéra-Comique, un bon goût de chant. Le public le vit toujours avec plaisir, dans plusieurs rôles qu'il avait créés, tels que ceux de *Belfort*, dans les *Visitandines;* de *Romeo*, dans l'opéra de ce nom ; de *Floreski*, dans *Lodoïska*, etc. Compositeur plein d'esprit, Gaveaux n'a jamais eu qu'un talent secondaire en ce genre ; mais il est du petit nombre des musiciens qui ont suivi avec succès, les routes tracées par Grétry. Ses ouvrages se distinguent par une mélodie suave, une expression toujours vraie, des motifs heureux qui se gravent facilement dans la mémoire, et surtout par la perfection du rhythme. Il excelle particulièrement dans les airs de ballets. Gaveaux qui s'est attaché souvent, et avec assez de bonheur, à imiter la manière italienne, dans quelques-unes de ses pièces, et particulièrement dans les finales, a composé un *Recueil d'ariettes italiennes, dédié à son ami Garat*, et plusieurs romances françaises. C'est Gaveaux qui a fait la musique des célèbres strophes du *Réveil du peuple*, de M. Souriguières. M. Chéron rapporte, dans son *Dictionnaire historique des musiciens*, que Gaveaux a mis en musique le *Pygmalion* de J. J. Rousseau, «dont il a rhythmé la prose poétique comme des vers. »

Liste des compositions dramatiques de P. Gaveaux.

I. *L'Amour filial*, ou *la Jambe de bois* (1792), à l'Opéra-Comique.

II. *Les Deux Ermites*, *ibid.* (avril 1793). paroles de Plantaire.

III. *La Partie carrée*, *ibid.* (juillet 1793). paroles d'Hennequin.

IV. *La Famille indigente*, *ibid.* (mai 1794). paroles de Plantaire.

V. *Sophronyme*, *ibid.* (février 1795). paroles de Demoustier.

VI. *Le Petit Matelot*, *ibid.* (décembre 1795). paroles de Pigault-Lebrun.

VII. *Lise et Colin*, *ibid.* (1796).

VIII. *Les Intrigues portugaises*, *ibid.* (octobre 1797). paroles de Guy.

IX. *Sophie et Moncars*, *ibid.* (1797).

X. *Le Traité nul*, *ibid.* (1797).

XI. *Léonore*, ou *l'Amour conjugal*, *ibid.* (mars 1798). paroles de Bouilly.

XII. *Le Locataire*, *ibid.* (1800).

XIII. *Owinska*, *ibid.* (1800).

XIV. *Le Trompeur trompé*, *ibid.* (1800).

XV. *Un Quart d'heure de silence*, *ibid.* (1804).

XVI. *M. Deschalumeaux*, *ibid.* (1806). paroles de M. Creuzé de Lessert.

XVII. *L'Echelle de soie*, *ibid.* (1808).

XVIII. *La Rose blanche et la Rose rouge*, *ibid.* (1809).

XIX. *L'Enfant Prodigue*, en 3 actes et en vers, *ibid.* (23 novembre 1811), paroles anonymes.

XX. *Une Nuit au bois*, *ibid.* (1818).

XXI. *Le Diable couleur de rose*, au théâtre Montansier.

XXII. *Le Diable en vacances*, *ibid.* suite de la pièce précédente.

XXIII. *Le Bouffe et le Tailleur*, *ibid.*

XXIV. *Trop tôt*, *ibid.*

XXV. *Le Mariage inattendu*, *ibid.*

GIRARD (François-Narcisse), professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, membre de l'Académie royale de médecine, naquit à Paris, le 29 mars 1796. Après avoir fait ses premières études avec une grande distinction, aux colléges d'Orléans et de Versailles, il entra, à peine âgé de quinze ans et demi, à l'école d'Alfort, et y justifia les espérances qu'il avait fait concevoir par ses dispositions naturelles et son application. Pendant une visite au collége de Versailles en 1811, M. de Fontanes avait donné au jeune élève les plus flatteurs encouragemens. Les succès qu'obtint celui-ci dans ses nouvelles études, confirmèrent la prévision du Grand-Maître de l'Université, qui lui avait prédit d'honorables succès, quelque carrière qu'il fût appelé à parcourir. Dès le mois de mai 1816, M. Girard avait obtenu le diplôme de médecin-vétérinaire; il quitta alors l'école d'Alfort pour se rendre à Paris, où, pendant deux ans, il se livra aux études médicales sous les plus savans professeurs. Ayant de bonne heure ressenti un pressant désir de reculer les bornes de la science à laquelle il s'était voué, il crut trouver, dans une étude sérieuse de toutes les branches de la médecine, un moyen d'accomplir ce glorieux projet; et en effet, il se convainquit bientôt, que les affections organiques de l'homme et celles des animaux ayant entre elles les plus grandes affinités, la plupart des découvertes faites dans la médecine humaine, pouvaient être tournées à profit pour la science vétérinaire.

Girard se disposait à prendre ses premiers degrés en médecine, lorsqu'au mois d'octobre 1818, il reçut du ministre de la guerre, le brevet d'inspecteur-vétérinaire, et fut attaché en cette qualité, au dépôt général des remontes, à Caen. Profitant de son séjour en Normandie, il utilisa, pour son instruction pratique, un temps qu'il ne pouvait consacrer à ses études favorites; et une foule de recherches et d'observations judicieuses, tant sur l'extérieur du cheval en général, que sur l'éducation du cheval normand en particulier, furent les fruits précieux qu'il recueillit de cette mission. Mais il n'avait pu abandonner sans regret la perspective du doctorat: il sollicita et obtint, en janvier 1819, l'autorisation de revenir à Paris, et, après avoir concouru pour l'externat, il fut, dès le mois de novembre de la même année, attaché à l'un des hôpitaux de la capitale, où pendant deux ans, il suivit la clinique de M. le professeur Dupuytren. C'est alors

qu'un incident dont les conséquences devaient être du plus haut intérêt pour la science vétérinaire, vint renverser les projets du jeune Girard. La chaire d'anatomie et de physiologie à l'école royale vétérinaire d'Alfort devint vacante par la retraite de son père, qui l'avait occupée pendant vingt-quatre ans; Girard fils obtint par un brillant concours, et après un examen long et pénible, cette chaire qu'il était si digne de remplir et qui semblait ne devoir être pour lui qu'un héritage transmis.

Nommé professeur par décision du 6 juin 1821, sur la présentation unanime du jury, il commença dès lors, à mettre en pratique les théories qu'il avait méditées pendant le cours de ses études médicales; et bientôt les découvertes de Bichat ne furent plus ignorées des élèves de l'école d'Alfort. Enfin la variété et l'étendue des connaissances de Girard, son élocution simple, agréable et facile, donnèrent à ses cours un intérêt nouveau pour les élèves, et attirèrent à ses leçons des étrangers curieux d'entendre un professeur aussi distingué. Cependant, jaloux de concourir de plus en plus, aux progrès de la science qui lui devait pour ainsi dire, une création nouvelle, il ne cessait de lui consacrer ses veilles et ses méditations. Un travail aussi assidu altéra sa santé.

Après avoir tenté vainement d'échapper au besoin de s'instruire, pendant un court voyage qu'il fit au printemps de 1823, dans le midi de la France, il vint reprendre ses occupations, qui seules pouvaient écarter de son esprit tout pressentiment sinistre. La même année, l'Académie royale de médecine le reçut dans son sein. Enfin il se flattait d'avoir trouvé un bonheur durable, dans l'union avec une jeune personne aimable qu'il avait épousée depuis sept mois environ, lorsqu'en procédant à l'autopsie d'un de ses élèves, mort presque subitement, il se fit à la main gauche, une piqûre qu'il négligea de cautériser. « Trente-six heures après, dit M. Bouley jeune, dans la Notice qu'il a publiée sur son malheureux ami (1), il ressentit à l'endroit de sa blessure, une légère douleur, qui bientôt s'étendit au bras. Il fut alors frappé de terreur, calcula à l'instant même, les conséquences que pouvait avoir cet accident, en apprécia les effets, et jugea dès ce moment, sa maladie mortelle. » Au bout de cinq jours d'une agonie déchirante, et après avoir reçu les secours de la religion, François-Narcisse Girard succomba à une fièvre cérébrale qui s'était déclarée. Il expira à Paris, le 22 octobre 1825, dans les bras de son père et de sa jeune épouse, emportant, avec leurs vifs regrets, ceux de tous ses élèves, de ses amis, et l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

M. François-Narcisse Girard a publié une petite brochure sous ce titre : *Existe-t-il en médecine vétérinaire des exemples bien constatés de fièvres essentielles?* Paris,

(1) *Notice nécrologique sur François-Narcisse Girard, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort*, etc., par *M. Bouley jeune*, vétérinaire à Paris, membre adjoint de l'Académie royale de Médecine. Paris, Gueffier, 1825; in-8, d'une feuille.

Gueffier, 1824 ; in-8, d'une feuille et demie. — Cet écrit a aussi été imprimé dans le *Recueil de médecine vétérinaire :* 1824, pag. 307 et suivantes. C'est à partir de la même année que ce journal, qui depuis un an était annexé à la *Nouvelle Bibliothèque Médicale*, fut confié à la rédaction de M. Girard fils ; il l'a enrichi d'un grand nombre d'articles, parmi lesquels on distingue les suivans :

1° *Mémoire sur les moyens de reconnaître l'âge dans le cheval* (1re année, p. 5 et suiv., 85 et suiv., 221 et suiv.). 2° *Considérations sur le tic dans le cheval* (ibid., pag. 191 et suiv.). 3° *Extrait d'un Rapport de MM. les professeurs vétérinaires d'Alfort sur les expériences entreprises, par ordre du Gouvernement, sur la fluxion périodique* (ibid., 247 et suiv.). 4° une Analyse des *Leçons élémentaires sur l'art vétérinaire*, de M. Percivall (ibid., 36, 219 et 441). 5° l'*Extrait d'une Notice* (lue à Alfort dans la séance du 29 octobre 1824) *sur la vie et les ouvrages de Flandrin* (11e année, pages 71-86).

Il a également fourni aux *Archives générales de médecine*, une analyse du *Traité de la clavelée, de la vaccination et de la clavélisation des bêtes à laine*, par M. Hurtrel-d'Arboval (1re année, T. Ier, pages 582-589), et des *Considérations sur les aponévroses abdominales, servant d'introduction à l'histoire des hernies dans les monodactyles* (ibid., T. III, pages 67-80). Enfin, il a inséré dans le *Bulletin général et universel des Annonces et des Nouvelles scientifiques*, publié par M. le baron de Férussac, diverses analyses, imprimées dans les *Bulletins des sciences médicales et agricoles* (1823-1825). Girard a en outre, laissé en manuscrit, quelques ouvrages élémentaires que sa mort prématurée l'a empêché de mettre au jour : on cite entre autres, une *Physiologie vétérinaire*, et un *Traité élémentaire d'anatomie générale*. (Notice communiquée par M. P. de Chamrobert.)

GIRARDET (Abraham), habile graveur en taille-douce, naquit au Locle, principauté de Neuchâtel, en 1764. Doué des plus heureuses dispositions pour les arts du dessin, il se forma, pour ainsi dire, sans le secours d'aucun maître ; et, dès l'âge de quatorze ans, il exécuta à la plume, un petit tableau que sa famille a conservé, et qui, même après les belles planches produites depuis, par son burin, mériterait quelque admiration. Il avait déjà acquis un talent remarquable comme graveur à l'eau forte et au burin, lorsqu'à dix-huit ans, il vint à Paris ; il y travailla d'abord sous Benj.-Alph. Nicolet. La hardiesse et la correction de son dessin, la netteté et le fini de ses estampes, ne tardèrent pas à l'élever au rang des artistes distingués de la capitale. En 1806, il exécuta, pour la collection du *Musée*, publiée par Robillard (continuée depuis par Laurent et autres), une *Transfiguration*, qui fut jugée digne de concourir pour les prix décennaux, et y obtint l'accessit. Cette planche, dans laquelle l'auteur a déployé toute l'originalité de son genre, se distingue par une grande fermeté de dessin, jointe à un fini parfait ; la netteté des contours y égale la fraîcheur et l'harmonie des teintes ; en un mot,

l'artiste à su associer à la sévérité de style des anciens maîtres, la grâce et la délicatesse d'un faire exquis. Girardet donna successivement, soit dans la même collection, soit dans d'autres du même genre : *l'Enlèvement des Sabines*, d'après le Poussin ; *la Déification d'Auguste et l'Inauguration de Tibère*, d'après un dessin de Bouillon ; le *Triomphe de Titus et de Vespasien*, d'après Jules Romain ; *la sainte Cène*, d'après Ph. de Champagne ; le fameux *Camée* dit *de la Sainte-Chapelle* ; le *Christ mort*, d'après André del Sarto, etc. Il a également gravé plusieurs statues antiques, notamment le *Centaure*, et un nombre infini de vignettes, dont les plus précieuses sont : un sujet de *Régulus*, d'après Moreau le jeune ; celles qu'il exécuta, d'après Percier, pour les magnifiques éditions de l'*Horace* de Didot aîné, 1799, gr. in-fol. ; et des *Fables de La Fontaine*, du même, 1802, 2 vol. gr. in-fol. ; enfin différentes pièces, d'après Girodet, pour la traduction des odes d'*Anacréon* de M. J. B. de Saint-Victor. Paris, Nicolle, 1812, in-8.

Peu d'artistes ont parcouru une carrière plus laborieuse que Girardet ; son œuvre ne pourrait être que difficilement réuni, tant il est nombreux. Malheureusement, à la passion des arts il joignait la passion du vin, et à un grand amour du travail l'incurie la plus complète pour ses intérêts domestiques. Cette fâcheuse intempérance, peu digne d'un artiste aussi distingué, le réduisit à un état presque continuel de détresse ; et elle ne nuisit pas moins à sa réputation qu'à sa fortune.

Girardet est mort à Paris, le 2 janvier 1823, avant d'avoir mis la dernière main à sa belle planche de la *Mort du duc de Berry*, qui a été terminée par Pigeot. Sa manière, fort différente de celle de tous les graveurs de son temps, n'a pas non plus de modèle dans les anciens maîtres : elle lui était propre. Toutefois, à de grands perfectionnemens près dans certaines parties de l'art, elle approche davantage de ces derniers. Elle a surtout beaucoup d'analogie avec celle d'Albert Durer et de Lucas de Leyde. Le seul élève que Girardet ait formé est M. Henri-Guill. Châtillon, déjà connu par plusieurs travaux, notamment l'*Endymion*, et un *Saint Michel*, d'après Raphaël. (Notice communiquée par M. P. de Chambrobert.)

GIRIEUX (Anne-Marie Dubreuil de Sainte-Croix, comtesse de), née à Rillieux, en Bresse, le 2 octobre 1752, est décédée le 18 avril 1825, au château de Chiloup, près Montluel, département de l'Ain. Cette dame a publié : *Recueil de Poésies fugitives, par Mme la comtesse de G.....x, ancienne chanoinesse du chapitre de N.* (Neuville). Lyon, Bohaire, 1817 ; 2 vol. in-12, ensemble de trente-une-feuilles. — Mme de Girieux était sœur de Mme de Mandelot, à laquelle nous avons consacré un article (*Annuaire Nécrologique* de 1822, pag. 153).

GODART (Jean-Baptiste), naquit à Origny (Aisne), le 25 novembre 1775. Après avoir fait ses études au collége de Louis-le-Grand, et y avoir été attaché pendant long-temps, comme sous-direc-

teur, il fut envoyé à Bonn, pour y faire *l'interim* de la place de proviseur du lycée de cette ville, vacante par la mort du titulaire. Bientôt après il fut confirmé dans cette place, qu'il remplit jusqu'au moment où l'invasion du pays, par les armées alliées, l'obligea de quitter, c'est-à-dire vers la fin de 1813. Il perdit à cette époque désastreuse, non-seulement tout son mobilier, mais, ce qui lui fut plus sensible, sa collection de lépidoptères, fruit de vingt ans de recherches. Au moment où il fut obligé d'évacuer le lycée de Bonn, il s'y trouvait environ trois cents jeunes Français qui n'avaient ni parens ni amis dans cette ville. Godart entreprit de les ramener dans leur patrie, se mit à leur tête, et fit ainsi quatre-vingts lieues, à travers un pays alors couvert de soldats de toutes les nations armées contre la France. Il est facile de se figurer tous les embarras et les obstacles qu'il eut à vaincre pour procurer la nourriture et le logement à sa petite troupe, pendant une route aussi longue. Enfin, après vingt-cinq jours de marche (car il fut obligé de faire beaucoup de détours), il arriva à Douai, avec tous ses jeunes élèves; ils entrèrent d'abord au collége de cette ville pour se remettre de leurs fatigues, et furent ensuite rendus tous, sains et saufs, à leurs parens. Cette conduite courageuse était sans doute bien digne de ces récompenses trop souvent prodiguées à la faveur ou à l'intrigue. Godart n'en obtint point d'autre que la satisfaction d'avoir fait mieux que son devoir, en cette circonstance. Il était né avec un goût décidé pour la partie de l'entomologie qui concerne les lépidoptères. Ce goût le suivit dans toutes les conditions de sa vie; mais il ne s'y livra d'une manière profitable à la science que depuis son second retour à Paris, lorsqu'il fut mis à la retraite, c'est-à-dire en 1816. Jusque là il n'avait pu s'en occuper qu'en amateur. Ce furent les conseils du savant M. Latreille, dont il était connu depuis long-temps, qui le déterminèrent à tirer parti des connaissances qu'il avait acquises sur les lépidoptères. Ce célèbre naturaliste le chargea de rédiger pour lui, l'article *Papillon*, dans l'*Encyclopédie Méthodique* (division de l'*Histoire naturelle*, section des *Insectes, papillons et crustacés*). Godart s'acquitta si bien de cette tâche que l'article dont il s'agit passe pour un des meilleurs de la partie de l'*Encyclopédie Méthodique* à laquelle il appartient. Bientôt après, la rédaction de l'*Histoire naturelle des Lépidoptères de France* (1) lui fut confiée. Lorsque Godart consentit à se charger de cet ouvrage, il en avait déjà paru trois livraisons, rédigées par un jeune médecin (Genouville) (V. son article *Annuaire Nécrologique* de 1822, pag. 103), qui, n'ayant pas consulté ses forces avant de commencer son

(1) *Histoire naturelle des Lépidoptères, ou papillons de France.* Paris, Crevot, 1820 et années suivantes; 5 vol. in-8, composés de LXXI livraisons. L'ouvrage doit encore être augmenté de LIX livraisons, composant 5 volumes. Il est continué par M. P. A. J. Duponcel, qui a placé en tête du T. VI, une Notice sur Godart, dont notre article est extrait.

entreprise, fut bientôt obligé de l'abandonner. Quoique ces trois livraisons aient été refaites par son continuateur, celui-ci ne fut pas le maître de rien changer à la forme ni au plan de l'ouvrage, dont le cadre se bornait alors, aux lépidoptères des environs de Paris. Ce ne fut qu'après la publication des quinze premières livraisons, comprenant les *diurnes* de cette localité, que l'éditeur sentit la nécessité d'agrandir son plan et d'y faire entrer tous les lépidoptères de la France, afin de rendre son ouvrage d'un intérêt plus général. Il a dû nécessairement résulter de cette détermination tardive, un défaut d'unité dans la première partie, qui traite des lépidoptères diurnes, défectuosité qu'il n'a pas dépendu de Godart d'éviter, et qu'il a corrigée d'ailleurs, autant que possible, par un tableau méthodique très-bien fait, à la fin du second volume. Mais si l'*Histoire naturelle des Lépidoptères de France* laisse quelque chose à desirer pour la forme, on ne peut disconvenir que le fonds soit excellent, ou du moins peu accessible à la critique. Classification naturelle (celle de M. Latreille, modifiée dans quelques détails) fondée sur des caractères aussi constans qu'évidens; descriptions claires et précises, telles que les espèces peuvent être facilement reconnues sans l'aide des figures; synonymie exacte, avec le signalement des erreurs qui existent dans les autres ouvrages; observations intéressantes et curieuses sur les mœurs et les habitudes des lépidoptères en général, et dont beaucoup sont neuves et propres à l'auteur; enfin, figures supérieures à toutes celles des ouvrages du même genre, du moins à partir des planches gravées d'après les dessins de M. Duméril: telles sont les principales qualités qui distinguent l'ouvrage de Godart, et le recommandent non-seulement aux simples amateurs, mais aux véritables entomologistes. C'est donc un malheur pour la science que ce naturaliste n'ait pas vécu assez long-temps pour terminer la tâche qu'il s'était imposée. Sa mort doit laisser d'autant plus de regrets qu'elle fut occasionée par son extrême désir de rendre son ouvrage le plus parfait possible. En effet, il ne voulait avancer que des faits qu'il eût vérifiés lui-même. De là, pour lui, l'obligation de faire de fréquentes excursions à la campagne, afin de se procurer vivantes, et d'observer dans leurs divers états, le plus grand nombre d'espèces possibles, avant de les décrire et de les faire figurer. C'est en se livrant à ces recherches, aussi attrayantes que pénibles, dans la forêt de Sénart, durant l'été de 1825, sous une température de 28 degrés (Réaumur), qu'il prit le germe de la maladie inflammatoire à laquelle il succomba, le quatrième jour de son invasion (27 juillet), à l'âge de quarante-neuf ans et huit mois. Outre les travaux que nous avons déjà cités, Godart a publié un *Mémoire sur plusieurs espèces nouvelles de lépidoptères diurnes exotiques*, dans les *Annales de la Société Linnéenne*, dont il était membre (1). Dans sa vie privée,

(1) L'Eloge de Godart a été prononcé dans la séance publique de cette

Godart était un véritable philosophe pratique. Simple et modeste dans ses goûts, on ne l'entendit jamais regretter son ancienne position, bien qu'il fût réduit, pour vivre, à une modique pension et au faible produit de ses travaux scientifiques. La découverte d'un papillon d'une espèce rare ou nouvelle, suffisait pour le dédommager amplement des privations qu'il était obligé de s'imposer. La collection de lépidoptères de J.-B. Godart est devenue la propriété de M. Marchand, de Chartres, qui cultive lui-même l'entomologie avec succès.

GOLBERY (Sylvain-Meinrad-Xavier), chevalier de Saint-Louis, né le 24 septembre 1742, à Colmar, admis le 21 avril 1818, avec le grade de lieutenant-colonel, à l'Hôtel royal des Invalides, nommé bibliothécaire de cet établissement le 10 août 1820, est mort aux Invalides, le 13 juin 1822, âgé de près de 80 ans. Il a écrit :

I. *Lettres sur l'Afrique.* Paris, Devaux, 1791, in-8.

II. *Fragmens d'un Voyage en Afrique, fait pendant les années* 1785, 1786 *et* 1787, *dans les contrées de ce continent comprises entre le cap Blanc et le cap des Palmes.* Paris, Treuttel, 1802; 2 vol. in-8, fig.

Ce voyage a été *traduit* deux fois, en *anglais;* la première par Fr. W. Blagdon, en 1802, 2 vol. in-18; et la deuxième fois, par W. Mudford, en 1803; 2 vol. in-12. — Une *traduction allemande* a paru à Leipsig, en 1804, 2 vol. in-8. L'auteur conservait des matériaux tout préparés, pour une nouvelle édition de ce voyage.

III. *Considérations sur le département de la Roër, suivies de la Notice d'Aix-la-Chapelle et de Borcette, ouvrage composé d'après les recherches de l'auteur et les documens réunis dans les archives de la préfecture.* Aix-la-Chapelle, imprim. de J. G. Beaufort, 1811; in-8, de xv et 584 pages (Extrait de la *Bibliographie de la France*; vol. de 1825, pag. 680 et 808.).

GOUIN (Nicolas-Louis) né à Germigny-l'Evêque, près de Meaux, fut attaché, en 1777, au trésor de Madame, épouse de M. le comte de Provence, et nommé, en 1779, par la protection de ce prince, à la charge d'agent de la ville de Marseille. En 1782, Gouin entra dans l'administration des postes, avec la qualité de chef de divison du départ, emploi dont il fut dépossédé, dit-on, pour avoir, dans un écrit imprimé en 1792, défendu les administrateurs des postes contre le ministre des finances Clavière. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur faisait l'éloge de Louis XVI, le fit traduire en 1793, devant le Tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta. Au mois d'avril 1797, Malo, un des accusés de la conspiration royaliste de Brottier et La Vilheurnois, dénonça Gouin comme un de ses complices. Par suite, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui, ce qui le força de quitter la France. Présenté au

---

société, du 28 décembre 1825, par M. le capitaine de Villiers.

Roi le 22 mai 1814, il offrit à S.M. le mouchoir trouvé sur Louis XVI au moment de sa mort. M. Gouin accompagna cet hommage d'une pièce de vers et de la collection de ses écrits. Réintégré dans sa place de chef de division aux postes, en 1816, Gouin fut nommé l'un des cinq administrateurs-généraux de cette importante section de l'administration publique en 1821. Il est mort le 21 décembre 1825, âgé de 82 ans.

Liste des ouvrages de N. L. Gouin.

I. *Pétition des Chiens à la Convention nationale.* 1796.

II. *Projet d'une pompe funèbre pour le 21 janvier.* 1797.

III. *Procès criminel de la Révolution.* 1799.

IV. *Hymne à la Divinité sur le retour du Roi.* 1814.

V. *Réponse à la dénonciation de M. Méhée de La Touche contre les ministres du Roi.* Paris, imp. de Le Normant, 1814; in-8, d'une feuille.

VI. *Essai historique sur l'établissement des postes en France, sur les produits progressifs de ce domaine royal, les changemens ou améliorations opérés dans son organisation, depuis l'année 1464 jusqu'au mois d'octobre 1823.* Paris, imp. de Moreau, 1823; in-4, de 15 pages.

Mémoire instructif et curieux.

GOURDIN (François-Philippe), naquit à Noyon, d'un peintre de cette ville, le 8 novembre 1739. Il entra de bonne heure dans la savante congrégation des Bénédictins, et soutint la réputation de ce corps célèbre, soit comme professeur, soit comme écrivain. Dom Gourdin était membre ou correspondant de plusieurs académies. Il fut compris pour une gratification de 2,000 liv., dans le décret de la Convention nationale du 4 septembre 1795 : cette légère récompense lui était bien due pour les soins qu'il avait mis à recueillir et à classer les monumens des arts, que les agitations révolutionnaires avaient déplacés. C'est à lui que la ville de Rouen doit l'organisation actuelle de sa bibliothèque publique. Durant la persécution suscitée aux prêtres catholiques, D. Gourdin cessa les fonctions de son état; mais sans violer aucun de ses engagemens; il les reprit aussitôt qu'il en eut la liberté, et partagea désormais ses loisirs entre la religion et les lettres. D. Gourdin mourut à Rouen, le 11 juillet 1825, âgé de 85 ans. Voici la liste de ses ouvrages (1).

I. *Observations d'un théologien sur l'Eloge de Fénélon, couronné à l'Académie française.* 1771, in-8.

L'éloge couronné avait pour auteur La Harpe. Après s'être plaint de l'imputation de tolérantisme faite par La Harpe, à Fénélon, le théologien concluait ainsi : « L'Académie avait proposé pour sujet du prix de cette année l'Eloge de Fénélon. Fénélon était citoyen, homme de lettres, chrétien, évêque. Ne l'avoir présenté

(1) Cette liste est extraite de la *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot. Vol. de 1826, p. 206.

que comme citoyen et homme de lettres, c'est n'avoir fait que la moitié de son éloge ; c'est donc n'avoir mérité tout au plus, que la moitié du prix. » (Voy. *Année Littéraire*, 1772; T. I. p. 12-18.). Sur la dénonciation des archevêques de Paris et de Reims, l'*Eloge de Fénélon*, par La Harpe, fut supprimé par arrêt du Conseil, du 21 septembre 1771.

II. *Après-dîners à la campagne* (imprimés à la suite de l'*Homme sociable et Lettres philosophiques sur la jeunesse*). Paris, Desaint, 1772, in-12. — *L'Homme sociable* avait déjà été imprimé en 1767.

III. *Rhétorique Française*, composée pendant que Gourdin était professeur de rhétorique à Beaumont-en-Auge.

IV. *Recueil d'extraits des poëtes allemands.* 1773 (imprimé).

V. *Traduction de l'Art poétique d'Horace*, avec des notes.

VI. *Histoire de Picardie.*

VII. *Considérations philosophiques sur l'action de l'orateur, précédées de Recherches sur la mémoire.* Paris, veuve Desaint, 1772, in-12.

VIII. *Principes généraux et raisonnés de l'Art oratoire.* Rouen et Paris, 1785, in-12.

IX. *De la Traduction considérée comme moyen d'apprendre une langue et comme moyen de se former le goût.* 1789, in-12.

X. *Traité de la Prescription en matière de foi, de morale et de discipline.*

Le manuscrit de cet ouvrage, encore inédit, a été déposé en 1825, à la bibliothèque publique de la ville de Rouen.

XI. Un grand nombre de *Mémoires, Pièces* ou *Dissertations* présentées à l'Académie de Rouen. Leur nombre était de 35 en 1791 ; Gourdin en a fourni beaucoup depuis 1802 jusqu'en 1810.

XII. Des *Articles* dans le *Magasin Encyclopédique* (*Observations sur un grand nombre de médailles de Licinius le jeune ;* première année, tome II, pag. 243. — *Notice sur la vie et les écrits de Dambourney ; ibid.*, T. III, p. 503. — *Explication d'une des peintures découvertes à Portici ; ibid.*, T. V, pag. 372. — *Dissertation sur les médailles satiriques ;* deuxième année, T. II, pag. 487. — *Dissertation sur cette question : De la conformité entre les hiéroglyphes des Egyptiens et les anciens caractères chinois, doit-on conclure ou que les Chinois soient une colonie égyptienne, ou que les Egyptiens aient commercé en Chine ?* septième année, T. VI, p. 376, *etc.*).

On trouve une *Notice sur Gourdin, par M. N. Bignon*, aux pages 293-298 du *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1825. Une partie de cette notice se compose d'un morceau écrit par Gourdin lui-même. On ne peut dire si les n^os^ III, V, VI, X ont été imprimés. Il est possible que les n^os^ III et VIII ne soient qu'un seul et même ouvrage.

GRAMMONT (Antoine-Louis-Raymond-Geneviève, comte de), pair de France, issu de cette illustre famille dont les antiques souvenirs s'unissent à tous les vieux souvenirs du Béarn, naquit à Paris, le 24 juillet 1787. Son père, colonel d'un régiment avant la Révolution, émigra et mourut à Londres, en 1795. Sa mère,

Mlle de Boisgelin, nièce du cardinal de ce nom, rentra d'assez bonne heure en France, où après avoir pourvu à l'éducation de son fils et assuré son existence, elle se consacra à la vie religieuse, avec deux filles qui composaient le reste de sa famille (1). Le jeune Grammont, qui n'avait pas été destiné par les siens, à la carrière des armes, ne put néanmoins résister au goût qu'il avait pour cette profession. Il s'engagea donc à 22 ans, dans le 5oe régiment de dragons, et eut l'honneur, rare chez un homme de son rang, de gagner sa première épaulette, sur le champ de bataille de Raab, en 1809. Marié le 15 août 1811, à Mlle Amable de Catellan, unique héritière d'une ancienne et puissante famille du Languedoc, M. de Grammont accompagna, l'année suivante, en qualité d'aide-de-camp, le lieutenant-général Grouchy, qui commandait la cavalerie de l'armée d'Italie dans la campagne de Russie. La croix de la Légion-d'honneur, avec le grade de lieutenant, furent le prix de sa valeur à la bataille de la Moskowa; et, quoique assez grièvement blessé, il se fit encore distinguer dans la fatale retraite de 1812, par une force morale à laquelle sans doute, il dut le bonheur d'échapper aux fatigues de la campagne et à la rigueur de la température. Sa blessure, qui s'était rouverte en 1813, le força de rester à Paris une partie des deux campagnes suivantes. C'est à cette inaction forcée qu'il dut, en 1814, l'honneur d'être envoyé à Hartwell pour annoncer le premier à Louis XVIII, le rétablissement de sa maison sur le trône de France. A cette occasion, le Roi lui conféra le grade de colonel, et lui permit de faire partie de l'escorte qui reconduisit S. M. jusqu'à Paris. M. le comte de Grammont entra ensuite, comme sous-lieutenant, dans la compagnie des Gardes-du-corps, dont son oncle, le duc de Grammont, reprit le commandement. En 1816, ayant préféré rentrer dans l'armée de ligne, il organisa la légion des Basses-Pyrénées, dont il obtint le commandement. Dès l'année précédente, il avait été envoyé dans le même département, pour y présider le collége électoral; et, nommé député par ce collége, il siégea dans la Chambre de 1815, et vota avec la minorité, dont l'ordonnance du 5 septembre fit prévaloir le système politique. Quelques années après, et bien que la nouvelle législation le rendit inéligible, par défaut d'âge, il présida de nouveau, le collége électoral des Basses-Pyrénées; et chaque fois, il remplit ces fonctions dans un excellent esprit et avec une capacité remarquable. En 1819, M. de Grammont quitta le commandement de la légion qu'il avait formée, et fut placé à la tête de celle des Bouches-du-Rhône: il ne garda celle-ci que jusqu'à l'année suivante, où il ne fut point compris dans l'organisation régimentaire de l'armée, sous le ministère de M. de Latour-

(1) Mme la comtesse de Grammont douairière est aujourd'hui supérieure de la maison des Dames du Sacré-Cœur au Mans. — Mme Eugénie de Grammont, l'une de ses filles, est directrice de la maison d'Education de l'ordre, à Paris.

Maubourg. Dans l'intervalle, et par l'ordonnance royale du 6 mars 1819, il avait été promu à la pairie, en même temps que son beau-père, M. le marquis de Catellan. M. de Grammont vota dans la Chambre des Pairs, avec le parti constitutionnel, et sut toujours allier une noble et pure indépendance, à une modération constante. Fatigué de l'oisiveté où le laissait son éloignement du service, et toujours épris de l'activité de la vie militaire, il sollicita le commandement du 49e régiment en station, depuis six mois, à la Martinique : il n'ignorait pas d'ailleurs, qu'il entrait dans les vues du Gouvernement de relever cette partie de l'administration de nos colonies, en y envoyant des hommes distingués par leur caractère et leur situation dans le monde. Il était loin de penser qu'il allait chercher sur une terre étrangère, une mort prématurée. Durant l'été de 1825, la fièvre jaune s'étant déclarée au Fort-Royal, où le 49e régiment tenait garnison, M. de Grammont crut de son devoir de s'y renfermer avec ses soldats, et périt au bout de 48 heures, le 27 juillet 1825, une des premières victimes de la cruelle épidémie.

M. de Grammont a laissé un héritier de son nom, qu'une ordonnance royale du mois de décembre 1825, a élevé à la dignité de Pair de France; les formalités relatives à l'institution d'un majorat, prescrites par l'ordonnance du 6 mars 1819, n'ayant pu être remplies du vivant de M. de Grammont. — M. le duc de Grammont Pair de France, capitaine de la 1re compagnie des Gardes-du-Corps du Roi, a prononcé l'éloge funèbre de son neveu, à la tribune de la Chambre des Pairs, dans la séance du 3 avril 1826 (*Impressions*, n° 36 de 1826). — La famille de M. le comte de Grammont possède un beau portrait de lui, peint par Mlle Godefroy, élève distinguée de M. Gérard.

H.

HAUSSMANN (Jean-Michel) naquit à Colmar, le 4 février 1749. Il fut tellement faible et maladif dans ses jeunes années, qu'à peine conserva-t-il quelques souvenirs de son enfance. Parvenu à l'âge d'adolescence, la nature prit le dessus, et ses facultés intellectuelles se développèrent assez rapidement pour lui faire regagner le temps qu'il avait perdu pour ses études, dans les souffrances et les maladies. Son goût le porta de bonne heure, vers les sciences exactes : la chimie fixa plus particulièrement son attention; il s'y adonna avec passion. Son père, qui avait une pharmacie à Colmar, crut que ce serait celui de ses enfans qui serait le plus propre à continuer cet établissement; dans cette idée, il l'envoya à Genève, ensuite à Paris, pour y acquérir les connaissances néces-

saires, dans les laboratoires des pharmacies les plus renommées; mais ce n'était pas là, la chimie qui convenait aux goûts et à l'imagination du jeune Haussmann. Etant à Paris, il renonça à l'étude que son père lui avait imposée, et, avec l'agrément de sa famille, il profita de son séjour dans la capitale pour y suivre avec assiduité, des cours de chimie et de physique, qui étendirent considérablement les connaissances qu'il avait déjà acquises.

Revenu au sein de sa famille, Jean-Michel Haussmann songea à utiliser les études qu'il avait faites et les connaissances qu'il en avait retirées : sans avoir d'idée bien déterminée, il céda au penchant qui l'entraînait vers la chimie appliquée aux arts. La teinture fut le premier objet de ses méditations. De petits, mais nombreux essais, qu'il faisait presque clandestinement, dans la maison paternelle, lui présentèrent des résultats qui encouragèrent de plus en plus ses recherches; il les continua, et communiqua enfin à sa famille les expériences qu'il avait faites presque secrètement jusqu'alors. Elles déterminèrent le D. Chrétien Haussmann, frère aîné de Jean-Michel, à envoyer Haussmann à Rouen, avec un autre de ses frères, pour y créer une petite fabrique d'indiennes. Les débuts de l'établissement furent assez satisfaisans (c'était en 1774); mais on reconnut bientôt qu'il était monté sur une échelle trop petite pour offrir des résultats importans, et le prix trop élevé de la main-d'œuvre fit renoncer à l'idée de lui donner l'extension, qui cependant eût seule pu améliorer le résultat des travaux. Dans cet état de choses, Chrétien Haussmann et Jean Haussmann, frères aînés de Jean-Michel, conçurent le projet d'établir une manufacture semblable au Logelbach, près Colmar. Assurés d'avoir un collaborateur et un associé éclairé en leur frère, ils l'appelèrent auprès d'eux en 1775, pour fonder l'établissement projeté et en diriger les travaux chimiques. Fort de ses premiers succès à Rouen, Haussmann débuta au Logelbach avec la certitude d'y être aussi heureux qu'à Rouen. Mais quelle fut sa surprise quand, avec les mêmes mordans, les mêmes procédés de teinture, il vit que son rouge de garance, qui réussissait si bien à Rouen, était sombre et terne au Logelbach! De là dépendaient cependant, le sort et la fortune de l'établissement nouvellement créé. Les veilles, les insomnies, les inquiétudes de toute espèce furent le partage de Haussman, dans ses débuts au Logelbach. La confiance de ses frères en lui commençait à diminuer; la bonne harmonie peut-être allait être troublée entre les associés, quand Haussmann, qui passait des nuits entières dans son laboratoire, conçut l'idée d'analyser la garance qu'il employait pour ses teintures, quoiqu'il ne fût pas possible d'avoir le moindre doute sur son excellente qualité. Il reconnut que toutes les garances en général, contiennent un acide qui a besoin d'être saturé pour que les parties colorantes de la garance se fixent avec éclat, sur la toile. Comment donc saturait-il cet acide à Rouen, puisqu'il employait en cette ville,

la même garance, sans rien ajouter à ses teintures ? De là, l'idée d'analyser l'eau elle-même du Logelbach, comparativement à celle de Rouen, dont il se fit envoyer des flacons remplis. L'analyse comparée lui prouva qu'à Rouen l'eau contenait des parties calcaires qui saturaient tout naturellement l'acide de la garance, et favorisaient par là, l'éclat des parties colorantes qui se fixaient sur la toile. Il reconnut, par contre, que l'eau claire et limpide du Logelbach était privée de ces mêmes parties calcaires qui, à Rouen, saturaient cet acide ennemi que contient toujours la garance. Dès lors le mal était connu : y remédier devenait facile pour un chimiste tel qu'Haussmann. Une addition de craie dans les chaudières de garance, était un moyen infaillible. L'essai en petit le lui prouva immédiatement. Cette découverte, la première qu'Haussmann ait faite au Logelbach, doit être considérée comme la plus importante pour lui, puisque d'elle a dépendu le maintien de la société qui s'était formée pour exploiter dans ses débuts, la manufacture du Logelbach. La quantité de craie que consommait cet établissement révéla bientôt un secret important au petit nombre de manufactures d'indiennes qui existaient alors en Alsace, et qui, par la nature des eaux, ne pouvaient non plus obtenir des rouges de garance vifs et éclatans. De là, l'usage, encore suivi aujourd'hui dans le Haut-Rhin, de l'addition de la craie dans toutes les teintures de garance, pour corriger une eau trop pure, et la rendre pareille à celle dont la nature favorisait les coloristes, dans d'autres contrées, sans qu'ils sussent à quoi ils devaient attribuer leurs succès.

Dès ce moment l'existence de la fabrique du Logelbach ne fut plus un problème. La carrière des succès était ouverte aux talens de Jean-Michel Haussmann. Il serait trop long d'énumérer ici toutes ses découvertes qui suivirent la première. Voici les principales :

1° Il simplifia les mordans et en régla la composition par une théorie claire et méthodique, en réformant toutes les anciennes recettes routinières que suivaient alors des fabricans privés de connaissances en chimie.

2° Il produisit par ses mordans combinés ensemble et par l'art raisonné de la teinture, des nuances nouvelles qui n'étaient nullement connues alors, et qui augmentèrent de beaucoup la réputation de la manufacture du Logelbach. Pour la teinture de ces nuances, Jean-Michel Haussmann fut le premier à employer en France, le quercitron de Philadelphie, la gaude de Normandie et de Provence, et divers autres articles qui depuis lors, sont devenus de consommation générale dans les fabriques d'indiennes. Il fut aussi le premier à consommer en grand, la cochenille, pour les teintures.

3° Il fut le premier fabricant qui ait employé le blanchîment chimique ou artificiel pour les tissus de coton. Il correspondit long-temps à ce sujet, avec Berthollet, à qui il rendait compte de toutes ses observations sur l'emploi en grand de ce procédé. Dans un de ses essais, il faillit un jour, être suffoqué par les vapeurs de

l'acide muriatique. Sa santé en souffrit pendant long-temps.

4° Il perfectionna et étendit considérablement le système des couleurs directes, dites *d'application*, soit par la cochenille, soit par les précipités de bois de Fernambouc, soit enfin par l'emploi d'une foule d'ingrédiens et de bois de teinture auxquels on n'avait pas songé jusque là, en employant pour base les dissolutions d'étain.

5° Il employa le premier en France, l'acide *oxalique*, découvert par le chimiste suédois Scheel, pour produire du blanc en parties plus délicates, dans les mouchoirs et indiennes, en l'imprimant directement avant la teinture, sur les toiles imprégnées de la préparation qu'on appelle *mordant*. Cette découverte amena une révolution totale dans la fabrication, qui dès lors, fut classée en fabrication *nouvelle* et fabrication *ancienne*. — Pendant plusieurs années Jean-Michel Haussmann fit lui-même son acide oxalique par le sucre et l'acide nitrique, et il évita d'en faire connaître l'emploi ; mais plus tard, des laboratoires de chimie, où l'on observa l'usage qu'on en faisait au Logelbach, en livrèrent au commerce, et la consommation finit par en devenir générale dans les fabriques d'indiennes.

6° Il introduisit en France le bleu *anglais*, dit *fayencé*, qui se produit au moyen du passage successif de l'étoffe dans diverses cuves chimiquement combinées et dont on ignorait entièrement la composition en France. Il fallut faire une foule d'essais et d'expériences pour arriver à ce résultat satisfaisant : c'était renouveler en France, sans aucunes données, une découverte importante qui avait été faite en Angleterre et dont on ne voyait que le résultat éblouissant sans avoir de point de départ.

7° Il fut le premier à fixer sur toiles de coton et sur toiles de lin le *prussiate de fer* (bleu de Berlin). Il en fit mention dans un de ses mémoires inséré dans les *Annales de Chimie* et dans le *Journal de Physique*, publié par Delamétherie (année 1799). Ce fut la fixation de ce même prussiate de fer sur la *soie*, qui obtint plus tard, à M. Raymond, professeur à Lyon, l'honneur de donner son nom (bleu Raymond) à une couleur qu'Haussmann avait produite le premier, et qui en outre, valut à M. Raymond la décoration de la Légion-d'honneur et une gratification de 8,000 francs. D'anciens échantillons attestent encore que Haussmann a fixé ce bleu avec bien plus de facilité sur de petits coupons de soie, qu'il ne le fixa sur le coton et sur le lin. Il ne réclama point contre la découverte de M. Raymond ; mais peu après, l'énorme prix que Napoléon promit à celui qui parviendrait à fixer le prussiate de fer sur la laine, afin de teindre les draps en bleu, *sans indigo*, éveilla l'attention d'Haussmann. Il trouva plus de difficultés là qu'il n'en avait éprouvé jadis, pour fixer ce même prussiate de fer sur coton, sur lin, et surtout, sur soie ; cependant, après plusieurs mois d'essais consécutifs, il parvint, à la fin de 1812, à trouver complètement la fixation du prussiate de fer sur la laine, en produisant toutes les dégradations de bleu, depuis le plus foncé jusqu'au plus clair. Des centaines

d'échantillons l'attestent encore. C'était certainement le cas de faire connaître une découverte aussi importante et à laquelle une récompense éclatante était promise; mais l'amour-propre de Haussmann était satisfait; il avait trouvé : c'est tout ce qu'il voulait. On le détermina enfin plus tard, à faire valoir sa découverte; on allait faire des démarches pour cela, quand la tournure que prirent les affaires politiques dut y faire renoncer. Cette découverte ne pouvait avoir des résultats fort importans qu'à cause du prix élevé de l'indigo pendant le système continental; or, ce système et la puissance de Napoléon allaient s'évanouir; l'invasion paraissait déjà certaine; on renonça à des sollicitations superflues.

8° Par de nombreux essais faits anciennement, Jean-Michel Haussmann parvint, il y a plus de vingt ans, à teindre le plus beau rouge écarlate sur laine, au moyen de la garance. Le rouge était plus vif et plus solide que celui qu'on obtenait sur le drap par l'emploi de la cochenille. Cette découverte eût pu être fort avantageuse à M. Haussmann, si les nombreux travaux de la fabrication d'indienne lui eussent laissé le temps de se livrer à cette nouvelle branche de teinture.

9° Il fut le premier fabricant qui ait imaginé dans le temps, d'employer des couleurs solides de teinture pour enluminer les fonds teints des mouchoirs et indiennes. On n'avait employé jusque là, que des couleurs d'application. Ce fut un avantage pour certains articles de consommation courante, qui exigeaient surtout de la solidité dans les couleurs. A cet effet, il fit imprimer des rentrures en divers mordans, qu'il teignit ensuite en gaude, en quercitron, en graines du Levant, en graines jaunes de Perse, etc., et avec ces substances végétales, il obtint du jaune, du vert, de l'olive, de l'orange, etc., couleurs qui enluminaient très-convenablement des fonds solides.

On pourrait citer encore beaucoup d'autres procédés ingénieux que Jean-Michel Haussmann, assisté de son fils aîné M. Chrétien Haussmann, introduisit dans la fabrication, tels que l'imprégnage des toiles au mordant gommé par le passage à une machine à cylindre qui évitait les inégalités dans les fonds unis; le passage de ces mêmes toiles dans des chaudières carrées où elles allaient et venaient, sous l'eau bouillante, pour se dégommer ou débouillir également avant d'entrer en teinture, etc., etc.

Jean-Michel Haussmann publia des mémoires ou notices sur son art dans les anciennes *Annales de Chimie* et dans le *Journal de Physique* de Delamétherie, depuis 1787 jusqu'en 1806. Ces mémoires traitent : de la dissolution de l'indigo; — de la teinture des fils de coton en rouge d'Andrinople; — de l'inflammation spontanée des huiles siccatives; — de la fixation du prussiate de fer sur lin et sur coton, et de la teinture de mars alcaline de Sthal; — d'essais sur la teinture par les dissolutions d'étain et les oxides colorés de ce métal, etc., etc.

Haussmann joignait à ses talens des qualités estimables. Il fut bon père et bon époux. Son mérite

était accompagné d'une modestie extrême. Il était sévère ; mais juste et bon avec ses ouvriers. Il fut l'unique artisan de sa fortune. Après avoir perdu, ainsi que ses autres associés, à l'époque de la Révolution, tout ce qu'il avait acquis par son travail, il recommença avec une ardeur nouvelle ; et malgré une foule de circonstances qui vinrent encore s'opposer à la prospérité de son établissement, il finit par triompher de l'adversité, en consolidant une fortune et une industrie fondées sur son activité, sur ses talens, et sur l'assistance éclairée que lui prêtèrent ses fils. Parvenu à un âge avancé et voyant ses fils et gendres en état de diriger seuls la manufacture qu'il avait créée, il se retira des affaires au commencement de 1817, et commença à goûter le repos qu'il avait acheté par tant de veilles, de fatigues et de travaux utiles. La chimie l'occupa constamment, pendant ses dernières années. Il adressait encore deux ans avant sa mort, un mémoire à M. Gay-Lussac, sur la formation des diamans et sur les moyens que l'art pourrait employer pour essayer d'en produire. Il correspondait d'ailleurs avec ses fils pour leur soumettre fréquemment ses avis sur les innovations qu'on pourrait faire dans leur fabrication. Il mourut à Strasbourg, le 16 décembre 1824, âgé de près de soixante-seize ans. Il s'était fixé depuis plusieurs années dans cette ville, qu'il avait toujours beaucoup aimée (1).

(1) Cet article est rédigé sur les notes fournies par M. Ed. Jordan, gendre de feu Jean-Michel Haussmann et associé de MM. Haussmann frères, successeurs de leur père. — On a publié : *Discours prononcé à la mémoire de M. Jean-Michel Haussmann, le 18 décembre 1824 ; par J. J. Beck, inspecteur ecclésiastique et pasteur au Temple-Neuf.* Strasbourg, imprimerie de Levrault. 1824 ; in-8, de 12 pages.

HÉDOUVILLE (Gabriel-Théodore-Joseph, comte d'), naquit à Laon, en 1755. Son père, ancien officier d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, était chef de la branche aînée d'une maison qui, vouée à la carrière des armes depuis plusieurs siècles, avait conservé plus d'honneur que de richesse. Elle descendait de Louis d'Hédouville, sire de Saudricourt, qui, sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, avait occupé des emplois éminens à la cour et dans les armées de ces deux souverains. Après avoir fait ses études à l'Ecole-Militaire, le jeune Hédouville fut nommé, en 1773, sous-lieutenant au régiment de Languedoc, dragons. A la Révolution, M. d'Hédouville passa dans les états-majors, et fut d'abord employé à celui de l'armée du Nord, en qualité de capitaine. Parvenu rapidement au grade de maréchal-de-camp, il fut nommé chef d'état-major de l'armée de la Moselle, en 1793. Il avait chargé, à la tête de quatre régimens de cavalerie, au combat de Kayserslautern, et ce fut en quittant le champ de bataille qu'il fut arrêté, malgré tout ce que le général Hoche, commandant en chef, put faire pour conserver son compagnon d'armes et son ami. On lui reprochait de n'avoir

pas exécuté le plan d'attaque arrêté par les Représentans du peuple. Traduit à Paris devant le Tribunal révolutionnaire, il eut le bonheur bien rare avant le 9 thermidor, d'être acquitté. Rendu à la liberté et à son rang dans l'armée, Hédouville ne tarda pas à être employé à l'armée des côtes de Cherbourg. Promu ensuite au grade de général de division, il fut nommé commandant en chef de l'armée des Côtes de Brest. Bientôt tous les corps d'armée existant alors dans l'ouest de la France, ayant été réunis sous la dénomination d'armée des Côtes de l'Océan, Hédouville, après avoir été nommé chef d'état-major-général de cette armée, et commandant en second, sous Hoche, en devint le commandant en chef, en 1797. C'est en cette qualité qu'il dut annoncer au Gouvernement l'arrestation de Stofflet, la prise de Charette et son exécution à Angers (*Moniteur*, n^os^ 161, 189 et 199 de l'an IV.). L'on s'accorde à dire que le bon esprit et la modération du général Hédouville produisirent dès ce premier commandement, tout le bien qu'il était possible d'espérer dans les circonstances où se trouvaient ces contrées, déchirées par la guerre civile. — M. le comte de Bourmont, qui combattit dans ces mêmes contrées et dans les rangs opposés, s'est plu à rendre un éclatant hommage au caractère de M. d'Hédouville. Nous lui emprunterons le récit de quelques-unes des principales circonstances de la vie du général républicain (1).

« Sa conduite en Bretagne eut des succès, et fit probablement penser au Directoire que le général d'Hédouville était plus qu'aucun autre, capable de rattacher à la France la plus belle de ses colonies, par les seuls moyens de la conciliation. Il fut envoyé à Saint-Domingue comme commissaire extraordinaire, réunissant en apparence tous les pouvoirs, mais avec des instructions restrictives qui devaient nécessairement le rendre bientôt victime de la politique d'une grande puissance et des combinaisons de Toussaint-Louverture. Pour opérer le retour de Saint-Domingue à l'obéissance de la France, le Directoire avait donné au général Hédouville deux cent cinquante grenadiers : c'était assez pour une garde d'honneur, ce n'était rien comme force capable d'appuyer des négociations dans la colonie. Ce fut en vain qu'il chercha à réunir Toussaint et Rigaud, afin que leur division ne continuât pas à favoriser l'occupation d'une portion des côtes par les Anglais. Ces deux chefs parurent d'abord se prêter aux vues du général ; mais bientôt, et tandis que M. d'Hédouville traitait ostensiblement avec le général Maillaud, Toussaint traitait secrètement avec le colonel Stuart, prenait à sa solde six régimens nègres formés et instruits par les Anglais, refusait d'obéir à l'ordre du général Hédouville, qui prescrivait de désarmer et de licencier ces régimens, et se préparait à

(1) Discours prononcé à la Chambre des Pairs, le 10 juin 1825, à l'occasion de la mort de M. le comte d'Hédouville, par M. le comte de Bourmont (*Moniteur* du 16 juin 1825).

marcher bientôt, à leur tête, sur la ville du Cap, sans avoir voulu répondre à aucune des questions ou explications faites ou demandées par le général, sur une marche aussi extraordinaire. Ne pouvant compter sur la fidélité de la garnison nègre du Cap, et ne pouvant se flatter de défendre la ville avec ses deux cent cinquante grenadiers seulement, le général Hédouville crut devoir s'embarquer plutôt que de demeurer là, où la supériorité des forces devait assurer l'autorité de fait à Toussaint-Louverture, et au risque de causer, par une résistance inutile et sans objet, le massacre des blancs et de ce qui restait encore d'amis à la France dans cette malheureuse ville. Le général Hédouville quitta donc cette colonie, en ramenant tous ceux qui l'y avaient uivi, et en emportant l'estime et la confiance des colons, qui avaient autant apprécié sa sagesse que son équité.

» Employé à son retour en France comme inspecteur-général, dans les 1re, 15e et 16e divisions militaires, il n'hésita point à s'exposer lui-même, en prenant sur lui de suspendre l'exécution de deux émigrés que le gros temps avait fait échouer à la côte. Une commission militaire séante au Havre, les avait condamnés à mort: ils marchaient vers le lieu du supplice; le général Hédouville s'opposa à leur exécution, et ses vives instances auprès du Directoire, obtinrent ensuite l'annulation du jugement qui les condamnait.

» Au mois d'octobre 1799, les royalistes de l'ouest tentèrent de nouveaux efforts pour relever le trône de nos rois; ils s'emparèrent du Mans, et eurent quelques autres succès qui alarmèrent le Directoire. Le général Hédouville fut mandé à Paris par une dépêche télégraphique, et envoyé dans les départemens de l'ouest, comme général en chef. Il avait peu de troupes sous ses ordres, et sentait fort bien qu'il ne pouvait, sans renforts considérables, espérer de succès soutenus; il avait d'ailleurs toujours montré l'extrême répugnance que lui causaient cette guerre et les cruautés qu'elle entraînait: toutes ses vues se tournèrent vers des négociations, et dès avant le 18 brumaire, il était parvenu à obtenir une suspension d'hostilités sur la rive gauche de la Loire: cette suspension s'étendit à tous les départemens de l'ouest aussitôt après cette fameuse journée. Des négociations s'ouvrirent: la bonne foi connue du général Hédouville les facilitait; et comme les royalistes ne voulaient pas perdre de vue leur but unique, celui de voir le roi légitime sur le trône, et que plusieurs supposaient que le premier Consul pourrait vouloir rendre à la France l'immense bienfait du pouvoir souverain légitime, les chefs royalistes s'accordèrent avec le général Hédouville pour envoyer des députés au premier Consul, et savoir de lui-même jusqu'à quel point on pourrait se flatter qu'il fût favorable à leurs vœux. Ces députés furent bien reçus par le premier Consul, et l'un d'eux, qui siége depuis longtemps dans cette chambre, lui déclara que les chefs royalistes de l'ouest ne recherchaient ni autorité ni avantages particuliers d'aucune sorte; qu'ils ne voulaient point

d'emplois ; qu'ils voulaient le rétablissement de l'autorité légitime, et qu'ils étaient convaincus que le Roi pouvait seul guérir les plaies de la Révolution. Cependant les dispositions du consul ne tardèrent pas à se manifester par une proclamation menaçante ; il ne s'agissait bientôt que « de tirer » une ligne, de déclarer provinces » anglaises tout ce qui serait au-» delà, et d'y faire mettre tout à » feu et à sang. » Le général Brune vint prendre le commandement en chef ; il apporta la guerre ; les hostilités recommencèrent ; mais, par de sages observations, le général Hédouville sut calmer l'irritation du premier Consul, tandis que par des négociations adroites, il déterminait la rive gauche de la Loire à accepter la paix, le 18 janvier 1800, et plaçait ainsi tous les autres royalistes de l'ouest dans la nécessité d'accéder à la pacification, ou de combattre seuls, sans l'appui de la rive gauche de la Loire, l'ensemble des forces consulaires. Le général Hédouville fut ainsi le véritable pacificateur des départemens de l'ouest... Je dois rappeler ici à V. S. un de ces traits honorables qui montrent l'élévation des sentimens et la loyauté du général Hédouville. Neuf jours après la signature de la paix pour la province du Maine, le 15 février, j'allai à Angers ; le général Hédouville venait d'y recevoir du premier Consul, l'ordre formel de me poursuivre à outrance, si je ne lui faisais remettre sur-le-champ, les pièces de canon que j'avais prises, et sous trois jours, 1000 fusils. Je refusai de rendre ni canons ni fusils, et le général Hédouville n'hésita pas à me donner un passe-port pour Paris, et à représenter au premier Consul qu'il ne pouvait ni me faire arrêter ni me proscrire sans manquer à la foi promise, et que cette considération ne lui permettait pas d'exécuter ses ordres à mon égard..... »

Vers la fin de 1801, M. d'Hédouville fut nommé ambassadeur à Pétersbourg, d'où il revint en juillet 1804. Peu après, il fut nommé chambellan ordinaire de l'Empereur, sénateur et grand-officier de la Légion-d'Honneur (1). Au mois de juin 1805, il eut commission d'assister à la prise de possession de la principauté de Piombino. Il accompagna ensuite l'impératrice Joséphine dans un voyage à Strasbourg et à Munich, et fut nommé ministre plénipotentiaire de France près la Confédération du Rhin, à la résidence de Francfort. Le général Hédouville fit la campagne de 1806 contre les Prussiens, en qualité de chef de l'état-major de Jérôme Bonaparte, dont il était le premier chambellan. C'est lui qui signa le 5 janvier 1807, la capitulation par laquelle les Prussiens remirent la ville de Breslau à Napoléon et à ses alliés. Après la paix de Tilsitt, il retourna à Francfort. Le comte d'Hédouville fut du nombre des sénateurs qui, le 1er avril 1814, votèrent la déchéance de Napoléon et la création d'un gouvernement provisoire.

(1) Le comte d'Hédouville était en outre, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, et grand-croix des ordres du Lion-Palatin de Bavière et de la Fidélité de Bade.

Elevé à la pairie le 4 juin de la même année, il ne prit aucune part aux affaires publiques durant les Cent-jours. Depuis, il ne parut que rarement à la Chambre des Pairs à cause de ses infirmités. M. d'Hédouville est mort en sa maison de Lafontaine, près Arpajon, la nuit du 30 au 31 mars 1825, laissant deux héritiers de son nom.

HIMBERT DE FLEIGNY (Louis-Alexandre, baron), né le 12 décembre 1750, officier des eaux et forêts avant la Révolution, fut élu, à cette dernière époque, maire de La Ferté-sous-Jouarre. Nommé député de Seine-et-Marne à la Convention nationale, il se récusa comme juge, dans le procès de Louis XVI, vota ensuite comme législateur, et par mesure de sûreté générale, la détention provisoire du Roi, et son bannissement à la paix. Les objets de finance et d'administration furent les seuls sur lesquels il parla. Quand une disette causée par l'anarchie ou par des lois extravagantes vint ajouter ses angoisses à tous les maux qu'éprouvait la France en 1793, Himbert fut envoyé en mission dans les départemens avoisinant Paris, pour veiller aux approvisionnemens de cette capitale. Passé au Conseil des Anciens après la session conventionnelle, par l'effet de la réélection des deux tiers, il en sortit en 1798. Pendant le cours de cette législature, on remarqua ses opinions en faveur de la libre circulation des grains dans l'intérieur du Royaume, et en faveur des fugitifs du Bas-Rhin, qu'on voulait assimiler aux émigrés. Himbert de Fleigny devint membre du Tribunat lors de la première organisation de ce corps politique, après le 18 brumaire. Il en fut élu successivement, secrétaire et président trimestriel. Au mois d'octobre 1804, il fut nommé préfet des Vosges, poste qu'il a occupé jusqu'à l'invasion de 1814. A cette époque, il fut enlevé par des Cosaques, conduit prisonnier à Bâle, et de là, à Ulm. La liberté lui fut rendue après la signature de la paix de 1814; mais il cessa d'être employé. Durant les Cent-jours, il avait été nommé à la préfecture de Tarn-et-Garonne. Il n'accepta point, et demeura sans emploi jusqu'à sa mort, arrivée à La Ferté-sous-Jouarre, le 11 juin 1825. Himbert de Fleigny a publié : *La Mort de Henri de Guise*, tragédie en cinq actes. Aubusson, imp. de Bétoulle, 1823, in-8, de quatre feuilles trois quarts. — *Paris, Crapelet*, 1823, in-8, de cinq feuilles un quart. Ces deux éditions n'ont pas été mises dans le commerce.

J.

JAUBERT (Guillaume-Auguste), naquit à Condom, en Gascogne, le 9 janvier 1769. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé, après le concordat de 1801, curé de Notre-

Dame, à Bordeaux, puis grand-vicaire de ce diocèse. M. l'abbé de Voisins, curé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, qui avait été nommé à l'évêché de Saint-Flour, étant mort avant d'avoir reçu ses bulles, l'abbé Jaubert fut nommé pour le remplacer, le 25 février 1809, par le crédit de son frère, le comte Jaubert, conseiller d'état et gouverneur de la Banque de France (V. son article, *Annuaire Nécrologique de* 1822, page 126.) Mais à cette époque, l'harmonie n'existait plus entre Napoléon et le Pape, en sorte que les bulles de l'évêque élu ne devaient pas être expédiées de sitôt ; ce qui ne l'empêcha pas de se rendre à Saint-Flour, et de prendre en main l'administration du diocèse. Toutefois, en 1811, le Pape consentit à donner des bulles à M. Jaubert, en même temps qu'aux évêques nommés à Liége et à Asti ; mais ces bulles ne faisaient pas mention de la nomination impériale : c'est pourquoi l'Empereur ne voulut pas qu'on en usât, et elles restèrent dans les bureaux du ministère, d'où les titulaires ne purent se les faire délivrer qu'après la Restauration de 1814. A cette époque, des obstacles d'un autre genre s'opposèrent à leur consécration et à leur installation. Durant les Cent-jours, M. l'abbé Jaubert essaya quelques démarches pour se faire sacrer ; mais elles restèrent infructueuses. En sa qualité d'évêque nommé, cet ecclésiastique assista au concile national de 1811. Plus tard, il eut l'honneur d'approcher le Pape à Fontainebleau, et eu égard à sa position particulière, fut reçu, dit-on, avec quelque sévérité. Finalement, il donna sa démission en 1816, et obtint une pension. L'abbé Jaubert avait été élu, en 1813, député au Corps Législatif, pour le département du Cantal. Il a siégé à la Chambre des Députés durant la session de 1814. Il avait reçu du gouvernement impérial, le titre de baron et la croix de la Légion-d'Honneur. L'abbé Jaubert est mort, au mois de mars 1825, dans son pays natal, où il s'était retiré. Il a traduit de l'italien l'ouvrage suivant : *Vraie idée du Saint-Siége, en deux parties, par l'abbé dom P. Tamburini, de Brescia, professeur à l'Université I. et R. de Pavie*, etc. Paris, Mongie aîné, juillet 1819 ; in-8, de xij et 488 pages. Le traducteur professe, dans l'avertissement, les principes gallicans et constitutionnels. Il émet les idées les plus pures de tolérance et de charité chrétiennes.

L.

LABEY (Jean-Baptiste), né en Normandie (Calvados), professeur de mathématiques, compta Napoléon Bonaparte parmi ses élèves, à l'Ecole militaire de Paris. Postérieurement, il continua de professer les mathématiques aux Ecoles centrales de la Seine, à l'Ecole Polytechnique, et au Lycée Napoléon. Labey est mort en 1825. Nous avons de lui :

I. *Introduction à l'analyse infi-*

Reveil sc

Le Cte de Lauriston.

nitésimale, par Léonard Euler, trad. du lat. en français, avec des notes et éclaircissemens. Paris, Barrois l'aîné, an IV (1799), 2 vol. in-4.

On trouve l'analyse de cette traduction dans le *Moniteur*, n° 108 de l'an V, et n° 313 de l'an VI.

II. *Lettres à une princesse d'Allemagne sur divers sujets de physique et de philosophie ; nouvelle édition, conforme à l'édition originale de l'Académie de St.-Pétersbourg, revue et augmentée de diverses notes, précédée de l'Eloge d'Euler, par Condorcet.* Paris, Bachelier, 1812; 2 vol. in-8.

Cette édition estimée est préférée à celles qui l'avaient précédée.

III. *Traité de Statique.* Paris, Bachelier, 1812; in-8, de seize feuilles.

LACÉPÈDE (Bernard-Germain-Étienne de La Ville-sur-Illon, comte de), naquit à Agen, le 26 décembre 1756. Le comte de La Ville, son père, lui donna le nom de *Lacépède*, que portait un grand-oncle maternel qui l'avait fait son héritier (1). Le jeune Lacépède fit ses premières études partie sous un précepteur particulier, partie au collége d'Agen. L'histoire naturelle et la musique qui devaient occuper sa vie, bercèrent sa première enfance. « Je » me consacrai avec enthousiasme, » dit M. de Lacépède lui-même (1), » à la lecture de l'histoire natu- » relle comme à celle d'une science » dont les objets ont le plus de » grandeur, d'importance et de » charme. J'allais souvent, lorsque » je voulais lire Buffon, m'asseoir » à l'ombre de grands arbres, au » sommet de rochers escarpés, du

(1) « L'origine de la maison de La Ville, dit M. Villenave (*Eloge historique de M. le comte de Lacépède; par M. G. T. Villenave, secrétaire-général de la société philotechnique.* Paris, Fournier-Favreux, 1826; in-8, de 76 pages), se rattachait à celle de la maison de Lorraine; et cette même famille s'était alliée à la première maison de Bourgogne, dont elle portait aussi les armes. Enfin, elle avait eu l'honneur d'appartenir au chef des Bourbons par le mariage de Joseph de La Ville avec Claudine de Beauvau, parente d'Isabelle, trisaïeule du grand Henri. Mais un autre genre d'illustration semblait plaire davantage à M. de Lacépède. Ce même Joseph de La Ville, qui avait eu part aux bontés du plus aimé de nos rois, devint plus tard, l'ami de François de Sales, qui lui donna son portrait; et cette image d'un saint vénéré pour ses vertus austères sans rudesse, fut toujours conservée dans le cabinet du fils adoptif de Buffon. Un des principaux collaborateurs du saint qui a fait le plus de bien sur la terre, M. Soufflier aima plus particulièrement Léonard, fils de Joseph de La Ville, et l'institua son héritier. La branche de La Ville, établie dans l'Agenois, s'était alliée aux plus anciennes maisons du midi de la France. Les armes de Lorraine étaient sculptées dans leur maison de Fongrave. »

(1) Ces fragmens sont extraits d'une Notice sur sa propre vie, écrite en 1816, par M. de Lacépède et qu'il envoya en Allemagne, à une de ses cousines (S. A. S. Mme la comtesse Ferdinand de la Ville-sur-Illon, née princesse de Hesse-Philipsthal) qui la lui avait demandée. Ils ont été communiqués à M. Villenave, par M. le comte Charles de Lacépède, fils adoptif de celui qui fait le sujet de cet article, et fils légitime et naturel du premier mariage de Mme Gauthier de Saint-Claude, mariée en secondes noces au feu comte de Lacépède.

» haut desquels je dominais sur » cette vaste et admirable plaine » de la Garonne, sur les collines » qui la bordent en s'élevant en » amphithéâtre les unes au-dessus » des autres, sur les montagnes » que l'on découvre au-delà des » collines, et sur l'antique chaîne » des Pyrénées, dont les cimes, » couvertes de neige resplendis- » sante, terminent l'horizon le » plus étendu. Ma vocation deve- » nait plus forte au milieu de ces » grandes images, et du haut de » ces rochers il me semblait en- » tendre la voix de la nature qui » m'appelait à elle, me montrait » les immenses monumens de sa » puissance, et les magnifiques ta- » bleaux qui retracent de tant de » manières, tous les traits de son » immortelle beauté. »

Le père et le grand-père de M. de Lacépède s'exerçaient souvent ensemble sur la basse et sur le violon. L'enfant préférait le plaisir de les entendre à tout autre amusement. « Je ne sais, écri- » vait-il cinquante ans après, quelle » peine je ne me serais pas donnée » pour entendre de la musique. » Ce fut un dominicain espagnol qui, séjournant à Agen, lui donna des leçons de piano et d'orgue. Il s'exerça sur le violoncelle, qui devint son instrument favori. Un habile symphoniste, Beck, qui dirigeait alors le premier orchestre de Bordeaux, lui envoya des leçons de composition. M. de Lacépède organisa des concerts où l'on exécutait des scènes détachées, des symphonies, et d'autres pièces qu'il composait avec une rare facilité. Les amateurs, les virtuoses d'Agen, l'appelaient leur maître de musique, et souvent il tint le bâton ou l'archet directeur aux représentations théâtrales et dans les solennités de l'Eglise. En même temps il exécutait, il achevait le hardi dessein de remettre en musique l'*Armide* de Quinault. Il ignorait alors que Gluck l'avait devancé. La physique devenait aussi l'objet de ses études. Il faisait construire des machines, il se livrait à des suites d'expériences sur l'électricité. « J'élevais, dit-il, » des cerfs-volans électriques. Je » fis faire un électrophore de cinq » pieds de diamètre, et dont l'effet » fulminant était si grand qu'une » étincelle foudroyante que, par » mégarde, j'enlevai sans excita- » teur, me renversa et me priva » pendant long-temps de toute » connaissance. »

« Il n'avait que vingt ans, dit M. Villenave, quand il se rendit à Paris. Il arrive dans la capitale, à une heure du matin. Six ou sept heures sont à peine écoulées, il est chez Buffon. Frappé de sa jeunesse, l'illustre écrivain le prend pour le fils de celui qui, depuis quelques années, est en correspondance avec lui, et le reçoit comme son propre fils. En quittant Buffon, il vole chez Gluck, qui lui propose de voir le lendemain, sa partition d'*Armide*. Le même jour, il dîne chez son parent, M. de Montazet, archevêque de Lyon. Il voit à table, plusieurs collègues du prélat à l'Académie française ; il entend l'abbé Maury réciter un de ses sermons, et court de suite à l'Opéra, où l'on donnait *Alceste*. Le lendemain, il porte sa partition d'*Armide* au chevalier Gluck, qui l'examine, embrasse l'auteur, et lui

dit : « Votre ouvrage ressemble » entièrement au mien pour le » plan, le mouvement, le ton des » airs, des duos, des chœurs et » des morceaux d'ensemble. Vous » savez très-bien faire de la musi- » que, et vous avez mieux réussi » que moi dans le récitatif :

« Il est enfin en ma puissance
» Ce fatal ennemi, ce superbe vainqueur. »

» Mais vous ne connaissez pas en- » core le théâtre, et vous devez » étudier avec soin tout ce qui » tient à la partie dramatique pro- » prement dite. » Gluck lui conseilla de faire choix d'un autre poëme, de remettre en musique l'opéra d'*Omphale*, et il termina cette entrevue en pressant le jeune compositeur de venir le voir souvent. Dès ce moment commencèrent entre Gluck et M. de Lacépède, des relations intimes. C'est à cette époque que M. de Lacépède prit des leçons de Gossec, et qu'il demanda et obtint sans peine, la permission de se regarder comme son élève. A cette époque parurent des *Symphonies concertantes* de M. de Lacépède, car il faut remarquer que les livres ne furent pas sa première publication (1). »

Le père de M. de Lacépède avait désiré que son fils fût présenté à la Cour, ce qui eut lieu. Un moment il fut question de lui pour quelque poste élevé de la diplomatie. M. de Maurepas lui parlait déjà de la manière dont il devrait se conduire *lorsqu'il serait ambassadeur*. Cependant la famille de M. de Lacépède obtint pour lui un brevet de colonel dans les Cercles de l'Empire; mais il ne servit jamais effectivement; il se borna à faire deux voyages en Allemagne, et fut reçu dans les petites cours de ce pays, avec la distinction due aux alliances de sa famille. De retour à Paris, en 1781, M. de Lacépède y publia ses premiers écrits. C'étaient des traités de physique. Ces ouvrages étaient alors à la hauteur de la science; en outre, ils plurent dans le monde par la brillante élégance du style, et furent lus comme livres d'agrément. Ils ne sont plus aujourd'hui que les monumens d'une époque qui ne fut ni sans gloire, ni sans influence utile, puisqu'en popularisant la science, elle la plaça dans la route la plus certaine pour arriver à la vérité. Buffon, dont M. de Lacépède se montrait le disciple et le brillant imitateur, le choisit pour

(1) M. de Lacépède s'occupa de musique, jusqu'à la fin de sa vie : il avait composé un opéra d'*Omphale*, qui était en répétition en 1781, mais qui pourtant ne fut point représenté ; plus tard, il fit la musique de *Scanderberg* et d'*Alcine*, tragédies lyriques: la partition de cette dernière a seule été conservée; plusieurs de ses symphonies ont été exécutées aux séances publiques de l'Académie des Beaux-arts ou de la Société Philotechnique ; il a fait imprimer des sonates ; composé cinquante-quatre sextuors pour les concerts de son ancien ami Davaux (V. son article *Annuaire Nécrologique* de 1822, pag. 72). Il a mis en musique tout le Télémaque de Fénélon, non les paroles du texte, mais l'action générale et les épisodes qu'il voulut exprimer par des sons, divisés en autant de parties que le Télémaque contient de livres. Il laisse inédite une *Messe de Requiem*.

continuer son *Histoire naturelle*, et l'on sait que le legs a été fidèlement acquitté, soit par la publication des diverses *Histoires naturelles des quadrupèdes ovipares, des reptiles, des poissons, des cétacées*, soit par les soins donnés à de belles et récentes éditions des histoires pompeuses du seigneur de Montbard. Buffon attacha aussi M. de Lacépède au Jardin du Roi, en le nommant, en place de Daubenton le jeune, garde-adjoint-démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle.

La Révolution venait de commencer; M. de Lacépède l'accompagna de ses vœux, comme firent tous ceux qui réunissaient à un esprit éclairé un cœur sincère. La section du Jardin des Plantes l'élut commandant de son bataillon. A la même époque, Malesherbes commandait celui du village dont il portait le nom. Un jour qu'André Thouin, qui était venu le voir dans sa terre, le quittait pour retourner au Jardin des Plantes : «Portez, lui dit-il en souriant, »les complimens du général Ma»lesherbes au général Lacépède. » Les deux premières assemblées constitutionnelles du corps électoral de Paris furent présidées par M. de Lacépède. Il fut nommé par l'une, membre du conseil général du département, par l'autre député à la première législature. Il s'y maintint dans une situation indépendante et isolée ; mais généralement il y vota avec les fidèles défenseurs de la constitution de 1791, des droits sacrés de l'humanité, de la paix du pays : ils siégeaient alors au côté droit. M. de Lacépède ayant obtenu les honneurs de la présidence (28 novembre 1795), répondit à la députation du club des Wighs, de Londres, fit décréter la naturalisation du célèbre Priestley, combattit avec courage, les motions anarchiques de l'ex-capucin Chabot. Durant la session, il fut question de nommer un gouverneur au jeune Dauphin, fils de Louis XVI. Il était difficile dans les circonstances, de choisir un grand seigneur, suivant les anciens erremens de la Cour. Un patriote de mœurs élégantes, un savant de bonne compagnie aurait satisfait la famille royale sans choquer l'opinion redoutable de la démocratie. M. Duvergier, l'un des commandans de la garde nationale, qui avait la confiance du Roi et de la Reine, vint un jour trouver M. de Lacépède de la part de LL. MM., et lui faire connaître leur désir qu'il acceptât les fonctions de gouverneur du Dauphin. M. de Lacépède crut devoir décliner cet honneur, sans doute par trop de modestie. Peu de jours s'étaient écoulés lorsque la Reine, amenant avec elle le jeune prince, et Madame, aujourd'hui Mme la Dauphine, vint visiter le Cabinet d'histoire naturelle. Daubenton se trouvant malade, M. de Lacépède, son adjoint, eut l'honneur de recevoir S. M. «Cette »princesse, dit-il, eut la bonté de »s'entretenir avec moi pendant »près d'une heure. Elle me fit »l'honneur de m'appeler dans une »embrasure de fenêtre, de m'y »parler des affaires publiques et »de me demander ce que je pen»sais des mesures que pouvaient »exiger les conjonctures dans les»quelles on se trouvait placé. Je »lui répondis avec tout le res-

»pect, toute la sincérité, tout le »dévouement que je lui devais. »Je l'engageai à consulter des »personnes plus habiles et plus »éclairées que moi. Je pris cepen»dant la liberté de lui faire part »de toutes les idées qui me pa»rurent pouvoir lui être utiles. Je »ne lui cachai rien de ce que j'a»vais appris et que je crus impor»tant pour S. M. et pour la chose »publique, de lui faire connaî»tre... Les différentes réponses »de la Reine m'enchantèrent. »Elles montraient les meilleures »intentions.... Elle eut la bonté, »en sortant du cabinet, de me »dire un mot du refus que j'avais »fait de la place de gouverneur de »M. le Dauphin. J'eus l'honneur »de lui répondre que j'avais cru, »dans ce moment, lui donner, »ainsi qu'au Roi, la plus grande »preuve de ma fidélité. Elle dai»gna me sourire avec cet air d'af»fabilité auquel elle attachait »tant de charmes ; et quelque »temps après, le Roi nomma »gouverneur de son fils le respec»table Fleurieu... »

Justement effrayé du régime de la terreur, M. de Lacépède demanda et réussit à obtenir la démission de sa place au Jardin des plantes. Il se retira avec sa famille, dans la petite commune de Leuville, près Montlhéry, où la musique, l'histoire naturelle et la société de l'abbé Raynal, alors réfugié dans ces mêmes cantons, concoururent à consoler ses chagrins. Rassuré par les espérances du 9 thermidor, il consentit à se laisser nommer élève de l'Ecole normale par les administrateurs de Corbeil. Le Jardin des Plantes avait reçu en 1793, une nouvelle organisation, avec le titre de *Muséum d'Histoire naturelle*. C'est la seule institution savante et nationale qui ait conservé son nouveau régime en reprenant son ancien nom. L'administration est restée élective et temporaire. La place d'intendant, que Bernardin de Saint-Pierre avait occupée en 1792, après le comte de La Billarderie, successeur de Buffon, se trouvait supprimée par un décret qui portait à douze le nombre des cinq professeurs établis jusqu'alors. En 1795, la partie des reptiles et des poissons fut détachée du cours de zoologie, confié dès lors à M. Geoffroy Saint-Hilaire, et forma une treizième chaire qui fut donnée à M. de Lacépède. Il la remplit avec un zèle que la plus haute fortune ne put qu'entraver sans l'attiédir, et la reprit avec un empressement très-honorable aussitôt que, déchargé de l'activité des fonctions politiques, il put retrouver les loisirs de l'étude. L'Institut national avait été organisé avec la constitution de l'an III. M. de Lacépède fut compris dans la section de zoologie et d'anatomie. Le 1er pluviose an IV (21 janvier 1796), il vint au nom de ce corps savant, au Conseil des Cinq-cents, apporter le réglement qu'il venait d'adopter, et prêta en son nom, accompagné de ses collègues Lagrange, Laplace et Borda, le serment de haine à la royauté prescrit par les lois de l'époque. M. Villenave (*Eloge historique de M. le comte de Lacépède*, pag. 46) accuse le gouvernement du Directoire d'avoir publié le lendemain, l'adresse de l'Institut « avec l'ad»dition d'un paragraphe que ni

»lui, ni les collègues de M. de »Lacépède n'auraient pu approu»ver. » Le panégyriste ajoute que M. de Lacépède voulut réclamer; «mais les temps étaient encore »si difficiles; ses collègues inter»vinrent pour qu'il ne s'élevât »aucune plainte sur cette falsifi»cation. » Il y a ici quelque inexactitude. D'abord, il est notoire qu'à l'époque dont il s'agit, l'Institut qui venait d'être formé par le Directoire, professait des opinions très-démocratiques. Le jour qu'il choisit pour envoyer au Conseil des Cinq-cents son réglement et son serment de haine à la royauté, prouve trop qu'il ne les séparait pas des préjugés cruels et des engagemens ensanglantés de l'époque qui venait de finir. Nul doute d'ailleurs pour quiconque a tant soit peu étudié le caractère indulgent, facile et poli jusqu'à l'excès de M. de Lacépède, que si de pareils sentimens ont pu errer sur ses lèvres, ils ne sauraient avoir atteint le fonds de son cœur. C'est ainsi qu'il convient de l'excuser par des qualités qu'il poussa peut-être jusqu'au défaut, puisqu'il s'est vanté quelque part comme d'une grâce que Dieu lui aurait faite, de n'avoir jamais manqué « depuis le »commencement de la Révolution, »à l'obéissance due aux lois et au »gouvernement établi. » Certes, si c'est là une vertu, elle est trop facile et trop commune : n'est-ce pas celle des égoïstes et des hommes sans patriotisme? Autrement pensaient ces Vendéens fidèles jusqu'à la mort au cri de leur conscience; autrement ces généreux républicains de Lyon, du Calvados, de Marseille; autrement ont pensé ces insurgés plus heureux qui ont conquis l'indépendance d'Haïti et des deux Amériques. Sans doute, il faut se garder de l'esprit de turbulence et de témérité; mais gardons-nous encore plus de prôner comme civisme le dogme de l'obéissance à la force : cela ne serait ni chrétien, ni philosophique. Il en coûte d'affliger peut-être, une mémoire aussi douce et aussi pacifique que celle de M. de Lacépède; mais l'intérêt public exigeait de ne pas laisser, à propos d'un homme trop facile, immoler la plus haute des vertus publiques, en même temps que vanter une faiblesse trop commune et trop désastreuse dans ses résultats. Disons donc, pour parler avec exactitude, que M. de Lacépède se soumit par facilité de caractère, aux exigences d'un régime avec lequel il ne sympathisait pas naturellement, et qu'il prononça au Conseil des Cinq-cents une adresse dont les termes ont paru embarrassans depuis que les circonstances ont changé totalement; mais affirmons que le Directoire ne falsifia point cette adresse; car il n'avait ni la force ni l'audace de commettre un attentat que Bonaparte s'est permis le premier. Cette adresse disait ce que l'Institut d'alors disait et professait hautement. Enfin, la liberté de la presse la plus illimitée possible existait pour lors, en France (c'était assez long-temps avant le 18 fructidor), et aucun obstacle que la crainte de perdre la faveur des gouvernans, ne pouvait s'opposer à la rectification d'une falsification qui n'a point eu lieu en cette occurrence, mais dont le seul fait de la liberté d'écrire et

de publier ses écrits, suffira pour faire comprendre l'impossibilité. Respectons, honorons la vie privée des hommes; mais donnons à chaque citoyen la responsabilité de ses actes publics. C'est le droit des peuples libres, et dans ce droit se trouve la sauvegarde des libertés publiques, en même temps que le frein des passions aussi bien que la récompense des vertus.

Au 18 brumaire, Bonaparte s'était laissé dire qu'il fallait un savant au ministère de l'intérieur. Ce portefeuille passa donc pour quelques semaines, entre les mains de M. Laplace, au refus de M. de Lacépède, qui avait compris tout de suite, qu'il lui manquait pour le garder convenablement, le tranchant de caractère, l'activité d'esprit et la pratique du détail des affaires, qui plus que jamais, allaient devenir indispensables à ce poste et sous le nouveau maître; mais notre savant eut une place au Sénat dès la première organisation de ce corps, et le présida en 1801. En 1803, M. de Lacépède fut nommé premier grand-chancelier de la Légion-d'honneur; son esprit porté à l'optimisme ne vit qu'une institution morale dans cette création purement politique. Il se livra avec zèle à l'organisation de son administration. Sa bienveillance naturelle y prit un caractère touchant de paternité, qui lui concilia l'affection des employés et des élèves de la Légion-d'honneur, à un point dont le trait suivant peut donner quelque idée. Une jeune fille, âgée de onze ans, élève de la maison de Saint-Denis, se mourait de la poitrine; et sentant approcher sa fin, disait souvent que si elle voyait encore une fois M. le grand-chancelier, elle mourrait contente. La surintendante fit part à M. de Lacépède des vœux réitérés de cette pauvre orpheline. Il vole à Saint-Denis, est conduit par les dames à l'infirmerie, approche doucement du lit de la mourante. Quoiqu'elle eût depuis quelques heures, perdu la connaissance et la parole, elle ouvre ses yeux mourans, et dit: «Je vous vois, Monseigneur; que »je suis heureuse! je vais dans le »ciel prier le bon Dieu pour vous.» Ce furent ses dernières paroles. M. de Lacépède avait pensé que les fonctions de grand-chancelier de la Légion-d'honneur ne devaient pas avoir de traitement, et il avait d'abord refusé d'en accepter. Cependant, tant d'infortunes dignes d'intérêt se pressaient autour de son palais somptueux, qu'il ne savait pas résister à soulager les plus pressantes: le faste obligé de son rang au milieu des pompes du nouvel empire; enfin, la facilité prodigue d'un caractère peu fait pour l'administration des intérêts matériels, introduisirent du désordre dans la fortune de M. de Lacépède, malgré les riches revenus attachés aux dignités éminentes qui s'étaient accumulées sur sa tête (la sénatorerie de Paris, le grade de Grand-Aigle de la Légion-d'honneur, des dotations, etc.). M. de Lacépède vint trouver Napoléon, et lui offrit sa démission de la grande chancellerie, en exposant les motifs qui l'y engageaient. L'Empereur voulut qu'il restât dans sa place, lui assigna un traitement de quarante mille francs, et fit remonter ce

traitement à l'époque de la nomination du grand-chancelier.

Il est beaucoup d'occasions solennelles, parmi celles qui ont signalé le Consulat et l'Empire, où M. de Lacépède fit entendre, au nom du Sénat, les accens d'une éloquence qu'il ne faut point chercher à justifier du reproche d'adulation. Nous demandons la grâce de ne rapporter ici aucune de ces paroles, bien que la sévérité de l'histoire nous en fît peut-être un devoir; et au contraire, nous essaierons de trouver des excuses imparfaites, soit dans les faveurs extraordinaires qui enivraient l'orateur, soit dans la tournure particulière de son esprit naturellement porté à la louange, soit dans le caractère particulier de son talent moins soucieux de la précision philosophique des pensées, que des périodes et du luxe immodéré des ornemens du style. En sorte qu'il n'y a pas d'exagération à dire que tel discours de M. de Lacépède qui, jugé aujourd'hui avec la rigoureuse responsabilité que le gouvernement représentatif impose à la parole publique, paroît une ironie amère et cruelle, n'était en réalité, sous la plume de l'orateur du Sénat, qu'un jeu d'esprit sans conséquence, ou une période séduisante d'harmonie. Cependant les événemens publics devinrent tellement graves qu'il fallut bien changer de langage. Napoléon lui-même, abaissant son orgueil devant la victoire révoltée, avait dit, à l'ouverture de la session législative de 1813: — « Monarque et père, je sens ce » que la paix ajoute à la sécurité » des trônes et à celle des familles. » Des négociations ont été entamées avec les puissances coalisées; mais de nouveaux retards, » qui ne sont pas attribués à la » France, ont différé ce moment » que presse le vœu du monde..... » Rien ne s'oppose de ma part au » rétablissement de la paix. » Le Sénat ne faisait donc qu'obéir au vœu de l'Empereur lorsqu'il lui disait, par l'organe de M. de Lacépède : — Nous combattrons entre les tombeaux de nos pères et » les berceaux de nos enfans. Obtenez la paix, Sire, par un effort » digne de vous et des Français : » et que votre main tant de fois » victorieuse, laisse échapper les » armes, après avoir signé le repos du monde. »

M. de Lacépède eut du moins le mérite d'une fidélité constante au gouvernement auquel il avait engagé son éloquence et ses services. Il suivit à Blois, l'impératrice Marie-Louise, et fut par suite, remplacé par le Gouvernement provisoire, à la grande chancelerie de la Légion-d'honneur. Plus tard, ayant envoyé son adhésion au gouvernement royal, il fut compris dans la première création de pairs, du 4 juin 1814. Il se rencontra aux îles d'Hières, sur la côte de Provence, lors du débarquement de Bonaparte, non loin de ces parages. Retenu par les événemens dans les provinces méridionales, il vint à Nîmes, où se trouvait M. le duc d'Angoulême. Quand la révolution fut accomplie, Napoléon nomma M. de Lacépède grand-chancelier de la Légion-d'honneur et grand-maître de l'Université; il n'accepta que la première de ces deux dignités. Il entra aussi à la Chambre

des Pairs du nouvel empire, ce qui lui fit perdre son rang dans celle de la monarchie des Bourbons, après leur seconde restauration. Toutefois, M. de Lacépède y fut rappelé avec ses anciens collègues, par l'ordonnance du 6 mars 1819. Libre désormais d'engagemens personnels et des convenances de cour, il marcha d'un pas assuré, dans le rude sentier de l'opposition, que les erreurs du gouvernement prescrivent depuis un trop long-temps, aux citoyens éclairés et courageux.

Tel a été M. de Lacépède comme homme public : la fermeté de son caractère ne fut pas toujours, on l'a vu, égale à la difficulté des circonstances; mais il est impossible de dire combien ce même homme fut honorable et bon dans ses relations privées et dans l'intérieur de ses foyers domestiques. Une exquise sensibilité l'attacha si fortement à son père, à sa femme, à sa belle-fille, que leur perte successive empoisonna totalement le bonheur qui lui semblait accordé sur la terre. Une politesse raffinée et peut-être excessive, comparativement aux mœurs actuelles, recouvrait une bienveillance sans bornes pour toutes les personnes dignes de quelque intérêt; et quand même une grande facilité de caractère n'aurait pas toujours permis à cette bienveillance de tenir tout ce qu'elle semblait promettre, on peut être assuré que M. de Lacépède fut le premier trompé et le plus vivement affligé par ces mécomptes de l'ambition, qu'il n'est donné à personne de maîtriser complètement.

Les premiers écrits de M. de Lacépède sur l'histoire naturelle ont surtout servi la science en continuant d'en populariser le goût parmi les gens du monde. S'ils sont toujours écrits avec une élégante harmonie, il leur manque, du moins aux premiers, la précision d'observation et l'exactitude de classification que la méthode linnéenne aurait pu seule leur donner. Aussi dans son *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles depuis* 1789, présenté au chef du Gouvernement, en 1810, M. Cuvier a dû se borner à dire : « Les ouvrages de » M. de Lacépède, si digne com- » plément du magnifique édifice » commencé par Buffon. » Cet édifice, comme on sait, contient la poésie de l'histoire naturelle plutôt qu'il en expose le récit authentique. Toutefois, l'*Histoire des Cétacées* se rapproche déjà du système méthodique et précis de description qui convient à la science, tout en retenant quelques-uns des charmes du système pittoresque adopté par le naturaliste de Montbard. Les écrits philosophiques de M. de Lacépède, privés d'originalité et d'énergie, sont empreints d'une teinte de sensibilité déclamatoire qu'il avait apprise à l'école des encyclopédistes, mais qui ne réussit plus aujourd'hui; tandis que pour la même cause, mais par des motifs différens, ils n'ont pu obtenir le suffrage de cette autre classe de savans uniquement occupés de l'observation des phénomènes physiques. Légitime successeur de Buffon, et le dernier de son école, il a vu s'éclipser de son vivant (et il en convenait

avec franchise) cette ère de transition qu'il ne pouvait être donné à aucun de prolonger plus long-temps. Les écrits de M. de Lacépède sont restés définitivement d'honorables monumens de l'histoire de la science ; mais ils n'en seront jamais ni les sources ni les modèles.

Depuis long-temps M. de Lacépède était dans l'usage de passer la belle saison de l'année à une maison de campagne qu'il possédait, à Épinay. Le 19 septembre 1825, il se rendit à pied, de son logement, à Paris, à l'Institut. Il causa long-temps avec son collègue M. le professeur Duméril, et plus d'une fois, il pressa ses mains dans les siennes. M. Duméril venait de soigner des malades atteints de la petite-vérole, qui en ce moment, faisait de grands ravages dans Paris. Or, M. de Lacépède n'avait point eu la petite-vérole, et, bien que partisan de la vaccine, il avait négligé de se faire vacciner lui-même, dans l'idée que parvenu à un âge avancé, il était du petit nombre de ceux que la nature prend soin elle-même de préserver de ce terrible fléau. Cependant, dès le lendemain, de retour à Epinay, la variole se déclara, et son invasion fut terrible. Bientôt M. de Lacépède connut son état, qu'il jugea sans espoir, et ne s'occupa plus que du soin de terminer des manuscrits qu'il ne voulait pas laisser imparfaits. « Mon cher Charles, disait-il à son fils, en lui montrant »ses mains, moi qui ai tant aimé »la nature, qui ai peut-être con»tribué à la faire aimer, vous »voyez comme elle me traite. » Suivant l'habitude de toute sa vie, il se leva chaque jour de sa dernière maladie, à huit heures du matin, même celui qui ne devait pas avoir de lendemain, et il se coucha à l'heure accoutumée. Tous les jours, suivant la même habitude, en se levant, il s'habilla comme il se montrait dans le monde ou dans son salon. Il expira le 6 octobre 1825, à quatre heures du matin. Sa mort fut un deuil véritable pour le village d'Epinay, où il répandait depuis long-temps toutes sortes de bienfaits. M. Chaptal et M. Duméril, au nom de l'Académie des sciences, M. Geoffroy-Saint-Hilaire, au nom du Muséum d'histoire naturelle, et M. Virey, au nom de l'Académie royale de médecine, prononcèrent l'éloge de M. de Lacépède sur sa tombe, au cimetière d'Epinay, où sa cendre repose. Ces divers éloges sont imprimés, format in-4. M. Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a prononcé l'éloge de M. de Lacépède, dans la séance publique de cette Académie, du 5 juin 1826. Nous citerons encore, outre l'éloge de M. Villenave, précédemment mentionné :

Notice sur M. de Lacépède, par M. Julia-Fontanelle. Paris, Gabon, 1825 ; in-8, de 24 pages.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le comte de Lacépède, par M. d'Amalric, ancien secrétaire-général de la Grande-Chancellerie de la Légion-d'honneur (*Revue Encyclopédique*, T. XXIX, pag. 638-653.).

Enfin, on a publié : *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le comte de Lacépède*, etc. Paris, Galliot, 1826 ; in-8, de six feuilles et demie.

Liste des ouvrages de B. G. E. L. de Lacépède.

I. *Essai sur l'électricité naturelle et artificielle.* 1781, 2 vol. in-8.

II. *Physique générale et particulière.* T. I. 1782. — T. II. 1784, in-12.

III. *Poétique de la musique.* 1785, 2 vol. in-12.

IV. *Eloge de M. le prince de Brunswick-Lunebourg.* 1786, in-8.

V. *Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares.* 1788, un vol. in-4, ou 2 vol. in-8.

VI. *Histoire naturelle des reptiles.* 1789, un vol. in-4, ou 2 vol. in-12.

Ces deux derniers ouvrages ont été *trad. en allemand* par J. M. Th. Bechstein. Weimar; 1800 et suiv. in-8. *et en anglais*, par Kerr. Londres, 1802, 4 vol. in-8.

VII. *Histoire naturelle des poissons.* 5 vol. in-4, 1798-1803, ou 14 vol. in-12.—*Trad. en allemand*, Berlin, 1799 et suiv. in-8.

VIII. *Histoire naturelle des cétacées.* Paris, 1804, un vol. in-4 ou 2 vol. in-12.

Les quatre articles qui précèdent forment la suite et le complément de l'édition originale de Buffon, sortie des presses de l'imprimerie royale. Ils ont été souvent réimprimés (M. Villenave estime *dix ou douze fois*), notamment dans l'édition de Buffon, mise dans un nouvel ordre par M. de Lacépède, et publiée chez le libraire Saugrain, en l'an VII (1799), 56 vol. in-8. — Les *Œuvres de Buffon, suivant l'ordre de M. de Lacépède*, ont été réimprimées avec les parties de l'histoire naturelle dues au même savant, en 1799-1802. *Paris, Plassan*, 76 vol. in-18, fig. — en 1817, *Paris, Rapet*, 17 vol. in-8, fig., précédés d'une *Notice sur la vie de l'auteur*, et suivis d'un discours intitulé : *Vue générale des progrès de plusieurs branches des sciences naturelles depuis le milieu du dernier siècle.* Cette dernière partie a été tirée à part, et forme un volume in-8. — *Seconde édition*, chez les mêmes, 1819-1822, 25 vol. in-8. Il y a des exemplaires de cette seconde édition avec la date de 1825, et le nom du libraire *Eymery*. Les éditions du Buffon de Rapet sont ornées d'un très-beau portrait de M. de Lacépède, gravé au burin (1).

IX. *Vues sur l'Enseignement public.* 1790, in-8.

X. *Notice sur la vie et les ouvrages de Vandermonde*, lue à la première séance publique de l'Institut, en l'an IV.

XI. *Notice sur Montesquieu.*

XII. *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Dolomieu*, lue à la séance publique de l'Institut, le 17 messidor an X (6 juillet 1802), in-8. — Imprimé dans les *Mémoires de la classe des sciences de l'Institut* (deuxième semestre de 1806); — dans le *Magasin Encyclopédique* (huitième année 1802); — et dans le douzième vol. du *Journal des Mines.*

XIII (Avec MM. Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire.). *La Ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle*, ou *Description et Histoire des animaux qui y vivent ou qui*

(1) Voy. aussi la collection des portraits des membres de l'Institut, lithographiée par J. Boilly.

y ont vécu, etc. Paris, Miger, Patris, etc., an X, 1801 ; grand in-fol., fig. — Il n'a paru que dix cahiers de cet ouvrage.

XIV. *Discours d'ouverture et de clôture du cours d'Histoire naturelle.*

« Tantôt, dit M. Villenave (*Éloge historique de M. le comte de Lacépède*), il entretenait un auditoire nombreux de l'*histoire* ou *des principales variétés de l'espèce humaine*; tantôt *de l'homme, des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles et des poissons* ; tantôt *des animaux vertébrés et à sang rouge* (an VI - 1798) ; tantôt *de la vie et des ouvrages de Daubenton* (1800). Il prenait pour texte de trois autres discours, *la manière d'étudier et de traiter l'histoire naturelle ; les avantages que peuvent rapporter au corps social les naturalistes, dans l'état actuel de la civilisation et des connaissances humaines ; le but auquel doit tendre le naturaliste, et surtout le rapport des sciences naturelles avec le bonheur de ceux qui les cultivent.* Ces discours contiennent des vues élevées et nouvelles, avec un grand intérêt dans le fonds des sujets, indépendant du mérite du style. La Société Philotechnique fit imprimer à ses frais, en 1798, une belle analyse d'un de ces discours, faite par son secrétaire général ; mais publiés séparément au nombre de *dix-huit*, en brochures dispersées, difficiles à retrouver, et dont il n'existe peut-être que deux collections complètes, dans les cabinets de M. Cuvier et de M. Valenciennes, ces discours vont être, par les soins de ce dernier, aide-naturaliste de M. de Lacepède, réimprimés et réunis en un volume. »

XV. *Ellival et Caroline, par M. le comte de L.* Paris, Panckoucke, 1816; 2 vol. in-12. — Il y a de nouveaux frontispices, avec la date de 1817, le nom de l'auteur et celui du libraire *Rapet*.

XVI. *Charles d'Ellival et Alphonsine de Florentino; suite* d'Ellival et Caroline. Paris, Rapet, 1817 ; 3 vol. in-12.

« On remarquera qu'*Ellival* est l'anagramme du nom de *Laville*, qui était celui de l'auteur ; que *Caroline* était le prénom de sa sa femme, *Alphonsine* celui de sa belle-fille, et que *Charles* est celui de son fils. Mais il ne faut point chercher dans ces deux ouvrages les événemens qui ont pu composer quelques époques de la vie de M. de Lacepède, de sa femme et de ses enfans. Les faits sont imaginés ; il y a seulement des portraits véritables, des souvenirs de lieux, des sentimens qui ont été éprouvés et partagés (M. Villenave : *Éloge historique de Lacepède*). »

XVII. *Histoire générale, physique et civile de l'Europe, depuis les dernières années du Ve siècle jusque vers le milieu du* XVIIIe Paris, Mame et Delaunay-Vallée, 1826; 18 vol. in-8.

L'auteur revoyait les dernières feuilles de ce grand ouvrage, dans les derniers jours de sa vie ; il n'a été publié qu'après sa mort : son plan embrasse les usages, les lois, les mœurs, les sciences, les lettres, les arts, les finances, l'agriculture, la population, les guerres, l'esprit de chacun des siècles dont il s'est proposé de tracer le tableau. — Il a laissé en outre, un

manuscrit intitulé : *Les Ages de la nature*, pouvant former 3 vol. in-8, dont on promet la prochaine publication.

On a publié, en 1826, à Paris, chez Ladrange et Verdière, les premiers volumes des *Œuvres de M. le comte de Lacepède, avec la Synonymie des auteurs modernes les plus célèbres. Nouvelle édition dirigée par M. Desmarets.* — « Les Œuvres de M. de Lacepède, dit le *prospectus*, seront plus complètes qu'aucune des éditions qui en ont été publiées jusqu'à ce jour, les éditeurs ayant obtenu de M. de Lacepède le fils, la permission de réunir en un volume, tous les discours et mémoires publiés séparément, ou encore inédits, de son illustre père. Ce volume contiendra, en outre, une *Notice sur la vie de l'auteur*..... Cet ouvrage sera divisé en 10 vol. in-8, qui seront accompagnés de dix cahiers de fig. coloriées, chacun de dix-huit à vingt planches. »

On trouve des morceaux de M. de Lacépède, dans le *Dictionnaire des Sciences naturelles*, de Levrault, où il a redigé les articles des *Poissons*, et l'article Homme (*homo*); dans la *Décade*, dans le *Magasin* et dans la *Revue encyclopédique;* dans les *Annales du Muséum d'Histoire naturelle*, *etc.* A la quatrième séance publique de la Société Philotechnique, qu'il présidait en 1798, il lut un *Mémoire sur les parties du globe encore inconnues :* il a prononcé des discours aux funérailles de Daubenton, de Bougainville, de Lagrange, et à la Chambre des Pairs, l'Eloge de feu M. le comte de Valence (*Moniteur* du 7 avril 1822). Enfin, c'est M. de Lacépède qui rédigea les instructions qui furent remises au capitaine Baudin, avant qu'il partît pour son voyage autour du globe.

LALANNE (Michel), né en 1793, mort d'une fièvre cérébrale, en 1825, à peine âgé de 32 ans, est auteur d'une pièce intitulée : *Les Mécontens*, ou *le Choix d'un état, comédie en un acte et en vers, représentée sur le théâtre de l'Odéon, le 4 janvier* 1814. Bordeaux, Coudert, 1818; in-8, de 3 feuilles trois quarts. *Michel* Lalanne a publié encore, en divers recueils, quelques morceaux de poésie légère, où l'on retrouve un talent agréable et facile.

LAMBESC (Charles-Eugène de Lorraine, duc d'Elbeuf, prince de) naquit le 25 septembre 1751. Fils du comte de Brionne, le jeune prince de Lambesc parut à la cour de Louis XVI avec tous les avantages que lui assurait sa parenté, qui le rapprochait de la reine Marie-Antoinette. Colonel-propriétaire du régiment Royal-Allemand, il fut employé au camp que la Cour avait formé près de Paris, en juillet 1789. Stationné le 12 de ce mois, sur la place Louis XV, M. de Lambesc, emporté par son ardeur, chargea le peuple rassemblé aux Tuileries, franchit à cheval le Pont-Tournant, entra avec un détachement dans le jardin du palais, et fut même accusé d'avoir blessé un vieillard nommé Chauvet. N'ayant pas été soutenu par les autres corps, le prince de Lambesc se vit obligé de se retirer devant les Gardes-

Françaises, réunies à la foule, qui lançaient des pierres, injuriaient les soldats de Royal-Allemand, et barraient avec des chaises, le passage à leurs chevaux. Cet incident occasiona une vive irritation dans le public, et le comité des recherches de l'Assemblée Constituante dénonça le prince de Lambesc, comme l'un des principaux auteurs de la conspiration contre la nation. L'affaire fut renvoyée au Châtelet, tribunal qui passait alors pour dévoué à la Cour (Voyez le précis de la procédure dans le *Moniteur* du 23 décembre 1789), et qui déchargea M. de Lambesc de toute inculpation. Cependant, celui-ci avait émigré immédiatement après le 14 juillet. Il passa au service d'Autriche dès le mois de novembre 1790, ce qui ne l'empêcha pas de faire la campagne de Champagne, en 1792, à la suite de l'armée des Princes. Il fut fait général-major dans l'armée autrichienne en 1793, et feld-maréchal-lieutenant en 1796. Pourvu de la charge de grand-écuyer de France dès avant la Révolution, M. de Lambesc la conserva après la Restauration, et fut porté sur la première liste des Pairs de France, avec le titre de duc d'Elbeuf. Néanmoins, il ne quitta pas la cour d'Autriche, où il possédait la charge de premier capitaine des Gardes, et où, comme prince du sang, il avait le premier rang après les archiducs. Le prince de Lambesc est mort à Vienne, d'une attaque d'apoplexie, le 20 novembre 1825. Il avait été marié deux fois; en 1803, avec la comtesse Anne de Cetmer, veuve du comte Cajétan-Potoki; et en 1812, avec la comtesse douairière de Colloredo, veuve du ministre d'Etat de ce nom; mais il n'eut point d'enfans de ses deux mariages. En lui s'est éteinte la branche mâle de la maison de Lorraine.

LAMOUROUX (Jean-Vincent-Félix), naturaliste, naquit à Agen, le 3 mai 1779, d'une famille honorable du commerce de cette ville. Son père y possédait une manufacture de toiles peintes, ce qui détermina le jeune Lamouroux à étudier la chimie, pour mieux connaître et diriger les procédés de la teinture, et la botanique, afin d'être en état de perfectionner les fleurs qu'on dessine sur les étoffes. Elève de M. le professeur Saint-Amans, Lamouroux se trouva bientôt capable de le suppléer, et fit désormais sa principale étude des sciences, qu'il n'avait d'abord envisagées que comme d'importans accessoires de l'art du manufacturier. Plus tard, cette direction devint bien utile pour lui; car les événemens du commerce ayant été défavorables à la manufacture de son père, Lamouroux se trouva en état de remplir avec distinction, la chaire d'histoire naturelle à l'Académie de Caen, qu'il obtint en 1808. Le voisinage des côtes dirigea ses observations vers les productions marines. Il avait conçu le vaste projet de faire une histoire naturelle de la mer, dont la plupart de ses ouvrages peuvent être considérés comme les précieux fragmens. Il était difficile de s'occuper des polypiers, êtres qui jouent un si grand rôle dans

la composition de la croûte du globe, sans entrer dans la géologie ; aussi Lamouroux s'occupa d'une manière spéciale, de cette dernière science. Il observa tous les fossiles du pays où un heureux hasard l'avait amené. Mais il n'a pas seulement servi la science par ses écrits ; il l'a servie par ses leçons, qui ont propagé dans le Calvados, le goût de l'histoire naturelle et de la botanique, assez pour donner naissance dans la ville de Caen, à une Société linnéenne, dont un premier volume de Mémoires, publié en 1824, a mérité l'attention du monde savant. Les collections d'histoire naturelle de Lamouroux, commencées depuis sa première jeunesse, très-riches et très-complètes en hydrophytes et en polypiers, ont été acquises par la ville de Caen, pour enrichir son Musée. C'est dans cette ville que Lamouroux est mort, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 26 mars 1825.

Liste des ouvrages de J. V. F. Lamouroux.

I. *Dissertation sur plusieurs espèces de Fucus, peu connues ou nouvelles, avec leur description, en latin et en français.* Agen, 1805 ; un cahier, in-4, avec 36 planches ; dédié à M. Saint-Amans.

II. *Essai sur les genres des Thalassiophytes non articulés.* 1813 ; un cahier in-4, avec fig. (extrait des *Annales du Muséum d'histoire naturelle.*).

Ce travail, qui présente une classification nouvelle des plantes marines, adoptée depuis par les naturalistes français et étrangers, est un véritable *genera*, enrichi d'un catalogue des espèces alors connues, méthodiquement distribuées. Lamouroux a substitué par la suite, au nom de *thalassiophyte*, celui d'*hydrophyte*, qui semble en effet plus exact, et qui a été généralement admis. « Cet Essai, dit M. Bory de Saint-Vincent (*Dict. classique d'Hist. naturelle*, Notice nécrologique sur Lamouroux, en tête du T. VIII de cet ouvrage), doit être considéré comme le point de départ des progrès en hydrophytologie, devenue une science par le mouvement qu'imprima Lamouroux à son étude ; il fut la base des travaux qu'on a faits depuis dans ce genre, etc. » Voir l'article *Hydrophyte* dans le *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle.*

III. *Histoire des Polypiers coralligènes flexibles, vulgairement nommés Zoophytes.* Caen, Poisson, et Paris, Déterville, 1816 ; in-8 de 40 feuilles un quart ; plus un tableau et 18 planches, dont les figures sont dessinées par l'auteur du texte.

Cet ouvrage, communiqué à l'Institut avant sa publication, valut à Lamouroux le titre de correspondant de cette compagnie savante ; il embrasse tous les polypiers signalés et décrits jusqu'alors. L'auteur trouve dans la classification qu'il en fait, 56 genres au lieu de 14 connus avant lui, et plus de 140 espèces au-dessus du nombre des espèces décrites.

IV. *Exposition méthodique des genres de l'ordre des polypiers, avec leur description et celle des principales espèces figurées dans 84 planches ; les 65 premières appartenant à l'histoire naturelle des zoophytes d'Ellis et de Solander.*

Paris, veuve Agasse, 1821; in-4 de 15 feuilles et demie.

V. *Résumé d'un Cours élémentaire de Géographie physique, autorisé par l'Université pour l'enseignement de cette partie de l'histoire naturelle.* Caen, imp. de Poisson, et Paris, Verdières, 1821; in-8 de xvj et 368 pages.

VI. *Notice sur les Aras bleus* (perroquets) *nés en France et acclimatés dans le département du Calvados.* Paris, imprimerie de Tastu, 1823; in-8, d'une demi-feuille, tiré à 100.

VII. *Notice sur le Bon Sauveur* (institution de sourds-muets), *lue à l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* Caen, imp. de Poisson, 1824; in-8, de 2 feuilles.

On doit encore à Lamouroux :

1° Divers articles ou mémoires dans les journaux scientifiques, parmi lesquels on cite : — *Notice sur la Mustée,* poisson qui vit dans l'Orne, et qu'il a reconnu pour être le frai de l'anguille Pimperneau. — *Sur la culture du blé lamma* (Caen, 1817), espèce ou variété de froment qui croît en quelques parties des provinces du Nord. — *Description de la lucernaire campanulée,* espèce de radiaire découverte par Lamouroux, sur les côtes du Calvados, etc.

2° L'*édition de Buffon,* de Verdière, 1824 et années suivantes; 40 vol in-8, terminée par M. Desmarets.

3° *Des articles* dans le *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle.*

4° L'*Histoire des vers,* dans l'*Encyclopédie méthodique,* travail que l'auteur n'a pas eu le temps de terminer entièrement.

LANDOLPHE (Jean-François), né à Auxonne, en Bourgogne, le 5 février 1747, était le dernier de 22 enfans, auxquels son père, arquebusier du Roi, avait donné le jour. Dix-sept de ces enfans furent présentés vivans à la municipalité d'Auxonne, lors de la naissance du dernier, ce qui fit exempter leur père de toute contribution, privilége dont il a joui jusqu'à l'âge de 87 ans, terme de sa vie. Jean-François Landolphe quitta son pays natal, en 1765, à l'âge d'environ dix-huit ans, dans l'intention de se livrer à l'étude de la chirurgie; mais après avoir suivi pendant une année seulement, le cours du célèbre Sabatier, il tourna ses vues vers la marine. En conséquence, il se rendit à Nantes, où il s'embarqua en 1766, comme mousse, à bord d'un bâtiment marchand. En 1786, il fut chargé, par une riche compagnie, de l'établissement d'un comptoir destiné à faire pénétrer les produits de nos contrées dans les régions encore inconnues de l'Afrique. C'est dans les Mémoires de Landolphe (1) qu'il faut lire les voyages, les naufrages, les aventures, les combats, les succès, etc., qui ont marqué sa carrière pendant trente-six ans, successivement dans la marine marchande et dans la marine militaire. C'est là aussi, qu'il faut rechercher l'histoire de ses découvertes, de ses établissemens en Afrique, de la

(1) *Mémoires du capitaine Landolphe, contenant l'histoire de ses voyages pendant trente-six ans, aux côtes d'Afrique et aux deux Amériques; rédigés sur son manuscrit, par J. S. Quesné.* Paris, Arthus-Bertrand, 1823; 2 vol. in-8, ensemble de 850 pages, ornés de trois gravures.

ruine de ceux-ci, en pleine paix, par des Anglais, et des vengeances signalées qu'il sut en tirer. Nous nous bornerons à rappeler que c'est à Landolphe que l'on doit les découvertes de M. Palisot de Beauvois (v. son article *Annuaire Nécrologique* de 1820, pag. 160), qui pénétra dans l'intérieur de l'Afrique plus avant qu'aucun autre voyageur avant lui, sur les recommandations de notre capitaine marchand, dont le crédit avait obtenu du roi de Benin, des lettres pour les souverains des pays limitrophes. M. Palisot de Beauvois a consigné ses découvertes scientifiques dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Flore d'Oware et de Benin*, où il a donné à Landolphe un témoignage éclatant de sa gratitude, en attachant le nom de ce marin à une très-belle plante de ces contrées, qu'il a appelée *Landolphia Owariensis* : « J'ai donné à cette plante, dit le botaniste, le nom de M. Landolphe, ancien capitaine de vaisseau, commandant de l'expédition à Oware, et qui m'a procuré toutes les facilités.... pour me transporter, avec moins d'obstacles, dans le pays où j'ai pénétré, cent lieues au moins plus loin que n'avait été aucun Européen avant moi. » Ajoutons que durant la guerre maritime de la Révolution, Landolphe s'empara de l'île du Prince, où il raconte qu'il prit 64 bâtimens ennemis, 930 pièces de canon, enfin pour une valeur de 45 milions de francs. Retiré du service en 1802, par suite de ses blessures et de ses infirmités, Landolphe est mort à Paris, d'une attaque d'apoplexie, le 13 juillet 1825.

LAUMOND (Jean-Charles-Joseph), naquit à Arras, en 1753; il entra très-jeune, dans la carrière administrative, et fut d'abord employé à l'intendance de Flandres. Le duc d'Aiguillon, long-temps ministre des affaires étrangères et de la guerre, durant le dernier période du règne de Louis XV, invita Laumond, en 1778, à venir le joindre dans sa terre d'Aiguillon, où il était exilé, pour l'aider à revoir ses papiers et à rédiger ses mémoires. Il fut en effet, pendant quatre ans, occupé de ce travail. En 1784, il se rendit à Nanci, en qualité de secrétaire en chef de l'intendance de Lorraine. Les intendances ayant été supprimées à la fin de 1789, Laumond fut placé comme chef de division, à la caisse de l'extraordinaire, et par suite, en 1793, il devint l'un des quatre directeurs auxquels cette caisse fut confiée. Fondée par M. Necker, la caisse de l'extraordinaire fut l'origine de ce que l'on appela ensuite la commission des revenus nationaux, et plus-tard, l'administration des domaines. Laumond ne quitta cette administration en 1795, que pour aller peu de temps après, remplir le poste de consul général à Smyrne. Cette résidence, où il comptait rencontrer plus de calme qu'en France, semblait devoir lui offrir beaucoup de charmes, lorsqu'en 1795, elle fut dévastée par un des plus terribles incendies dont ont ait conservé le souvenir, dans un pays dont ces fléaux se disputent l'empire, conjointement avec la peste et les tremblemens de terre. Quatre mille cinq cents maisons, y compris la maison consulaire, devinrent

la proie des flammes dans ce désastre, où 1500 Grecs furent égorgés. Laumond fit un voyage à Constantinople, revint à Smyrne quatre mois après, et fut remplacé dans le consulat, par Jean-Bon Saint-André. Bonaparte venait de descendre en Égypte, et le nouveau consul de France fut envoyé au château des Sept-Tours, tandis que Laumond parvint à se sauver sur un vaisseau ragusais, qui le conduisit à Athènes. Il quitta cet antique berceau des arts la veille même du jour où le commandant turc recevait l'ordre de faire arrêter tous les Français qui y séjournaient. Laumond remplit ensuite, successivement, les fonctions de commissaire du Directoire près l'armée d'Italie, et celles d'administrateur des monnaies à Paris. En 1801, il fut nommé préfet du Bas-Rhin. Son administration a laissé de profonds souvenirs à Strasbourg ; les prisons furent ouvertes à ces honnêtes cultivateurs, connus sous le nom d'*émigrés du Bas-Rhin*, qui n'eurent d'autre tort que de s'être soustraits par la fuite, à la plus inique persécution ; il fit rouvrir les églises et les temples, et protégea l'exercice des communions chrétiennes qui jusqu'à ce jour, avaient semblé exceptées de la liberté des cultes promise par la constitution. Il fit cesser les fêtes païennes qui étaient célébrées chaque decadi, dans la cathédrale, et auxquelles les autorités constituées s'étaient imposé jusqu'alors, l'obligation d'assister. En reconnaissance de cette conduite, le conseil municipal de Strasbourg fit hommage à Laumond, un mois après qu'il eut quitté l'administration de ce département, d'un bas-relief en argent, représentant l'Eglise cathédrale de Strasbourg (1). En 1802, Laumond fut appelé au conseil d'Etat, section de l'intérieur, et l'année suivante, nommé commissaire du gouvernement en Piémont et commandant de la Légion-d'honneur. En 1804, il fut nommé préfet de la Roër, et de Seine-et-Oise en 1806. Il reçut, en 1810, le titre de comte, et fut nommé Directeur général des Mines. Cette direction ayant été réunie à celle des Ponts-et-Chaussées en 1815, Laumond conserva le titre de conseiller d'Etat, avec une pension. Il mourut le 8 mars 1825.

LENOIR-LAROCHE (Jean-Jacques) naquit à Grenoble, le 29 avril 1749. Il entra de bonne heure dans la carrière du barreau, où son père occupait un rang distingué. Elève et ami de Servan et de Savoye-Rollin, il apprit dans l'intimité de ces deux magistrats, avocats-généraux au parlement du Dauphiné, à agrandir l'éloquence judiciaire par la philosophie et à l'épurer par le goût. Une cause importante l'ayant amené à Paris en 1777, il commença à s'y faire connaître avantageusement ; mais il ne s'attacha définitivement au barreau de cette capitale qu'après les vacances de l'année 1783. En 1788, les Etats particuliers de la province

(1) Laumond a publié : *Statistique du département du Bas-Rhin.* 1802, in-8 ; et quelques *Discours* prononcés en sa qualité de préfet.

du Dauphiné ayant les premiers donné l'exemple de la délibération par tête, au lieu de l'ancienne forme de délibérer par ordre, résolurent de prescrire la même règle aux députés qu'ils enverraient aux Etats-Généraux convoqués pour l'année suivante. Leurs résolutions ayant été soumises au Roi, suivant l'usage, M. Necker, alors principal ministre, demanda un mémoire où fussent développés les motifs de l'innovation. Les députés de la province s'adressèrent, pour la rédaction de ce mémoire, à leur compatriote Lenoir-Laroche. L'écrit qu'il publia à cette occasion, eut beaucoup de succès : on l'attribua à Mounier; mais le véritable auteur ne tarda pas à être connu, et il lui ouvrit les portes de deux réunions composées d'hommes que leur caractère et leurs talens appelaient à une grande influence: l'une était celle d'Adrien Duport, conseiller de Grand'-Chambre, où l'on comptait Boissy-d'Anglas, Destutt-de-Tracy, Target; l'autre était celle de l'abbé Morellet, où l'on remarquait Sieyes, Dufresne-Saint-Léon, Devaisnes, Garat. C'est ainsi que M. Lenoir-Laroche fut élu député aux Etats-Généraux de 1789, par la prévoté et vicomté de Paris, *extra muros*. La faiblesse de son organe ne lui permit pas l'accès de la tribune orageuse de l'Assemblée Constituante ; mais il siégea au côté gauche, et rédigea, avec un patriotisme indépendant et éclairé, la feuille connue sous le nom de *Journal de Perlet*. Après la session, il donna des articles de philosophie politique dans le *Mercure*, et plus tard, dans le *Moniteur*. Sous la Convention, M. Garat, ministre de l'intérieur, donna à M. Lenoir-Laroche une mission qui l'éloigna temporairement de Paris, et à l'occasion de laquelle il vint séjourner trois mois à Grenoble. De retour dans la capitale, il fut mandé à la barre du comité révolutionnaire de sa section, qui le renvoya absous. Après le 9 thermidor et sous le Directoire, M. Lenoir-Laroche continua dans le *Moniteur*, ou dans des écrits particuliers, de défendre les principes républicains, tout en combattant à la fois et la démagogie et le royalisme. Ses opinions favorables au système directorial le firent appeler au ministère de la police, en remplacement de Cochon, qu'on supposait dévoué au parti de Clichy ; mais il ne fit qu'y passer huit jours, et n'eut que le temps de publier, sous le titre d'*Adresse à ses concitoyens*, une exposition des principes qui devaient diriger son administration, écrite d'un ton de justice et de modération qui fait beaucoup d'honneur à l'homme d'état qui la dicta. La veille du 18 fructidor, on sentit l'importance d'avoir à la police un homme d'action, non un homme timoré et amoureux de belles doctrines : on remplaça le nouveu ministre. Néanmoins, il fut encore du petit nombre d'honnêtes gens qui restèrent fidèles au Directoire après la journée de fructidor, et figura au Cercle constitutionnel de la rue de Lille. Il reprit ses fonctions de professeur de législation à l'Ecole centrale du Panthéon, qu'il avait abandonnées momentanément, pour le portefeuille de la police.

L'assemblée électorale scissionnaire de Paris, séante au local de l'Institut, l'élut en l'an VI, membre du Conseil des Anciens : il y fit un rapport en faveur d'une résolution concernant les enfans naturels, dont le Code civil a depuis, abrogé les principales dispositions. En présentant, au nom du graveur Boze, le portrait de Mirabeau, il fit l'éloge de cet homme célèbre, que l'exagération démagogique avait traîné du Panthéon aux Gémonies. Enfin, dans cette même assemblée, M. Lenoir-Laroche fut complice de ceux qui complotèrent le 18 brumaire, et qui, bien intentionnés plus que sages, croyaient soustraire la France au joug des Jacobins et non la vendre à un soldat. Nommé membre de la commission intermédiaire du Conseil des Anciens, il entra au Sénat-Conservateur, dès sa première organisation. Président, durant les six premières années, de la commission de surveillance de la liberté individuelle, M. Lenoir-Laroche fut constamment de cette minorité du Sénat, gardienne fidèle des traditions patriotiques, et qui votait courageusement contre les volontés de Napoléon. Le monde ne le savait pas, parce qu'il était tenu au secret : mais l'histoire l'a déjà publié, et l'avenir le retiendra. En 1814, il adhéra avec la petite fraction de ses amis à la déchéance de Napoléon, où leur bon instinct leur montrait, à travers tant de complications, la renaissance des libertés publiques. Entré à la Chambre des Pairs, il n'a pas cessé d'en faire partie et d'y défendre les principes constitutionnels, de son vote et quelquefois de sa parole. Cette parole n'était pas brillante d'éloquence, mais elle était ornée de sagesse et forte de conviction. Patriote de 89, chrétien de l'école de Port-Royal, M. Lenoir-Laroche est mort dans la profession de cette double foi, le 17 février 1825. Ni la pourpre du Sénat, ni l'hermine de la Pairie, n'avaient fait de lui un grand seigneur, ou seulement un homme du monde. Décoré par le fait de sa magistrature, du titre de comte, de la croix de commandant de la Légion-d'honneur, il était resté tout simplement un législateur, un philosophe, un citoyen. La modestie de ses funérailles, accompagnées d'un cortége peu nombreux et sans aucun faste, aurait suffi seule pour signaler cette circonstance particulière de sa vie. — M. le comte Lemercier a prononcé l'éloge de son collègue, à la tribune de la Chambre des Pairs (séance du 12 avril 1825. — imprimé dans le *Moniteur* du 15 avril suivant.) (1).

Liste des ouvrages de J. J. Lenoir-Laroche.

I. *Considérations sur la constitution des Etats du Dauphiné, applicables aux Etats-Généraux.* 1789, in-8. anonyme.

II. *De l'Esprit de la constitution qui convient le mieux à la France.* 1795, in-8 (voy. *Moniteur* du 17 messidor an III-5 juillet 1795, article signé *Trouvé*).

(1) M. Lenoir-Laroche avait été marié. Nous avons déjà consacré un article à Mme Lenoir-Laroche (*Annuaire Nécrologique* de 1821, p. 234).

III. *Coup d'œil raisonné sur les assemblées primaires de Paris.* 1795, in-8. — Publié d'abord dans le *Moniteur* du 13 vendémiaire an IV-5 octobre 1795.

IV. *Discours prononcé au Cercle constitutionnel, le 10 ventôse an VI, sur la constitution de l'an* III, *et sur les motifs qui doivent y attacher tous les citoyens.* 1798, in-8.

Lenoir-Laroche a publié :

1° Dans le *Mercure : sur l'Abus des mots et de leur influence dans la Révolution* (1er article). — Trois *Lettres*, sous le nom d'un Anglais, aux approches du jugement de Louis XVI et en faveur de ce prince. — Du *Style oratoire.*

2° Dans le *Moniteur*, dont il fut le rédacteur principal, après le départ de M. Trouvé pour l'Italie, en 1796 : — An IV, n° 20. *Avis aux assemblées électorales, sur les élections à la prochaine législature.* — N° 46. *Réflexions sur la constitution et les listes de candidats pour le pouvoir exécutif.* — N° 50. *Réflexions sur l'esprit qui doit diriger le nouveau gouvernement.* — N° 60. *Réflexions sur la marche du Corps-Législatif.* — N° 63. *Sur l'inutilité de la place d'historiographe de la République.* — N° 71. *Sur les bruits répandus de l'existence d'un parti qui veut la constitution de* 1793, *et le maximum.* — N° 80. *Sur le renvoi du comte Carletti, ministre toscan.* — Nos 118 et 133. *Sur l'esprit public, les mesures du gouvernement et la tiédeur d'un grand nombre de patriotes.* — N° 146. *Considérations sur la paix et sur le sytème de renonciation aux pays réunis.* — N° 168. *Sur la liberté de la presse* (écrit dans un sens restrictif). — N° 198. *Quelques principes de police.* — N° 207. *Questions sur l'établissement des clubs patriotiques.* — N° 268. *Sur la différence des factions dans un gouvernement révolutionnaire et dans un gouvernement établi.* — Nos 351, 352, 353. *Analyse* d'un ouvrage traduit de l'allemand et intitulé *de l'Etat politique et économique de la France sous la constitution de l'an III.* — N° 363. *Réflexions sur la conspiration de Grenelle et les effets qu'elle peut produire.* — An V. N° 8. *Sur la loi du 3 brumaire an IV.* — Nos 72, 73, 74. *Observations sur les abus de la presse et sur les projets de Daunou à cet égard.* — Nos 119 et 161. *Sur la disposition des esprits pour les élections de l'an V, et sur leur importance.* — N° 199. *Sur la feuille intitulée :* De l'Esprit public, *par Toulongeon.* — N° 200. *De la faction des nuls.* — N° 279. *Réflexions sur les clubs en général.* — N° 281. *Remerciemens au Conseil des Anciens d'avoir rejeté la résolution du Conseil des Cinq-Cents qui attribuait à la Trésorerie Nationale le droit exclusif de faire des négociations d'argent pour l'Etat.* — N° 290. *Contre les motions d'ordre faites au Conseil des Cinq-Cents, en faveur des cloches, des émigrés et des prêtres.* — N° 291. *Réflexions sur les cultes et leur police.* — N° 293. *Eloge des discours du général Jourdan et de Boulay (de la Meurthe) dans la discussion sur les cultes.* — An IV. N° 156. *Sur le Cercle constitutionnel de la rue de Lille, à Paris.*

Ersch (*France littéraire*, T. II, pag. 456) dit que « plusieurs des » *Mémoires* de Lenoir-Laroche, » sur les affaires du temps, sont

» traduits en allemand, dans di- » vers journaux. »

LINDET (Jean-Baptiste-Robert) frère cadet de *Robert-Thomas* Lindet (voy. *Annuaire Nécrologique* de 1823, pag. 212.), était avocat à Bernay, département de l'Eure, lorsqu'il fut élu successivement procureur-syndic de ce district, député du département à la première législature, et enfin à la Convention nationale. Il parut d'abord assez modéré ; mais, voué au parti de la Montagne, il passa bientôt pour un des chefs les moins fougueux, mais les plus habiles de cette faction. Le 10 décembre 1792, au nom de la commission des Vingt-un, Robert Lindet présenta le rapport sur les crimes imputés à Louis XVI (1). Il vota ensuite la mort de ce prince, sans sursis. Le 10 mars 1793, il présenta un projet d'organisation du tribunal révolutionnaire, projet qui portait, entre autres dispositions, que les juges ne seraient soumis à aucune forme dans l'instruction du procès, que ce tribunal n'aurait point de jurés, et qu'ils pourraient poursuivre tous ceux qui, par les places qu'ils avaient occupées sous l'ancien régime, rappelaient des prérogatives usurpées par les despotes. Il faut observer que ce tribunal, quelque odieux qu'en soit le projet, n'est point celui qui obtint, peu de mois après, une épouvantable célébrité. Robert Lindet se montra l'un des ennemis acharnés des Girondins, et l'on rapporte même que Brissot le surnomma *la Hyène*. Membre du Comité de salut public, où il entra pour la première fois, en remplacement de Jean Debry, le 7 avril 1793, Robert Lindet fut par conséquent, l'un des chefs de ce gouvernement qui s'intitula lui-même celui de la *terreur*, et qui a été renversé dans la journée du 9 thermidor. Toutefois, l'on convient qu'il se conduisit avec quelque modération, au moins dans les missions dont il fut chargé, en juillet 1793, pour comprimer, dans neuf départemens coalisés de la Bretagne et de la Normandie, les débris du parti qu'on désignait alors sous le nom de *fédéralistes*. Après la pacification, les membres de la municipalité de Conches furent mis en jugement, et accusés d'avoir fourni tous les boulets d'une forge à l'armée insurgée. La promesse d'amnistie que leur avait faite Lindet se trouvant ainsi violée, il se mit en avant pour les défendre, lutta long-temps en leur faveur, au sein de la Convention, et les sauva à force de sursis. Ces faits, et quelques autres non moins favorables, avaient été contredits par Louvet, dans un écrit intitulé : *Lettre à ma Femme*, etc.; mais ils sont constatés dans le rapport de Courtois sur les crimes de Robespierre et de ses adhérens. La conduite de Lindet fut pareillement inoffensive à Lyon, où il

(1) Imprimé à part, 1792, in-8. — *traduit en allemand*, avec d'autres pièces, par Alb. Wittenberg. Hambourg, 1793, in-8. — et *en anglais*, 1794, in-8. — On a encore de Robert Lindet un *Rapport sur la situation intérieure de la République* (après le 3 thermidor — 3 vendémiaire an III). 1794, in-8. — *traduit en anglais*, Londres, 1794, in-8. — *en allemand*, 1795, in-8. — *en hollandais*, 1795, in-8.

avait été envoyé au mois de juin 1793, avant que l'insurrection éclatât. Robert Lindet, qui ne se trouvait pas immédiatement menacé, demeura neutre dans la lutte du 9 thermidor; mais lorsque les thermidoriens attaquèrent la seconde ligne des membres des comités de gouvernement, Collot-d'Herbois, Barrère, Billaud-Varennes, Lindet jugeant avec raison, que l'orage arriverait jusqu'à lui, prit vivement la défense de ses anciens collègues. Le 2 germinal an III (22 mars 1795), il prononça un long discours, dans lequel il cherchait, avec assez d'art, à relever les services des comités, en retraçant la situation critique dans laquelle ils avaient trouvé la France, et d'où ils l'avaient retirée. Acceptant la responsabilité collective de leurs actes, il demandait une enquête générale sur leurs opérations, et s'opposait à toutes les accusations isolées et individuelles. Cette manière de procéder offrait aux thermidoriens un parti nombreux et puissant à combattre, et leur ôtait la facilité de ruiner un à un des hommes devenus justement odieux par leurs folies et leurs cruautés : aussi fut-elle repoussée. Dénoncé le 1er prairial an III (20 mai 1795), comme un des auteurs de l'insurrection de ce jour, qui parut suscitée dans les intérêts et à l'instigation des anciens comités de gouvernement, Robert Lindet fut défendu par plusieurs députés de la majorité de cette époque; cependant il fut décrété d'arrestation huit jours après. Il arriva des pétitions en sa faveur des villes de Nantes, de Caen, du Havre, et de la petite commune de Conches, dont il avait sauvé la municipalité en 1793. Rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire an IV (10 mai 1796), Robert Lindet se trouva impliqué de nouveau, dans la conspiration démagogique de Babeuf; il fut jugé par contumace, et acquitté devant la Haute-Cour nationale de Vendôme. Après la journée du 30 prairial an VII, le parti démocratique appela Robert Lindet au ministère des finances, et il conserva ce poste jusqu'à la révolution du 18 brumaire. «C'était, » dit Napoléon, un homme probe, » mais n'ayant aucune des connaissances nécessaires pour l'ad- » ministration des finances d'un » grand empire. Sous le gouver- » nement révolutionnaire, il avait » cependant obtenu la réputation » d'un grand financier. » (*Mémoires de Napoléon*, rédigés par le général Gourgaud, tome I, page 105.). Sous le gouvernement impérial et sous celui de la Restauration, Robert Lindet vécut dans la retraite, partageant sa résidence entre la ville de Rouen et une maison de campagne dans ses environs. La circonspection qu'il observa durant les Cent jours, lui permit depuis, de ne point quitter la France. Il est mort à Paris, sans avoir amassé de richesses, dans un âge avancé, le 17 février 1825.

LOMBARD (C.....-P.. ...), procureur au parlement de Paris à l'époque de la Révolution, a fourni pendant les années 1790, 1791 et 1792, à différens journaux, un assez grand nombre d'articles signés de l'initiale de son nom;

mais son beau-père ayant été condamné à mort en 1793, Lombard cessa de s'occuper de politique, et se retira aux Thermes, près Paris, où il s'adonna presque exclusivement à l'éducation des abeilles. Il écrivit plusieurs ouvrages sur cet objet « Afin d'améliorer, dit-il dans la préface de son *Manuel des propriétaires d'abeilles*, la connaissance des moyens pratiques nécessaires à connaître pour soigner les abeilles, j'ai fait six cours publics et gratuits sur leur éducation. Ces cours, qui duraient environ trois mois, ont commencé en 1818; ils ont annuellement continué à la même époque, jusques et compris 1823; mon âge avancé ne m'a pas permis d'en faire davantage. » M. Lombard mourut au mois d'octobre 1824, âgé de quatre-vingt-un ans. Ses cours étaient suivis par des jeunes gens envoyés des départemens méridionaux, sur l'invitation du ministre de l'intérieur, aux frais des conseils généraux. Les résultats obtenus par le moyen de ces élèves, paraissent jusqu'ici peu sensibles.

Liste des ouvrages de C. P. Lombard.

I. *Manuel des propriétaires d'abeilles, contenant les instructions pratiques les plus récentes pour soigner ces insectes, n'avoir que de bonnes ruches et en tirer du profit; sixième édition, entièrement refondue.* Paris, A. A. Renouard, 1825; in-8, de 160 pages, avec 2 planches.

La première édition est de 1802, in-8, sous ce titre : *Manuel nécessaire au villageois pour soigner les abeilles. — deuxième édition, considérablement augmentée.* 1803, in-8. — *troisième édition, revue, corrigée et augmentée.* 1805, in-8. — *cinquième édition.* 1812, in-8. — *traduit en italien* sur la quatrième édition française. Florence, Piatti, 1812, in-8.

II. *Etat de nos connaissances sur les abeilles au commencement du XIX^e^ siècle; avec l'indication des moyens en grand, de multiplier les abeilles en France.* 1805, in-8.

III. *Mémoire sur la difficulté de blanchir les cires de France.* 1808, in-8.

C. P. Lombard a été l'un des collaborateurs du *Cours d'Agriculture*, édition de Sonnini.

LUCAS (Jean-André-Henri), naturaliste, naquit en 1780, dans l'enceinte des bâtimens du Muséum d'histoire naturelle de Paris, d'un père qui passait pour être le fils de Buffon, et à qui celui-ci avait confié les fonctions de conservateur des galeries de l'établissement. C'est ainsi que Lucas dès l'enfance, devint naturaliste sans effort et presque sans étude; mais il se voua plus particulièrement à la minéralogie. Le premier fruit de ses travaux fut un *Tableau méthodique des espèces minérales* (première partie, 1806, in-8; — seconde partie. *Paris, d'Hautel*, 1812, in-8, de 40 feuilles), dont le savant Haüy disait : « Je l'ai trouvé exact; il m'a paru réunir dans le moins de volume possible, tous les avantages que l'on peut se promettre d'un travail qui met le lecteur à portée, soit de parcourir avec fruit nos collections d'étude, soit de pouvoir ranger facilement sa propre collection,

soit enfin de reconnaître les minéraux qu'il pourrait rencontrer dans ses voyages au moyen des caractères cités en tête des espèces..... Ce travail doit contribuer à l'avancement de la minéralogie; il prouve également l'intelligence de l'auteur et les progrès que lui-même a déjà faits dans cette science. » Chargé de remplacer Patrin pour la seconde édition du *Dictionnaire d'Histoire naturelle* publié par le libraire Déterville, Lucas corrigea en partie, les inexactitudes des travaux de son prédécesseur, en même temps qu'il les porta au niveau des connaissances de l'époque. Cette tâche accomplie, il alla visiter les régions volcaniques de l'Italie, et rapporta de son voyage les trésors minéralogiques du Vésuve et de l'Etna. Enfin, il coopéra à la rédaction du *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle*, publié sous la direction de M. Bory de Saint-Vincent. Lucas mourut le 6 février 1825, avant d'avoir vu terminer cet ouvrage, dont le volume VIII s'ouvre par une notice nécrologique consacrée à sa mémoire par le savant directeur. Lucas avait l'emploi d'agent de l'Institut de France, et il était décoré de la croix de la Légion-d'honneur. — On a publié : *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Lucas fils, etc.* Paris, Allais, 1825; in-8, de 3 feuilles trois quarts.

M.

MAQUART (Antoine-Nicolas-François). — Nous avons trop peu de détails sur une vie qui méritait d'être heureuse, et sur un littérateur qui, s'il était mort plus tard, aurait pu devenir célèbre par ses écrits, comme il l'était dans les bureaux du ministère de la marine, par son extrême obligeance. Né, je crois, à Chantilly, en 1790, il mourut à la fin de septembre 1825, âgé seulement de trente-cinq ans. Il avait éprouvé de vifs chagrins. Marié depuis huit ans, à une personne qu'il aimait, il eut la douleur de la perdre après lui avoir prodigué les soins les plus empressés et les plus tendres. Un peu plus tard, la mort vint le séparer de sa belle-mère, à laquelle il était vivement attaché. Ce dernier coup l'accabla, et trois mois après, il n'existait plus, laissant en bas âge un enfant sans fortune; car la fortune et les récompenses ne suivent pas toujours la fidélité, le courage, le dévouement, ni même le talent. Doué d'un caractère loyal et bon, ami de la franchise et de la droiture, obligeant sans ostentation, M. Maquart sut se concilier l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connurent; il était impossible d'avoir des formes plus honnêtes, plus prévenantes, plus aimables. Tous ceux qui dans l'emploi qu'il occupait, se trouvèrent avoir besoin de son temps et de son zèle, n'eurent qu'à se louer de sa bonté, de sa complaisance, de son empressement; et on le trouvait

toujours prêt, ou à donner d'excellens conseils ou à rendre d'importans services.

De nos jours, les hommes de lettres les plus illustres ont prêté leur plume à la polémique des journaux. M. Maquart a sur leurs traces, fourni plusieurs articles au *Drapeau blanc* et à *la Gazette de France*. Dans chacun d'eux on voit briller des aperçus fins et délicats, des réflexions justes et profondes, des critiques douces et polies; mais jaloux d'obtenir une durable renommée, il a su attacher son nom à des ouvrages bien plus solides et bien plus remarquables. Le premier fut composé en 1816, et il a rendu compte de cette manière, du penchant qui l'y porta.

« J'ai passé mon enfance à Chantilly, non loin de la demeure de ses illustres maîtres. C'était sous le Directoire : la terreur avait cessé; mais les folies révolutionnaires duraient toujours ; et cependant telle était la magie attachée à ce nom de *Condé* qu'il se trouvait encore dans tous les cœurs et dans toutes les bouches. Il est vrai qu'il était gravé sur mille débris que la rage des Vandales n'avait pu anéantir. Ces canaux magnifiques n'étaient pas entièrement comblés ; ces abondantes eaux qui du temps du grand Condé *ne se taisaient ni jour ni nuit*, selon l'expression de Bossuet, se frayaient alors un passage à travers des ruines pittoresques, et présentaient les plus magnifiques tableaux. Ces bosquets délicieux où une nature inculte, mais vigoureuse, avait remplacé les merveilles de l'art et du génie, semblaient exhaler encore le parfum des fêtes somptueuses dont ils avaient été le théâtre. Quand je m'égarais dans ces belles forêts devenues sauvages, et jadis témoins de chasses toutes royales, il me semblait parfois, entendre retentir le bruit des cors, la voix du chasseur et les cris de la meute affamée. Des colonnes du marbre le plus précieux, jetées çà et là, arrêtaient sans cesse mes pas et accusaient avec une muette éloquence, les institutions de ce temps présent qu'on m'avait peint de couleurs si libérales, tandis que quelques statues mutilées, mais cependant restées debout, élevant par intervalles, à travers des touffes de lauriers, leurs têtes majestueuses, révélaient à ma jeune âme que ce passé, qu'on me représentait plein de barbarie et de corruption, avait aussi son héroïsme et ses vertus.

» Voilà les lieux où s'écoulèrent mes premiers ans. Mon ardente imagination se nourrissait de tout ce qui pouvait vivement la frapper. J'aimais à mêler à des souvenirs anciens mes nouvelles sensations, et en même temps que tout rappelait à ma mémoire le vainqueur de Rocroi, je ne sais quel bruit venu du fond de l'Egypte murmurait à mon oreille le nom du triomphateur du Caire. On me le racontait inscrivant ses victoires au pied des Pyramides, du sommet desquelles trente siècles avaient paru le contempler. Je l'avoue, ces images me ravissaient d'enthousiasme et d'admiration; et, confondant la gloire avec la gloire, j'unissais deux noms... effroyable mélange dont je devais connaître un jour toute l'impiété. Je n'étais plus à Chan-

tilly quand l'unique héritier des Condé fut immolé dans l'ombre..... »

Cet échantillon, extrait d'une préface, donnera une idée du style élégant, harmonieux, sentimental, de M. Maquart. Dijon se trouvait être jadis, dans les apanages de la maison de Condé, de sorte que l'académie de cette ville, qui a conservé un souvenir rempli de gratitude de cet illustre patronage, s'empressa, après la Restauration, de proposer l'*Eloge de L. A. de Bourbon-Condé, duc d'Enghien*. Le discours que M. Maquart composa fut couronné dans une séance publique de l'académie, le 30 avril 1817. Il fut imprimé la même année (*Paris, Petit*, in-8, de 2 feuilles), et ses lecteurs confirmèrent le suffrage de l'académie. Ce premier triomphe fut quelques années après, accompagné d'un second. Le 24 août 1820, la même académie, qui s'associa bientôt l'auteur, couronna l'*Eloge de S. A. R. Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry*, qui fut imprimé au mois de septembre de la même année (*Paris, Nozeran*, in-8, de 3 feuilles), et dans les Mémoires de l'académie de Dijon. Le 8 novembre 1823 parut une nouvelle production, dont la troisième édition eut lieu le 23 du même mois, tant le débit en fut rapide : elle était intitulée : *Réfutation de l'écrit de M. le duc de Rovigo, avec pièces justificatives et des Observations sur les explications de M. le comte Hullin*, etc. Paris, Nozeran, in-8, de 10 feuilles. *L'Eloge du duc d'Enghien* en fait partie, et se trouve réimprimé à la fin de l'ouvrage. Enfin, l'auteur s'occupait de la composition d'un roman historique qui calmait ses douleurs, apaisait parfois ses souffrances et le faisait arriver paisiblement, au milieu des plus douces illusions, jusque sur le bord de la tombe. Quoiqu'il se sentît mourir, il n'en composait pas avec moins de plaisir et de persévérance, un écrit qui aurait porté le titre de *Voïma*, ou *l'An 32 de l'ère chrétienne*, dans lequel il se plaisait à répandre avec abondance, les sentimens pieux qui étaient dans son cœur; aussi comptait-il sur cet écrit pour obtenir complétement cette réputation littéraire, qui nous récompense si imparfaitement de nos travaux, et qui, grâce aux soins de l'envie, nous dédommage si rarement des peines qu'ils nous occasionent (Article communiqué par M. L. De Rochefort, auteur des *Souvenirs et Mélanges littéraires, politiques et biographiques*, 2 vol. in-8, Paris, Ponthieu, 1826.).

MAGALLON (François-Louis, comte de La Morlière), né le 28 octobre 1754, à l'Ile-Adam, était fils du marquis de La Morlière, lieutenant-général des armées du Roi (1). Le jeune Magallon débuta par obtenir une sous-lieutenance dans le régiment de Bourgogne infanterie, et ne tarda pas à parvenir au grade de capitaine. Après avoir fait ses premières armes en Corse, sous

(1) C'est ce vieux compagnon d'armes du maréchal de Saxe qui avait arrêté sur le territoire de la Savoie, le fameux brigand Mandrin. Le fusil de Mandrin, conservé par le général Magallon le fils, lui fut enlevé par les cosaques, en 1814.

le maréchal de Vaux et M. de Marbeuf, pendant les années 1770 à 1772, il passa dans le régiment de Deux-Ponts, où il resta jusqu'à l'époque de la Révolution. Aide-de-camp de son père en 1791, il parvint rapidement jusqu'au grade de lieutenant-général. En 1795, le général Aubert-Dubayet ayant été nommé commandant des forces destinées à passer dans l'Inde pour y détruire la domination anglaise, de concert avec le sultan Tipoo-Saëb, M. de Magallon fut nommé chef d'état-major de cette armée, dont une grande partie se trouvait déjà embarquée, lorsqu'une flotte anglaise parut devant Quiberon. Le Gouvernement ayant immédiatement donné l'ordre d'attaquer l'ennemi, le mauvais succès de cette tentative obligea le Directoire à renoncer au projet de continuer la guerre dans l'Hindoustan; on fit seulement passer en Afrique quelques troupes nécessaires à la défense de l'île de France; le général Magallon fut chargé de les commander, sous les ordres du contre-amiral Sercey. Sur les frégates dont se composait la nouvelle expédition se trouvaient deux commissaires civils du Directoire. L'arrivée de ces agens dans une colonie où l'on suspectait leurs intentions, occasiona une grande fermentation dans les esprits. Déjà des habitans de diverses parties de l'île s'étaient rendus au Port-Louis, dont ils couvraient la grande place : les commissaires du Directoire avaient été mandés à l'assemblée coloniale au moment de leur débarquement. M. de Malartic, gouverneur général de l'île, essaya vainement de calmer l'effervescence des colons, qui, afin de neutraliser les mesures militaires qu'il aurait pu prendre, malgré l'estime qu'ils avaient pour lui, l'enlevèrent et le portèrent au sein de l'assemblée. Alors les commissaires du Directoire, qui durant la traversée, avaient eu déjà des contestations avec le général Magallon sur la nature de leurs pouvoirs, crurent néanmoins pouvoir requérir son assistance : ils se trompèrent. Le général refusa, malgré leurs instances, de faire avancer les troupes placées sous son commandement afin de dissiper les attroupemens des colons, et même il harangua ses soldats pour les maintenir dans l'immobilité. Les commissaires du Directoire se disposaient à lui envoyer une sommation écrite, quand la grille de l'hôtel du Gouvernement, où ils se trouvaient, fut forcée par la multitude. La foule remplit à l'instant, la cour, les galeries et la salle d'audience; l'un des commissaires veut haranguer le peuple; mais on lui tire à bout portant, un coup de pistolet qui fait long feu; il veut alors se servir de son sabre pour se défendre; on le lui arrache, et on le transporte, ainsi que son collègue, sur une corvette qui fait voile sur-le-champ, pour Malines. M. de Magallon demeura chargé, au nom des autorités coloniales, du commandement des troupes de l'île, qui resta durant quelques années, dans un état de demi-indépendance. M. de Malartic étant mort en 1800, M. de Magallon lui succéda dans le poste de capitaine-général de la colonie, qu'il remit en 1804, au général Decaen, arrivé avec des forces suffisantes pour faire re-

connaître l'autorité de la métropole et maintenir l'ordre dans la colonie. Au départ de M. de Magallon, les habitans de l'île de France lui donnèrent des témoignages flatteurs d'estime. Il n'était point disgracié, puisqu'il passait au gouvernement de l'île de la Réunion (Bourbon), qu'il conserva jusqu'en 1806. A cette époque, il obtint d'être rappelé en France, où il fut pourvu du commandement de la 15e division militaire, que son père avait autrefois occupé. En 1815, le général Magallon fut mis à la retraite. Il est décédé à Passy, près Paris, l'un des derniers jours du mois de décembre 1825, âgé de soixante-onze ans.

MALLÈS (Madame, née DE BEAULIEU), auteur de quelques romans moraux et de livres pour l'amusement ou l'instruction de la jeunesse, est morte vers la fin du mois de mai 1825, à Nontron, département de la Dordogne, chez sa fille, où elle vivait retirée depuis deux ans. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Lucas et Claudine*, ou *le Bienfait et la Récompense*. Paris, Favre, 1816; 2 vol. in-12.

II. *Contes d'une Mère à sa Fille*. Paris, P. Blanchard, 1817; 2 vol. in-12. — *Seconde édition, revue et augmentée de plusieurs Contes. Ibid.*, 1820; 2 vol. in-12, ornés de 12 gravures.

III. *Le Robinson de douze ans, histoire curieuse d'un mousse* (français) *abandonné dans une île déserte*. Paris, P. Blanchard, 1818; in-12, de 12 feuilles. — *Troisième édition, revue et corrigée. ibid.* in-12, de 11 feuilles un tiers, ornée de 6 gravures. — *Cinquième édition, revue et corrigée. ibid.*, 1824; in-12, de 8 feuilles, plus des planches. — *Sixième édition, revue et corrigée* (posthume). *ibid.*, 1826; in-12, de 11 feuilles deux tiers, plus des planches.

IV. *Contes à ma jeune famille*. Paris, P. Blanchard, 1819 et 1826; in-12, de 9 feuilles, avec 6 gravures. — *Troisième édition*, avec figures; *ibid.*, in-12, de 8 feuilles trois sixièmes. — Le frontispice gravé porte : *Deuxième édition.*

V. *Lettres de deux jeunes amies, ou Les Leçons de l'amitié; ouvrage destiné à l'instruction et à l'amusement des jeunes personnes*. Paris, Blanchard, 1820; 2 vol. in-12.

VI. *Geneviève dans les bois*. Paris, Blanchard, 1820; in-18, de 4 feuilles huit neuvièmes. — *Seconde édition. ibid.* in-18, de 5 feuilles.

VII. *Quelques Scènes de ménage*. Paris, Lecaudey, 1820; 2 vol. in-12.

VIII. *Le La Bruyère des jeunes demoiselles*, ou *Principaux caractères des jeunes personnes; ouvrage utile et amusant, avec de jolies gravures*. Paris, P. Blanchard, 1821; in-12, de 11 feuilles et demie. — *Seconde édition. ibid.*, 1824; in-12, de 11 feuilles et demie, plus des planches.

IX. *Conversations amusantes et instructives sur l'histoire de France, à l'usage de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe*. Paris, P. Blanchard, 1822; 2 vol. 12, ornés de 2 planches.

X. *Instructions familières d'une institutrice sur les vérités de la Religion, pour disposer les élèves à la première communion*. Paris, Lecerf et Blanchard, 1824; in-32, de 4 feuilles un huitième. — Le

nom de l'auteur est sur le frontispice gravé.

XI. *La jeune Parisienne au village.* Limoges, Bargeas, et Paris, Arthus Bertrand, 1824; in-12, de 9 feuilles, plus un frontispice gravé.

MANNOURY-DECTOT (Jean Charles-Alexandre-François, marquis de), chevalier de la Légion-d'honneur, maire, membre de l'Académie de Caen, né à Saint-Lambert, proche Argentan, département de l'Orne, est mort à Paris, le 2 mars 1822, âgé de 44 ans. On a de lui.

I. *Mémoire adressé à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, sur diverses machines hydrauliques.*

II. *La Chute de l'Impie, le Juste couronné, Rome rendue au souverain Pontife (sic); Discours au Roi.* Paris (Argentan), 1814; in-8, de 19 pages. — Réimprimé sous le titre de *La Chute de l'Impie*, etc.; ou l'*Europe pacifiée.* Paris, imprim. de Porthmann, 1814; in-8, de 37 pages.

III. *Mémoire adressé aux deux Chambres, concernant les intérêts respectifs des émigrés et des acquéreurs de biens nationaux.* Paris, imprim. de Porthmann; in-8, d'une feuille un quart.

IV. *Mémoire adressé à la Chambre des Représentans, le 25 juin* 1815. in-8, de 7 pag., anonyme et sans nom d'imprimeur.

V. *Mémoire au Congrès de Paris, sur la proposition d'un Contrat social européen, précédé de Réflexions politiques et morales sur les périodes révolutionnaires et napoléoniennes, et sur la réorganisation du gouvernement français.* Paris, Michaud, 1815; in-8, de 3 feuiles.

VI. *Ode en deux sonnets, placée sur le catafalque de Louis XVI, le 20 janvier* 1816. Alençon, Malassis le jeune, 1816; in-8, de 2 pag. — Réimprimé avec changemens, sous le titre de *Sonnets placés sur le catafalque de Louis XVI, le 21 janvier* 1826. Paris, Porthmann, in-8. de 3 pages.

VII. *De la Crise du jour et de l'Ordonnance du 5 septembre* 1816. Paris, Petit et Dentu, 1816; in-8, d'une feuille et demie.

VIII. *Observations à MM. les auteurs de* la Minerve française, *légalement responsables, sur les ménagemens qu'exige le salut de la France.* Paris, imp. de Boucher, 1818; in-8, de 3 feuilles.

IX. *Epître à la Chambre des Députés, sur la session de* 1820. Paris, Boucher, 1820; in-8, de 2 feuilles. — anonyme.

X. *Ode sur la naissance et le baptême de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.* Paris, imp. de Boucher, 1821; in-8, d'une feuille (*Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot, vol. de 1825, page 600.).

MANZON (Marie-Françoise-Clarisse ENJALRAN), naquit à Rhodez, en 1785. Son père était lieutenant en la sénéchaussée, et fut depuis, juge au tribunal civil de cette ville. Clarisse Enjalran passa presque tout le temps de sa jeunesse à la campagne, dans un vieux château nommé le Perrié, que sa famille avait acheté, au commencement de la Révolution, de M. le vicomte de Bonald. Ce fut, dit-on, par obéissance pour son père qu'elle épousa M. Manzon, officier dans l'armée fran-

çaise. Cette union ne fut pas heureuse ; au bout de trois mois, les époux vécurent séparés. Le mari partit pour l'Espagne, laissant pendant long-temps, sa femme isolée. Après la guerre, M. Manzon revint partager le domicile conjugal; mais bientôt les époux se séparèrent de nouveau. Peu de temps après, Mme Manzon reçut de son mari, par huissier, la sommation de venir habiter chez lui ; elle refusa d'obéir et signa son refus. Mais en même temps, par une inexplicable bizarerrie, cet époux fut attiré mystérieusement dans le château habité par sa femme, caché, nourri en secret par ses soins. Mme Enjalran ayant découvert la singulière intrigue de sa fille, crut pouvoir opérer facilement la réunion publique des deux époux ; elle se trompait. Le mari en bonne fortune quitta sa retraite; mais, sous prétexte d'aller quelquefois au village accomplir un devoir de piété, celle qui était redevenue son amante venait le joindre dans le bois où elle lui avait donné rendez-vous. La jeune épouse devint mère : son mari obtint une place à plusieurs lieues de Rhodez, et elle resta seule, réduite à une pension modique. C'est de cet état d'obscurité que Mme Manzon fut arrachée par un concours de circonstances terribles. M. Fualdès, ancien procureur impérial à Rhodez, est assassiné dans un lieu de prostitution. Plusieurs individus sont arrêtés comme prévenus de ce crime ; mais on n'avait encore que d'incertains indices, lorsque tout à coup, le bruit se répandit que, par un hasard effroyable, Mme Manzon avait été témoin du crime dont on recherchait les auteurs. Assignée devant les magistrats, on la vit tour à tour, laisser échapper des demi-aveux, les renouveler pour les démentir encore, retenue par la crainte en même temps qu'incitée par la voix impérieuse de sa conscience. Un volume suffirait à peine pour rendre compte des interrogations, dépositions, confrontations et de toutes les scènes incidentes auxquelles donna lieu l'intervention de ce nouveau personnage dans le plus épouvantable des drames. Evanouissemens, cris d'horreur et d'effroi, mots échappés qui d'abord ressemblent à des aveux, et ne sont bientôt plus que de fausses lueurs de la vérité, c'est tout ce que l'on peut recueillir d'un témoin si impatiemment sollicité ; et, par une étrange fatalité, celle qui semblait devoir tout éclaircir, tout illuminer par sa seule présence, ne sert qu'à épaissir le sombre voile sous lequel se cache le crime. Le même mystère, les mêmes inconséquences, les mêmes contradictions se font remarquer dans les nombreuses lettres écrites par Mme Manzon, durant le cours des débats, à son père et aux magistrats. Tandis qu'elle déclarait ne rien savoir de particulier relativement au meurtre de Fualdès, et surtout ne s'être jamais trouvée dans la maison Bancal, où il avait été commis, son maintien, le son de sa voix, l'expression de sa physionomie, et jusqu'aux demi-mots qui semblaient lui échapper, ne permettaient pas de douter qu'elle ne fût mieux instruite qu'elle disait l'être. Elle alla même jusqu'à faire entendre qu'un ser-

ment terrible la forçait au silence qu'elle s'obstinait à garder. Cette situation dramatique, racontée avec ses détails et commentée par les journaux, fixa bientôt la curiosité universelle par toute la France et même en Europe. L'héroïne du drame, charmée de cette célébrité inespérée, parut s'y complaire, et se mit, pour ainsi dire, à poser devant le public, avec une sorte d'affectation et trop souvent, il faut le dire, avec peu d'esprit. Cependant le procès jugé une première fois à Rhodez, dut être recommencé à Albi, par suite de la cassation du premier jugement. Cette fois, Mme Manzon était passée du banc des témoins à celui des accusés. Pendant l'instruction, Mme Manzon, inspirée sans doute par les journaux qui ne cessaient de s'entretenir d'elle, ou par les agens de libraires de Paris, annonce qu'elle va écrire des *Mémoires* (1). Cet écrit, attendu avec impatience, fut lu avec empressement; mais on n'y trouva que des détails insignifians qui laissaient les choses dans le même état qu'auparavant. Cependant, de nouveaux interrogatoires ont lieu devant les juges-instructeurs d'Albi; et Mme Manzon, qui plusieurs fois, avait attesté verbalement et par écrit, devant Dieu, devant les magistrats et devant un nombreux public, qu'elle disait la vérité en soutenant qu'elle n'avait jamais mis le pied dans la maison où s'est commis l'assassinat de M. Fualdès; Mme Manzon, qui a composé ses mémoires pour appuyer ces assertions d'une foule d'argumentations et de subtilités, Mme Manzon dit alors, tout le contraire: elle avoue qu'elle était dans cette fatale maison; mais elle se tait encore sur toutes les circonstances. Enfin, le moment des débats publics arrive: elle paraît sur le banc des accusés. Nouvelles réticences, nouveaux évanouissemens, nouvelles convulsions. Cependant le public d'Albi, qui d'abord avait paru favorable à Mme Manzon, se lasse d'un rôle qui devient monotone, et qui d'ailleurs, semble se jouer et de la sécurité publique et de la sainteté du serment; il manifeste ses nouveaux sentimens par des murmures et par des huées. Ces manifestations firent plus que n'avaient pu faire le zèle des magistrats et les plus sérieuses représentations. On s'aperçut d'abord qu'à travers l'ambiguïté ordinaire

(1) *Mémoires de Mme Manson, explicatifs de sa conduite dans le procès de l'assassinat de M. Fualdès; écrits par elle-même, et adressés à Mme Enjalran sa mère.* Paris, Pillet, 1818; in-8, de 14 feuilles, avec portrait, vignettes et *fac-simile*. — Ils eurent sept éditions la même année.

Mme Manzon publia encore les écrits suivans:

Mon Plan de défense dans le procès Fualdès, adressée (sic) *à tous les cœurs sensibles.* Albi, Baurens et Rodière, 1818; in-8, de 3 feuilles.

Mme Manzon aux habitans de Rhodez: Réponses de cette dame au sténographe parisien et à Mlle Rose Pierret. Toulouse, Vieusseux, 1818; in-8, de 2 feuilles.

Plaidoyer de Me Esquilat pour Mme Manzon, et Discours composé par Mme Manzon, et prononcé par elle-même, à l'audience du 29 avril 1818. Toulouse, Vieusseux, 1818; in-8, de 2 feuilles et demie.

de ses réponses, Mme Manzon laissait percer l'intention d'établir une distinction entre le sentiment que lui inspirait Bastide et celui qu'elle éprouvait pour Jausion (c'est le nom des deux principaux accusés). Tout en elle, lorsqu'il s'agissait du premier, indiquait la haine et l'effroi; à l'égard du second, elle observait beaucoup de réserve, et affectait d'éviter tout ce qui pouvait lui nuire. Cette diversité de conduite confirma le soupçon déjà conçu, que l'opiniâtre silence de Mme Manzon devait avoir pour cause un motif de reconnaissance envers l'un des meurtriers de Fualdès, qui seul aurait empêché qu'elle ne partageât son sort. Quoi qu'il en soit, l'instant était arrivé où elle devait cesser de se taire. L'accusé Bastide osa lui demander si elle l'a jamais vu quelque part. — «Allons, »lui dit-il, plus de monosyllabes; »parlez, madame..... » A ces mots, Mme Manzon, s'avançant entre deux gendarmes, et détournant leurs bras qui la séparaient de l'accusé, lui réplique : — « Regardez-moi, Bastide, me »reconnaissez-vous ? — Non, je »ne vous connais pas. — Vous »êtes un malheureux ; *vous avez* »*voulu m'égorger !* » La voix, la figure, l'attitude de Mme Manzon, en faisant à Bastide ce foudroyant reproche, ne sauraient être dépeints. Un cri général s'est fait entendre, auquel des applaudissemens succèdent. Un grand devoir était accompli, et le public, qui sentait tout ce qu'il en avait dû coûter à une femme, lui avait déjà pardonné les inconséquences de sa conduite passée. Au bout de quelques instans, le trouble général ayant un peu cessé, M. Fualdès fils, partie civile au procès, lui adressa la parole: « Madame, »vous nous avez dit toute la vé»rité pour l'accusé Bastide; je »vous la demande pour tous les »autres. » Le secret de Mme Manzon n'avait pu sortir de son sein sans une secousse violente, que l'audacieuse question de Bastide avait provoquée: elle ne répondit pas à M. Fualdès. Mais désormais l'incertitude avait cessé, et les détails qu'elle ajouta peu à peu, achevèrent de la dissiper complètement. Les accusés subirent le châtiment dû à leur crime; et Mme Manzon, dont l'innocence n'avait jamais été sérieusement contestée, fut acquittée à l'unanimité, par le jury. Le discours qu'elle prononça avant la clôture des débats, contient la condamnation de sa conduite, et en sollicite le pardon. « Craignant, dit-elle, pour l'objet de mes affections (son fils), j'adoptai ce funeste système de dénégation, qui me rendit l'horreur des gens de bien, me priva de ma liberté, de mon enfant, me conduisit sur les bancs du crime, et qui eût causé ma ruine entière si je ne l'eusse abandonné. Je suis revenue de ma fatale erreur; trop long-temps abusée par de dangereux prestiges, je les ai vus se dissiper; et je n'ai pas à lutter contre ma conscience, qui me reprochait de refuser à la justice la part qui lui était due. » Certes, il ne serait pas juste de méconnaître que les circonstances dans lesquelles s'est trouvée Mme Manzon sortent tout-à-fait de l'ordre commun; toutefois, comment lui pardonner la ténacité de ses dénégations écrites

et verbales, accompagnées de sermens qui n'étaient que des parjures, à l'égard d'un fait dont elle a fini par proclamer la certitude (sa présence dans la maison Bancal)? Les passions les plus fortes ou les plus puériles peuvent seules donner l'explication de cette conduite; ou peut-être est-ce tout à la fois, la crainte et la reconnaissance, la honte et la vanité qui la placèrent et la retinrent trop long-temps dans une fausse position.

Après la fin du procès qui lui avait donné une célébrité éphémère, Mme Manzon se rendit à Paris, où, mal conseillée, elle publia de nouveaux mémoires, en forme de lettres, qui se vendaient chez elle-même, comme pour activer le débit du livre, en y joignant pour les curieux, l'attrait de faire la connaissance personnelle de l'auteur (1). Ceux qui virent en cette occasion, l'héroïne de Rhodez, assurent que sa conversation et ses manières répondaient jusqu'à un certain point, soit par leur vivacité, soit par leur incohérence, à la réputation aventureuse qu'elle s'était acquise. Le Gouvernement, qui, durant le cours du procès, avait fait promettre à Mme Manzon sa protection, et même ses récompenses, pour l'engager à faire des revélations, tint exactement ses promesses; elle obtint une pension pour elle, et pour son fils, une bourse gratuite, au collége royal de Versailles. Bientôt elle retomba dans l'obscurité d'où l'avaient fait sortir un moment, des circonstances aussi bizarres qu'inopinées. Depuis, Mme Manzon continua d'habiter Paris, où elle est décédée, le 4 juin 1826, après avoir depuis plus d'une année, offert dans sa conduite, l'exemple d'une vie toute dévouée aux pratiques et aux méditations chrétiennes.

MAYET (Etienne), naquit à Lyon, le 6 juin 1751. Il fut appelé en Prusse en 1777, par le roi Fréderic II, et nommé directeur des fabriques de soie et assesseur au Collége du commerce et des manufactures à Berlin, fonctions dont il s'acquitta avec intelligence et avec zèle. Le ministre comte de Herzberg, son supérieur immédiat, lui témoigna toujours une intime confiance, et le prince Henri l'honora d'une bienveillance particulière. Mayet se livra principalement, au projet de faire prospérer en Prusse la culture et la fabrication de la soie, fondant ses espérances sur les succès lents mais progressifs qu'il avait déjà obtenus. Il publia deux traités sur cette matière : l'un concernait principalement la Prusse; l'autre plus étendu, et qui contenait des vues plus générales, répondait à une question sur la culture de la soie, proposée comme sujet de prix, par l'académie de Lyon; il obtint l'accessit. Les malheurs de

(1) *Lettres inédites de Mme Manzon, publiées par elle-même, contenant sa correspondance depuis le 20 mars 1817 jusqu'au 3 février 1819*, Paris, chez Mme Manzon, place du Carrousel, hôtel de Nantes, n° 1, et chez Arthus-Bertrand, 1819; in-8, de 7 feuilles. — *Seconde édition, augmentée de ses Méditations sur la procédure criminelle.* Paris, Béchet aîné, 1819; in-8, de 9 feuilles.

1806 amenèrent des changemens dans le régime des fabriques prussiennes, et placèrent Mayet hors d'activité, avec une pension. Cette pension était insuffisante pour lui procurer de l'aisance; sa position, depuis la suppression de sa place jusqu'à sa mort, ne fut donc pas très-agréable. Il était d'ailleurs tourmenté par le regret de voir abandonner le système de manufactures qu'il avait fondé, et dont il avoit espéré de grands résultats. Les derniers jours de la vie d'Etienne Mayet furent consolés par la littérature, qui avait charmé les premières années de sa jeunesse, et il conserva toujours ce lien avec sa patrie d'origine. Mme de Genlis (*Mémoires*, t. IV, pag. 322.) compte au nombre des personnes qu'elle se souvient avec plaisir, d'avoir vues à Berlin, pendant l'émigration, chez Mlle Bocquet, « M. Mayet, directeur des manu» factures, homme aussi estimable » que spirituel, et qui faisait aussi » des vers charmans. » M. Mayet en avait fait beaucoup pour Mme de Genlis, et elle cite de lui une jolie pièce en ce genre. Il est mort en Prusse, au mois de juillet 1825, après avoir été marié deux fois. — On trouve une notice sur E. Mayet dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*. T. III, pag. 65.

Liste des ouvrages d'E. Mayet.

I. *Divertissement dramatique et lyrique pour Madame Clotilde, princesse de Piémont, lors de son passage par Lyon, pour se rendre à Turin, en 1775.*

II. *Epître à M. de Voltaire, suivie de quelques bagatelles poétiques.* Genève, 1776; in-8, de 32 pages.

L'auteur, âgé de 25 ans, était déjà membre de l'académie de Villefranche de Beaujolais.

III. *Pièces fugitives en vers.* Berlin et Paris, 1783; in-8, de 132 pag.

IV. *Recueil de poésies.* Berlin, 1785, in-8.

V. *Discours prononcé à Berlin, le 25 septembre 1786, dans la loge la Royal-York de l'Amitié, à l'occasion de l'anniversaire de Frédéric Guillaume II; par E. F. Klein, traduit de l'allemand.* Berlin, 1786, in-8.

VI. *Mémoire sur les Manufatures de Lyon.* Londres et Paris, Moutard, 1786; in-8, de viij et 71 pages.

C'est ce mémoire qui obtint à l'académie de Lyon, en 1784, les honneurs de l'accessit. Il valut en outre à son auteur, l'année suivante, le titre de correspondant de cette compagnie. Le sujet avait été proposé par l'abbé Raynal; le prix fut décerné à l'abbé Bertholon, dont le mémoire publié postérieurement, porte ce titre: *Du Commerce et des manufactures distinctives de la ville de Lyon.* Montpellier, Jean Martel aîné, 1787; in-8 de viij et 220 pages.

VII. *Mémoire sur les manufactures de soie en Brandenbourg* (publié en allemand, par le baron de Bock, sur le manuscrit français de Mayet). Berlin, 1788, in-8

VIII. *L'Agioteur puni*, comédie. Paris, 1788, in-8.

IX. *Mémoire sur la culture du mûrier en Allemagne, principalement dans les États prussiens*

(trad. du français en allemand). Berlin, 1790, in-8.

X. *Mémoire sur la question* : Le sol et le climat des états du roi de Prusse sont-ils favorables à la culture du mûrier? Berlin, 1790, in-8.

XI. *Mémoire sur les moyens de mettre en culture la plus avantageuse les terrains secs et arides, principalement ceux de la Champagne, qui a obtenu le 1er accessit de l'académie de Châlons-sur-Marne.* Paris et Bruxelles, 1790, in-8.

XII. (Avec plusieurs collaborateurs) *Le Conservateur,* ou *Gazette littéraire de Berlin.* 1792 — 93, in-8.

XIII. *Traité sur la Culture et les fabriques de soie dans les États prussiens* (trad. en allemand, sur le manuscrit français, par Sm. H. Catel). Berlin, 1796, 2 vol. in-8.

XIV. *Derwill,* comédie, imprimée quelques mois avant la mort de l'auteur, mais composée à une époque fort antérieure.

Parmi les recueils périodiques où Mayet versa ses productions, nous pouvons citer les *Almanachs des Muses*, et notamment ceux de 1778, 1780 et 1791, les *Étrennes du Parnasse,* le *Mercure de France,* la *Feuille littéraire* et le *Journal de Lyon.* Dans le n° de ce journal du 18 février 1789, on trouve de Mayet, un *Chant funèbre, traduit de l'allemand, de Kleist;* et dans le n° du 4 mars suivant, des vers à Mme la comtesse de Beauharnais.

MILET DE MUREAU (Louis-Marie-Antoine-Destouff) naquit à Toulon, le 26 juin 1756, d'une famille noble, originaire de Lorraine. Il entra dans le corps royal du génie, à l'âge de quinze ans, et devint en 1779, capitaine dans cette arme, où servaient son père et son oncle. Nommé député-suppléant aux États généraux de 1789, par la noblesse de Toulon, il remplaça Lapoype-Vertrieux, et vota quelquefois, dans l'Assemblée Constituante, avec le côté droit. C'est M. de Mureau qui fit décréter la fonte du métal de cloche converti en monnaie de billon, ainsi que le type des nouvelles pièces de 15 sous et de 30 sous, qui sont encore dans la circulation. Il s'éleva contre la composition des états-majors, où il proposa d'admettre par la voix du concours, les officiers de toutes les armes. Il fit aussi décréter l'impression, aux frais de la nation, des manuscrits du navigateur La Pérouse et la continuation de ses appointemens à son épouse, jusqu'au retour des vaisseaux envoyés à sa recherche. En 1792, Milet-Mureau fut employé à l'armée des Alpes et à celle du Var, comme commandant de l'artillerie et du génie, et concourut à l'occupation du comté de Nice. Il commença ensuite la campagne de 1793, à l'armée d'Italie; mais, étant devenu suspect aux commissaires de la Convention, il chercha les moyens de se retirer, et obtint une mission pour Paris, où il fut chargé en arrivant, de l'exécution du décret qu'il avait fait rendre en 1791, concernant la rédaction et la publication des manuscrits de La Pérouse. Cette commission lui servit de garantie, et le sauva peut-être de l'échafaud, où périt son frère unique, accusé d'avoir concouru au mouvement qui mit Toulon au pouvoir des Anglais. Toutefois cette commission elle-

même ne fut pas entièrement exempte de difficulté, de la part du Gouvernement, qui prétendait assujétir la rédaction de l'ouvrage aux formes du style révolutionnaire(1). Le 7 janvier 1796, Milet-Mureau rentré dans l'arme du génie, fut promu au grade de général de brigade, et chargé au département de la guerre, de la direction du génie, de l'artillerie et des transports. A cette époque, il eut des rapports de service fréquens avec le général Bonaparte, qui quelquefois, mécontentèrent ce dernier, et nuisirent plus tard, à l'avancement de la fortune de Milet-Mureau. Cependant il fut nommé ministre de la guerre le 3 ventôse an VII, en remplacement de Schérer; mais trop contrarié par le parti démocratique, il donna sa démission au bout de quelques mois et fut élevé en se retirant, au grade de général de division du génie. Peu de temps après, il reprit *par interim*, le portefeuille de la guerre, durant une courte absence du général Bernadotte. Après le 18 brumaire, Milet-Mureau fut mis en état de réforme; il sollicita en vain d'être employé dans l'armée; mais il obtint la préfecture de la Corrèze en 1802, et la conserva jusqu'en 1810. Il vivait depuis cette époque, dans le repos de la vie privée, lorsqu'en avril 1814, il fut nommé par Monsieur lieutenant-général du royaume, directeur *par interim*, du Dépôt général de la guerre, et envoyé au mois de mai 1814, en Corse, avec la qualité de commissaire extraordinaire du Roi. Milet-Mureau ne servit point durant les Cent-jours; et il fut mis en retraite plus tard, par suite d'une mesure générale concernant l'état-major de l'armée. On lui donna comme dédommagement, la place de membre du conseil d'administration de l'Hôtel royal des Invalides. Il mourut à Paris, le 6 mai 1825, âgé de 69 ans. Il était commandant des ordres de la Légion-d'Honneur et de St-Louis; il avait été reçu chevalier dans le dernier de ces ordres, par M. de Sombreuil, en 1791. En 1809, il avait obtenu du gouvernement impérial, le titre de baron, avec majorat.

MOLARD (ÉTIENNE), instituteur, membre du Cercle littéraire de Lyon, naquit dans cette ville où il professa pendant de longues années et jusqu'à la fin de sa vie, la grammaire française et la langue latine. Il fut en l'an XIII, directeur de l'Ecole secondaire communale du midi. Il est mort le 6 mars 1825, âgé de plus de soixante ans, et vivement regretté des nombreux élèves dont l'éducation lui avait été confiée, et dont plu-

(1) Le *Voyage de La Pérouse* a été rédigé par M. Milet de Mureau, d'après les journaux que le célèbre navigateur avait envoyés du Kamtschatka et de Botany-bay. Paris, de l'imprimerie de la République, an V (1797); 4 vol. in-4, et un atlas, grand in-fol., de 70 pag. Il y en a une édition de 1798, en 4 vol. in-8 et un atlas in-fol. Ce voyage a été traduit en allemand, en anglais et en suédois. Le gouvernement abandonna le produit de la vente à la veuve de La Pérouse.

On doit encore à M. Milet de Mureau : *Les Dépositaires, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, par M****. Paris, Delaunay, 1814; in-8, de 5 feuilles un quart. — non représentée.

sieurs occupent à Lyon, un rang distingué. M. Molard se maria trois fois, et eut beaucoup d'enfans. On lit la note suivante parmi celles dont M. M.-A. Petit a accompagné son singulier poème d'*Onan ou le Tombeau du Mont-Cindre.* Lyon, 1809, in-8, page 36 : « Tu » les ouvres ainsi (les yeux) sur le » fils que je t'ai confié, noble ami, » sage Molard, toi que le ciel sem- » bla nommer instituteur en te » nommant quatorze fois père! tu » offris pour garantie à mes tendres » sollicitudes les talens, les succès » de l'école dont la cité t'a fait le » chef, et l'exemple de ta famille. » Tu acheveras ton ouvrage; tu me » rendras mon fils, le premier be- » soin de ma vie; tu me le rendras, » j'en suis sûr, riche de tous les » dons qui peuvent flatter un père; » mais puisse-t-il l'être aussi de la » sainte ignorance qui le paraît en- » core quand je te l'ai donné ! »

Liste des ouvrages
D'E. Molard.

I. *Lyonnoisismes, ou Recueil d'expressions vicieuses usitées à Lyon, employées même quelquefois par nos meilleurs écrivains, auxquelles on a joint celles que la raison ou l'usage a consacrées.* Lyon, 1792, in-8, de 59 pages, avec un *Supplément de la première partie*, de 4 pages, et un *Supplément de la seconde partie*, de 8 pages.

Cet ouvrage a eu au moins cinq éditions : la quatrième parut à Lyon, en 1810, sous le titre du *Mauvais langage corrigé*, et la dernière, dans la même ville, en 1813, in-8, sous le titre de *Dictionnaire du mauvais langage.*

M. G. M. Deplace, instituteur comme M. Molard, publia des *Observations grammaticales sur quelques articles du Dictionnaire du mauvais langage.* Lyon, Ballanche, 1810; in-12, de viij-95 pages, qui furent réfutées dans une brochure attribuée à M. le docteur Sainte-Marie, et intitulée : *Deux petits mots sur les observations grammaticales de M. Deplace, relatives au Dictionnaire du mauvais langage.* Lyon, Yvernault et Cabin, novembre 1810; in-8 de 24 pages.

M. Molard aurait pu mettre pour épigraphe à son livre, avec un léger changement, ce que Du Cange disait de son Glossaire de la basse latinité : « Dans mes *lec-* » *tures* je n'ai pas imité l'abeille, » qui tire le suc des fleurs, je n'ai » imité que l'araignée et la sang- » sue, qui tirent des corps qu'elles » sucent ce qu'ils ont de mauvais. » Le grand nombre d'ouvrages qui ont été faits pour relever les expressions vicieuses usitées dans les provinces, prouve l'utilité des travaux de ce genre : celui de M. Molard mérite d'être distingué.

II. *Discours prononcé à l'ouverture de l'Ecole secondaire du Midi, sur les devoirs des instituteurs.* in-8.

III. *Épitre en vers à ma fille, à l'époque de son mariage, lue à l'académie de Lyon, en* 1808. in-8.

IV. *La Rose et le buisson, fable imitée de Pignotti.* in-8.

M. Molard est encore auteur de plusieurs articles de journaux, et les rédacteurs des *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* ont inséré, peu de jours après sa mort, dans leur n° de mars 1825 (tom. I, pag. 330-335), une *Notice* de sa composi-

tion, *sur M. Pierre Morel, le grammairien, correspondant de l'Institut.* (Communiqué par M. C. B. D. L. de l'académie de Lyon.).

MONTGAILLARD (Honoré Roques de), désigné quelquefois sous le nom *d'abbé de Montgaillard*, parce qu'il avait porté le petit collet avant la Révolution, était frère du comte de Montgaillard, bien connu pour ses écrits et sa participation aux affaires de l'émigration. La famille de Montgaillard est d'extraction noble et habitait le village de Montgaillard, situé en Languedoc, près Villefranche de Lauraguais. L'abbé de Montgaillard émigra pendant la Révolution, pour mettre sa tête à l'abri; plus tard, rendu à l'état séculier, il fut employé dans les administrations militaires. C'était un homme d'honneur et d'esprit. Il n'était pas bien avec son frère, auquel il n'a pas voulu en mourant, laisser son modique patrimoine, qu'il a préféré léguer aux hôpitaux. Il est décédé le 28 avril 1825. De son vivant, il n'a publié qu'un livre, auquel même il n'a pas mis son nom, mais qui, malgré quelques expressions hasardées et un petit nombre d'idées systématiques, a obtenu le succès dû à un ouvrage utile, écrit avec conscience, exactitude et talent. Il est intitulé : *Revue chronologique de l'histoire de France, depuis la première convocation des notables jusqu'au départ des troupes étrangères.* 1787-1818. Paris, F. Didot, 1820; in-8, de 52 feuilles 1/2. — *Seconde édit. revue et augmentée. ibid.* 1823; in-8, de 56 feuilles. — On annonce comme étant sous presse, une *Histoire de la Révolution jusqu'à la fin du règne de Louis XVIII*, dont M. de Montgaillard aurait laissé en mourant, le manuscrit.

MOREL (Jean Alexandre) naquit à Loisey (Meuse), le 26 mars 1775. Reçu à l'Ecole polytechnique en 1797, il y fut chef de brigade, c'est-à-dire un des élèves les plus distingués. En sortant de l'école, il entra dans l'artillerie, et devint professeur à l'école d'artillerie de la Garde. Son service l'ayant appelé à Plaisance, il profita d'un séjour de plusieurs années dans cette ville, pour se livrer à l'étude de la musique, et recueillit une infinité de morceaux rares ou peu connus en France : on a tiré une copie de sa collection pour la bibliothèque de l'Ecole royale de musique et de déclamation. En 1817, Morel fut nommé sous-inspecteur à l'Ecole polytechnique. Il publia en 1816, *Principe acoustique nouveau et universel de la théorie musicale, expliquée par A. J. Morel.* Paris, Bachelier, in-8, de 32 feuilles 1/2. Ce livre, qui renferme une foule d'idées neuves, présentées avec clarté, n'était en quelque sorte, que l'esquisse d'un ouvrage plus considérable, pour lequel l'auteur avait rassemblé un grand nombre de matériaux. Il a reproduit son système en abrégé, dans le *Dictionnaire des Découvertes.* Cet article a été tiré à part, à 50 exemplaires, sous le titre de *Système acoustique nouveau et universel de la théorie musicale, ou Musique expliquée.* Paris, imp. de Fain, 1824; in-8, de 3/4 de feuille. Morel a fourni au *Moniteur*, plusieurs articles, presque tous relatifs à la musique, et il a publié

séparément, quelques *Mémoires*, parmi lesquels on distingue celui où il combat la théorie musicale de M. Momigny (1). Nous connaissons encore du même auteur : *Chant de paix*. Paris, Le Normant, 1816; in-8, d'une demi-feuille. J. A. Morel est mort à Paris, le 31 octobre 1825.

MOSSÉ (.....), mort à Paris, le 21 février 1825. On assure qu'il était juif de nation, natif d'Avignon, et que son véritable nom était *Mosès*. Quoi qu'il en soit, Mossé fut d'abord employé dans les bureaux de la préfecture de l'Aude, et il essaya même de faire paraître un journal à Carcassonne, sous l'administration de M. Trouvé. En 1812, il était à Paris et donnait des articles au *Mercure*. Depuis, il a publié plusieurs ouvrages, tous d'une parfaite nullité : il les vendait lui-même et joignait à ce commerce celui des meubles. Il était déjà malade et à peu près condamné par les médecins, lorsqu'il s'asphyxia par la vapeur du charbon, en même temps qu'une Anglaise qui vivait avec lui. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Quelques mots sur le beau sexe et sur ses détracteurs, suivis des Prémices poétiques.* 1807, in-8.

II. *Ode sur la guerre présente.* 1809, in-8.

III. *Ode aux réfugiés d'Espagne; Ode sur la guerre d'Autriche et Chant guerrier aux Français.* 1810, in-8.

IV. *Ode sur le mariage de l'empereur Napoléon.* 1810, in-8.

V. *Le Délire poétique, ode; l'Abandon généreux, élégie; le Printemps, idylle.* 1810, in-8.

VI. *La France consolée, ode sur la naissance du roi de Rome.* 1811, in-8.

VII. *Examen critique de* l'Essai sur l'Indifférence en matière de religion *de M. l'abbé de la Mennais, par Lejoyeux de Saint-Acre.* Paris, Maze, 1820; in-8, de 16 feuilles 1/2, avec planche et titre gravé.

VIII. *Archives des Lettres, sciences et arts, ou Bibliographie générale et raisonnée.* Paris, 1820, in-4.

IX. *L'Art de plaire et de fixer, ou Conseils aux femmes sur les moyens de faire briller leurs attraits du plus grand éclat, de les conserver, d'en corriger et déguiser les imperfections, de soigner toutes les parties du corps, de s'habiller avec goût, etc. par l'Ami.* Paris, 1821, in-18, de 6 feuilles 1/3, plus un frontispice gravé.

X. *Les Travers des salons et des lieux publics. Caractères, portraits, anecdotes, faits bizarres, où l'on reconnaîtra d'innombrables originaux. Par Lejoyeux de Saint-Acre.* Paris 1822, in-12, de 10 feuilles 1/2, avec une planche et un frontispice gravés.

XI. *L'Art de conserver et d'augmenter la beauté, de corriger et déguiser les imperfections de la nature, indiquant, etc. par l'Ami.* Paris, Roret, 1822; in-18, de 7 feuilles 1/2, plus un frontispice gravé.— *Deuxième édit. entièrement refondue, augmentée de plus du double et formant un nouvel ouvrage.* Paris, 1824, 2 vol. in-18, ensemble de 16 feuilles 1/9.

(1) *Observations sur la seule vraie théorie de la musique de M. de Momigny.* Paris, Bachelier, 1822; in-8, de 4 feuilles et demie.

XII. *L'Art de se faire aimer des femmes et de se conduire dans le monde*, ou *Conseils aux hommes, etc. par l'Ami.* Paris, 1822, in-18, de 8 feuilles, plus un frontispice gravé.

XIII. *L'Art de choisir une femme et d'être heureux avec elle.* Paris, Roret, un vol. in-18.

XIV. *L'Art de gagner sa vie, d'augmenter ses revenus et de parvenir à la fortune;* ou *Des ressources que tout homme possède pour se faire un état, à quelque âge et dans quelque situation qu'il se trouve, contenant des conseils sur les meilleurs moyens d'exercer toutes les professions, etc., etc.* Paris, Samson, 1823; in-8, de 22 feuilles 3/4. — Il y a de nouveaux frontispices avec le titre de *Traité de l'Industrie humaine,* et la date de 1824; d'autres avec la date de 1826, sous le titre de *l'Art de gagner sa vie*, ou *Encyclopédie industrielle, etc., troisième édit.* C'est toujours la même et unique édition.

XV. *Essai sur l'Intolérance en matière de philosophie et de religion; où l'on examine les tomes III et IV de* l'Essai sur l'Indifférence en matière de religion *de M. l'abbé de la Mennais, et dans lequel on venge les philosophes, les Juifs, les protestans, la raison et le goût.* Paris, Maze, 1823; in-8, de 24 feuilles.

XVI. *Du Commerce de la librairie, des moyens de le rendre plus florissant et de déjouer les contrefacteurs étrangers. Observations recommandées à S. E. Monseigneur le président du Conseil, à S. E. le ministre de l'intérieur, à M. le président du Bureau du commerce et à M. M. les hommes de lettres et éditeurs.* Paris, 1824, in-8, de 2 feuilles, tiré à 50.

XVII. *Eucharis ou les Sensations d'amour.* Paris, 1824; 3 vol. in-12.

O.

ODIER (Pierre-Agathange), sous-intendant militaire, est mort à Paris, le 8 mars 1825, dans la force de l'âge. Dès sa première jeunesse, il avait porté les armes pour la défense de son pays; il fut appelé bientôt à le servir non moins utilement comme administrateur. Employé successivement dans les armées, en qualité de commissaire des guerres et d'inspecteur aux revues, il fit avec distinction les campagnes d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne. En 1815, il fut élu membre de la Chambre des Représentans. Attaché depuis, comme professeur d'administration militaire, à l'Ecole royale d'Etat-major, il a publié ses diverses leçons, sous le titre de : *Cours d'étude sur l'administration militaire.* Paris, Anselin et Pochard, 1824 et 1825; 7 vol. in-8. Cet ouvrage, le plus complet qui existe en son genre, est estimé des militaires. Il est divisé en deux *parties*, neuf *sections*, et vingt-sept *livres*. Dans la première partie, l'auteur expose les *Principes et l'état présent de la législation militaire;* les quatre subdivisions ou sections, dont chacune forme

un volume, traitent successivement *de la formation de l'armée, du régime, du traitement et de la solde, de la police et de la justice.* La seconde partie, moins étendue que la première, admet cependant un plus grand nombre de subdivisions : elle a pour objet les *Procédés d'administration.* L'auteur l'a partagée en cinq sections, sous les titres suivans : *Finances, Du bon emploi des finances, Approvisionnemens, Manutention, Mouvement.* Un discours d'ouverture sert d'introduction, et un discours de clôture, après avoir rappelé les services rendus par l'administration militaire, expose avec dignité les devoirs de l'administrateur. On trouve une analyse étendue de cet ouvrage dans la *Revue Encyclopédique*, T. XXVII, p. 351-63.

P.

PARIS DE BOISROUVRAY (le baron), membre de la Légion-d'Honneur, officier au 24e régiment d'infanterie de ligne, né à Chartres en 1776, est mort à Metz, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, le 13 octobre 1825. Nous connaissons de lui :

I. *Système général du monde, et cause du mouvement des astres.* Paris, Le Normant, 1819; in-8, de 14 feuilles et demie.

II. *Un mot sur l'Électricité.* Paris, imp. de F. Didot, 1823; in-8, de 4 feuilles et demie.

PELTIER (JEAN-GABRIEL), né à Nantes, d'un négociant de cette ville, paraissait destiné à suivre la carrière paternelle; mais se trouvant à Paris en 1789, il fut entraîné, par une vocation décidée, au métier de journaliste. Peltier fut l'Aristophane du côté droit de l'Assemblée constituante. Fondateur du pamphlet périodique intitulé *les Actes des Apôtres*, son journal devint très-populaire dans le parti qui ne le fut jamais en France. Il y a de l'esprit, sans doute, dans *les Actes des Apôtres;* encore plus d'injustice et d'acrimonie, mais surtout fort peu de bon sens. L'ironie, le calembourg, le jeu de mots, sont aujourd'hui usés pour la polémique politique. La vérité est trop sacrée, la justice trop sérieuse, pour être livrées aux licences de l'écrivain qui ne sait attacher ou émouvoir qu'à l'aide des ressorts grossiers et exagérés du style burlesque ou de la composition grotesque. Les *Actes des Apôtres* n'offrent désormais, qu'une informe collection d'énigmes pénibles; mais on les comprendra toujours assez pour y lire que l'Assemblée constituante, après avoir décrété la liberté de la presse, sut en respecter les licences jusque dans ses propres adversaires les plus injustes et les plus passionnés. Après le 10 août, Peltier se réfugia à Londres, où il continua de servir, à sa manière, la cause de l'ancienne monarchie; c'est-à-dire en publiant contre la révolution française des écrits virulens, dont l'inexactitude ne fut jamais le moindre défaut. En 1803,

il entreprit un nouveau journal, intitulé *l'Ambigu*, qu'il a continué, sauf quelques suspensions, jusqu'après la Restauration. Les cahiers des premières années, principalement dirigés contre Bonaparte, sont écrits avec l'âcreté ordinaire du style de l'auteur. Personne en Europe (et cela doit paraître fort) n'a dit plus d'injures à Napoléon que Peltier; et le conquérants'en affectait vivement, car son orgueil ne pouvait tolérer la discussion, tandis que sa mauvaise conscience lui faisait redouter toute parole libre. Après la paix d'Amiens, des plaintes diplomatiques furent adressées à ce sujet, au ministère anglais. On répondit naturellement, comme on fait aujourd'hui à la Porte quand elle se plaint des efforts tentés par la générosité individuelle en faveur des Grecs, en expliquant aux diplomates de la République française, qui, sans doute, n'avaient pas eu le loisir de l'apprendre à l'école de la démagogie, que, dans les pays libres, la loi ne donne au gouvernement aucun moyen d'entraver la liberté de la presse; mais que la voie des tribunaux était ouverte à quiconque pouvait se croire offensé. En effet, l'ambassadeur française prit le parti d'attaquer Peltier par cette voie. L'accusateur demandait que le journaliste fût banni d'Angleterre, comme ayant provoqué, dans son pamphlet, l'assassinat de Bonaparte. Traduit devant la cour du Banc du Roi, Peltier y fut défendu par le célèbre légiste sir John Mackintosh, dont le plaidoyer prononcé en cette affaire, est l'un des beaux monumens de l'éloquence judiciaire des Anglais. Déclaré convaincu du délit de calomnie, Peltier ne fut condamné qu'aux dépens de la procédure et à une légère amende pécuniaire; genre de condamnation qui passe à bon droit, pour une sorte d'acquittement. Une souscription publique pourvut immédiatement à la libération du condamné. D'ailleurs, le jugement fut prononcé le jour même de la dénonciation des nouvelles hostilités entre la France et l'Angleterre; en sorte que le résultat définitif de cette affaire, comme il arrive à l'égard de la plupart de celles d'un genre analogue, fut un accroissement de vogue et de débit pour *l'Ambigu*, par toutes les contrées qui ne se trouvaient pas soumises à l'influence immédiate de Bonaparte. Peltier continua sa guerre de plume contre le dominateur de la France, tant que durèrent les hostilités sur mer et sur terre. Quand elles furent terminées par la double chute de Bonaparte et la double restauration de la maison de Bourbon, Peltier revint deux fois visiter la France, en 1814 et en 1815, à ce qu'on suppose, pour y faire valoir des prétentions qui n'obtinrent pas de succès; car il retourna en Angleterre, où il s'était marié, et où il jouissait d'une modique pension ministérielle. Vers la fin de 1817, il reprit la publication de son *Ambigu*, après avoir déclaré que le but de cet ouvrage, savoir, le rétablissement de la dynastie des Bourbons, était, il est vrai, accompli; mais que son affermissement lui paraissait encore problématique. Désormais, il s'attacha à recueillir tout ce qui se publiait de plus violent contre le ministère de M. Decazes. Définitivement, Pel-

tier était retourné à Paris, ces dernières années, et c'est dans cette capitale qu'il est mort, à la fin du mois de mars de l'an 1825. Christophe, roi d'Haïti, avait choisi Peltier pour son chargé d'affaires à Londres. Le roi noir soldait son agent diplomatique en balles de coton, en caisses de café et autres expéditions de denrées coloniales. Aussi, *l'Ambigu* a soigneusement enregistré la constitution et les divers actes législatifs de la monarchie éphémère de l'usurpateur de Saint-Domingue; il a vanté souvent la libéralité du soldat despotique qui régnait naguère, là où fleurit aujourd'hui paisiblement la République haïtienne. A l'occasion de ce nouveau client de la plume du journaliste français, ses adversaires dirent de lui, dans le style des *Actes des Apôtres*, qu'il avait changé *du blanc au noir*.

Liste des ouvrages de J. G. Peltier.

I. *Sauvez-nous, ou sauvez-vous.* Août 1789, in-8, anonyme. — contre l'Assemblée constituante.

II. *Domine, salvum fac regem.* 21 octobre 1789; in-8, de 32 pages. — anonyme.

III. *Pange lingua.* 1789, in-8 (*France littéraire* de Ersch, T. III).

IV. *Les Actes des Apôtres* (depuis le mois de novembre 1789, jusqu'au mois d'octobre 1791). Paris, Gattey, 10 vol. in-8, plus 11 numéros. — *Édit. contrefaite.* Paris, 20 vol. in-12.

« Ce journal contient 311 chapitres ou numéros. Il ne fut discontinué que sur l'ordre formel que S. M. Louis XVI en fit signifier à l'auteur principal, par M. de La Porte, intendant de la Liste civile. M. Peltier a eu pour collaborateurs : le général comte de Langeron, le comte de Lauraguais, aujourd'hui duc de Brancas et pair de France, le comte de Rivarol, M. Regnier, M. de Mesnil-Durand, M. d'Aubonne, M. Georges, M. Béville, M. Langlois, M. Artaud, M. Bergasse, M. l'abbé de La Bentinaie et M. le chanoine Turménie. — C'est à tort que M. de Barruel-Beauvert s'est vanté publiquement d'avoir travaillé à ce journal. Voyez la lettre de M. Peltier, datée de Londres, le 5 août 1816, et insérée dans *le Constitutionnel* du 13 du même mois. La lettre de M. Peltier donna lieu à M. de Barruel-Beauvert d'informer le public qu'il avait entendu parler des *Nouveaux Actes des Apôtres*, publiés par lui en 1796, et pour lesquels il fut condamné à la déportation, le 6 septembre 1797 (22 fructidor an V). » *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, par A. A. Barbier; T. I, page 21.

V. *Dernier Tableau de Paris*, ou *Précis de la révolution du 10 août et du 2 septembre; des causes qui l'ont produite, des événemens qui l'ont précédée, et des crimes qui l'ont suivie.* Londres, 1792, 2 vol. in-8. — *Trad. en anglais*, 1792; 2 vol. in-8. — Réimprimé à Paris, après le 9 thermidor.

VI. *Histoire de la Restauration de la Monarchie française, ou la Campagne de 1793, publiée en forme de correspondance.* Londres, 1793, in-8.

C'est une histoire en forme de prédiction, que l'avenir tarda long-temps à réaliser.

VII. *Courrier de l'Europe et Courrier de Londres* (puis sous le titre de *Tableau de l'Europe pen-*

dant 1794). Londres, 1794 et 1795, 2 vol. in-8.

VIII. *Paris pendant les années* 1795 *à* 1802. 250 numéros formant 35 vol. in-8.

IX. *Deux Lettres adressées à un membre du Parlement actuel, sur les propositions de paix avec le Directoire de la République française, par Edm. Burke* (trad. de l'anglais). Londres, 1797, in-8.

X. *Tableau du massacre des ministres catholiques et des martyrs de l'honneur, exécutés dans le couvent des Carmes et à l'abbaye de Saint-Germain, le 2 et 4 septembre* 1792; *suivi d'une Histoire, par ordre alphabétique, des députés qui ont voté pour le jugement de Louis XVI.* Lyon, 1797, in-8 (*France littéraire* de Ersch, T. IV, page 366).

XI. *L'Ambigu, Variétés atroces et amusantes, journal dans le genre égyptien,* commencé en 1803, continué ou repris jusqu'en 1817, formant environ 100 vol. in-8.

Il paraissait un cahier chaque dix jours. C'est une collection de déclamations exagérées, et de pièces pour la plupart apocryphes ou dénaturées; quelques-unes ont été traduites en français, en 1814.

XII. *Relation du voyage de S. A. R. M. le duc de Berry, depuis son débarquement à Cherbourg jusqu'à son entrée à Paris.* Paris, Le Normant, 1814; in-8, de 3 feuilles trois quarts; anonyme. (Table de la *Bibliographie de la France,* vol. de 1814.).

XIII. *Naufrage du brigantin américain* le Commerce, *perdu sur la côte occidentale d'Afrique, au mois d'août* 1815, *accompagné de la description de Tombuctoo et de la grande ville de Wassanach, inconnue jusqu'à ce jour; publié par M. James Riley, ancien capitaine et subrécargue dudit brigantin; trad. de l'anglais par M. Peltier.* Paris, Le Normant, 1817; 2 vol. in-8.

On doit encore à Peltier une réimpression, avec des changemens, du *Voyage en Égypte,* de M. Denon. (Voyez ci-dessus, page 151.).

PERCY (Pierre-François, baron), chirurgien-militaire, naquit à Montagney, en Franche-Comté, le 28 octobre 1754. Son père, ancien chirurgien-major d'un régiment, s'était retiré mécontent du service; il désirait que son fils embrassât une autre carrière. En conséquence, après avoir fait ses humanités au collége de Besançon, le jeune Percy se mit à étudier les mathématiques, afin de se mettre en état d'entrer dans l'artillerie; mais une vocation naturelle très-prononcée, le ramena vers les sciences médicales. Bientôt il remporta plusieurs des prix proposés par l'académie de Besançon, et il reçut à ving-un ans, le grade de docteur en médecine. Il vint ensuite à Paris perfectionner son éducation, où il devint l'élève de prédilection du célèbre Louis. Percy fut de bonne heure attaché comme chirurgien, à la petite gendarmerie; il publia plusieurs mémoires dès cette époque. Il s'indemnisa des services importans qu'il fut dans le cas de rendre avec beaucoup de générosité au savant Lafosse, auteur du *Cours d'hippiatrique,* en recueillant dans son commerce et sa fréquentation, des connaissances approfondies d'anatomie comparée et de médecine vétérinaire, qu'il ne perdit jamais de vue depuis.

En 1782, Percy fut nommé chirurgien-major du régiment de Berry; cependant il trouva le temps de rédiger des écrits utiles, et notamment de concourir pour tous les prix qui étaient proposés par l'Académie royale de Chirurgie. Le premier de ces prix avait pour objet les instrumens tranchans, et particulièrement les ciseaux à incision. Son mémoire contenait la comparaison raisonnée des effets de tous les instrumens de ce genre, employés dans tous les temps et dans tous les pays, avec l'indication des cas dans lesquels d'autres instrumens tranchans doivent leur être préférés. Pendant plusieurs années il remporta tous les prix proposés par l'Académie de Chirurgie, qui s'empressa de le nommer associé-regnicole. Il fut depuis, couronné seize fois dans les concours publics ouverts par les principales académies de l'Europe.

Percy s'était encore occupé de l'histoire de la chirurgie, et pendant quatre années consécutives, il se livra à ce grand travail. Son goût pour l'érudition, la connaissance approfondie qu'il avait des langues anciennes et de plusieurs langues vivantes de l'Europe, l'avaient mis à même de rassembler pour cet objet, d'immenses matériaux. Plus tard, en débutant dans la carrière militaire, il envoya devant lui ses malles, contenant les manuscrits de l'Histoire de la Chirurgie, qui était à peu près terminée. Ces malles, qu'on avait jugé devoir contenir des choses suspectes, avaient été ouvertes en route; mais elles furent refermées avec négligence, et tous les papiers dispersés, furent employés à l'emballage des effets destinés aux troupes. Quelques-uns de ces papiers furent rapportés à Percy, par des personnes qui avaient reconnu son écriture: mais il ne put réunir qu'un petit nombre de ces feuilles éparses; bientôt il renonça à rechercher ces débris, et il n'eut jamais ni le temps ni le courage de recommencer un si grand travail.

Appelé aux armées dès le commencement de la guerre de la Révolution, Percy remplit d'abord le poste de chirurgien en chef auprès de l'armée de la Moselle. Il a servi dans la même qualité, pendant vingt-cinq ans, presque sans interruption, tant dans cette armée que dans celles de Sambre-et-Meuse, du Rhin, et dans une grande partie de celles qui portèrent successivement la guerre par toute l'Europe. Il s'est trouvé à Ulm, à Austerlitz, à Jéna, à Eylau, à Pulstuck, à Friedland, en Espagne, décoré du titre d'inspecteur-général du service de santé des armées. La manière dont il avait envisagé le service d'un chirurgien militaire peut faire apprécier à quel point sa coopération était périlleuse pour lui-même, salutaire aux braves qu'il accompagnait au combat, et combien la belle institution de la chirurgie de bataille qu'il organisa, fut utile aux succès de nos armées. Autrefois, les chirurgiens d'ambulance se tenaient derrière la ligne de bataille et attendaient loin des périls, qu'on leur apportât les militaires blessés. Aujourd'hui ils les pansent sur le lieu même où ils ont été frappés : « Soldats de tous les momens, ils semblent ne jamais quitter le combat; expo-

sés aux blessures, à l'insalubrité des lieux, à l'inclémence des saisons, à la contagion des épidémies, ils partagent avec les guerriers les dangers du champ de bataille sans partager leur gloire militaire (*Éloge historique de M. Sabatier*, par M. Percy, page 80). »

En 1794, la Convention fit envoyer aux différens corps d'armées des questions appelées *épuratoires*, qui devaient être présentées à tous les chirurgiens militaires, afin de s'assurer de leur capacité. Percy, alors âgé de quarante ans et depuis long-temps chirurgien en chef, ne cacha pas l'humeur que lui donnait une semblable mesure; cependant il s'y soumit, et en vingt-quatre heures, que pour répondre à ces questions il resta renfermé, privé de livres et de toute communication, il rédigea un ouvrage depuis imprimé, qui renferme d'excellentes instructions et qui peut être considéré comme un bon manuel de chirurgie militaire.

Mais c'est en pratiquant aux armées que Percy a le mieux servi son pays et l'humanité. C'est à lui et à son collègue, M. Larrey, qu'on doit l'institution de ces corps de chirurgiens ambulans, portés sur des chars légers, parcourant avec rapidité le champ de bataille, cherchant au milieu des rangs les militaires blessés et les pansant sous le feu même de l'ennemi. Ce fut à Percy qu'on dut aussi ces corps de soldats infirmiers, formés de tous les militaires que des blessures avaient rendus inhabiles au maniement des armes. Il avait porté sa bienfaisante prévoyance jusque dans les plus petits détails: il avait imaginé des brancards simples et commodes, qui pouvaient dans tous les temps, être portés par deux soldats; leurs parties divisées servaient d'armes de défense, tandis que ces parties, réunies instantanément, offraient un moyen de transport commode pour le militaire qui, après avoir reçu sur le champ de bataille même le premier pansement, était ensuite transporté à l'ambulance de la manière la moins fatigante (1). L'organisation de ces services eut des résultats importans; elle diminua le danger de toutes les sortes de blessures; elle assura le succès du traitement des plaies occasionées par les armes à feu, soit pour les fractures, soit pour les contusions. Ce fut à la suite de ces moyens salutaires employés, que Percy parvint à guérir des fractures jusqu'alors réputées incurables, à diminuer l'usage des amputations, et à fixer l'époque précise la plus favorable pour exécuter celles qui étaient les plus indispensables. Ses opérations sur la résection de la tête de l'humérus, dans le cas de carie et à la suite desquelles le bras a conservé la faculté d'exercer plusieurs mouvemens, lui ont surtout fait grand honneur.

Percy ne craignait ni les fatigues ni les dangers; dans les marches forcées, si fréquentes de son temps, il ne quittait jamais

(1) Voyez, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, l'article *Despotats*, ou *Brancardiers*, rédigé par Percy; il en a été tiré des exemplaires à part.

ses subordonnés. Couché comme eux sur la paille, souvent dans des lieux infects, où le pillage et les massacres l'avaient précédé, il trouvait partout sur son passage, des blessés, des malades, des vieillards ; ennemis ou compatriotes, il portait partout le secours de son art. Dans le moment de l'action il se portait à la tête de ses collaborateurs, sur tous les points où il y avait des blessés à secourir ; il faisait ou surveillait les premiers pansemens, les premières opérations sur le champ de bataille, tandis que les balles et les boulets qui pleuvaient autour de lui, semblaient écartés par une main toute puissante qui protégeait un si noble dévouement. Percy ne fut blessé que trois fois dans le cours de ses campagnes. Une si généreuse conduite lui avait non-seulement attiré la confiance et l'attachement des soldats français qui le regardaient comme leur père, mais encore elle excitait l'admiration des étrangers. Ce fut à l'instigation de Percy et en considération de la conduite que lui et ses collègues avaient tenue, que Moreau, général de l'armée de Rhin-et-Moselle, obtint des puissances belligérantes cette convention si honorable pour la chirurgie militaire, qui faisait regarder comme neutres tous les officiers de santé faits prisonniers de part ou d'autre, et ordonnait leur envoi immédiat à leurs armées respectives. Percy jouissait de l'estime particulière du prince Charles, qui la lui a témoignée dans plusieurs circonstances ; il était honoré de l'affection du feu roi de Bavière. Le roi de Prusse l'avait appelé à des conférences très-fréquentes, durant les négociations de Tilsit. Il avait eu aussi le bonheur de voir la reine de Prusse, et le journal de ses souvenirs consacre la profonde vénération dont il était pénétré pour cette admirable princesse.

Une ophthalmie grave et prolongée empêcha Percy de prendre part à la campagne de Russie et à celles qui suivirent. A la fin de la campagne de 1814, qui se termina par l'occupation de Paris, douze mille soldats des armées étrangères, blessés et faits prisonniers aux environs de la capitale, languissaient à peu près abandonnés, sans pansemens, sans linge et sans asile. Percy fut leur sauveur. Sur sa demande, les vastes abattoirs de Paris furent mis à sa disposition. Un appel fut fait à tous les habitans, qui s'empressèrent de fournir du linge, des matelas, des couvertures et des secours de toute espèce ; les anciens chirurgiens militaires s'empressèrent de répondre à l'appel de leur maître chéri ; en trente-six heures un service régulier fut établi dans tous les abattoirs, et des milliers de soldats étrangers durent ainsi la prolongation de leur existence au zèle d'un homme généreux. Percy, qui avait déjà reçu de Napoléon la croix de commandant de la Légion-d'honneur et le titre de baron, reçut à cette occasion, de l'Empereur de Russie, la décoration de l'ordre de Sainte-Anne ; du roi de Prusse, celle de l'Aigle-Rouge ; du roi de Bavière, celle du Mérite. L'ambassadeur d'Angleterre lui offrit une très-belle tabatière de la part de son souverain ; mais Percy refusa ce riche présent, dont sa

délicatesse ne se serait point alarmée s'il eut mieux connu les usages de cette cour.

Durant les Cent-jours, Percy fut élu député du Doubs à la Chambre des Représentans ; il monta à la tribune pour plaider les intérêts des soldats malades. Mais bientôt, il vola au champ de bataille de Waterloo. Peut-être était-il le seul homme qu'aucun parti ne pût s'offenser de rencontrer là. Pourtant, il fut mis à la retraite immédiatement après les Cent-jours. Cela a paru si peu croyable aux biographes des diverses opinions que nous avons pu consulter, qu'ils se sont accordés à supposer que la retraite d'un homme si précieux fut volontaire et accordée à ses sollicitations. Nous pensons au contraire, qu'elle fut un des torts de l'esprit de parti. Depuis lors, Percy consacra les jours de sa vieillesse à la continuation de ses travaux scientifiques. Il s'occupait aussi de l'arrangement d'une magnifique collection d'armes anciennes et modernes, qu'il avait commencé à former dès l'époque où il avait remporté le prix proposé par l'Académie de Chirurgie sur les ciseaux à incision. Il avait depuis, saisi toutes les occasions de l'étendre et de la compléter ; il cherchait à comparer les armes offensives de tous les temps et de tous les pays, à juger de l'effet et du danger de leurs différentes blessures et à apprécier la résistance des diverses armes défensives dans les mêmes temps et chez les mêmes peuples. Sa collection considérable et curieuse contenait plusieurs armes ou portions d'armes, qui ont appartenu à des hommes célèbres dans l'histoire moderne(1). Une occupation pour lui plus étendue et plus continuelle, avait pour objet l'amélioration d'un domaine rural qu'il possédait à Mongey, près Lagny, et qu'il faisait valoir lui-même. La correspondance qu'il entretenait avec tous les chirurgiens qui jugeaient à propos de le consulter et dont il ne laissait jamais les demandes sans réponse, employait ses soirées : il rendait ce travail facile par l'habitude qu'il avait prise de dicter avec aisance, plusieurs lettres à la fois. Tous les momens du jour étaient employés à l'amélioration de sa culture. Il a rendu compte à la Société royale et centrale d'Agriculture, dont il était membre, des nombreux essais qui l'avaient conduit à procurer aux cultivateurs une boisson économique, agréable et salubre ; de ses essais heureux pour obtenir ou préparer une huile comestible avec les graines de diverses plantes oléagineuses, notamment avec celles du grand-soleil ; il lui a décrit son orangerie économique, dans laquelle il entretenait, pendant les plus grandes gelées, une température de cinq à six degrés, sans chaleur artificielle et sans dépense. Il avait établi une

(1) On a publié ; *Catalogue des antiquités, armures, armes, drapeaux et guidons, sculptures en bronze, en ivoire, en marbre et en albâtre ; tableaux, émaux et vitraux peints, etc., qui composaient la collection de feu M. le baron Percy ;* par L. J. J. Dubois. Paris, imprimerie de Tilliard, 1825 ; in-8, de 3 feuilles et demie. — La collection complète était offerte au prix de 60,000 fr.

communication de ce bâtiment avec ses étables, en interrompant le passage des vapeurs, et depuis seize ans, il conservait ainsi, en parfaite santé, ses orangers et un grand nombre d'arbustes d'agrément qui n'avaient pu passer l'hiver en pleine terre. Il avait aussi deux occupations principales pendant son séjour à Mongey : il y exerçait la bienfaisance envers les malheureux ; il y pratiquait la médecine des pauvres. Lors de la disette mémorable de 1816, quarante soupes aux légumes étaient tous les jours, distribuées dans sa maison. On cite de lui une foule de traits de bienfaisance ou de générosité. Ainsi l'on raconte qu'il a plaidé plusieurs fois, devant les conseils militaires et devant les tribunaux révolutionnaires, pour défendre des accusés ; l'on ajoute même qu'il s'acquittait de ces fonctions, étrangères à ses études habituelles, avec une éloquence peu commune.

Cependant la santé de Percy s'affaiblissait sensiblement : dès le temps de la bataille d'Eylau et pendant la guerre d'Espagne, en 1808, il avait éprouvé dans les viscères du bas-ventre, les atteintes d'une inflammation chronique, contre laquelle il luttait depuis vainement. Cette affection avait pris plus de force, et des palpitations fréquentes dénotaient une maladie organique du cœur. Percy dès lors, se refusa à tous les plaisirs de la société ; mais ses devoirs ne le trouvèrent jamais malade. Doué d'une constitution robuste, d'une force extraordinaire, il savait surmonter surtout la douleur. Bientôt des symptômes alarmans se manifestèrent, et sa famille obtint enfin qu'il appellerait à son aide ces secours salutaires que lui-même avait prodigués si long-temps ; mais les remèdes héroïques furent en vain multipliés. Les maux étaient si intenses et si continuels que Percy ne désirait plus que la mort. Quatre jours avant d'expirer, il fit appeler le curé de Saint-Gervais, qu'il connaissait beaucoup, et il reçut de lui le gage sacré de la récompense que sa vie exemplaire pouvait lui faire espérer de trouver dans un monde meilleur. Il s'abandonna alors entièrement, aux opérations les plus douloureuses, à des tourmens qui ajoutaient encore à des maux cruels, mais qui ont peut-être prolongé de quelques momens la pénible existence qu'il a terminée le 18 février 1825, âgé de près soixante-onze ans. (Cet article extrait avec des modifications, d'une *Notice biographique, sur M. le baron Percy*, lue à la séance publique de la Société royale et centrale d'Agriculture, le 10 avril 1825, par A. F. Silvestre, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société, imprimée dans les *Mémoires* de cette Société, vol. de 1825 ; et tirée à part, chez madame Huzard, in-8, de 30 pag.).

Liste des ouvrages de P. Fr. Percy.

I. *Mémoire sur les ciseaux à incision, couronné par l'Académie royale de Chirurgie.* Paris, 1785, in-4. — *Traduit en allemand*, par Th. Lauth. Strasbourg, 1789, in-4.

II. *Manuel du Chirurgien d'armée.* Paris, 1792, in-12, fig.

III. *Pyrotechnie chirurgicale-pratique*, ou l'*Art d'appliquer le feu en chirurgie*. Metz, 1794, in-8. — L'édition de 1810 ne diffère de celle de 1794 que par un nouveau titre. — *Trad. en allemand*. Leipsig, 1798, in-8.

Percy s'est montré partisan de l'application du feu dans le traitement des diverses maladies, méthode recommandée par Hippocrate, très-communément pratiquée chez les anciens, et qu'il croyait maintenant trop négligée. Il a long-temps recherché les substances qui pouvaient, avec le plus de succès, faire l'office de moxa; il croyait en avoir trouvé une dans la moelle du grand-soleil, qui brûle facilement et sans donner de fumée.

IV. *Réponses aux questions épuratoires proposées par la Commission de santé*. Metz, an III (1795), in-12.

V. *Séance publique de la Faculté de médecine de Paris, tenue le 27 novembre* 1811, *pour la rentrée des Ecoles et la distribution des prix. Discours prononcés par M. le baron Percy, président*. Paris, imprim. de Didot jeune, 1812; in-4, de 19 feuilles.

VI. *Eloge historique de M. Sabatier*. Paris, imp. de Didot jeune, 1812; in-8, de 8 feuilles.

VII. *Eloge historique d'Anuce Foës*. Paris, 1812, in-8.

Cet éloge fut composé à l'occasion de l'inauguration du buste de Foës dans le local des séances de la Faculté de Médecine. Foës, savant médecin et très-habile helléniste du 16e siècle, avait donné le premier une édition latine des Œuvres d'Hippocrate. Percy attribue à ce travail et à la pratique éclairée d'Anuce Foës le bienfait du retour à la salutaire doctrine de l'observation, de la part des praticiens, qui étaient alors égarés par des préjugés et des systèmes bizarres.

VIII (Avec M. Willaume). *Mémoire couronné par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Mâcon, en* 1812, *sur la question suivante :* Les anciens avaient-ils des établissemens publics en faveur des indigens, des enfans orphelins ou abandonnés, des malades et des militaires blessés; et s'ils n'en avaient point, qu'est-ce qui en tenait lieu? Paris, Méquignon l'aîné, 1813; in-8, de 8 feuilles.

La *Biographie des Hommes vivans* dit que dès l'âge de vingt-un à vingt-six ans, Percy publia deux opuscules, l'un contre les pilules, dites *grains de vie*, et l'autre contre un ouvrage très-médiocre sur l'art des accouchemens, lequel avait valu à son auteur une des plus belles places de la chirurgie militaire.

Percy a coopéré à différens journaux de médecine : il a donné des articles au *Magasin Encyclopédique*, au *Dictionnaire des Sciences Médicales*. — Il a lu plusieurs *Dissertations* ou *Rapports* à l'Académie des Sciences, à l'Académie Royale de Médecine, à la Société centrale d'Agriculture, parmi lesquels on cite : *Mémoire sur la réunion des parties après leur séparation plus ou moins absolue du corps humain*. — *Sur le méricisme*, ou *sur les ruminations humaines*. — *Sur la lumière phosphorescente qu'on aperçoit à la surface de certaines plaies*. — *Sur la léthalité des blessures aux aines*. — *Sur les ma-*

ladies utérines et sur le part hydatique. — Sur les précautions à prendre pour maintenir la santé des troupes dans les armées. — Sur les cautères actuels. — Sur l'emploi des alcalis combiné à l'opium dans le traitement du tétanos. — Recherches sur Copernic. — Rapports sur les travaux anatomiques et chirurgicaux de MM. Le Gallois, Magendie, Serres, Edwards, Lisfranc, Ducamp, etc.

A l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Percy a lu : *Mémoire sur les Alcarazzas et sur les énormes amphores employés en Espagne*, les premiers pour le refroidissement de l'eau, les seconds pour la conservation du vin et des autres liquides. Il a prouvé que les plus anciens peuples se servaient de ces vases pour les mêmes usages. — *Mémoire sur les autels et sur les tombeaux des peuples du nord.*

On s'accorde à dire que les écrits académiques de Percy sont remarquables par l'érudition de l'auteur, par l'élégance de son style et même par des traits d'une originalité piquante.

PEYRARD (François), professeur de mathématiques spéciales au Lycée Bonaparte, bibliothécaire de l'Ecole Polytechnique, né à Vial, commune de Saint-Victor-Malescourt (Haute-Loire), est mort à Paris, le 3 octobre 1822, âgé de soixante-deux ans. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *De la Nature et de ses lois.* Quatrième édit., 1794 (an II), in-18.

II. *Cours de Mathématiques à l'usage de la marine et de l'artillerie, par Bezout; édit. revue et augmentée par F. Peyrard.* 1798-99, 4 vol. in-8.

Il y a eu quatre éditions entières du Cours de Bezout, revu, modifié et complété par Peyrard. En outre, ce dernier a donné à part, un grand nombre d'éditions des diverses parties de ces cours, appropriées aux différentes professions.

III. *Poésies complètes d'Horace, trad. par Batteux et F. Peyrard, avec le texte en regard.* Paris, 1803, 2 vol. in-12.

IV. *De la Supériorité de la Femme au-dessus de l'Homme, par H. Corneille Agrippa, avec un Commentaire, par M. Roetitg* (Peyrard). Paris, Louis, 1803, in-12.

V. *Alphabet français.* 1805, in-8.

VI. *Les Œuvres d'Archimède, traduites littéralement, avec un Commentaire, précédées de sa vie et de l'analyse de ses ouvrages*, etc. Paris, Buisson (Desray), 1807; in-4, fig. — Paris, 1808, 2 vol. in-8.

L'édition in-8 a été revue par M. Delambre, qui y a joint un *Mémoire sur l'Arithmétique des Grecs.* Cette traduction a été mentionnée très-honorablement, par l'Institut, dans le rapport sur les prix décennaux : « C'est la seule complète, dit le rapport, qui existe en français, des œuvres du plus grand géomètre de l'antiquité. »

VII. *Statistique géométrique démontrée à la manière d'Archimède.* Paris, Patris, 1812; in-8, de 5 feuilles trois quarts.

VIII. *Les Œuvres d'Euclide, en grec, en latin et en français, d'après un manuscrit très-ancien qui était resté inconnu jusqu'à nos*

jours. Ouvrage approuvé par l'Académie des Sciences. Dédié au Roi. Paris, 1814-18, veuve Courcier; 3 vol. in-4, fig.

Le texte grec et le latin sont à deux colonnes, en regard : la traduction française est au bas de la page. Peyrard avait déjà donné, en 1804, 1 vol. in-8 : *Les Elémens de géométrie d'Euclide, trad. littéralement et suivis d'un Traité du cercle, du cylindre, etc., avec des notes.*

IX. *Les Principes fondamentaux de l'Arithmétique, suivis des règles nécessaires au commerce et à la banque. Troisième édit.* Paris, Lecointe et Durey, 1822; in-8 de 15 feuilles.

Peyrard a laissé une traduction latine et française, des *Coniques d'Apollonius de Perge*, dont le manuscrit a obtenu l'approbation de l'Académie des Sciences.

PLÉE (Auguste), ancien chef de division à la secrétairerie des Conseils du Roi, voyageur-naturaliste du gouvernement français, envoyé en cette qualité, en 1819, dans l'Amérique du Sud, est mort âgé de trente-neuf ans, au Fort-Royal, île de la Martinique, le 17 août 1825, au moment où il allait s'embarquer pour revenir dans sa famille. Ses collections ont été transportées au Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Nous connaissons de lui :

I (Avec François Plée). *Herborisations artificielles aux environs de Paris.* Paris, 1811 à 1814, dix-huit livraisons in-8, avec fig.

II. *Le Jeune Botaniste*, ou *Entretiens d'un père avec son fils sur la botanique et la physiologie végétale. Ouvrage contenant, en abrégé, les principes de la physique végétale, l'exposition de la méthode de Tournefort, celle du système de Linnée, etc., etc., avec 48 planches, dessinées et gravées d'après nature, par l'Auteur.* Paris, Ferra, Lebel et Guitel, 1812; 2 vol. in-12.

POINTE (Noel), député de Rhône-et-Loire à la Convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, et prononça à cette occasion, une opinion qui a été imprimée (1792, in-8). Envoyé en mission en l'an II, dans les départemens de la Nièvre et du Cher, il y favorisa le parti démagogique. Rentré au sein de la Convention après le 9 thermidor, il y parla sur ce qu'il appelait les dangers de la patrie, vit un nouveau système de terreur dans la réaction thermidorienne, et ne craignit pas de demander l'exécution littérale de la loi des suspects. Il fut réfuté par Legendre, qui néanmoins, crut devoir rendre justice à ses bonnes intentions. A la suite du nouvel échec essuyé par les Jacobins le 1er prairial an III, les autorités de la Nièvre dénoncèrent Noël Pointe à raison de la mission qu'il avait remplie dans ce département. Le Comité de législation fut chargé de faire un rapport sur cette affaire; un décret de la Convention annula un arrêté pris par Noël Pointe et son collègue Lefiot; mais les événemens du 13 vendémiaire firent cesser toutes les enquêtes de ce genre. Noël Pointe n'ayant pas été appelé à faire partie des Conseils législatifs, le Directoire exécutif le nomma un de ses commissaires dans un département. Il ne remplit aucune

fonction publique sous la monarchie impériale. N'ayant pas non plus signé l'Acte additionnel des Cent-jours, il n'eut point à quitter la France. Il est mort à Sainte-Foy, près Lyon, le 10 avril 1825, professant une fidélité persévérante aux sentimens politiques de sa vie publique.

PUYSÉGUR (Amand-Marie-Jacques de CHASTENET, marquis de), petit-fils du maréchal de ce nom, naquit vers 1752. Son père, lieutenant-général et commandeur de Saint-Louis, le fit entrer en 1768, dans l'artillerie, où son nom et son mérite l'aidèrent à franchir rapidement les grades, qui dès cette époque, occupaient la moitié de la vie dans cette arme. A l'âge de vingt-sept ans, le marquis de Puységur obtint le brevet de colonel. Son mariage avec mademoiselle de Saint-James, fille d'un financier, vint ajouter la fortune à tous les autres avantages qu'il possédait. Cependant M. de Saint-James ayant essuyé des malheurs, se vit forcé à déposer son bilan. Peu de jours auparavant, M. de Puységur avait touché une somme considérable chez un banquier, qui en aurait perdu la plus grande partie par l'effet de la faillite si, averti de l'événement, M. de Puységur ne se fût empressé de remettre les fonds, et de supporter seul la perte. Le marquis de Puységur fit la campagne d'Espagne en 1782, et remplit, au siège de Gibraltar, les fonctions de major de tranchée; il devint, en 1786, commandant du régiment d'artillerie de Strasbourg. Bientôt il se prononça pour la Révolution, en adopta les principes avec franchise, et ne s'écarta jamais, dans sa conduite, des bornes d'une parfaite modération. En 1789, il fut nommé commandant de l'Ecole d'artillerie de La Fère et maréchal-de-camp. Il donna sa démission en 1792. Retiré dans ses foyers, il fut accusé de correspondre avec ses frères, émigrés, et détenu pendant deux ans, à Soissons, ainsi que sa femme et ses enfans. Retiré ensuite aux environs de cette ville, sur la terre de Buzancy, il y ménageait des asiles aux proscrits, dans les carrières qu'il possédait. C'est dans son château même que M. Fiévée, condamné à la déportation le 18 fructidor, composait son joli roman de *la Dot de Suzette*. En même temps, M. de Puységur rachetait une portion du patrimoine de sa famille, qu'il partagea plus tard avec elle, comme s'il n'avait jamais été confisqué. Depuis, ayant recueilli, durant l'absence de ses frères, une succession assez considérable, il tint registre exact de tout ce qu'il en retira, et leur remit fidèlement à leur retour, ce qui revenait à chacun d'eux. Après le 18 brumaire, M. de Puységur devint maire de Soissons; il donna sa démission en 1805, laissant les plus honorables souvenirs de sa magistrature. La Restauration qui rendit du crédit à la famille de M. de Puységur, ne changea rien à sa position particulière. Il mourut dans son château de Buzancy, le 1^er^ août 1825. Le nom de M. de Puységur est d'ailleurs fort connu, à cause de l'ardeur, de la conviction, de la persévérance qu'il a mises à observer, décrire et prati-

quer les phénomènes et les procédés du somnambulisme. Ses écrits, monumens d'une foi robuste, ne paraissent pas avoir fait avancer la science (s'il est permis de se servir de cette expression), ni conquis les suffrages des savans.

Liste des ouvrages de A.-M.-J. C. de Puységur.

I. *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du Magnétisme animal.* Paris, 1784, in-8. Anonyme. — *Nouvelle édit.* Paris, 1809, in-8.

On dit que c'est à tort que les notes de cet ouvrage furent dans le temps, attribuées à M. d'Esprémesnil.

II. *L'Intérieur d'un Ménage républicain*, vaudeville, représenté le 15 nivôse an II, musique de Fay (V. *Moniteur* du 13 janvier 1794).

III. *Le Juge Bienfaisant*, comédie en trois actes. Soissons, 1799, in-8.

Un beau trait de la vie de M. Angran d'Alleray, lieutenant civil du Châtelet de Paris, a fourni le sujet de ce drame, joué au théâtre de l'Odéon.

IV. *Du Magnétisme animal considéré dans ses rapports avec diverses branches de la physique.* 1807, 1809, in-8.

V. *Recherches, Expériences et Observations physiques sur l'homme, dans l'état de somnambulisme naturel et dans le somnambulisme provoqué par l'acte magnétique.* 1811, in-8.

VI. *Les Vérités cheminent : tôt ou tard elles arrivent.* 1814, in-8. — Relatif au magnétisme animal.

M. de Puységur a coopéré, de 1814 à 1825, à trois recueils différens intitulés : *Annales du Magnétisme animal, Bibliothèque Magnétique* et *Archives du Magnétisme.*

R.

RABOTTEAU (Pierre-Paul), né à La Rochelle, en 1766, était à peine âgé de vingt-deux ans quand l'académie des belles-lettres de cette ville, qui s'était fait remarquer durant le dernier siècle, parmi les académies de province, s'empressa de l'admettre dans son sein (1788). Il vint se fixer à Paris en 1797, et s'y fit bientôt connaître par des ouvrages représentés sur le théâtre du Vaudeville et par d'autres productions d'un genre agréable. Son petit poëme des *Jeux de l'Enfance* fut notamment, accueilli avec faveur dans le monde littéraire. Membre de la Société Philotechnique, où il fut reçu en 1803, sur le rapport de son ami M. Andrieux, il lut, dans les séances publiques de cette société, un poëme adressé *aux Artistes ;* une églogue de *Rebecca,* tirée de la Bible, et plusieurs *Fables.* La plupart de ces poésies se font distinguer dans les recueils annuels ou périodiques du temps. Sous l'administration de

M. Decazes, Rabotteau occupait l'emploi de sous-chef, dans l'une des divisions du Ministère de la police. Plus tard, il prit sa retraite, et vint se retirer à La Rochelle, où il est mort, le 21 octobre 1825. M. Villenave, qui a consacré une courte notice à Rabotteau, dans la *Revue Encyclopédique* (t. XXIX, pag. 546), nous apprend qu'il s'était occupé d'un *travail* sur Plaute, qui a dû rester entre les mains de sa famille

Liste des ouvrages de P.-P. Rabotteau.

I. *La Prise de la Bastille*, ode. 1790, in-8.

II (Avec Radet). *L'Avare et son Ami*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles. 1801, in-8.

III (Avec La Chabeaussière). *Lasthénie*, ou *Une Journée d'Alcibiade*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles. 1802, in-8.

IV. *La Ville et le Village*, divertissement. 1802, in-8.

V. *Attendre et Courir* (pièce dramatique).

VI. *Les Jeux de l'Enfance*, poëme. 1802, in-8. — *Deuxième édit., revue et augmentée.* 1805, in-8.

RADET (Etienne), naquit en Lorraine, le 19 décembre 1762. Il était colonel de la 24e légion de gendarmerie, quand Bonaparte, qui ne l'avait vu qu'un instant, en passant par Avignon, à son retour d'Egypte, mais qui devenu premier Consul, avait reçu de lui un mémoire remarquable sur l'organisation de la gendarmerie, l'appela à Paris et le plaça à la tête de cette arme, avec le grade de général de brigade : il obtint, plus tard, celui de général de division. Le général Radet réorganisa ce corps, et séjourna, à cet effet, en Corse, en Piémont et à Gênes. Enfin, en 1809, il remplit la triste mission d'enlever de Rome le pape Pie VII. Voici comme on raconte les circonstance de cet événement.

Une dépêche télégraphique arrivée de Paris à Turin, et de là expédiée par un courrier, à Florence, ordonna au général Radet de partir, dans les vingt-quatre heures, pour Rome : c'était le 14 mai 1809. A son arrivée dans la capitale des Etats du Pape, il communiqua ses ordres au gouverneur général de Rome, qui n'ayant pas reçu, à ce qu'il paraît, des instructions positives, se borna à lui remettre la direction de la police. La nuit du 5 au 6 juillet 1809 fut choisie par le général Radet, pour l'exécution de son attentat. Aidé d'un millier d'hommes, gendarmes, conscrits ou soldats de la garde civique de Rome, le général Radet fit appliquer des échelles, vers deux heures du matin, au palais Quirinal, où le Pape se tenait renfermé; fit enfoncer les fenêtres et les portes intérieures, et arriva, suivi de ses hommes, portant des armes et des torches, jusqu'à la pièce qui précédait immédiatement la chambre à coucher du Pape. Celle-ci lui fut ouverte par ordre de S. S., qui s'était levée au bruit et revêtue à la hâte de ses habits de ville. Le général s'avança vers elle, son chapeau à la main, et lui dit : « S. P., je viens par ordre de mon » souverain, l'Empereur des Fran-

»cais, vous dire que V. S. doit »renoncer au domaine temporel »des Etats de l'Eglise. » — Le Pape, toujours assis, répondit avec calme : « Je ne le puis. » Ensuite, la conversation continua en ces termes, entre le pontife et le soldat. — *Le général Radet :* « Si »V. S. veut consentir à cette re»nonciation, je ne doute pas que »les affaires ne s'arrangent heureu»sement, et l'Empereur traitera »V. S. avec les plus grands égards.» — Ici, le S. P. se levant, répliqua avec fermeté : « Je ne le puis, »je ne le dois pas, je ne le veux pas. »J'ai promis devant Dieu, de »conserver à la Sainte Eglise tou»tes ses possessions, et je ne »manquerai jamais au serment »que j'ai fait de les lui maintenir. « — Le général reprit : « S. P., je »suis très-affligé que V. S. ne »veuille pas souscrire à cette de»mande, puisque, en refusant, »vous ne faites que vous exposer »à de nouvelles tribulations.» — *Le Pape :* « J'ai dit, rien sur la »terre ne peut me faire changer, »et je suis prêt à verser la der»nière goutte de mon sang, à »perdre la vie à l'instant même, »plutôt que de violer le serment »que j'ai fait devant Dieu. » — *Le général Radet :* « Eh bien, la réso»lution que vous prenez devien»dra peut-être, pour vous, la »source de grandes calamités. » — *Le Pape :* « Je suis décidé et »rien ne peut m'ébranler. » — *Le Général :* « Puisque telle est votre »résolution, je suis fâché des or»dres que mon souverain m'a »donnés et de la commission que »j'ai reçue de lui. » — *Le Pape :* « En vérité, mon fils, cette com»mission n'attirera pas sur vous »les bénédictions du ciel. » — *Le Général :* « S. P., il faut que j'a»mène V. S. avec moi. » — *Le Pape :* « Voilà donc la reconnais»sance qui m'est réservée pour »tout ce que j'ai fait en faveur de »votre Empereur! voilà donc la »récompense de ma grande con»descendance pour lui et pour l'E»glise gallicane! mais peut-être »suis-je, à cet égard, coupable »devant Dieu ; il veut m'en punir : »je me soumets avec humilité. » *Le Général.* « Telle est ma com»mission. Je suis fâché d'être »obligé de l'exécuter, puisque je »suis catholique et fils de l'Eglise.» — Ici, le cardinal Pacca fit observer qu'il était convenable que S. S. fût accompagnée des personnes nécessaires pour le gouvernement de l'Eglise, et le Pape s'occupait d'en dresser lui-même la liste, lorsque le général fut accosté par un des officiers de sa suite, qui, après lui avoir parlé à voix basse, ajouta tout haut, que les ordres de l'Empereur étaient que personne n'accompagnât le Pape, hormis le cardinal Pacca. Ce cardinal ayant demandé combien de temps on accordait pour les préparatifs de voyage. — « Une demi-heure, » répondit le général. Alors le saint Père se leva en disant : « Allons, »que la volonté de Dieu s'accom»plisse en moi ! » Depuis ce moment, le général ne perdit plus de vue son prisonnier, et quand il fut parvenu au bas du petit escalier de son appartement, il congédia les personnes de sa maison qui l'accompagnaient. Une voiture attelée attendait à l'une des portes extérieures du palais : on y fit monter le pontife avec le cardinal Pacca. Le général Radet

ferma la portière sur eux, puis il monta dans le cabriolet attaché à la voiture. A la porte *del Popolo* on changea de voiture, et le général Radet, s'adressant de nouveau au Pape, lui dit : « Il est » encore temps pour Votre Sain- » teté de renoncer aux Etats de » l'Eglise. » Mais le souverain Pontife se contenta de répondre : « Non. » —Alors le général ferma de sa propre main, la portière de la voiture, et l'arrêta avec un cadenas : après quoi il monta dans le cabriolet comme auparavant, et l'on suivit la route de Florence. En route, le général Radet prenait toutes les précautions imaginables pour soustraire son prisonnier à l'empressement et à la curiosité publique. A Poggibonzi il pressa tellement les postillons, que la voiture où était renfermé le Pontife versa. Heureusement le Pape ne se fit point de mal, mais le général, qui voyageait sur le devant de la voiture du Pape, fût jeté dans une mare d'eau bourbeuse qui se trouvait sur l'un des côtés du chemin. A Florence, le général Radet remit son vénérable prisonnier à un autre officier de gendarmerie, qui fut chargé de le conduire plus loin. Durant le cours de cette triste mission, le général français conserva pour le Pape les égards et le respect dus à son auguste caractère. Son expédition terminée, il retourna à Rome. Là, s'il faut en croire l'auteur d'une brochure anonyme, publiée en 1820 (1), il chargea le peintre Benvenuti de faire un tableau représentant la sortie du Pape de Monte-Cavallo. Ce tableau, de grande dimension, fut exécuté dans une des vastes salles du palais, dit de Venise. Les personnes qui avaient coopéré ou qui avaient été présentes à l'enlèvement, y figuraient. Outre les principaux personnages qu'il était aisé de reconnaître, savoir : le Pape, le cardinal Pacca, le général Radet, le maréchal-des-logis Cardini; l'on y voyait en parfaite ressemblance, MM. J** français, Rotoli, et autres, ainsi que les gendarmes qui avaient fait partie de l'expédition et dont les noms étaient inscrits au bas du tableau. Cet ouvrage fut enlevé par ordre du roi Murat, lors de la première invasion qu'il fit dans les Etats du Pape, en 1814, et transporté à Capoue. Le général Radet continua de rester à Rome jusqu'au mois de mai 1811 ; il ne reçut du gouvernement français aucune dépêche officielle relative à l'enlèvement du Pape, ni aucune marque d'approbation ou d'improbation. Seulement, vers la fin de 1809, il obtint le titre de baron de l'Empire. » Telle est la version de notre anonyme. En effet, Bonaparte s'est exprimé dans les

(1) *Notice historique pour servir à l'histoire de Napoléon Bonaparte, contenant des détails inédits sur l'enlèvement du Pape Pie VII, en* 1809. Paris, Ponthieu; in-8 de 28 pages. — Voyez aussi : *Relation authentique de l'assaut donné le 6 juillet* 1809, *au palais Quirinal, et de l'enlèvement du souverain pontife le Pape Pie VII, par les généraux Miollis et Radet; suivie, etc., traduite de l'italien par M. Lemierre d'Argy*. Paris, Nicolle, 1814; in-8, de ij et 61 pages.

termes suivans, au sujet de l'enlèvement du Pape. — « On crut » que la fortune m'abandonnait à » Essling, et aussitôt on fût prêt » à Rome, pour soulever la popu» lation de cette grande capitale. » L'officier qui y commandait ne » crut pouvoir échapper au danger » qu'en se défaisant du Pape, qu'il » mit en route pour la France. Un » tel événement s'était opéré sans » ordres, et même il me contrariait » fort. J'expédiai donc sur-le-» champ, pour qu'on fît demeu» rer le Pape où on le rencontre» rait..... » (1) Maintenant croira qui voudra une pareille défaite; pour moi, je ne suis pas disposé à admettre sans preuves décisives, que le général Miollis ou le général Radet aient pris sur eux de frapper un coup d'une si grande conséquence. Il me semble que les lieutenans de Bonaparte n'avaient pas coutume de se donner ainsi les coudées franches.

Après le rétablissement des Bourbons en 1814, le général Radet cessa d'être employé activement. Mais au retour de Bonaparte, au mois de mars 1815, il se rangea des premiers sous ses drapeaux et commanda l'escorte chargée de conduire à Cette M. le duc d'Angoulême, qui s'y embarqua pour l'Espagne. Au mois de juin, Radet fut nommé inspecteur-général de gendarmerie et grand-prévôt de l'armée. Il suivit cette armée sur les bords de la Loire, au mois de juillet, et fut remplacé dans ses fonctions, au mois d'août suivant. En 1816, il fut arrêté à Vincennes et conduit à la citadelle de Besançon. Le conseil de guerre de la sixième division militaire le condamna à neuf ans de détention, pour la part qui lui fut imputée dans les événemens du mois de mars 1815. Une ordonnance royale du mois de décembre 1818, lui rendit la liberté. Le général Radet est mort à Varennes, département de la Meuse, le 28 septembre 1825.

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. de Lascases, T. V.

REGNIER (Edme), mécanicien, naquit à Semur, en Bourgogne, le 15 juin 1751. Ayant perdu son père pendant qu'il faisait ses études au collége établi dans sa ville natale, et resté l'aîné de onze enfans, Edme Regnier fut retiré du collége et placé en apprentissage chez un arquebusier de Dijon. En même temps il apprenait le dessin, si utile pour cultiver avec distinction, toute espèce d'arts mécaniques; et à l'âge de dix-sept ans, il remporta le premier prix de sculpture d'après la bosse, à l'Académie de Dijon. Rentré au sein de sa famille, Regnier exerça à Semur l'état d'arquebusier, au moyen duquel il fit subsister sa mère devenue infirme, éleva et établit ses frères et ses sœurs, enfin fit donner une éducation soignée à cinq enfans qu'il eut de son mariage. Il ne tarda pas à se distinguer par des inventions relatives à son art. La première fut une *éprouvette pour essayer la force des poudres de chasse*, supérieure à toutes celles qui ont été imaginées jusqu'à ce jour, parce que les degrés gravés sur un arc de cercle, sont l'expression de poids déterminés et que les résultats sont constans. Ce premier produit de

l'esprit inventif de l'auteur fut montré à Guenaud de Montbeillard, naturaliste, collaborateur de Buffon, et attira son attention sur le jeune ouvrier. Les deux savans désiraient faire des expériences sur la force de l'homme et des animaux : n'ayant à leur disposition que des machines lourdes et peu commodes, ils proposèrent à Regnier de tâcher d'en inventer une qui fût applicable au plus grand nombre de cas possibles. Celui-ci inventa le *dynamomètre* (1), instrument simple et commode, dont l'application peut s'étendre aux machines, pour en déterminer avec précision, la force et la résistance. Le dynamomètre resta long-temps inconnu : il en fut fait mention dans un mémoire publié en l'an VII (1798). Depuis, il a été mis en usage par le Dr Chaussier, pour faire des expériences sur la force musculaire, et il a fourni le sujet d'une thèse soutenue par le fils de l'auteur, devant la Faculté de médecine de Paris : enfin, Péron s'en est servi dans son voyage de découvertes à la Nouvelle-Hollande, et il a démontré avec son aide, que la force des peuples sauvages est constamment moins grande que celle des peuples civilisés. — Regnier est le premier qui ait construit des paratonnerres en Bourgogne ; il en établit six à Semur et dans les environs, avant qu'il y en eût aucun à Paris. Il a même perfectionné ces appareils utiles, en remplaçant les conducteurs construits avec des barres de fer plantées dans les murs, par des cordes faites avec des fils de fer, qui ont l'avantage d'être à la fois solides et flexibles, et de pouvoir être isolées des édifices. Lors du premier voyage qu'il fit à Paris en 1798, Regnier apporta avec lui des échantillons de ses conducteurs de paratonnerre. Franklin les vit avec beaucoup d'intérêt et lui en demanda trois pour être envoyés à Philadelphie. — A peu près dans le même temps, Regnier dressa pour l'usage public de la ville de Semur, un *méridien sonnant*, composé d'un rouage mis en mouvement par un levier qui tombait au moment où le crin auquel il était attaché était brûlé par l'action d'une loupe. En 1783, Regnier eut l'honneur d'offrir à Louis XVI un modèle réduit de son méridien sonnant. Le Roi l'examina avec intérêt et donna des marques de satisfaction à l'auteur. C'est en vertu d'une combinaison absolument pareille que s'obtient la détonnation du *canon-méridien* placé dans le jardin du Palais-Royal, qui réunit autour de lui, chaque jour de beau temps, une cour si nombreuse et si assidue d'oisifs. Regnier prenait plaisir dans les derniers jours de sa vie, à disposer lui-même avec tout le soin possible, cet ingénieux appareil, dont le succès populaire flattait son innocent amour-propre. — En 1777, la Société libre d'Emulation proposa un prix pour la meilleure *serrure à combinaison*. Regnier, qui n'avait jamais vu d'ouvrage de ce genre, envoya un mémoire semé d'idées neuves, qui lui valurent le premier prix d'encouragement. Cette serrure

(1) V. *Mémoires explicatifs du Dynamomètre et autres machines inventés par le citoyen R.* 1798, in-4.

fut décrite aussitôt dans l'*Encyclopédie Méthodique*, à l'article de l'art du serrurier. Mais depuis cette époque, l'inventeur l'a bien perfectionnée, ainsi que les cadenas à combinaisons, qui sont maintenant très-répandus.

Le feu prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, avait procuré à Regnier le titre de mécanicien des Etats de la province; mais la Révolution poussa notre artiste vers Paris, où le Comité de Salut public le chargea d'inspecter la fabrication des armes portatives. Cette commission lui donna les moyens de recueillir les anciennes armures des rois et chevaliers, qu'on avait conservé jusqu'alors, éparses en divers lieux de la France. En classant ces armes par ordre chronologique, Regnier se trouva avoir formé le premier noyau du Musée central d'Artillerie, dont il fut bientôt nommé conservateur. En 1816, M. le duc d'Angoulême (M. le Dauphin) visita avec l'intérêt qu'elle est faite pour inspirer, cette collection originale et précieuse que son conservateur n'avait sauvé des mains étrangères, à l'époque de l'invasion, qu'à force de zèle et de dévouement. Le lendemain Regnier reçut la croix de la Légion-d'honneur. Il n'a quitté cet établissement que peu d'années avant sa mort et avec une pension de retraite. En l'an VII, un incendie qui détruisit une maison située au coin de la rue Saint-Roch et où périrent un grand nombre de personnes qui travaillaient à l'éteindre, donna l'occasion à l'Institut d'ouvrir un concours, dans lequel un prix était promis à celui qui exécuterait la meilleure machine à incendie. Regnier composa une *échelle à incendie* qui obtint le premier prix. Le modèle est déposé au Conservatoire des Arts et Métiers. — Regnier a fait aussi des recherches utiles sur les platines des fusils de munition. La machine qu'il inventa pour régulariser l'action des ressorts, a été approuvée par l'Institut, et sa bonté a été reconnue par plusieurs officiers d'artillerie et par les premiers arquebusiers de Paris. — Enfin, une des dernières inventions de Regnier fut une machine destinée à la taille des arbres, et qu'il a désignée sous le nom de *sécateur*. Cette machine est très-expéditive, puisqu'on peut faire en quatre jours, ce qui en demandait douze, et qu'il est impossible de se blesser, ce qui arrive souvent avec la serpette. Nous n'avons mentionné encore que les principales inventions de Regnier : on trouvera dans une *Notice* imprimée chez Mme Huzard, la description de soixante-quinze machines différentes inventées par lui et approuvées par diverses sociétés savantes. Cet ingénieux mécanicien est décédé à Paris, le 10 juin 1825, âgé de soixante-quatorze ans. Regnier avait le titre de membre honoraire du Comité consultatif des arts et manufactures et de contrôleur en chef des armes de la Garde nationale. Il appartenait en outre, à plusieurs sociétés savantes; notamment à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, où il faisait partie du comité de mécanique.

RIVAROL-SAINT-ÉTIENNE (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE, vicomte de), capitaine adjudant-ma-

jor du 4e régiment de la Garde royale, chevalier de St-Louis et de la Légion-d'honneur, est mort à Paris, d'une inflammation cérébrale, le 14 novembre 1825, âgé de 37 ans : il était neveu du célèbre Rivarol. Le vicomte de Rivarol avait fait la guerre en Calabre, et il a publié sur ce pays, un livre intitulé : *Notice historique sur la Calabre, pendant les dernières révolutions de Naples.* Paris, Magimel, 1817; in-8, de 9 feuilles 1/2. Nous connaissons encore du même auteur : *Discours sur la vie et les ouvrages de Rollin.* Paris, Egron, 1819, in-8, de 5 feuilles 3/8. Il travaillait à une *Histoire de St-Louis*, que la mort ne lui a pas permis de terminer.

ROYER-COLLARD (Antoine Athanase), médecin, naquit à Sompuis, près Vitry-le-Français, province de Champagne, en 1768. Après avoir terminé ses études au Grand-Collége de Lyon, il entra dans la congrégation libre de l'Oratoire, et y professa les humanités jusqu'à sa suppression. A cette époque, il publia à Lyon, un journal politique intitulé : *Le Surveillant*, qui eut un grand succès : ce journal était principalement dirigé contre les démagogues du club central des Jacobins de Lyon. A l'époque où les massacres de septembre atteignirent cette cité, Athanase Royer-Collard se réfugia à l'armée des Alpes, où il resta caché dans l'administration des vivres. Il était déjà marié et père de deux enfans, lorsqu'à l'âge de 27 ans, il se décida à venir étudier la médecine à Paris. Reçu docteur en 1802, sa thèse sur l'aménorrhée (1) le plaça dès son début, parmi les maîtres de l'art. Sous le titre de *Bibliothèque Médicale*, M. Royer-Collard fonda en 1803, un journal de médecine, qu'il enrichit de nombreux articles, et dont le succès se soutient encore aujourd'hui (2). Au mois de janvier 1806, il fut nommé médecin en chef de la maison d'aliénés de Charenton. Là, il eut à combattre des obstacles de toute espèce, et néanmoins après plusieurs années d'une lutte pénible, il renouvela l'administration tout entière, créa de nouveau, pour ainsi dire, l'établissement confié à ses soins, et en fit un des premiers établissemens de l'Europe. En 1807, le fils de Louis Bonaparte, que Napoléon avait désigné pour succéder au trône impérial, étant mort du croup, le gouvernement français institua une commission chargée de décerner un prix de 12,000 f. à l'auteur du meilleur ouvrage sur cette cruelle maladie. M. Royer-Collard, nommé secrétaire de cette commission, rédigea le *Rapport* présenté en son nom, au ministre de l'intérieur. Ce travail imprimé par ordre du Gouvernement, forme un volume de 500 pages, qui est lui-même l'un des écrits les plus

(1) *Essai sur l'aménorrhée, ou suppression du flux menstruel.* 1802, in-8.

(2) M. A. A. Royer-Collard a aussi fourni des articles au *Bulletin de l'Athénée de médecine de Paris*, et au grand *Dictionnaire des Sciences médicales*. Son article *Croup* a été traduit en allemand, par M. Albert, de Brême.

précieux sur la matière(1). Il a été traduit en allemand, par le docteur Albert, de Brême, l'un des auteurs qui ont partagé le prix. En 1816, M. Royer-Collard fut appelé à la chaire de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris. Il se livra pendant quelques années, à cet enseignement. Mais dans le cours de l'année 1819, il fut chargé d'un cours de médecine mentale, considérée principalement dans ses rapports avec les établissemens publics consacrés à l'aliénation. Cette chaire, nouvellement créée par l'Université, lui fournit l'occasion naturelle de professer les principes de la philosophie spiritualiste et d'attaquer le matérialisme dans sa source. Ses leçons qui n'avaient pu être encore que peu nombreuses, mais qui déjà promettaient d'être très-suivies, furent interrompues par le bouleversement de la Faculté de Médecine de Paris, au mois de novembre 1822. Depuis ce moment, M. Royer-Collard fut rendu au cours de médecine légale qu'il avait antérieurement professé, et par suite de la nouvelle organisation, il fut privé de la place d'inspecteur général des écoles de médecine, qu'il occupait depuis quatorze ans. A. A. Royer-Collard est mort à Paris, le 27 novembre 1825, laissant deux héritiers de son nom : l'un est déjà honorablement connu au barreau ; l'autre, destiné à suivre la carrière de son père, a obtenu la survivance de son titre de médecin ordinaire du Roi, par quartier. Le docteur Royer-Collard était le frère puîné de Pierre-Paul Royer-Collard, dont le nom est grand dans les fastes de la philosophie et des libertés publiques.

« Telles furent les positions où il s'est trouvé, a dit un biographe de A. A. Royer-Collard, que jamais il ne lui fut donné de déployer les hautes facultés qu'il avait reçues. Enchaîné, tantôt par des nécessités domestiques, tantôt par les circonstances elles-mêmes, tantôt enfin par la nature de son esprit toujours sage et réservé, il ne fut point ce qu'il devait être, et lui-même peut-être ne connut point tout ce dont il était capable. Il y avait en lui une profondeur de jugement, une précision de coup d'œil, une force de raisonnement qui s'unissaient à une vigueur de caractère bien remarquable. Partout où il se trouva, il fut le maître, naturellement et sans effort, par la seule puissance de son esprit. Peu d'hommes de nôtre temps ont écrit d'une manière plus ferme, avec un goût plus pur, avec un ton plus convenable, comme on peut le remarquer dans divers ouvrages qu'il a publiés, et dans quelques articles insérés dans le *Journal des Débats*, à diverses époques. Comme médecin, il a rendu les plus grands services, particulièrement à l'étude de l'aliénation mentale, sur laquelle il a laissé un grand nombre d'observations et de notes du plus grand prix; et toutefois, sa carrière médicale fut encore bornée par la spécialité même de cette

(1) Réimprimé dans le *Précis analytique du Croup, par le Dr Ericheau*. Paris, 1825. Béchet jeune, in-8, de deux feuilles.

étude. Comme homme enfin, personne n'a été plus digne de respect par ses vertus. Plein de bonté, et cependant sévère avec lui-même, il se faisait remarquer par une gravité de mœurs, toujours douce, et qui n'excluait jamais le naturel. Religieux par raison, par besoin, par inclination, il unissait la conviction la plus sincère à la plus sage tolérance, et, dans ses derniers momens, ce fut encore au sein de la religion qu'il puisa la force et le courage qui ne l'abandonnèrent qu'avec la vie (1). »

On a publié :

Discours prononcé sur la tombe de M. Royer-Collard, au nom de l'Académie royale de Médecine; par M. de Lens. Paris, 1825, imp. de Rignoux, in-4, d'une demi-feuille.

Discours prononcé sur la tombe de M. A. A. Royer-Collard, le 29 novembre 1825, au nom de la section de médecine; par M. Adelon. Paris, imp. de Rignoux; in-4, d'une demi-feuille, 1825.

Paroles de regrets prononcées sur la tombe de M. le professeur Royer-Collard, au nom de l'Athénée de médecine de Paris; par M. le docteur Jolly, son secrétaire général. Paris, imp. de Guellier; in-4, d'une demi-feuille, 1825.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. A. A. Royer-Collard, etc. Paris, Gaillot, 1826; in-8½, de 6 feuilles.

S.

SAINT-SIMON (Claude-Henri comte de), naquit à Paris, en octobre 1760; il était de la famille du duc de Saint-Simon, si connu par ses mémoires sur les années de la vieillesse de Louis XIV et l'époque de la Régence, non moins que par son enthousiasme pour les prérogatives de l'ancienne pairie. Cette famille prétend descendre de Charlemagne; elle a des alliances avec la maison de Lorraine et possède la grandesse d'Espagne. C'est d'elle que devait sortir l'homme qui dans les temps modernes, a professé l'abnégation la plus sincère de l'orgueil de naissance, et qui s'est efforcé, avec une indomptable persévérance, d'établir les théories les plus opposées aux idées sur lesquelles il s'appuie. Le comte de Saint-Simon fit la campagne d'Amérique en 1779, avec le duc de Saint-Simon son cousin, et se distingua sous les ordres de M. de Bouillé et de Washington lui-même; il fut pris avec M. de Grasse, en 1782, et reçut des Américains la décoration républicaine de Cincinnatus. C'est de cette mémorable époque que date la tendance philosophique de son esprit vers un système d'idées dont voici la substance : Saint-Simon a pensé que la destinée de l'homme sur la terre, c'est de produire par le travail; ce qui l'a conduit à

(1) *Journal des Débats* du 6 décembre 1825.

proclamer l'industrie comme le but définitif de la société humaine, et les industriels comme la classe supérieure de cette société. L'industrie pourvoit en effet, à tous les besoins physiques de l'homme ; mais pourvoit-elle à tous ses besoins moraux? On peut en douter. Saint-Simon et son école l'affirment pourtant, et ils s'efforcent de le prouver en observant que la science est le produit le plus précieux de l'industrie humaine, et les savans les producteurs de la catégorie la plus relevée. Ils sont dans le vrai si nous circonscrivons notre nature au cercle étroit et matériel de l'utile ; au contraire ils seront restés en deçà de la vérité, si nous élevant par la contemplation attentive de nous-mêmes à des relations plus sublimes, nous découvrons la région céleste d'où notre être intellectuel est émané et vers où il aspire incessamment. Là domine sans partage, la morale du devoir, c'est-à-dire l'amour du bien pour lui-même à cause de sa beauté et de son excellence intime. Quoi qu'il en soit, on ne peut méconnaître que Henri Saint-Simon fut un des plus hardis penseurs de son époque, que son système de philosophie incomplet et inexact, selon nous, dans sa base et dans son résultat définitif, est néanmoins fécond en applications utiles ; que lui-même reçut de la nature le don de développer ses idées avec une clarté pleine d'énergie, et d'en poursuivre la propagation avec une constance imperturbable. Les bizarreries de son caractère, les écarts de son imagination, nuisirent toutefois à ses succès. Il dissipa des sommes considérables en expériences scientifiques ou industrielles disproportionnées à ses ressources. Des spéculations mal combinées achevèrent de détruire sa fortune. Enfin, soit dépit, soit lassitude ou dégoût, il ne craignit pas d'attenter à ses jours, en se tirant un coup de pistolet, qui lui emporta un œil. Observons ici cette terrible leçon adressée par la Providence, à l'orgueil de l'esprit humain. C'est donc en vain qu'il s'épuise à chercher la vérité par les seules lumières de la raison. Ce flambeau est trop faible pour le conduire jusqu'au soleil de justice, et ne saurait le préserver des angoisses mortelles du doute et des orages de la mauvaise conscience, qui le précipitent dans les asiles trompeurs du néant. C'est qu'il ne nous a été donné d'atteindre à la vérité absolue que par la conscience et par la foi. Mais si la philosophie de Saint-Simon ignora totalement les lois primordiales du monde moral ; si elle perdit dès lors, le droit de gouverner les intelligences, il nous semble qu'elle approche beaucoup plus de la vérité lorsqu'elle s'occupe de régler l'organisation et l'emploi des forces matérielles de l'homme. C'est ici, parce qu'il s'agit uniquement de la terre, que la théorie de l'utile doit trouver son application. Sous ce rapport, l'école industrielle s'est trouvée en parfaite harmonie avec notre époque, ou plutôt elle en est le produit naturel. Elle est la théorie savante du mouvement social que la force des choses, ce qui veut dire la conséquence des antécédans, éloigne chaque jour du domaine brillant et vaporeux

de l'imagination, pour l'entraîner dans le domaine positif de l'observation des faits ainsi que du raisonnement qui les classe et en déduit leurs conséquences. Les écrits de Saint-Simon abondent d'ailleurs en pensées vives et originales, liées avec une force de logique remarquable ; les formes du style y sont variées, énergiques et pleines de mouvement. Ordinairement incohérens ou incomplets, entremêlés de choses exagérées, ou voilés sous des formes bizarres, ces écrits portent la trace de l'excessive mobilité d'imagination de l'auteur : néanmoins, partout domine l'expression d'une conviction profonde, ce qui leur communique sa puissance de persuasion; et si dans leur longue série, l'on observe des modifications de doctrine, c'est que la vérité ne se démêle pas à l'instant de l'erreur et ne s'atteint pas du premier bond.

Le comte de Saint-Simon, qui était revenu en France en 1783, fut nommé à cette époque, colonel du régiment d'Aquitaine. Il quitta tout-à-fait la carrière militaire en 1789, et se livra à des opérations considérables sur les biens nationaux, en association avec le comte de R***, dont il avait fait la connaissance à Madrid. Du reste, il ne prit aucune part au mouvement révolutionnaire. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui, par suite d'une ressemblance de nom : il alla lui-même se constituer prisonnier pour délivrer l'hôte chez lequel il logeait et qu'on voulait rendre responsable de son absence. Saint-Simon dut son salut au 9 thermidor ; il était resté onze mois en prison. En 1797, il liquida ses opérations financières, et consomma par la suite, les capitaux qu'il en retira, en voyages d'instruction et en diverses études scientifiques. « J'entrepris, dit Saint-Simon, dans un avant-propos sur sa vie, publié en 1808, de faire faire un pas général à la science, et de rendre l'initiative à l'école française : cette entreprise exigeait des travaux préliminaires ; j'ai dû commencer par constater la situation des connaissances humaines et par écrire l'histoire des découvertes. Pour y parvenir, je ne me suis pas borné à des recherches dans des bibliothèques ; j'ai pris domicile en face de l'Ecole Polytechnique, je me suis lié d'amitié avec plusieurs professeurs de cette école, j'ai employé trois ans à me mettre au courant des connaissances acquises sur la physique des corps bruts. J'ai employé mon argent à acquérir de la science : grande chère, bon vin, beaucoup d'empressement vis-à-vis des professeurs auxquels ma bourse était ouverte, me procurèrent toutes les facilités que je pouvais désirer. J'avais de grandes difficultés à surmonter : déjà ma cervelle avait perdu sa malléabilité ; je n'étais plus jeune ; mais d'un autre côté, je jouissais d'un grand avantage : de longs voyages, la fréquentation d'un grand nombre d'hommes capables que j'avais recherchés et rencontrés ; une première éducation dirigée par d'Alembert, éducation qui m'avait tressé un filet métaphysique si serré qu'aucun fait important ne pouvait passer à travers, etc. Je m'éloignai en 1801, de l'Ecole Polytechnique ; je m'établis près de celle de mé-

decine ; j'entrai en rapport avec les physiologistes ; je ne les quittai qu'après avoir pris une connaissance exacte de leurs idées générales sur la physique des corps organisés. La paix d'Amiens me permit de partir pour l'Angleterre. L'objet de mon voyage était de m'informer si les Anglais avaient découvert de nouvelles idées générales. J'en revins avec la certitude qu'ils n'avaient sur le chantier, aucune idée capitale neuve. Peu de temps après, j'allai à Genève, et je parcourus une partie de l'Allemagne. J'ai rapporté de ce voyage la certitude que la science générale était encore dans l'enfance, dans ce pays, puisqu'elle y est encore fondée sur des principes mystiques ; mais j'ai conçu de l'espérance pour les progrès de cette science, en voyant toute cette grande nation passionnée dans cette direction scientifique. »

Plusieurs années avant sa fin, Saint-Simon s'était vu réduit, par défaut de conduite et d'ordre dans ses affaires particulières, à un état de gêne extrême. Il mourut d'une gastro-entérite, le 19 mai 1825, âgé de soixante-cinq ans. Son corps fut conduit directement au cimetière du P. La Chaise, sans être présenté à l'église. Plusieurs discours remarquables furent prononcés sur sa tombe, par ses amis et ses disciples. Le Dr E. M. Bailly, de Blois (celui qui s'est dévoué depuis, au service de la nation grecque), fut de leur nombre (1). Nous rapporterons en entier celui de M. Léon Halevy, parce qu'il sort de la classe des banalités oratoires dont on importune trop souvent la mémoire des morts. Pour celui-ci, l'on sent qu'il est sorti du cœur. D'ailleurs, il caractérise (peut-être avec l'exagération de l'amitié et de la douleur) le philosophe et son école.

« L'homme auquel nous venons rendre les derniers devoirs a été arrêté dans le cours de ses utiles travaux par le seul obstacle capable de vaincre sa courageuse persévérance : la mort. Elle a détruit cette intelligence vaste et toujours active, triomphé de cette force que lui donnait la passion du bien, éteint cette voix que n'avaient étouffée ni les enivremens de la fortune, ni les privations de la misère. *Il est un spectacle digne des dieux*, a dit un ancien, *c'est la vertu aux prises avec le malheur*. Il est un autre spectacle, non moins digne peut-être de l'admiration des hommes et des regards de la divinité, c'est la pensée aux prises avec la mort. J'ai vu cette lutte à la fois terrible et sublime ; j'ai vu la pensée de cet homme dont la vie n'avait presque été qu'intellectuelle, s'élancer toute vive et toute pure, du milieu des agitations de l'agonie : j'ai entendu des paroles pleines de philanthropie et d'une haute exaltation, sortir d'une poitrine déjà soulevée par le râle, d'une bouche déjà blanchie par la mort. D'autres, dans ce moment suprême, pensent à leurs amis, à leurs parens, à eux-mêmes ; pour lui, il a donné sa dernière pensée à ceux qui travaillent, à ceux qui souffrent, à cette grande famille dont il avait embrassé la cause et que son âme

(1) Son discours a été imprimé à Blois, chez Aucher-Eloy, 1825 ; in-8, d'un quart de feuille.

avait adoptée. Il en est qui suivent en eux-mêmes les progrès du mal, qui sentent avec effroi approcher leur fin, qui poussent des cris et meurent sous le double empire du mal physique et de l'angoisse morale : pour lui, pendant qu'il discourait avec une profondeur de jugement, une sagacité de vues, un choix d'expressions dont se serait enorgueilli tout homme en bonne santé, interrogé s'il souffrait : « *Il y aurait de ma part exagération à dire que je ne souffre pas*, répondit-il, *j'éprouve un travail intérieur, que peu de personnes à ma place, pourraient supporter ; mais je ne songe pas à mon individu ;* » et il se reprit à parler jusqu'à sa mort, qui arriva deux heures après. Le ciel lui a épargné cet horrible état qui défigure, avant de l'anéantir, la plus belle des créations divines. Il n'a pas eu de délire, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à sa confiance illimitée dans le bonheur futur de l'espèce humaine. Il n'a pas vu flotter devant lui ces images confuses du passé qui viennent assiéger le lit des mourans et porter le trouble dans leurs yeux et dans leur âme. Il ne s'était jamais occupé du passé ; il ne songeait plus au présent; il y avait de l'avenir dans son regard comme dans ses discours. « Il rêvait, diront quelques voix moqueuses, comme il a rêvé toujours! » Juges irréfléchis, je vous le demande, est-il une passion plus noble que celle du bonheur public? N'est-il pas beau de rêver ainsi pendant sa vie, et de s'endormir dans un pareil rêve? Que puis-je ajouter encore? Je ne ferai l'éloge ni de sa vie ni de ses travaux : je laisse ce soin à un panégyriste dont la voix est plus éloquente, le jugement plus grave, et l'impartialité moins douteuse; c'est le temps. Le moment n'est pas éloigné, peut-être, où l'on appréciera cette vie originale et féconde, dominée par une pensée grande et salutaire, toujours dirigée vers un but unique, y marchant avec calme, mais avec ténacité, ne voyant que les moyens, jamais les obstacles ; cette universalité et en même temps cette précision de connaissances qui mettaient cet homme sans spécialité, au niveau des hommes spéciaux de toute direction ; le moment n'est pas éloigné peut-être, où l'on rendra pleine justice à ce haut baron français, qui a toujours plaidé la cause du faible et du pauvre; à ce grand d'Espagne qui a combattu jadis pour la révolution américaine et qui n'a jamais prêché que tolérance; à ce descendant de Charlemagne, qui n'a combattu que pour la paix et le bonheur du monde, avec les seules armes du raisonnement et de la persuasion. Attendons tout d'un siècle qui semble mûr pour la raison et pour la justice, et conservons comme une tradition pieuse, la mémoire de cet homme de bien, de ce philanthrope passionné, de ce fondateur de la *doctrine industrielle! Je ne m'ennuie qu'avec les oisifs*, disait-il souvent; il est un moyen d'honorer son souvenir, c'est de diriger nos communs efforts vers ce but qu'il se proposait encore à lui-même, le jour de sa mort : *Faire que chacun jouisse de la plus grande latitude de moyens pour exercer ses facultés ;* c'est de faciliter le développement général de tou-

tes les forces productives de la société ; c'est d'élever à la place qui leur est due, l'industrie, les sciences et les beaux-arts, ces trois grandes puissances des temps modernes ; c'est d'encourager, c'est d'honorer le travail, source de tout bonheur et de toute liberté. »

Saint-Simon a été apprécié avec moins d'enthousiasme et peut-être avec plus d'exactitude, par un critique dont nous adopterons avec peu de restriction les opinions.

« Sorti d'une des plus illustres familles de l'État, comte et grand d'Espagne, Saint-Simon, dès sa première jeunesse, embrassa la cause et les intérêts populaires. Comme La Fayette et les jeunes seigneurs les plus distingués de la cour de Louis XVI, il s'enrôla sous les drapeaux des *insurgents* d'Amérique, et ce qui n'était en lui qu'ardeur de mode, tourna bientôt en conviction et en passion. Il rapporta du Nouveau-Monde un caractère qui devait le distinguer entre tous les amis de la liberté : il avait vu des sociétés de proscrits malheureux s'élever par le travail et la fraternité, au bonheur et à la plus haute civilisation ; l'industrie devint sa divinité. Quand tout le monde en France, s'occupait d'intérêts purement politiques, dans le vieux sens attaché à ce mot, il sentit qu'une ère nouvelle s'ouvrait pour les nations, et que le travail allait jouer le premier rôle dans le dix-neuvième siècle. Dès lors toutes ses pensées, toutes ses actions, eurent pour but le perfectionnement de l'industrie, l'éducation des classes laborieuses et l'élévation des *producteurs* au gouvernement des affaires. Possesseur d'une grande fortune, il la consacra à mille entreprises, que, dans l'ardeur de sa tête et dans l'impétueux désir d'aller vite, il abandonnait, à peine commencées, pour se livrer à d'autres qu'il croyait plus utiles et d'un plus prompt succès. Tour à tour entrepreneur, écrivain, fondateur d'associations industrielles ou scientifiques, protecteur des savants qui avaient besoin de secours, prodigue de son argent et de son temps, il finit par se ruiner, et le petit-fils des Saint-Simon eut à peine de quoi fournir à ses besoins. Le malheur ne le détourna point de sa vocation ; il la suivit au contraire, avec une persévérance et un courage qui le firent estimer. On n'avait vu en lui qu'une espèce de fou bizarre, ne sachant comment tourmenter son argent et sa vie ; on fut forcé d'y reconnaître le dévouement à une grande conviction ; pauvre il se fit écouter bien plus qu'étant riche ; il eut des disciples, et, il faut le dire, pour rendre hommage à lui et à eux, ce furent toujours des hommes d'un mérite distingué ; ses livres obtinrent crédit parmi la classe à laquelle il les destinait ; et il a fini par fonder une école dont l'avenir peut être brillant, si, moins emportée et moins absolue que son chef, elle ne s'obstine pas, comme lui, à vouloir improviser et organiser, sans autres données que ses espérances, un état social, dont le temps seul enferme les secrets et les élémens dans son sein. Sans doute le travail, le libre développement de toutes nos facultés,

voilà le vrai, le seul but de la vie; sans doute si nous parvenons à faire de cette grande pensée la religion de notre siècle, la société s'organisera conformément à sa croyance; l'oisiveté, l'inutilité ne seront plus des titres à la puissance et à la suprématie dans les conseils nationaux; le peuple appellera au maniement de ses affaires les habiles et les laborieux qui auront su faire son bonheur en faisant le leur, et de là sortira un régime social nouveau comme le principe qui l'aura engendré : mais quel sera cet état social ? quelles ses formes ? quelle son administration ? voilà ce que nul ne peut assigner aujourd'hui sans témérité et sans exposer au ridicule la plus grande comme la plus utile de toutes les vérités. C'est pour avoir voulu dérober à l'avenir des secrets qu'il ne donne jamais, que Saint-Simon s'est jeté dans un formulaire bizarre, qui a empêché la propagation de son idée fondamentale, le travail pris comme règle de valeur des hommes et comme source de la dignité humaine. Peut-être aussi, dans sa préoccupation pour l'utile, a-t-il trop oublié que le bien-être se compose d'autres jouissances que les jouissances physiques; que l'homme a besoin de pures méditations comme de pain et de l'aisance, et que lui défendre la recherche de la solution du grand problème d'un autre avenir que celui de la terre, c'est le mutiler, aller contre les lois de sa nature et les nécessités de sa position en ce monde et dans la création. Le christianisme, pour lequel Saint-Simon et ses élèves professent un si juste respect, avait mieux compris l'humanité; et si les vérités qu'il a révelées sont obscurcies, c'est à les dégager et non pas à les nier qu'il faut tendre; c'est ainsi que la doctrine industrielle pourra mériter à juste titre, le nom de *nouveau christianisme*, que le fondateur lui a donné sur son lit de mort. Et puisque nous parlons de mort, rappelons que les derniers momens de cet homme singulier ont été doux et paisibles, que sa religion du bonheur et de la fraternité humaine a été pour lui ce qu'est pour les croyans de l'église catholique la consolation et la voix du prêtre. Il a conversé, discouru avec ses élèves, parlé sans cesse avec exaltation, de ses travaux et de leur avenir, et pour nous servir de l'expression de M. Halevy, qui lui a rendu sur sa tombe un si touchant hommage, *il s'est endormi dans le rêve du bonheur public.*

« Ses funérailles aussi ont été un hommage rendu au grand principe de la liberté des cultes. Ses amis et ses disciples, car il semble qu'il n'eût plus de famille, n'ont point été demander à une église qu'il avait abandonnée des pompes et des prières auxquelles il ne croyait pas. On ne les a point vus provoquer par des sollicitations hypocrites un refus légitime, et accuser ensuite ce refus comme un attentat, quand soi-même on s'en rend coupables les premiers, en voulant forcer un prêtre catholique à violer les lois de son culte. M. de La Mennais l'a répété bien des fois avec éloquence, les prêtres ne sont point des *enterreurs*, mais les ministres d'une religion, mais les juges de quiconque suit leur église; ni le pouvoir, ni les

citoyens n'ont à appeler de leur jugement quand il n'est que religieux ; la sépulture civile, voilà notre seul droit quand nous mourons sans profession de foi ou rebelles aux lois de l'église que nous avions adoptée. C'est aux amis de la liberté qu'il convient surtout de professer cette salutaire doctrine ; c'est leur premier devoir. Qui n'a pas besoin de prêtres pour mourir, n'en a pas besoin non plus après la mort ; ses amis suffisent à sa pompe funèbre, et sa vie, si elle a été honorable et pure, suffira bien à l'honneur de sa mémoire. A Dieu ne plaise que nous veuillons en nous exprimant ainsi, éloigner les chrétiens de leur culte ; il est respectable et sacré ; ses pompes sont touchantes et pleines d'instructions salutaires : nous voudrions au contraire, en inspirer un respect si profond, que l'on rougît d'en faire une décoration de louage, et que tout fût, sous la bannière chrétienne comme sous le drapeau philosophique, foi sincère et conviction courageuse. Ainsi les religions vivraient en paix les unes auprès des autres, sacrées et chères à tous, comme l'intime pensée, comme la consolation et l'appui de chacun, et le dernier adieu d'un homme à la vie et à tout ce qu'il aima ne serait plus troublé de clameurs et de querelles indécentes, d'accusations et de procès scandaleux. Paix au moins à la tombe ! » (1)

Liste des ouvrages de C. H. Saint-Simon.

I. *Introduction aux travaux scientifiques du XIX^e^ siècle.* 2 vol. in-4, 1807 ; tiré à 100 exemplaires.

Cet ouvrage offre le point de départ de tous les travaux postérieurs de Saint-Simon ; on y trouve presque toutes les idées qu'il a précisées et développées plus tard ; il est fortement empreint des sentimens admiratifs que l'auteur professait alors pour Napoléon, qu'il supposait capable de la noble ambition de donner aux sciences une grande impulsion, susceptible de préparer une révolution sociale non moins importante que la révolution politique dont le mouvement marche sans s'arrêter encore, depuis bientôt un demi-siècle. On trouve une analyse approfondie et savante de ce premier ouvrage de Saint-Simon, par M. O. Rodrigue, dans le *Producteur, journal philosophique de l'industrie, des sciences et des beaux-arts*, où écrivent plusieurs disciples de l'école de Saint-Simon. Paris, tom. III, pag. 86 et 281 (Sautelet, 1826, in-8.).

II. *Lettres au Bureau des Longitudes et à la première classe de l'Institut.* 1808.

Elles roulent sur un système de cosmogonie, qui étant purement hypothétique, ne dut pas fixer long-temps l'attention des savans auxquels il était adressé.

III. *Prospectus d'une nouvelle Encyclopédie.* 1810.

L'auteur a laissé dans ses papiers, des mémoires écrits en 1813, où il développe ses idées sur la question encyclopédique (V. le *Producteur*, tom. III, p. 426 et suiv.).

IV. (Avec A. Thierry, *son élève*) *De la réorganisation de la société européenne*, ou *de la nécessité et*

(1) *Le Globe*, n° 116, 4 juin 1825.

des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique, en conservant à chacun son indépendance nationale; deuxième édition. Paris, Egron, Delaunay, 1814; in-8, de 7 feuilles.

V. *Le Défenseur des propriétaires de domaines nationaux*, ou *Recherches sur les causes du discrédit dans lequel sont tombées les propriétés nationales, et sur les moyens d'élever ces propriétés à la même valeur que les propriétés patrimoniales* (Prospectus). Paris, 1815; in-8, d'un quart de feuille.

C'est tout ce qui a paru de ce recueil, qui devait former plusieurs volumes.

VI. *Profession de foi des auteurs de l'ouvrage annoncé sous le titre de Défenseur des propriétaires de domaines nationaux, de la Charte et des idées libérales, au sujet de l'invasion du territoire français par Napoléon Bonaparte.* Paris, impr. de Cellot, mars 1815; in-8, d'une demi-feuille.

L'auteur reproduisit cet opuscule après les Cent jours, en y mettant son nom.

VII. (Avec A. Thierry) *Opinions sur les mesures à prendre contre la coalition de* 1815. Paris, Delaunay, mai 1815; in-8, de 3 feuilles.

VIII. *Quelques Idées soumises à l'assemblée générale de la Société d'Instruction primaire.* Paris, imp. de Cellot, 1816; in-8, d'une feuille.

IX. *L'Industrie* ou *Discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendans.* Paris, Delaunay, 1817 et 1818; 4 vol. in-8.

Le premier volume de cet ouvrage se compose des trois opuscules suivans, qui ont été réunis sans être réimprimés, mais avec l'addition d'un nouveau frontispice.

1° *L'Industrie littéraire et scientifique liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière*, ou *Opinions sur les finances, la politique, la morale et la philosophie.* tom. Ier, 1re partie, Finances, par M. de Saint-Aubin (V. son article *Annuaire Nécrologique* de 1820, pag. 197). Paris, Delaunay, 1817; in-8, de 14 feuilles. — Une première édition de cet ouvrage anonyme et qui ne se vendait pas, avait été publiée en 1816; in-8, de 18 feuilles trois huitièmes.

2° *Le même ouvrage, tom. Ier, deuxième partie, par A. Thierry, fils adoptif de H. Saint-Simon.* Paris, Delaunay, 1817; in-8, de 8 feuilles et demie.

3° *Le même ouvrage, tom. Ier, troisième partie, Finances, par M. de Saint-Aubin.* Paris, Delaunay, 1817; in-8, de 6 feuilles deux tiers.

Le troisième volume et le premier cahier du tom. IV complètent tout ce qui a paru de ce livre, et ne portent que le nom de Saint-Simon. A cette époque, l'auteur était parvenu à intéresser un nombre considérable de capitalistes éminens à la propagation des idées industrielles; et même il avait été autorisé par eux, à s'appuyer de leurs noms et de leurs engagemens pour des sommes assez fortes. Cependant la publication du troisième volume de *l'Industrie*, dans lequel Saint-Simon exposait des idées hardies sur le gouvernement représentatif et sur la

morale, effaroucha la plupart de ses patrons, qui, par une lettre datée du 30 octobre 1817, crurent devoir supplier le ministre de la police générale de vouloir bien ordonner, attendu que la législation lui en fournissait alors le pouvoir, que leur désaveu formel fût consigné dans les journaux, ce qui fut exécuté.

X. *Le Politique, par une société de gens de lettres.* Paris, Corréard, 1819; 12 cahiers formant 2 vol. in-8. — Anonyme; recueil périodique.

XI. *L'Organisateur, première livraison, seconde édit. augmentée de deux Lettres importantes.* Paris, Corréard, 1819; in-8, de 2 feuilles trois quarts.

L'on avait vu paraître précédemment : *Extraits de l'Organisateur.* Paris, Corréard, 1819; in-8, de 2 feuilles. *L'Organisateur* fut poursuivi devant la cour d'assises, et acquitté par le jury, qui prononçait en ce temps-là, sur les délits de la presse. A cette occasion, Saint-Simon publia : *Lettre de H. Saint-Simon à Messieurs les jurés qui doivent prononcer sur l'accusation intentée contre lui.* Paris, Corréard et Pélicier, 1819; in-8, de 2 feuilles trois quarts.

XII. *Considérations sur les mesures à prendre pour terminer la Révolution, présentées au Roi ainsi qu'à Messieurs les agriculteurs, négocians, manufacturiers et autres industriels qui sont membres de la Chambre des députés.* Paris, 1820; in-8, de 6 feuilles un huitième.

XIII. *A Messieurs les cultivateurs, fabricans, négocians, banquiers et autres industriels.* Paris, imp. lithographique de C. de Lasteyrie, 1820; petit in-fol. de 2 feuilles. — *Deuxième Lettre. Ibid.* in-fol., d'une feuille et demie. — *Troisième Lettre.* Paris, 1820, imp. de Renaudière, in-8, de 2 feuilles un huitième. — *Autre à Messieurs les cultivateurs, fabricans, etc... ainsi qu'à Messieurs les savans qui professent les sciences physiques et mathématiques, et à Messieurs les artistes qui professent les beaux-arts. Ibid.*, imp. de Crapelet, 1820; in-8, d'une demi-feuille.

XIV. *Lettre d'envoi à Messieurs les industriels.* Paris, imp. lithographique d'Engelmann, 1820; in-4, d'une demi-feuille. — *Lettres sur les Bourbons* (deux) *adressées au Roi et aux industriels. Ibid.*, in-4, ensemble d'une feuille et demie. — *Quatrième Lettre sur les Bourbons.* Imp. de Renaudière, Paris, 1820; in-8, de 2 feuilles et demie. — *Sixième Lettre; Résumé général et conclusion.* Paris, imp. de Crapelet, 1820; in-8, d'un septième de feuille.

XV. *Du Système Industriel.* Paris, A. A Renouard, 1821; in-8, de 21 feuilles. — *Deuxième partie; Au Roi, première adresse. Ibid.*, imprimerie de Madame veuve Porthmann; in-8, de 8 feuilles. — *Adresse aux Philanthropes par H. Saint-Simon, extraite de son ouvrage sur le Système Industriel. Ibid.*, imp. de Crapelet, in-8, de 3 feuilles. — *Du Système industriel (seconde partie).* — *A Messieurs les Députés qui sont industriels. Première Lettre.* — *Deuxième,* — *Troisième Lettre. Ibid.*, imp. de Madame veuve Porthmann, in-8. — *Première Opinion politique des industriels* (*Extrait du* Système industriel, *deuxième*

partie, pag. 196 *et suivantes*). *Ibid.* in-8, d'une feuille. — (*Extrait du* Système industriel, *deuxième partie, pag.* 213 *et suivantes*). *H. Saint-Simon à Messieurs les ouvriers. Ibid.*, in-8, d'une demi-feuille. (1) — (*Extrait du* Système industriel, *troisième partie, pag. première et suivantes*). *Travaux philosophiques, scientifiques et poétiques, ayant pour objet de faciliter la réorganisation de la société européenne.* Paris, Corréard, 1822; in-8, d'une feuille un quart. — *Suite. Ibid.*, in-8, de 12 feuilles. — *Deux Lettres à Messieurs les Electeurs du départ. de la Seine qui sont producteurs.* imp. de Moreau, 1822; in-8, d'une feuille. *Extrait de la troisième partie* du Système Industriel. — Reproduit la même année avec ce titre : *Sur les Intérêts politiques des producteurs.*

XVI. *Des Bourbons et des Stuarts.* Paris, Corréard, 1822; in-8, d'une feuille (imprimerie de Constant-Chantpie). — *Suite.* imprimerie de Guiraudet, 1822; in-8, de 2 feuilles et demie.

XVII. *Catéchisme des Industriels.* 1824, in-8.

L'auteur promettait 2 vol. in-8; il n'a publié que trois cahiers, formant un seul volume. Le troisième cahier est de M. Auguste Comte, ancien élève de l'Ecole Polythechnique, qui depuis 1817, travaillait avec Saint-Simon. Ce troisième cahier offre une Introduction à une série de travaux entrepris par M. A. Comte, sous le titre de *Système de politique positive.*

XVIII. *Opinions littéraires, philosophiques et industrielles.* Paris, Bossange père, 1824; in-8, de 25 feuilles.

Cet ouvrage ne porte point le nom de Saint-Simon; mais il a été publié avec sa coopération et sous sa direction, par plusieurs collaborateurs de son école.

XIX. *Nouveau Christianisme; Dialogue entre un conservateur et un novateur. Premier Dialogue.* Paris, Bossange père et Sautelet, 1825; in-8, de 100 pages. — Anonyme.

Ce livre renferme de nouveaux développemens de la doctrine de Saint-Simon, présentée toujours sous un aspect à la fois ingénieux et bizarre. Celui qui aime les autres a accompli la loi : tout est compris en abrégé, dans cette parole; tu aimeras ton prochain comme toi-même; ce principe sublime renferme l'essence de la morale chrétienne. D'après ce principe, les hommes doivent organiser leur société de la manière la plus avantageuse à la majorité; donc les savans, les artistes en général, les industriels, qui rendent à l'universalité des hommes les services les plus importans, et qui leur font tout le bien qui est possible sur la terre, doivent être constitués les directeurs généraux de l'espèce humaine ainsi que des intérêts spéciaux de chacun des peuples qui la composent. Tel

(1) On a publié la même année, 1821. *Réponse à une Lettre adressée par M. H. Saint-Simon à MM. les ouvriers.* Paris, imprimerie de Crapelet; in-8, de trois quarts de feuilles. Cette lettre est signée *Antoine Mantua*, et néanmoins, on pense que c'est un pseudonyme, sous lequel s'est caché Saint-Simon lui-même.

est l'argument fondamental du *nouveau christianisme*. On voit qu'il n'y manque que la foi, l'adoration en esprit et en vérité dont parle l'Evangile, c'est-à-dire toute la partie spirituelle du christianisme, celle qui a fait dire à son divin législateur: mon royaume n'est pas de ce monde. L'auteur attaque également comme déchues, toutes les églises chrétiennes. D'ailleurs, on retrouve toujours dans ce dernier écrit, qu'il dictait sur son lit de mort, la même candeur d'opinion, la même fermeté de conviction, la même vigueur de logique, qui distingue ses précédens ouvrages. On ne saurait établir avec des développemens plus spécieux, une erreur fondamentale; en sorte qu'il y a certainement dans ce livre beaucoup à méditer et à s'instruire pour celui qui s'appuie sur une foi ferme et qui fut doté d'un esprit sage.

Saint Simon a donné des articles dans le *Censeur Européen*, de MM. Comte et Dunoyer (1814 et 1815, 6 vol. in-8). — Les auteurs du *Producteur* annoncent que des amis particuliers de Saint-Simon s'occupent activement d'une refonte complète de tous ses écrits, édits ou inédits; mais ce travail, ajoutent-ils, sera long et ne peut être fini avant trois ou quatre ans.

T.

THÉSIGNY (Francois-Denis Domillier de), mort à Paris, dans un âge assez avancé, le 25 avril 1825, se trouva de bonne heure en possession d'une belle fortune, qui lui avait été laissée par son père, avec la charge honorifique de trésorier de France. Le jeune Thésigny fréquenta les coulisses des théâtres, et travailla quelquefois pour celui du Vaudeville. Il y forma une liaison étroite avec l'une des actrices, Mlle Desmares, qu'il finit par épouser. Le bonheur ne se rencontra pas dans cette union, qui fut rompue par le divorce. Après la mort de Thésigny deux enfans issus de Mlle Desmares se présentèrent devant les tribunaux pour disputer sa succession à des collatéraux; ce procès, dont les journaux de l'année 1826 ont rendu un compte détaillé, se termina en faveur de ces derniers, et les enfans Desmares furent repoussés dans leurs prétentions.

Liste des ouvrages de F. D.D. de Thésigny (1).

« I (Avec M. Chazet). *La petite Métromanie*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, jouée sur le théâtre du Vaudevillle le 23 fructidor an V. — Imprimée en l'an VI, in-8.

« II (Avec le même). *L'Anglomanie*, comédie-vaudeville en deux

(1) *Bibliographie de la France*, rédigée par M. Beuchot; volume de 1826, pag. 264.

actes, jouée le 21 pluviose an VII, non imprimée.

« III (Avec le même). *Le Beaunois à Paris*, ou *Un tour à Paris*, comédie-vaudeville en un acte, jouée le 21 pluviose an XI, non imprimée.

«IV (Avec M. Maurice Séguier). *L'Un pour l'Autre*, comédie-vaudeville en un acte, jouée le 28 messidor an X, imprimée en l'an IX (1802), in-8.

« V (Avec Philippon la Madelaine). *Catinat à Saint Gratien*, comédie-vaudeville en un acte, jouée le 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802). — Imprimée en l'an XI (1802), in-8.

« VI (Avec M. Maurice Séguier). *Les Usuriers*, comédie-vaudeville en un acte, jouée le 3 brumaire en XI (25 octobre 1802), non imprimée.

«VII (Avec Philippon la Madelaine). *Le Voyage aux mines de Sainte-Marie*, comédie-vaudeville en un acte, jouée le 30 thermidor an XI (18 août 1803), non imprimée.

« Toutes ces pièces ont été jouées sur le théâtre du Vaudeville. C'est au même théâtre que Thésigny a donné avec M. Tournay, un autre ouvrage intitulé : *Point de bruit*, et qui en a fait si peu que je n'ai pu en retrouver la moindre trace. »

TROUILLE (Jean-Nicolas), né à Versailles le 1er avril 1750, entra dans le corps du génie maritime et fut employé toute sa vie au port de Brest, où il a rendu d'importans services. Elu député du Finistère au Conseil des Cinq-Cents en septembre 1795, il y vota avec le parti qui voulait un complet retour à l'ordre et à la justice. Le 12 juin 1796, il dénonça le journal intitulé *l'Ami du Peuple*, rédigé par Lebois, comme provocant à l'anarchie; il s'opposa ensuite au projet d'amnistie présenté par Camus, et demanda la continuation des poursuites commencées pour les délits révolutionnaires. Il s'éleva peu de temps après contre le Directoire, à l'occasion du débarquement de quinze cents forçats jetés sur les côtes d'Irlande. Il défendit la liberté de la presse en invoquant la question préalable sur l'établissement d'un journal tachygraphique, dans lequel tous les autres journaux auraient été obligés de puiser textuellement le compte rendu des séances du Corps législatif, ce qui n'aurait pas manqué de mettre les paroles de la minorité à la discrétion des volontés de la majorité. Il parla enfin en faveur des prêtres catholiques, et s'opposa à ce qu'on exigeât d'eux des déclarations qui pouvaient blesser leur conscience. Malgré ces principes et ces votes, Trouille ne fut point du nombre des députés proscrits le 18 fructidor, mais il dut se renfermer depuis, dans les objets relatifs à l'organisation de la marine et à l'administration des bâtimens publics, pour lesquels ses connaissances spéciales lui avaient acquis toute la confiance du Conseil. Rapporteur d'une commission nommée sur un message du Directoire, du 3 décembre 1797, tendant à l'aliénation du Palais-Egalité (Palais-Royal) et du jardin qui en dépend, Trouille obtint, par des motifs puisés dans l'intérêt des arts, l'or-

dre du jour d'une assemblée placée à cette époque, à la discrétion du pouvoir. Un autre message du Directoire, du 17 janvier 1798, avait également proposé l'aliénation du château de Versailles, désigné « comme une maison vacante » qui attendait un maître, ou comme » des reliques de l'ancien régime » auxquelles s'attachait un culte » superstitieux qu'il fallait anéan» tir par la démolition du bâti» ment. » De concert avec les officiers municipaux de Versailles, alarmés de la perte d'un monument qui fait l'ornement de leur ville, Trouille réussit encore à sauver ce palais du fer des Vandales. Entrant dans les idées démocratiques de l'époque, mais les tournant comme il convenait, vers des plans d'utilité publique, il proposa de centraliser dans le château de Versailles et ses dépendances, l'Ecole générale des Beaux-Arts, les ateliers de peinture et de sculpture, les manufactures de tapis de la Savonnerie, d'horlogerie automatique, etc. Son projet, sans être mis à exécution, fit suspendre du moins, l'adoption de celui qui n'aurait enfanté qu'une destruction de plus ajoutée à tant d'autres. A l'exposition du Louvre de 1798, Trouille présenta deux *plans d'hôpitaux maritimes*, qui furent désignés par une commission de l'Institut, pour obtenir la récompense promise par le Gouvernement, aux meilleurs ouvrages d'architecture. Ces deux plans d'hôpitaux étaient projetés pour Brest; l'un de six mille hommes, pour être exécuté sur le local de l'ancien hôpital incendié en 1776, et des fortifications adjacentes devenues inutiles par l'effet de la nouvelle enceinte (1); l'autre du même nombre d'hommes et destiné à servir de lazareth, pour être placé en dehors des murs, sur le bord de la rade, à cinq kilomètres environ du port. Les projets de Trouille furent également approuvés, sous le rapport sanitaire, par le Conseil de Santé; enfin le ministre de la marine par sa dépêche du 23 février 1805, en adoptant le système sur lequel étaient basés les projets et en adressant à l'auteur des témoignages particuliers de satisfaction, ajoutait « qu'il les » plaçait au rang de ceux dont la » marine retirera les plus grands » avantages. » Les travaux de ce département occupèrent particulièrement M. Trouille pendant plus de cinquante ans de service actif. Voici l'indication des principaux qu'il rédigea pour les ports de Brest et de Rochefort :

Port de Brest. Elévation d'un Observatoire sur le pavillon central du quartier de la marine. — Etablissement de deux bassins de constructions et de radoubs, à toutes marées, placés à Recouvrance, près la levée de Pontanion. — Plan approuvé par le ministre de la marine et déposé dans ses bureaux, d'une grande couverture en cuivre, portée sur une charpente en fer coulé, pour abriter ces deux bassins. — Plan d'un port particulier pour le commerce, placé à Postrein, ayant un canal de communication avec le port militaire, en passant sous un

(1) L'hôpital que l'on construit aujourd'hui sur ce terrain, ne s'exécute pas d'après ce plan.

monument consacré à Louis XVI, et qui a été voté en 1784, par les Etats de Bretagne.

Port de Rochefort. Plan général des travaux à exécuter dans ce port. — Elévation d'un atelier de sculpture, avec une salle de modèles établie dans le comble. — Accroissement et amélioration dans la distribution du magasin général. — Nouveau parc d'artillerie, avec ateliers, magasins et une salle d'armes. — Diverses constructions à la fonderie de Ruelle, placée dans l'arrondissement de Rochefort.

Trouille sollicita et obtint sa retraite au mois de juillet 1821. Il mourut à Brest, environné de la considération publique, le 3 août 1825.

TURCKHEIM (Jean, baron de), né à Strasbourg, d'une ancienne famille alsacienne, remplit avant la Révolution, les premières fonctions municipales, dans sa ville natale. Député de cette ville à l'Assemblée constituante, il s'y borna au rôle de défenseur des intérêts locaux de ses concitoyens. Forcé, sous le régime de la terreur, de quitter sa patrie, il se retira sur la rive droite du Rhin où il avait des propriétés. M. de Turckheim devint ensuite plénipotentiaire de plusieurs princes allemands, près la diète du cercle de Franconie. Plus tard, il représenta en qualité de ministre près la diète germanique, le grand-duc de Hesse-Darmstadt; enfin depuis la pacification générale, il fut envoyé à Rome, avec M. Schmitz de Grollembourg, au nom des princes protestans d'Allemagne, pour négocier un concordat avec le Saint Siége; affaire difficile que le baron de Turckheim ne réussit point à conclure. Ce diplomate est décédé le 28 janvier 1824, dans sa terre d'Altorf, près d'Eteinheim, grand-duché de Bade. M. de Turckheim a laissé en Allemagne, une honorable réputation comme publiciste : on lui doit plusieurs savans ouvrages, entre autres les *Histoires généalogiques des maisons de Bade et de Hesse.*

TUROT (Joseph), né en Champagne, était secrétaire-général de la police sous Fouché, à l'époque du 18 brumaire, et prit une part active aux événemens de ce jour. Il travaillait alors à la *Gazette de France*, dont il avait la propriété, qu'il vendit ensuite à M. Bellemare, depuis commissaire-général de police. Après avoir perdu sa place, Turot entra dans une entreprise de fournitures pour l'armée d'Allemagne, fut impliqué dans des accusations relatives à cette entreprise, et traduit, en 1806, par ordre de Napoléon, devant un conseil de guerre, qui l'acquitta. Revenu à Paris, il y resta sans emploi, jusqu'aux Cent-jours, que le duc d'Otrante le nomma lieutenant-général de police dans les départemens du Nord. Turot est mort à Paris, le 18 mars 1825. Il a publié : *De l'Opposition et de la Liberté de la presse* (1799, in-8), et d'autres brochures anonymes.

V.

VINCENS-SAINT-LAURENT (Jacques) naquit à Nîmes, le 9 janvier 1758. Il était le second des quatre fils d'Alexandre Vincens, négociant recommandable et qui a publié divers écrits utiles. Le jeune Vincens fut, dès l'âge de neuf ans, envoyé dans une maison d'éducation, établie au château d'Aldestein, près Coire, au pays des Grisons. En 1778, il entra au régiment de Barrois-infanterie; mais il se maria bientôt après, quitta le service et s'adonna à la vie agricole, dont il étudia et perfectionna quelquefois les pratiques. La Révolution le compta parmi ses partisans, comme presque tous ceux de la religion réformée à Nîmes; mais il a pu se glorifier de n'avoir trempé dans aucun de ses crimes et peut-être de lui en avoir épargné quelques-uns. C'est ainsi qu'en 1790, il exposa sa vie pour arracher des victimes à la vengeance du parti victorieux. Nommé capitaine de l'un des bataillons du Gard, en 1792, Vincens-Saint-Laurent fut appelé bientôt après, aux fonctions de commissaire-ordonnateur en chef de l'armée des Alpes, commandée par M. de Montesquiou. Les anarchistes ayant juré la perte du chef de cette armée, commencèrent par attaquer le commissaire-ordonnateur. Vincens fut arrêté et conduit à la barre de la Convention pour répondre d'un marché qui se trouva antérieur à a nomination. Traduit pour ce sujet, au tribunal criminel de Lyon, son innocence fut reconnue. Il profita de sa liberté pour rentrer au sein de sa famille. Obéissant à la courageuse énergie de son caractère, Vincens prit bientôt après, une part active aux malheureuses tentatives d'insurrection des fédéralistes du midi contre les jacobins de la Convention. Après la défaite de son parti, il fut mis hors la loi; sa femme, son père, son frère, furent emprisonnés. Quant à lui, errant à pied, par tout le midi, il trouva quelques amis qui, d'asile en asile, osèrent lui faciliter les moyens de se rapprocher de Genève. Il risqua durant ce périlleux voyage, de pénétrer dans Lyon, après le siége, le jour même où les troupes de la Convention occupèrent cette ville, et dans cette occasion, il sauva la vie à deux de ses neveux qui s'y trouvaient renfermés. La Suisse lui offrit enfin un refuge. Après la terreur, la rentrée de Vincens-Saint-Laurent en France n'était pas encore exempte de danger pour lui; mais on avait forcé les femmes des proscrits à recourir au divorce: il vint plaider en personne, au tribunal de Nîmes et fit juger que le divorce de sa femme n'avait pas été libre, et qu'il devait être annulé. Cependant, les autorités de l'époque continuant à le tourmenter, il alla passer deux années à Gênes. Des temps plus calmes lui permirent enfin, d'habiter en paix sa patrie; il s'y occupa principalement de travaux relatifs à l'histoire et à la statistique locale,

parmi lesquels on cite un *Mémoire sur l'industrie manufacturière du département du Gard*, imprimé avec la *Topographie de la ville de Nîmes et de sa banlieue*, ouvrage de César Vincens et du médecin Baumes, couronné par la Société de Médecine de Paris en 1790, publié seulement en 1802 (Nîmes, in-4), par Vincens-Saint-Laurent lui-même, et enrichi de ses notes. Il avait été nommé membre et secrétaire-adjoint de l'académie du Gard. Il se trouvait pourvu de cette universalité de connaissances que réclame la variété des travaux d'une société qui s'occupe en même temps, de sciences, d'antiquités, d'histoire et de littérature. Plusieurs fois il a fait le rapport annuel des séances de cette académie, écrit ou prononcé l'éloge de plusieurs de ses membres. Ces notices biographiques rentraient dans le cercle de ses travaux sur l'histoire locale ; quelques-unes d'un intérêt plus étendu, ont trouvé place dans la *Biographie Universelle* (1) : une *Notice sur François Traucat*, jardinier de Nîmes, qui vivait au seizième siècle, et pour lequel Vincens-Saint-Laurent revendique l'honneur d'avoir le premier planté et multiplié le mûrier en France, a été couronnée par la Société royale et centrale d'Agriculture. La poésie elle-même tenta quelquefois l'universalité d'esprit de Vincens-Saint-Laurent. Les *Mémoires de l'Académie du Gard* conservent quelques fragmens qu'on lui doit en ce genre, tels que la traduction d'une partie des élégies de Lotichius-Secundus, poëte latin du seizième siècle, qui a été l'objet des éloges exagérés de Burmann, de Camerarius, et même de l'historien de Thou. Le traducteur a fait précéder son travail d'une savante dissertation sur les poëtes latins du moyen âge (1). Une idée fort bizarre de Vincens-Saint-Laurent fut celle d'écrire un nouveau dénouement pour le *Tartufe* de Molière. Nous ne connaissons point cet essai, mais ne partageant nullement l'idée accréditée dans les écoles touchant l'irrégularité du dénouement que le libre génie de Molière lui a suggéré, en dépit des préjugés en vigueur de son temps ; par conséquent, très-peu convaincus de l'utilité de donner un nouveau dénouement au *Tartufe*, nous nous référons à l'opinion de M. Vincens lui-même, qui, après avoir raconté ses longues résistances à l'exécution de sa pensée, ajoute avec beaucoup de modestie : « Arrivé sur les confins de la »vieillesse, je dois croire que ma

(1) Parmi les articles que Vincens Saint-Laurent a donné à la *Biographie Universelle*, nous citerons : *Brydaine* (le père), missionnaire ; *Cavalier*, *Roland*, *Maurel*, dit *Catinat*, chefs des Camisards ; *Deparcieux*, physicien ; l'abbé de *Sauvage*, auteur d'un *Traité d'éducation des vers à soie* et d'un *Dictionnaire du patois languedocien* ; *Fabre* (Jean), celui qui a fourni le sujet de l'*Honnête Criminel* de Fenouillot de Falbaire ; *Fabre*, troubadour du XIII^e^ siècle, condamné au fouet pour crime de plagiat, etc.

(1) Vincens-Saint-Laurens a publié à part, sous le voile de l'anonyme : *Epître d'un journaliste* (Geoffroy) *à l'Empereur*. 1805.

» force morale a été affaiblie, » puisque j'ai eu la faiblesse de » succomber à la tentation. » Vincens-Saint-Laurent possédait les deux langues allemande et italienne ; il a traduit en français, plusieurs pièces du Théâtre de Kotzebue, imprimées en 1822, dans la collection intitulée : *Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers*, publiée par M. Ladvocat, où elles remplissent un volume. Chaque pièce est précédée d'une préface historique, et le volume est enrichi d'une biographie de Kotzebue. Il a été encore éditeur dans la même collection dramatique, du volume qui contient les pièces de théâtre traduites du suédois, avec une dissertation savante sur la littérature de cette nation. Enfin, on doit encore à Vincens-Saint-Laurent la traduction du second volume du *Manuel historique du système politique des états de l'Europe et de leurs colonies, depuis la découverte des deux Indes*, par M. Heeren, professeur à Goëttingue (Paris, Barrois l'aîné, 1821, 2 vol. in-8.). La traduction du premier volume de cet utile ouvrage est de M. Jean-Jacques Guizot. Tout le temps qu'il résida dans la ville de Nîmes ou dans ses environs, Vincens-Saint-Laurent s'occupa de la théorie et de la pratique de l'agriculture. Ses observations concernant cette science, se trouvent consignées dans les recueils de l'académie du Gard, et dans les mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, dont il fut un des membres les plus éclairés. Il a rédigé des mémoires sur la vaccination des bêtes à laine et sur la culture du coton dans le département du Gard ; il avait cultivé le riccin en grand, sur sa propriété ; mais il s'était principalement attaché à l'éducation des vers à soie, à l'amélioration et au bon emploi de leurs produits. Il publia à Nîmes, des mémoires sur les maladies auxquelles ces insectes sont sujets ; il en publia d'autres sur l'origine de la soie et sur l'introduction du mûrier en France. Ses longues recherches et les travaux qu'il exécuta sur cet objet, dans son domaine, pendant plusieurs années, le mirent à même d'écrire l'excellente instruction qu'il a insérée à l'article *Vers à soie*, dans le *Nouveau Cours d'Agriculture*, rédigé par les membres de la section d'agriculture de l'Institut. Ce morceau est un traité complet sur la meilleure manière d'élever les vers à soie ; la pratique s'y trouve jointe à la théorie, et appuyée sur les expériences les plus récentes et les plus positives, dont plusieurs appartiennent à l'auteur, et qui toutes ont été répétées et vérifiées par lui. Il nous reste encore des éloges à donner au caractère privé et à l'élévation d'esprit de Vincens-Saint-Laurent. La religion et la liberté eurent constamment en lui, un ardent zélateur. Il disait de lui-même, qu'il avait toujours soutenu avec véhémence les opinions modérées, proscrit par la Convention, persécuté sous le Directoire, disgracié sous l'Empire, renfermé dans une prison d'état les derniers jours qui précédèrent la révolution du 20 mars, sa vie ne fut point dissipée par ces contrariétés honorables ; car s'il ne fit pas sa fortune personnelle, il travailla

constamment au bien public. Député à la Chambre des Représentans, en 1815, long-temps membre du Conseil-général du Gard, Ancien du Consistoire de l'église réformée de Paris, l'un des vice-présidens de la Société Biblique protestante de cette capitale, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres de l'Institut, son activité suffisait à remplir avec distinction, toutes ces fonctions gratuites. Vincens-Saint-Laurent est mort d'une fluxion de poitrine, le 6 mai 1825. Il laisse un fils, M. Léonce Vincens, aujourd'hui (1826) l'un des substituts du procureur-général près la Cour royale de Paris.

On a publié : *Notice biographique sur M. Vincens-Saint-Laurent, etc., lue à la séance publique du 4 avril* 1826, *par A. F. de Silvestre, secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'Agriculture*, imprimée dans le volume des *Mémoires* de cette société pour 1826 (Quelques exemplaires de cette notice ont été tirés à part, chez Mme Huzard, in-8, de 22 pages).

ANNUAIRE

NÉCROLOGIQUE.

PARTIE ÉTRANGÈRE.

(1824.)

A.

ALBANY (Louise-Maximilienne de Stolberg, comtesse d'), femme du dernier prétendant à la couronne d'Angleterre du sang des Stuarts, naquit à Mons, en Hainault, le 27 septembre 1752, de Gustave Adolphe, prince de Stolberg et d'Elisabeth Philippine, fille d'Emmanuel, prince de Hornes. Elle n'était pas encore sortie de l'enfance qu'elle perdit son père, tué d'un coup de canon, le 5 décembre 1757, à la bataille de Lissa, dans laquelle, en qualité de lieutenant-général impérial, il commandait un corps de cavalerie. Un grand nom et le souvenir de services éclatans, tel fut le seul patrimoine que le prince de Stolberg laissa à sa veuve et à ses quatre filles en bas âge. L'éducation de la princesse Louise fut une éducation solide et soignée ; elle l'acheva dans un couvent. Parvenue à l'âge où l'on commence à sentir le besoin d'un état, la jeune princesse profitant des priviléges accordés par les antiques lois de l'Empire aux personnes d'un sang illustre, peu favorisées des dons de la fortune, entra dans un des chapitres les plus nobles de la Flandre, où un grand nombre de demoiselles distinguées, mais qui n'étaient point dépourvues des avantages de la fortune, attendaient avec moins d'inquiétude que la princesse de Stolberg la fixation de leur sort. A cette époque, il n'était question en Europe, que de la tentative hasardeuse d'un prince qui fut trahi par la fortune, mais qui, plein de la grandeur de ses ancêtres, voulait remonter sur le trône d'où ils avaient été précipité. La valeur, la fermeté, les succès, les malheurs du prince Edouard étaient des objets importans de considération auprès

des conseillers d'une grande puissance, qui mesurait sur la politique les démonstrations plus ou moins vives de bienveillance qu'elle lui accordait. Le plus ardent désir de cette cour était de ne pas voir éteindre la race illustre des Stuarts, qui pouvait encore être utile à ses desseins. Déjà on parlait de la beauté, de la grâce et des autres brillantes qualités de la jeune princesse de Stolberg; le ministère français négocia le mariage d'Edouard et de Louise, et les cours de la maison de Bourbon assurèrent aux époux un apanage convenable. La Toscane, gouvernée alors par le sage et prévoyant Léopold, leur offrit une agréable retraite. En se rendant dans cet état le prince prit le titre de comte d'Albany, comme le plus conforme à sa fortune présente. Les époux vécurent tranquilles pendant plusieurs années, mais il arrive assez souvent que le souvenir des grandes infortunes trouble le bonheur domestique. Le caractère du comte d'Albany fut ainsi altéré, et sa femme en éprouva des chagrins qui devinrent bientôt insupportables. Le gouvernement de Toscane affranchit la comtesse d'Albany de la puissance de son époux; et le frère de celui-ci, qui, en suivant la carrière ecclésiastique avait obtenu la pourpre romaine, jugea à propos de recevoir à Rome, dans son palais, la comtesse, sa belle-sœur. La mort du comte survenue le 31 janvier 1788, consomma l'affranchissement de M^me^ d'Albany. Un attachement profond l'unissait déjà depuis longtemps, au célèbre poëte Alfieri; le monde ne l'ignorait pas; mais les bienséances les retinrent éloignés l'un et l'autre, tant que le comte d'Albany vécut. Alfieri a raconté lui-même dans les termes suivans, les premières circonstances de cette célèbre liaison.

« ..... Comme l'hiver n'est pas infiniment agréable à Sienne et que je n'étais pas non plus, tout-à-fait guéri de mon impatience de changer de lieu, je me déterminai dans le mois d'octobre (1777) à aller à Florence, sans savoir pourtant si j'y passerais l'hiver, ou si je retournerais à Turin. A peine j'y fus arrivé, dans l'intention d'essayer seulement pendant un mois, si je m'y trouverais bien ou mal, qu'il survint un événement qui m'y fixa pour plusieurs années : événement qui, heureusement, me détermina à quitter ma patrie pour toujours et me fit acquérir ma liberté littéraire, sans laquelle je n'aurais rien fait de bon. Pendant l'été précédent que j'avais passé tout entier à Florence, j'y avais vu plusieurs fois, une belle et aimable femme (la comtesse d'Albany) étrangère et très-distinguée sous tous les rapports; il était impossible de la rencontrer et ne pas la remarquer : plus impossible encore, une fois qu'on l'avait remarquée, de ne pas chercher à lui plaire. Quoique une grande partie des seigneurs de Florence et presque tous les étrangers de quelque naissance se fissent présenter chez elle, moi, toujours revêche et sauvage par caractère, toujours attentif à éviter les femmes qui me semblaient les plus agréables et les plus belles, je n'y allais pas, et je m'é-

tais contenté de la voir très-souvent aux spectacles et aux promenades. La première impression qu'elle avait produite sur moi avait été infiniment agréable. Des yeux noirs, remplis de feu et de la plus douce expression, joints (chose qui se rencontre rarement) à une peau très-blanche et à des cheveux blonds, donnaient à sa beauté un éclat dont il était difficile de se défendre. Vingt-cinq ans, beaucoup de penchant pour les lettres et pour les beaux-arts, un caractère d'ange, une fortune brillante et des circonstances domestiques très-pénibles, qui la rendaient malheureuse, comment échapper à tant de raisons d'aimer ! Pendant l'automne, un de mes amis me proposa plusieurs fois, de me présenter chez elle; je me crus assez fort pour l'approcher; mais bientôt, je me trouvai pris, sans m'en apercevoir. Je m'aperçus deux mois après, que c'était la femme que je cherchais, puisque au lieu de trouver en elle, comme dans toutes les femmes vulgaires, un dérangement à mes occupations utiles et un rapetissement, pour ainsi dire, de mes pensées, j'y trouvai un aiguillon, un secours et un exemple pour tout ce qui est bien. Une fois que j'eus connu et apprécié un trésor si rare, je m'y livrai tout entier. Je ne me trompai pas : douze ans après, au moment où j'écris toutes ces pauvretés, à cet âge déplorable où il n'y a plus d'illusions, je sens que je l'aime tous les jours davantage, à mesure que le temps détruit le seul charme qu'elle ne doit pas à elle-même, l'éclat de sa passagère beauté. » (*Vie de Victor Alfieri écrite par lui-même*. 4e époque, chap. 5me).

La comtesse d'Albany profita de la liberté que lui avait laissé la mort de son époux, pour se rapprocher d'Alfieri. C'est à elle que ce poète attribue non-seulement le bonheur de la seconde moitié de sa vie; mais encore, tout le développement de son talent. « C'est vous, lui disait-il, en lui dédiant sa tragédie de *Mirrha*, celui de tous ses ouvrages qui lui plaisait le plus, c'est vous qui êtes la source où puise mon génie, et ma vie n'a commencé que du jour où elle a été enchaînée à la vôtre. » La comtesse d'Albany vint habiter Paris, avec son ami, depuis 1789 jusqu'en 1792, sauf une absence de quelques mois consacrée à voyager en Angleterre, ce pays dont celui de qui elle était la veuve avait osé, dans sa jeunesse, tenter la conquête. Après le 10 août, elle sortit de France, où il n'existait plus de sûreté pour une personne de son nom et de son rang : elle revint en Toscane, avec Alfieri. La fortune de tous deux placée en grande partie, sur le gouvernement français, se trouvait considérablement déchue, mais il leur en restait encore assez pour vivre convenablement à leur situation. Bientôt le gouvernement anglais, mu par un double sentiment de fierté et de générosité qu'on ne saurait trop louer, crut devoir s'occuper de procurer une existence honorable à la veuve du dernier des Stuarts. A la fin de 1803, la mort sépara Alfieri de la comtesse d'Albany. Cette dame voulant consacrer le souvenir de son amitié et de sa dou-

leur, fit sculpter par Canova, dans l'église de Ste Croix, à Florence, le monument où reposent les dépouilles mortelles d'Alfieri. Mais un monument plus durable encore que le marbre était préparé par Mme d'Albany, à la gloire de son ami. Une édition magnifique des œuvres choisies d'Alfieri, faite sur les manuscrits les plus corrects, fut publiée par elle. Il paraît que la comtesse d'Albany devint un moment, le sujet des inquiétudes ombrageuses de la police française, à l'époque où la Toscane passa sous le pouvoir immédiat de Napoléon. Le souvenir d'Alfieri qui avait professé une haine si énergique pour toutes les tyrannies couvertes du manteau de la Révolution, n'était pas étranger à cette persécution. Mme d'Albany fut appelée à Paris : elle y dissipa les accusations élevées contre elle, soutint avec dignité la présence de Bonaparte, et obtint d'être renvoyée paisiblement à Florence. Une absence de quinze mois rendit son retour plus précieux aux Florentins. Sa maison devint le rendez-vous des habitans et des étrangers les plus marquans, et elle-même obtint la faveur universelle, par la noble simplicité de ses habitudes, par les charmes de sa conversation, et surtout, par l'extrême affabilité qui lui étoit naturelle. Quand la paix générale fut rétablie en Europe, l'Italie devint l'objet de nombreux voyages, qui avaient pour but l'agrément ou les sciences. Aucun personnage de réputation ne passait à Florence, sans faire connaissance avec la veuve du dernier prétendant d'Angleterre, avec la femme qui avait inspiré les chants du Sophocle italien. Depuis le moment où la comtesse d'Albany avait commencé de vivre avec son époux, elle avait donné le noble exemple de ne pas paraître convoiter la grandeur éclipsée de sa maison, mais de s'en montrer digne. Amie des arts et des lettres, elle honora toujours de distinctions flatteuses les hommes qui les cultivèrent avec quelques succès. Elle fut aussi constamment honorée elle-même de la bienveillance du dernier Grand-Duc de Toscane Ferdinand III, et de tous les membres de sa famille. La comtesse d'Albany mourut le 29 janvier 1824, après avoir reçu les consolations de l'Eglise. Un décret du Grand-Duc ordonna que ses restes seraient déposés dans l'église de Ste Croix, et renfermés dans le même monument que les cendres d'Alfieri, conformément aux volontés du poëte, solennellement exprimées dans l'épitaphe suivante, qu'il avait composée de son vivant:

HIC. SITA. EST.
ALOYSIA. É. STOLBERGIS.
ALBANIÆ. COMITISSA.
GENERE. FORMA. MORIBUS.
INCOMPARABILI. ANIMI. CANDORE.
PRAECLARISSIMA.
A. VICTORIO. ALFERIO.
JUXTA. QUEM. SARCOPHAGO. UNO.
TUMULATA. EST.
ANNORUM... SPATIO.
ULTRA. RES. OMNES. DILECTA.
ET. QUASI. MORTALE. NUMEN.
AB. IPSO. CONSTANTER. HABITA.
ET. OBSERVATA.
VIXIT. ANNOS... MENSES... DIES...
IN. HANNONIAE. MONTIBUS. NATA.
OBIIT. DIE... MENSIS...
ANNO. DOMINI. M.D.CCC...

La comtesse d'Albany avait fait son testament dès l'année 1817. Par des motifs honorables qu'elle expose dans cet acte, elle institua son héritier universel M. François-Xavier Fabre, peintre distingué, natif de Montpellier, alors établi à Florence, où il avait partagé l'intimité de la comtesse et d'Alfieri, et qui avait soigné l'édition des œuvres de ce grand poëte. Mme d'Albany avait d'abord légué les livres et les manuscrits de son illustre ami à la bibliothèque de Brera, à Milan. Mais des considérations que l'on croit relatives à l'esprit de l'administration entre les mains de laquelle seraient tombés les écrits de celui qui s'était toujours montré ardent patriote italien, autant qu'implacable ennemi de toutes les dominations absolues, déterminèrent la testatrice à changer cette dernière disposition. En vertu d'une donation entre vifs, elle a laissé définitivement à M. Fabre, les livres, les manuscrits, les tableaux, et en général tous les objets d'arts qui avaient appartenu à Alfieri, annulant à cet effet, toutes dispositions antérieures. Les manuscrits et les livres d'Alfieri où se sont trouvées des apostilles ou traductions de sa main, ont été donnés par M. Fabre, à la bibliothèque Médicis de Florence. Le reste de la collection a été transporté à Montpellier, par M. Fabre, et formera une bonne partie du muséum de cette ville, fondé par la libéralité éclatante de ce généreux ami des arts.

On voit dans la Galerie impériale et royale de Florence, les portraits d'Alfieri et de la comtesse d'Albany, donnés aussi par M. Fabre. Derrière chacun des deux tableaux, on lit un sonnet d'Alfieri, écrit de sa main.

AHRENDT (F.....) La ville d'Altona vit naître ce voyageur, en 1769. Envoyé en Norwège comme botaniste, par le gouvernement danois, il prit subitement le goût des antiquités scandinaves; chaque monument, chaque pierre sépulcrale couverte de caractères runiques devint pour lui un objet d'étude. Il parcourut également l'intérieur de la Suède, pendant plusieurs années et dans le même but. Une connaissance approfondie de divers alphabets runiques des 9e, 10e et 11e siècles, fut le résultat de ses recherches. Il admettait encore des caractères plus anciens, et il regardait les runes anglo-saxones et celtibériennes comme sorties du nord. Pour étudier l'ensemble de ces monumens il entreprit de parcourir l'Europe entière. Il exécuta en partie ce projet, toujours à pied, toujours mal vêtu, faiblement couvert, bravant l'intempérie des climats, et vivant souvent de la manière la plus frugale et même la plus misérable, mais se faisant partout reconnaître par les savans comme un homme très versé en paléographie, en numismatique et en linguistique. L'odyssée de M. Ahrendt serait le sujet d'une relation intéressante. Ce fut en Danemarck qu'il se crut d'abord opprimé et outragé; aussi nommait-il ce pays : le plat Danemarck; en Norwége les paysans l'avaient vénéré, le voyant occupé de leurs pierres monumentales; en Suède les nobles l'ac-

cueillaient dans leurs châteaux. Si quelques savans contredisaient ses systèmes, d'autres les appuyaient. Son existence de moine mendiant ne laissait pas que d'avoir quelque chose de romantique. A Copenhague, un homme à longue barbe, aux ongles crochus, au regard égaré, parut plutôt un objet de pitié que de respect. On révoqua en doute son savoir; on lui refusa une partie des secours qu'il demanda. Dans les autres pays il trouva naturellement moins d'appréciateurs; il eut même quelques aventures fâcheuses. On a prétendu que dans son humeur sauvage, il se battit à coup de poings, avec un antiquaire allemand et qu'il perdit un œil dans ce combat; il nous a dit, devant témoins, « qu'il ne lui avait jamais convenu d'avoir plus d'un œil, attendu qu'il devait ressembler à Odin. » Mais la version la plus probable est que la perte de son œil provenait d'avoir couché souvent à la belle étoile, derrière un buisson ou un rocher. Dans un premier voyage d'Italie, il alla tout droit grimper ou essayer de grimper sur le lion de Venise pour y lire l'inscription runique, qui selon lui, a été très mal copiée; sa querelle avec les sentinelles autrichiennes et sa harangue au peuple vénitien assemblé autour de lui, faisaient le sujet d'un de ses récits favoris Tous les hommes de lettres qui se réunissaient à Paris chez feu M. Millin, se rappellent l'aspect extraordinaire de l'antiquaire d'Altona. Un beau matin il partit sans adieux, après avoir bouleversé pêle-mêle, une collection numismatique celtibérienne, qu'il était chargé de mettre en ordre. On apprit bientôt qu'il était au milieu de l'Espagne, cherchant des ruines celtibériennes. Il a reparu à Paris plusieurs fois, refusant toujours les offres bienveillantes des savans qui désiraient le retenir chez eux. Pendant ses nouvelles courses en Suède, il fut présenté au roi actuel (Charles-Jean Bernadotte) de la manière suivante : il y avait un camp d'exercice : à quelque distance, se trouvait une pierre runique sur un *tumulus* ; là Ahrendt se tenait assis, et le Roi fut obligé d'y aller pour voir le nouveau Diogène. Son dernier voyage en Italie lui a été funeste. Le désordre de son extérieur, ses courses parmi les ruines solitaires, les manuscrits en langue islandaise et les alphabets runiques, qu'il portait sur lui; enfin ses discours quelquefois très-violents, l'on fait prendre pour un *carbonaro* : il a, dit-on, beaucoup souffert dans les prisons napolitaines. Remis en liberté, il s'en retournait en Allemagne, lorsque la mort le surprit, au mois de février 1824, dans un village près de Venise. Les journaux italiens ont annoncé que les papiers et les collections d'Ahrendt avaient été conservés et envoyés dans sa patrie, par les soins du chargé d'affaires de S. M. le roi de Danemarck (Extrait des *Nouvelles Annales des voyages*, publiées par M. Eyriès et Malte-Brun. T. XXV, pag. 117.— janvier 1825) (1).

(1) La *Revue Encyclopédique*, (T. XXV, pag. 555) ajoute qu'Ahrendt allait publier un grand ouvrage sur

B.

BOHM (Léopold comte de), fils d'un diplomate prussien, qui avait épousé une demoiselle de Girardin, sœur du député de ce nom, naquit à Berlin en 1802, et mourut à Paris d'une affection de poitrine, au mois d'octobre 1824, âgé seulement de 22 ans. Ce jeune homme enlevé au monde de si bonne heure, a laissé deux traductions, qui attestent le goût des études sérieuses et une connaissance de l'art d'écrire rare dans le premier âge. L'éducation du jeune Léopold fut dirigée sur ce principe : « Donner l'habitude et le goût du travail sans jamais fatiguer les facultés soit physiques soit morales. » Sa mère, en lui enseignant à lire, mit en outre, à sa disposition, une tablette d'ardoise sur laquelle il traçait à volonté, des figures, des caractères, des mots, avec tant de plaisir, de facilité, d'exactitude que, prenant à deux reprises un quart d'heure de leçon par jour, il apprit, dans le cours d'une année, à lire et à écrire couramment; en sorte qu'à peine âgé de sept ans, il s'adonna avec succès, à l'étude de la langue latine. On la lui enseigna en suivant le même système : lire, écrire, répéter ses leçons à diverses reprises, de peu de durée. La géographie, les élémens du calcul, ceux de l'histoire naturelle, enfin toutes les branches d'instruction que les enfans peuvent acquérir sans contention d'esprit, presque mécaniquement, en exerçant leur mémoire, lui furent présentées, et lui devinrent familières. Quelqu'un dit un jour à Léopold : «Tout homme qui veut sortir du pair doit consacrer tous les jours, deux heures consécutives à des études profondes, mais hors de la vie sociale, sans pouvoir être ni distrait ni interrompu; cinq heures du matin ou minuit. » Ce conseil frappa tellement le jeune de Bohm qu'à compter de ce jour, il se leva constamment en été avec le soleil, en hiver à la lumière. Ces études régulières, suivies pour ainsi dire dans la solitude, produisirent d'immenses résultats : diverses langues, l'allemand, le français le latin, le grec, l'italien, l'anglais, lui prodiguèrent tour à tour leur richesses; il en traduisit les discours les plus remarquables, et les soumit avec analyse, au savant helléniste M. le professeur Planche, qui lui enseignait alors la rhétorique. On en a fait imprimer quelques uns, à la suite de la traduction de Salluste, due à la plume du jeune auteur (1) : il se

l'état physique et les antiquités de la Norwége, pour lequel il avait déjà rassemblé tous les matériaux nécessaires.

(1) *Conjuration de Catilina et Guerre de Jugurtha, trad. de Salluste.* Paris et Strasbourg, Levrault, 1816; in-8, de 264 pages.

proposait de les réunir en un recueil portatif, pour se former dans l'art oratoire, vers lequel il se sentait entraîné. Léopold suivit aux universités de Bonn et de Berlin, des cours de logique, de philosophie, de droit, d'histoire, d'économie politique, complétant ainsi sous la direction des plus habiles professeurs, une éducation très-soignée, qui donnait les plus brillantes espérances. Exempt de pédanterie, enjoué, aimant le plaisir, il savait allier aux trésors de l'esprit l'affabilité du caractère; et des qualités précieuses à des talens agréables. Se destinant à la carrière diplomatique, il traduisit de l'allemand, du professeur de droit public à Berlin, le conseiller intime Schmaltz, un ouvrage intitulé : *Le Droit des gens européen* (1). Cet ouvrage est d'une grande importance; car depuis la révolution survenue dans l'Amérique du nord et en France, événemens qui ont changé l'ordre social et les relations des peuples civilisés, aucun écrit de ce genre n'avait paru. Celui de M. Schmaltz est un manuel utile aux diplomates et à tous ceux qui veulent connaître les bases et les coutumes du droit public actuel. Quant à la traduction de Salluste, nous nous bornerons à dire qu'elle a été faite par l'auteur à l'âge de treize ans, et sans aucune connaissance de celles qui avaient précédé.

BRYCZYNSKI (Joseph), né en 1797, suivit les cours de droit à Varsovie. A peine sorti de l'Université, il prit une part active à la rédaction de divers journaux estimés en Pologne. Il donna aussi dans la langue de cette nation, une traduction en vers des *Plaideurs* de Racine, qui obtint un grand succès. En 1820, les feuilles auxquelles il travaillait ayant cessé de paraître, Brykczynski partit pour l'étranger. Il parcourut l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et la France; il s'était fixé à Paris, où il est mort d'une maladie de poitrine, au mois d'avril 1823. Brykczynski aida M. Alphonse Denis pour ses traductions des chefs-d'œuvre du théâtre polonais, dans la collection des *Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers*, publiée à Paris, en 1822, par le libraire Ladvocat.

BUZZETTI (Vincent-Benoît), théologien italien, naquit à Plaisance, le 29 avril 1777. Après avoir fait ses études au collége Alberoni, il enseigna successivement les humanités, la philosophie et la théologie au séminaire de sa ville natale. S'étant acquis de la réputation dans l'enseignement, Buzzetti fut nommé en 1814, chanoine théologal de la cathédrale de Plaisance. Attaché aux doctrines de l'école ultramontaine, il jouissait d'une grande considération auprès des chefs de ce parti, et entretenait des correspondances avec les principaux d'entre eux, avec les cardinaux Fontana, Severoli, Castiglione, della Somaglia, avec Mgr. Lambruschini, archevêque de Gênes. Pareillement, Buzzetti fut en relation assez étroite avec M. l'abbé de La Mennais, et lui adressa touchant deux passages de l'*Essai*

(1) *Paris*, *Maze*, 1823; in-8, de 15 feuilles cinq huitièmes.

sur l'Indifférence en matière de religion, des observations que le savant auteur accueillit avec docilité. C'est de Buzzetti qu'il est question à la fin de l'*Avertissement* de la 4e édition de ce 2e volume. M. de La Mennais n'hésita point à faire les corrections désirées par le théologien de Plaisance et par l'archevêque de Gênes, et il s'établit entre eux à cette occasion, une correspondance pleine de cordialité. Le chanoine admirait aussi les ouvrages de MM. de Bonald, de Maistre, et partageait leurs sentimens, entre autres sur la philosophie de Locke, qu'il combattit dans ses écrits. Plein d'estime pour la Compagnie de Jésus, il aurait désiré d'y entrer; mais Pie VII, qui l'accueillit avec bonté dans un voyage qu'il fit à Rome en 1819, l'engagea à rester à son poste. Professant une tendre dévotion pour la sainte Vierge, Buzzetti visita deux fois le pèlerinage de Lorette, et depuis 1819, il allait presque tous les ans, à celui de Savone; il recommandait la même dévotion aux autres. En 1822, au retour de la visite du diocèse, dans laquelle il venait d'accompagner son évêque, il fut frappé de paralysie sur la joue droite. Le mal fit de tels progrès que l'œil droit se trouva affecté, et qu'au bout de quelques mois, Buzetti perdit la vue. Cette épreuve lui fut très-sensible; mais sa piété lui inspira la résignation nécessaire pour la subir sans découragement. Son infirmité ne rallentit pas son zèle, et ne l'empêchait ni de donner sa leçon de théologie, ni de célébrer la messe, ni d'entendre les confessions, jusqu'à ce que d'autres maux revinrent l'assaillir. Il mourut le 14 décembre 1824, n'étant âgé que de 47 ans.

On cite de Buzzetti *quatorze écrits* en latin ou en italien. Les cinq premiers, en latin, sont des *Traités de la Religion. — De la Grâce. — De l'Infaillibilité du Pape. — De la Règle de foi de Véron*, et des *Institutions de logique et de métaphysique*. Ses ouvrages italiens sont: — *Réflexions sur le* Gallia orthodoxa *de Bossuet. — Mémoires sur le Concile de* 1811 (c'est une espèce de journal du Concile de Paris, accompagné de pièces justificatives et d'observations). — *Réflexions sur la Cité de Dieu de saint Augustin. — Le Triomphe de Dieu sur l'ennemi de la société, de la nature et de l'Eglise* (Lugano, 1814). — *Courte Réfutation des raisons de Joseph Antonini, curé dans le diocèse de Foligno, en faveur du serment condamné par Pie VII. — Instructions théologales, récitées dans la cathédrale de Plaisance, de* 1815 *à* 1823 (on en prépare une édition qui aura 9 vol. in-12). — *Réfutation de Locke. — Solution du problème de Molineux, et Réfutation de l'Idéalisme de Condillac.* — Ces détails sont extraits d'une Notice sur Buzzetti, rédigée par l'abbé Marzolini, aussi chanoine de Plaisance, insérée dans les *Mémoires de Religion et de Morale*, publiés à Modène, par l'abbé Baraldi (22e cahier).

C.

CONSALVI (Hercule) , cardinal et principal ministre du pape Pie VII, naquit à Rome le 8 juin 1757. Brunacci son grand-père, avait été adopté par le marquis Consalvi, d'une des plus anciennes et des plus riches familles de Toscanella. Cette famille qui s'est éteinte avec le Cardinal, était aussi incorporée dans la noblesse romaine, et inscrite au livre d'or du Capitole. La mère de Consalvi était née comtesse Carandini, de Modène. Il eut deux frères plus jeunes que lui, dont l'un mourut dans un âge tendre, et l'autre a été connu sous le titre de marquis André Consalvi (1). Les deux frères furent élevés à Frascati, dont l'évêque, le cardinal d'York, accorda de bonne heure son affection au jeune Hercule Consalvi, et resta toujours depuis son protecteur. Admis parmi les Arcadiens sous le nom de *Floritande Erminiano*, il cultiva avec succès la poésie légère, et dans une de ses pièces prophétisa lui-même sa fortune :

. . . . Aspettan me
Onore, gloria, richezze, al bel oprare
Sprone é conforto disiabil. Certo
E questo il fato mio ; questa è la tela
Che tralle man del ciel perme s'intesse.
Ma che ! — Forse sogn'io ? o' non piutosto
Si, verace m'inspira amico nume ?
No, che non sogno ; e lo vedrò fra poco, etc.

Quoique chef de sa famille, Consalvi s'était voué à l'état ecclésiastique ; mais à cette époque, les mœurs du clergé romain étaient moins austères qu'elles le sont aujourd'hui. Durant l'automne, Frascati attirait la riche noblesse romaine, qui y vivait dans le luxe et au milieu des divertissemens et des fêtes ; c'est là que Consalvi débuta dans le monde, et de ce temps datent plusieurs des liaisons distinguées qui devinrent utiles à sa fortune. Il cultivait avec passion la musique, qui est un grand moyen de succès dans les salons italiens. Il se fit entendre dans des concerts particuliers, sur le violon, dont il avait pris des leçons de don Angelo Graciani, chanoine et professeur au collége de Frascati. Ce vieillard octogénaire vivait encore dans la même ville, en 1825. Toutes les fois qu'il venait à Rome il dînait chez son élève, qui ne manquait pas de lui donner des marques d'affection. Plus tard, Consalvi fut particulièrement lié avec le célèbre Cimarosa ; il passait des nuits entières avec lui pour avoir la jouissance d'assister à la composition de ses œuvres ; il possédait la collection complète de ses partitions, parmi lesquelles plusieurs étaient écrites de la main même du compositeur.

(1) André Consalvi est mort le 6 septembre 1807, vivement regretté du Cardinal, qui a voulu que leurs restes fussent réunis dans le même cercueil. Un jardin qu'il possédait à Rome, sur le bord du Tibre, vis-à-vis le *Ponte-Rotto*, contient le cénotaphe d'André Consalvi, orné de son buste en marbre, avec des inscriptions. C'est un monument de la tendresse fraternelle du cardinal Consalvi.

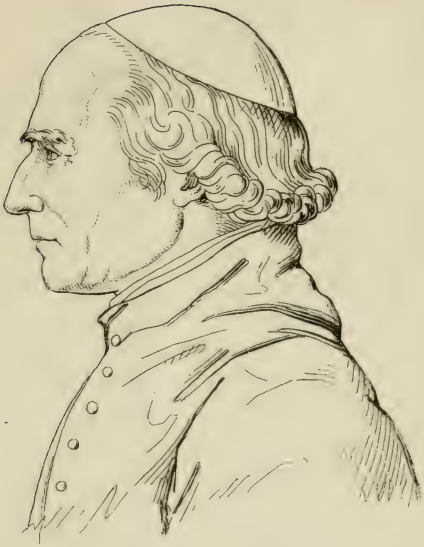

Reveil sc.

Horatius Cocles.

Après la mort de Cimarosa, dont la fortune était très-bornée, Consalvi eut soin de l'existence de sa fille, et la dota lorsqu'elle prit le voile au couvent de l'Enfant-Jésus, à Rome. Héritière du talent de son père, cette religieuse dirige encore aujourd'hui les chants du chœur et les morceaux de musique extraordinaire qui s'exécutent dans l'église de sa maison ; le cardinal Consalvi l'a nommée dans son testament. Le culte qu'il avait conservé pour la mémoire de Cimarosa l'empêcha depuis, de rendre justice à Rossini ; et à cet égard, il poussait si loin la prévention qu'il interdisait aux orchestres de jouer en sa présence des airs de ce compositeur. Devenu secrétaire d'état, Consalvi s'abstint de fréquenter les théâtres; mais il paraît qu'il ne resta pas indifférent à leur prospérité. C'est sous son administration que le gouvernement romain a permis aux femmes de se montrer sur la scène, au lieu des *soprani* qui auparavant remplissaient les rôles des cantatrices et des danseuses.

En 1776 Consalvi quitta le collége de Frascati, et entra à l'Académie ecclésiastique à Rome, où il demeura jusque vers la fin de 1787. La carrière de la prélature romaine se divise en trois sections, savoir : les nonciatures ou les affaires étrangères, l'administration, et les tribunaux. Consalvi choisit ces derniers, et au mois d'août 1786, il fut nommé *Ponente del buon governo*, place dont les fonctions répondent à celles d'un conseiller rapporteur dans nos cours judiciaires. En 1789, il entra en qualité de *Votant* ou juge, au *Tribunal de la signature*, et en décembre 1792, Pie VI le nomma *Auditeur de Rote*. C'était lui ouvrir le chemin de la haute fortune ; aussi Consalvi resta toujours affectionné à la mémoire de ce pape, et à la majorité du jeune duc Braschi, héritier actuel de cette maison, il lui fit présent de son jardin, situé auprès du *Ponte Rotto*. La place d'Auditeur de Rote était, principalement à cette époque, l'une des plus distinguées en cour de Rome. Non-seulement ce tribunal jouit des honneurs et priviléges les plus considérables, mais il avait encore accru son influence par la réputation de savoir et d'intégrité que ses membres s'étaient acquise. De toutes les parties de l'Italie on venait soumettre à sa décision arbitrale les affaires les plus compliquées. La *Rota*, ainsi nommée à cause du dessein du parquet de la salle où siége le tribunal, se compose de juges de différentes nations. Ils sont trois Romains, deux Espagnols (un de Castille et l'autre d'Aragon), un Allemand, un Français, un Vénitien, qui siégeait en vertu d'un bref de Sixte-Quint, lequel transporta à la République le droit de l'Angleterre devenue protestante, un Bolonais qui siégeait depuis que la ville s'était soumise à Jules II, un Milanais, appelé par Pie IV, natif de cette ville, enfin, un Pérugin qui alternait avec un Ferrarais, depuis que Clément VIII avait pris possession du duché de Ferrare. Cette dernière disposition a été changée depuis, sans qu'on ait tracé de règlement nouveau. Consalvi fut un des trois auditeurs pour la ville de Rome, à cause de sa naissance occasio-

nelle dans cette ville. Mgr. Joseph Albani, maintenant cardinal secrétaire des Brefs, lui avança les sommes nécessaires afin qu'il pût soutenir la dignité de son nouveau rang.

A cette époque vivaient à Rome le comte et la comtesse d'Albani. Le comte, qui a été le dernier prétendant à la couronne d'Angleterre, était frère du cardinal d'York, l'un des protecteurs de Consalvi. La comtesse son épouse était une femme non moins distinguée par son esprit que par son rang. Consalvi, qui fréquentait la maison de ces nobles personnages lors de la rupture éclatante qui les sépara, interposa dans cette occasion, ses bons offices en faveur de la comtesse. Celle-ci lui en conserva beaucoup de reconnaissance. Ils furent toujours depuis en correspondance, et le cardinal a fait un legs à la comtesse d'Albany, qui ne lui a survécu que quatre jours (V. son article, ci-dessus, pag. 297.). La liaison de Consalvi avec le comte et la comtesse d'Albany fut le premier germe des relations politiques qu'il fit établir depuis entre le Saint-Siége et la Grande-Bretagne, et qui amenèrent le roi de ce pays à faire élever à ses frais, aux trois derniers Stuarts, dans la basilique de Saint-Pierre, un monument sculpté par Canova.

Cependant les événemens publics vinrent occuper vivement l'attention de Consalvi, longtemps avant que ses charges lui fissent un devoir de les observer. Il avait pris beaucoup de goût à la lecture des feuilles périodiques; il s'était habitué à juger leurs rapports par la comparaison de leurs divers récits et d'après la combinaison des dates. Ce soin lui paraissait si important qu'étant ministre, il prétendait y puiser des informations qui devançaient ou expliquaient les dépêches des nonces. Il recherchait les cercles où l'on s'occupait de politique, et s'y montrait avec une telle assiduité que les satiriques romains le désignaient dans les pasquinades de ce temps, sous la dénomination de *Monsignor Ubique*. Il fréquentait entre autres la maison du cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, où il eut l'honneur de voir Mesdames, tantes de Louis XVI, depuis qu'elles se furent réfugiées dans cette ville.

Les prélats romains ont ceci de commun avec les patriciens de l'ancienne Rome qu'on les voit passer tour à tour, aux emplois de la nature la plus diverse. Quand les armes françaises commencèrent à menacer de loin la capitale du monde chrétien, Consalvi fut nommé *Assesseur des armes*, c'est-à-dire ministre de la guerre. Il occupait ce poste lorsque le général français Duphot fut tué par les troupes romaines, tandis que celles-ci, en vertu des ordres du ministre, repoussaient par la force, les patriotes romains insurgés et attroupés autour de l'hôtel de l'ambassade française. Cette circonstance attira particulièrement sur Consalvi la haine des patriotes; ils envoyèrent des députés auprès de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. Ceux-ci lui dépeignirent le ministre romain sous des couleurs défavorables, qui paraissent ne s'être jamais entièrement effacées

de son esprit. Peu de temps après cet événement (10 et 11 février 1798), Rome fut occupée par les troupes de la République Française et plusieurs personnages marquans du gouvernement romain ayant été arrêtés, Consalvi se trouva de ce nombre : les prisonniers furent renfermés les uns au château Saint-Ange, les autres au couvent des Convertis ; le 21 mars, on les conduisit à Civitâ-Vecchia. Cependant le crédit de la famille Patrizi, qui avait embrassé le parti républicain, obtint pour Consalvi la permission de retourner à Rome ; mais il ne put profiter de cette faveur à cause des mauvais traitemens dont il était menacé par les meneurs de la populace. Enfin, le 14 avril, Consalvi fut jeté, avec quelques viles détenues, dans des voitures que l'on conduisit à Terracine. Le Moniteur romain, annonça cette expédition de police dans les termes suivans : « L'ex-monseigneur Consalvi a »été relâché et expulsé par me»sure générale : Paradisi, Picci»nilli et d'autres bourreaux de »l'ancien gouvernement ont subi »le même sort. » Consalvi avait été assez heureux pour trouver dans le colonel Mouton, commandant du fort Saint-Ange, tous les égards qu'il était en droit d'obtenir. Ayant retrouvé ce militaire à Paris en 1801, il ne manqua pas de le recommander de la manière la plus particulière au premier Consul, qui, après la conclusion du Concordat, ne demandait pas mieux que de faire ce qui pouvait être agréable au négociateur romain. On sait que la fortune du colonel Mouton (aujourd'hui le lieutenant-général comte de Lobau) a été brillante et rapide.

Consalvi passa vingt-cinq jours au château de Terracine, au bout desquels il obtint du ministre Acton, par le crédit du cardinal d'York, la permission de se rendre à Naples. Il partit de cette capitale après quelques mois de résidence, sur un petit navire qui le porta à Livourne, où le duc Cerré le reçut chez lui. Pie VI occupait alors la Chartreuse située à trois milles de Florence, où le grand duc de Toscane avait consenti à lui donner un asile. Consalvi réussit deux fois à voir le Pape dans cette austère retraite ; mais ce ne fut que durant quelques courts instans. De la Toscane Consalvi vint à Modène, dans la famille de sa mère ; enfin il se rendit à Vienne, où résidait le cardinal Carandini, son oncle. Le reste du temps qui s'écoula jusqu'à l'élection de Pie VII, Consalvi le passa soit à Venise même, soit dans la province de Terre-Ferme de cette république, à l'exception d'une excursion qu'il fit à Trieste, pour voir les cardinaux d'York et Doria, qui s'y étaient réunis. Cependant Pie VI était décédé à Valence, entre les mains des Français, au mois d'août 1799. Il avait été convenu d'avance que le prochain conclave se tiendrait au lieu où le plus grand nombre des cardinaux se trouverait réunis, à l'époque du décès de Pie VI. En conséquence, le cardinal doyen Jean-François Albani désigna, avec la permission de l'empereur d'Allemagne, la ville de Venise pour devenir le siége du Conclave ; et le 1er décembre 1799 trente-cinq cardinaux se rendirent

au couvent des Bénédictins de Saint-George-le-Majeur, qui avait été disposé pour les recevoir.

L'usage est que le secrétaire de la congrégation du Consistoire remplit les fonctions de secrétaire du Conclave. Il remplit aussi pendant la durée de l'assemblée, les fonctions de secrétaire d'Etat, ce qui le met en rapport avec le corps diplomatique, tandis que ses fonctions lui procurent mille occasions de se rendre agréable aux cardinaux. Cependant Mgr. Negroni, alors secrétaire de la congrégation du Consistoire, ne convenait pas aux cardinaux rassemblés à Venise, pour les fonctions de secrétaire du Conclave. En conséquence, Mgr. Galeppi, Mgr. Devoti et Mgr. Consalvi furent proposés pour remplir ce poste important. L'influence des cardinaux d'York, Albani, Braschi et Carandini fit pencher la balance en faveur de Consalvi : quatre mois se passèrent durant lesquels les voix du Conclave flottèrent entre les cardinaux Belisomi et Mattei. Finalement, elles se réunirent par une sorte de transaction, sur la tête de Chiaramonti. On prétend qu'ayant été consulté avant l'élection, pour savoir s'il accepterait, il témoigna d'abord l'intention de refuser, et qu'il céda aux instances du cardinal Fabrice Ruffo et de Consalvi. Celui-ci n'avait pas remarqué Chiaramonti, tandis qu'il n'était encore que dans les rangs de la prélature ; mais dès que la faveur du Conclave parut se tourner vers lui, il se mit à l'étudier attentivement. De son côté, Pie VII qui ne manquait ni de finesse ni de tact, discerna dans Consalvi des qualités qui peut-être lui convenaient d'autant plus qu'elles pouvaient suppléer à celles qui semblaient manquer à lui-même : c'est à savoir une aptitude infatigable au travail, une rare sagacité pour les affaires politiques, enfin, le courage de la responsabilité. Anciennement, on choisissait des prélats plus souvent que des cardinaux, pour les fonctions de secrétaire d'Etat ; néanmoins, plusieurs cardinaux faisaient solliciter cet emploi. Pie VII évita le désagrément des refus, en prétextant que tant qu'il n'avait pas encore d'Etats, la secrétairerie convenait mieux à un prélat qu'à un cardinal : en même temps, il annonça qu'il garderait par *interim*, comme pro-secrétaire d'Etat, le prélat Consalvi, dont il n'avait d'ailleurs, qu'à se louer.

Pie VII se hâta de se rendre à Rome, aussitôt que les troupes de la coalition eurent replacé cette ville sous le sceptre de l'Eglise. Pour ne pas traverser les Légations, que l'Autriche et Naples refusaient de lui restituer, le Pape, accompagné de Consalvi, s'embarqua le 9 juin 1800, à Venise, à bord de la frégate autrichienne *la Bellone*. La barque qui portait le successeur de saint Pierre eut à lutter contre les orages et les tempêtes : elle fut jetée sur les côtes d'Istrie, d'où elle fit voile pour Pesaro, dans les Etats romains, où elle arriva le 17 juin. Le 3 juillet Pie VII fit son entrée solennelle à Rome. La République Romaine avait eu une existence trop éphémère pour jeter de profondes racines. Les fonctionnaires de l'ancien gouvernement, momentanément dis-

persés, se retrouvèrent à l'instant, pour remonter à leur poste. Aucune vengeance, aucune persécution odieuse ne ternirent cette restauration. En 1800, comme depuis, en 1814, Pie VII et ses ministres proclamèrent l'union, et pratiquèrent l'oubli. Personne sous le règne de ce pontife, n'a subi la peine de mort pour cause politique. Des conspirateurs condamnés à Macerata, en 1817, ne furent point exécutés. La constitution *Post diuturnas* fut une des premières lois du nouveau règne. Elle est digne de remarque, parce que le Pontife y préiude à quelques-unes des réformes concernant la justice et l'administration qu'il eut le bonheur d'accomplir plus tard. Le 11 août 1800, Pie VII tint un consistoire, où il éleva Consalvi à la dignité de cardinal, de l'ordre des diacres. Il ne reçut jamais la prêtrise. Son premier titre fut de S^te^-Agathe *alla suburra* : il l'échangea, en 1807, après la mort du cardinal Braschi, contre celui de S^te^-Marie-aux-Martyrs, qui est la dénomination chrétienne du Panthéon. Quelques jours après, Pie VII conféra au cardinal Consalvi le titre définitif de secrétaire d'Etat. On vit bientôt par les premiers édits du nouveau ministre, sur les finances, sur l'administion, pour l'encouragement de l'industrie et de l'agriculture, qu'il comptait plus sur les ressources propres au pays que sur les tributs religieux de l'étranger. Le *motu proprio* sur la liberté du commerce des grains annonça l'homme d'état imbu des véritables principes de l'économie politique. Néanmoins, cette mesure importante ne fut point adoptée sans quelque appréhension par le ministre romain. Léopold avait donné le premier l'exemple de cette courageuse résolution. L'achat des grains enlevait des sommes considérables au trésor papal; et pour maintenir le bas prix du pain, on causait un dommage considérable à l'agriculture. Dès que le prix des grains venait à monter, on défendait l'exportation, et l'on envoyait des agens au dehors faire des achats pour le compte du gouvernement. Les Papes comme les Césars, eurent toujours grand'peur des cris des prolétaires : l'entassement des grains avait remplacé les anciennes distributions de vivres, et cet objet formait une des branches capitales de l'administration papale, sous la dénomination de *préfecture de l'annonne*. Le *motu proprio* sur la liberté du commerce des grains provoqua les murmures du peuple ignorant et les cris de ceux qui ne pouvaient plus s'enrichir rapidement au moyen des fournitures. Heureusement, Consalvi trouva dans Fabrice Ruspilio un puissant allié parmi les cardinaux : ce ministre occupait la charge de trésorier; il avait compris de bonne heure l'utilité du commerce libre qu'il avait proposé lui-même : néanmoins, plusieurs restrictions furent maintenues, et elles subsistent encore.

Pendant que l'on s'efforcait de créer à l'intérieur l'ordre et la régularité, l'horizon s'éclaircissait au dehors. Napoléon Bonaparte parvenu à s'emparer en France du souverain pouvoir, avait conçu le dessein de rétablir les anciennes relations de l'Eglise

Gallicane avec le Saint-Siége. Dès que cette intention fut suffisamment connue, Msr. Spina (depuis cardinal) fut envoyé à Paris. Lorsque le premier Consul eut communiqué ses propositions, la cour romaine, suivant ses vieux usages, commença à soulever d'innombrables difficultés. Cependant Napoléon, accoutumé à emporter ses traités d'assaut, s'impatientait et menaçait de rompre : il ordonna même au ministre français à Rome, M. Cacault, de demander ses passeports, si l'on refusait d'accéder à un *ultimatum* qu'il regardait comme insusceptible de discussion. Cacault prit sur lui de retarder son départ, moyennant que le secrétaire d'Etat romain partit pour se rendre en personne, auprès du premier Consul. Au mois de juin 1801, Consalvi se mit effectivement en route. A peine arrivé à Paris, il fit demander son jour d'audience; pour réponse, on vint le chercher sans délai, et on le conduisit aux Tuileries. Une cour nombreuse était rassemblée dans les appartemens, et il paraît que le premier Consul s'était promis quelque satisfaction de lui montrer un cardinal, sorte de personnage inusité à Paris depuis la Révolution. Aussi lorsque la porte du cabinet s'ouvrit et que Consalvi fut introduit, Bonaparte parut surpris et fâché de ne pas le voir revêtu de la pourpre : c'est que les cardinaux italiens ne portent le costume rouge que devant le Pape, ou lorsqu'ils visitent les églises, à Rome. Dans les cours étrangères, ils portent l'habit noir, avec bas, culottes, paremens et bordure rouges.

— « M. le Cardinal, lui dit Bonaparte, il faut terminer en cinq » jours ; il faut conserver l'E- » glise ; il nous faut de la religion. » Le Cardinal répondit qu'il ne desespérait pas d'être d'accord avec le premier Consul, même en quatre jours. Msr. Spina, et le P. Caselli, servite, depuis cardinal, archevêque de Parme, furent associés aux négociations de la part de Rome. Du côté de la France les négociateurs furent Joseph Bonaparte, le conseiller d'Etat Crettet, depuis ministre de l'intérieur, et Bernier, curé de St. Laud d'Angers, l'un des meneurs de la Vendée, et qui obtint pour récompense le siége d'Orléans. Le 15 juillet le concordat fut signé. Le triomphe des Romains fut tellement complet que, si une partie de ce que le Saint-Siége y gagna n'eût été reconquise peu de temps après, par les lois organiques, le Pape aurait eu beaucoup plus d'autorité sur l'Eglise Gallicane qu'on ne lui en reconnoissait avant la Révolution. Consalvi retourna à Rome, fort grandi dans l'opinion, mais après s'être attiré le mécontentement de certaines personnes qui ne manquaient pas d'influence dans l'Eglise. Un article des conventions arrêtées avec la France, portait que le Pape s'engageait à réclamer auprès des évêques français émigrés, au nom de la paix et de l'unité de l'Eglise, la démission de leurs siéges, et que s'ils ne consentaient pas à y renoncer, le St. Père les déclarerait vacans. Il restait encore quatre-vingt-quatre de ces anciens évêques, parmi lesquels quarante-cinq se conformèrent à la volonté du

Pape, ainsi que 14 évêques des pays récemment incorporés à la France : les autres évêques, pour la plupart émigrés, protestèrent publiquement contre la mesure : on les désigna sous la dénomination de non-démissionnaires. Leur ressentiment et celui de leurs partisans se tourna contre le ministre négociateur. Toutefois, et sans parler de l'approbation nécessaire du Pape, il est certain que Consalvi ne faisait jamais aucune démarche importante en matière ecclésiastique, que sur l'avis d'une congrégation de théologiens : il remplissait ensuite l'office difficile de proposer cet avis, de le modifier, de le faire accepter. La portion intolérante des catholiques d'Irlande éleva en 1816 et 1817, des accusations analogues contre Consalvi. Ils prétendaient que le Cardinal voulait renverser leur église, parce que dans les négociations entamées avec le cabinet britannique, pour obtenir leur émancipation complète, il consentait à réserver au gouvernement de leur pays la juste part d'influence que l'autorité temporelle peut réclamer sur le choix des évêques, ainsi que sur les règlemens généraux de l'administration ecclésiastique. Les gazettes des Irlandais traitaient Consalvi d'hérétique. Un P. Hayes, franciscain, leur agent à Rome, qu'on voulut expulser de cette ville, se fit assiéger formellement par les gendarmes, dans le couvent de St-Isidore, où il habitait.

En septembre 1802, Bonaparte fit au Pape des propositions pour un concordat avec la République Italienne. Contre son attente, elles furent reçues avec froideur : c'est que cette fois, la question religieuse se trouvait compliquée avec la question de politique italienne. L'évêque d'Orléans (Bernier) écrivait à ce sujet, au cardinal Consalvi — « Sans doute, on se repose sur la bonne volonté et le pouvoir du premier Consul. Mais quand il offre un moyen de secours, pourquoi le rejeter? pourquoi fatiguer sa bienveillance par des refus auxquels il ne s'attendait pas? On ne peut douter qu'il n'ait vu avec déplaisir, le refus fait dernièrement, non pas seulement d'admettre le projet de concordat pour la République Italienne, mais même d'en faire un quelconque. Il a eu peine à imaginer qu'on ait méconnu à ce point les vrais intérêts du Saint-Siége, etc. » Le cardinal Caprara qui, sur la demande du premier Consul lui-même avait été accrédité à Paris, en qualité de légat *a latere*, écrivait, sous la date du 2 septembre 1803, que Bonaparte mécontent du retard des réponses de Rome, avait fait entendre à plusieurs reprises, qu'il était triste de voir le Pape conseillé par des hommes qui ne calculaient pas les suites de leur obstination, qui ne connaissaient ni les circonstances ni le temps, qui ne cédaient qu'aux menaces et qui faisaient ainsi perdre à leur maître, jusqu'au bénéfice de ses concessions. Lorsque Bonaparte se rejetait ainsi sur les conseils donnés au Pape, c'est qu'il était parfaitement informé que jusqu'alors, ce pontife pour se montrer ferme, avait eu besoin d'être soutenu par autrui.

Après la découverte de la conspiration de Pichegru, Bonaparte

força le gouvernement romain à faire arrêter le chevalier de Vernègues, émigré, au service de Russie, et de le livrer à la France. Par représailles, l'empereur Alexandre fit reconduire le nonce Arrezzo au-delà des frontières de son empire. Cet incident fut d'autant plus pénible pour le Pape, que la Russie lui avait témoigné de la bienveillance lors de son avènement au trône pontifical. Peu après cette époque, lorsque les armées françaises se rapprochaient de nouveau du territoire romain, Paul Ier envoya une frégate dans la mer Adriatique, afin que le Pape pût au moins éviter de tomber dans les mêmes fers que son prédécesseur. En même temps il écrivait au Saint-Père qu'il serait partout accueilli dans ses états, avec hospitalité. «Je peux »offrir à Votre Sainteté, ajoutait-»il, tout ce qui est en mon pou-»voir; mais je ne peux lui offrir »le ciel de l'Italie.» Une mesure qui dut être encore plus pénible au ministre de Pie VII, ce fut de se voir obligé d'inviter le roi détrôné de Sardaigne à quitter les états de l'Eglise.

En mai 1804, le Pape fut informé par son légat à Paris, du désir de Napoléon d'être sacré par ses mains, empereur des Français. Napoléon croyait avoir droit à obtenir cette faveur comme prix de ce qu'il avait déjà fait pour l'Eglise Romaine. Mais la cour de Rome ne pensait pas de même. Elle demandait en échange, des concessions de pouvoir et de territoire. «Les souverains pontifes, écrivait le cardinal secrétaire-d'Etat au cardinal légat à Paris, ont couronné les empereurs et les rois qui avaient bien mérité du Saint-Siége, même pour le temporel. Mais le nouveau monarque, avant de le devenir, a dépouillé ce siége des trois Légations, des états d'Avignon et de Carpentras, c'est-à-dire de la moitié de ses possessions; quoiqu'on ne puisse pas précisément lui attribuer cette spoliation, il n'a pourtant pas restitué au Pape les provinces enlevées, depuis qu'il a pris en main les rênes du gouvernement et qu'il a distribué à volonté des royaumes et des provinces. S'il eût fait cela, il eût prouvé, en effet, avoir agi en les enlevant, moins par sa propre impulsion que par celle d'autrui.» — Le cardinal Caprara n'osa pas donner communication à Paris, de cette dépêche. Les autres objections contre le voyage du Pape et les griefs qui s'y trouvaient mêlées, engagèrent le ministre des relations extérieures de France à adresser au cardinal secrétaire-d'Etat une note, dans laquelle il récapitulait tout ce dont la religion catholique était déjà redevable à l'Empereur. Parmi les objections que Consalvi mettait en avant dans ses dépêches à Caprara, était la formule du serment que le Sénatus-consulte organique de l'Empire imposait à l'Empereur, dans la cérémonie du sacre. Il devait jurer de respecter et de faire respecter les lois du concordat et la liberté des cultes. Le secrétaire-d'état romain prétendait qu'on ne devait accorder la tolérance que pour prévenir un plus grand mal ou pour parvenir à un plus grand bien; et encore qu'elle devait se borner aux personnes, et non s'étendre à l'exercice des cultes. — « Il résulte de

là, continuait-il, que le Souverain Pontife ne peut reconnaître pour défenseur de la religion catholique un souverain qui jure de considérer comme dignes de respect les cultes des sectes opposées à cette religion : or, en couronnant un souverain, il le déclare et le reconnaît comme défenseur de la religion catholique ; il ne peut donc pas le sacrer, lorsque ce souverain jure de respecter et de faire respecter les autres cultes opposés à la religion catholique.» Ces passages et plusieurs autres semblables de sa correspondance diplomatique, prouvent suffisamment que le cardinal Consalvi ne professait point à l'égard de la tolérance en matière de religion, les principes que plusieurs de ses amis protestans auraient voulu lui supposer. Sans doute, il laissait passer dans la pratique, bien des choses sur lesquelles son caractère, naturellement bienveillant et modéré, l'engageait à fermer les yeux ; mais ses doctrines avouées furent toujours celles d'un prince de l'Eglise Romaine. Bonaparte attribua tous les obstacles qu'il rencontra en cette occasion, au ministre dont il avait déjà éprouvé l'inflexibilité. Son ressentiment, qui n'éclata qu'en 1806, datait véritablement de l'époque actuelle. Donc, au lieu de reprocher au cardinal Consalvi des préventions trop favorables à Napoléon, il fallait le ranger dans les rangs de ceux qui commencèrent à lui être opposés depuis 1803. Toutefois, il appréciait comme il convenait à un homme de son esprit, le génie de l'Empereur, la rapidité de son coup d'œil, l'ensemble et l'énergie de ses mesures. Il expliquait ses fautes et sa chute par son excessive vanité et par l'opinion où elle l'avait jeté qui lui faisait se supposer indispensable.

Le 2 novembre 1804 Pie VII partit pour Paris, afin d'y présider à la cérémonie du sacre. Consalvi ne l'accompagna point. Dans une dépêche adressée au cardinal Légat, il explique les motifs de cette détermination.— «Il me reste à parler de moi-même, c'est-à-dire de ce que je ne suis pas parmi ceux qui arriveront avec le Saint Père. J'ai déjà écrit à Votre Excellence à ce sujet, dans la dépêche en date du 1er août; cependant la nécessité m'oblige d'y revenir. Votre Excellence doit croire, je le répète, qu'il me serait extrêmement agréable d'accompagner le Saint-Père; mais je dois dire en même temps, que le Saint-Père pense que mon séjour à Rome est d'une nécessité absolue : vouloir le faire changer d'avis ne servirait qu'à le tourmenter et à lui donner le désagrément de ne pouvoir accorder ce qu'on lui demanderait. C'est ce qui a été expliqué à Son Excellence le cardinal Fesch, qui m'a aussi parlé plusieurs fois à ce sujet, et on lui a fait sentir la force des raisons de Sa Sainteté. Il faut être sur les lieux pour comprendre certaines choses dont on ne peut bien juger dans le lointain. Votre Excellence peut être persuadée que Rome voit avec le plus grand déplaisir l'absence du Pape. La tranquillité du pays et la conduite des affaires rendent indispensable la présence du ministre pendant que le Pape sera absent. D'ailleurs, quelques affaires courantes avec diverses

cours étrangères ne pourraient être traitées par d'autres ministres de ces cours que par ceux qui sont à Rome et qui en tiennent le fil. Plus elles sont compliquées, moins il est facile de les confier à d'autres mains qu'à celles qui en ont été chargées jusqu'à présent. D'un autre côté, Votre Excellence doit croire qu'il ne résulte aucun inconvénient de ce que je ne viens pas avec le Saint-Père. Le cardinal Caselli qui a été à Paris, réunit les mêmes avantages que l'on pourrait voir en moi, pour y avoir été; mais ce qui suffit pour toutes autres raisons, c'est que Votre Excellence s'y trouve. Elle réunit la capacité, les connaissances locales, l'estime de l'Empereur et celle de notre maître. Ainsi, puisque Votre Excellence et le cardinal Caselli vous êtes sur les lieux, il n'y a aucun mal que je n'y sois pas. Il faut donc que je répète à Votre Excellence que pour une chose non nécessaire et inexécutable, il ne faut pas faire de chagrin au Saint Père, puisqu'il pense décidément, qu'il faut pour de bonnes raisons, que je reste ici. Elle voudra donc bien prendre soin que l'on soit rassuré à Paris, sur le voyage de Sa Sainteté et qu'on se pénètre des égards que le Saint Père doit avoir pour l'Etat et pour la place qu'il quitte. »

Pie VII, afin d'attendre une saison tempérée, demeura à Paris jusqu'au 4 avril 1805. Il demanda beaucoup de choses à Napoléon; mais il obtint peu. Le 16 mai, il était de retour dans sa capitale. Dès le mois de novembre suivant commencèrent les hostilités de Bonaparte contre Rome, par l'occupation inattendue de la citadelle d'Ancône, dont les troupes françaises s'emparèrent. Les insultes et les actes de violence se succédèrent depuis, sans interruption. Le Pape résista en vain; ses notes furent vives, et n'épargnaient pas les récriminations. Elles offensèrent Napoléon, que ses victoires en Allemagne rendaient plus susceptible. Il demanda le renvoi de Consalvi, auteur ou du moins organe de ces notes. Celui-ci avait a plusieurs reprises, demandé lui-même son congé, persuadé que dans les circonstances, ses services ne pouvaient plus être d'aucune utilité. Pie VII accepta enfin la démission de son ministre, qui se chargea lui-même de l'annoncer au cardinal Caprara, par une lettre sous la date du 17 juin 1806. En voici la traduction :

» Comme les autres dépêches que Votre Excellence reçoit par ce courrier extraordinaire sont consacrées à d'autres objets, il faut nécessairement traiter dans celle-ci, ce qui me concerne personnellement. Votre Excellence a vu par les diverses notes du gouvernement français qu'elle m'a transmises, les sentimens que l'on manifeste à mon égard et dans quel jour je parais auprès de Sa Majesté l'Empereur et Roi. La même chose a été écrite à M. Alquier, ici (l'ambassadeur de France à Rome), et il a été chargé particulièrement de me le dire. Les accusations que mes ennemis ont réussi à accréditer auprès de Sa Majesté ne sauraient être d'une nature plus grave. On me fait passer non-seulement pour un ennemi déclaré de la France et pour

un partisan de ses adversaires, mais encore pour un fauteur de ceux qui conspirent contre elle, et, je ne puis le dire sans frémir, on me représente moi-même comme un conspirateur, en m'attribuant l'intention répréhensible de soulever, de diverses manières, le peuple contre la France. Certes, si, dans le temps où je signai le Concordat, à Paris, quelqu'un m'eût dit que dans peu, je paraîtrais auprès du gouvernement français sous cet aspect, j'aurais cru rêver. Mon caractère, mes principes, mon emploi et ma dignité, toute ma conduite enfin, exposée aux regards du public, me dispensent d'une plus ample défense. Je déclare solennellement en peu de mots et sur mon honneur (j'ai toujours prouvé par mes actions combien celui-ci m'était cher), que mes ennemis m'ont calomnié d'une manière indigne et que je suis innocent en tout. Cependant, Votre Excellence conviendra que, m'étant attiré une fois la méfiance du gouvernement français et paraissant même à ses yeux sous les couleurs indiquées ci-dessus, je ne puis ni ne dois garder plus long-temps une place dans laquelle, loin d'être utile, je pourrais être une cause, à la vérité très involontaire, des plus grands désavantages. Je suis trop dévoué au Saint-Siége, à mon souverain et bienfaiteur et à mon pays, pour ne pas me croire obligé à écarter par ma retraite toutes les occasions des maux qui pourraient naître de ce que je garderais ma place. Le gouvernement français a clairement fait connaître cela, en disant, dans la dernière note de M. de Talleyrand, que les sentimens de Sa Majesté l'Empereur envers le Saint-Père lui inspiraient le désir que celui-ci voulût éloigner de lui les mauvais conseillers qui l'entourent. Toutes les notes précédentes dans lesquelles je suis désigné ou nommé expressément, ainsi que ce qui a été écrit contre moi à M. Alquier, font clairement entendre que le vœu exprimé à Sa Sainteté est dirigé contre moi seul, ou au moins qu'il me concerne principalement. Dès le jour où je m'aperçus que je m'étais attiré le soupçon ou la méfiance de la France, je priai le Saint Père de me permettre de me retirer des affaires, et cela par la raison que je ne pouvais plus être utile et que peut-être même, je serais nuisible. Le Saint Père ne voulut jamais prêter l'oreille à mes instances réitérées, croyant que les calomnies de mes ennemis seraient découvertes et confondues. Cependant elles s'accrurent et furent toutes de l'espèce que Votre Excellence connaît; et comme elles touchaient par conséquent, de très-près, à la sûreté et au repos public, Sa Sainteté a cru devoir enfin accéder à mes prières, et consentir à ma retraite. Je puis assurer Votre Excellence que dans cette concession, le Saint Père avait l'intention de contenter le gouvernement français, et de lui donner une preuve de son désir de vivre en bonne intelligence avec lui et d'écarter tout ce qui pourrait la troubler. Je m'empresse donc de céder sur-le-champ ma place à mon successeur, et de me retirer totalement des affaires, dont j'ai re-

cueilli des fruits trop amers pour ne pas détester plus que la mort toutes occupations de cette nature. Je ne demande à Votre Excellence qu'une seule grâce à laquelle mon innocence ne me donne pas moins de droit que votre bonté pour moi. Il importe infiniment à mon honneur de ne pas laisser entacher mon nom du soupçon odieux que mes ennemis ont réussi à inspirer. Votre Excellence voudra donc bien saisir toute occasion convenable pour publier mon innocence, et me faire rendre justice. Cette faveur que j'attends de Votre Excellence excitera toute ma reconnaissance envers elle. Plein de confiance de l'obtenir, je lui baise les mains humblement et avec un profond dévouement. »

Deux jours avant que cette lettre fût écrite de Rome, Napoléon, au cercle de la cour, à Paris, avait renouvelé devant les cardinaux Caprara et Spina, l'énumération de ses prétendus griefs contre Pie VII ; il avait menacé de se venger de lui en morcelant ses Etats et en affaiblissant ses forces de toute manière. « Le cardinal Consalvi, avait-il ajouté, » devra rendre compte à Dieu et » sera responsable envers le peuple » de tous ces maux et d'avoir perdu » l'Etat. » Après sa démission, le cardinal quitta sa demeure au Quirinal et vint d'abord occuper un appartement au palais Gaëtani. Il ne parut devant le Pape qu'aux chapelles et aux consistoires. Mais il continuait de rédiger en secret, les projets de plusieurs notes qui furent expédiées sous le nom des secrétaires-d'état Casoni, Doria et Gabrielli, lesquels se succédèrent rapidement. Un valet de chamb de confiance les portait au Mont Cavallo.

Au mois de juillet 1809, Pie V fut enlevé de Rome par violenc après avoir lancé une bulle d'e communication contre tous ce qui depuis le 10 février 1808 avaient pris part à l'invasion d états de l'Eglise. Par cet acte Napoléon n'encourait que l'ex communication mineure. Si l Pape eût prononcé l'excommu nication majeure, toute commu nication des cardinaux ou d clergé avec l'Empereur aurait d cesser. Consalvi fut laissé pendan quelques mois, tranquille à Rome Mais le 10 décembre de cett même année, il dut se mettre e route pour Paris, avec le cardina di Pietro. L'ordre lui fut signifi au nom de l'Empereur, par l gouverneur de Rome : on lui donna trois jours de délai pour se préparer au départ. Il fut escorté par des gendarmes jusqu'au premier relai. Pour les frais de ce voyage forcé, on avait assigné 3000 fr. à chaque cardinal et autant pour la subsistance annuelle de chacun. Consalvi refusa l'une et l'autre somme. Manquant d'argent en France, il vendit la tabatière garnie de diamans qu'il avait reçue en cadeau de Bonaparte, lors de la signature du concordat de 1801. Durant quatre mois de séjour à Paris, on le vit rarement dans le monde ; mais il visitait ses collègues qui se trouvaient dans cette capitale, pour concerter avec eux la conduite qu'il y avait à tenir dans les circonstances. Lors de son mariage avec l'archiduchesse d'Autriche, Napoléon prétendait obtenir des car-

dinaux une approbation qui aurait semblé contradictoire à la conduite du Pape. A cet effet, il voulut essayer de les flatter, particulièrement Consalvi, dont l'exemple devait être d'un grand poids. Les cardinaux furent donc invités aux Tuileries : la cour était nombreuse et brillante ; plusieurs têtes couronnées y assistaient. Napoléon s'avança avec vivacité, vers Consalvi, qui se trouvait à côté de sept de ses collègues, et lui dit : — « M. le » cardinal, si vous étiez resté à » la tête des affaires, elles ne » seraient pas où elles en sont : » vous avez de l'esprit, vous » connaissez le monde ; tout ceci » ne serait pas arrivé, vous y au- » riez trouvé remède. » — « Votre » Majesté est dans l'erreur, ré- » pondit Consalvi; les affaires se- » raient exactement les mêmes. » L'Empereur insista, mais sans succès, et le quitta très-mécontent. La résistance de la plus grande partie des cardinaux romains aux vues de Napoléon, n'ayant pu être vaincue par la persuasion, celui-ci prit de l'humeur et continua d'aggraver ses persécutions. Il leur fut défendu de porter les insignes de leur dignité, et diverses petites villes de province leur furent assignées pour lieu d'exil. Consalvi passa trente-trois mois à Reims, avec le cardinal Brancadoro. Il trouva dans cette ville, une société pleine d'agrément et de convenance chez M^me^ la marquise de Guignecourt, qu'il n'a point oubliée dans son testament. En 1814, lorsqu'il se rendait de Paris au congrès de Vienne, il se détourna pour traverser Reims, afin d'y revoir les personnes qu'il y avait connues durant son exil.

Pendant son séjour à Savone, Pie VII s'était laissé arracher un bref qui autorisait en France, l'institution des évêques par le métropolitain, dans le cas où le Pape tarderait plus de trois mois à donner l'institution canonique. Vaincu par les importunités et par les souffrances, il s'était laissé encore arracher à Fontainebleau, le 25 janvier 1813, un concordat qui renfermait d'autres concessions non moins considérables, et pareillement contraires aux maximes du Saint-Siége et à sa propre conviction. Toutefois, le traité n'avait été signé qu'en minute, et Pie VII s'était réservé avant de le considérer comme obligatoire, de prendre l'avis du Sacré Collége. Mais à peine Napoléon eut le papier en main qu'il le fit insérer dans le *Moniteur*, bien qu'il eût promis de le tenir secret jusqu'à ce qu'un consistoire l'eût sanctionné. Après cette publication, on permit aux cardinaux noirs et rouges de se rendre à Fontainebleau. Consalvi et Brancadoro y arrivèrent de Reims, au mois de février 1813. A Epernay, la voiture de Brancadoro cassa, et il fut grièvement blessé à la tête. Consalvi resta auprès de lui durant dix-sept jours, pour le soigner jusqu'à ce qu'il le vît hors de danger. Les cardinaux eurent d'abord un libre accès auprès du S. P. Après s'être concerté avec eux, le vénérable vieillard écrivit à Napoléon, sous la date du 24 mars 1813, une lettre où il exprimait les remords de sa conscience et par laquelle il révoquait et annulait les minutes de Fontainebleau et le bref de Savone.

Napoléon irrité de cette démarche, prit des mesures rigoureuses contre les cardinaux aux conseils desquels il l'attribuait. Le cardinal di Pietro, qu'il regardait comme l'auteur de la lettre, fut enlevé de nuit, dans son lit, et conduit à la forteresse d'Auxonne. Le colonel à qui la garde du Pape était confiée reçut ordre de présenter aux autres cardinaux un modèle de lettre par laquelle ils devaient s'engager: 1° à ne jamais voir le Pape seul; 2° à ne lui jamais parler d'affaires; 3° à ne rien écrire ou rédiger pour lui ou par ses ordres; 4° enfin, à renoncer pour eux-mêmes, à toutes correspondances et communications particulières. Consalvi fut le premier à qui le colonel apporta la lettre à signer. Il refusa péremptoirement et se contenta d'écrire au bas : *J'ai lu.* Les autres cardinaux en firent autant. Cette affaire n'eut point d'autre suite pour eux, et ils furent laissés à Fontainebleau, jusqu'à ce que l'approche des armées de la coalition au commencement de l'année suivante, engagea le gouvernement français à les diriger sur divers points. Consalvi fut conduit à Béziers. C'est là qu'il apprit la délivrance du Pape et les grands événemens qui la suivirent de près. A ces nouvelles, Consalvi se présente au sous-préfet de Béziers pour demander un passe-port. Celui-ci paraissait hésiter. Alors le Cardinal tire de sa poche sa calotte rouge, en disant : « Voici qui m'en tiendra lieu. » Le magistrat ne fit plus de difficulté et délivra la pièce demandée. Arrivé au Luc, relai de poste, dans une maison isolée, à dix ou douze milles de Fréjus, Consalvi se vit obligé d'y passer la nuit, les chevaux de la poste se trouvant retenus pour Bonaparte et sa suite. Le lendemain matin, le Cardinal vint prendre position sur un tertre, au bord de la route, pour voir passer Bonaparte. Celui-ci reconnut Consalvi et le montra au feld-maréchal-lieutenant autrichien de Koller, qui était à côté de lui, dans sa voiture. Le général ayant demandé avec curiosité, quel homme était le Cardinal, Bonaparte répondit : « C'est un homme qui ne veut pas » avoir l'air d'un prêtre et qui l'est » plus que tous les autres. » A Césenne, Consalvi rejoignit le Pape et le suivit jusqu'à Foligno. Là, il fut investi de nouveau, de la charge de secrétaire-d'Etat et reçut ordre de se rendre sur-le-champ à Paris, afin d'y défendre les intérêts du Saint-Siége auprès des puissances alliées. Il venait y remplacer Mgr. della Genga (aujourd'hui Léon XII), qui s'y trouvait en qualité de nonce. A son arrivée à Paris, vers le milieu de mai, Consalvi trouva les souverains alliés avec leur diplomatie, déjà partis pour Londres ou sur le point de s'y rendre. Appréciant à l'instant, toute l'importance des circonstances, il hésita d'autant moins à les suivre en Angleterre, qu'il était porteur d'une lettre du Pape adressée au Prince-Régent. Au reste, ni le Cardinal, ni ses secrétaires d'ambassade ne savaient parler l'anglais, et il ne leur restait pas le temps suffisant pour se faire annoncer à Londres. La traversée sur le paquebot de Calais ne dura que six heures. En approchant des côtes de Douvres, Consalvi éprouva un peu d'em-

barras : depuis plusieurs siècles, aucun cardinal n'avait posé le pied sur le sol de l'Angleterre, où la religion catholique est légalement proscrite, et où la populace conservait encore de nos jours, l'usage de brûler le Pape en effigie. Le Cardinal tint conseil avec quelques personnes, sur le pont du paquebot, pour décider s'il devait risquer de faire le voyage de Londres avec ses bas rouges. On fut d'avis qu'il s'exposerait à quelques désagrémens. En conséquence, il était sur le point de prendre des bas noirs, lorsqu'on jeta l'ancre. Une seule personne restée auprès du Cardinal persista à soutenir qu'il lui convenait de paraître dans le costume de sa dignité, et que tout déguisement blesserait son caractère. Ces considérations frappèrent Consalvi et il s'y rendit. Le peuple anglais était alors dans l'ivresse de la joie. Quiconque sur le continent, avait résisté à Napoléon ou subi ses offenses, était accueilli avec la plus parfaite cordialité en Angleterre. Le ministre du Pape partagea cette bienveillance. Faute de chevaux, le Cardinal passa le reste de la journée à Douvres. Après minuit, il se mit en route dans une chaise de poste, qui fut bientôt jointe par celle de MM. Fauche-Borel, consul de Prusse en Suisse, et Bartholdy, attaché aux bureaux du chancelier-d'état prince de Hardenberg (1). Vers midi, Consalvi entra dans Londres. Devant Saint-James, où logeait l'empereur de Russie, sa voiture cassa; une foule immense de peuple accourut pour le voir, tandis qu'il en descendait. Ses compagnons de voyage se hâtèrent de le faire monter dans leur chaise, afin de le dérober à la curiosité publique. Ils lui procurèrent aussi un logement pour quelques jours, après qu'on en eut cherché un vainement dans un grand nombre d'hôtels.

Le Prince-Régent traita le Cardinal avec grande distinction. Il le reçut dans la même audience solennelle, où les députations des deux chambres du Parlement vinrent lui présenter l'adresse de remercîment à l'occasion de la paix de Paris. Six ou sept ans auparavant, lord Grenville étant ministre, avait refusé de recevoir une lettre du Pape, et Mgr. Galeppi, nonce au Brésil, qui, faisant route pour Rio Janeiro, avait abordé en Angleterre, s'était vu obligé à déposer son costume avant d'être présenté à la cour. Depuis la mission de Consalvi jusqu'à la fin du règne de Pie VII, des relations de bienveillance et d'amitié n'ont pas cessé d'exister entre la Grande-Bretagne et le Saint Siége, encore que les vieux actes du Parlement qui auraient pu y mettre obstacle, n'aient pas été révoqués. La première lettre que le Prince-Régent adressa au Pape fut remise au Souverain Pontife au mois de mars 1818. La suscription, sur laquelle on avait d'abord été incertain, portait ces mots : *A Sa Sainteté*. C'était une réponse à la lettre de condoléance que Pie VII avait fait parvenir à l'occasion du

(1) Depuis cette époque, il s'établit une grande liaison entre le cardinal et le diplomate prussien. Ce dernier a écrit sa vie en allemand; et c'est à cette source que nous avons puisé la substance du présent article.

décès de la princesse Charlotte de Galles ; mais long-temps auparavant, grâce à l'intervention de Consalvi, Rome avait reçu de l'Angleterre, des marques d'intérêt. Dès 1815, une frégate anglaise rapporta à Rome, sans frais, les monumens et objets d'arts que les puissances alliées avaient fait restituer au Pape, par la France. Lord Castlreagh et M. Hamilton, membres du conseil privé de Sa Majesté Britannique, secondèrent puissamment le succès de cette négociation, pour laquelle Consalvi avait envoyé à Paris, le sculpteur Canova. En 1816, après le bombardement d'Alger par les Anglais, lord Exmouth n'oublia pas de comprendre le Pape dans le traité qui fut imposé aux barbaresques. Plus de trois cents esclaves romains des deux sexes, rendus à leurs foyers en cette occasion, vinrent en procession à la basilique de Saint-Pierre, pour y remercier Dieu et l'Angleterre de leur délivrance. En 1819, l'amiral Freemantle stipula avec le bey de Tunis que Rome, sans payer de tribut, serait traitée par cette régence, à l'égal des puissances les plus favorisées. En sa qualité de roi de Hanovre, le souverain d'Angleterre avait accrédité, dès 1817, des envoyés auprès du Saint-Siége. A ces témoignages éclatans de bonne intelligence se joignirent des marques de courtoisie la plus délicate. Sir Thomas Lawrence, premier peintre du roi d'Angleterre, se rendit à Rome afin de peindre le portrait du Pape et de son secrétaire d'Etat, pour la galerie de Carlton-House : en même temps, George IV envoya son portrait en présent à Pie VII, qui le fit suspendre dans ses appartemens du Vatican.

Le succès que Consalvi avait obtenu à Londres était d'un heureux augure pour ceux qu'il espérait à Vienne. Grâce à son activité et à son zèle pour les intérêts du Saint Siége, les Légations, les Marches, Bénévent et Ponte-Corvo rentrèrent sous la domination du Pape ; il n'eut à protester que pour Avignon, le Comtat-Venaissin et une lisière de pays sur la rive droite du Pô. Les souverains ayant adopté l'ordre alphabétique afin d'éviter la discussion des questions de préséance, Consalvi sut conserver au Pape le premier rang que l'usage lui avait jusqu'alors attribué. Pendant son séjour à Vienne, Consalvi avait eu occasion de se pénétrer des sentimens de modération qui animaient à cette époque, les principaux souverains et ministres de l'Europe. Adversaire de toute réaction violente, il adopta pour principe de protéger dans les pays restitués, tous les nouveaux propriétaires nantis d'un titre légal. C'est dans cet esprit que le Cardinal, étant encore à Vienne, rédigea les décrets et proclamations du mois de juillet 1815, adressés aux provinces restituées au Pape. Cependant, l'on n'avait pas su apprécier à Rome cette sage politique. Au contraire, l'on y avait anéanti avec précipitation, tout ce que les Français avaient introduit. Une junte nommée par le Pape, promulgua une foule d'ordonnances en l'absence du secrétaire d'Etat, sans examiner si elles étaient exécutables. On diminua l'impôt foncier, sans avoir réduit les charges du trésor

public; on voulut faire rentrer sur-le-champ, les religieux des deux sexes en possession de leurs anciens couvens, dont le rétablissement devait coûter des sommes immenses. L'on oubliait que par la vente des biens ecclésiastiques, les Français avaient éteint la plus grande masse des dettes papales, et l'on travaillait étourdiment à l'annulation de ces ventes, sans songer au fardeau que cette opération devait faire retomber à la charge de l'Etat. En 1800, Pie VII s'était vu avec 3 millions d'écus romains (1) de revenu, grévé de 74 millions d'écus de dettes : en 1815, sa dette se trouvait réduite à 33 millions d'écus, et son revenu élevé de 5 à 7 millions d'écus. Consalvi désirait maintenir cet heureux résultat de l'administration de l'interrègne. Les Français avaient en outre, déraciné la féodalité et amélioré l'organisation civile et militaire. Le besoin de conserver tous ces avantages dicta au ministre de Pie VII le *motu proprio* de 1816, qui fut attaqué avec véhémence par les aveugles partisans de l'ancien régime (2).

L'état de la noblesse romaine telle qu'elle existait avant la révolution de ce pays, pouvait être comparé à celui des princes immédiats de l'Allemagne : ses priviléges n'étaient pas moins onéreux au gouvernement qu'au peuple. Alexandre VI attaqua le premier, avec succès, la puissance des barons romains; Sixte-Quint continua son entreprise. Cependant, ils furent encore assez puissans sous Urbain VIII, pour compromettre sérieusement la tranquillité publique. Ce ne fut que durant le dernier siècle qu'ils furent réduits à peu près, au niveau du reste de la noblesse italienne. Les effets de la féodalité sont encore sensibles dans celles des provinces papales où l'intégrité de son empire s'était conservée le plus long-temps. Bologne, Ferrare, Pérouse, où elle a cessé plus tôt, sont plus civilisées que la campagne de Rome et le littoral, où étaient situés les vastes domaines des Colonna, des Ursins, des Gaëtani, etc. Presque tous les brigands qui infestent encore aujourd'hui les états de l'Eglise, sortent des terres féodales de Sonnino, Vallecorsa, Castro, Prossedi, Giuliano, etc. Les préfets de Bonaparte donnaient aux nobles des emplois dans l'administration, en échange des droits féodaux; ils leur ouvraient ainsi une carrière qui était restée fermée aux séculiers, sous le gouvernement des ecclésiastiques. Le *motu proprio* de 1816 renouvelait à peu près, la législation française contre les substitutions fideï-commissaires. La Junte ayant restitué aux barons, en l'absence du Cardinal, leurs anciennes juridictions, le ministre les amena à y renoncer de gré ou de force, en surchargeant ces juridictions de frais onéreux et en attribuant au gouvernement l'exécution des sentences. Au reste, la noblesse romaine n'eut point à se plaindre de

(1) L'écu rmain vaut 5 f. 34 cent. sept dixièmes.

(2) Le cardinal Consalvi répondait à un solliciteur qui se vantait de n'avoir jamais eu d'emploi sous les Français. — « Tant pis, les Français ont toujours employé les gens de mérite. »

Consalvi. Des sénateurs furent choisis contre l'usage, dans cette classe, ainsi que les présidens des sections de la ville dont ils ont la police, et les officiers supérieurs de la milice bourgeoise ; la Garde noble du Pape demeurant toujours une ressource pour les moins fortunés d'entre eux. Trop indulgent peut-être pour l'orgueil des femmes de qualité, Consalvi excluait celles de la première bourgeoisie des fêtes que l'on donnait à Rome aux princes et grands seigneurs étrangers.

On ne saurait croire jusqu'à quel point l'administration de la justice était négligée à Rome, avant 1815 et avant l'interrègne. La torture n'était point abolie, la confrontation des témoins avec les inculpés n'était point prescrite. Nommer l'accusateur était hors la règle ; les dépositions des accusés ne se publiaient ni textuellement ni par extrait. Un seul degré de juridiction décidait de la vie et de la mort des hommes, et les juges d'instruction n'étaient que des magistrats subalternes. Les lois criminelles étaient dignes d'une pareille procédure. Point de code régulier. Les ordonnances intitulées : *Bandie del governo*, *Bandie della consulta*, et *Bandie provinciani*, qui sont encore en vigueur, sont des modèles de confusion, d'absurdité, de disproportion dans les peines. Délits de police correctionnelle, outrages aux mœurs, forfaits sanglans, tout s'y trouve confondu. D'après ces *bandie* l'illustrissime et révérendissime gouverneur de Rome, pouvait à volonté, aggraver ou mitiger les peines. Il pouvait par exemple, condamner à vingt ans de galères ou même à la mort, un homme pour avoir embrassé malgré elle une femme dans la rue ; un amant dédaigné, pour avoir jeté des cornes sous la fenêtre d'une fiancée, ce qu'on appelle en Italie *l'infiorata dei corni ;* il pouvait faire démancher les bras avec un instrument de torture appelé *corda*, qui n'a été supprimé qu'en 1815, au cocher qui n'aurait pas cédé le haut du pavé au carrosse d'un cardinal. Pie VII, avant ses démêlés avec Bonaparte, avait fait rédiger un projet de code criminel par Renazzi, professeur au collége de la Sapience et l'avait donné à examiner, à la congrégation de la Consulte. Ce projet dont le public s'était promis du bien, avait été égaré dans les bureaux. En 1815, sous la surveillance de Consalvi, une commission qui en deux ans, coûta plus de 20,000 écus, travailla de nouveau, à un code de justice criminelle. Mais cette réunion, où siégeaient pourtant quelques hommes renommés pour leur savoir et leur capacité, ne produisit rien que de longues discussions. Tantôt on disait que le peuple n'était pas mûr pour des institutions nouvelles ; tantôt on s'arrêtait devant les entraves du droit canon. Il en fut de même du Code civil, et cependant, la masse des lois féodales et des contradictions entre leurs dispositions s'est accrue dans les états de l'Eglise, jusqu'au point qu'avait atteint les lois romaines, quand Justinien fit compiler son corp de droit. Les tentatives que l'on fit pour restreindre le nombre des tribunaux et la multiplicité des compétences firent naître des dis

cussions opiniâtres et des querelles envenimées avec les immunités ecclésiastiques, avec les évêques et prélats, qui considéraient leurs priviléges comme plus importans que la sûreté et l'ordre public. L'évêque de Ferentino, par exemple, excommunia un officier de police, pour avoir arrêté, sans attendre sa permission, un ermite de son diocèse, recéleur de brigands, comme les ermites le sont souvent, dans les provinces romaines. En 1817, parut un code de procédure civile, le meilleur, suivant l'avis de Consalvi, qui pût être rédigé dans les circonstances où l'on se trouvait. Aussitôt le président du tribunal de *Monte Cittorio* défendit de le mettre à exécution, et blâma ses officiers d'en avoir admis un exemplaire dans ses bureaux. Le clergé réclama pour ses membres, afin de les distinguer des laïques, que les actes de citation qui les concerneraient fussent rédigés en latin et non en italien. Le nouveau code de commerce, qui à quelques articles près, était une copie du code français, ne fut point attaqué, parce que la classe qu'il concerne était suffisamment éclairée pour l'apprécier, et que c'était un objet trop indifférent au clergé et à la noblesse pour qu'ils daignassent s'en occuper. Quant aux manufactures, Consalvi abandonnait cette partie au cardinal Camerlingue qui en a l'inspection dans ses attributions.

L'administration fut aussi simplifiée, au moyen d'une division toute nouvelle des gouvernemens et des districts. A l'égard des finances, le cardinal secrétaire d'Etat fut obligé trop souvent, de prendre, entre le vieux et le moderne, un terme moyen, qui nuisait à l'un et à l'autre système. On manquait surtout de la précision rigoureuse qui caractérise, en cette partie, le système français. Consalvi n'avait pas d'ailleurs, de connaissances approfondies sur cette matière. Lui-même aussi bien que les divers financiers placés sous ses ordres, avaient de la répugnance pour les emprunts à des capitalistes étrangers. De tous les souverains d'Europe, Pie VII est le seul qui, depuis 1814, ait refusé d'en grever ou d'en enrichir son pays. — On n'épargna ni expédiens, ni dépenses pour exterminer les bandes de brigands dans les provinces romaines, en abattant les forêts dans les lieux reculés, en écartant les bergers des montagnes inaccessibles, en substituant aux sbires une gendarmerie régulière, en emprisonnant les parens des brigands, en facilitant les moyens d'arrêter les malfaiteurs dans les asiles sacrés, enfin, en les amnistiant et en capitulant avec eux. Ce dernier parti fut celui que prit Consalvi à l'égard de la bande du fameux Masocco, qui après un an d'emprisonnement dans le château Saint-Ange, se mit à la solde du Pape, en qualité de chef de guérilla, et entra en campagne contre ses anciens camarades. Ce fut la femme de Masocco qui servit de négociateur pour la conclusion de ce traité : il fut conclu à Terracine, en 1818, précisément pendant que le Cardinal s'y trouvait pour négocier le concordat de Naples avec le chevalier Medici. Mais cet arrangement ne pouvait être qu'un mauvais

palliatif, et la soumission de Masocco ne fit qu'empirer l'état des choses. Ce n'est que par une réforme de l'état social que l'on parviendra à guérir en Italie, la gangrène invétérée du brigandage. Toutefois, l'on obtint des résultats utiles de l'organisation de colonnes mobiles de chasseurs et de tirailleurs connaissant le pays, désignés sous le nom de Centurions. Dans la ville de Rome, où le Secrétaire d'Etat pouvait agir et juger par lui-même, l'ordre fut maintenu sous son administration, aussi bien qu'il peut l'être dans aucune autre capitale de l'Europe.

L'armée romaine s'était beaucoup améliorée durant le régime français; une partie avait servi sur les champs de bataille. Lorsque le Pape reprit possession de ses états, l'effectif pouvait se montrer de 8 à 9 mille hommes. Le Cardinal se flattait de la maintenir dans cette situation prospère; il s'occupa de régler les uniformes que l'on blâma comme trop splendides, ainsi que des divers détails du service avec une prédilection qui fournit matière à maintes épigrammes. Une pasquinade représenta Bonaparte traversant en grosses bottes, le mont Saint-Bernard, et Consalvi à ses trousses, s'efforçant de mettre ses pieds dans les traces des pas de l'Empereur; toutefois, les efforts du Cardinal pour maintenir dans l'armée l'esprit guerrier et la discipline militaire furent impuissans. Les vétérans prirent bientôt leur congé, et dans peu, l'effectif de l'armée se trouva réduit à 5000 mille hommes, sans que Consalvi osât, proposer une loi de recrutement, ni rien qui ressemblât le moins du monde à la conscription.

On se trompait lorsqu'on a supposé que le secrétaire d'Etat de Pie VII le dirigeait en tout. Lorsqu'il proposait au Pape quelque chose qui ne lui plaisait point, Sa Sainteté penchait la tête sur l'épaule, regardait fixement devant elle, et cette habitude de son corps devenait l'indice certain de l'impossibilité de la faire changer de résolution. D'autres fois, le Pape résistait long-temps avant de se rendre et de longs discours étaient nécessaires pour le persuader; encore fallait-il éviter de renouveler souvent ces audiences fatigantes. Après la maladie de Pie VII, à Castelgandolfo, durant l'été de 1817, son irritabilité s'accrut avec sa caducité; et Consalvi s'étudia de plus en plus, à lui éviter des contradictions. L'opposition qui s'aperçut de cet état des choses, en devint plus hardie pour contrarier les plans du ministre. Fatigué de ces dégoûts, il échappa au Cardinal de répéter le proverbe italien : *Si vede bene che siamo alle venti tre e mezza* » (1). Lorsqu'il voulait prendre une allure décisive, on l'accusait de tyrannie; lorsqu'il se bornait à des demi-mesures, on blâmait sa faiblesse. Consalvi n'avait point étendu au-delà des convenances, son ressort comme premier ministre, si l'on observe les antécédens que lui fournissaient les cardinaux neveux, qu'on avait coutume d'appeler en raison

(1) « On voit bien que le tour du cadran est prêt de finir. »

du pouvoir qu'ils s'attribuaient, *cardinali padroni* (cardinaux maîtres). Ce qui assurait le plus à Consalvi la confiance du Pape, c'est l'exactitude avec laquelle il l'informait journellement, de tout ce qui se passait de remarquable dans l'intérieur de ses états ou à l'étranger ; quiconque essayait de dénoncer quelque chose à Pie VII le trouvait ordinairement prévenu par son ministre.

Sous l'administration de Consalvi, de nouvelles chaires furent fondées à l'université de Rome (la Sapience) pour l'histoire naturelle et l'archéologie. Mgr. Majo, si connu par ses importantes découvertes de manuscrits palimpsestes, fut appelé de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, pour être placé à la tête de celle du Vatican, ce qui le mit en état de rendre de nouveaux services à la littérature ancienne. Mais les plans généraux conçus pour la réformation des études n'eurent pas plus de succès que ceux qui concernaient les codes. C'est pendant l'absence de Consalvi, en août 1814, que les Jésuites furent rétablis (1). Cet événement n'avait pas été jugé en Italie, aussi grave qu'il le parut au-delà des Alpes. On y était préparé par leur rétablissement en Sicile, qui avait eu lieu quelques années auparavant. On doit observer encore que le Collége et le Séminaire romain qui y est joint, ne furent restitués aux Jésuites que par les administrations qui succédèrent à celle de Consalvi. Après la suppression de la Compagnie de Jésus, Clément XIV avait confié ces deux établissemens au clergé séculier, dont les progrès dans la morale et dans la science furent remarquables depuis cette époque.

(1) La *Chronique Religieuse* (T. II, pag. 119) a imprimé une réponse du cardinal Consalvi (22 octobre 1816), en sa qualité de secrétaire-d'état, à la note du ministre de Portugal qui s'était plaint du rétablissement des Jésuites. Cette mesure s'y trouve motivée « sur les instances multipliées, continuelles et très-pressantes de rétablir la Compagnie de Jésus, réclamée par le vœu presque général de ses peuples (du Pape) et de ceux des autres états, comme étant la plus propre à instruire la jeunesse et à lui administrer les secours spirituels, en rappelant que sa suppression fut l'époque où commencèrent tant de calamités. Si le Saint Père, poursuit la Note, en cédant à des représentations si énergiques et non interrompues, a recréé la Compagnie et l'a rétablie dans le pays qui est sous sa puissance, et si par la bulle, il a exhorté, en général, les princes à profiter de ce rétablissement, surtout à cause des avantages que l'éducation publique peut en retirer, il s'est néanmoins abstenu de faire aucune sollicitation particulière sur cet objet, etc. » — On peut voir dans le même recueil, la part que prit Consalvi aux démarches qui amenèrent l'acceptation de la bulle *Auctorem fidei*, par Scipion Ricci, évêque de Pistoje, contre lequel elle avait été fulminée, et dans laquelle se trouvent censurés les articles de la Déclaration du clergé de France, de 1682 (*Chronique Religieuse*, T. IV, pag. 255 et suiv.); ainsi que la substance des lettres du même cardinal secrétaire-d'état, à M. de Wessenberg, vicaire-général et administrateur du diocèse de Constance, relativement aux mesures de discipline qu'il avait adoptées et qui choquaient les vieux erremens de la cour Romaine (*Ibid*, T. I, p. 85).

A l'égard de la révision des livres (la censure), Consalvi ne s'en mêlait que quand il craignait qu'on ne se rendît ridicule aux yeux des étrangers. Par exemple, lorsqu'on voulut empêcher le professeur Settele d'enseigner le système de Copernic dans son Manuel d'astronomie, le secrétaire d'Etat crut arranger les choses en concédant que le système pût être présenté sous la forme d'une hypothèse.

Pie VII eut de l'inclination à favoriser les arts plutôt que les sciences. Les dépenses faites pour cet objet, malgré la pénurie du trésor, sont vraiment étonnantes. L'arc-boutant du Colysée, la construction du vestibule et l'agrandissement du Musée Pio-Clementin, l'achat d'une collection de monumens égyptiens, les sculptures de Camuccini et cent autres objets, en fournissent des preuves, sans compter les fouilles d'antiquités et les frais de leur conservation. De plus, on abattit des maisons, on construisit des places, on nivela des rues, on planta des promenades, on érigea des fontaines et des obélisques. Pour la sous-intendance de ses travaux, le secrétaire d'Etat se plaisait à employer son valet de chambre, Jean Luelli, qui était doué d'une certaine capacité en ce genre et dont le Cardinal atteste dans son testament, avoir éprouvé l'honnêteté, pendant une longue suite d'années. Consalvi donna encore en mourant, un dernier témoignage de son goût pour les embellissemens de Rome. Il ordonna que le produit de la vente de plusieurs tabatières précieuses qu'il avait reçues en cadeau, de divers souverains étrangers, serait consacré à l'achèvement des façades des églises d'Aracœli, de St-André des Frères, et de Ste-Marie de la Consolation. Parmi les architectes romains, il employait volontiers Raphaël Stern : celui-ci a justifié cette préférence par la construction de la nouvelle aile du Musée qui est son ouvrage. Sa mort, arrivée au commencement de 1820, affecta vivement le Cardinal. Cependant, le véritable favori de Consalvi parmi les artistes, fut Canova. Lorsqu'on jugea à propos de faire disparaître du Panthéon les bustes que Canova avait entassés dans cette église, comme dans un atelier, on en fit sortir aussi tous les autres bustes, afin de ne pas offenser cet artiste. Ceux du tombeau de Raphaël ne furent point épargnés. D'ailleurs, Consalvi n'était pas connaisseur et n'avait pas de goût personnel pour les arts. Jamais il n'acheta ou ne commanda pour lui-même, un tableau ou une statue. Les morceaux qu'il légua d'abord à Pie VII, puis à Léon XII, provenaient d'un legs du connétable Colonne : c'étaient des ouvrages médiocres du chevalier Calabrais. Dans l'ameublement du Quirinal et dans le choix des équipages et livrées papales, Consalvi préféra l'élégance du goût moderne au luxe pesant de la vieille cour romaine.

Le Cardinal avait les mains plus libres pour les affaires diplomatiques que pour les affaires intérieures : aussi il y réussit mieux. L'Autriche, la France, l'Espagne, Naples et la Toscane, renoncèrent aux juridictions que leurs ministres ou envoyés exerçaient

dans leurs quartiers et autour de leurs palais, ainsi qu'aux bureaux de poste particuliers que ces nations avaient à Rome. Le Cardinal a conclu des concordats, des arrangemens pour les circonscriptions diocésaines, ou des conventions au sujet de la Daterie, avec la France, la Russie, la Pologne, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, la Sardaigne, l'Espagne et Genève. Il se montra très-facile à l'égard de la Daterie. L'on vit pour la première fois, sous Pie VII, des légations permanentes de Russie, de Prusse, des Pays-Bas, de Hanovre, et de Wurtemberg auprès du Saint Siége. La politique du Pape à l'égard de l'étranger fut constamment modérée et convenable à une époque dans laquelle Consalvi voyait de l'analogie avec celle de la Réformation. Elle eut pour base la neutralité dans les guerres des puissances entre elles aussi bien que dans les mouvemens intérieurs des nations, tant que l'Eglise catholique romaine ne s'y trouvait pas directement intéressée, sans en excepter les questions de légitimité de dynastie et de système constitutionnel. De là cette apathie apparente de la cour de Rome, durant les révolutions de Naples, d'Espagne, et de Portugal. Par la même raison, les sociétés secrètes furent poursuivies et anathématisées non en tant que révolutionnaires, mais en tant qu'hérétiques. La politique de Pie VII avait encore pour maxime de persister dans les anciens principes de la cour romaine, de s'en tenir à la limite posée par le concile de Trente, sans y autoriser aucune atteinte, d'oublier d'anciennes pertes, de ne rompre les liaisons existantes, que lorsque l'ennemi en avait rompu lui-même le dernier fil, de ne jamais soulever les sujets contre leur maître; enfin, de ne pas perdre de vue que l'unité de la religion catholique romaine est pour le Pape l'affaire principale et qu'il ne doit pas connaître de différence entre monarchies et républiques, entre capitales et provinces, entre métropoles et colonies. C'est en conséquence de ces idées que des vicaires apostoliques ne furent pas refusés à St-Domingue et au Chili, à une époque où les puissances européennes ne paraissaient pas encore près de reconnaître l'indépendance des Etats américains.

La manière de négocier de Consalvi imposait à tous ceux qui avaient personnellement affaire à lui, surtout dans les affaires ecclésiastiques. Il commençait ordinairement, par accorder des facilités et par quelques petites concessions; mais dès qu'on touchait aux limites qu'il voulait défendre, il prenait le ton fort sérieux et montrait autant de chagrin d'être obligé de refuser que s'il se fût agi d'ébranler les fondemens de l'Eglise et qu'il fût question de se préparer au martyre. Il fallait une grande sagacité pour démêler ce qu'on pouvait obtenir de lui, ce qu'il fallait passer sous silence et ce qu'il fallait remplacer par un terme moyen. Le Cardinal était fort exercé dans l'invention de ces moyens termes. Mais lorsqu'une fois, l'on était convenu de quelque chose avec lui, il n'y avait pas à craindre qu'il se rétractât, car, il ne

promettait pas inconsidérément et n'avait point pour habitude de se retrancher derrière des équivoques. Sa discrétion n'était pas moins grande que sa véracité. Même il dédaignait de recourir à des faux-fuyans, lorsqu'il ne voulait pas donner les renseignemens qu'on désirait de lui : tout au plus, il jouait le distrait à l'égard de son interlocuteur.

Il travaillait à toute heure et expédiait promptement les affaires courantes. Dans les notes diplomatiques il pesait les paroles, refondait vingt fois son premier jet; il était lent et traînant dans la rédaction, peut-être même, pesant et diffus. Pour n'être pas mal compris, il revenait trois ou quatre fois sur le même point, avec des phrases différentes; il limait soigneusement son travail, non pour le désir de le rendre élégant, mais par le soin minutieux d'être clair. Lorsqu'il en avait la volonté sérieuse, il captivait l'attachement des personnes. Ses attentions et complaisances étaient extrêmes : chaque envoyé étranger pouvait croire d'en être l'objet particulier. Dans les grandes occasions il aimait que tout fût complet et abondant. Ses dîners diplomatiques de la Semaine sainte, au Vatican, et ceux qu'il donnait dans les cas extraordinaires, étaient magnifiquement servis. Les fêtes offertes aux souverains étrangers qui vinrent, de son temps, visiter Rome, furent encore plus splendides. Une des plus magnifiques fut celle de de 1819, au Capitole, à l'occasion de la visite de l'empereur d'Autriche; ce fut au point que les dépenses qu'elle entraîna furent sévèrement reprochées au Cardinal. Toutefois, les plaisanteries de Pasquin et de Marforio ne le chagrinèrent pas plus que quelques pamphlets qui circulèrent à la même occasion, et que les allusions que se permit en chaire, un capucin, prédicateur du Pape. Cette prodigalité apparente n'était au fond, que le désir d'inspirer une grande idée de Rome aux illustres étrangers qui la visitaient. D'ailleurs, Consalvi avait débuté à la cour de Pie VI, où il n'était jamais question d'économie, et où le maître d'hôtel du Pape portait annuellement en compte, 3 ou 4 cents écus romains de dépense pour des pommes brûlées dont S. S. aimait l'odeur. Il se réglait du reste sur les fêtes qu'il avait vu donner à la même époque, par les princes romains, Colonna, Doria, Chigi, à Joseph II, au grand duc de Toscane, au roi de Naples. Il lui semblait que Pie VII ne pouvait pas leur rester inférieur, lorsqu'il fêtait l'empereur d'Autriche. Les mêmes sentimens de jalousie pour la gloire de sa patrie engageaient Consalvi à faire tous ses efforts afin de la présenter aux étrangers dans le jour le plus favorable. Il leur assignait toujours les meilleures places dans les spectacles et les cérémonies publiques. Il surveillait à cet effet, les détails de l'arrangement des échafaudages dans les loges de Saint-Pierre et à la chapelle Sixtine, sachant, par expérience, que ces soins sont plus essentiels que les subordonnés ne l'imaginent. D'ailleurs, Rome a un besoin tout spécial des étrangers; c'est par eux seuls que reflue vers cette capitale, l'argent qui s'en écoulerait bientôt à cause de l'é-

tat purement passif du commerce. D'où il suit que la prévenance à l'égard des voyageurs y devient un devoir et une politique. Ce n'était pas seulement comme ministre du Pape, c'était aussi en son propre nom que Consalvi exerçait l'hospitalité. Outre son abbaye de Grotta-Ferrata, il tenait à la disposition des étrangers des logemens à Tivoli, Frascati et Albano, qu'il avait loués dans cette unique intention. Econome de ses deniers personnels, mais nullement avare, les actes de bienfaisance du Cardinal n'ont été complètement connus qu'après sa mort. Ses plus grands ennemis lui reconnaissaient une âme incorruptible. Il n'accepta jamais de présent que des souverains, hormis un carrosse que lui donna le cardinal d'York, lorsqu'il reçut le chapeau. Il refusa pareillement tous les ordres que les souverains étrangers lui firent offrir. Il était simple dans son costume, quelquefois jusqu'à la négligence, mais toujours avec propreté. La sobriété fut aussi au nombre de ses qualités. Son plus grand revenu annuel ne dépassa jamais 14 ou 15 mille écus romains. (1)

Le cardinal Consalvi avait un caractère susceptible de prévenions favorables ou défavorables, et qu'il ne savait pas dissimuler; mais il ne conservait guère de ressentiment. Quiconque avait eu à subir une vivacité de sa part, était presque sûr d'obtenir en dédommagement, quelque faveur importante. Il supportait volontiers la contradiction. Vif dans ses propos, il souffrait facilement la vivacité du propos d'autrui. Il exigeait beaucoup de travail de ses subordonnés, accoutumé qu'il était à ne point se l'épargner à lui-même. Il ne berçait point les solliciteurs de vaines espérances, mais il n'oubliait jamais ce qu'il avait promis. Il donnait deux audiences publiques par semaine, et recevait les femmes chaque jour, pendant son dîner. Dans ces occasions, il se montrait d'une politesse extrême. Il était affable avec les personnes d'une condition inférieure et rempli de bonté pour ses domestiques. Malgré ses nombreuses et importantes occupations, il assistait régulièrement aux cérémonies ecclésiastiques, jeûnait, se confessait, priait longtemps, seul ou dans les églises. Dans le monde, il était réservé et même sérieux; sa conversation n'était point brillante : il était clair, mais lent dans ses discours; sa voix était peu flatteuse, mais il écoutait très-spirituellement.

Consalvi était de moyenne taille et bien proportionné; il avait les

(1) Dans les dernières années de la vie du cardinal Consalvi, son revenu se composait de la manière suivante :

Biens héréditaires..	2,000 écus romains de revenu.
Abbaye de Grotta-Ferrata	5,700 id.
Secrétairerie d'état.	2,400 id.
Droits de cardinal.	».300 id.
Secrétairerie des brefs	2,100 id.
	12,500 écus romains ou 66,837 fr. 50 c.

Quelques-unes de ces branches de revenu étaient susceptibles d'augmentation. Consalvi avait en outre, un bénéfice en Espagne, mais dont les émolumens furent toujours très-précaires.

sourcils épais et les yeux enfoncés, mais pleins d'expression. Son front proéminent paraissait arrosé de veines saillantes. Il eut toujours de la répugnance à poser pour les peintres et les sculpteurs : on a pourtant ses traits d'après nature, dans un tableau du chevalier Wicare, en mémoire du concordat de 1801, outre le portrait peint par sir Th. Lawrence, pour le roi d'Angleterre. En 1816, on publia à Rome une gravure qui représentait Consalvi ramenant à Pie VII les Légations et les Marches personnifiées. Le Cardinal insista pour que la planche fût corrigée, et sa figure fut transformée en un personnage allégorique. Le petit nombre d'exemplaires de la première composition est devenu très-rare. Immédiatement après le décès de Consalvi, Thorwaldsen fut appelé pour modeler son masque. Aidé de son plâtre et de ses souvenirs, le célèbre artiste exécuta un buste du Cardinal, qui est à la fois la plus ressemblante de ses effigies, et un des chefs-d'œuvre de Thorwaldsen.

Affaibli par l'âge et par les travaux, le Cardinal relevait à peine d'une fièvre violente, lorsque, le 6 juillet 1823, Pie VII fit une chute dans sa chambre, depuis laquelle il ne se releva plus. Les marques de tendresse que le ministre donna à son souverain, dans ces tristes circonstances, les soins empressés qu'il lui prodigua pendant ses dernières souffrances, la vive douleur qu'il ressentit lors de son décès, les larmes dont il arrosa ses restes inanimés touchèrent profondément tous ceux qui en furent les témoins. Après la mort du Pape, et jusqu'à l'arrivée de Naples du cardinal Fabrice Ruffo, Consalvi, malgré sa douleur et son abattement, se vit contraint, en sa qualité de chef de l'ordre des cardinaux-diacres, de prendre une part active aux mesures préparatoires du Conclave, et même de subir les témoignages pénibles de quelques aversions long-temps dissimulées. Dans l'intérieur du Conclave, on parut oublier que Consalvi était la première créature de Pie VII. On désigne ainsi le cardinal qui, après avoir obtenu le premier chapeau conféré par le dernier pape, a joui sous son règne, du plus grand crédit; par cette raison, il devient naturellement le chef du parti des jeunes cardinaux qui lui doivent la pourpre, ou qui du moins l'ont reçue sous son ministère. Mais Consalvi dut se trouver dédommagé de la froideur de ses collègues par les témoignages extraordinaires d'estime que presque toutes les cours de l'Europe s'empressèrent de lui faire parvenir, par l'organe de leurs plénipotentiaires près du Saint-Siége. Après le sacre de Léon XII, Consalvi, par le conseil de ses médecins, alla passer l'été à Monte-Opoli, petit lieu situé dans la Sabine, à trente-cinq milles de Rome. Au commencement de l'hiver, il vint respirer l'air de la mer à Porto-d'Anco. A son retour à Rome, au commencement de janvier, sa santé paraissait raffermie. Il vint habiter le palais de la Consulte, demeure d'office du secrétaire des brefs. Le nouveau pape, quoiqu'il eût considérablement modifié le système d'administration adopté par son prédécesseur, paraissait prendre

goût à Consalvi. Il lui accorda plusieurs audiences et lui confia la préfecture de la Propagande. Mais ce poste, qui pourrait devenir d'une importance extraordinaire, si le génie étendu d'un souverain de Rome se trouvait secondé par l'activité d'un ministre habile, ne resta que douze jours entre les mains de Consalvi. Une maladie inflammatoire enleva rapidement ce cardinal, le 24 janvier 1824, dans la soixante-septième année de son âge, en sorte qu'il ne survécut à Pie VII que cinq mois environ. Dans ses derniers momens, le cardinal pénitencier vint lui apporter la bénédiction du Pape, et lui demander s'il n'avait rien à lui confier : Consalvi fit avec la main un signe négatif. Ses dernières paroles furent : « Je suis tranquille. »

Le cardinal Consalvi institua son exécuteur testamentaire Mgr. Bottaoni, dont il s'était servi souvent, depuis son entrée dans les affaires publiques. Il avait sous Pie VII la charge d'*auditore santissimo*, c'est-à-dire d'organe de la justice que le Pape exerce de son cabinet particulier, indépendamment de celle des tribunaux ordinaires. C'est la seule personne que Consalvi ait recommandée à Léon XII, immédiatement après l'élection de ce Pape, lorsque dans la chapelle du Conclave, en sa qualité de chef des cardinaux-diacres, il l'avait aidé à revêtir pour la première fois, les habits pontificaux. Mgr. Bottaoni a été maintenu dans son poste par le nouveau Pape. Le collége de la Propagande fut le principal héritier du Cardinal ; mais il a fait des legs considérables à un grand nombre d'églises et de couvens, outre des présens à diverses personnes honorées de son amitié. Les parens de Consalvi n'obtinrent qu'une part médiocre dans sa succession, parce qu'il crut devoir laisser à l'Eglise, la meilleure partie de ce qu'il avait reçu d'elle.

Le *Diario di Roma* du 28 janvier 1824, publia une inscription latine de la composition de Mgr. Polidori, qui a été placée provisoirement sur le tombeau du Cardinal, dans l'église de Saint-Marcel, où est le caveau de sa famille. Consalvi avait lui-même mis par écrit quelques détails sur sa vie : ils doivent se trouver entre les mains de Mgr. Bottaoni.

D.

DEANI (Marc-Antoine), prédicateur italien, naquit à Brescia, le 11 septembre 1775. A l'âge de 15 ans, il prit l'habit de franciscain de l'Observance, dans le couvent de Saint-Joseph de sa ville natale. Parvenu à 21 ans, en 1796, il prononça ses vœux et prit en religion le nom de *Père Pacifique*. On le chargea d'abord d'enseigner la philosophie, puis la théologie dans son ordre ; mais une inclination prononcée l'entraînait vers la chaire sacrée. Il y monta pour la première fois, à Ferrare, en 1802. Depuis, les plus grandes villes de

l'Italie, Rome, Milan, Florence, Venise, Turin, se disputèrent l'avantage de l'entendre. On dit qu'une tendre piété, une douce onction animaient ses paroles, qu'ornait encore une élocution originale et brillante. On cite particulièrement, parmi ses discours, ceux *sur le Sacrifice de la Messe*, *sur les pleurs de la Religion au pied du Calvaire*, *sur les persécutions de l'Eglise*, *sur la prédication des Apôtres*, *sur la Providence*. Fidèle à l'humilité de son ordre, Deani refusa l'évêché de Zante et Céphalonie, auquel il fut nommé par Pie VII, en 1815. Ayant prêché à Rome, en 1819, avec beaucoup de succès, il reçut du même Pape des médailles d'honneur, et fut nommé consulteur de l'*Index* et Définiteur général de son ordre. Un mal qui lui survint à la main gauche, nécessita l'amputation du pouce, sans qu'on réussît à lui sauver la vie. Le P. Deani expira, le 24 octobre 1824. Ses *discours non imprimés* sont au nombre de 60 sermons de morale et de 180 panégyriques, oraisons funèbres, sujets de retraite, etc. Dix-sept de ses *discours* sont *imprimés*, parmi lesquels on cite : *Discours à l'occasion de l'achèvement de la nouvelle cathédrale de Brescia* (1813) ; — *Pour l'anniversaire du désastre que cette ville éprouva en* 1765, *par l'explosion d'un moulin à poudre* (1815) ; — *l'Eloge de Pie VII* ; — *celui de l'abbé Morcelli* (imprimé à Chiari, 1821, in-4°). M. le chevalier Gambara a publié un éloge historique de Deani. On trouve encore une Notice sur le même, dans les *Mémoires de religion et de morale*, publiés à Modène, par l'abbé Baraldi.

DEVONSHIRE (Elisabeth-Hervey, duchesse de). Cette dame illustre par son esprit et par son amour pour les arts, était veuve de M. Forster, lorsqu'elle épousa, en 1812, le duc de Devonshire. Devenue veuve de nouveau, elle quitta l'Angleterre, vint en Italie et s'établit à Rome, en 1815. Là, dans ses appartemens, que son goût et ses occupations chéries, avaient transformés en une espèce de musée, affluaient les voyageurs de toutes les contrées, distingués par leur rang ou par leur mérite. On y jouissait de tout ce que la société peut présenter d'imposant, d'agréable dans les manières, de poli dans le discours, en même temps que des conversations solides et instructives que le goût de celle qui y présidait et le choix des objets curieux dont on était entouré faisait toujours naître : les savans, les artistes, les antiquaires se pressaient autour d'elle. C'est elle qui est éditeur d'une belle édition de la traduction italienne de Virgile, par Annibal Caro, tirée à 150 exemplaires, dont un a été offert de sa part, à la Bibliothèque du Roi, à Paris. Non-seulement elle n'épargna rien afin de donner à cet ouvrage un grand mérite typographique, mais elle employa les plus habiles artistes de l'Italie, pour l'orner de gravures représentant les lieux décrits par le poète latin, tels qu'ils sont aujourd'hui. Mme la duchesse de Devonshire a encore donné deux éditions successives, de la cinquième satire d'Horace, où se trouve décrite la route de Rome à Brindes. Une suite de 18 gravures représentant également l'état actuel des

lieux dont parle Horace, donne à ce recueil un grand intérêt. La traduction italienne de la satire a été revue par le cardinal Consalvi. Les imprimeurs furent pour la première édition, Bodoni; pour la seconde, de Romanis. Le *Passage du Saint-Gothard*, pièce de vers adressée par J. Delille, à la première duchesse de Devonshire (Georgina Cavendish, célèbre amie de Fox), reçut également, par les soins d'Élisabeth Hervey, un ornement semblable à ceux dont on vient de parler. Cette idée heureuse et piquante, de mettre sous les yeux du lecteur la vue des lieux qui ont été célébrés par les poètes, allait recevoir encore un nouveau développement: quand la mort est venue frapper la duchesse de Devonshire, elle se préparait à donner une magnifique édition du Dante, où elle aurait rassemblé des vues gravées, de tous les lieux de l'Italie que ce grand poète a nommés ou décrits dans ses trois cantiques. Parmi plusieurs recherches qui ont été faites par les ordres et la munificence de cette noble dame, il faut citer la fouille qu'elle fit entreprendre, en 1817, pour reconnaître précisément à quel monument avait pu appartenir une colonne en marbre dont la moitié supérieure sortait de terre entre les murs du Capitole et les trois colonnes du temple de Jupiter *Stator*. Les antiquaires que ce monument enterré avait toujours beaucoup occupés, variaient d'opinion entre eux, sur son origine. Les uns prétendaient que cette colonne avait appartenu à un temple de Jupiter *Custos*, d'autres qu'elle avait fait partie du pont que Caligula construisit pour joindre le mont Palatin à celui du Capitole. Mme la duchesse de Devonshire fit fouiller la terre autour de la base de cette colonne, et le résultat du travail fut la découverte d'une inscription sur le piédestal, qui indique précisément que Smaragdus exarque, éleva cette colonne l'an 608 de l'ère chrétienne, en l'honneur de l'empereur Phocas. Près de cette colonne honoraire, on trouva encore, en enlevant les terres, les ruines de deux piédestaux qui, sans doute, supportaient eux-mêmes d'autres colonnes de la même espèce. Cette fouille importante par son résultat, a contribué à jeter beaucoup de jour et de certitude dans l'esprit de ceux qui s'occupent du travail difficile qu'offre l'étude de la topographie de Rome antique; et sous ce rapport, Mme la duchesse de Devonshire a rendu un grands ervice à la science. Elle en a également rendu aux arts: ses appartemens étaient ornés de tableaux de tous les peintres vivans à Rome, et, chez elle, on pouvait prendre une idée juste et avantageuse du degré d'habileté des artistes qui se trouvaient réunis de son temps, dans l'antique capitale des arts. C'est par ses soins, c'est à sa demande que les plâtres moulés sur les statues du Parthénon, dont les marbres sont au Musée britannique, ont été envoyés à Rome pour servir de complément à ce qui s'y trouve déjà de si précieux. Enfin, au dessus de l'amour des arts, dominait chez la duchesse de Devonshire, les habitudes les plus charitables, les vertus les plus douces. Elle faisait des pensions

à plusieurs établissemens pieux; elle inventait des moyens délicats pour développer et soutenir le talent maltraité de la fortune. Peu de temps après la mort du cardinal Consalvi, elle avait publié en trois langues une invitation de souscrire pour la médaille qui nous conserve les traits de son illustre ami; mais elle le suivit de trop près au tombeau, étant morte à Rome, le 30 mars 1824, à trois heures et demie du matin, à la suite d'une maladie inflammatoire qui ne dura que dix jours. Son corps a été transféré en Angleterre. M. le chevalier Artaud, premier secrétaire de l'ambassade de France à Rome, a fait exécuter par Michelini, une médaille à l'effigie de la duchesse de Devonshire, dessinée d'après un portrait peint par sir Th. Lawrence, premier peintre de S. M. britannique.

E.

ERTBORN (Joseph-Charles-Emmanuel, baron Van) naquit à Anvers, le 22 novembre 1778, de parens qui devaient leur fortune au commerce. Il fit ses premières études chez les PP. de l'Oratoire, à Juilly, près Paris, et fut ensuite envoyé successivement à l'Académie anglaise de Liége et à l'Université de Munster, où il s'occupa principalement des langues vivantes et de la philosophie. Le jeune Van Ertborn possédait très-bien le grec, le latin, le français, l'italien, l'allemand et le hollandais, lorsque à peine âgé de vingt-trois ans, il fut agrégé à la Société d'Emulation qui venait d'être établie à Anvers, sous la protection du gouvernement. En 1802, il fut appelé à faire partie de la magistrature de sa ville natale, et nommé suppléant au Corps-Législatif de France. En 1803, il fut nommé secrétaire-général de la préfecture des Deux-Nèthes. En 1805, il obtint la dignité littéraire de conseiller-secrétaire-honoraire de l'Académie de peinture, sculpture et architecture d'Anvers. C'est pour justifier cette dernière distinction et pour obtenir l'entrée à la Société hollandaise littéraire de Leyde, qu'il publia en 1806, des *Recherches historiques sur l'Académie d'Anvers, et sur les peintres, sculpteurs, graveurs et architectes qu'elle a produits* (1 vol. en français), et *l'Histoire des Rhétoriques d'Anvers* (en langue flamande). La poésie occupait aussi ses loisirs; un assez grand nombre de pièces fugitives, insérées dans les recueils annuels, et parmi lesquelles on distingue quelques odes en vers français, imitées d'Horace, attestent sa facilité en ce genre de composition. Aussi, plusieurs sociétés littéraires de la Belgique, de la Hollande et même de la France, s'empressèrent de lui envoyer leurs diplômes. Poursuivant la carrière administrative, M. Van Ertborn fut nommé, en 1809, auditeur de première classe au Conseil-d'état et sous-préfet d'Oudenarde: c'est aussi vers la même époque qu'il obtint le titre

de baron. Lors de la révolution de 1814, il fut appelé à faire partie du commissariat des finances, à Bruxelles, et nommé presque aussitôt, inspecteur-général et commissaire spécial des finances de la Belgique, emplois qu'il exerça pendant toute la durée de la transition d'un régime à l'autre. L'organisation définitive du royaume des Pays-Bas le rendit au pays auquel il appartenait par les souvenirs de son adolescence. Le disciple de l'Académie de Liége devint directeur des contributions indirectes de la province dont cette ville est le chef-lieu. Ce poste n'était pas sans difficulté, à une époque et dans un pays où un nouveau système de contributions indirectes froissait beaucoup d'intérêts et contrariait d'anciennes habitudes. Il paraît que M. Van Ertborn sut concilier les devoirs rigoureux de son emploi avec les droits de la justice et de l'humanité. « Les soins assidus d'une organisation compliquée, dit son panégyriste (1), ne purent cependant le détourner entièrement de ses travaux scientifiques et littéraires. Versé de bonne heure, dans les matières du droit civil et commercial, il chercha à se perfectionner dans ces hautes connaissances. Des dissertations profondes sur divers sujets et notamment, sur les effets de la dissolution du contrat de société, relativement aux engagemens formés pendant sa durée, annoncèrent qu'il aurait dépendu de lui d'occuper un rang honorable au barreau. Il porta également ses méditations sur le droit canon et sur l'histoire ecclésiastique; non que ces études eussent pour lui aucun attrait particulier; mais parce qu'il voyait la possibilité de rendre un service signalé à sa patrie, en éclairant une négociation dont le terme est encore impatiemment attendu (concordat avec Rome). Enfin, il publia une version française des *Observations de M. W. Ackersdyck, sur la langue flamande...* » Nous ajouterons qu'on doit encore à M. Van Ertborn plusieurs articles dans les premiers volumes de la *Biographie Universelle* (1). Telle fut la carrière littéraire de ce savant: sa carrière administrative l'appela en 1819, au Conseil général des monnaies, à Utrecht; et en 1821, il fut nommé membre de la Chambre des Comptes du royaume. Il était aussi décoré de l'ordre du Lion belgique. Van Ertborn est mort à La Haye, le 1er septembre 1823.

ESSEN (Jean-Henri, comte d'), feld-maréchal suédois, d'une ancienne famille livonienne, naquit à Kasioës, en Westrogothie, en 1755. Après avoir fait ses études aux universités d'Upsal et de

(1) *Notice nécrologique sur le baron J. Ch. E. van Ertborn*, associé-correspondant, par M. J. B. Teste, avocat, membre de la Société, dans le *Procès-verbal de la séance publique, tenue le 29 janvier 1825, par la Société libre d'Emulation de Liége*. Liége, Latour, 1825; in-8, pag. 163-174.

(1) Son nom se trouve écrit *van Heriborn*, dans les listes des auteurs de cet ouvrage.

Goëttingue, le jeune baron d'Essen débuta dans la carrière militaire, en qualité d'officier de dragons. Venu à Stockholm en 1777, pour prendre part à un tournoi que le roi Gustave III donnait à sa cour, l'adresse et la grâce que le jeune homme y déploya, ainsi que la beauté remarquable de son physique, frappèrent vivement le monarque suédois. Essen devint bientôt officier-général, écuyer de la cour, et obtint les décorations de plusieurs ordres. Il ne quitta presque plus la personne du Roi, qui pendant tout le cours de son règne, le combla de biens et d'honneurs. En 1783, il accompagna Gustave en Allemagne et en Italie, puis dans la campagne de Finlande, en 1788. Après l'issue de cette campagne, fatale au roi de Suède, M. d'Essen, réfugié avec le prince à Gothembourg, que les Norwégiens menaçaient, réunit à la hâte quelques troupes, fit des levées de paysans en diverses provinces, et donna ainsi le temps d'attendre le résultat des négociations qui mirent un terme aux hostilités. Le Roi nomma son écuyer de cour commandant de sa garde. Dans l'année qui précéda cette guerre, Gustave avait fait contracter à son favori un mariage avantageux avec une des plus belles et des plus riches héritières de la Suède. Elle était engagée déjà, disait-on, à un de ses parens, jeune homme que le Roi n'aimait pas. Le rival, éconduit par une influence supérieure, provoqua d'Essen en duel, lui donna un grand coup d'épée qui n'eut pas de suites sérieuses, et les choses en restèrent là. Le comte d'Essen, instruit par des avis anonymes du complot tramé contre les jours du Roi, fit de vains efforts pour détourner ce prince de se rendre au bal masqué, où il fut frappé mortellement, le 16 mars 1792. Durant toute cette nuit, Essen resta constamment à côté de son maître, qui le couvrit de son sang. Il conserva sa présence d'esprit dans cette terrible circonstance et donna sur-le-champ, l'ordre de fermer les portes de la salle. Sous le règne des princes qui succédèrent à Gustave III, M. d'Essen conserva toujours un grand crédit à la cour. En 1795, il accompagna le duc de Sudermanie (Charles XIII) et le jeune roi Gustave-Adolphe à Pétersbourg, voyage qui se termina si brusquement, après le refus inopiné du Roi d'épouser la petite-fille de l'impératrice Catherine. Au retour, M. d'Essen fut nommé gouverneur de Stockholm; Gustave-Adolphe IV lui donna, en 1800, le gouvernement général de la Poméranie. En 1807, il eut le commandement en chef de l'armée réunie en cette province, soutint pendant deux mois et demi, le siége de Stralsund, et conclut un armistice honorable avec le chef de l'armée française. Mais, il se retira peu après dans ses terres d'Uplande, quand le roi Gustave-Adolphe, mécontent de ses généraux, prit en personne le commandement de ses armées. Après la révolution de 1809 et l'abdication du Roi, M. d'Essen accepta une place au Conseil-d'état, où l'appelèrent les Etats-généraux du royaume. La même année, le nouveau roi Charles XIII, lui donna le titre de comte et l'envoya en qualité d'am-

bassadeur à Paris, avec le conseiller-d'état Lagerbielke, pour traiter de la paix, qui fut en effet signée le 17 septembre, et par laquelle la Poméranie se trouvait restituée à la Suède. En 1814, le comte d'Essen eut le commandement en chef du deuxième corps de l'armée suédoise destinée à agir contre la Norwége. Il y entra au mois de juin et trouva de grands obstacles à surmonter dans ce pays coupé de défilés et hérissé de montagnes : il s'empara de Berby et de Prestbacka, établit son quartier-général à Hafslund, et coopéra puissamment à la capitulation de Fredericstadt. Nommé après la soumission du pays, gouverneur-général de la Norwége pendant la minorité du prince Oscar, il donna sa démission de ce poste en 1816, pour devenir grand-maréchal du royaume de Suède. Le comte d'Essen mourut âgé de soixante-neuf ans, à Uddevalla, où il était venu prendre les bains de mer, durant l'été de 1824. Depuis plusieurs années il avait été élevé au grade de feld-maréchal. Son premier mariage n'avait point été heureux. Sa femme mourut d'une maladie de langueur, et le fils unique qu'il eut d'elle, jeune homme de la plus haute espérance, qui avait servi avec distinction sous les ordres du roi actuel, tandis qu'il était prince-royal, fut emporté en peu d'heures, par une maladie aiguë. Le comte d'Essen se fit toujours remarquer par une grande fermeté de caractère : il avait des manières nobles et polies, beaucoup d'esprit et d'instruction.

F.

FEITH (Rhynvis), un des meilleurs poëtes qu'ait produit la Hollande, naquit à Zwolle, province d'Over-Issel, le 7 février 1753, d'une famille patricienne, laquelle compte parmi ses ancêtres, plusieurs personnes qui ont illustré leur nom soit dans la politique, soit dans la littérature (1). Feith montra de bonne heure, d'heureuses dispositions pour la poésie. Après avoir reçu, en 1770, le grade de docteur en droit à l'université de Leyde, il retourna dans sa ville natale, et s'y appliqua principalement à l'étude des belles-lettres et de la poésie hollandaise. Nommé bourgmestre de Zwolle et quelque temps après, receveur du collége de l'amirauté dans cette ville, poste qu'il occupa pendant une longue suite d'années, il n'en continua pas moins de cultiver la poésie et d'enrichir la littérature hollandaise de productions remarquables. Le nombre de ses ouvrages, tant en prose qu'en vers, est con-

(1) Everhard Feith, en 1607, professeur de langue grecque à La Rochelle, auteur d'un ouvrage intitulé : *Antiquitates Homericæ*, appartient à cette famille (Voy. *Dictionnaire Encyclopédique*, art. Feith.).

sidérable. Nous ne citerons ici que les principaux. En 1779, Feith remporta le premier prix pour une pièce de vers qu'il avait envoyée au concours ouvert par la Société poétique de Leyde : elle avait pour titre : *Le Bonheur de la paix.* La même société lui accorda, en 1781, une médaille d'or, pour un ouvrage en prose, mis également au concours et qui a pour objet de faire connaître les qualités essentielles du poëme épique (*Verhandeling over het heldendicht*). En 1785, Feith obtint un honneur dont les annales la littérature offrent peu d'exemplés. La société poétique qu'on vient de citer, et qui à cette époque, était la plus distinguée des Pays-Bas, avait mis au concours l'*Éloge de l'amiral de Ruyter*, en vers. Feith envoya deux pièces ; un poëme en vers alexandrins et une ode. Le poëme remporta le premier prix et l'ode le second. Les Hollandais croient pouvoir opposer ces deux morceaux à ce que les étrangers ont de plus parfait en ce genre. Le poëte se contenta de l'honneur d'avoir remporté les deux prix, et refusa les médailles d'or et d'argent qui lui étaient décernées. Cependant, la Société, pour perpétuer ce double triomphe, lui offrit les empreintes de ces médailles en cire, renfermées dans une boîte d'agent, sur laquelle était gravé le portrait du héros dont il avait célébré la mémoire en beaux vers, avec cette inscription : *immortel comme lui.* Feith refusa de nouveau, la médaille d'or qu'il avait remportée peu de temps après, pour son poëme intitulé *la Providence*, adressé par lui à la même société : il l'invita à donner l'or au poëte dont les vers seraient jugés les meilleurs après les siens. Feith remporta encore plusieurs prix, dans d'autres sociétés littéraires. Celle de Rotterdam couronna, en 1780, son poëme intitulé : *l'Humanité.* Celle de La Haye adjugea, en 1782, le premier prix à son poëme qui a pour titre *Charles V à son fils Philippe II, en lui remettant le gouvernement des Pays-Bas.* La Société de Teyler, à Haarlem, lui décerna la médaille d'argent, en 1797, pour son *Mémoire sur l'influence du gouvernement civil sur les affaires de la religion.* Il en obtint une pareille de la Société théologique de La Haye, pour son *Traité sur la force de la preuve de la vérité et de la divinité de la doctrine de l'Évangile, déduite des miracles opérés par J. C. et ses apôtres.* Enfin, il remporta le premier prix, en 1810, pour un autre mémoire en réponse à une question proposée par la Société théologique d'Haarlem, sur ce sujet : *La vertu et les mœurs peuvent-elles, chez des peuples parmi lesquels la civilisation a fait de grands progrès, trouver un appui suffisant et une garantie durable dans les meilleures constitutions humaines, de législation, d'économie politique et d'éducation, sans avoir besoin de l'influence des idées religieuses? et qu'est-ce que l'expérience nous apprend à cet égard ?* L'ouvrage prononce la négative. Feith prouva par ces derniers ouvrages, qu'il écrivait en prose, avec la même élégance et la même facilité qu'en vers, et que son érudition égalait ses talens littéraires. Parmi les ouvrages qu'il a publiés hors de

tout concours et qui sont en très-grand nombre, on distingue principalement, cinq volumes d'*odes* et de *poésies diverses (Oden en gedichten)*, publiés en 1809 et années suivantes. — *nouvelle édit. Zwolle, H. As fils*, 1824 et suiv. in-12 ; deux poëmes didactiques, dont le premier en quatre chants, intitulé *Le Tombeau (het Graf)*, parut en 1762 ; et l'autre en six chants, intitulé *la Vieillesse (de Ouderdom)*, en 1803 ; — quatre *Tragédies ;* savoir : *Thirsa*, ou le *Triomphe de la Religion*, publié en 1784 ; — *Lady Jeanne Gray*, 1791 ; — *Inés de Castro*, 1794 ; — *Mutius Cordus* ou *la Délivrance de Rome*. Tous les ouvrages poétiques de Feith jouissent en Hollande, de beaucoup de réputation. On ne fait pas autant de cas de ses *Lettres* (en vers) *à Sophie*, publiées en 1809, qui ont pour but principal de démontrer que la philosophie de Kant n'est pas compatible avec la doctrine de l'Evangile, et qui ont été, dans le temps, sévèrement critiquées par le professeur Kinker, grand partisan du philosophe de Kœnisgberg, dans un écrit intitulé : *Lettres de Sophie à Feith* (en vers). Ce dernier a coopéré avec M. Bilderdyk, à refondre le poëme hollandais de van Haren, intitulé *Les Gueux*. Parmi les ouvrages en prose que Feith a publiés, nous ne devons pas oublier de citer ses *Lettres sur différens sujets de littérature (Brieven over verscheide onderwerpen)*, 6 vol. in-8, dont le premier parut en 1784. Ecrites avec élégance et précision, ces lettres n'ont pas peu contribué à épurer le goût dans la littérature hollandaise, qui commençait vers cette époque, à sortir, principalement par les belles productions de Feith, Bilderdyk et Mme la baronne de Lannoy, de la médiocrité qui fut long-temps son partage. On a reproché à Feith d'avoir par quelques-uns de ses écrits, principalement par son roman de *Ferdinand et Constantia* (1785, 2 vol. in-8), propagé chez sa nation, le goût d'un genre sentimental poussé jusqu'au ridicule. Mais, il a racheté ce défaut par des beautés du premier ordre. Feith a terminé sa carrière âgé de plus de 71 ans, vers la fin de l'an 1824. Il était membre de l'Institut royal des Pays-Bas et de l'ordre du Lion Belgique. (Extrait de la *Galerie historique des contemporains. Bruxelles*, 1818. t. IV. pag. 365).

FERDINAND III (Joseph-Jean-Baptiste), grand-duc de Toscane, archiduc d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, frère de l'empereur d'Autriche François Ier, naquit le 8 mai 1769 ; son père Léopold lui ayant cédé la souveraineté de la Toscane lorsqu'il fut appelé au trône impérial, Ferdinand III fut proclamé grand-duc, le 7 mai 1791. Animé des sentimens philanthropiques de son illustre père, le nouveau grand-duc sut comme lui, rendre ses sujets heureux, au milieu des circonstances les plus difficiles, par l'extrême douceur de son gouvernement. Dès le commencement de la révolution française, il adopta un système passif, dicté par le sentiment de sa position, autant que par la modération naturelle de son caractère. Il fut le premier souverain de l'Europe qui recon-

nut la République française et consentit à traiter avec elle. Lors de la première coalition formée contre la France, il déclara qu'il garderait une exacte neutralité ; et quand M. de La Flotte, ministre du roi de France à Florence, fut confirmé dans la même qualité par la Convention, le Grand-Duc n'hésita pas à le recevoir, par un acte du 16 janvier 1793. « Nous nous ferons, disait-il, un vrai plaisir de l'accueillir avec la même bienveillance (que sous son précédent ministère), et de lui prêter pleine et entière foi en tout ce qu'il aura à nous exposer au nom de la République française, à laquelle nous sommes enchantés de pouvoir donner des preuves continuelles de notre scrupuleuse exactitude à observer la plus parfaite neutralité et de notre désir constant de cultiver la bonne correspondance au maintien de laquelle nous avons toujours attaché un grand prix. » La Grande-Bretagne, accoutumée à dicter la loi aux faibles, témoigna le vif mécontentement que lui inspirait cette conduite, et lord Hervey, son ministre à la cour de Florence, se rendit l'interprète de ce sentiment dans des notes diplomatiques qui furent publiées par la voie des journaux, et dans lesquelles, en attribuant la marche suivie par le prince à l'ascendant de son ancien gouverneur, le marquis de Manfredini, que l'on désignait clairement, sans le nommer, on lui reprochait amèrement de fournir des secours importans aux besoins d'un ennemi commun, pour la destruction duquel on sacrifiait tant d'hommes et tant de trésors. Lord Hervey ne manquait pas d'insister aussi, dans les termes les plus formels, sur la circonstance extraordinaire du meurtre de Louis XVI, allié de la famille du Grand-Duc. Le chargé d'affaires de Russie en Toscane se plaignit aussi avec aigreur, de la partialité du Grand-Duc, qui avait empêché la publication dans les gazettes de Florence, du manifeste de l'impératrice Catherine II contre « les monstres qui, pour le malheur du monde, gouvernaient la France, » tandis qu'il autorisait la vente publique dans sa capitale, de la constitution française. Nul doute que le grand-duc de Toscane ne fût profondément affecté des malheurs inouïs qui pesaient alors sur la famille royale de France ; mais sa puissance était trop limitée, comme l'avenir le prouva surabondamment, malgré ses extrêmes condescendances, pour lui permettre de s'élever activement et au péril de ses sujets, contre les révolutions d'un état du premier ordre. Les secours que cet état pouvait retirer à prix d'argent, de la Toscane, n'étaient point refusés, sous la même condition, aux puissances coalisées ; et quant à la publication de la constitution française à Florence, il est évident que cette publication n'avait rien de personnel à la Russie ni à sa souveraine, tandis que les expressions du manifeste que nous avons rapportées plus haut étaient celles de l'injure la plus violente contre le gouvernement de la France. Au mois de septembre 1793, le ministre anglais déclara au Grand-Duc que la Grande-Bretagne exigeait péremptoirement l'éloignement du ministre de la Répu-

blique française, l'expulsion de tous les Français connus par leur attachement aux principes républicains, le châtiment des régnicoles considérés comme partageant les mêmes principes, enfin l'interdiction de tout commerce entre la Toscane et la France, ajoutant que, si le Grand-Duc s'opposait à ces mesures, les forces navales de la Grande-Bretagne avaient ordre exprès de les faire exécuter à la rigueur. Le Grand-Duc n'ayant fait aucune réponse favorable, le 8 octobre, lord Hervey entra chez ce prince, et le somma, de la part de l'amiral Hood, de se décider dans douze heures, à rompre sa neutralité avec la France, déclarant que s'il hésitait, la flotte qui était en vue de Livourne bombarderait cette ville et opérerait une descente en Toscane. Le prince ayant assemblé son conseil, il fut résolu de demander à lord Hervey sa déclaration par écrit. Le ministre anglais ne balança point à l'envoyer sur-le-champ. Immédiatement, Ferdinand III fit répondre à lord Hervey qu'il saisissait avec empressement, l'occasion de témoigner au roi d'Angleterre le désir qu'il avait de lui être agréable, et le lendemain 9 octobre, à midi, le ministre de France, la Flotte, reçut du secrétaire du Grand-Duc, le billet suivant: « S. A. R. m'or» donne de vous annoncer que, » d'après les instances pressan» tes et officielles des puissances » coalisées, elle se trouve obli» gée de vous déclarer que, pour » la tranquillité publique, vous » ayez à sortir de Toscane, vous et » vos adhérens, dans le plus bref » délai. » Le Grand-Duc accéda à la coalition contre la France; toutefois il ne cessa d'avoir pour les Français établis sur son territoire tous les égards observés entre les nations alliées. Il chassa de ses états les contrefacteurs d'assignats, que protégeaient au contraire, les puissances ennemies de la République. A Livourne, les Anglais ayant enlevé une quantité considérable de grains appartenant à la République Française, par un *motu proprio* du 4 novembre 1794, il fit renvoyer à ses frais et restituer ces grains dans les ports de la Provence; enfin lorsque les succès multipliés de la République dans le Piémont eurent diminué la prépondérance anglaise en Italie, le Grand-Duc chercha l'occasion de rétablir sa neutralité avec la France. Six mois environ après la révolution du 9 thermidor, il envoya à Paris pour traiter directement avec le Comité de salut public, le comte Carletti qui passait pour être attaché aux principes sur lesquels était fondé le gouvernement actuel de la France, que les journaux de la Convention qualifièrent *d'excellent patriote*, et qui méritait en réalité, la réputation d'un homme éclairé et libéral. Les sentimens qu'il manifestait lui avaient attiré, suivant les journaux du temps, une querelle très-vive avec l'envoyé d'Angleterre, qui se serait terminée par un duel, si le souverain n'eût fait intervenir son autorité. Arrivé à Paris le 18 janvier 1795, le ministre de Ferdinand III conclut le 5 février suivant, avec les représentans du peuple composant le Comité de salut public, un traité qui portait en substance :

«Le grand-duc de Toscane révoque tout acte d'adhésion, consentement ou accession à la coalition armée contre la République Française ; la neutralité de la Toscane est rétablie sur le pied où elle était avant le 8 octobre 1793. » Le 2 mars 1795, le Grand-Duc envoya à son ministre, à Paris, des lettres de créance dans lesquelles il s'exprimait ainsi : « Ce traité, en comblant tous nos vœux, nous a encore persuadé que le peuple français est uniquement animé des sentimens de justice et de modération qui conviennent à un peuple grand et glorieux. » Le 21 mars suivant, le comte Carletti fut admis aux honneurs de la séance, au sein de la Convention nationale : il complimenta cette assemblée au nom de son souverain, et fut complimenté à son tour par le président Thibaudeau, qui vanta beaucoup la politique du Grand-Duc. Toutefois, au mois de novembre suivant, le comte Carletti ayant demandé au ministre de l'intérieur la permission de présenter ses devoirs à la fille de Louis XVI, alors détenue au Temple, et qui était sur le point d'être renvoyée en Autriche, le Directoire eut la sotte brutalité de s'offenser d'une démarche modeste, dictée par les bienséances les plus naturelles. L'ordre fut donné à l'envoyé de Toscane de quitter Paris sur-le-champ. Toutefois, le Directoire déclara dans son arrêté, que cette mesure du gouvernement français était entièrement personnelle à M. Carletti et que le gouvernement espérait qu'elle n'altérerait en rien la bonne intelligence qui régnait entre les deux puissances. Le Grand-Duc, qui avait fait précédemment de si grands sacrifices au maintien de la paix, qu'il regardait avec raison, comme la seule ancre de salut pour la Toscane, au milieu des bouleversemens de l'Italie, dissimula encore cet affront ; il désavoua la démarche de son ministre, et envoya à sa place, M. Neri Corsini, qui fut reconnu par le Directoire, le 18 janvier 1796. Dans son discours de réception, le nouvel ambassadeur s'exprima en ces termes : « Je me crois heureux de représenter un prince qui depuis le commencement de la guerre actuelle, s'est armé du bouclier de la raison et de la philosophie pour surmonter tous les préjugés ; qui a reconnu formellement le gouvernement républicain aussitôt que le vœu sacré du peuple français lui a été annoncé ; qui, contraint de renoncer momentanément à son système politique par une violence connue de toute l'Europe et à laquelle il lui était impossible de résister, n'a été que pendant un mois, l'ennemi apparent de la France ; qui, franchissant tous les obstacles, a recherché de nouveau son amitié ; qui n'a cru avoir atteint le but de ses désirs qu'en renouant avec elle des liaisons précieuses qui doivent contribuer au bonheur des deux états. » L'ambassadeur alla jusqu'à désavouer au nom de son maître, la démarche naturelle et généreuse du comte Carletti, qu'il déclara contraire aux instructions qu'il avait reçues. Tant de prudence ne parvint pas néanmoins, à garantir la Toscane des dangers auxquels est inévitablement exposé le faible

qui se trouve froissé entre deux adversaires puissans : dès l'arrivée de l'armée française de l'autre côté des Alpes, un ordre d'éloignement avait été signifié à tous les émigrés qui se trouvaient en Toscane. Cependant, au mois de juillet 1796, les Français pénétrèrent dans les états du Grand-Duc, par l'ordre du Directoire, sur le motif que le pavillon républicain avait été insulté par les Anglais, dans le port de Livourne, et que les propriétés des négocians français y avaient été violées. La plainte était fondée sur des faits notoires, mais que le Directoire lui-même savait être le résultat inévitable de la position épineuse de Ferdinand III, et de l'impossibilité où il se trouvait de maintenir sa neutralité contre les forces menaçantes de la Grande-Bretagne. Il sembla, dans cette circonstance, s'établir entre la France et l'Angleterre, une honteuse émulation de violences et d'abus de force. Le 26 juillet 1796, une division de l'armée de Bonaparte prit possession de Livourne, et trouva le général Staraldo, préposé par le Grand-Duc pour servir d'intermédiaire afin de lui procurer tout ce qu'elle pourrait réclamer. Bonaparte ordonna la saisie de toutes les marchandises et capitaux du commerce anglais qui se trouvaient dans ce port, et l'on étendit cette mesure jusqu'à des effets toscans que l'on qualifia de propriétés anglaises. Le chevalier Spanocchi, gouverneur de la ville pour le Grand-Duc, fut arrêté comme partisan de l'Angleterre, et envoyé à son souverain par ordre de Bonaparte, qui écrivait en même temps qu'il était bien convaincu que S. A. R. donnerait des ordres pour le faire punir sévèrement. Le Grand-Duc répondit : « Le général Spanocchi, arrêté par votre ordre, a été transporté ici : il est de ma délicatesse que je le retienne en arrestation, jusqu'à ce que les motifs de cette arrestation, que je présume être justes, me soient connus, afin de vous donner ainsi qu'à la République Française et à toute l'Europe, le plus grand témoignage de cette équité, conforme aux lois de mon pays, auxquelles je me suis toujours fait un devoir d'être soumis moi-même. Je charge de cette lettre le marquis de Manfredini, mon majordome, à qui je vous prie de dire en quoi le susdit Spanocchi s'est rendu coupable. Vous pouvez, en outre, avoir toute confiance en lui, pour tous les objets qui peuvent intéresser le repos de mes sujets. Je désire vivement recevoir un écrit de votre main, qui, dans les circonstances présentes, puisse me tranquilliser complétement, et assurer en même temps le repos de la Toscane. » Le principal objet de la mission de Manfredini, était de représenter au général en chef, qu'ayant refusé le passage aux troupes napolitaines, il serait injuste de voir les Français violer un territoire que les alliés avaient respecté. Bonaparte promit que les Français ne passeraient pas par Florence, mais qu'ils se porteraient sur Rome par Sienne. Dans son rapport au Directoire, il disait que le Grand-Duc, sollicité de toute part de quitter ses états, avait voulu rester dans sa capitale ; « cette conduite, ajou-

tait-il, lui a mérité une part dans mon estime. » Bientôt, le général se rendit lui-même à Florence, où il reçut ainsi que sa femme Joséphine et son oncle Joseph Fesch, depuis cardinal, l'accueil le plus empressé. La conduite de Bonaparte dans cette cour, la première qu'il ait vue, fut généralement décente et mesurée. Une fois cependant, il s'abandonna, peut-être involontairement, à ce ton de rudesse qu'il prenait parfois, dans le succès, et que depuis l'habitude de la prospérité rendit plus fréquent. Dinant un jour chez le prince, on lui apporta, au dessert, la nouvelle de la prise du château de Milan; et lisant tout haut sa dépêche, il lui échappa de dire au Grand-Duc, en se frottant les mains : « C'était la seule place que l'Empereur, votre frère, eût encore en Lombardie. » Lors de cette première invasion des Français, la Toscane fut dépouillée d'une grande partie de ses richesses en tableaux et en monumens de sculpture, entre autres de la Vénus de Médicis : ces objets lui ont été restitués lors de la seconde occupation de Paris, par les puissances alliées, en 1815. Tant de sacrifices, tant de condescendances de la part du Grand-Duc, ne purent désarmer le Directoire et Bonaparte. Dès la fin de cette même campagne, il était question de le dépouiller de ses états, et le *Moniteur* l'accusait d'avoir pris des mesures pour que les Anglais pussent occuper l'île d'Elbe. Instruit qu'il s'agissait d'englober la Toscane dans la République Cisalpine, Ferdinand III envoya de nouveau le marquis Manfredini à Plaisance, auprès de Bonaparte, avec la mission avouée d'obtenir que les troupes qui devaient aller de Bologne à Livourne ne passassent point par Florence, mais avec des instructions secrètes dans l'intérêt de l'existence politique de la Toscane. Bonaparte consentit à faire évacuer la contrée par ses troupes, moyennant que le Grand-Duc payât à la France une somme de deux millions et qu'il fermât ses ports aux Anglais. Ferdinand III souscrivit à ces conditions, mais le Directoire n'en conserva pas moins des vues ultérieures sur la Toscane, qui menaçaient incessamment le Grand-Duc de la perte définitive de ses états. L'armistice signé au mois d'avril 1797, et qui fut suivi de conférences à Udine pour la pacification générale, détourna cet événement. Vers ce même temps, des Français ayant été insultés à Livourne et à Pise, le Grand-Duc déclara qu'il donnerait toutes les satisfactions possibles et fit punir sévèrement les coupables. Mais, à cette même époque, il crut devoir se départir de l'excessive indulgence dont il avait usé jusqu'alors envers les révolutionnaires qui cherchaient à troubler ses états. Avant de prendre ce parti, il envoya un de ses officiers vers Bonaparte pour le consulter sur ce point. Le général fit assurer le Grand-Duc que les Français n'entendaient nullement protéger les révolutionnaires de ses états, et même il le fit exhorter à mettre en usage les moyens les plus efficaces pour les réprimer. En conséquence, Ferdinand, après avoir conclu avec la République de Lucques un traité dont l'objet était la garantie mutuelle des deux états

contre les tentatives des démocrates de l'intérieur, fit des recrutemens de troupes assez considérables, ordonna la mise en arrestation d'un grand nombre de séditieux, les livra à la poursuite des tribunaux, et expulsa plusieurs agens démocratiques de Gênes. Le gouvernement provisoire Ligurien ayant demandé satisfaction pour cette injure, le Grand-Duc jugea prudent de l'accorder, et autorisa les Génois qui se trouvaient dans ses états à porter leur nouvelle cocarde nationale. Quelques jours après, le Directoire de la république Cisalpine ayant fait part de son installation au Grand-Duc, le prince reconnut la nouvelle république. Au mois d'octobre 1797, il fit signifier à l'abbé Dijon, agent de Louis XVIII, l'ordre de sortir du territoire de la Toscane. Dans le mois de décembre, le Grand-Duc érigea un nouveau tribunal, afin de juger les procès pour cause de jacobinisme. Au commencement de l'année suivante, lorsque Pie VI, chassé de ses états par les Français, se réfugia en Toscane, le premier soin du Grand-Duc fut de faire préparer pour recevoir S. S. le magnifique couvent du Saint-Esprit à Florence. Mais peu de jours après, le Pape s'étant arrêté à Sienne, S. A. R. lui fit dire qu'elle ne pourrait l'accueillir dans sa capitale, avant d'avoir reçu la réponse du Directoire de France à ce sujet; qu'en attendant, S. S. pouvait se regarder en Toscane comme dans ses états. Le moment vint enfin d'admettre S. S. dans Florence, ainsi que les membres du Sacré Collége, et il n'y eut sorte de prévenances que le Grand-Duc ne montrât pour ces vénérables exilés. Cependant les démocrates toscans ne demeuraient point en repos. On trouva sur la place du palais du Grand-Duc, un petit arbre de la liberté, avec cette inscription : « il croîtra dans peu. » Des placards conçus dans le même esprit, se trouvèrent affichés en différens endroits de la capitale. Bientôt après l'on découvrit un complot tramé par un nommé Aletis, ayant pour objet le renversement du gouvernement et la fomentation de toutes sortes de désordres. La découverte de cette intrigue et de quelques autres, en différentes villes du pays, engagea le Grand-Duc à redoubler de sévérité et à réunir toutes ses troupes au nombre de 16,000 hommes, pour contenir les factieux. L'on assigna deux autres motifs à un événement aussi considérable : premièrement le désir de tenir en respect la République Cisalpine, dont le gouvernement semblait prendre ombrage de la surveillance que le Grand-Duc exerçait sur les sujets de ce pays qui passaient dans ses états; en second lieu, le dessein prémédité par ce prince, de s'affranchir des liens de la neutralité. Le voyage de Manfredini à Vienne, vers cette époque, justifia pleinement la dernière conjecture. Aussi, dès le commencement de 1798, le Directoire qui avait pénétré la politique du Grand-Duc, lui déclara qu'il fallait opter entre le rôle d'allié actif ou d'ennemi de la France, déclaration qui fut accompagnée de la menace d'envahir la Toscane. Enfin, les Na-

politains ayant occupé Livourne, au mois de décembre de cette même année, le Directoire accusa le Grand-Duc d'avoir favorisé cette entreprise et d'avoir ainsi violé sa neutralité. En conséquence, dans le mois de janvier 1799, une armée française, commandée par le général Serrurier, entra en Toscane, non pour y porter la guerre, disait la proclamation publié par ce général, mais pour en chasser les Napopolitains et les Anglais, qui s'y étaient établis contre la foi des traités..... « La forme du gouvernement y sera maintenue, ajoutait la proclamation, et la religion respectée. Que le Grand-Duc éloigne de lui toute influence ennemie, et il pourra rester tranquille dans ses états. » Ce prince, qui avait en effet désiré l'entrée des Napolitains, leur paya 1,500,000 fr. pour les décider à évacuer Livourne, et bientôt après l'armée française évacua la Toscane de son côté. Ce ménagement était dû à la politique du Directoire qui ne voulait pas encore renoncer à la paix avec l'Empereur d'Allemagne. Le moment de rompre cette paix ne tarda pas à arriver, et dès le mois de mars 1799, la Toscane fut comprise dans la déclaration de guerre faite à l'Empereur, au nom du Directoire. A la fin du même mois, les Français, sous les ordres des généraux Schérer, Miollis et Gautier, entrèrent en Toscane. Ferdinand III ne fit pas cette fois, la moindre tentative pour arrêter leur marche ; et le 27 mars, il partit pour Vienne, avec sa famille, après avoir publié une proclamation, par laquelle il exhortait ses sujets à demeurer tranquilles Le traité de Lunéville, signé en 1802, n'indemnisa que faiblement le grand-duc de Toscane par le duché de Salzbourg et par la dignité électorale. Néanmoins, la guerre de 1805 devait encore changer sa destinée. Il s'éloigna de sa capitale, à l'approche de l'armée française, et suivit la cour de Vienne, qui bientôt après, fut obligée de quitter elle-même la résidence impériale. Ferdinand perdit, à cette occasion, ses nouveaux états, qu'il fut contraint, par le traité de Presbourg, du 26 décembre 1805, de céder à l'Autriche. Il obtint en échange, le pays de Wurtzbourg, en conservant la dignité électorale. Son accession à la Confédération du Rhin, lui valut de nouveau le titre de Grand-Duc, avec des concessions territoriales assez considérables. Le grand-duc de Wurtzbourg assista, en 1810, à Paris, au mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. Paraissant toujours disposé à la bienveillance pour ce prince, Napoléon avait dit, dans une proclamation aux Polonais, en juin 1812 : « Je viens pour vous donner un roi et pour étendre vos frontières. Votre territoire sera plus considérable qu'il ne l'était sous Stanislas. Le grand-duc de Wurtzbourg sera votre roi.» Mais Napoléon, oublia cette promesse. La paix de Paris, du 30 mai 1814, rendit la Toscane à Ferdinand III, et ce prince fut reçu par ses anciens sujets, avec un enthousiasme, que la douceur de son gouvernement ne tarda pas à justifier. Lors de l'invasion du roi Joachim dans la Toscane, au commence-

ment du mois d'avril 1815, le Grand-Duc quitta sa capitale, après avoir fait publier une proclamation dans laquelle on protestait contre cette démarche hostile. Ce prince se retira d'abord à Pise, puis à Livourne avec toute sa famille, tandis que quelques corps toscans se joignirent aux troupes autrichiennes; mais, au bout de peu de jours, le roi Joachim ayant été forcé d'évacuer la Toscane, Ferdinand rentra dans sa capitale vers le 20 avril 1815. Depuis cette époque, il jouit d'une paix constante, jusqu'à sa mort, arrivée le 18 juin 1824, après quelques jours de maladie. Ferdinand III eut pour successeur son fils, Léopold-François-Ferdinand-Charles, né le 30 octobre 1797, de son mariage avec Louise-Marie-Amélie de Naples. Ferdinand III continua en Toscane, la politique éclairée et libérale de Léopold : aussi ce pays se fait distinguer à l'œil du voyageur, entre toutes les autres contrées de l'Italie, par une physionomie de prospérité et de civilisation, due à la bonté de ses lois et aux vertus pacifiques de ses princes. Comme il avait cédé, durant la Révolution, à la politique prépondérante de la France, le grand-duc de Toscane dut céder, sous la Sainte-Alliance, à la politique de l'Autriche; mais du moins, au lieu d'en exagérer les effets, on le vit constamment autant qu'il dépendait de lui, appliqué à modifier ses rigueurs. Aucune exécution sanglante, pour cause politique ne contrista cette seconde période de son règne : et lors des événemens, qui en 1821, firent entrevoir à l'Italie, l'espérance éphémère de l'indépendance et de la liberté, il fut facile de se convaincre que le trône de Ferdinand III était également compatible avec l'une et l'autre.

H.

HAUBOLD (Christian-Gottlieb), jurisconsulte saxon, naquit le 4 novembre 1766. Il avait à peine atteint sa vingtième année, lorsqu'il donna à Leipzig, son premier cours d'histoire du droit romain. Nommé successivement professeur ordinaire, puis doyen de la faculté de droit de cette ville, il parcourut avec la plus grande distinction, durant trente huit années, la carrière de l'enseignement; ses cours étaient célèbres par toute l'Allemagne et ses élèves étaient très-nombreux. A partir de l'année 1803, il enseigna tour à tour, le droit romain et le droit saxon; il a fait en outre, plusieurs cours sur les sources du droit romain et principalement sur les *Institutes de Gaïus*, dont la découverte récente a jeté un si grand jour sur la science de la législation romaine. Haubold s'associa de bonne heure aux travaux de l'école historique aujourd'hui si florissante en Allemagne, et forma une étroite alliance avec M. M. Hugo et de Savigny, ses plus célèbres protago-

nistes, pour la restauration de la science du droit. Il a donné plusieurs articles au *Magasin du droit civil* que l'on peut considérer comme le bulletin des découvertes de la nouvelle école. Ses nombreux écrits prouvent qu'il était également versé dans l'étude du droit et dans celle des auteurs classiques. Nous avons de lui cinquante sept ouvrages ou opuscules imprimés, et il en avait encore plusieurs en portefeuille; on peut les diviser en trois classes.

1° *Dissertations sur divers sujets de droit.* Il marqua ses débuts dans la science par un travail devenu classique, *De Consistorio principum.* Il a depuis, publié un grand nombre d'opinions remarquables et qui ont été généralement adoptées.

2° *Publications de diverses sources et chrestomathies.* En 1792, Haubold donna une nouvelle édition de l'*Epitome de Gaius*, d'après le *Breviarium*, et vingt-huit ans après, il enrichit de notes savantes l'édition *princeps* du véritable Gaius, dont il appela la découverte *gloriam seculi nostri.* Dans la même année 1792, il imprima le fragment de Pomponius, *De origine juris.* Plus tard, il a donné une édition de ce qui nous reste de l'*Edit perpétuel* et de la *Loi des douze tables.* On trouve dans la *Doctrina Pandectarum* des fragmens choisis dans le *Corpus Juris* et rangés dans l'ordre que l'auteur avait adopté pour l'exposition des principes du droit.

3° *Travaux sur l'histoire littéraire.* Ici doivent se placer les livres les plus importans d'Haubold : *Institutiones juris litterariæ et dogmaticæ, Manuale Basilicorum*, etc. On peut considérer ces divers ouvrages comme autant d'inventaires de toutes les richesses de la science du droit romain (1).

L'érudition de Haubold était immense. Il avait consacré une grande partie de sa fortune à se procurer des livres : sa bibliothèque était une des plus riches de l'Allemagne. Par la nature de ses travaux et par la direction qu'il avait donnée à ses études, il doit être considéré non-seulement comme un profond jurisconsulte, mais aussi comme le plus savant et le plus érudit de tous les bibliothécaires qu'ait jamais eu la science du droit. Il est à remarquer que, fidèle aux usages du siècle précédent, Haubold au lieu de suivre l'exemple de ses amis, avait préféré, dans ses écrits, la langue latine à la langue allemande. Malgré ses nombreux travaux comme magistrat, comme professeur et comme auteur, Haubold entretenait une correspondance très-étendue; on trouve dans toutes ses lettres l'expression de son enthousiasme pour l'étude et la preuve de son zèle pour la science. Le savant professeur prononça sa dernière leçon le 14 mars 1824; le 24 du même mois, il avait cessé de vivre. Telle était sa réputation et sa popularité à l'université de Leipsick,

(1) On a publié : *Christ. Gott. Haubold Opuscula Academica, ad exempla à defuncto recognita, partim emendavit, partim auxit, orationesque selectas nondum editas adjecit Car. Frid. Christ. Wenck.* Lipsiæ, Barth, 1825; in-8, T. I.

que sa maladie devint un événement public. Des ordonnances de police furent rendues pour empêcher la circulation des voitures dans la rue qu'il habitait, et chaque jour, le roi de Saxe envoyait demander de ses nouvelles. Feu M. Jourdan, docteur en droit, qui était en correspondance avec Haubold, et qui avait donné à Paris (chez Fanjat, 1823, in-fol.), une édition des *Tables chronologiques de l'Histoire du Droit* (en latin) du jurisconsulte de Leipsick, lui a consacré une notice dans la *Thémis*, ou *Bibliothèque du Jurisconsulte*. T. VI (1824), pag. 428.

K.

KEMBLE (Jean-Philippe), comédien anglais, naquit à Prescot, dans le comté de Lancastre, le 1er février 1757. Son père était directeur d'une troupe assez médiocre de comédiens de province. Le jeune Kemble débuta à l'âge de dix ans, dans la troupe de son père, à Worcester, par le rôle du duc d'York, dans la tragédie de *Charles Ier*; mais le père de Kemble contraria l'inclination que son fils montrait pour le théâtre, et l'envoya étudier au séminaire catholique de Sedgeley-Park, dans le comté de Stafford, puis, en 1770, sur le continent, à l'université anglaise de Douai. Kemble poursuivit avec distinction le cours de ses études; mais avant sa vingtième année il était de retour en Angleterre, où une passion insurmontable le ramena sur le théâtre. C'est de cette époque que date véritablement son début dramatique, par le rôle de Théodose, dans la pièce intitulée *La Force de l'Amour*. Le rôle de Bajazet, dans lequel il se montra pour la seconde fois, lui valut un grand succès, et donna le premier gage de la supériorité de talent à laquelle il devait atteindre plus tard. Kemble joua successivement, avec une célébrité toujours croissante, sur divers théâtres des principales villes des comtés. Dans la ville d'York, Kemble essaya des lectures publiques de diverses pièces de prose et de vers, des auteurs les plus renommés; et cette tentative hasardeuse lui réussit tellement qu'il s'est établi depuis, dans cette contrée, des troupes de récitateurs, auxquels manque trop souvent le talent de Kemble. Peu après, en société avec un acteur de renom, nommé Tate Wilkinson, il prit la direction du théâtre d'Edimbourg. Dans cette ville, que les Ecossais appellent la moderne Athènes, Kemble établit d'abord sa réputation auprès des gens de lettres, par une lecture publique d'un discours de sa composition, sur la déclamation sacrée et profane, qui lui assigne un rang distingué parmi les critiques aussi bien que parmi les déclamateurs. En 1782, Kemble jouait sur le théâtre de Dublin, où il débuta dans le rôle d'Hamlet, qui fut toujours un de ses triomphes. C'est dans ce même

rôle qu'il parut pour la première fois, à Drury-Lane, le 30 septembre 1783. Il doubla, à ce théâtre, un acteur nommé Smith, qui y tenait l'emploi des premiers rôles tragiques, dont il ne prit possession qu'après la retraite de Smith, en 1788. L'année précédente, il avait épousé la fille du souffleur de Drury-Lane. On raconte que cette union aurait été brusquement déterminée par l'intervention de lord North; la fille de ce seigneur étant éprise au plus haut degré de Kemble, il aurait imaginé de couper court à cette passion, en offrant à l'acteur 4,000 liv. sterl., afin de le déterminer à s'engager immédiatement dans les liens irrévocables du mariage. Pour compléter l'anecdote, on ajoute qu'après le mariage célébré, l'argent fut retenu par lord North. Mais suivant d'autres récits moins douteux, il n'y aurait pas un mot de vrai dans toute cette histoire; le mariage de Kemble aurait été déterminé par l'inclination, et ceux qui ont le mieux connu cet artiste assurent qu'il fut toujours incapable d'une conduite que la calomnie seule a pu lui attribuer. Lui-même, ayant rencontré ce récit dans un livre où il était question de sa personne, écrivit en marge, « mensonge (*a lie*). »

A la retraite de M. King, en 1788, Kemble devint directeur du théâtre de Drury-Lane. Dans cet emploi qu'il conserva, sauf une légère interruption, jusqu'en 1801, il fit preuve d'autant de capacité que de goût. Il porta particulièrement la réforme dans les décorations et dans les costumes. Macbeth ne parut plus sous l'uniforme d'un général anglais; les personnages des siècles passés ne revêtirent plus l'habit étriqué des cercles de notre temps; la vaste perruque, la robe à fleurs et la chaise peinte de Caton cédèrent la place à la courte chevelure, à la toge et à la couche des Romains. La formation des groupes et des marches scéniques fut calculée, non pas uniquement pour l'effet dramatique, mais encore en égard à la vérité historique. Les attributions du peintre et du machiniste furent également l'objet de divers perfectionnemens, en sorte que la scène anglaise doit, en grande partie, à Kemble, le goût et l'exactitude actuelle de ses représentations. Il contribua encore à la prospérité de son théâtre, soit en remettant à neuf des ouvrages vieillis, soit par des traductions des théâtres étrangers.

Affranchi, en 1801, de l'administration de son théâtre, Kemble consacra l'année 1802 à voyager. Il visita Madrid et Paris, dans l'intention principale d'étudier son art. Partout il reçut les témoignages les plus flatteurs de l'estime publique; il se lia particulièrement avec notre célèbre Talma, qui lui fit les honneurs de Paris. Les journaux de cette capitale s'occupèrent beaucoup, à cette époque, de celui qu'ils appelèrent le Lekain de l'Angleterre : ils vantèrent la beauté de ses traits, sa physionomie tragique, son excellent ton et la facilité avec laquelle il paraissait entendre et parler le français. De retour en Angleterre, en 1803, Kemble acheta un sixième de la propriété du théâtre de Covent-Garden,

et en devint l'un des administrateurs. Son succès n'était pas moindre à Covent-Garden qu'il n'avait été précédemment à Drury-Lane; mais le 20 septembre 1808, un incendie détruisit ce théâtre de fond en comble, et consomma en moins de trois heures, la ruine de ses propriétaires, outre que trente-deux personnes y perdirent la vie. Ce triste événement fournit au feu duc de Northumberland une occasion de faire éclater sa générosité, et à M. Kemble de montrer la noblesse de ses sentimens. Du temps qu'il avait la direction du théâtre d'York, Kemble avait imaginé d'employer des soldats pour orner certaines marches théâtrales. Un officier du régiment stationné dans cette ville, auquel il s'adressa, afin d'obtenir la permission d'engager quelques-uns de ses hommes, repoussa durement sa demande. Kemble, sans se rebuter, s'adressa au comte Percy, sur le crédit duquel il avait lieu de compter, et celui-ci accorda immédiatement la permission demandée. Plusieurs années après, lorsque Kemble était parvenu au plus haut degré de faveur auprès du public de Londres, le docteur Raine se présente chez lui, se disant chargé de solliciter ses soins de la part d'une personne d'un rang élevé, pour qu'il prît la peine de compléter l'éducation de son fils. Kemble s'excusa d'abord sur ses occupations. Le docteur Raine, en se retirant, laissa échapper que ce refus occasionerait quelque peine au duc de Northumberland. A ce nom, Kemble retint le docteur en disant : « Le » duc a le droit de me donner des » ordres : » et, en effet, le duc actuel de Northumberland reçut pendant quelque temps, des leçons de déclamation de Kemble. Longtemps après survient l'incendie de Covent-Garden. Le matin même de l'événement, le duc de Northumberland écrit à Kemble pour offrir de lui prêter 10,000 livres sterling sur sa seule garantie personnelle. Kemble accepta l'offre avec empressement et reconnaissance; il ne manqua pas de payer les intérêts aux époques de leur échéance, à l'intendant du duc. Cependant le jour de la pose de la première pierre du nouveau théâtre de Covent-Garden, le duc de Northumberland écrit à Kemble que, sachant que cette journée devait être au nombre des plus honorables de sa vie, il désirait aussi qu'il pût la compter parmi les plus heureuses; en conséquence, il lui renvoyait sous le même pli, son obligation biffée. On pense bien que M. Kemble dut s'inquiéter de reconnaître de quelque manière, cet acte d'une générosité toute royale. A cet effet, il dédia à son illustre bienfaiteur son *Essai sur Macbeth et Richard*, où il se plut à attester, avec la réserve et la dignité convenables, la munificence du duc.

La première pierre du nouveau théâtre de Covent-Garden fut posée par le roi actuel, alors prince de Galles, en sa qualité de Grand-Maître des Francs-maçons de la Grande-Bretagne, procédant en loge. En l'espace de neuf mois, le nouvel édifice parut sortir, comme par enchantement, des ruines de l'ancien, d'après les plans de l'architecte M. Smirke junior. Il fut inauguré par la tragédie de Mac-

beth, le 18 septembre 1809. Les énormes pertes supportées par les propriétaires de l'établissement et le prix excessif des nouvelles constructions déterminèrent à augmenter le nombre des loges et à élever les prix d'entrée. Le prix du parterre fut porté de 3 schellings 6 pence (4 francs 26 cent.) à 4 schellings (4 francs 88 cent.); celui des loges de 6 à 7 schellings (de 7 francs 32 cent. à 8 francs 54 cent.). Cet incident donna lieu à une scène de mutinerie qui est restée célèbre dans les fastes de la scène britannique, sous la désignation de *O. P. riot*, à cause des initiales des mots anglais *old prices* (anciens prix), qui furent adoptées pour cri de ralliement. Pendant six soirées consécutives, le public de Londres s'amusa à danser des rigaudons sur les bancs du parterre de Covent-Garden, avec cette turbulence qui caractérise John Bull lorsqu'il a pris feu. Durant ces six soirées, les acteurs ne purent faire entendre un seul mot. Tous les chapeaux du parterre étaient ornés des lettres O. P. On y voyait flotter des bannières avec la même inscription; on y formait des figures de danse représentant les lettres O. P. Les cris d'O. P. s'y faisaient entendre sans interruption : tout cela sans que la police se crût permis d'arrêter un tapage qui n'était point suivi de voies de fait. Kemble refusa de paraître devant le parterre, qui l'appelait avec colère : tous ceux de sa famille qui montaient sur la scène avec lui, M. Charles Kemble, son frère, mistress Siddons, sa sœur, partagèrent sa disgrâce. Enfin, un arrangement mit fin à cette querelle. Les loges furent réduites à leur ancien nombre, le prix du parterre fut redescendu de nouveau à 3 schellings 6 pence. Les propriétaires ne conservèrent que l'augmentation d'un schelling sur le prix d'entrée des loges.

Il est temps de dire quelque chose des qualités distinctives du grand acteur qui fait le sujet de cet article et des rôles principaux où il sut les déployer. Il réunissait à un degré éminent, les conditions physiques et morales qu'exige le théâtre : de belles formes, une tête à la fois classique et expressive, un jugement exact, une activité infatigable, un génie décidé et un ardent amour pour son art. Il possédait en outre, cet air de supériorité morale, qui dès le premier coup d'œil, imprime au spectateur l'idée que le personnage qu'il voit n'est pas de la même espèce que le commun des hommes. Sa voix était défectueuse dans les tons bas qui conviennent au monologue, mais elle était énergique et pénétrante dans le cours ordinaire de la déclamation, et surtout merveilleusement touchante dans l'expression de la mélancolie : cependant, elle devenait parfois traînante et laborieuse, principalement lorsqu'il souffrait de quelque indisposition. Des critiques anglais ont reproché à Kemble de manquer de naturel, par trop d'étude et d'art. Son regard, disaient-ils, sa démarche, sa parole, sur le théâtre, ne ressemblaient à rien de ce qu'on voit dans la nature, et aspiraient vers un beau idéal, dont tous les esprits ne sont pas également impressionnés. En effet, s'il avait à dépeindre la haine, le désespoir,

la rage la plus exaltée, il s'étudiait au plus fort du mouvement de la passion, à ne point tomber dans l'exagération, et à tempérer de quelque manière, l'horreur des impressions qu'il devait produire. Il évitait soigneusement les grimaces, les torsions des membres, les hoquets de la voix; son jeu avait les apparences du naturel et de la simplicité; aucun ornement étranger à l'art ne le défigurait sous prétexte de l'embellir; en un mot, l'ensemble le plus parfait gouvernait et dirigeait vers une même pensée son geste, sa voix, son regard. Hors du théâtre, comme en scène, les moindres détails relatifs à l'histoire ou à l'illustration de son art fixaient l'attention de Kemble. Dans cette vue, il consacra des sommes considérables à former une collection unique d'ouvrages dramatiques anglais ou de pièces de toute nature relatives à l'histoire de ce théâtre. On fut redevable à ses études de la remise en scène de plusieurs pièces vieillies, auxquelles, à l'aide de quelques corrections, il sut rendre leur ancienne popularité. Hamlet fut le rôle triomphal de Kemble tandis qu'il resta dans la vigueur de son âge et de son talent; car vers ses dernières années, les rides de son front contrastaient trop avec la jeunesse du prince danois. Mais jusqu'alors, il reproduisait admirablement les grâces et la mélancolie qui distinguent le personnage d'Hamlet. Son élégance et sa beauté fixaient sans partage, les regards du spectateur. Lorsqu'il parlait, sa voix tombait dans l'oreille comme un écho, et entraînait doucement l'auditeur dans la sphère des passions qui agitent le jeune prince. Il y avait dans la manière dont Kemble rendait ce rôle, une profonde mémoire du passé et une éternelle aliénation du sourire qui sollicitaient le pathétique au plus haut degré. D'autres acteurs l'ont peut-être joué avec plus d'énergie et d'effet; mais aucun n'a jamais surpassé l'Hamlet sensible et abandonné de Kemble. Les autres rôles principaux de Kemble furent principalement dans le théâtre de Shakespeare, Caton, Brutus, Coriolan, Macbeth, Richard III, le roi Jean, le roi Lear, dans lesquels il déploya les nombreuses modifications d'effets scéniques que durent lui suggérer son intelligence et sa flexibilité. Un des rôles les plus heureux et les plus spirituels de Kemble, dans lequel ses défauts même parurent conspirer avec ses qualités pour former un ensemble parfait, fut celui de Pierre (dans le *Festin*). L'indifférence licencieuse avec laquelle ce personnage couvre la profondeur de ses desseins et la fureur de sa vengeance, le ton amer de sa raillerie s'accordaient admirablement avec la manière de Kemble, dont le génie ne se prêtait que difficilement à l'expression des caractères purement comiques. Dans le rôle de Penruddock, de la pièce intitulée *La Roue de la Fortune* (*the Wheel of Fortune*), l'un de ses triomphes, quoique revêtu du costume moderne le plus simple, il savait conserver à sa personne son caractère ordinaire de supériorité.

Kemble termina sa carrière dramatique, le 29 juin 1817, par le rôle de Coriolan, qu'il

joua ce jour-là, avec un nouveau degré d'énergie et de supériorité. Ses adieux au public furent extrêmement touchans, et il recueillit les marques les plus éclatantes d'attachement et de regret. Il en fut de même après la représentation, de la part de ses camarades, qui voulurent se partager les pièces de son dernier costume théâtral : l'un reçut de sa main, ses sandales, l'autre le mouchoir dont il s'était servi durant cette soirée ; toute la troupe dramatique et les employés de l'établissement eux-mêmes rangés en file sur son passage, lorsqu'il sortit, voulurent donner un dernier salut, à leur ancien chef. Les admirateurs du talent de Kemble ne s'en tinrent pas là. Ils voulurent, suivant le noble usage pratiqué en Angleterre, convoquer une assemblée publique afin d'aviser aux moyens d'ouvrir une souscription destinée à célébrer un banquet en son honneur, dans lequel un témoignage durable d'admiration lui serait offert. Une coalition d'artistes s'empressa de concourir à la réalisation de ce projet. Le dessin d'un vase d'argent fut fourni par M. Flaxmann (1); une médaille fut frappée par M. Warwick, d'après un portrait en la possession de M. Mathews. M. Poole, auteur dramatique renommé en Angleterre, écrivit l'inscription pour le vase. Thomas Campbell composa une ode, que M. Young se chargea de réciter et M. T. Cooke de mettre en musique. Lord Holland présida le banquet, où vinrent prendre place une foule de convives tous distingués par leur rang dans la société ou dans la république des lettres et des arts. On y comptait, entre autres, le duc de Bedford, le marquis de Lansdowne, le marquis de Tavistock, le comte d'Essex, le comte de Fife, le comte de Lauderdale, lord Erskine, sir Robert Wilson, M. George Canning, le sculpteur Flaxmann, les peintres Benjamin West et Th. Lawrence, l'architecte Smirke, l'avocat Adolphus, les poètes Thomas Moore, et Th. Campbell, les acteurs Kean et Talma, enfin beaucoup d'autres personnes d'un nom célèbre. Kemble fut placé à table, entre le président et le duc de Bedford. Après le banquet, lord Holland prononça un discours en l'honneur du héros de la fête, qu'il ne dédaigna pas, suivant la coutume anglaise, de qualifier de son ami (*my friend*

(1) Le vase offert à Kemble portait l'inscription suivante (en anglais) :

« A. J. Ph. Kemble — à l'occasion de sa retraite du théâtre — dont il a été pendant trente-quatre ans, l'ornement et la gloire —au savoir, au goût, au génie de qui est dû son état actuel de perfectionnement — sous les auspices et par le dévouement incomparables duquel, à la cause du véritable drame et plus particulièrement à la gloire de Shakespeare — le théâtre est arrivé à un degré de régularité et de splendeur auparavant inconnu —outre qu'il a reçu de son noble caractère un accroissement d'honneur et de dignité. — Ce vase a été présenté — au nom d'une nombreuse assemblée de ses admirateurs — par les mains de leur président—Henri Richard Vassal, lord Holland—XXVII juin M DCCC XVII. — Il lui est dû plus que tout ce qui peut lui être payé. »

who sits near me), et Kemble lui répondit avec la modestie et la dignité convenables.

Le caractère privé de Kemble fut aimable, enjoué et poli : il avait formé une collection des caricatures publiées sur ou contre lui, qu'il se faisait un plaisir de montrer à ses amis. Plus d'une fois il eut l'honneur d'être reçu à Carlton-House, et le présent roi d'Angleterre, alors prince de Galles, lui fit cadeau d'une très-belle tabatière, en témoignage de son estime. Le petit nombre d'écrits échappés de sa plume, bien qu'ils renferment quelques traits d'imagination et de sentiment, n'obtinrent qu'un médiocre succès. Il les jugea lui-même avec tant de sévérité, particulièrement les *Pièces fugitives*, qu'il ne manqua jamais d'acheter pour les détruire, tous les exemplaires de cet ouvrage qu'il rencontra en vente. Cette circonstance a fait précisément rechercher des curieux, ces *Pièces fugitives;* et l'on a vu, dans une vente publique, un exemplaire poussé jusqu'au prix de 3 liv. st. et 5 schellings.

Peu après sa retraite du théâtre, Kemble sentant que le climat de l'Angleterre aggravait un asthme dont il était tourmenté depuis long-temps, vint habiter dans le midi de la France, les environs de la ville de Toulouse, dont le climat pur et tempéré promettait du repos à ses dernières années. Il vécut quelque temps dans cette solitude, ignoré de la France et presque oublié de l'Angleterre. Dans cette situation nouvelle où se trouvait confiné celui qui pendant tant d'années, avait recueilli les applaudissemens bruyans et les transports d'enthousiasme de la capitale d'un grand empire, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'exactitude de ce qui a été dit des acteurs, qu'ils meurent deux fois; la première fois, lorsque après un affaiblissement graduel de leurs forces physiques et morales, ils terminent leur vie publique en quittant le théâtre; la seconde fois, lorsque après quelques années d'une retraite humble et oubliée, ils cèdent à l'effort de l'âge et descendent dans la tombe commune. La première mort est la plus sévère; car elle est pour eux, la perte de la grandeur, de l'éclat, de la gloire, de la popularité. Toute la poésie de leur vie s'évanouit à cette époque. Une nuit voit s'accomplir cette solennelle révolution. Cette nuit commence au milieu des pompes les plus éclatantes; elle finit au milieu du silence des ténèbres. Ils se relèvent cependant le lendemain; mais tous les prestiges d'un long passé sont évanouis; ils sont morts de leur vivant.

Des affaires privées rappelèrent momentanément Kemble à Londres; c'est à cette occasion qu'il vendit au duc de Devonshire sa curieuse collection de pièces de théâtre, augmentée d'une collection de papiers et de pièces de tout genre relatifs au même sujet, la plus complète que l'on connût en Angleterre, à l'exception de celle du Dr Burney, actuellement déposée au Muséum britannique; le reste de la bibliothèque fut pareillement vendu, et les livres enrichis de son écriture furent poussés à des prix très-élevés. Kemble céda sa portion de

propriété du théâtre de Covent-Garden à son frère Charles Kemble. Il revint ensuite sur le continent, et choisit pour sa résidence, dans les environs de Lausanne, une maison appelée *Beausite*, et qui justifiait parfaitement cette dénomination. La lecture, mais surtout la culture de son jardin, remplirent désormais ses loisirs. Bientôt il entreprit un voyage en Italie. A Rome, il fut atteint par la maladie endémique qui règne en été, dans la contrée; les médecins lui prescrivirent de retourner sur-le-champ dans sa retraite de Lausanne; ce ne fut pas sans difficulté qu'il parvint à l'atteindre. Cependant il semblait s'être assez bien remis, lorsqu'un matin, au mois de février, après avoir lu suivant son usage, un chapitre de la Bible, il rentre dans la salle à manger à l'heure du déjeuner, et dit à sa femme. « Ne t'alarme point, ma chère, j'ai eu une petite attaque d'apoplexie. » Il s'assit, et voulut lire un journal; mais son état empirant, le médecin fut appelé. Le docteur trouva Kemble qui avait subi une attaque d'apoplexie sur le côté gauche du corps, et ne pouvait articuler que difficilement; il s'empressa de le transférer sur son lit, avec l'aide de son vieux serviteur George; mais durant cette opération, une nouvelle attaque survint, qui obligea de déchirer les vêtemens du malade afin de parvenir plus promptement à le saigner. Dès lors, les attaques ne firent que se succéder rapidement. Kemble ne recouvra plus l'usage de la parole. Il expira après moins de 48 heures de maladie, le 26 février 1823, âgé de soixante-six ans. Il fut enseveli dans un espace de terre adjacent au cimetière de Lausanne, situé sur la route de Berne, où reposent aussi plusieurs Anglais.

On a publié: *Memoirs of the life of J. Ph. Kemble.* — Mémoires sur la vie de Kemble, par J. Boaden, contenant l'histoire du théâtre anglais depuis Garrick jusqu'à ce jour. Londres, Longmann, 1825, 2 vol. in-8°, avec un portrait par sir Th. Lawrence (1). L'auteur avait été l'ami de Kemble pendant plus de trente années, et son ouvrage offre une lecture agréable et instructive.

M. Biagioli a publié: *In morte di J. Kemble, di gloriosa memoria* (Paris, Dondey-Dupré, 1823, in-4°, 1/2 feuille); c'est un sonnet, avec une traduction en prose française, en regard des vers italiens.

Liste des ouvrages de J. Ph. Kemble.

I. *Pièces fugitives.* 1780.

II. *Bélisaire*, tragédie jouée à York, en 1778, non imprimée.

III. *La Femme officier*, farce jouée à York, en 1779, reproduite à Drury-Lane en 1786, sous ce titre: *les Projets féminins*, non imprimée.

IV. *Lodoïska*, drame musical, imité du français. 1794.

V. *Essai sur Macbeth et Richard III.* 1817, in-8. — *L'Essai sur Macbeth* avait été publié dès 1786.

(1) Ce portrait a été lithographié à Paris, par M. Marlet.

Kemble avait en outre modifié, corrigé, arrangé pour le théâtre, un nombre considérable d'ouvrages dramatiques, dont on trouve la liste dans l'*Annual Biography* de 1824, vol. VIII.

KEMPER (Jean-Melchior), né le 26 avril 1776, à Amsterdam, reçut sa première éducation chez son aïeule maternelle, qui vivait fort retirée, à Harlem. Cette femme respectable se plut à développer les inclinations vertueuses qu'elle aperçut en lui. Le jeune Kemper, après avoir épuisé toutes les ressources qu'offrait pour l'étude des lettres, l'école latine de Harlem, alla perfectionner son instruction dans sa ville natale, sous les habiles professeurs van Ommeren et Wittenbach; il fut bientôt mis au nombre de leurs élèves les plus distingués. Le savant Cras, dont il ne tarda guère à devenir l'ami, fut son professeur de droit. La fameuse dissertation intitulée: *De jurisconsultorum romanorum principio, quod contra bonos mores fiat, id jure ratum esse non oportere*, qu'il soutint de la manière la plus brillante, lui valut le grade de docteur en droit à l'université de Leyde, en 1796. Ses compatriotes l'ayant engagé à venir exercer au milieu d'eux la profession d'avocat, il y consentit, mais avec le désir néanmoins de se livrer par la suite, à la carrière de l'enseignement. La Hollande, entraînée pour ainsi dire, dans la tourmente politique qui menaçait l'Europe, se trouvait le théâtre de continuelles agitations. Partisan d'une sage liberté, mais ennemi des démagogues, Kemper soutint contre eux plus d'une lutte. Aussi ne fut-ce qu'au triomphe des principes d'une salutaire modération, en 1799, qu'il dut la chaire de droit civil et naturel à Harderwick. Il l'occupa jusqu'en 1806 que Cras manifesta le vœu d'être remplacé par lui pour la leçon de droit civil à l'Athénée d'Amsterdam; en 1809, cédant aux plus flatteuses instances, il alla professer à l'université de Leyde, le droit naturel et le droit des gens. Il donna, l'année suivante, sous le règne de Louis Bonaparte, une édition du *Code criminel de la Hollande*, avec une introduction et un commentaire qui lui valurent les suffrages de tous les jurisconsultes. L'indépendance nationale avait toujours été pour Kemper un véritable objet de culte, et dès l'année 1806, dans le *Recueil de Lettres Hollandaises*, qui, publié sous le voile de l'anonyme, par un libraire d'Amsterdam, fit un très-grand bruit, il se prononça contre l'influence que le gouvernement français cherchait à prendre de plus en plus, sur la République Batave. Son désespoir fut au comble lorsqu'il vit sa patrie englobée dans le vaste empire de Napoléon. Il conçut, après la désastreuse campagne de Russie, le projet d'employer et son ascendant sur la jeunesse, et ses nombreuses relations à faire changer cet état de choses. La bataille de Leipsick accrut ses espérances. Enfin, au mois de novembre 1813, il accéléra de tous ses moyens le mouvement de l'insurrection hollandaise; il seconda puissamment MM. de Hogendorp et Vanderduyn, qui s'étaient placés à la tête du gouvernement provisoire;

il décida même la ville d'Amsterdam à faire cause commune avec La Haye, et dès-lors il n'exista qu'une seule direction.

Le prince d'Orange, à son retour, hésitait sur la qualification qu'il lui convenait de prendre; Kemper contribua plus que personne, à lui faire préférer au titre de *Stathouder* celui de *Prince Souverain*, comme moins susceptible de rappeler d'anciennes dissensions, et plus analogue aux besoins du moment. La dignité de Recteur magnifique de l'université de Leyde, le collier de commandeur de l'ordre du Lion belgique, des lettres de noblesse et le brevet de conseiller d'Etat honoraire, furent accordées à ce courageux citoyen, en récompense des services qu'il avait rendus à sa patrie. Kemper prit la plus grande part à l'organisation des universités et des colléges. Nommé membre de la commission chargée de préparer la législation du nouveau royaume des Pays-Bas, il rédigea le projet de code civil. Cet ouvrage, qui s'écartait trop du code français, parut manquer de méthode et de précision. Le profond savoir et les lumières de son auteur ne purent le mettre à à l'abri d'indécentes critiques. Quelqu'un engageant Kemper à faire des démarches pour réprimer l'audace avec laquelle plusieurs journalistes s'étaient permis de l'attaquer dans cette circonstance, « Je m'en garderai bien, répondit-il, la liberté de la presse est une si bonne chose, qu'il faut savoir la respecter jusque dans ses écarts. » Député par la province de Hollande, aux Etats-Généraux, en 1817, Kemper y donna des preuves multipliées de l'étendue et de la variété de ses connaissances. Son élocution était vive, facile, entraînante; et jamais (c'est une justice qu'on doit lui rendre) jamais une personnalité désobligeante ne sortit de sa bouche, malgré la chaleur avec laquelle il improvisait ses répliques. Il paraissait jouir d'une santé parfaite lorsque, frappé d'un coup d'apoplexie, le 20 juillet 1824, il fut enlevé subitement à la tendresse de sa femme et de cinq enfans dont il était l'idole à si juste titre. — Personne, plus que Kemper, n'a réuni les qualités du cœur à celles de l'esprit. Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, et de l'Institut royal d'Amsterdam depuis sa fondation (1808), il a publié des dissertations latines dont voici les plus importantes : 1° *De jure naturæ immutabile et æterno.* in-4, Haderwick, 1799. 2° *De prudentiâ civili in promovendâ eruditione.* in-4, Harderwick, 1800. 3° *De litterarum studio, calamitosis reipublicæ temporibus, optimo solatio et perfugio.* in-4, Harderwick, 1806. 4° *De populorum legibus, optimis increscentis vel decrescentis humanitatis indiciis.* in-4, Amsterdam, 1806. 5° *De disciplinarum moralium præstantiâ cum cæteris disciplinis comparatâ.* in-4, Leyde, 1809. 6° *De ætatis nostræ fatis, exemplo gentibus ac præsertim Belgiis nunquàm negligendo.* in-4, Leyde, 1816. Dans les *Annales* de l'académie de cette dernière ville, Kemper a publié des *Discours*, en langue hollandaise, *sur différens sujets*, dédiés au Prince souverain, depuis roi des Pays-Bas, un vol. in-8,

Amsterdam, 1814.—Des observations sur diverses parties du droit français, dans un recueil intitulé : *Annales de la Législation française à l'usage des départemens hollandais*, 5 cahiers. — Ce fut lui qui prononça l'éloge funèbre du professeur Cras, à la société *Felix Meritis* d'Amsterdam. Son mémoire : *De l'influence qu'ont exercée les événemens politiques ainsi que les opinions religieuses et philosophiques, depuis vingt-cinq ans, sur les lumières, la religion et les mœurs des peuples de l'Europe*, fut en 1818, couronné par la société de Harlem (dite *Société Teylerienne*) (1); son *Essai sur la nécessité des idées religieuses et de leur pratique, relativement aux vertus morales*, lui avait valu l'*accessit*, avec une médaille d'argent, au concours de 1801 (Article communiqué par M. *le baron de* Stassart, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux du royaume des Pays-Bas).

N.B. M. de Stassart nous invite à faire connaître que l'article Vanderstraeten, inséré par nous, dans l'*Annuaire Nécrologique* de 1825, pag. 424, renferme plusieurs détails et des phrases entières que nous avons extraites de la *Galerie historique des contemporains*, imprimée à Bruxelles; de manière que la rédaction de cette notice ne doit pas lui être entièrement attribuée (2).

KLEIST DE NOLLENDORF (le comte), général d'infanterie prussien, débuta jeune dans la carrière des armes, et fut d'abord employé, en 1795, sur le Rhin, en qualité de colonel des hussards de son nom. Il s'y fit distinguer en plusieurs rencontres, notamment au siége de Mayence. Chargé ensuite du commandement d'un corps contre les Polonais, il contribua, après la prise de Varsovie, à dissiper le reste de leur armée. Dans la guerre de 1807, il n'eut point de commandement important ; il donna néanmoins, à cette époque, suivant l'auteur de la *Galerie des Prussiens célèbres*, une preuve remarquable de sagacité. Ayant observé qu'une partie de l'armée défilait vers l'Elbe et la Saale, laissant ainsi ses derrières exposés à une attaque de la part des Suédois, avec lesquels on était en état de mésintelligence, le général Kleist, au milieu d'une des conférences de Charlottenbourg demanda tout à coup, au comte de Haugwitz où on en était avec les Suédois, question à laquelle le ministre était si peu préparé qu'il en parut tout déconcerté, et ne sut comment y répondre. Au mois de juillet 1812, Kleist fut employé

(1) Il a été traduit en allemand, sur la deuxième édition, par A. Dietrich. Leipsig, 1823.

(2) On peut ajouter à la liste des écrits de Kemper donnée par l'auteur de l'article, 1° *Observations sur la loi du 4 mai 1814, relative à la conversion de la dette publique de la Hollande.* — 2° *Opinion sur le projet de loi concernant la pêche du hareng*, présentée à la seconde chambre des États-généraux, dans la session de 1817. — On a publié : *Bibliotheca Kemperiana, sive Catalogus librorum qui studiis inservierunt viri nobilissimi J. M. Kemper.* Lugd. Batav., 1825, S. et J. Luchtmans et H. W. Hazenberg; in-8, de plus de 400 pages, y compris un catalogue d'estampes, gravures, etc. (*Note du rédacteur*).

dans le corps d'armée prussien qui agit conjointement avec les Français contre les Russes. Après la défection du général York, il fut nommé par le roi de Prusse, pour le remplacer comme lieutenant-général et placé sous les ordres du roi de Naples. Mais bientôt après, lorsque la Prusse se fut déclarée ouvertement contre la France, il fit la campagne de 1813 contre cette dernière puissance. Le 29 mai, il fut envoyé avec le général russe comte Schouvaloff aux avant-postes français, à Pleiwitz, pour y continuer les négociations d'un armistice qu'il conclut le 4 juin, avec le duc de Vicence et par lequel les hostilités furent suspendues jusqu'au 8 juillet. Il se distingua devant Dresde, le 15 août, et à l'affaire de Kulm, où il contribua puissamment à la défaite du général Vandamme : c'est à la suite de ce succès qu'il obtint le titre de comte de Nollendorf, nom du village où il avait attaqué les Français. Le 16 octobre, Kleist prit une part très-active à la bataille de Leipsick, où il faisait partie de la deuxième colonne d'attaque sous les ordres du général en chef Barclay de Tolly. Après la bataille de Hanau, il se rendit devant Erfurt; mais bientôt il passa le Rhin (1er janvier 1814) à la tête de l'armée de Silésie, et se porta devant Thionville. Le 9 mars, il exécuta des manœuvres savantes, au combat de Laon; le 21, il pressa vivement les maréchaux Marmont et Mortier, à Culchy; le 26, il délogea les Français de La Ferté-Gaucher, et se signala particulièrement aux affaires de Sézanne et de Coulommiers, glorieuses pour les troupes prussiennes. Le 28, il attaqua Claye, et après un combat qui se prolongea jusqu'à la nuit, il s'empara de Ville-Parisis et de Mont-Saigle. Le 30 mars, le général Kleist reçut ordre de former la principale attaque de Paris : il déboucha par Saint-Denis, et s'avança contre les villages de la Villette et de La Chapelle, où il éprouva une longue résistance. Il était parvenu à la Chapelle, lorsque la capitulation fit cesser les hostilités. Kleist commandait au mois de mai 1816, l'armée prussienne sur la rive gauche du Rhin et résidait à Mayence, lorsqu'il fut nommé gouverneur du grand-duché de Berg. Il est mort à Berlin, le 16 février 1823. Ce général était estimé dans l'armée prussienne comme habile tacticien et connaissant à fond tout ce qui tient à l'administration militaire.

KRUDNER (Julie de Wittinghoff, baronne de), né en 1766, à Riga, en Courlande, était fille du baron de Wittinghoff, de l'une des familles les plus nobles et les plus opulentes de ce pays. A l'âge de neuf ans son père la conduisit à Paris, où sa maison était le rendez-vous de tous les hommes distingués de cette capitale, parmi lesquels on comptait alors Diderot, d'Alembert, Helvetius, Grimm, etc. Une pareille société offrait de grands dangers à une jeune personne d'une imagination ardente. L'immoralité qu'on y professait avec cynisme, était d'autant plus séduisante que quelques-uns de ces hommes exprimaient leurs opinions avec éloquence,

et attaquaient par l'arme redoutable du ridicule, tout ce qui voulait leur faire front. Une grande force d'esprit et des principes religieux très-solides auraient été nécessaires pour leur résister, d'autant plus qu'à l'époque dont nous parlons, la corruption des doctrines et des mœurs était parvenue à son comble. Il est probable que dans la maison de son père, Julie de Wittinghoff n'avait entendu parler du mariage que comme d'une cérémonie en usage, qui procurait aux femmes la liberté de former telles liaisons qui convenaient à leurs caprices. A l'âge de quatorze ans, elle fut mariée au baron de Krudner, gentilhomme livonien, âgé de trente-six ans, possesseur d'une grande fortune et distingué par beaucoup de mérite et de considération. La nature avait doté Mme de Krudner de tous les avantages et de toutes les grâces du corps et de l'esprit. Une physionomie ravissante, un esprit facile et léger, des traits mobiles qui exprimaient toujours le sentiment et la pensée, une taille moyenne et parfaite, des yeux bleus toujours sereins, toujours vifs, dont le regard pénétrant semblait vouloir, comme disait Diderot, traverser le passé ou l'avenir, des cheveux cendrés retombant en boucles sur ses épaules, quelque chose de neuf, de singulier, d'imprévu dans ses gestes et ses mouvemens ; telles étaient les qualités qui la distinguaient. Le baron de Krudner emmena sa jeune épouse à Venise, où il résida durant plusieurs années, en qualité d'ambassadeur de Russie. Mais bientôt cette union, dont il naquit cependant deux enfans (1), fut troublée par les passions, et M. de Krudner fit prononcer son divorce en 1791. Après cet événement, Mme de Krudner revint à Riga, dans la maison paternelle, où elle menait une vie brillante, et attirait autour d'elle de nombreux adorateurs. Néanmoins elle se fatigua bientôt d'un théâtre si limité, et elle revint à Paris en 1798. Un jeune Français qui s'était attaché à elle, la conduisit successivement à Leipsick et à Riga; la même année elle fut de retour à Paris. C'est alors qu'elle écrivit le roman de *Valérie* (1). On a supposé que ce roman était un fragment de l'histoire même de l'auteur. Le héros du roman, tourmenté par une passion funeste pour une femme mariée, se donne la mort afin d'échapper au tourment de sa passion et au chagrin de n'être point payé de retour. On a dit que cette histoire était précisément celle d'un secrétaire de la légation de M. de Krudner, qu'un amour violent et malheureux pour la femme de son ambassadeur, avait conduit à se suicider. Quoi qu'il en soit,

(1) Les enfans de Mme de Krudner sont M. le baron de Krudner, chargé d'affaires de Russie près les cantons Suisses, et Mme la baronne de Berckheim, mariée à un gentilhomme badois, frère d'un ministre d'état de ce pays.

(1) *Valérie*, ou *Lettres de Gustave de Linar à Ernest de G...* Paris, 1803, 2 vol. in-12, — *troisième édition*, 1805, 2 vol. in-12. On a imprimé depuis : *Valérie*, ou *Lettres de Gustave de Linar à Ernest de G...*, continué par le prince de Ligne. Leipsig, 1807, in-12; reproduit dans le T. XXX des *Œuvres du prince de Ligne*.

Valérie est un ouvrage parfaitement bien écrit, et s'il ne raconte pas la vie de Mme de Krudner, il peint du moins, fort exactement, ses sentimens et son caractère. C'est un mélange continuel de vices et de vertus; c'est le tableau d'un grand désordre d'imagination combattu par une force exaltée de la conscience; le tout rendu au moyen d'expressions trop vraies et trop puissantes, pour n'être que de pures fictions. Après le succès de *Valérie*, Mme de Krudner vint à Berlin, où elle fut présentée à la dernière reine de Prusse, qui l'admit dans son intimité. La mort de cette princesse infortunée et les revers de sa maison firent une grande impression sur Mme de Krudner, et donnèrent à ses pensées une direction sérieuse, qui s'était annoncée de bonne heure, par une certaine propension aux rêveries mélancoliques. Sur ces entrefaites, la lecture des ouvrages de Jung Stilling, célèbre visionnaire allemand, développa en elle un mysticisme exalté : elle se lia avec Stilling lui-même, et devint son plus zélé disciple. En 1813, elle commença une nouvelle carrière toute religieuse, à Heidelberg, où elle se mit à visiter les prisons et à prêcher les condamnés. L'année suivante elle se rendit à Paris, dans l'exprès dessein de réformer les idées morales et religieuses des chefs des armées alliées. Ce n'était plus cette brillante ambassadrice recevant les hommages d'un monde qui l'adorait : pleurant désormais, sur les vanités humaines et sur ses propres erreurs, elle s'annonçait comme une envoyée de Dieu, destinée à rétablir sur la terre le règne du Christ. Elle tenait des assemblées dans son hôtel, devant lesquelles elle prêchait et priait. L'empereur Alexandre assistait quelquefois à ces réunions, qui sympathisaient avec ses propres rêveries. D'ailleurs, Mme de Krudner avait annoncé de bonne heure, dans ses prédications, la chute de Napoléon, ce qui avait établi et popularisé dans les cercles du nord, sa réputation de prophétesse. Cette réputation fut accrue et consolidée en 1815, lorsque le retour de l'île d'Elbe et la journée de Waterloo vinrent confirmer tout ce qu'elle avait annoncé, touchant les nouveaux malheurs qui devaient être suscités par l'*Ange noir*. « La célèbre prophétesse, dit M. Rabbe (1), s'était habilement emparé de ce qu'il y a de toujours vivant et de chatouilleux dans le cœur d'un roi, de cette orgueilleuse faiblesse qui se complaît dans les idées de puissance et de domination. « Alexandre, disait Mme de Krudner, a reçu » mission de réédifier ce que Napoléon avait reçu mission de détruire. Alexandre est l'ange blanc » de l'Europe et du monde, comme » Napoléon en fut l'ange noir.....» On attribua à l'influence de Mme de Krudner sur Alexandre, la modération que montra ce souverain dans les transactions qui se firent, à cette époque, avec la France... On a même fait honneur à Mme de Krudner de l'idée de la Sainte-Alliance; et il est vrai qu'elle avait

(1) *Histoire d'Alexandre Ier, par Alph. Rabbe.* Paris, Ponthieu, 1826, in-8 T. II, pag. 246 et suiv.

rêvé l'union des rois, mais dans l'intérêt universel des peuples. Elle voulait christianiser le monde selon les principes de l'Eglise primitive; elle voulait la paix universelle, et ne voyait d'autre moyen d'y parvenir que l'alliance des puissances du siècle, cimentée par la religion. Selon d'autres personnes, c'est au sortir d'un entretien, où cette femme extraordinaire épanchait son âme avec une éloquence admirable, que l'empereur Alexandre, saisi d'un transport religieux et philanthropique, enfanta ce projet.» C'est aussi à cette époque que Mme de Krudner publia une petite brochure intitulée : *le Camp de Vertus* (1), à l'occasion d'une revue générale des armées russes, devant un petit village de la Champagne, qui fut accompagnée de diverses cérémonies religieuses. Mme de Krudner s'enthousiasme pour ce spectacle, où elle voit la sanction de l'alliance pacifique du ciel avec la terre, dont Alexandre est le glorieux médiateur. Mme de Krudner donna aussi bien des larmes au jeune et infortuné Labédoyère; mais du moment où son sort fut accompli, elle n'en versa plus : elle avait été consolée par une vision, dans laquelle elle l'avait entendu lui dire qu'il était heureux.

Paris est la ville du monde la moins favorable au mysticisme : quand l'empereur de Russie en fut sorti, Mme de Krudner comprit qu'elle n'y avait plus de conquêtes à faire. Elle partit pour la Suisse, et se rendit d'abord à Bâle. Là, se joignit à elle, un jeune prédicateur génevois nommé Empeytaz, et M. Kellner, de Brunswick, qui étant employé aux postes sous le gouvernement de Jérôme Bonaparte, avait été arrêté, comme suspect de machinations politiques. La lecture de la Bible, pendant qu'il était en prison, avait fait naître en lui le désir de s'allier aux entreprises charitables de Mme de Krudner. Les réunions se tenaient à Bâle, à l'auberge du *Sauvage :* elles étaient remplies par des discours religieux, précédés et suivis de prières, accompagnés de distributions d'aumônes. Des femmes et des indigens formaient la majeure partie de l'auditoire. Dans les paroxismes de l'enthousiasme Mme de Krudner allait, dit-on, quelquefois, jusqu'à attaquer le lien conjugal comme incompatible avec la religion. Des épouses et des filles abandonnèrent leurs familles, après avoir répandu tout ce qu'elles possédaient parmi les indigens de la secte. L'autorité cantonnale alarmée, ordonna à Mme de Krudner de quitter le pays; la même chose eut lieu successivement, à Lorrach et à Arau, où elle prêchait en plein air, debout, sur un monticule, pendant cinq ou six heures consécutives. Son auditoire se montait quelquefois, de trois à quatre mille individus à qui elle fournissait du pain et des logemens. Sur le territoire de Bade, où elle s'était réfugiée, un détachement militaire cerna la foule des mendians qui l'entou-

(1) Imprimerie de Le Normant, in-8, de 8 pages (anonyme). Il y a eu une autre édition de la même époque. Lyon, Guyot, in-8, d'une feuille et demie.

raient, et les conduisit de vive force à Lorrach. Mme de Krudner voulut prêcher les agens de police qui conduisaient le détachement. N'ayant pas réussi à faire d'eux des prosélytes, elle écrivit au ministre badois, M. de Berkheim, une lettre datée du 14 février 1815 (in-8, de 20 pages) et imprimée dans les journaux du temps, où elle proteste contre la violence dont on a usé envers les siens. Elle distribua à la même époque, un écrit intitulé : *Avis aux Pauvres* et une *Gazette pour les pauvres*, dont il n'a paru qu'un seul numéro. Comme les disciples de Jung, Mme de Krudner annonçait la fin prochaine du monde et une nouvelle Jérusalem. Sa doctrine fondamentale était à quelques égards, celle des méthodistes ; savoir : la nécessité d'une régénération, opérée par la grâce efficace, sans effort humain. Son langage était persuasif; il flattait d'ailleurs l'amour-propre des pauvres par des déclamations fréquentes contre les riches et par les expressions affectueuses de l'égalité et de la fraternité chrétienne. On imagine facilement que ses discours ou ses *inspirations*, comme les appelait Mme de Krudner, étaient souvent dénués de raison et de logique, et parsemés de contradictions. Elle y faisait avec beaucoup de franchise, l'aveu de ce qu'elle appelait les égaremens de sa vie passée ; ayant l'air de penser qu'ils l'avaient rendue beaucoup plus propre à l'accomplissement de sa mission.

Cependant toutes les gazettes et toutes les polices de l'Allemagne s'occupaient de Mme de Krudner. On lui interdit l'entrée des États autrichiens et de l'Alsace ; des agens de police l'accompagnèrent à travers le Wurtemberg et la Bavière. A Leipzig, les personnes de quelque distinction eurent la permission de lui rendre visite ; tandis que des sentinelles placées à la porte de son logement en défendaient l'entrée aux individus pauvres ou non connus. Le professeur Krug a publié ses *Entretiens avec Mme de Krudner* (Leipzig, 1818). Un jeune théologien nommé Liedner, dont elle fit la conquête en cette occasion, publia en faveur de ses opinions, un livre intitulé : *Macbenac*. Berlin et les deux capitales de la Russie lui furent interdites ; Empeytaz et Kellner ne purent obtenir la permission de l'accompagner. Elle vécut quelque temps en repos, dans une de ses terres, près de Riga, autour de laquelle il existe des Hernutes ou frères Moraves, avec lesquels elle sympathisait. Enfin, elle se décida à se rendre en Crimée, afin d'y fonder un établissement chrétien de correction, pour les criminels et les pêcheurs. Elle est décédée dans cette contrée, au lieu nommé Karason-Bazar, le 25 décembre 1824 (1).

C'est un phénomène assez remarquable que de voir paraître au milieu du dix-neuvième siècle, une femme qui s'arrachant aux douceurs d'une vie paisible, se décide à errer de pays en pays, pour répandre des vérités qu'elle croit important de propager, affronte les persécutions, brave

(1) Suivant quelques journaux, le 13 janvier 1825.

le ridicule et s'élève au-dessus des dédains de notre incrédule philosophie. Ces faits méritent d'être observés. Les exercices de Mme de Krudner commençaient par l'oraison mentale. M. Empeytaz récitait ensuite une prière à haute voix, et prononçait un discours très-soigné, qu'il faisait suivre d'une nouvelle prière que les assistans récitaient à genoux. Après cet acte de piété, quelques personnes choisies obtenaient une audience particulière de Mme de Krudner : on la voyait souvent à genoux, au fond de plusieurs chambres sombres, dans une espèce de costume de prêtresse. Pendant les exercices, elle avait l'attitude d'une inspirée et restait dans le silence et le recueillement, observant néanmoins avec beaucoup d'attention, les personnes qui lui paraissaient le plus disposées à profiter des exercices ou sur lesquelles elle pouvait avoir le plus d'influence. Aux exercices qui eurent lieu en plein air, l'on vit accourir les habitans des campagnes voisines, les uns par curiosité, les autres par un véritable zèle religieux; un plus grand nombre pour avoir part aux charités de Mme de Krudner. Expulsée d'un pays, elle entrait dans un autre, après avoir secoué la poussière de ses pieds, catéchisant en plein air, au milieu des frimas et souvent par une pluie continue, deux ou trois mille malheureux qui formaient son cortége, tandis qu'une foule d'autres accouraient sur ses traces, demandant à tous les passans, à tous les échos, la bonne dame qui donnait de l'argent, en apprenant à prier Dieu. Quelques personnes ont cru voir dans les prédications de Mme de Krudner un nouveau moyen d'attaque contre la religion catholique. M. de Bonald a soutenu cette opinion dans le *Journal des Débats* du commencement de 1817 (1). Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas sans résistance que Mme de Krudner céda le terrain que la force la contraignit d'abandonner, d'ailleurs avec beaucoup d'égards pour sa personne. « Je n'aurais pas à me défendre, écrivait-elle au ministre de Bade, là où je n'aurais pas à traverser le désert de la civilisation, et à lutter contre des lois réprouvées par le seul code que je reconnaisse, celui du Dieu vivant. » Dans une autre lettre au même ministre, Mme de Krudner s'exprime ainsi : « C'est au Seigneur à ordonner et à la créature à obéir; c'est lui qui expliquera pourquoi la faible voix d'une femme a retenti devant les peuples, a fait ployer les genoux au nom de J. C., arrêté les bras des scélérats, fait pleurer l'aride désespoir, demandé et obtenu de quoi nourrir des milliers et milliers d'affamés... Il fallait une mère pour avoir soin des orphelins et pour pleurer avec les mères... une femme élevée dans les douceurs du luxe, pour dire aux pauvres qu'elle était bien plus heureuse sur un banc de pierre, en les servant... , une femme simple et non aveuglée par le faux savoir,

(1) V. aussi : *Sur Mme de Krudner, en réponse à l'article sur cette dame et contre M.r de Bonald, inséré dans le* Journal de Paris, *du vendredi 30 mai.* Paris, Le Normant, 1817; in-8 d'une feuille (par M. Marignié).

et qui pût confondre les sages..., une femme courageuse, qui, ayant tout possédé sur la terre, pût dire, même aux rois, que tout n'est rien; qui détrônât les prestiges et les idoles des salons, en rougissant d'avoir voulu briller par quelques misérables talens, etc. » On prétend avoir observé que dans la maison que Mme de Krudner occupait près de Lucerne, elle recevait un grand nombre de lettres qui ne lui arrivaient point par la poste, mais qui lui étaient remises par des messagers, souvent venus de très-loin. Tout était mystérieux dans sa correspondance, et cette particularité a donné lieu à divers soupçons, qui contribuèrent peut-être, à la faire expulser de la Suisse, encore que ses aumônes fussent avantageuses à quelques cantons de cette contrée, où par l'effet de malheureuses circonstances, le petit peuple se trouvait presque sans moyens d'existence. On croit que le montant des sommes qu'elle y a répandues s'élève à plus de 10,000 florins en or, et qu'avant sa sortie de ce pays, elle avait reçu de fortes lettres de change, dont le produit devait avoir la même destination. Il paraît même que ses profusions ébranlèrent sa fortune, puisqu'une terre qu'elle possédait en Allemagne fut saisie et vendue à la requête de ses nombreux créanciers. En quittant un canton, Mme de Krudner disait anathême aux magistrats qui l'expulsaient : elle leur reprochait leur dureté envers l'envoyée du Seigneur, et leur annonçait les vengeances du ciel irrité. A Schaffouse elle avait été invitée à quiter la ville et son territoire; et l'on présumait qu'elle suivrait la rive gauche du Rhin, pour prolonger son séjour en Suisse et répondre aux vœux de ses sectateurs. Mais elle arriva à pied à Randegg, et demanda pour elle, un lit au château; sa suite logea à l'auberge. Le bailli de Radolphell, instruit de son arrivée, lui fit signifier au milieu de la nuit, ainsi qu'à tous ceux qui l'accompagnaient, de se disposer à partir dès le matin. En se levant, Mme de Krudner prononça un discours : elle prit ensuite une baguette enveloppée d'une manière mystérieuse, fit mettre tout le monde à genoux, se promena solennellement dans la chambre, et prédit trois fois malheur à un monde corrompu et impénitent. La curiosité avait attiré les Juifs : elle les prêcha sur leur endurcissement. Beaucoup de personnes étaient arrivées durant la nuit, à pied et en voiture, en sorte que Randegg ressemblait à un lieu de pèlerinage. La foule se mit lentement en marche : Mme de Krudner lui fit prendre la route de Radolphell, où elle arriva à dix heures du soir : le bailli fort embarrassé, se transporta sur-le-champ chez elle, et lui demanda où elle voulait aller avec tout ce monde. Après un quart d'heure d'une conversation très-animée, le magistrat lui signifia l'ordre de partir. Le lendemain toutes les auberges étaient remplies : on accourait de toute part pour l'entendre prêcher. Le sermon commença en effet; et elle se plaignit amèrement des persécutions dont elle se disait victime, de la dureté des cœurs, des suggestions de Satan, dont ses persécuteurs

étaient l'instrument, et lança plusieurs traits contre le bailli. On empêchait, disait-elle, le peuple religieux de venir à elle; l'on arrêtait le cours de ses aumônes; avant son départ, elle engagea ses auditeurs à demander au ciel que le cœur du bailli s'attendrît pour les pauvres, et fit remettre pour eux, deux écus neufs à l'administrateur de la paroisse; ce qui manqua faire piller la maison de ce dernier, les pauvres s'étant imaginé qu'il avait reçu cent louis. Mme de Krudner en voulait surtout aux agens de police : elle les menaçait du feu du ciel et des plus terribles vengeances. Forcée de sortir de Zurich, elle se retourna vers la ville, et en étendant les bras, elle la maudit : « Malheur à toi, s'écria-t-elle, ville profane, où les enfans eux-mêmes ont déjà des visages d'Holopherne ! »

On a publié un portrait de Mme de Krudner avec cette inscription : *Tout mon être est charité* (1).

---

(1) M. Aimé Martin a publié un *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Bernardin-de-Saint-Pierre* (Paris, Ladvocat, 1826, in-8), *accompagné de Lettres*, parmi lesquelles on en distingue une de Mme de Krudner à Bernardin-de-Saint-Pierre, dont nous citerons quelques passages, qui serviront à mieux faire connaître cette dame.

« Leipzig, 26 février 1793. — Après quatorze mois, dont la plus grande partie ont été passés dans des maux de nerfs si affreux que ma raison en a été troublée et ma santé réduite à un état déplorable, je reviens depuis quelque temps, à un état plus calme ; la fièvre qui brûlait mon sang a disparu ; mon cerveau n'est plus affecté comme il l'était autrefois, et l'espérance et la nature descendent de rechef sur mon âme soulevée par d'amers chagrins et de terribles orages. Oui, la nature m'offre encore ses douces et consolantes distractions ; elle n'est plus couverte à mes yeux d'un voile funèbre. Je suis redevenue mère et j'existe derechef dans des amis qui m'étaient chers et que j'aime comme autrefois..... J'ai quitté mon pays dont le climat abîmait mes nerfs ; j'ai vu, après une absence de huit ans, mourir dans de longues douleurs, un père que j'aimais tendrement, qui était le meilleur des hommes. De terribles crampes serraient ma poitrine et affectaient mon cerveau ; des chagrins amers rongeaient mon âme comme les maux physiques rongeaient ma santé... Me voici actuellement en Saxe, à Leipzig. C'est une ville que mon mari a choisie, parce qu'elle fournit d'excellens moyens pour l'instruction de Paul, et j'ai la douceur d'être près de mon fils, de suivre ses progrès..... Notre fortune très-altérée par la guerre que nous avons eue et par les excessives dépenses auxquelles M. de Krudner a été assujéti en Danemarck, ne nous permet pas de vivre ensemble dans un pays aussi cher ; d'autres raisons trop longues à détailler, ont encore ajouté à cette résolution. Ici, je dépense très-peu ; la ville est peu chère. Je ne vois personne ; le climat est agréable, les fruits bons, les environs très-jolis. J'ai toujours avec moi Mlle Pioset, cette amie que vous avez vue chez moi, dans mon premier séjour à Paris ; elle a été mariée depuis : cette excellente femme, occupée tour à tour de mes enfans et de moi, est bien nécessaire à mon âme souvent malade encore..... »

L.

LOS RIOS (Jean-François de), ancien libraire à Lyon, où il s'était établi en 1766, naquit à Anvers en 1728, est mort à Malines le 24 novembre 1820. Il était devenu aveugle depuis trois ou quatre ans et vivait dans un état voisin de l'indigence. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Petite Bibliothèque amusante.* Lyon, 1766, in-12.

II. *Bibliographie instructive*, ou *Notice de quelques livres rares, singuliers et difficiles à trouver, avec des notes historiques pour connaître et distinguer les différentes éditions et leur valeur dans le commerce.* Avignon et Lyon, 1777; in-8, de xvj et 207 pages, avec un portrait de l'auteur.

III. *Petite Bibliothèque amusante*, ou *Recueil de pièces choisies. London, printed for S. Crowder, C. Ware and T. Payne* (Lyon). 1781, 2 parties, in-16, dont les pages sont encadrées.

Los Rios a été au moins l'éditeur et le compilateur de ce recueil, où l'on trouve d'ailleurs des pièces qui sont certainement de lui (V. *Archives historiques et statistiques du départ. du Rhône.* T. IV, pag. 70).

IV. *Œuvres de François de Los Rios, libraire de Lyon, contenant plusieurs descriptions et observations sur des objets curieux ou particuliers, aventures, voyages, etc.* A Londres, chez Molini, libraire de l'Académie, 1789; in-18, de viij et 173 pages, plus les faux titre et titre.

L'auteur a dédié son livre à son cheval.

V. *Science de la librairie à l'usage des élèves de cet état.*

La *France littéraire* de Ersch, qui indique les numéros I et V ci-dessus, attribue encore à Los Rios *plusieurs romans*, qui paraissent appartenir plutôt à une demoiselle Los Rios.

M.

MARE (Paul-Marcel del), théologien italien, naquit à Gênes, en 1734, d'une famille juive, et jusqu'à dix-sept ans, il suivit la profession de son père, le commerce. Un ecclésiastique de Gênes le conquit à la foi catholique, et le baptisa en 1753. Le marquis Marcel Durazzo fut son parrain, et lui donna son nom. Le jeune néophyte fit ses premières études dans sa patrie, et, étant entré dans l'état ecclésiastique, alla les continuer à Rome, puis à l'abbaye de Subiac. Il célébra sa première messe à Rome, en 1758, et s'y fixa près d'une communauté de prêtres génois qui s'appliquaient à l'instruction et aux missions, pour être ensuite employés

par la congrégation de la Propagande. Après qu'il eut passé quelques années dans ces exercices, il fut appelé en 1783, par le grand duc de Toscane (Léopold), pour professer la théologie à Sienne; et quatre ans après, il fut nommé à la chaire d'Ecriture sainte, à Pise. Del Mare prit une part active à la controverse sur la question de savoir si les chrétiens arméniens doivent être réputés dans le sein de l'église catholique. Il publia une défense d'un acte de la Faculté de théologie de Sienne, sur ce sujet (*Principes théologiques*, 1786, in-8). Adepte de l'école janséniste, del Mare embrassa le parti de Ricci, évêque de Pistoja, et soutint ses mesures. Il coopéra à l'édition qu'on fit à Gênes, du Catéchisme de Gourlin, sous le titre d'*Education chrétienne*, où *Catéchisme Universel* (1779, 3 vol.); ouvrage mis à l'*index* à Rome, par décret du 20 janvier 1783, avec cette clause, « qu'on ne pourra le lire » dans aucune langue, sous aucun » titre, dans aucun temps et dans » aucun lieu. » Del Mare défendit le Catéchisme contre ce décret, par un écrit intitulé : *Six Lettres de Final*. Il publia en 1789, un traité *De locis theologicis*, qui fut aussi mis à l'*index* par Pie VI (décret du 5 mars 1795). Cependant, parvenu à un âge avancé, l'abbé del Mare changea de sentimens; il adhéra à la condamnation de ses ouvrages, et en adressa l'acte signé de lui, à l'archevêque de Pise, le 5 novembre 1817, pour être transmis à Rome (Voyez *l'Ami de la Religion et du Roi*, numéros 818, 1024 et 1111). Il mourut dans sa quatre-vingt-dixième année, le 17 février 1824. Huit jours avant sa mort il célébrait encore la messe. M. l'abbé Baraldi a publié une notice sur del Mare, dans ses *Mémoires de Religion et de Morale* (Modène, année 1822): l'auteur rend hommage aux vertus et à la charité du respectable vieillard. Il nous apprend que par son testament, il a consacré le peu qu'il possédait à doter de pauvres jeunes gens qui voudraient faire des vœux dans le monastère de Saint-Benoît, à Pise; il a laissé sa bibliothèque aux religieux Carmes de la même ville.

MOSCATI (Pierre), fils d'un chirurgien de Milan, s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences physiques, et y fit tant de progrès, qu'à l'âge de vingt-deux ans il fut nommé professeur de médecine à l'université de Pavie. Il jouissait d'une grande réputation comme médecin et comme savant, lorsqu'en 1796, il embrassa la cause de la Révolution. Membre du Congrès Cisalpin, il fut envoyé, en février 1797, en qualité de commissaire, pour assister à l'enlèvement de la statue de Notre-Dame de Lorette, opérée par un commissaire français. L'année suivante, il devint membre, et à son tour, président du Directoire de la république Cisalpine. Mais le Directoire de France ayant pris ombrage du dévouement personnel de Moscati au général Bonaparte, et du système d'indépendance complète de la Lombardie qu'il cherchait à faire prévaloir, le força à donner sa démission entre les mains du général Brune. Quand les Austro-Russes conquirent l'Italie, en

1799, Moscati, qui ne s'était pas pressé de fuir, fut arrêté et conduit dans la forteresse de Cattaro : mais l'archiduc Charles étant tombé malade, Moscati, qui avait sa confiance comme médecin, fut appelé à Vienne, et réussit à le guérir. Il reparut en Italie après la victoire de Marengo, et fut bientôt au nombre des députés qui vinrent à Lyon, en 1801, former cette *Consulta*, qui constitua la république Italienne et lui donna Bonaparte pour président. Sous le nouveau gouvernement, Moscati fut directeur général de l'instruction publique, place qu'il conserva lors de la création du royaume d'Italie. Il fut successivement nommé sénateur, conseiller d'état, comte, grand dignitaire de l'ordre de la Couronne de fer et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il était en même temps, le médecin de confiance du Vice-Roi et de toute sa famille : aussi fut-il, en 1814, du nombre des sénateurs qui agirent avec le plus de chaleur, afin de conserver le trône italien au fils adoptif de Napoléon. Le gouvernement autrichien écarta Moscati des fonctions publiques ; mais il resta possesseur d'une belle fortune et d'une considération due à son caractère et à ses talens. On le vit encore, en mai 1817, faire, en présence du gouverneur de la Lombardie, des expériences qui eurent le plus grand succès, sur la fusion des substances réfractaires, par la combinaison des gaz hydrogène et oxygène. Moscati est mort à Milan, le 19 janvier 1824, âgé de quatre-vingt-trois ans et six mois. Il paraît que ce savant a publié quelques mémoires dont nous ignorons les titres. Quelquefois, il adopta des opinions bizarres, parmi lesquelles on peut citer celle qui lui faisait soutenir que l'homme était destiné à marcher à quatre pattes, et en faveur de laquelle il déploya toutes les connaissances que la physique et la chimie purent lui fournir. Mais ce n'est pas seulement par des écrits qu'il a servi les sciences : les honneurs et les richesses devinrent pour lui de puissans moyens de les encourager. Il prit part à tous les établissemens de son temps qui eurent pour but les progrès des sciences, des arts, de la civilisation. Sa maison était une véritable académie, dont l'accès fut toujours facile à quiconque était en état de s'y plaire. On y trouvait une bibliothèque nombreuse et choisie, un cabinet de physique et d'astronomie, un laboratoire de chimie, une collection curieuse des plus beaux instrumens de chirurgie. Il a légué ces objets précieux à divers établissemens scientifiques de son pays. L'Institut Italien, dont il était membre, a reçu la plus grande partie de sa bibliothèque. Il a fait don au lycée de Saint-Alexandre d'un observatoire météréologique, qu'il avait établi dans la tour de l'église supprimée de Saint-Jean *in Conca*. Au milieu des plus hautes distinctions, Moscati pensa et agit toujours en philosophe, et ne cessa jamais entièrement d'exercer la médecine en faveur de ses amis ou des indigens. Ces qualités le firent respecter dans les diverses vicissitudes de sa fortune.

R.

REINHOLD (Charles-Léonard), métaphysicien, naquit à Vienne, en Autriche, en 1758, d'un ancien militaire au service de cette puissance. Dès l'âge de quatorze ans, il entra chez les Jésuites, à leur noviciat du collége de Sainte-Anne. Une lettre qu'il écrivit à son père, le lendemain de la suppression de la compagnie, offre des détails assez curieux sur la discipline intérieure des maisons d'éducation de ces Pères et sur le dévouement absolu qu'ils savaient inspirer à leurs élèves. Le Jésuite novice s'exprime en ces termes, sous la date du 13 septembre 1773 : « Je compris bien qu'il me fallait retourner à la maison paternelle. Cependant, comme je n'étais pas encore dispensé d'observer nos saints statuts, je n'osai pas penser à vous et à la maison paternelle ; car c'est une chose qui viole nos règles, à moins que ce ne soit afin de prier pour les nôtres. Un chrétien aussi zélé que nous, mon cher papa, sait très-bien qu'il y a des liens plus sacrés que ceux d'une nature vicieuse, et qu'un homme mort à la chair et vivant seulement dans l'esprit, ne peut plus avoir, à proprement parler, d'autre père que le père céleste, ni d'autre mère que son ordre sacré, ni d'autres parens que ses frères en J.-C., ni d'autre patrie que le ciel. L'attachement à la chair et au sang est, comme tous les théologiens le soutiennent unanimement, une des plus fortes chaînes par lesquelles Satan peut nous river à la terre. J'eus en effet, toute la nuit, une lutte très-pénible à soutenir contre l'adversaire héréditaire de notre perfection ; à tout moment il faisait passer devant mon imagination papa et maman, frères et sœurs, oncles et tantes, et même notre chambrière. Vous pouvez vous figurer l'angoisse que ma conscience éprouva, jusqu'à ce que ce matin, à neuf heures, le *manuductor* (chef des novices) nous annonçât que le P. Recteur nous permettait d'écrire à nos familles et de les préparer à notre retour. Pour la plus grande satisfaction de ma conscience, je demandai en mon particulier, une permission spéciale du *manuductor* de penser à mes plus proches parens, non-seulement pour le temps où j'écrirais la lettre, mais aussi pour le reste de la journée. Je l'obtins effectivement, excepté pour le temps des méditations, de la lecture spirituelle et de l'*Angelus*. Pour contrarier encore davantage le malin esprit et me donner le mérite de l'obéissance, j'allai trouver le P. Recteur avant d'écrire la lettre, et je le priai de m'ordonner d'écrire à mes parens. » — Dans cette lettre naïve se dévoile le système odieux des Jésuites. Pour avoir des jeunes gens dévoués à leur ordre, ils avaient entrepris de leur persuader que l'affection pour leur famille était un péché : ils

détruisaient ainsi dans le cœur des novices les sentimens naturels les plus sacrés, pour faire de ces jeunes gens les instrumens passifs des volontés de leurs supérieurs. On a cru retrouver par la suite, des traces de cette obéissance d'esprit, acquise de bonne heure, dans le caractère littéraire de Reinhold, dont les opinions semblèrent presque toujours dirigées par quelqu'impulsion extérieure. De chez les Jésuites, Reinhold était passé, en 1774, chez les Pères Barnabites, où il occupa une chaire de philosophie. Bientôt ses talens le mirent en relation avec des savans de Vienne, notamment avec le baron de Bonn, auteur de la *Monographie des Moines*, qui se l'associèrent pour la rédaction d'un journal philosophique. Il paraît que ses nouvelles liaisons, secondées par la liberté de penser que favorisait Joseph II, firent naître en lui des doutes sur la foi de l'Église catholique, et le déterminèrent enfin à se soustraire aux liens de l'état ecclésiastique. A cet effet, il se rendit à Leipzig en 1783, et y publia une *Apologie de la Réformation*, par laquelle il essaya de justifier sa renonciation à la foi de ses pères. Il passa depuis à Weimar, où il reçut l'accueil le plus amical du célèbre Wieland, qui lui fit partager la direction lucrative de son journal, intitulé : *Le Mercure*, et lui donna sa fille aînée en mariage. C'était l'époque ou le système philosophique de Kant excitait en Allemagne un vif intérêt. Reinhold l'adopta avec enthousiasme, et publia successivement divers ouvrages pour l'expliquer et le défendre (1). Il l'enseigna dans la chaire de philosophie qu'il fut par la suite, appelé à remplir à Jena. Des conditions plus avantageuses l'attachèrent à l'Académie de Kiel, en 1794. Il y jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1823, de l'affection de ses disciples et de la faveur du gouvernement danois, qui lui conféra le titre de conseiller-d'état et la décoration de Danebrog. Reinhold a eu le chagrin de voir sa réputation décroître de son vivant. Ses premiers écrits avaient fait beaucoup d'impression par un enthousiasme sincère pour la nouvelle philosophie, joint à une clarté et à un ton de modération, l'un et l'autre assez rares, dans l'exposition de ses principes; mais il se trouva bientôt éclipsé dans la carrière qu'il parcourait par de plus jeunes successeurs, qui s'efforcèrent de le surpasser mutuellement, à force d'originalité et de hardiesse, et qui attirèrent par là, sur eux, l'attention du public philosophique de l'Allemagne, qui parut la refuser aux derniers écrits de Reinhold. Son fils, professeur de philosophie à Jena, a publié sa vie sous ce titre : *Carl Leonard Reinhold's Leben und Litterarisches wirten.* — C.-L. Reinhold; sa vie et ses travaux littéraires. Jena, Fromann, 1825; un vol. in-8,

(1) *Sommaire de la philosophie de Kant.* 1789, en allemand.

Beytrage zur Berichtigung bisheriger missuer stannisse der philosophen. — Essai pour concilier les discussions des philosophes. Jéna, 1792-1794; 2 vol. in-8.

Lettres sur la philosophie de Kant (en allemand). Leipsig, 1796, 2 vol.

de vj et 418 pages, avec un portrait de Reinhold. Ce volume est particulièrement intéressant parce qu'il renferme des lettres adressées à Reinhold par Kant, Fitche, Jacobi, Lavater, Ch. Villers; ces dernières écrites en français.

REYNIER (Jean-Louis-Antoine), naquit à Lausanne, le 25 juillet 1762, d'un médecin de cette ville, dont la famille, originaire du Dauphiné, fut naturalisée suisse après la révocation de l'édit de Nantes. Il était le frère aîné du général Reynier, mort au service de France, en 1814. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, Louis Reynier s'adonna à la botanique et à l'économie rurale. Il écrivit sur ces matières, dans diverses collections estimées; et, après avoir voyagé en Hollande et en France, il se maria, et vint s'établir avec sa famille à Garchy, dans le Nivernais, où il avait acquis un domaine. Employé par le crédit de son frère, à la suite de l'armée expéditionnaire d'Égypte, il la rejoignit à bord d'un de ces avisos qu'on expédiait de temps en temps, pour porter des nouvelles et des instructions du gouvernement français. L'aviso où Reynier s'était embarqué fut pris par les Anglais, qui, au bout de quelques jours, débarquèrent l'équipage et les passagers sur la plage d'Aboukir, fumante encore des débris de la fameuse bataille navale qui venait de l'ensanglanter. A son arrivée au Caire, Reynier reçut du général en chef, le titre de directeur des revenus en nature et du mobilier national. Dans ces fonctions qu'il sut rendre très-utiles à l'armée, Reynier put recueillir sur l'économie rurale et politique des Égyptiens et des Arabes, les données précises qui avaient manqué à la plupart des voyageurs, et qui rendent tout à la fois intéressans et instructifs les ouvrages qu'il a publiés sur ces contrées. Après le départ de Bonaparte pour la France, Reynier fut nommé, par le général Kléber, membre d'un comité administratif qui fut remplacé, sous le gouvernement de Menou, par une direction des finances, laquelle fut aussi confiée à Reynier. Enfin, après la malheureuse issue de cette aventureuse expédition, il revint cultiver ses terres et ses sciences favorites. Bonaparte ne voulut pas l'employer; mais, au bout de quelques années, Joseph Bonaparte l'appela à Naples, et lui donna la charge difficile et dangereuse de commissaire royal dans la Calabre, pour la réorganisation administrative et financière de ce pays. Le succès de cette commission le fit appeler au conseil d'état, et plus tard, sous le gouvernement de Joachim Murat, lui valut la place de surintendant général des poste du royaume de Naples. Il ne la quitta pendant quelques mois, que pour réorganiser l'administration des forêts, avec le titre de directeur général. La révolution de 1814 priva Reynier de ces hautes fonctions: cette fois, il reprit la route, non plus de la France, mais du canton de Vaud. Le conseil d'état de ce petit pays lui offrit aussitôt l'intendance des postes cantonnales qu'il accepta avec un noble empressement, et qui lui permit de vaque

en même temps, à ses travaux scientifiques. Reynier fut, aux diverses époques de sa vie, membre ou même fondateur d'un grand nombre de sociétés utiles; il avait formé un très-riche herbier et une belle collection de médailles, dont il a publié le catalogue. Louis Reynier mourut à Lausanne, le 17 décembre 1824, âgé de 62 ans. — On a publié : *Notice nécrologique sur M. L. Reynier, lue à la Société cantonnale des Sciences naturelles, par M. le général* La Harpe, *président de la société* (Lausanne, 1825, in-8, de 15 pages.).

Liste des ouvrages de L. Reynier :

I. *Du Feu et de quelques-uns de ses principaux effets.* Lausanne et Paris, 1787, in-8. — Deuxième édit., 1790, in-8.

II. (Avec le professeur Struve). *Mémoires pour servir à l'Histoire physique et naturelle de la Suisse.* Lausanne et Paris, T. I, 1788, in-8.

III. La section *Physique expérimentale*, dans l'*Abrégé des Transactions philosophiques de la Société royale de Londres.* 1790, 2 vol. in-8.

IV. *Le Guide du Voyageur en Suisse, précédé d'un Discours sur l'état politique du pays.* Paris et Genève, 1791, in-12.

V. *Considérations sur l'Agriculture de l'Égypte et sur les améliorations dont elle est susceptible.* — Imprimé dans les *Annales d'Agriculture*, tiré à part séparément, et reproduit dans les *Mémoires sur l'Égypte, T. IV.* Paris, Didot, an XI. — On trouve aussi dans le VI° vol. de cette collection deux autres mémoires de Reynier, intitulés : *Observations sur le palmier-dattier et sa culture*, et *Méthode de caprification usitée sur le figuier sycomorre.*

VI. *De l'Égypte sous la domination des Romains.* Paris, Huzard, 1807, in-8.

L'auteur prétend démontrer dans cet écrit, que la caste des anciens prêtres égyptiens n'a pas discontinué depuis trois mille ans, de peser sur les habitans de ce pays. Expulsée du sanctuaire par les conquérans qui se succédèrent, elle eut l'art de se réfugier dans l'antre de la finance. Il la retrouve dans les Coptes, descendans de cette caste, qui n'ont pas cessé d'être en Egypte, les instrumens indispensables pour la répartition, la levée et la comptabilité des impôts. (Voyez aussi le N° XI. ci-après).

VII. *Précis d'une collection de Médailles antiques, contenant la description de toutes celles qui n'ont pas encore été publiés ou qui sont peu connues.* Genève et Paris, Paschoud, 1818; in-8, de 9 feuilles trois quarts, plus trois planches.

Cette collection appartenait à l'auteur.

VIII. *De l'Economie publique et rurale des Celtes, des Germains et d'autres peuples du Nord et du centre de l'Europe.* Genève et Paris, Paschoud, 1818; in-8, de 36 feuilles.

IX. — *Idem, des Perses et des Phéniciens. Ibid.* 1819; in-8 de 27 feuilles un quart.

X. — *Idem, des Arabes et des Juifs. Ibid.* 1820; in-8, de 35 feuilles.

XI. — *Idem, des Egyptiens et des Carthaginois; précédé de Considérations sur les antiquités Ethio-*

piennes. Ibid. 1823; in-8, de 33 feuilles un huitième.

XII. — *Idem, des Grecs. Ibid.* 1825; in-8 de 33 feuilles un huitième.

Cette collection renferme beaucoup de science, unie à des aperçus neufs et originaux.

XIII. Plusieurs articles du *Dictionnaire d'Agriculture* dans l'*Encyclopédie Méthodique*, entre autres les articles *Climat* et *Brouissure*.

XIV. Des *articles* dans la *Décade Egyptienne* et dans le *Courrier du Cire*.

XV. Dans la *Décade philosophique*, les *articles* suivans : An X, Nos 12 et 13. *De l'État politique de l'Égypte.* — An XI, N° 13. *Lettres sur la dissémination de plantes.* N° 16. *De l'étude de l'agriculture.* N° 19. *De l'Agriculture dans ses rapports avec le climat.* — An XIII. N° 3. *Sur les Charrues des anciens.* N° 11. *Questions et doutes sur le Byssus des anciens, qui ne paraît point être le coton, mais une production beaucoup plus rare et différente.* N° 23. *Conjectures sur les anciens habitans de l'Egypte.* N° 32. *Sur les Pyramides d'Egypte.*

XVI. Dans *la Revue philosophique*, recueil qui succéda à la la *Décade*, les *articles* suivans : An XIII. N° 10. *Sur le Sphinx qui accompagne les Pyramides.* — An XIV, messidor. *Sur le Dieu chasse-mouche.* — 1806. N° 2. *Sur la plaine de Senaar, dont il est parlé dans la Genèse.* — 1807. N° 2. *Lettres sur l'interdiction des fèves dans quelques initiations anciennes.*

XVII. Enfin, des *articles* dans la *Feuille du canton de Vaud*, de 1816 à 1824.

ROSSI (Ignace de), qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre bibliographe et orientaliste Jean Bernard de Rossi, cultiva lui-même, avec distinction, les langues orientales. Né à Viterbe le 3 février 1740, Ignace de Rossi entra chez les Jésuites en 1753, et professa la rhétorique et les humanités à Spolette, à Macerata et à Florence. La suppression de sa compagnie l'amena à Rome, où il fut nommé professeur d'hébreu dans l'université Grégorienne, fonction qu'il a remplie durant trente années. Ces travaux ne l'empêchèrent pas de cultiver aussi d'autres parties de l'érudition, qui lui doivent des écrits savans et utiles. Rossi est mort le 25 novembre 1824, au Collége Romain, au milieu des Jésuites ses confrères, auxquels il s'était empressé de se rejoindre depuis leur rétablissement par le Pape Pie VII. Nous connaissons d'Ignace Rossi :

I. *Commentationes Laërtianæ.* Rome, 1788, in-8.

II. *Etymologiæ ægyptiacæ.* Rome, 1808, in-4, de l'imprimerie de la Propagande.

« Il publia, en outre, dit *l'Ami de la Religion et du Roi*, beaucoup de petites pièces, en vers et en prose. Il prononça à Florence, en 1765, un discours qui... traitait de l'importance et de l'usage de la métaphysique pour défendre la Religion contre les incrédules. Il avait terminé une interprétation latine d'un manuscrit en langue cophte, tiré de la bibliothèque Angélique, à Rome, et qui contient les petits prophètes. Il y

ajouta des fragmens de ces mêmes prophètes, en dialecte thébaïque, qu'il traduisit en latin et enrichit de notes. Il laisse en manuscrit, des corrections et éclaircissemens sur la *Préparation Evangélique* d'Eusèbe, sur des inscriptions antiques et sur beaucoup d'auteurs anciens, grecs et latins (T. XLIII. pag. 309).»

S.

SCHUCHHARD (Louis-Henri), professeur de langue allemande, né le 24 septembre 1795, près d'Amorbach, en Bavière, fit ses études en Saxe, et fut envoyé de bonne heure, à Paris. Ses parens, qui le destinaient au commerce, le firent entrer dans l'une des grandes maisons de cette capitale ; et le jeune Schuchhard se livra d'abord avec ardeur aux occupations de son nouvel état. Toutefois, entraîné par un penchant naturel vers les études scientifiques, il leur consacra bientôt toute son activité et sa vive pénétration. A peine âgé de 20 ans, Schuchhard joignait à une rare connaissance de la littérature allemande, celle des meilleurs écrivains de la plupart des pays d'Europe, et il parlait avec facilité, le français, l'anglais et l'italien. Il venait de terminer quelques voyages entrepris dans le but de former son goût et de fortifier son érudition, lorsqu'en 1819, il fit à Paris la connaissance d'une jeune personne distinguée par les agrémens de son esprit et de sa personne, Mlle Ernouf, fille d'un colonel, et parente du lieutenant-général de ce nom. Ayant sollicité et obtenu sa main, Schuchhard fut, peu de temps après, appelé à Amorbach par le duc de Kent, nouvel époux de Mme Marie-Louise-Victorine de Saxe-Cobourg, princesse douairière de Linanges, à qui une de ses tantes était depuis long-temps attachée comme dame de compagnie. Le duc, encore résident en Angleterre, devait, à son arrivée dans les états de la princesse douairière, installer Schuchhard dans les fonctions de secrétaire qu'il lui destinait ; et celui-ci, plein des plus riantes espérances, jouissait doublement des félicitations de ses parens sur son heureux hymen, et des témoignages de distinction accordés à sa jeune épouse, par ceux même chez lesquels il eût pu craindre que son nom seul n'éveillât de fâcheuses impressions (1). Mais la mort inopinée du duc de Kent

(1) Pendant les campagnes de Flandre, de 1792 à 1794, le général Ernouf, alors chef d'état-major-général des armées du Nord et des Ardennes, eut la principale part aux succès obtenus contre le prince de Cobourg, notamment devant Maubeuge, le 6 octobre 1793, et près de Charleroi le 26 juin 1794. La glorieuse issue de cette dernière journée détermina l'évacuation du territoire français par les troupes alliées, ainsi que la reddition des places conquises.

vint renverser les flatteuses illusions du jeune couple. C'est alors que Schuchhard vint postuler à Paris, la modeste place de professeur à l'Ecole royale et militaire de La Flèche, qui lui fut accordée. Dès-lors, il résolut de s'élever, à force d'ardeur et de zèle, au-dessus de tous ses devanciers dans l'enseignement de la langue allemande. Frappé de l'insuffisance des méthodes routinières vingt fois reproduites d'après Gottsched, Junker, Meidinger et autres, il entreprit de donner sur un nouveau plan, une grammaire qui, dégagée des règles vagues et indistinctement entassées, présentât à la fois, avec une division simple des élémens et du mécanisme de l'idiome allemand, des développemens clairs et précis sur la conformation et le génie de cette langue. Il eut surtout en vue d'épargner aux élèves l'ennui des digressions surabondantes ; et, en appropriant ingénieusement à sa méthode les grandes divisions adoptées par les grammairiens français, ainsi que la plupart des règles communes à tous les idiomes, il les conduit, pour ainsi dire, par la route qui leur est familière, à une étude qu'il dépouille ainsi de ce qu'elle a souvent de plus rebutant, le vague et l'incertitude des premières données. La *Prononciation et la Classification des Lettres* sont la matière de la première partie de la grammaire de Schuchhard : elle est contenue en moins de 12 pages; dans la seconde, il traite des *Neuf Parties du Discours ;* la troisième, en forme de *Supplément*, est consacrée au développement analytique des deux premières; enfin, dans la quatrième partie, où surtout, l'auteur montre autant de rectitude de raisonnement que de connaissance dans ce qu'on pourrait appeler les secrets des deux langues qu'il met en application, on trouve un traité complet de la *Syntaxe allemande*, non moins remarquable par la précision et la clarté du style que par la sage distribution des matières. MM. Hase et Letronne, nommés pour examiner cet ouvrage, n'ont pas craint de le placer au-dessus de toutes les grammaires allemandes publiées jusqu'à ce jour, à l'usage des Français.

Depuis trois ans environ, M. Schuchhard professait avec le plus grand succès, à l'Ecole de La Flèche, d'après la méthode nouvelle à la composition de laquelle il n'avait cessé de consacrer ses soins et ses veilles, lorsqu'il ressentit les premières atteintes d'une affection de poitrine. La prudence lui conseillait de suspendre le travail auquel il se livrait sans relâche; mais alors il était presque terminé; et, trop impatient de jouir d'un succès assuré, le jeune auteur apercevait à peine au milieu de ses souffrances, les effrayans progrès de son mal. Il accomplit enfin sa tâche ; et bientôt une dernière lettre du ministre de la guerre, en date du 4 octobre 1823, lui apprend que ses vœux sont remplis. Nous en rapporterons le texte, placé en tête de l'ouvrage, à la suite d'un *Avertissement des éditeurs* et d'une courte *Note biographique sur l'auteur*, par MM. Hase et Letronne. — « *Ministère de la Guerre. — Direction générale du Personnel. — Section des Ecoles militaires.* — « *A*

Monsieur SCHUCHHARD, *professeur de langue allemande à l'Ecole royale militaire préparatoire de La Flèche.*

« J'approuve, Monsieur, que vous fassiez mettre sur le titre de la grammaire allemande que vous allez faire imprimer : *Adopté pour les écoles royales militaires de St-Cyr et de La Flèche.*

» Je vous ai fait connaître le 23 septembre dernier, en vous témoignant ma satisfaction, que je désirais faciliter la publication d'un ouvrage jugé digne de cet honneur; je puis vous annoncer de plus, que MM. Hase et Letronne ont déclaré dans leur rapport « que » votre grammaire était supé- » rieure à toutes celles publiées » pour l'allemand; qu'il serait bon » d'en suivre le plan et de l'adop- » ter; qu'ayant entrepris un tra- » vail aussi long que difficile, vous » l'aviez exécuté avec une perfec- » tion remarquable. »

» Vous pouvez vous appuyer de cette lettre si vous le jugez utile, en la faisant imprimer en tête de votre grammaire. »

» J'ai l'honneur d'être, etc. — Pour le ministre et par son ordre, *le Directeur Général*, C. du COETLOSQUET. »

Schuchhard expira le 26 janvier 1824, dans sa 28e année. Les sentimens d'une piété fervente adoucirent l'amertume de ses derniers instans; il avait été élevé dans la religion protestante, et il lui demeura attaché avec une fermeté inébranlable. M. le général d'Aulion, commandant de l'école royale militaire de La Flèche, prononça l'éloge funèbre de Schuchhard, sur sa tombe, au milieu des pleurs de ses élèves, et des témoignages du profond regret de tous ses collègues, qui étaient aussi ses amis. Voici le titre de son livre : *Grammaire allemande, par feu M. L. H. Schuchhard, professeur à l'école royale de La Flèche; ouvrage adopté par le Gouvernement, pour les écoles royales militaires.* Paris, Dondey-Dupré père et fils, imp.-lib., éditeurs, 1825, in-8, de 536 pages. — Au nombre des papiers et manuscrits laissés par Schuchhard se trouvaient plusieurs ouvrages inachevés qui ont été livrés aux flammes : deux entre autres, devaient former une suite à sa grammaire; le premier *sur les thèmes*, l'autre *sur les versions.* (Article communiqué par M. P. de CHAMROBERT.)

SHELLEY (PERCY-BYSSCHE), l'un des derniers amis de lord Byron, a des analogies avec lui, soit par l'originalité excentrique de son caractère, soit par la témérité de son esprit et la sublime audace de son talent. Son père, sir John Shelley, riche baronnet, fit long-temps partie de la société intime du prince de Galles, aujourd'hui Georges IV. Le jeune Shelley étudia les humanités au collége d'Eton. Il y développa de bonne heure, un caractère bizarre, ne prenant aucune part aux amusemens naturels à son âge, recherchant la solitude et se montrant aussi réservé que mélancolique. Son esprit indépendant dédaignait les études classiques, mais s'appliquait volontiers aux sciences exactes. La littérature étrangère eut aussi de grands attraits pour lui, et la lecture des ouvrages allemands nourrit les goûts et les idées romanesques qui agitèrent sa courte existence. Shelley n'a-

vait pas quinze ans, lorsqu'il publia ses deux premiers romans, intitulés *Instrozzi*, et le *Rose-Croix*, où les journaux commencèrent à signaler des opinions immorales. D'Eton, il passa à l'université d'Oxford. Depuis quelque temps il s'était adonné aux méditations métaphysiques : il avait entrepris, sous le nom supposé d'une femme, une controverse théologique avec un dignitaire de l'église anglicane. A la fin de son second terme à l'université, il fit paraître une brochure, sous le titre extravagant de *Nécessité de l'Athéisme*. L'auteur n'avait guère fait autre chose que reproduire les argumens de l'école du baron d'Holbach, en les animant de sa verve fougueuse. Pour comble de folie, il adressa son livre aux évêques, sans dissimuler son nom. La conséquence naturelle de cet acte insensé fut une citation devant les chefs de l'université, pour s'y voir admonesté; et comme il ne voulut ni rétracter son écrit, ni désavouer ses opinions, se préparant au contraire à les soutenir contre les docteurs de l'université, il fut exclu de cette corporation. Cette disgrâce parut l'affecter peu, mais elle eut pourtant de fâcheuses conséquences pour son avenir; elle le priva immédiatement de l'objet de son premier amour, et aliéna de lui l'affection de sa famille. Son père refusa d'abord de le recevoir chez lui, et quand il y consentit, il le traita avec une telle froideur que le fils crut lui-même devoir renoncer au toit paternel. Shelley vint d'abord vivre seul à Londres, d'où il courut à Gretna-Green épouser miss Westbrook. Leurs âges réunis ne formaient que trente-trois ans. Ce mariage exaspéra le père de Shelley au point qu'il rompit toute communication avec son fils. Celui-ci, après quelque temps de séjour à Edimbourg, se rendit dans l'Irlande, alors agitée par des troubles graves. Shelley publia dans ce pays, un pamphlet qui obtint beaucoup de succès, dans lequel il cherchait à modérer l'effervescence populaire, en démontrant aux Irlandais que c'est par une fermeté calme, et non par une rébellion ouverte, qu'ils devaient obtenir les libertés qu'ils réclamaient. A la même époque, il prit la parole dans plusieurs assemblées publiques, avec beaucoup de facilité et d'éloquence. Revenu en Angleterre à la fin de 1812, Shelley se rangea au nombre des admirateurs de M. Southey, et fit un pèlerinage littéraire à sa résidence du Lac. C'est aussi vers cette époque, qu'il composa son poëme intitulé *Queen Mab* (la Reine Mab), dans lequel il reproduit les idées philosophiques de Spinosa et de Payne. Shelley ne publia pas son poëme, mais l'envoya à plusieurs littérateurs célèbres, entre autres à lord Byron, qui en parle dans une note de ses *Deux Foscarini* de la manière suivante : « C'est un ouvrage dans lequel il y a beaucoup de vigueur et d'imagination. Personne ne sait mieux que l'auteur lui-même que ses opinions et les miennes diffèrent essentiellement quant à la partie métaphysique de son ouvrage, bien que d'accord avec tous ceux que la servilité et la bigoterie n'aveuglent point, j'en admire fort la poésie, ainsi que celle des productions du même auteur. » Plu-

sieurs années après sa composition, le poëme de *Queen Mab* tomba entre les mains d'un libraire qui le publia de son chef; ce qui donna lieu à des poursuites judiciaires qui procurèrent à l'auteur l'occasion de désavouer les opinions contenues dans cet ouvrage comme des erreurs de sa jeunesse. Cependant le mariage de Shelley, dont il avait eu deux enfans, n'était point heureux : il se sépara de sa femme en 1816, et vint passer l'été en Suisse, où l'aspect romantique du pays le remplit d'enthousiasme et d'amour pour les beautés de la nature. A Genève, il forma avec lord Byron une étroite amitié, qui a duré autant que leur vie. On a dit que lord Byron était en partie redevable de la supériorité de tout ce qu'il a écrit à la villa Diodati (le troisième chant de *Child Harold*, *Manfred* et le *Prisonnier de Chillon*), aux conseils judicieux et aux critiques éclairées de son ami. C'est durant son séjour à Genève que Shelley écrivit son poëme d'*Acastor*, ou l'*Esprit de la Solitude*, en vers blancs, qu'on dit être un des plus parfaits modèles d'harmonie que possède la langue anglaise, et orné des riches tableaux que l'imagination du poète avait rapporté de ses excursions alpines. C'est alors aussi qu'il composa une *Ode aux monts Euganées*, remarquable par un grand luxe de beautés poétiques. Son premier voyage en Italie fut court. La mort de sa première femme le rappela en Angleterre. L'année suivante il épousa Marie Wolstoncrafft Godwin, fille d'une femme célèbre, en Angleterre, par ses écrits. Quelque temps après cette union, il éprouva des embarras extrêmes : l'héritier d'un titre de baronnet doté d'un revenu de plusieurs mille livres sterling, se vit sur le point de mourir de faim. Cependant, ayant atteint sa majorité, il apprit qu'il avait droit à quelques propriétés tenues en fief, et il vendit ces droits à son père, pour une rente annuelle de 1000 livres sterling. Alors il vint s'établir à Marlow, où il se livra tout entier aux études poétiques. Insouciant de ses affaires pécuniaires et généreux à l'excès, il s'aperçut bientôt de l'insuffisance de son revenu. Toujours négligé de sa famille, privé de ses enfans, qui lui avaient été retirés par décision du lord chancelier, à cause de son athéisme, Shelley résolut de quitter sa patrie pour n'y plus retourner. Il traversa de nouveau les Alpes, et vint se fixer à Venise, où sa liaison avec lord Byron acquit un nouveau degré d'intimité. En 1817, il composa sa *Révolte d'Islam*, poëme allégorique; *Rosalinde et Hélène*, églogue; les *Amours de Laon et de Cytra*. Dans ce dernier ouvrage, Shelley se livre avec complaisance, à l'idée fixe dont il semble avoir été dominé depuis sa jeunesse, et qu'il ramène dans presque tous ses écrits; il rêve la perfectibilité de la nature humaine; il croit voir l'âge d'or renaître sur la terre, les hommes réunis dans une même foi, le crime extirpé du monde, enfin l'homme affranchi de toute chaîne civile ou religieuse, n'obéissant plus qu'à l'autorité de sa raison et de la puissance inconnue d'où elle émane. Cette idée fantastique, fruit d'une imagination dérégiée, se retrouve dans le

poëme de Prométhée délivré, du même auteur (*Prometheus unbound*). Cette fois, Shelley ne craignit pas de refaire une pièce perdue d'Eschyle. Ce drame, qui dénote une profonde étude des tragiques grecs, fut écrit à Rome, sur les ruines émaillées de fleurs des bains de Caracalla. C'est dans cette même ville qu'il mit en tragédie l'histoire populaire de la *Cenci*. Le héros du drame est un misérable, vieilli dans les crimes, qui finit par outrager sa propre fille : celle-ci se venge par un parricide qui est puni du dernier supplice. Lord Byron faisait, dit-on, le plus grand cas de cet ouvrage ; il le mettait au premier rang des tragédies de notre époque, et le plaçait immédiatement après celles de Shakespeare. Au bruit de la révolution de Naples en 1820, Shelley accourut et célébra cet événement éphémère par une ode pleine de feu. Enfin il se retira avec sa femme, en Toscane, où s'écoulèrent, au sein de l'étude et de sa famille, les derniers jours de sa courte carrière. Découragé par le peu de succès de ses ouvrages, que la plupart des journaux anglais déchiraient en même temps qu'ils calomniaient la personne de l'auteur, haï du monde, repoussé par sa famille, martyr d'une douloureuse infirmité, Shelley s'abandonnait à des accès de mélancolie et d'abattement. Bien qu'il continuât d'écrire durant les quatre dernières années de sa vie, il renonça à rien publier, et ne s'écarta de ce dessein qu'en deux occasions. Son ardent amour pour la liberté lui inspira le poëme d'*Hellas*, ou le *Triomphe de la Grèce*, deux fois imprimé en anglais, et dédié par l'auteur, à Mavrocordato son ami. On y trouve de belles pensées exprimées avec emphase. Lord Byron avait, dit-on, revu le manuscrit de cet ouvrage. L'amitié de Shelley pour John Keats, jeune poète de sa nation, lui inspira l'élégie d'*Adonaïs* (imprimée d'abord à Pise, en 1821, et réimprimée à Londres, chez Sherwood, en 1825). Keats avait composé, à l'âge de dix-neuf à vingt ans, un volume de poésies où de grandes beautés se trouvaient mêlées à quelques images hasardées et à des passages obscurs; mais il était facile de reconnaître, dans ce début, un génie extraordinaire et qui devait briller du plus vif éclat. Loué dans quelques journaux littéraires, le jeune poète fut cruellement critiqué dans le *Quaterly Review*, journal littéraire des torys. Rien ne fut épargné de ce qui devait blesser la sensibilité de Keats, irriter son amour-propre ou détruire ses illusions. On crut pouvoir attribuer au chagrin qu'il éprouva les progrès rapides d'une maladie de langueur dont il était atteint et qui le conduisit au tombeau, à l'âge de vingt-quatre ans. Shelley regretta Keats amèrement, et voulut venger sa mémoire en célébrant son talent, ses qualités aimables, et en flétrissant l'impitoyable censeur, qu'il accusait d'avoir hâté la fin de ce jeune homme. Tel est l'objet de l'élégie d'*Adonaïs*, où l'on remarque plus de chaleur et de sensibilité que dans aucun autre des ouvrages du même auteur, et que lui-même plaçait avant tous, dans sa propre estime. Les derniers mois de la vie de Shelley s'écoulèrent dans l'intimité jour-

nalière de lord Byron, auquel l'amabilité et l'élégance de ses manières, aussi bien que ses grands talens et son profond savoir, l'avaient rendu cher. Comme lord Byron, Shelley désirait de mourir jeune, et en effet il périt dans la vingt-neuvième année de son âge. Il aimait ainsi que son ami, à faire des courses en mer. Le 8 août 1822, il fut surpris par la tempête entre Livourne et Lerici, monté sur un frêle bateau ouvert, que les flots engloutirent facilement. On ne retrouva son corps que quinze jours après. Pour obéir à un vœu que Shelley avait manifesté de son vivant, lord Byron, nommé par lui, son exécuteur testamentaire, le fit transporter à Rome, et brûler son corps à la manière des anciens. Les cendres du jeune poète qui avait goûté si peu de tranquillité et de bonheur sur la terre, furent ensuite déposées à côté des restes de son ami Keats, dans le cimetière situé près de la pyramide de Caïus Sextius ; « lieu si beau, avait dit » Shelley, qu'il serait capable de » rendre amoureux de la mort. »

Shelley était un homme d'une constitution faible, d'une imagination ardente et déréglée, avide de toutes sortes de nouveautés. Ce goût immodéré du neuf se montre trop à nu dans ses écrits, et l'entraîne souvent, au-delà du but qu'il veut atteindre. Il sacrifie tout à l'idée qui le domine dans le moment, ou à l'effet qu'il veut produire. S'il fait une description gracieuse, il multiplie les épithètes, les a ils brillans; il étale un luxe de ts qui fatigue l'esprit, de même d e s couleurs trop éclatantes ro p variées fatiguent la vue. Si, comme dans la tragédie de la *Cenci*, il peint des mœurs hideuses et des crimes atroces, il rembrunit encore la teinte naturelle du tableau ; il s'efforce de le rendre plus odieux que la réalité elle-même. Cette exagération continuelle devient à la longue, très-fatigante. La poésie de Shelley, quoique belle, n'éveille point de sensations douces; il y a au fond de toutes ses locutions, on ne sait quoi d'âpre et de desséchant, qu'expliquent suffisamment ses doctrines matérialistes et le profond dégoût de la vie où durent le plonger les égaremens de son esprit.

La veuve de Shelley a publié les *Œuvres posthumes* de ce poète (Londres, 1824, in-8). On y remarque le Conte de *Julien et Maddalo*, écrit en vers blancs et dans le mètre des anciens poètes anglais. Quoiqu'il y règne beaucoup de vague et une grande profusion d'épithètes et d'images, c'est pourtant une des meilleures pièces que l'auteur ait composées. Des allégories, des allusions souvent difficiles à saisir, des métaphores incohérentes, gâtent d'autres pièces de ce recueil, telles que : *La Sorcière de l'Atlas*, *le Songe de Marianne* et surtout *le Triomphe de la Vie*. *Le Mont-Blanc et Genève* offrent des beautés sauvages unies aux mêmes défauts. On trouve encore dans le même recueil, des imitations de Goëthe, de Calderon et d'Euripide. L'*Edimburg Review*, de 1824, n° 80, contient un article sur Shelley. — Le capitaine Medwin, dans son livre intitulé : *Journal of the conversations of lord Byron*, a consacré à Shelley

une note, qui offre l'histoire entière de la vie et des ouvrages de ce poète.

SMITH (Jean), missionnaire méthodiste, naquit le 27 juin 1790, à Rothwell, comté de Northampton. Il perdit de bonne heure son père, qui fut tué en Egypte, en combattant dans les rangs de l'armée anglaise ; sa mère, restée sans appui, ne put lui faire recevoir d'éducation. Il entra dans les ateliers d'un fabricant de biscuit, et son ignorance était telle qu'il ne savait même pas signer son nom. Cependant, son maître ayant démêlé en lui un vif sentiment de chagrin de sa situation, lui facilita les moyens d'apprendre à lire et à écrire. Par la suite, la fréquentation des assemblées religieuses où se font entendre les orateurs évangéliques, toucha vivement son cœur et tourna toutes ses idées vers les objets célestes. Après avoir parcouru les épreuves ordinaires du noviciat ecclésiastique, il fut attaché, comme catéchiste, à l'église de Tunbridge. En même temps, il sut se rendre très-habile dans l'art de la musique, sans en avoir appris que les premiers rudimens. Il cultiva avec non moins de succès, la littérature classique, que le défaut d'éducation première semblait devoir rendre pour lui d'un accès difficile. Bientôt, il fut jugé propre à la carrière héroïque des missions évangéliques, accepté pour cette vocation par la Société Missionnaire de Londres, et soumis à l'éducation spéciale qui prépare à cette destination. Après les épreuves et les délais convenables, John Smith nommé missionnaire à Demerara, à la résidence de la station appelée le *Ressouvenir*, partit de Liverpool le 30 décembre 1816, et fut rendu à son poste le 23 février de l'année suivante. La Société Missionnaire de Londres, fondée en 1795, comprend plusieurs membres de l'église établie, en même temps que des ministres et des laïques de presque toutes les communions protestantes. Son but est de répandre la connaissance de Jésus-Christ parmi les païens et chez les nations plongées dans les ténèbres de l'ignorance. On use de la plus grande circonspection pour n'admettre à en faire partie que des personnes sans reproche, éclairées et prudentes. En 1807, la Société établit une mission à Démerara, qui, en dépit d'une opposition très-forte de la part des colons propriétaires d'esclaves, obtint de grands succès. Des chapelles furent bâties, de nombreuses congrégations de nègres furent instruites non-seulement dans la religion, mais encore dans les doctrines de la subordination sociale. John Smith fut choisi pour cette mission difficile, comme étant un homme irréprochable, qui unissait un zèle ardent à un profond savoir, du discernement et de la fermeté. Il se conforma de tout point à ses instructions. Malgré le peu d'égards qu'on lui témoigna, il mit dans sa conduite autant de prudence que de bonté. A son arrivée, il se rendit chez le gouverneur de la colonie, et reçut de lui la permission de commencer ses travaux apostoliques. Il s'assura aussi de l'approbation du planteur sur les propriétés duquel était située la chapelle qu'il

avait à desservir. Une fois en mesure, il ne s'occupa plus que de sa tâche évangélique. Sa congrégation ne s'élevait pas d'abord à plus de 800 personnes; et cependant, dans la seule année 1822, il baptisa 462 individus, célébra 11 mariages et admit à la communion 203 convertis. L'ordre, la régularité dans le travail, furent les résultats salutaires de ses exemples. Loin de rendre justice à son caractère et à son mérite, la plupart des créoles le prirent en haine; ils redoutaient son influence sur l'esprit des nègres; ils craignaient surtout de voir s'accomplir par lui, la réforme morale des esclaves, qu'ils seraient alors obligés de traiter comme des hommes et non comme des bêtes de somme. La suppression, par les autorités coloniales, d'une circulaire de lord Bathurst, secrétaire d'état de S. M. Britannique au département des Colonies, contenant la prescription de certaines mesures propres à régulariser autant que la chose est possible, les relations des maîtres à l'égard de leurs esclaves, et diverses discussions de la Chambre des Communes du parlement anglais, firent croire aux malheureux nègres, dans leur naïve ignorance, que le gouverneur avait reçu l'ordre de les mettre en liberté et qu'il le dissimulait. A la même époque, la défense qu'on leur fit de se réunir à l'Église, par suite de la fermentation qui régnait déjà parmi eux, vint encore les exaspérer. La révolte éclata et s'étendit à cinquante habitations. Il était sans doute urgent de la réprimer, pour la sûreté des blancs et pour la tranquillité de la colonie. Toutefois, une circonstance bien remarquable et presque sans exemple, dans une insurrection de cette nature, c'est que les esclaves soulevés, qui s'étaient emparés de la personne des blancs qui résidaient dans les cinquante habitations insurgées, ne versèrent pas une seule goutte de sang. D'après le bulletin du gouverneur, il y eut plus de 200 nègres tués par les troupes qui furent envoyées contre eux, et parmi les blancs, un seul soldat fut légèrement blessé. Dans la soirée du 18 août, le gouverneur se trouva au milieu de deux ou trois cents insurgés, et leur parla pendant une demi-heure, sans qu'on fît contre lui la moindre tentative. M. Austin, ecclésiastique de l'église établie dans la colonie, et qui par conséquent, doit être réputé dans une situation peu favorable au missionnaire méthodiste, dit à l'occasion de cette révolte : « Je n'hésite point à déclarer, d'après la connaissance intime des faits dont j'ai été le témoin, et sur lesquels j'ai pris des renseignemens exacts, que dans le dernier châtiment que la main de Dieu a infligé à ce malheureux pays, l'instruction religieuse que M. Smith a donnée aux esclaves, et les principes de l'Evangile de paix qu'il leur a prêché, ont pu seuls prévenir une terrible effusion de sang et sauver même la vie aux personnes qui aujourd'hui (je frémis en l'écrivant) voudraient le faire périr. » M. Smith fut, en effet, arrêté comme l'un des principaux instigateurs de la révolte et jeté en prison. On l'accusait d'avoir eu des relations avec un des chefs de la rébellion, d'avoir

reçu des présens des nègres, de leur avoir enjoint de ne pas travailler le dimanche, d'avoir excité en eux le sentiment du mécontentement de leur sort; enfin, d'avoir connu le projet de révolte et de ne l'avoir point dénoncé aux autorités. Toutes ces accusations étaient si peu fondées, qu'elles furent démenties non-seulement par une foule de témoins, mais aussi par les papiers mêmes de l'accusé où l'on avait espéré trouver de quoi le faire condamner. On avait saisi chez lui un journal que sa femme même ne connaissait pas, et qui renfermait ses pensées les plus intimes. Plusieurs passages furent lus au tribunal, et tout ce qu'on put y découvrir, ce fut une grande tristesse causée par les traitemens cruels que subissaient les malheureux esclaves. — « Du 22 mars 1819: Tandis que j'écris ceci, disait-il, mon cœur frémit au dedans de moi, en entendant continuellement raisonner les coups de fouet..... Il me semble très-probable qu'ils (les nègres) finiront par sentir l'injustice de la conduite dont ils sont victimes. Je croirais qu'il est de mon devoir d'en dire mon opinion à quelques-uns des chefs de la colonie; mais je crains que l'on n'en prenne occasion de persécuter davantage les pauvres esclaves, ou que l'on ne me force au silence, en exigeant de moi que j'incrimine en particulier quelques-uns de ces malheureux. » Devant la Cour, M. Smith, après avoir clairement démontré qu'il n'avait pris aucune part à la rébellion, ajouta : « Il faut qu'il y ait une cause à la révolte, et l'on a voulu prouver que j'étais cette cause. Cette tentative ayant échoué, mes accusateurs ont seulement prouvé qu'ils pensaient qu'il existait une cause à la révolte. Quelle est-elle? Je vais vous le dire. Il y en a plus d'une: 1° un travail immodéré; 2° la sévérité des traitemens; 3° une opposition constante aux instructions religieuses; 4° l'ignorance où l'on tient les esclaves des règlemens concernant le fouet et les divers châtimens. Je puis prouver et je prouverai toutes ces causes, si la Cour veut me permettre de faire entendre des témoins. » Cette proposition fut rejetée; il n'en fut même pas fait mention dans les minutes de la procédure. La Cour condamna le missionnaire Smith « à être pendu par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive. » Cependant, elle le recommanda à la merci du Roi, en envoyant la sentence en Angleterre pour y être ratifiée. La cause du serviteur de Jésus-Christ, persécuté par les infidèles, trouva de puissans et d'éloquens défenseurs dans le Parlement britannique, et le ministère anglais s'empressa de faire prononcer la grâce pleine et entière de Smith, et d'ordonner sa mise en liberté sur-le-champ. Mais quand l'ordre arriva dans la colonie, il n'était plus temps de l'exécuter; Smith était mort dans sa prison, le 6 février 1824. Il y languissait depuis le mois d'août précédent. Sans doute que la faiblesse de sa constitution, déjà altérée par les intempéries du climat, ne put résister à une si rude épreuve. Parmi les médecins chargés de constater l'état du cadavre, il y en eut un qui déclara que la petitesse de la chambre

dans laquelle on avait tenu le prisonnier, son humidité, sa malpropreté, avaient hâté les progrès d'une maladie de poitrine dont il était menacé depuis long-temps : mais cette observation fut omise dans le rapport. L'enterrement eut lieu, par ordre du gouverneur de la colonie, à quatre heures du matin. Ainsi mourut avec gloire, ce nouveau martyr de la religion et de la liberté. Les faits que nous venons de raconter sont extraits des écrits suivans qui en garantissent suffisamment l'authenticité :

Proceedings of a general court martial, held at the colony-house in George-Town, etc. — Procédures d'une cour martiale générale tenue à la maison de la Colonie, à George-Town, le lundi 13 octobre 1823, en vertu d'un *warrant* et par ordre de S. E. le major général John Murray, lieutenant-gouverneur et commandant en chef des colonies réunies de Demerara et d'Essequebo, etc. Londres, Harchard, 1824; un vol. in-8, de 204 pages.

Substance of the Debate, etc. — Analyse des débats qui ont eu lieu dans la Chambre des Communes, les 1er et 11e juin 1824, sur le jugement de mort du missionnaire Smith, prononcé à Demerara, par une cour martiale. Londres, 1824, in-8 de 314 pag.; imprimé avec l'approbation de la Société des Missions de Londres.

SOLVYNS (François-Balthazard), né à Anvers en 1760, était à peine âgé de onze ans, lorsqu'il remporta un prix de dessin à l'Académie de cette ville. Devenu peintre, il exécuta plusieurs marines, entre autres le *Port d'Ostende*, qu'il fit pour le gouverneur des Pays-Bas, et qui est maintenant au palais impérial de Vienne. Il en existe une gravure de grande dimension, par Robert Daudet. La réputation du jeune Solvyns lui valut, à l'âge de seize ans, le titre de capitaine du fort Lillo. Bientôt après, l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, voulant l'attacher à sa cour, lui donna le titre de capitaine de son château impérial de Lacken. Lors des événemens qui contraignirent l'archiduchesse à quitter la Belgique, Solvyns la suivit en Autriche, où il resta près d'elle jusqu'à sa mort. Alors, il put se livrer au penchant qui depuis sa première jeunesse, le sollicitait à des excursions lointaines. Embarqué à bord de l'escadre de l'amiral anglais sir Home Popham, il visita les côtes de la mer Rouge et en dressa des cartes dont on vante l'exactitude. Arrivé dans l'Inde, au milieu du peuple le plus ancien et le plus célèbre de l'Asie, Solvyns conçut le dessein de le reproduire tout entier aux yeux des Européens. A cet effet, il forma des relations avec les Brames, étudia la langue hindoue, observa les mœurs, les coutumes, les cérémonies civiles et religieuses, et jusqu'aux usages les plus minutieux de la vie civile des habitans de ces contrées. Il avait appris à graver, mais il avait peu cultivé cet art. A Calcutta, il entreprit un recueil de gravures représentant les diverses castes, états et conditions des Hindous(1).

(1) *A Catalogue of 250 etchings descriptive of the manners, costums,*

Enfin, après quinze années de séjour dans l'Inde, Solvyns retourna en Europe, avec une précieuse collection de dessins et d'observations. Une violente tempête, qu'il essuya sur les côtes d'Espagne, lui fit perdre tous ses effets; mais heureusement, lui permit de conserver ses portefeuilles. Il vint s'établir à Paris, avec sa femme, anglaise de naissance, et conçut le projet de publier un ouvrage immense sur les Hindous, au sujet desquels il n'existait presque rien dans la littérature française (1). L'auteur a gravé lui-même toutes les planches; elles sont mauvaises sous le rapport de l'art; mais elles portent un caractère de vérité et de fidélité rare. Elles sont accompagnées d'un texte français et anglais (ce dernier par Mme Solvyns), qui est généralement court et un peu aride, parce que l'auteur n'a voulu y rapporter que ce qu'il avait vu ou appris dans l'Inde. Les discours préliminaires placés à la tête de chacun des volumes, ont été rédigés en grande partie, par M. Depping. Cette vaste entreprise, exécutée au milieu des guerres de Napoléon, engloutit la fortune de la femme de Solvyns et le jeta dans de grands embarras, dont il s'est ressenti le reste de sa vie. Lorsque la Belgique passa sous le sceptre de la maison d'Orange, Solvyns retourna dans sa patrie et fut nommé capitaine du port d'Anvers. Il annonça une loterie, au moyen de laquelle il comptait vendre le restant de l'édition de son ouvrage, mais elle ne fut point remplie. Il avait annoncé aussi, en 1814, le projet de publier un *Voyage pittoresque aux Indes orientales et en Chine*, décrit en deux cents planches, avec des cartes et un texte explicatif, 2 vol. in-4, dont lui-même aurait encore exécuté toutes les gravures; mais il n'a rien paru de cet ouvrage. On a commencé à Leipsig, il y a plusieurs années, une petite édition, ou plutôt une faible imitation du grand ouvrage sur les Hindous, avec un texte du Dr Bergk : on ignore si elle a été continuée. Solvyns est mort à Anvers, d'une attaque d'apoplexie, le 10 octobre 1824. Une *Notice biographique sur Fr. B. Solvyns, par Ph. L**** (Lesbroussart), a été imprimée à Bruxelles, peu après la mort de celui qu'elle concerne.

STEIBELT (.....), composi-

---

character, dress and religions ceremonies in the Hindoos. Calcutta, Mirror press, 1799; in-8 et petit in-fol. — Solvyns a fabriqué lui-même le papier de cette édition; elle a été reproduite en Angleterre, sous le titre suivant: *The Costume of Hindustan, elucided by sixty coloured engravings, with description, by B. Solvyns, of Calcutta. London*, 1804, in-4.

(1) *Les Hindous*, ou *Description de leurs mœurs, coutumes, cérémonies, etc., dessinés d'après nature, dans le Bengale*. Paris, 1808-1812; 4 vol. grand in-folio, fig. coloriées, en 292 planches, formant 48 livraisons.

Pendant l'impression de cette somptueuse édition, l'auteur en entreprit une autre, in-4, dont lui-même grava les planches; mais il n'en publia que quelques cahiers. Le texte y est en trois langues (français, anglais et allemand). — Après la mort de Solvyns, sa veuve a derechef annoncé une édition in-4 des *Hindous*, dont il a été distribué un cahier, comme échantillon.

teur dramatique allemand, est mort à Saint-Pétersbourg, au mois de septembre 1823, dans un âge avancé. Il est connu en France, par la musique de l'opéra de *Roméo et Juliette*, joué à Paris au mois de septembre 1793 (on en trouve l'analyse dans le *Moniteur* du 23 de ce mois). Ses ouvrages de piano ont obtenu de grands succès. Les beaux morceaux de Steibelt sont d'une mélodie agréable et d'une exécution facile. On dit qu'il a refait, en Russie, la musique de *Cendrillon ;* mais cette partition n'est point parvenue en France.

STONE (John-Hurford), imprimeur et savant distingué, naquit dans le comté de Devon, en Angleterre, vers 1765. Il fut d'abord destiné au commerce, mais son goût le dirigea vers les études classiques et surtout vers les questions de théologie. Il se lia de bonne heure avec le célèbre Priestley, dont il partageait les opinions sur l'unité de Dieu et l'humanité pure de Jésus-Christ, et dont il travailla toute sa vie à répandre les principes en France. Partisan un peu enthousiaste des opinions des patriotes français de 1789, il fit en Angleterre, en 1790, la connaissance de M. Français (de Nantes), qui y fut envoyé pour fraterniser avec les amis de la liberté de ce pays, à l'occasion de la prise de la Bastille. Peu de temps après, le frère de M. Stone fut compromis dans un complot tendant à changer la forme du gouvernement anglais suivant les principes révolutionnaires, et fut condamné à mort par contumace; M. Stone lui-même, à cause de sa correspondance saisie, fut condamné au bannissement. Dès ce moment, il se fixa à Paris, où il a résidé jusqu'à sa mort. En 1792, il se lia intimement avec les hommes les plus marquans, surtout avec les Girondins. Il faillit se compromettre gravement au Tribunal révolutionnaire, par l'intérêt et l'admiration qu'il professa publiquement pour Charlotte Corday. Il déboursa environ douze mille francs, pour obtenir l'évasion de M. de Sillery de la prison où il était détenu. Il ne put réussir, et plus tard, ayant éprouvé des pertes considérables, il s'adressa à Mme la comtesse de Genlis, épouse de l'infortuné Sillery, pour obtenir restitution de la somme si généreusement et si vainement sacrifiée, il reçut de cette dame la réponse suivante (1) :

« Pourriez-vous croire, Monsieur, que j'aie eu la moindre connaissance de tout ce que vous m'apprenez ? Il me pénètre pour vous de la plus tendre reconnaissance, et soyez persuadé que si l'on m'eût rendu la moindre partie de ce déplorable héritage, je vous l'offrirais pour acquitter une dette si sacrée; mais on ne m'a rien rendu de mon douaire, absolument rien. C'est un fait très-connu. Recevez, Monsieur, l'assurance bien sincère d'un attachement que je vous conserverai jusqu'au tombeau et dont je serais si heureuse de pouvoir vous donner quelques preuves (2). Je sa-

(1) Nous avons la lettre originale sous les yeux.

(2) Mme de Genlis, après avoir tracé

vais que vous aviez aimé l'infortuné que je respecterai toute ma vie ; mais j'ignorais entièrement les efforts généreux que vous avez faits pour le sauver, et quoiqu'ils aient été infructueux, puis-je jamais les oublier? Quand votre santé le permettra, tâchez de venir à l'Arsenal, vous y trouverez l'amie la plus sincère et la plus reconnaissante.

» D. G.

» A l'Arsenal, lundi 7 janvier 1811.»

Il est inutile d'ajouter que M. Stone ne rentra jamais dans la moindre partie de ses fonds. En 1806, il obtint l'impression générale des *Droits-réunis*, ce qui lui permit de monter une des premières imprimeries de Paris. Il se chargea, en 1810, de la publication du *Voyage aux régions équinoxiales*, par Alexandre de Humboldt et Aimé Bonpland, ouvrage immense dont il acquit la propriété. Les magnifiques impressions de ce voyage, les gravures par les premiers maîtres, et les cartes exécutées avec le plus grand soin, nécessitèrent des capitaux énormes qui absorbèrent une grande partie de la fortune de l'entrepreneur. Chaque exemplaire du *Voyage* devait coûter plus de trois mille francs. Les événemens de 1813 bouleversèrent presque toutes les spéculations commerciales. M. Stone ne put achever les publications qu'il avait commencées, et après beaucoup de dégoûts et de malheurs, il mourut très-pauvre, à Paris, le 12 avril 1821. M. Stone était savant, et d'un caractère enthousiaste et généreux. Ses manières avaient quelque chose de brusque et d'original; mais il se plaisait à rendre service, et on a trouvé dans ses papiers des témoignages nombreux de sommes qu'il avait avancées pour obliger des hommes recommandables et malheureux. Il s'était fait naturaliser français. Nous connaissons de J. H. Stone : *Lettre à Monsieur A. F. T. du F...* (Fossé), membre du Consistoire et trésorier de l'Eglise protestante de Rouen. Paris, 1806, in-8, de 55 pages, signée *Photinus*. C'est une défense savante et spirituelle des opinions de Socin et de Priestley sur l'humanité de notre Sauveur.

On lui doit aussi la *Sainte Bible*, version de Genève. Paris, 1805, in-12, de 1330 pages, dite *Bible de Stone ;* et plusieurs autres éditions très-soignées. Nous citerons seulement outre le *Voyage aux régions équinoxiales*, quelques classiques anglais : *The Vicar of Wakefield*, in-12. *Lutetiæ Parisiorum, curâ et empensis J. H. Stone*, 1806. — *The Man of feeling, ibidem.* 1807 ; et surtout *The Columbiad*, poëme épique, par Joel, Barlow (Article communiqué par M. Ch. Coquerel).

---

ces lignes en 1811, a donné en effet, en 1825, des preuves d'attachement à M. Stone ; car dans ses *Mémoires* (vol. I,), elle l'accuse de lui avoir *volé* un manuscrit.

T.

TAMBRONI (Joseph), poète et littérateur italien, né à Bologne en 1773, était frère de Clotilde Tambroni, femme célèbre par son érudition. Après avoir fait ses études à l'université de sa ville natale, il obtint, au concours, en 1794, la place de paléographe ou d'inspecteur aux archives de la même ville. Lorsque les armées françaises envahirent pour la première fois la Lombardie, Joseph Tambroni se rendit à Milan, afin de prendre part à l'organisation républicaine du pays. Il s'attacha au sort de Marescalchi, qu'il suivit au Congrès de Rastadt et à Vienne, en qualité de secrétaire de la légation cisalpine. Sitôt que la guerre eut éclaté, en 1799, entre la France et l'Autriche, Tambroni, qui, après le départ de son ministre, en avait rempli les fonctions, quitta Vienne et revint à Milan, où il fut nommé sous-secrétaire du Directoire. Lors de l'invasion des armées austro-russes, il chercha un asile en Savoie, et vécut quelque temps à Chambéry, où il épousa une femme du pays. Après la bataille de Marengo et la nouvelle organisation donnée à la République Cisalpine, Tambroni fut attaché à la légation italienne à Paris, et plus tard, placé par Marescalchi comme chef de division dans son ministère des affaires étrangères. En 1809, il fut nommé consul à Livourne, et, deux ans après, transféré, avec le même titre, à Rome, où il vécut au milieu des savans et des artistes. Il continua de résider dans cette ville comme simple particulier, après la chute du gouvernement impérial, cultivant la littérature et les antiquités. Il était membre des académies les plus distinguées de Rome, de l'académie I. et R. des Beaux-arts de Vienne, et associé étranger de l'Institut de France; il était aussi chevalier de la Couronne de Fer. Tambroni est mort à Rome, le 10 janvier 1824.

Liste des ouvrages de J. Tambroni.

I. *Compendio delle storie di Polonia.* — Abrégé des histoires de Pologne. Milan, 1807, 2 vol. in-8.

II. *Ode.* — Odes. Milan, 1816, in-8.

III. *A S. M. Francesco, imperatore e re, Ode. Ibid.* in-fol.

IV. *Lettera di un impiegato diplomatico*, etc. — Lettre d'un employé diplomatique à la cour du Brésil, à son ami, en Italie. *Ibid.* 1816; in-fol. — anonyme.

V. *Descrizione de' dipinti a fresco*, etc. — Description des peintures à fresque, exécutées dans une galerie du palais du duc de Bracciano, à Rome, par M. Palagi. Rome, 1816, in-8.

VI. *Lettere intorno all' urne cinerarie*, etc. — Lettres concernant les urnes funéraires déterrées dans un pâturage de Castel-Gandolfo. *Ibid.* 1817, in-8.

VII. *A Licori Partenopea, Ode saffica.* In-8.

VIII. *Di Cennino Cennini, Trattato di pittura*, etc. — Traité de la peinture de Cennino Cennini, publié pour la première fois, avec une préface et des notes. Rome, 1822, in-8.

« Ce traité, dit M. Auguis (*Biographie Universelle*, T. XLIV, pag. 458.), qui avait déjà été signalé par Vasari, Bandini et Bottari, était resté inédit parmi les manuscrits de la bibliothèque Vaticane; l'éditeur s'est servi d'une copie moderne, exécutée en 1737, et qui appartenait au baron de Stosch; elle est maintenant au Vatican, dans le fonds Ottoboni, n° 2974. Les chapitres les plus remarquables de cet ouvrage sont ceux où l'auteur parle de l'art de peindre à l'huile, d'enluminer et de dorer les manuscrits. Il paraît que les Italiens employaient les couleurs à l'huile avant l'année 1410, époque à laquelle on prétend que Jean de Bruges en fit pour la première fois, la découverte. »

IX. *Lettere al signor Benci*, etc. — Lettres à M. Benci, auteur des Observations concernant le traité ci-dessus. *Ibid*, 1822. in-8.

X. *Lettere al signor Lama*, etc. — Lettres à M. Lama, concernant certains édifices aujourd'hui reconnus comme appartenans à l'antique cité de Boville. *Ibid.* 1823, in-8.

XI. *Intorno alla vita di Ant. Canova*, etc. — Dissertation sur la vie d'Ant. Canova. Rome et Venise, 1823, in-8.

Tambroni a donné des articles, au nombre de soixante-huit, sur des sujets appartenant aux beaux-arts, dans le *Giornale Arcadico* de Rome. — On cite de lui divers écrits inédits, parmi lesquels plusieurs *ouvrages dramatiques* et une *traduction italienne d'Eutrope* (V. *Biographie Universelle*, *loco suprà citato.*).

TAUENTZIEN-WITTENBERG (Frédéric-Bodislas-Emmanuel, comte de), général d'infanterie prussienne, naquit à Potsdam, le 15 septembre 1761. Il était fils d'un général d'infanterie, qui se signala par la glorieuse défense de Breslaw, durant la guerre de Sept ans. Après avoir reçu son éducation militaire à Berlin, Tauentzien entra dans les rangs de l'armée, le 1er septembre 1775, en qualité de cadet porte-drapeau dans le régiment des gendarmes, et peu de temps après, il fut nommé officier dans le régiment du prince Henri, qui se l'attacha comme aide-de-camp. C'est à ce titre qu'il fit, à la suite du prince de Prusse, la campagne de 1778, et qu'il l'accompagna, lors de son second voyage en France. Il fit ensuite les guerres de 1792 et 1793 contre cette puissance, après lesquelles il fut rappelé de l'armée pour aller assister, en qualité d'ambassadeur près la cour de Russie, aux négociations importantes de ce temps-là. Il occupa ce poste jusqu'en 1796, après le couronnement de Paul Ier, époque de son rappel à Berlin. En 1795, pendant son ambassade, il avait été promu au grade de colonel. A son retour de Pétersbourg, il fut encore chargé de diverses missions diplomatiques, et nommé major-général en 1801. Il obtint en 1804, à Anspach, le régiment d'infan-

terie de Laurens, vacant; et en récompense des talens et de la bravoure qu'il avait montrés pendant la guerre dans l'Allemagne méridionale, la grande-croix de l'Aigle-Rouge. A l'ouverture de la campagne de 1806, il commanda l'avant-garde du corps de Hohenlohe. Attaqué à Hoff, par un corps de 16,000 Français, faisant partie des divisions Soult et Davoust, il se replia sur Schleitz et Neustadt. Ce mouvement donna lieu à quelques escarmouches, qui furent suivies peu de jours après, de la bataille d'Iéna, où le général Tauentzien se distingua et fut blessé. Parvenu au grade de lieutenant-général depuis le mois de mai 1807, il commanda dans la campagne de 1813, le 4e corps d'armée prussien, lequel au moment de la reprise des hostilités, dans le mois de juillet, formait avec le 3e corps, sous les ordres du général Bulow, la gauche de l'armée combinée. Le 23 août, il fut attaqué par le général Bertrand, à Gros-Beeren et le repoussa. Le 5 septembre, il fut débusqué du poste de Leyda, après une résistance opiniâtre; mais il fit preuve de talent et de sang-froid à l'affaire de Dennewitz, où il soutint, pendant toute la journée, des attaques vives et réitérées. Le 17 du même mois, il s'empara de la position de Muhlberg, à la suite d'un engagement meurtrier, avec un corps de cavalerie, et perdit, le 12 octobre, la bataille de Dessau, contre le maréchal Ney, qui pénétra dans la ville. Maître de Torgau, rendu par capitulation, le 26 décembre, le général Tauentzien se porta sur Wittenberg, dont il commença le siége le 28 du même mois; et le 12 janvier, il s'en empara d'assaut. Il se dirigea ensuite sur Magdebourg et conclut, à la fin d'avril, une suspension d'armes avec le général Lemarrois, gouverneur de cette place. Le 25 mai, la ville fut évacuée par les Français, en vertu d'une convention. Les journées de Gros-Beeren et de Dennewitz, la prise de Torgau et celle de Wittenberg, contribuèrent considérablement à la décision de cette mémorable campagne. Le roi de Prusse donna à Tauentzien le titre de comte et le surnom de Wittenberg. S. M. lui conféra, en outre, la grande-croix de Fer, ordre qu'elle avait institué au commencement de la campagne de 1813. Il ne peut être accordé qu'à un général, qui, dans une bataille décisive, a forcé l'ennemi à quitter sa position; ou encore à celui qui a pris ou défendu une forteresse importante. En 1814, le général Tauentzien eut le commandement militaire du Brandebourg et de la Poméranie. La révolution du 20 mars 1815 ayant de nouveau, remis la Prusse sous les armes, Tauentzien fut chargé du commandement du 6e corps d'armée prussienne formant la réserve, qui ne pénétra en France qu'au mois d'août, après la cessation des hostilités. Ce corps vint prendre ses cantonnemens en Bretagne, et son chef écrivait en ces termes, à M. Desol de Grisolles, l'un des chefs vendéens « ..... Veuillez, mon général, être l'interprète de tous les sentimens d'admiration dont je suis pénétré pour l'armée royale du Morbihan (que, j'ose le dire, l'Europe partage), près

de messieurs les officiers ; en les persuadant combien je regrette d'avoir été privé du bonheur de faire connaissance avec d'aussi braves militaires, toujours guidés par l'honneur, et ne combattant que pour leur souverain légitime et la bonne cause.....» Depuis, le général Tauentzien fut chargé de missions extraordinaires, à Paris, à Hanovre, à Londres. Enfin, il fut nommé général en chef du 3e corps de l'armée prussienne. Il est mort à Berlin, le 20 février 1824, dans la 64e année de son âge.

TCHÉREPANOF (Nicéphore) professeur d'histoire, de statistique et de géographie à l'université de Moscou, est mort dans cette ville, le 25 août 1823. Né à Viatka, en 1762, il avait dans sa longue carrière, consacrée à l'instruction, rempli avec honneur plusieurs emplois et missions scientifiques. Voici la liste des ouvrages qu'il a laissés :

I. *Natchertanié Znat nécistchikh naradof svéta* — Description des peuples du monde les plus célèbres par leur origine, leur propagation et leur langue, ouvrage trad. de l'allemand. Moscou 1798, un vol. in-8.

II. *Atlas drevnei guéografii* — Atlas de Géographie ancienne, trad. du français.

III. *Drevnaïa i novaïa istoria* — Histoire universelle ancienne et moderne trad. de l'allemand, de Schroeck.

IV. *Vcéobchaïa istoria* — Histoire universelle, à l'usage de l'institut de Ste-Catherine, trad. du français. Moscou, 1811, in-8.

(*Revue Encyclopédique.* T. XXX. pag. 562).

THIELMANN (J. A. Frédéric, baron de), né en Saxe, où il reçut une éducation toute militaire, entra de bonne heure au service et se distingua bientôt par son courage ainsi que par son intelligence, dans les guerres où la Saxe se trouva entraînée par ses deux alliances successives, d'abord avec la Prusse, puis avec la France. Thielmann parvint de grade en grade, jusqu'à celui de lieutenant-général. Au commencement de 1810, il était commandant de Dresde ; et lorsqu'il eut atteint l'armée française, à laquelle un corps saxon s'était joint pour l'expédition de Russie, il fut cité avec éloge dans les bulletins impériaux, pour l'audace et l'habileté de ses opérations. Après la retraite de Moscou. Thielmann reçut du roi de Saxe le commandement de la place forte de Torgau. Le 22 février 1813, un ordre du ministère saxon lui enjoignit de remettre cette place au général français Reynier, ou au commandant qu'il désignerait. Mais fortement convaincu qu'il était de l'intérêt de sa patrie que Torgau fût conservé au roi de Saxe, Thielmann eut le courage héroïque d'en refuser l'entrée aux troupes françaises et de résister aux ordres du maréchal Davoust et du vice-roi d'Italie. Cette conduite reçut l'approbation du roi de Saxe, et bientôt les troupes françaises quittèrent momentanément les bords de l'Elbe. Il s'établit alors des rapports entre les Saxons et les armées russe et prussienne qui venaient d'atteins-

dre les bords du fleuve; mais le général Thielmann, quoiqu'il prévît bien que la Saxe ne tarderait pas à suivre le mouvement général de l'Allemagne, crut pourtant devoir rejeter toutes les propositions des agens des puissances alliées, tant qu'elles n'auraient pas l'assentiment de son souverain. En effet, il apprit bientôt officiellement qu'une convention avait été conclue entre l'Autriche et la Saxe, et il lui fut ordonné de se conformer à cette alliance. Enfin, le roi de Saxe, par une nouvelle dépêche, en date du 5 mai, lui recommanda de ne point ouvrir Torgau aux troupes françaises, dans le cas où les événemens de la guerre les rameneraient sur l'Elbe. Le général Thielmann s'occupait déjà des moyens nécessaires pour assurer l'exécution de cet ordre, qui d'ailleurs s'accordait avec les sentimens bien prononcés de son patriotisme allemand, lorsque, le 9 mai, un membre de la commission immédiate franco-saxonne vint au nom de Napoléon, requérir la remise de Torgau aux troupes françaises. Le lendemain arriva un ordre du roi de Saxe retombé sous l'influence des Français, de les recevoir dans la place et de réunir les troupes saxonnes au septième corps d'armée, commandé par le général Reynier. Cet ordre ne laissait plus au général Thielmann aucun prétexte de résistance; et d'ailleurs, sa garnison travaillée par des émissaires envoyés de Dresde, semblait faire mine de méconnaître son autorité. Dans ces circonstances, Thielmann ne balança pas; il envoya au roi de Saxe la démission de son grade dans ses armées, et vint offrir ses services à l'empereur de Russie. Ils furent acceptés avec empressement, et on lui donna le commandement d'un corps d'avant-garde. Le 18 septembre il attaqua Mersebourg, qui fut rendue par capitulation, après une vive résistance; le lendemain, il enleva deux cents chariots chargés d'effets pour la cavalerie; le 29, il concourut au succès du combat d'Altenbourg, et se battit à côté des Cosaques de l'hetman Platoff. Dans les premiers jours d'octobre, il fut chargé, de concert avec le prince Maurice de Lichtenstein, d'arrêter la marche du maréchal Augereau sur Leipsig. Le 10, il attaqua la cavalerie française près de Naubourg. Enfin, il entra le premier dans les Pays-Bas à la tête d'un corps prussien. Durant la campagne de 1813, il ne cessa de harceler l'armée française, et courut quelquefois au-devant de ses avant-gardes en retraite, avec une audace qui excita la colère du rédacteur de nos bulletins. Durant la campagne de 1815, Thielmann fut chargé de commander le troisième corps d'armée prussien, à la tête duquel il soutint le combat de Wavre contre le maréchal Grouchy. Après la capitulation de Paris, il prit ses cantonnemens dans le département de Maine-et-Loire. Depuis la paix, Thielmann a constamment joui d'un assez grand crédit auprès du roi de Prusse, qui lui avait confié le commandement militaire des provinces prussiennes du Rhin. Ce général est mort à Coblentz, d'une attaque d'apoplexie, le 10 octobre 1824. L'on s'accordait à reconnaître dans cet officier, de

grands talens et une brillante intrépidité, qui le rendait surtout redoutable dans la guerre de partisans ; mais il avait conservé des formes absolues qui ont donné lieu à des plaintes contre lui ; notamment en 1818, un ecclésiastique lui intenta un procès devant les tribunaux, en raison de ce qu'il aurait troublé le service divin de son église.

W.

WEIGAUD (George-Henri), pasteur luthérien, est mort à Bayernaumbourg, diocèse de Sangerhausen, en Saxe. Il avait publié en 1808, l'*Art d'apprendre l'italien en deux mois*, ouvrage qui, en 1814, obtint les honneurs d'une seconde édition. Dans la suite, il a publié d'autres écrits du même genre, pour l'étude du russe et de l'anglais ; mais il ne s'est point borné à l'étude des langues ; il s'est élevé à des considérations religieuses et politiques dans sa *Disputatio de instaurandâ Lutheranos inter et Reformatos concordiâ*, imprimée en 1808.

WIDMER (Samuel), mécanicien et manufacturier, naquit en 1767, à Othmarsingen, dans le canton d'Argovie. Dès l'enfance, il eut sous les yeux une petite manufacture d'indienne, établie par son aïeul maternel et qui fut, pour ainsi dire, le berceau de la célèbre manufacture de Jouy. C'était dans cette dernière que devait se développer l'esprit d'invention qu'il avait reçu de la nature. A peine eut-il atteint sa dixième année, M. Oberkampf, son oncle, le fit venir auprès de lui, prit soin de son éducation, et l'initia de bonne heure aux secrets de son art. Comme il le destinait à lui servir un jour de second, il ne négligea aucun moyen de l'en rendre capable. Pour en faire un bon chef, il voulut d'abord en faire un bon ouvrier. Dans ce dessein, il lui imposa l'obligation d'apprendre et d'exercer, tour à tour, les principaux métiers nécessaires dans sa manufacture. Le neveu se prêta sans peine aux vues de l'oncle et réussit au gré de ses souhaits. En peu de temps, il ne se distingua pas moins par son adresse que par son intelligence dans la gravure, dans l'impression et dans la teinture. M. Oberkampf charmé de ce succès, en désira un second plus honorable pour son neveu et pour lui-même. Il résolut de lui faire quitter la pratique pour la théorie et de lui ouvrir la carrière des sciences utiles aux progrès de son industrie. En conséquence, il envoya le jeune manufacturier étudier la physique dans le cabinet de l'habile professeur Charles, et la chimie dans le laboratoire du savant Berthollet. L'élève se montra digne de ses maîtres par son zèle et par sa pénétration. Le peu de loisir que lui laissaient leurs leçons, il le consacrait à la mécanique. Dans cette science,

qui fut depuis sa passion favorite, il n'eut pour guide que son génie ; mais le génie éclairé du flambeau de l'observation, fut toujours le meilleur des guides. Lorsqu'il eut acquis par l'étude, un précieux trésor d'instruction, il retourna auprès de son oncle, avec l'espoir de l'augmenter encore par l'expérience. Ses vœux furent presque aussitôt remplis que formés. M. Oberkampf lui donna une nouvelle preuve d'affection et d'estime, en lui confiant la direction générale des travaux de sa fabrique : c'était la place la mieux assortie à ses goûts, à son esprit et à son caractère. Actif, vigilant, également versé dans la pratique et dans la théorie, juste appréciateur du mérite, il considéra le nombreux essaim d'artisans soumis à ses ordres comme une famille intéressante, et la manufacture de Jouy comme l'établissement le plus propre à l'exercice de ses divers talens. Un illustre chimiste lui fournit bientôt l'occasion d'en faire un heureux essai.

Tout le monde connaît aujourd'hui la propriété de l'acide muriatique oxigéné pour la décoloration des substances végétales : personne n'ignore non plus, que c'est au génie de M. Berthollet que l'on doit cette mémorable découverte. Widmer fut un des premiers qui surent en profiter. Il se hâta d'établir sur ce principe, le blanchîment des toiles, et aucun atelier ne contribua autant que le sien à en répandre la nouvelle méthode (1). Ce fut une espèce d'école publique toujours ouverte à la curiosité et où l'observation, jointe à la science, ne lui laissait rien à désirer.

Tandis que Widmer s'occupait à recueillir et à propager le fruit d'une découverte étrangère, il touchait au moment de se signaler lui-même par une invention d'un ordre supérieur, et qui devait produire dans la fabrication des toiles peintes, une révolution aussi avantageuse qu'inespérée : je veux parler de l'impression des cylindres de cuivre gravés en taille-douce. Il en conçut l'idée dès sa première jeunesse ; et vers la fin de 1792, il en démontra la possibilité par un modèle en petit qui répondit à son attente. M. Oberkampf, dont la pénétration était si vive, le jugement si sûr, comprit sur-le-champ toute l'importance de cette découverte ; mais à cause de l'esprit de vertige universel dont le peuple était alors agité, il craignit que ses ouvriers ne vissent de mauvais œil une invention qui tendait à opérer une étonnante économie dans la main-d'œuvre. En attendant des circonstances plus favorables, sa prudence exigea que toutes les pièces qui composaient le modèle en petit, fussent démontées et soigneusement cachées. Ce ne fut que long-temps après qu'il permit à son neveu d'exécuter sa machine en grand. Le neveu et l'oncle y attachaient le plus vif intérêt ; l'un par une passion naturelle pour son ouvrage; l'autre par bienveillance pour l'auteur ; tous deux par le même zèle pour

(1) Berthollet en a fait la mention la plus détaillée et la plus flatteuse dans son ouvrage intitulé : *Elémens de l'eintare*.

les progrès de leur art. Avec quelle inquiétude ils en tentèrent la première épreuve, et avec quelle joie ils en virent la parfaite réussite ! Aussitôt qu'elle fut connue hors de Jouy, et elle ne tarda pas à l'être, on s'empressa de l'imiter dans toutes les grandes manufactures d'indienne françaises et étrangères; mais si le bénéfice de l'invention fut partagé, la gloire ne le fut pas : elle s'accrut au contraire par le partage même du bénéfice. A l'aide de cette machine, on imprime des dessins qu'il est impossible d'imprimer à la main, et avec une telle perfection que le plus habile imprimeur ne saurait en approcher. Dans un temps donné, elle fait plus d'ouvrage que ne pourraient en faire quatre-vingts imprimeurs des plus exercés. Avant qu'elle fût imaginée, divers dessins d'indienne qu'elle imprime avec autant de régularité que de vitesse, nous étaient fournis par les Anglais. Ils les imprimaient avec des presses et des planches de cuivre; mais, outre la lenteur de ce procédé, l'exécution était très-imparfaite. Depuis 1805, la France a cessé de tirer de l'Angleterre cette espèce de toiles peintes qu'on appelle *mignonettes* et *miniatures*.

C'était beaucoup d'avoir inventé l'impression avec des cylindres de cuivre gravés en taille-douce, et ce n'était pourtant que la moitié de ce qu'il fallait pour un succès complet : car la gravure des cylindres à la main était très-longue, très-coûteuse, très-difficile et même impossible pour un grand nombre de dessins. On ne pouvait surmonter tant d'obstacles que par une seconde invention, celle d'une machine pour graver les cylindres de cuivre. Widmer en sentit vivement le besoin. Pendant plusieurs années son esprit n'eut point d'autre occupation, point d'autre pensée. Ses méditations, souvent interrompues pendant le jour, devenaient continues et plus profondes dans le silence de la nuit. Il ne prenait de repos que celui qu'il ne pouvait dérober à la nature, et dans le sommeil même, son imagination poursuivait encore l'objet de ses recherches. Enfin, son infatigable persévérance obtint le prix qu'elle méritait. Après une infinité d'essais, il eut le bonheur d'atteindre son but; il inventa une machine qui le dédommagea amplement de ses longs travaux. La peine qu'elle lui avait coûtée la lui rendit plus chère : ce fût son ouvrage de prédilection. Il se plut à le perfectionner sans cesse, et par des inventions accessoires, il en étendit l'usage aussi loin que l'art pouvait le permettre. Cette machine grave, en cinq ou six jours, un dessin qu'un habile artiste ne graverait pas en moins de six mois; et la gravure ainsi exécutée est infiniment plus parfaite que la gravure à la main. Il y a d'ailleurs des dessins composés d'une multitude d'objets si petits, si délicats, si réguliers et qui doivent être si justement espacés entre eux, qu'ils feraient le désespoir du plus adroit graveur; et la machine les rend avec une précision, avec une exactitude mathématiques. Ce glorieux succès en amena un autre qui ne le fut guère moins par les difficultés qu'il fallut vaincre pour l'obtenir. Widmer imagina pour la gravure des

planches de cuivre, une machine aussi curieuse, aussi utile que celle qu'il avait inventée pour la gravure des cylindres. Ces laborieuses et savantes productions, loin d'épuiser son génie, semblaient en redoubler la vigueur et la fécondité.

Lorsque Widmer eut mis la dernière main à la gravure et à l'impression mécaniques, il porta toute son attention sur la teinture. On n'avait jusqu'alors employé la vapeur que comme une puissance motrice et comme un moyen de chauffer l'air dans les appartemens ou dans les ateliers. Il conçut le dessein de la faire servir à chauffer l'eau nécessaire pour la teinture. Au mois de juin 1809, il fit l'essai de ce procédé en présence des plus célèbres chimistes et physiciens de l'Institut. L'expérience réussit complètement. Encouragé par le suffrage des savans qui en furent témoins, et surtout par celui de son oncle, il entreprit de supprimer dans la manufacture de Jouy, l'ancienne méthode de teinture et d'y substituer celle qu'il venait d'imaginer. Dès l'année suivante, on vit se former sur un principe tout nouveau, un vaste atelier qui excita l'étonnement des ignorans et l'intérêt des gens instruits. Une seule chaudière de cuivre, avec des tuyaux convenablement disposés, procura une quantité de vapeur suffisante pour chauffer l'eau dans huit grandes cuves en bois. Outre l'économie du combustible, ce procédé renferme des avantages palpables. Il facilite singulièrement l'opération de la teinture; il la rend plus régulière et plus parfaite, car l'ouvrier conduit à son gré la chaleur du bain; il peut l'élever lentement, degré par degré, ou rapidement si le cas l'exige; il peut arrêter la température au point qu'il désire et même subitement; enfin, il peut porter le bain à l'ébullition, s'il en est besoin, en beaucoup moins de temps que par l'ancienne manière de chauffer l'eau dans des chaudières de cuivre, et cet ancien procédé n'offre d'ailleurs, aucun des avantages du nouveau. Widmer loin de garder le secret d'une aussi utile application de la vapeur, n'en refusa la communication à personne : aussi, sa méthode fut-elle promptement suivie dans les grandes manufactures d'indienne et dans plusieurs fabriques de drap. L'hôpital Saint-Louis, à Paris, l'adopta pour chauffer les bains. Deux administrateurs vinrent à Jouy pour se convaincre par leurs yeux, de son utilité, et confièrent ensuite, le soin de l'établir dans leur hôpital, aux talens d'un homme également cher aux sciences et à l'industrie (M. Darcet). Widmer ne fut pas moins heureux dans la solution d'un célèbre problème de teinture, que dans le nouvel emploi qu'il sut faire de la vapeur : il découvrit une espèce de couleur, *le vert solide d'une seule application*, que les chimistes anglais cherchaient en vain depuis long-temps, malgré l'appât de l'or qui devait en être le prix (1). Il faut entendre, à ce sujet, le

1) La Société Royale de Londres avait proposé pour cette découverte, un prix de 2000 liv. sterling (environ 50,000 fr.).

jury pour les arts, dans son rapport sur les prix décennaux, sous l'ancien gouvernement. « On annonce en ce moment, dit-il, une amélioration importante, en assurant que plusieurs pièces ont été imprimées en vert solide d'une seule application. Jusqu'à présent, cette couleur n'avait pu être obtenue solide que par deux applications successives du bleu d'indigo sur le jaune, ou du jaune sur le bleu d'indigo. La découverte du vert solide d'une seule application, est une des plus précieuses conquêtes de la chimie appliquée aux manufactures. » Dans un voyage que Widmer fit à Londres, l'illustre secrétaire de la Société Royale, sir Joseph Banks, lui offrit de présenter sa découverte à cette compagnie savante. Son amour-propre ne fut pas insensible à une proposition aussi flatteuse; mais, en artiste désintéressé, en vrai Français, il refusa de vendre à l'étranger le fruit de ses recherches. Ce n'était point la soif de l'or qui l'avait conduit en Angleterre; c'était l'ambition de faire, sur sa florissante industrie, des conquêtes utiles à la nôtre; et sans blesser en rien les lois de l'honneur, il en fit, en effet, de très-importantes. On lui doit, entre autres, l'heureuse importation de la machine à ouvrir le coton. Un fileur anglais, par un noble échange de services, lui permit de dessiner la sienne. A son retour, il en fit construire une pareille dans la superbe filature d'Essonne, bâtie par son oncle; et de là, le modèle s'en répandit aussitôt, dans la plupart des filatures françaises; ainsi ses conquêtes comme ses découvertes tournèrent rapidement au profit commun de l'industrie nationale. Widmer reçut des mains de Louis XVIII, une médaille d'or et la décoration de la Légion-d'Honneur. Parvenu au premier rang des artistes manufacturiers, possesseur d'une fortune et d'une réputation bien acquises, au lieu d'en goûter les douceurs, comme l'âge le lui conseillait, dans le sein d'un repos honorable, il voulut à 54 ans, poursuivre sa carrière avec la même activité qu'il l'avait commencée (1); mais un excès d'ardeur altéra pour toujours sa santé; ses forces sur lesquelles il avait trop compté, l'abandonnèrent; une mélancolie profonde s'empara de son esprit, et sa fin prématurée (1821) devint une source intarissable de regrets pour sa famille et pour ses nombreux amis.

Widmer ne fut pas seulement un chimiste distingué, un ingénieux mécanicien, un habile manufacturier; il joignit à ses rares talens des vertus plus rares encore: les uns vinrent d'un génie ardent et opiniâtre dans ces desseins, les autres d'un cœur généreux et sensible. En bon citoyen, il aima vivement sa patrie adoptive, sans oublier néanmoins celle que lui

(1) Sa dernière invention, une machine pour le blanchiment des toiles, dont il vit à peine le succès, sera mise sans doute, au nombre de ses titres les plus honorables à la reconnaissance publique, tant elle est simple, ingénieuse et susceptible d'un usage étendu. L'eau parvenue à l'ébullition, en sort et y rentre sans cesse, par une espèce de mouvement circulaire; on l'a nommée, pour cette raison, *hydrocycléphore*.

avait donnée la nature. Sa compassion pour les malheureux ne se bornait pas à les secourir autour de lui; ses bienfaits allaient chercher au fond de la Suisse, ses anciens compatriotes. En un mot, si Widmer eut le bonheur de trouver dans le sage Oberkampf la sollicitude et l'affection d'un père, Oberkampf trouva dans Widmer un élève digne de ses leçons, un ami digne de sa confiance; et pendant une longue suite d'années, la gloire si pure de l'oncle s'embellit encore par les brillans succès du neveu (Extrait de la *Revue Encyclopédique*. T. XXIII, pag. 304-312. article signé D-s).

Z.

ZEA (François-Antoine), naquit le 21 octobre 1770, à Médelin, province d'Antioquia, dans la Nouvelle-Grenade. Il fit ses études à Santa-Fé de Bogota, aujourd'hui capitale de la république de Colombie, et occupa dès l'âge de seize ans, une chaire importante dans le collége qui vit ses premiers succès. Peu de temps après il fut pensionné par le gouvernement de sa métropole, et chargé de seconder le savant Mutis dans ses recherches sur la botanique du nouveau-monde. Ce dernier conçut pour son jeune compagnon une estime profonde et la plus tendre amitié. Doué d'une imagination ardente et plein de ces sentimens généreux qui font une idole de la patrie, le jeune Zéa comprit de bonne heure les destinées de son pays : il dut exprimer ses vœux avec chaleur, et ses opinions avec cette éloquence qui lui était propre. Le gouvernement espagnol en prit de l'ombrage; un ordre émané du cabinet de Madrid le fit venir en Europe, et en mettant le pied sur la péninsule, en 1797, il fut enfermé dans un fort de Cadix. Un procès lui fut intenté comme ayant essayé, par ses doctrines et par ses actes, de rendre la Nouvelle-Grenade indépendante de la monarchie espagnole. Ce procès dura deux ans, au bout desquels le défaut absolu de preuves le rendit à la liberté, mais non pas à son pays : soigneux au contraire de l'en écarter, le gouvernement espagnol envoya Zéa, sous divers prétextes, en France, avec une pension de 6000 fr. Il y resta jusqu'en 1802, qu'il revint en Espagne, et sollicita avec ardeur la permission de retourner en Amérique : il reçut pour toute réponse, le brevet de directeur-adjoint du jardin botanique de Madrid, et à la mort du titulaire, c'est-à-dire en 1804, il devint directeur en titre, et en même temps professeur des sciences naturelles. La révolution d'Aranjuez le surprit au milieu des travaux scientifiques que les premiers événemens de sa vie n'avaient point interrompus. Le nouveau gouvernement le nomma membre de cette junte des notables qui fut réunie à Bayonne en 1808. Depuis, il eut la direction d'une partie du ministère de l'in-

térieur, et fut enfin préfet de Malaga jusqu'à la retraite de l'armée française.

Ici les vœux constans de cet apôtre de l'indépendance américaine vont s'accomplir ; il peut revoir sa patrie, ou tout au moins se rapprocher d'elle. Il s'élance des côtes de l'Angleterre en 1814, et va rejoindre Bolivar, qui, sans argent, sans vaisseaux et sans soldats, préparait l'expédition de Carracas, et méditait la délivrance de cette vaste portion du continent américain. Depuis lors, Zéa suivit la fortune des armes américaines, et se trouva mêlé à toutes les chances de cette lutte immortelle. Ami de Bolivar, ce guerrier législateur le consultait dans les occasions difficiles, et montrait une déférence marquée pour celui qu'il appelait son père. Zéa fut successivement intendant général de l'armée libératrice, président du premier congrès qui ait proclamé la liberté à Angostura, vice-président de la république de Colombie, et enfin ambassadeur en Europe, avec des pouvoirs *illimités* pour établir les rapports politiques et commerciaux de la république nouvelle avec les divers états. Zéa conclut le 13 mai 1821, un emprunt de 2,000,000 livres sterl., qui fut accepté par une compagnie de banquiers de Londres, et qui doit être considéré comme formant un épisode important dans l'histoire de l'indépendance américaine.

M. Zéa se présenta à Londres en qualité de ministre ou chargé d'affaires de la république de Colombie, au mois de juin 1820. A cette époque, la multitude des événemens qui se passaient sous nos yeux, la distance du théâtre de la lutte entre l'Espagne et ses colonies, et d'autres causes secondaires, avaient empêché l'attention générale de s'occuper des affaires d'un état qui s'élevait dans l'Amérique du sud. La longue et glorieuse querelle de l'indépendance, les victoires de Bolivar, la réunion des républiques de Venezuela et de la Nouvelle-Grenade en un seul corps de nation, l'établissement d'un pacte social contenant les principes fondamentaux de toute bonne organisation politique ; tout cela était pour ainsi dire ignoré ou faiblement remarqué. M. Zéa vint annoncer en Europe ce qui s'était fait dans son pays. Les fondateurs de Colombie ne pouvaient choisir un historien plus habile, un représentant plus capable de bien remplir sa mission. Précédé par une réputation littéraire à laquelle peu de ses compatriotes auraient eu les mêmes droits, M. Zéa n'est pas resté au-dessous des graves fonctions qui lui étaient imposées. Il sut obtenir à Londres des témoignages non équivoques de confiance ; et à Paris même, malgré la difficulté du temps actuel, presque tous les hommes éclairés l'accueillirent avec une bienveillance sans réserve. Au moment où trois cents citoyens anglais lui prodiguaient des marques touchantes de leur estime dans un banquet public, à la taverne de la Cité, les chefs de l'instruction publique en France, favorisaient de tous leurs moyens une expédition scientifique (celle de MM. Rivero et Boussingault) destinée à porter dans le nouveau-monde le goût et les bienfaits des sciences naturelles. Cette expédi-

tion n'est pas le moindre service que M. Zéa ait rendu à son pays.

Nous ne parlerons pas de ses succès auprès des cabinets qu'il a pressés de reconnaître l'indépendance de Colombie ; ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il a été écouté partout avec attention, et que, s'il n'a pas obtenu des résultats positifs, du moins il les a préparés. Il a été comblé personnellement d'égards et de promesses. Dans sa position, c'était déjà beaucoup de n'être pas éconduit sans être entendu. La mission de M. Zéa, son esprit, ses manières ont donné une sorte d'existence politique en Europe, à la nation nouvelle qu'il représentait. Il n'y a rien d'exagéré dans cette assertion. Impliqué malheureusement dès les premiers temps de son arrivée, dans la fâcheuse discussion des anciennes dettes de son pays, M. Zéa s'est vu forcé de prendre part à diverses opérations financières. On a critiqué ses *débentures* d'abord, et ensuite son emprunt de deux millions st. : on a discuté les formes, les conditions de cet emprunt, et finalement la validité des pouvoirs en vertu desquels il a été conclu. Il suffit d'un mot pour répondre à toutes ces insinuations. M. Zéa avait ressuscité le crédit, ou plutôt avait créé celui de son gouvernement, dont les obligations jusqu'alors n'avaient obtenu aucun cours ; et quant à la faculté d'emprunter, il l'avait complètement reçue du chef suprême de la république, autorisé à la lui transmettre par la constitution de son pays. Au reste, cette question vient d'être décidée. Le gouvernement de la Colombie a reconnu l'emprunt fait par M. Zéa, et quoiqu'il manque encore pour le justifier entièrement un décret du Congrès qui reconnaisse les grandes obligations que la Colombie doit à son négociateur, sa mémoire n'a rien à craindre de la loyauté de ses compatriotes ni de celle du Président-libérateur.

Au reste, voici la substance du contrat de l'emprunt de Colombie, analysée sur un des originaux.

« En vertu des instructions données à S. Ex. don J. A. Zéa, ministre plénipotentiaire de la république de Colombia, de contracter un emprunt d'argent pour le service de ladite république, M. Zéa, dument autorisé à cet effet par des pouvoirs spéciaux à lui accordés, datés d'Angostura, le 24 décembre 1819, et signés par le président de la république le général Simon Bolivar, et contre-signés par J. R. Revenga, ministre des affaires étrangères, a contracté, au nom et de la part du gouvernement de ladite république, avec MM. Herring, Graham et Powles, négocians de Londres, un emprunt dont le montant a été fixé à 2,000,000 liv. sterl., au prix de 80 pour 100.

» Le paiement de l'emprunt devait être fait :

10 °/° au moment de la souscription.
30 id. à 3 mois } de cette date.
40 id. à 6 mois }

80

Un escompte à raison de 6 p. 100 par an, devait être accordé à ceux qui paieraient la totalité de la souscription.

» L'objet principal de cet em-

prunt étant l'amortissement des *débentures* existantes de la république; elles étaient reçues, avec tout intérêt échu, en paiement dudit emprunt, et un escompte était accordé en ce cas, à raison de l'intérêt qu'elles portent.

» Le gouvernement devait faire remettre les fonds pour le paiement des intérêts et l'amortissement du capital.

« Les contractans étaient chargés de recevoir les remises et de payer les intérêts et l'amortissement des obligations.

» Ce contrat a été signé à Paris, en 1822. »

Zéa est mort aux eaux de Bath, d'un anévrisme au cœur, le 28 novembre 1822, âgé de cinquante-deux ans. Il n'était pas moins versé dans les littératures anciennes et modernes que dans les sciences naturelles. Il écrivait le français et l'espagnol avec une rare facilité. Sa conversation était spirituelle, et son imagination méridionale lui fournissait avec profusion, des couleurs brillantes pour embellir ce qu'il voulait dire. — M. Zéa publia en 1801, une *Description de la chute du Tequendama*, et plusieurs *Mémoires sur le Kina de la Nouvelle-Grenade*. Il rédigea pendant plusieurs années, le *Mercure d'Espagne* et le *Mercure d'Agriculture* du même pays.

FIN.

TABLE

DES SIX PREMIERS VOLUMES

DE L'ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE.

A.

Aboville, 1820, p. 1.
Acevedo, 1822, p. 223.
Achard (F.-C.), 1822, p. 226.
Acharius, 1821, p. 307.
Agier (le Pt.), 1823, p. 1.
Agier (Mlle.), 1824, p. 307.
Agoult (d'), 1824, p. 1.
Aignan, 1824, p. 4.
Aikin, 1824, p. 307.
Albany (la comtesse d'), 1825, p. 297.
Albignac, 1824, p. 7.
Ali-Pacha, 1823, p. 293.
Allart, 1821, p. 1.
Alphonse, 1820, p. 1.
Ambéricux, 1821, p. 1.
Andrieu, 1822, p. 1.
Anelli, 1821, p. 307.
Anot, 1823, p. 13.
Antignac, 1825, p. 1.
Arbelles (A. d'), 1825, p. 1.
Arétin (b. d'), 1823, p. 309.
Arhendt, 1825, p. 301.
Arnavon, 1824, p. 9.
Arrowsmith, 1824, p. 311.
Assemani (S.), 1822, p. 227.
Aubertin, 1824, p. 10.
Audouin (P.), 1822, p. 2.
Autroche, 1823, p. 15.
Auvity, 1821, p. 1.
Avrigny (d'), 1823, p. 14.

B.

Babo, 1823, p. 310.
Bacciochi (Elisa-Bonaparte), 1820 p. 3.
Bacler d'Albe, 1824, p. 11.
Baërt, 1825, p. 3.
Bail, 1824, p. 24.
Baillie, 1824, p. 312.
Baillot (E.-C.), 1825, p. 4.
Balard (Mad.), 1822, p. 3.
Balguerie-Stuttenberg, 1825, p. 4.
Balzac (. . . .), 1820, p. 4.
Banks (sir Joseph), 1821, p. 308.
Baraguay, 1820, p. 4.
Barbançois, 1822, p. 4.
Barbier (A.-A.), 1825, p. 7.
Barbier du Bocage, 1825, p. 13.
Barentin-Montchal, 1824, p. 16.
Baroud, 1824, p. 17.
Barrairon, 1820, p. 5.
Barrallier, 1821, p. 2.
Barruel (l'abbé de), 1820, p. 6.
Baston, 1825, p. 19.
Batz, 1822, p. 5.
Bausset (le cardinal de), 1824, p. 17.
Baverel, 1822, p. 11.
Beauchêne, 1824, p. 30.
Beaufort (le général), 1825, p. 25.
Beauharnais (le prince Eugène), 1824, p. 32.
Beaulieu (le baron de), 1821, p. 314.
Beaunoir (Robineau), 1823, p. 16.
Béclard, 1825, p. 25.
Beffroy de Beauvoir, 1825, p. 26.
Beisson, 1822, p. 11.
Bell (John), 1822, p. 228.
Bellay, 1824, p. 43.
Belmondi, 1822, p. 11.
Benincori, 1822, p. 228.

Bénit, 1824, p. 46.
Bérenger, de Lyon, 1822, p. 12.
Bergasse (Alexandre), 1821, p. 2.
Bergon, 1824, p. 47.
Bernardi, 1824, p. 47.
Bernhardt, 1822, p. 229.
Béronie, 1823, p. 19.
Berry (Ch.-Ferd., duc de), 1820, p. 11.
Bert, 1824, p. 50.
Berthault, 1823, p. 21.
Berthollet, 1822, p. 14.
Bertin (Ant.), 1823, p. 21.
Berton (le général), 1822, p. 20.
Bertuch, 1823, p. 310.
Bervic, 1822, p. 34.
Berzeviczy, 1823, p. 311.
Beurnonville, 1821, p. 4.
Bexon (l'abbé Sc.-J.), 1825, p. 28.
Bidou, 1824, p. 50.
Bigelot, 1823, p. 23.
Bigot (Mme.), 1820, p. 19.
Bigot de Préameneu, 1825, p. 30.
Bilon, 1825, p. 32.
Bisson, 1820, p. 21.
Bizet, 1821, p. 10.
Blampoix, 1820, p. 23.
Blondel (J.-B.), 1825, p. 34.
Boethor, 1821, p. 10.
Bodard, 1823, p. 23.
Bohm (Léopold de), 1825, p. 303.
Boiste, 1824, p. 50
Bombelles, 1822, p. 36.
Bondi, 1822, p. 229.
Bonnac, 1821, p. 11.
Bonnay, 1825, p. 35.
Bonneval (l'abbé de), 1820, p. 24.
Bonnycastle, 1822, p. 230.
Boon, 1824, p. 314.
Borghèse (la princesse Pauline Bonaparte), 1825, p. 37.
Bosch (van Heyningen), 1824, p. 317.
Bossi (C. Aurel de), 1824, p. 317.
Botzaris (Marc), 1824, p. 320.
Bouffey, 1821 (additions et corrections), p. iij.
Bougroff, 1823, p. 312.
Boulage, 1820, p. 25.
Boulard, 1825, p. 40.
Boulogne (l'abbé), 1825, p. 44.
Bourbon (le cardinal L.-M. de), 1824, p. 330.
Bourbon (L.-M.-Th.-B. d'Orléans, duchesse de), 1822, p. 36.
Bourbon-Conti (A.-G.-St.-L., comtesse de Monteair-zain), 1825, p. 53.
Bourguignon (Fréd.), 1825, p. 75.
Bourke (Ed., comte de), 1822, p. 231.
Bourlier, 1821, p. 12.
Bourru, 1823, p. 24.
Bouteillier, 1820, p. 26.
Boutet, 1825, p. 76.
Bouteville-Dumetz, 1821, p. 14.
Bouvet de Lozier, 1825, p. 77.
Brachmann (Louise), 1824, p. 331.
Bréguet, 1823, p. 24.
Brême (l'abbé de), 1821, p. 316.
Broglie (Maurice de), 1821, p. 15.
Broughton, 1823, p. 312.
Brown (Th.), 1821, p. 318.
Bruand, 1820, p. 27.
Bruges (le vicomte de), 1820, p. 28.
Bruguières de Sorsum, 1823, p. 30.
Brun (J.-B.), 1825, p. 77.
Bruslé de Valsuzenay, 1825, p. 78.
Bryan, 1822, p. 232.
Bryckzinski, 1825, p. 304.
Buache (J.-N.), 1825, p. 78.
Buch, 1822, p. 232.
Buhan, 1822, p. 46.
Buhle, 1822, p. 233.
Buonaparte (Napoléon), 1821, p. 20.
Burckhardt, 1825, p. 79.
Buzzetti, 1825, p. 304.

C.

Cabissol, 1820, p. 29.
Cachin, 1825, p. 81.
Cadet-Gassicourt, 1821, p. 108.
Caignart de Mailly, 1823, p. 33.
Cailleau, 1820, p. 30.
Cailly (Ch.), 1821, p. 114.
Callet, 1823, p. 33.
Calonne (l'abbé de), 1822, p. 48.
Cambacérès (J.-J. Régis), 1824, p. 52.
Cambon, 1820, p. 39.
Campan (Mme.), 1822, p. 47.
Canova, 1823, p. 316.
Capperonnier (J.-Aug.), 1820, p. 46.
Carnot (l'aîné), 1823, p. 34.
Caroline, reine d'Angleterre, 1822, p. 234.
Caron (Aug-Jh.), 1822, p. 58.
Caron (J.-Ch.-F.), 1824, p. 59.
Carron (l'abbé), 1821, p. 115.
Casito (J.), 1823, p. 329.
Cassas (Vict.), 1821, p. 121.
Cassito (L.-V.), 1823, p. 329.
Castaing, 1823, p. 55.
Castlereagh (le marquis de Londonderry), 1823, p. 330.
Cazalet, 1825, p. 83.

Celliez, comtesse de Rossi, 1822, p. 69.
Champcour (A. de), 1824, p. 60.
Charbonnier (Ant. R.), 1821, p. 121.
Charles, 1823, p. 69.
Chassiron, 1825, p. 84.
Chastellain (J.-Cl.), de l'Yonne, 1824, p. 61.
Chaussard, 1823, p. 71.
Chevret, 1820, p. 48.
Chompré (N. M.), 1825, p. 88.
Christophe (Henri Ier.), 1821, p. 318.
Christophe (Ant.-N.-Mathieu), 1824, p. 61.
Ciamcian (ou Tchiamtchian), 1824, p. 332.
Clarke (Edw.-Dan.), 1823, p. 343.
Clérisseau, 1820, p. 49.
Clermont-Gallerande, 1825, p. 89.
Coco (V.), 1824, p. 333.
Cochon, comte de Lapparent, 1825, p. 91.
Coignet, 1821, p. 123.
Coigny (le maréchal de), 1821, p. 128.
Colalto, 1821, p. 330.
Colbert (Ed.-Ch. Victurnin de), 1820, p. 49.
Colleville (Mme. de), 1824, p. 62.
Collin de Bar, 1820, p. 50.
Colombel, 1824, p. 335.
Colpani, 1823, p. 345.
Colquhoun, 1821, p. 330.
Colson (J.-Bte.), 1825, p. 94.
Combes-Dounous, 1820, p. 51.
Combray (Mme. Hélye de), 1823, p. 74.
Comnène (D.-St.-Const.), 1821, p. 129.
Conde (J.-A.), 1821, p. 335.
Condé (Mlle Louise de), 1824, p. 63.
Condorcet (Mme. de), 1822, p. 69.
Consalvi (le cardinal), 1825, p. 306.
Constable (Th.-H. Clifford), 1824, p. 337.
Constant-Berrier (J.-Fr.), 1824, p. 64.
Cooke (Edw.), 1821, p. 336.
Cordier (Michel-Martial), de Seine-et-Marne, 1824, p. 65.
Cormilliole, 1825, p. 95.
Corsange, 1822, p. 70.
Cortois de Pressigny, 1823, p. 75.
Corvetto, 1821, p. 131.
Corvisart, 1821, p. 136.
Costaing de Pusignan, 1821, p. 142.
Coster (St.-Et.), abbé, 1825, p. 95.
Cotugno (*Cotunnius*), 1823, p. 345.
Coulon (Cl.-Ant.), 1820, p. 54.
Courier (Paul-Louis), 1825, p. 96.
Couturier (J.), 1825, p. 103.
Coze, 1823, p. 78.
Cras (Const.), 1821, p. 337.
Crillon-Mahon (le duc de), 1820, p. 54.
Cromwell (Olivier), 1823, p. 347.
Crouzeilles (Dombideau de), 1823, p. 80.
Cubières (le marquis de), 1821, p. 142.
Cubières-Palmézeaux, 1820, p. 56.
Cugnet de Montarlot, 1824, p. 66.
Cullion, 1821, p. 147.
Cuvelier de Trie, 1824, p. 68.
Czartorisky (le prince Adam-Casimir), 1824, p. 338.

D.

Dalberg (N.), 1822, p. 261.
Dalmas, 1824, p. 76.
Dalphonse, 1821, p. 147.
Damas (le comte Roger de), 1823, p. 81.
Damesme, 1822, p. 71.
Dampierre (A. Esmonin, marquis de), 1824, p. 77.
Dampmartin, 1825, p. 104.
Dandré (Jh.-Ant.-B.), baron, 1825, p. 111.
Dantal, 1821, p. 150.
Daudet, 1824, p. 77.
Davaux (J.-B.), 1822, p. 72.
Davaux (l'abbé), 1823, p. 90.
Davoust, prince d'Eckmulh, 1823, p. 91.
David (Fr.-A.), 1824, p. 78.
David (J.-L.), 1825, p. 116.
Day, 1822, p. 262.
Deani, 1825, p. 333.
Debure (G.), 1820, p. 64.
Debure-St.-Fauxbin, 1825, p. 143.
Decrès, 1820, p. 65.
Deguerle, 1824, p. 79.
Dejean, 1824, p. 81.
Dejoux de la Chapelle, 1825, p. 144.
De Lahaye (G.-S. Guendard), 1823, p. 101.
Delambre, 1822, p. 72.
Delandine, 1820, p. 68.
Delaplace (G.-Fr.-M.-Jh.), 1823, p. 101.
Delichère, 1824, p. 92.
Dellêtre-Demorcy, 1825, p. 146.
Delpech (Fr.-S.), 1825, p. 145.
Delvaux, 1823, p. 102.

Demandre, 1823, p. 103.
Denon, 1825, p. 147.
Depère, 1825, p. 153.
Depuntis, 1820, p. 78.
Desbordeaux, 1822, p. 78.
Deschamps, (J.-Fr.-H.), 1824, p. 92.
Descroizilles, aîné, 1825, p. 153.
Deseine, 1822, p. 80.
Desfontaines (G.-Fr.-F. Deshayes), 1825, p. 154.
Desfours de Génetière, 1820, p. 78.
Desgranges, 1822, p. 81.
Desgraviers, 1822, p. 81.
Desplas (J.-Bte.), 1823, p. 103.
Despréaux (J.-Et.), 1820, p. 82, *et Additions et Corrections*, vol. de 1822, p. iv.
Desprez-Saint-Clair, 1824, p. 94.
Desrenaudes, 1825, p. 158.
Desrotours, 1821, p. 151.
Devonshire (E.-Hervey, Duchesse de), 1825, p. 334.
Devoti, 1821, p. 339.
Dickson, 1824, p. 341.
Dieulafoy (Michel), 1823, p. 105.
Dodd, 1824, p. 341.
Doderet, 1824, p. 95.
Dollond (P.), 1821, p. 340.
Donnat, 1824, p. 96.
Dougall, 1824, p. 341.
Drouet (J.-Bte.), 1824, p. 95.
Droz (J.-P.), 1823, p. 107.
Dubois (l'abbé Fr.-N.-Alex.), 1824, p. 100.
Dubouchage, 1821, p. 152.
Dubreuil (Jh.), 1824, p. 101.
Ducamp (Th.), 1823, p. 110.
Duchesne (H.-G.), 1822, p. 83.
Duclot (l'abbé), 1823, p. 112.
Ducos (Mme. Caze de La Bove, marquise de Blanville), 1822, p. 84.
Ducrest, 1824, p. 102.
Dufau (Fortuné), 1821, p. 154.
Duffour (Jh.), 1821, p. 156.
Dufour (G.-Jh.), 1821, p. 157.
Dufresnoy (Mme.), 1825, p. 159.
Dugas de Bois-St.-Just, 1821, p. 158.
Dugazon (Mme.), 1821, P. 159.
Duismaër van Ewist, 1823, p. 348.
Dujardin (Ch.-Ant.), 1825, p. 163.
Dumonceau, comte de Bergendaël, 1822, p. 263.
Dumonchau, 1820, p. 83.
Dumont de Courset, 1824, p. 104.
Dumouchel, 1820, p. 84.
Dumouriez, 1823, p. 112.
Dundas (D), 1823, p. 348.
Dupaty (Ch.), 1825, p. 163.
Duroure (Scipion), 1822, p. 84.
Durzy, 1822, p. 85.
Dusausoir, 1822, p. 86.
Dussault (J.-Jh.), 1824, p. 105.
Dussaussoy, 1820, p. 85.
Duvivier, 1821, p. 163.
Duvaucel (Ch.), 1820, p. 85.
Duvaucel (Alfred), 1824, p. 105.

E.

Elicagaray, 1822, p. 87.
Elio, 1823, p. 350.
Emeric (L.-D.), 1825, p. 167.
Emmerich (Fr.-Ch.-Th.), 1821, p. 166.
Emmerich (la sœur), 1824, p. 342.
Emmery, comte de Grozyeulx, 1823, p. 135.
Emmonot, 1823, p. 138.
Engrand, 1823, p. 138.
Errante, 1823, p. 351.
Ertborn ou Hertborn (van), 1825, p. 336.
Eschenburg, 1821, p. 341.
Escher de la Linth, 1824, p. 345.
Escoiquitz, 1821, p. 342.
Essen (le comte d'), 1825, p. 337.
Estourmel, 1823, p. 139.
Evans, 1824, p. 350.
Eymar (Cl.), 1824, p. 110.

F.

Fabbroni, 1823, p. 354.
Fabre d'Olivet, 1825, p. 167.
Fabry, 1821, p. 167.
Fantin-Desodoards, 1820, p. 86.
Feith, 1825, p. 339.
Ferdinand III, grand duc de Toscane, 1825, p. 341.
Ferlet, 1822, p. 89.
Fernandez-Thomas, 1823, p. 356.
Fernan-Nuñès, 1823; p. 359.
Ferrand (le comte), 1825, p. 169.
Figon, 1824, p. 111.
Fleury (B.), 1822, p. 89.
Fleury (duchesse de), née comtesse de Coigny, 1820, p. 88.
Foisset, 1822, p. 93.
Fontana (le cardinal), 1823, p. 361.
Fontanes, 1821, p. 169.
Fouché, 1820, p. 89.
Fournel, 1820, p. 111.

Foy, 1825, p. 177.
Frank (J.-P.), 1822, p. 267.
Fressinet, 1821, p. 181.
Fréteau (le docteur), 1823, p. 141.
Fritz, 1821, p. 183.
Froment (Fr.-M.), 1825, p. 190.
Fuchs, 1821, p. 184.
Fulvy, 1824, p. 112.

G.

Gabrielli (le cardinal), 1823, p. 363.
Galdi, 1822, p. 270.
Galin, 1822, p. 95.
Gallais, 1820, p. 112.
Gandolphy, 1822, p. 270.
Garat, (P.-J.), 1823, p. 147.
Garay, 1823, p. 364.
Gardanne (P.-A. de), 1822, p. 97.
Garnerin jeune, 1823, p. 154.
Garnier (G.), 1821, p. 184.
Garrick (Mrs), 1823, p. 367.
Garros, 1823, p. 155.
Gastelier, 1821, p. 191.
Gastine, 1822, p. 97.
Gaultier de Claubry, 1821, p. 93.
Gautherot, 1825, p. 191.
Gautier (du Var), 1824, p. 115.
Gaveaux, 1825, p. 192.
Gay-Vernon (L.), 1822, p. 99.
Gay-Vernon (le baron J.), 1822, p. 102.
Genouville, 1822, p. 103.
George III, 1821, p. 348.
Georget, 1823, p. 156.
Geraut, 1824, p. 116.
Gerhard (Chr.-A.), 1822, p. 271.
Gericault, 1824, p. 116.
Germain (le comte), 1821, p. 193.
Gianni, 1823, p. 374
Gilbert (N.-A.), 1821, p. 195.
Gilj, 1822, p. 271.
Girac (Fr. Bareau de), 1820, p. 115.
Girard (Fr.-N.), 1825, p. 194.
Girard (l'abbé), 1822, p. 103.
Girardet, 1825, p. 196.
Giraud (P.-Fr.-F.-Jh.), 1821, p. 196.
Girault (Cl.-X.), 1823, p. 157.
Girieux (Mme. de), 1825, p. 197.
Girodet, 1824, p. 118.
Godart (J. B.), 1825, p. 197.
Goffin, 1823, p. 376.
Gois, 1823, p. 163.
Golbery (S.-M.-X.), 1825, p. 200.
Gondeville de Montriché, 1821, p. 198.
Gorouckkin, 1823, p. 380.
Gosselin (Ch.-R.), 1820, p. 117.
Gouan, 1821, p. 198.
Gouin, 1825, p. 200.
Goujon (A.-M.), 1823, p. 164.
Goulet, 1823, p. 165.
Goupilleau de Fontenay, 1823, p. 166.
Gourdin (dom), 1825, p. 201.
Grammont d'Asté (le comte de), 1825, p. 202.
Grandi, 1823, p. 381.
Granet (Fr.-O.), 1821, p. 203.
Grangier, 1821, p. 205.
Grattan (H.), 1821, p. 355.
Grave (le marquis de), 1823, p. 166.
Grégoire (le patriarche), 1822, p. 272.
Grégory (J.), 1822. p. 274.
Grève, 1823, p. 381.
Grognard, 1823, p. 169.
Grosier, 1823, p. 170.
Gruyer, 1822, p. 104.
Guélon-Marc, 1822, p. 107.
Gueroult (P.-Cl.-B.), l'aîné, 1821, p. 206.
Guerrapain, 1823, p. 173.
Guillemeau, 1824, p. 130.

H.

Hadot (Mme. Barthélemy), 1821, p. 207.
Hallé, 1822, p. 109.
Hardenberg (le prince de), 1823, p. 381.
Hardy (Ant.-Fr.), 1823, p. 174.
Harel (M.-Max.), 1823, p. 176.
Harris, 1822, p. 275.
Hastell, 1822, p. 278.
Haubold, 1825, p. 349.
Haussmann, 1825, p. 204.
Haüy (R.-J.), 1822, p. 117.
Haüy (V.), 1822, p. 119.
Havet, 1822, p. 120, et 1823, p. 177.
Hayley, 1821, p. 358.
Hédouville, 1825, p. 209.
Herissant Descarrières, 1821, p. 209.
Hermann (J.-Fr.), 1820, p. 118.
Hermann (Chr.-Goth.), 1824, p. 351.
Hermelin, 1822, p. 280.
Herschell, 1823, p. 393.
Hess, 1824, p. 351.
Hesse-Cassel (George-Guillaume, électeur de), 1822, p. 282.
Heurtier, 1824, p. 132.
Heym, 1822, p. 284.
Himbert de Fleigny, 1825, p. 213.

Horn (Classen), 1824, p. 352.
Houdon (Mme.), 1823, p. 181.
Huet de Coëtlizan, 1823, p. 181.
Hullin de Boischevallier, 1823, p. 182.
Humbert (le général), 1823, p. 183.
Hurtault, 1824, p. 133.
Huvier des Fontenelles, 1824, p. 137.

I.

Inchbald (Mrs), 1822, p. 286.

J.

Jacotot, 1821, p. 210.
Jacques (l'abbé), 1821, p. 210.
Jard-Panvilliers, 1822, p. 121.
Jarjayes (Régnier de), 1822, p. 122.
Jarry (l'abbé), 1820, p. 120.
Jaubert (le comte Fr.), 1822, p. 126.
Jaubert (l'abbé), 1825, p. 213.
Jaubert (le Dr N.-A.), 1823, p. 184.
Jauffret (l'abbé), 1823, p. 184.
Jenner, 1824, p. 353.
Joly de Bévy, 1822, p. 128.
Jordan (Camille), 1821, p. 213.
Jubé, 1824, p. 138.
Juge Saint-Martin, 1824, p. 139.
Jullien (de la Drome), 1821, p. 226.
Jumilhac-Chapelle, 1821, p. 228.

K.

Kellermann, duc de Valmy, 1820, p. 123.
Kemble, 1825, p. 351.
Kemper, 1825, p. 359.
Kent (le duc de), 1821, p. 362.
Kleist-Nollendorff, 1825, p. 361.
Knight (Th.), 1823, p. 397.
Knox (V.), 1822, p. 291.
Krudner (Mme de), 1825, p. 362.
Kruyff (J. de), 1823, p. 397.

L.

Labarthe (P.), 1824, p. 139.
Labey, 1825, p. 214.
Laborie (J.-B.-P.), 1823, p. 191.
Laboullaye-Marillac, 1824, p. 141.
Labrousse (Mlle), 1822, p. 130.
Lacépède, 1825, p. 215.
La Chabeaussière, 1820, p. 128.
Lachaise (J.-Fr., baron de), 1823, p. 191.
Lachapelle (Mme), 1821, p. 229.
Lachnith, 1822, p. 294.
Lacombe (D.), 1823, p. 192.
Lacretelle aîné, 1824, p. 141.
Lafolie, 1824, p. 149.
Lafosse (Ph.-Et.), 1820, p. 131.
Lagrenée (J.-J.), 1821, p. 229.
Lainèz, 1822, p. 132.
Lalanne (M.), 1825, p. 227.
Lallemand (le baron D.), 1823, p. 199.
Lamauve, 1822, p. 135.
Lambese (le prince de), duc d'Elbeuf, 1825, p. 227.
Lambrechts, 1823, p. 200.
Lambton (G.), 1824, p. 365.
Lamouroux (J.-V.-F.), 1825, p. 228.
Landoiphe, 1825, p. 230.
Langlés, 1824, p. 152.
Laporte (S. de), 1823, p. 205.
Latapie, 1823, p. 206.
Laumond, 1825, p. 231.
Lauraguais (le duc de Brancas), 1824 p. 163.
Laureau, 1823, p. 207.
Lebrun (le duc de Plaisance), 1824, p. 170.
Lecarpentier (C.-L.-F.), 1822, p. 135.
Lefebvre, duc de Dantzick, 1820, p. 131.
Lefèbvre-Desnouettes, 1822, p. 136.
Lefortier, 1823, p. 208.
Léger (F.-P.-A.), 1823, p. 208.
Legras, 1824, p. 177.
Lelièvre, dit Chevalier, 1821, p. 230.
Lemonnier (An.-Ch.-G.), 1824, p. 177.
Lenoble, 1824, p. 180.
Lenoir-Laroche (Mme), 1821, p. 234.
Lenoir-Laroche (le comte), 1825, p. 232.
Lens, 1823, p. 398.
Lepage de Lingerville, 1823, p. 210.
Lepitre, 1821, p. 234.
Lerebours (Mme), 1821, p. 236.
Lesage-Senault, 1823, p. 211.
Lescallier, 1822, p. 137.
Levaillant, 1824, p. 181.
Lévesque de Pouilly (J.-S.), 1820, p. 135.
Levrault, 1821, p. 236.
Levrier, 1823, p. 212.
Lindet (Robert), 1825, p. 236.
Lindet (R.-Th.), 1823, p. 212.
Lindsay (Mme), 1824, p. 183.

Lipsius, 1821, p. 365.
Litta, 1821, p. 365.
Llorente, 1824, p. 365.
Loiseau (J.-S.), 1822, p. 145.
Lombard (C.-P.), 1825, p. 237.
Lorenzi, 1823, p. 399.
Los Rios, 1825, p. 370.
Louis XVIII, 1824, p. 183.
Louvel, 1820, p. 136.
Loyson (Ch.), 1820, p. 144.
Lubersac (J.-B.-Jh. de), 1822, p. 145.
Lucas (J.-A.-H.), 1825, p. 238.
Ludicke, 1824, p. 383.
Luzerne (le cardinal de La), 1821, p. 239.

M.

Machault (L.-Ch. de), 1820, p. 148.
Maciet, 1822, p. 147.
Mac'Leod, 1823, p. 400.
Mac'Nab, 1824, p. 384.
Mac'Nally, 1821, p. 367.
Macquart, 1825, p. 239.
Magallon (Ch.), 1821, p. 246.
Magallon de La Morlière, 1825, p. 241.
Maine de Biran, 1824, p. 220.
Maissiat. 1822, p. 147.
Maistre (Jh. de), 1821, p. 247.
Maleville, 1824, p. 225.
Malingre, 1824, p. 229.
Mallès de Beaulieu (Mme.), 1825, p. 243.
Malmesbury, 1822, p. 295.
Mandar (Théophile), 1822, p. 150.
Mandelot (Mme. de), 1822, p. 153.
Manesse, 1820, p. 150.
Mannoury-Dectot, 1825, p. 244.
Manzi, 1823, p. 400.
Manzon (Mme.), 1825, p. 244.
Marcet (le doct. Alex.), 1823, p. 402.
Marchena, 1822, p. 297.
Marcillac, 1824, p. 229.
Mare (del), 1825, p. 370.
Marquis (J.-Jh.), 1822, p. 154.
Martens (G.-Fr. de), 1822, p. 300.
Martin (le comte P.), 1820, p. 151.
Mars (Ant.-J.), 1824, p. 232.
Massard (J.), 1822, p. 155.
Mattei, 1821, p. 365.
Maudru, 1820, p. 152.
Mayet, 1825, p. 248.
Mazet, 1821, p. 251.
Méglin, 1824, p. 232.
Mendoça (H.-J. Hurtado da Costa de), 1824, p. 385.
Messey, 1821, p. 253.
Meun (Hélitas de), 1823, p. 213.
Michallon, 1822, p. 155.
Miger (S.-Ch.), 1820, p. 154.
Millelot, 1822, p. 157.
Millet de Mureau, 1825, p. 250.
Milner, 1821, p. 371.
Molard (Et.), 1825, p. 251.
Moldenhawer, 1824, p. 385.
Moline, 1822, p. 157.
Mondenard, 1824, p. 233.
Mondesir (Thiroux de), 1822, p. 163.
Monnel, 1822, p. 163.
Monnot, 1820, p. 154.
Montaigne (l'abbé), 1821, p. 253.
Montalivet, 1823, p. 213.
Montansier (Mlle.), 1822, p. 164.
Montesquieu (le baron de), 1824, p. 233.
Montgaillard (l'abbé de), 1825, p. 253.
Montgarny (J.-B.-T. Harmand de), 1824, p. 234.
Monthyon (le baron de), 1820, p. 155.
Montmignon, 1824, p. 234.
Montrichard, 1822, p, 167.
Morcelli, 1822, p. 300.
Moreau de la Rochette, 1822, p. 167.
Morel (J.-Alex.), 1825, p. 253.
Morisot, 1821, p. 254.
Moscati, 1825, p. 371.
Mossé, 1825, p. 254.
Moulin (Cl.-B.-On.), 1824, p. 236.
Mudge, 1821, p. 372.
Munier (Et.), 1820, p. 157.
Muñoz (Th.), 1824, p. 385.
Murray (J.), 1822, p. 304.
Muy (le général du), 1820, p. 158.

N.

Noailles (le duc de), 1824, p. 239.
Noël de La Morinière, 1822, p. 169.
Nougaret, 1823, p. 214.

O.

Ochs, 1822, p. 304.
Odier (P.-A.), 1825, p. 255.
Ogier, 1821, p. 254.
Orléans (M.-Ad. de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'), 1821, p. 255.
Outremont (A. d'), 1822, p. 170.
Owen (J.), 1823, p. 410.

P.

Paban, 1824, p. 386.

Pache, 1824, p. 241.
Palisot de Beauvois, 1820, p. 160.
Pallière, 1821, p. 259.
Palmieri, 1821, p. 373.
Panicri, 1823, p. 414.
Parent, 1822, p. 171.
Paris (J. Jh.), 1824, p. 245.
Paris de Boisrouvray, 1825, p. 256.
Parnell (W.), 1823, p. 415.
Paroy, 1824, p. 245.
Paulin (Aug.), 1824, p. 246.
Peigné, 1822, p. 172.
Pelletier-Volmérange, 1824, p. 247.
Peltier, 1825, p. 256.
Percy, 1825, p. 259.
Périer (A. Scipion), 1821, p. 261.
Perrier (Mme), 1821, p. 265.
Perrin-Dulac, 1824, p. 247.
Perry (J.), 1823, p. 415.
Perticari, 1823, p. 420.
Pertusati, 1824, p. 386.
Petersen, 1820, p. 162.
Petit (A. Th.), 1820, p. 163.
Petitain, 1820, p. 169.
Peyrard, 1825, p 266.
Peyre (Ant. Fr.), 1823, p. 221.
Pfluguer, 1824, p. 247.
Pichot (l'abbé), 1823, p. 228.
Picot (P.), 1823, p. 421.
Picot-Belloc, 1824, p. 248.
Picot de Clorivière, 1820, p. 173.
Pietro (le cardinal di), 1822, p. 307.
Pie VII, 1824, p. 387.
Piozzi (Mrs), 1822, p. 308.
Pipelet, 1823, p. 229.
Plasschaërt, 1822, p. 311.
Plée (Aug.), 1825, p. 267.
Plowden (Ch.), 1822, p. 312.
Pointe (Noël), 1825, p. 267.
Pommereul, 1823, p. 229.
Popham (sir Home), 1822, p. 313.
Portelance, 1824, p. 248.
Porthmann, 1820, p. 173.
Possé, 1824, p. 414.
Pouillard, 1823, p. 239.
Poyet, 1824, p. 249.
Pram, 1822, p. 318.
Précy (le comte de), 1820, p. 174.
Précy (P. de), 1822, p. 172.
Prévost (P.), 1823, p. 242.
Propiac, 1823, p. 243.
Prud'hon, 1823, p. 245.
Pujoulx, 1821, p. 265.
Puthod de Maison-Ronge, 1820, p. 176.
Puységur (le marquis de), 1825, p. 268.
Puyvallée (Bengy de), 1823, p. 252.

Q.

Quénon, 1821, p. 268.
Quesné, 1820, p. 176.
Quétant, 1823, p. 254.
Quinette, 1821, p. 269.

R.

Rabaut-Pomier, 1820, p. 178.
Rabotteau, 1825, p. 269.
Racagni, 1823, p 421.
Radet (le général), 1825, p. 270.
Rapp, 1821, p. 273.
Rast-Maupas, 1821, p. 278.
Ratton, 1820, p. 183.
Raulhac, 1823, p. 261.
Razout, 1820, p. 184.
Reeve, 1821, p. 374.
Regnier (Edm.), 1825, p. 273.
Reinhold, 1825, p. 373.
Rémusat (Mme de), 1823, p. 261.
Renneville (Mme de), 1822, p. 173.
Rennie, 1822, p. 319.
Renzi, 1824, p. 414.
Retzius, 1823, p. 422.
Réveillère-Lépaux, 1824, p. 252.
Reymond, 1820, p. 185.
Reynier (L.), 1825, p. 375.
Rich, 1822, p. 322.
Richard (L. Cl. M.), 1821, p. 280.
Richard (l'abbé), 1822, p. 175.
Richardson, 1822, p. 323.
Richebourg, 1824, p. 266.
Richelieu (le duc de), 1821, p. 175.
Richter, 1823, p. 423.
Riégo, 1824, p. 415.
Rigaud (Ant. baron), 1821, p. 283.
Rigby, 1823, p. 423.
Ripault, 1823, p. 261.
Rivarol (Mme de) 1821, p. 284.
Rivarol (Saint-Etienne), 1825, p. 275.
Robinet, 1820, p. 193.
Rondet (A. L.), 1822, p. 187.
Rosenmuller (J. Chr.), 1821, p. 374.
Rossi (I. de), 1825, p. 377.
Rousseau (Sam.), 1823, p. 424.
Rouzet (Léon), 1824, p. 267.
Rouzet de Folmon, 1820, p. 196 et 1824, p. 267.
Royer-Collard (A. A.), 1825, p. 276.
Ruchs, 1821, p. 375.
Ruding, 1821, p. 375.
Rudlof, 1823, p. 425.

Ruffin, 1824, p. 270.
Ruffini, 1823, p. 226.
Rung, 1824, p. 223.
Runnington, 1823, p. 426.

S.

Sabatier (A.), 1821, p. 285.
Sacombe, 1822, p. 187.
Sage, 1824, p. 272.
Saint-Aubin, 1820, p. 197.
Saint-Pard, 1824, p. 278.
Saint-Priest, 1821, p. 285.
Saint-Simon (Cl.-H.), 1825, p. 278.
Saissy, 1822, p. 189.
Salmon (R.), 1823, p. 427.
Santi, 1823, p. 429.
Savoye-Rollin, 1823, p. 263.
Saxe-Gotha (E.-L.-A. duc de), 1823, p. 429.
Scepeaux, 1821, p. 289.
Schlichtegroll, 1823, p. 430.
Schnurrer, 1823, p. 430.
Schuchhardt, 1825, p. 378.
Schwab, 1822, p. 324.
Schwartz, 1824, p. 279.
Schwarzenberg, 1823, p. 432.
Schwediaur, 1824, p. 279.
Segaud, 1821, p. 291.
Seidel, 1823, p. 436.
Selves, 1823, p. 269.
Senties, 1824, p. 281.
Septier, 1824, p. 281.
Serain, 1820, p. 200.
Serra-Capriola, 1823, p. 437.
Serre (H. de), 1824, p. 282.
Sestini, 1823, p. 439.
Shée, 1820, p. 200.
Sheffield (J.-B. Holroyd, lord), 1822, p. 324.
Shelley, 1825, p. 308.
Sicard (l'abbé), 1822, p. 191.
Simon (V.), 1822, p. 199.
Sionnest, 1820, p. 201.
Smith (John), 1825, p. 385.
Sobry, 1820, p. 203.
Solvyns, 1825, p. 388.
Sombreuil (Mlle. de), 1823, p. 274.
Souque, 1820, p. 205.
Sparmann, 1821, p. 376.
Strauch, 1824, p. 423.
Stothard, 1822, p. 334.
Stone, 1825, p. 390.
Stolberg (Fr.-L., comte de), 1822, p. 332.
Stoch, 1821, p. 376.
Stephens (A.), 1822, p. 331.
Steibelt, 1825, p. 389.
Swebach, dit Fontaine, 1823, p. 276.
Sy, 1821, p. 292.

T.

Talleyrand (le cardinal de), 1821, p. 293.
Tallien, 1820, p. 206.
Tambroni, 1825, p. 392.
Tardieu (Ant.-Fr.), 1822, p. 201.
Tarrible, 1821, p. 299.
Tauentzien, 1825, p. 393.
Taunay (A.), 1824, p. 294.
Tchérépanof, 1825, p. 395.
Te-Water, 1823, p. 440.
Thaarup, 1822, p. 337.
Thésigny, 1825, p. 289.
Theveneau, 1821, p. 301.
Thévenot (Magl.), 1824, p. 294.
Thielmann, 1825, p. 395.
Thillaye (J.-B.-J.), 1822, p. 201.
Thore, 1823, p. 278.
Thorlasken, 1821, p. 377.
Thouin, 1824, p. 295.
Thuillier, 1822, p. 202.
Tilly (le comte de), 1822, p. 202.
Tingry, 1822, p. 337.
Tissot de Mornas, 1823, p. 279.
Tochon, 1820, p. 217.
Tollius, 1823, p. 441.
Tooke (W.), 1821, p. 377.
Topham, 1821, p. 378.
Trouille, 1825, p. 290.
Trusler, 1822, p. 339.
Turckeim (le baron J. de), 1825, p. 292.
Turgy, 1823, p. 281.
Turlot, 1824, p. 302.
Turot, 1825, p. 292.
Twiss, 1822, p. 340.
Tyson, 1822, p. 343.

V.

Valckenaër (J.), 1822, 344.
Valence (le comte de), 1822, p. 204.
Valentin, 1823, p. 287.
Valory (le comte Fr. Fl. de), 1822, p. 210.
Van Baale, 1823, p. 442.
Van Bemmelen, 1823, p. 443.
Vanderstraëten, 1824, p. 424.

Van de Velde, 1824, p. 425.
Vanspaendonck, 1822, p. 213,
Vanswinden, 1824, p. 427.
Veber (A.), 1822, p. 345.
Venini, 1821, p. 379.
Venturi, 1823, p. 443.
Verninac, 1822, p. 213.
Viborg, 1823, p. 443.
Viel, 1821, p. 302.
Vigée, 1820, p. 218.
Vignolle (le comte M. de), 1824, p. 303.
Viguier (P. Fr.), 1821, p. 303.
Villette (Mlle de), 1822, p. 215.
Vincens Saint-Laurent, 1825, p. 293.
Vinson, 1820, p. 220.
Volfius, 1822, p. 220.
Volney, 1820, p. 222.

W.

Waëles, 1822, p. 221.
Wafflard, 1824, p. 305.
Wailly (Et. Aug. de), 1821, p. 305.
Walker (Ad.), 1822, p. 346.
Weigaud, 1825, p. 397.
West (Benj.), 1821, p. 373
Widmer, 1825, p. 397.
Willot, 1823, p. 287.
Wurtz (le docteur), 1823, p. 290.
Wyttenbach, 1822, p. 347.

Y.

Young (Arthur), 1821, p. 384.

Z.

Zamagna, 1821, p. 390.
Zea, 1825, p. 402.

FIN.

OUVRAGES PUBLIÉS
CHEZ PONTHIEU ET Cie, LIBRAIRES.

Annuaire anecdotique, ou Souvenirs contemporains. L'année 1826, 2e édition, in-8. 4 fr.
L'année 1827. 4 fr.

Histoire des expéditions maritimes des Normands, et de leur expédition en France au dixième siècle, par Depping, ouvrage qui, en 1822, a remporté le prix à l'Institut de France. 2 vol. in-8. 12 fr.

Mémoires sur la Convention et le Directoire, par A.-C. Thibaudeau. 2 vol. in-8. 14 fr.

Mémoires sur le Consulat. 1799 *à* 1804, par un ancien conseiller d'Etat, pour faire suite aux *Mémoires de Thibaudeau*, un vol. in-8. 7 fr.

Tableaux historiques de l'Asie, depuis la monarchie de Cyrus jusqu'à nos jours, par Klaproth, 1 vol. in-4, avec un atlas de vingt-sept cartes in-folio. 85 fr.

M. Klaproth a cru rendre un service aux lettres et à l'histoire, en composant les *Tableaux historiques de l'Asie*, qui, en vingt-sept cartes, mettent sous les yeux du lecteur les différens changemens opérés en Orient, depuis la fondation de l'empire Persan par Cyrus jusqu'à nos jours. Cet atlas est accompagné d'un volume in-4 de texte, destiné à présenter, non l'histoire circonstanciée de l'Asie, mais le tableau général et motivé de ses révolutions.

Histoire physique, civile et morale des environs de Paris, depuis les premiers temps connus jusqu'à nos jours, contenant l'histoire et la description du pays et de tous les lieux remarquables compris dans un rayon de vingt à vingt-cinq lieues autour de la capitale ; enrichie de plusieurs cartes, et d'un grand nombre de gravures représentant les principaux édifices, tels qu'églises, palais, châteaux, maisons de plaisance, vues pittoresques, canaux, etc.; par M. J.-A. Dulaure, membre de la Société royale des antiquaires de France. Environ 6 vol. in-8, ornés de quatre-vingts figures. 90 fr.

Cet ouvrage obtient le même succès que l'*Histoire de Paris*, du même auteur, qui est déjà à la troisième édition.

PARIS, IMPRIMERIE DE GOSSON.

New York Botanical Garden Library
3 5185 00258 3399